This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 08242533 5

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8

REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

DIX-HUITIÈME ANNÉE

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE, 8

1904

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
358620
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1906 L

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	M. le baron DE COURCEL, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut.
Vice-Présidents :	M. le marquis DE VOGÜÉ, de l'Académie française, ancien ambassadeur.
	M. le comte B. D'HARCOURT, ancien ambassadeur.
	M. le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, ambassadeur d'Italie.
Secrétaires :	M. le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade.
	M. Ed. ROTT, ancien secrétaire de légation.
Trésorier :	M. Octave NOËL, membre du comité des travaux historiques et scientifiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comte D'ANTIOCHE.
Le baron D'AVRIL, ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue*.
Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société*.
Le comte DE BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire.
Le comte BOULAY DE LA MEURTHE.
Le baron DE COURCEL, *président de la Société*.
Le marquis DE COURCY, ancien diplomate.
Philippe CROZIER, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Copenhague.
J. DELAVILLE-LE ROUX, ancien élève de l'École des chartes.
L. DELAVAUD, secrétaire d'ambassade, chef de cabinet de M. le Ministre des Affaires étrangères.
Paul DURRIEU, membre de la Société nationale des Antiquaires de France.
Gustave FAGNIEZ, membre de l'Institut.
FUNCK-BRENTANO, professeur à l'École des Sciences politiques.
Le comte D'HARCOURT, *vice-président de la Société*.
Le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française.
P.-L. DE KERMAINGANT, président de la Société de l'Histoire de France.
Le duc DE LA TRÉMOILLE, membre de l'Institut.
Paul DE LABOULAYE, ancien ambassadeur.
René LAVOLLÉE, ancien consul général.
LEVASSEUR, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.
Le comte DE LUÇAY, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat.
Octave NOËL, *trésorier de la Société*.
G. PICOT, membre de l'Institut.
PLANTET, secrétaire d'ambassade honoraire.
ROTT, *secrétaire de la Société*.
Le comte de SEMALLÉ, secrétaire d'ambassade.
A. SOREL, de l'Académie française.
Le chevalier DE STUERS, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris.
Le comte TORNIELLI, *vice-président de la Société*.
Charles TRANCHANT, ancien conseiller d'État.
Albert VANDAL, de l'Académie française.
Le marquis DE VOGÜÉ, *vice-président de la Société*.
Le comte DE VORGES, ministre plénipotentiaire.
WALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

O. H. Aagaard, professeur au collège royal de Frederiksborg (Danemark), Hillerød.

Léon Adam, avocat à la Cour d'appel, (France), 40, rue Bonaparte, Paris.

S. E. M. Akerman, ministre plénipotentiaire de Suède et Norvège, 58, avenue Marceau, Paris.

Le marquis d'Albon (France), 17, rue Vaneau, Paris.

A. Aldassy, agrégé à l'Université de Buda-Pest et archiviste au musée national, *membre correspondant* (Hongrie), Buda-Pest.

Jean Alexandropoulos, premier secrétaire de la légation royale de Grèce (Grèce), à Bucarest.

Sylverio G. de Amaral, secrétaire de la légation du Brésil à Buenos-Ayres (Brésil), Buenos-Ayres.

Le comte Amelot de Chaillou, ancien ministre plénipotentiaire (France), 24, avenue de la Grande-Armée, Paris.

S. E. le baron d'Anethan, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique en France (Belgique), 38, rue du Colisée, Paris.

Le comte d'Ansembourg, ancien député, chargé d'affaires du grand-duché de Luxembourg en Belgique, château d'Ansembourg, et rue du Trône, 115, Bruxelles.

Le comte d'Antioche, *membre du Conseil* (France), 110, rue de l'Université, Paris.

Le comte Alexandre Apponyi, conseiller actuel intime et chambellan de S. M. l'Empereur-Roi (Hongrie), Lengyelen, Tolna-Mégie, Hongrie.

Le prince Auguste d'Arenberg, membre de l'Institut, président de la Compagnie du canal de Suez, (France), 20, rue de la Ville-l'Évêque, Paris.

S. E. M. G. Argyropoulos, ministre plénipotentiaire de Grèce en Roumanie (Grèce), à Bucarest.

S. E. Aristarchi-Bey, ministre plénipotentiaire (Turquie), 15, rue Treilhard, Paris.

Le comte d'Aspremont, conseiller d'ambassade (Italie), à la Tour d'Aspremont-Beaumettes, Nice.

Asser, conseiller d'État (Pays-Bas), La Haye.

Hippolyte Aubert, archiviste paléographe, directeur de la bibliothèque de Genève (Suisse), Vermont, près Genève.

Le comte Ludovic d'Aubigny, (France), ministre de France à Munich.

E. Aubry-Vitet (France), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, membre de l'Académie française, sénateur (France), 23, rue Fresnel, Paris.

Le comte Balny d'Avricourt (France), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Monaco, 11 *ter*, rue de la Faisanderie, Paris.

Le baron d'Avril, *membre du Conseil* (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

Louis D'AVRIL, secrétaire d'ambassade à Lisbonne (France), 22, rue de la Trémoille, Paris.

Le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE, *membre du Conseil* (France), directeur de la *Revue*, 18, rue Vignon, Paris.

Le commandeur BAJNOTTI (Italie), consul d'Italie, à Liverpool.

Le baron DE BARANTE (France), 22, rue du Général-Foy, Paris.

Le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *secrétaire de la Société* (France), 7, rue du Parc-de-Clagny, Versailles.

Le vicomte DE BARRAL (France), 37, avenue des Champs-Élysées, Paris.

BARRÉ DE LANCY, premier secrétaire interprète du gouvernement pour les langues orientales (France), 32, rue Caumartin, Paris.

Camille BARRÈRE, ambassadeur de France près Sa Majesté le roi d'Italie, palais Farnèse, Rome.

Fernand BARTHOLONI (France), 12, rue de La-Rochefoucauld, Paris.

A.-D. BASILY, attaché de légation (Grèce), 15, rue Lesueur, Paris.

Le duc DE BASSANO (France), 9, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Eug.-Louis BASTIN, consul de Belgique à Paris, 12, rue Galilée, Paris.

Le comte HORRIC DE BEAUCAIRE, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), *membre du Conseil*, 9, avenue d'Eylau, Paris.

S. E. M. DE BEAUFORT, *membre correspondant*, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume des Pays-Bas (Pays-Bas), den Treck Lemsden, par Amersfort, province d'Utrecht.

Le vicomte Frédéric DE BEAUMONT, ancien ministre plénipotentiaire (France), 56, avenue d'Iéna, Paris.

Léon BÉCLARD, secrétaire d'ambassade (France), 41, boulevard Malesherbes, Paris.

Le comte BÉGOUEN (France), château du Espaz, par Saint-Girons (Ariège).

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, palais royal, à Bruxelles.

Le comte DE BELLISSEN, ancien secrétaire d'ambassade (France), 63, rue de Varenne, Paris.

Ph. BÉRARD, secrétaire d'ambassade (France), 37, avenue Hoche, Paris.

Le baron J.-A. DE BERNON, docteur en droit (France), 3, rue des Saints-Pères, Paris.

P. BERTRAND, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 51, boulevard Arago, Paris.

Le comte V. BETTONI, à Brescia (Italie).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE (Belgique), Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE BELGIQUE, 5, rue de Louvain, Bruxelles.

La BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS (France), Palais-Bourbon, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE DRESDE (Allemagne).

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE LA HAYE (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE LA MAGYAR TUDOMANYOS AKADEMIA (Hongrie), Budapest.

La BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE STUTTGARD (Wurtemberg).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

La BIBLIOTHÈQUE DES FACULTÉS DE CLERMONT-FERRAND (P.-de-D.).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT (France).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AMSTERDAM (Pays-Bas).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BESANÇON (Doubs).

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE BUDAPEST (Hongrie), Ferencziektere, 5, sz. a, Budapest.

La Bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne, Paris.

La Bibliothèque universitaire de Grenoble (France), Grenoble (Isère)

La Bibliothèque de l'Université Impériale de Jurjew, aux soins de Per Lamm, 338, rue Saint-Honoré.

La Bibliothèque de l'Université de Lyon, section des lettres (France), quai Claude-Bernard, Lyon.

La Bibliothèque impériale de l'Université de Strasbourg (Alsace-Lorraine), par M. E. d'Oleire, 15, rue des Saints-Pères, Paris.

D. Bikélas, *membre correspondant* (Grèce), rue Valaority (Athènes).

Basile Bilbassof, membre de la Société historique de Russie (Russie), 36, Liteïna, Saint-Pétersbourg.

S. E. le Baron Bildt, ministre de Suède et Norvège, à Londres.

Bladé, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, professeur à l'École des hautes études commerciales (France), 11, rue de la Pépinière, Paris.

S. E. le baron de Blockhausen, ancien ministre d'Etat, député (grand-duché de Luxembourg), château de Birtrange, grand-duché de Luxembourg.

Le colonel Carlos du Bocage, *membre correspondant* (Portugal), 48, rue Eduardo Coëlho, Lisbonne.

Ferdinand de Bojani (Italie), secrétaire honoraire de légation, via Pozzetto, 122, Rome.

S. A. le prince Roland Bonaparte (France), 10, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron Carl Carlson Bonde (Suède), château d'Ericsberg, par Catrinehölm, Sudermanland (Suède).

Boniecki (Russie), 53, Nowy Swyat, Varsovie.

M. Boppe, secrétaire d'ambassade (France), chargé du consulat général de France à Jérusalem.

Maurice Borel, secrétaire d'ambassade (France), 19, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte Boulay de la Meurthe, *membre du Conseil* (France), 23, rue de l'Université, Paris.

Joseph Bourdel (France), 10, rue Garancière, Paris.

Alfred Bourguet, avocat (France), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris; Pont-de-l'Arc, près Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Boutiron, ministre plénipotentiaire (France), à l'ambassade de France, Saint-Pétersbourg (Russie).

Le vicomte Maurice Boutry (France), 47, rue de l'Université, Paris.

Félix Bouvier (France), 123, rue Mozart, Paris.

Le vicomte de Bresson, ancien ministre plénipotentiaire, 3, avenue Matignon, Paris.

Le marquis de Breteuil (France), 10, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Le comte Jean du Hamel de Breuil (France), 118, rue du Bac, à Paris, et à Vienne (Autriche).

Le comte Pierre de Cossé-Brissac, ancien secrétaire d'ambassade, (France), 39, rue Dumont-d'Urville, Paris.

Le duc de Broglie, député, ancien secrétaire d'ambassade (France), 48, rue de la Boëtie, Paris.

G. Brolemann (France), 52, boulevard Malesherbes, Paris.

Son Altesse Royale le prince de Bulgarie.

Charles de Burenstam, *membre correspondant* (Suède), Snaflunda, Tjelfvesta, province de Nerike (Suède).

Paul Cambon, ambassadeur de France près S. M. Britannique, palais de l'ambassade, à Londres.

Le comte de Canclaux, ancien ministre plénipotentiaire (France), 10, rue Crevaux, Paris.

S. E. Carathéodori-Effendi, ancien ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), avenue Louise, à Bruxelles.

Carteron, consul général de France, à Anvers (Belgique).

Casati de Casatis, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris (France), 16, rue Alfred-de-Vigny. Paris.

Le comte Boni de Castellane, (France), 122, avenue de Malakoff, Paris.

S. E. Don Antonio de Castro y Casaleiz, sous-secrétaire d'État, sénateur du Royaume (Espagne), *correspondant de la Société*, 13, calle Jorge Juan, Madrid.

Sir T. Tankerville-Chamberlayne (Grande-Bretagne), Londres, 31, Lancaster Gate.

Le marquis de Champagne, 25, rue de la Ville-l'Évêque, Paris.

Charvériat (France), 29, rue Gasparin, Lyon.

Le marquis de Chaumont-Quitry (France), 13, boulevard des Invalides, Paris.

De la Chaussée, secrétaire d'ambassade, 9, rue Chardin, Paris.

M. Basile Cheremetew, conseiller d'État actuel de S. M. l'Empereur de Russie, correspondant des Archives principales du ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), 71, rue de la Faisanderie, Paris.

Chotard, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (France), 61, rue de Vaugirard, Paris.

Choumigorski, archiviste de la chancellerie de S. M. l'Empereur de Russie, pour les institutions de l'Impératrice Marie (Russie), 7, rue Kasanskaya, Saint-Pétersbourg.

Le comte Salvatore de Cintiis, camérier secret de Sa Sainteté (Italie), 64, via Santa-Lucia (Naples).

Le marquis de Clapiers, 32. rue Pierre-Charron, Paris.

Clavery, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 12, rue de Milan, Paris.

Jules de Clercq, consul général de France à Gênes, Italie.

Le duc de Clermont-Tonnerre, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26 *bis*, avenue Bosquet, Paris.

Cobianchi, premier secrétaire de la légation d'Italie, à Tokio (Japon).

Cogordan, ministre plénipotentiaire (France), directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

M. Henri O'Connor-Martins, secrétaire de l'ambassade de Portugal près le Saint-Siège (Portugal), Institut royal de Saint-Antoine des Portugais, à Rome.

P. Coquelle, à Meulan (Seine-et-Oise).

Cordier, professeur à l'École des langues orientales (France), 54, rue Nicolo, Paris.

M. Corgialegno (Grèce), George yard, Lombard street, Londres, E. C.

Le vicomte Roger de Cormenin (France), 25, rue de l'Arcade, Paris.

S. E. J.-A. Ferreira da Costa, ministre plénipotentiaire du Brésil près le Saint-Siège, 25, via 20-Settembre, Rome.

Jules Coulbaut, ancien élève de l'École des langues orientales (France), 92, avenue d'Iéna, Paris.

Le baron de Courcel, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, sénateur, *président de la Société* (France), 10, boulevard Montparnasse, Paris.

George de Courcel (France), ancien officier de marine, 178, boulevard Haussmann, Paris.

Valentin de Courcel (France), 20, rue de Vaugirard, Paris.

Le marquis de Courcy, *membre du Conseil*, 33, rue Saint-Dominique, Paris.

Ernest Crampon, ancien consul général de France à la Havane (France), château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

Le chevalier Benoit CROCE (Italie), 23, via Atri (Naples).

Philippe CROZIER, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire de France en Danemark, Copenhague.

Jean DARCY, inspecteur des finances (France), 192, avenue Victor-Hugo, Paris.

Ernest DAUDET (France), 34, rue Hamelin, Paris.

Duc DECAZES (France), 19, rue de Constantine, Paris.

Albert DECRAIS, ancien ambassadeur, ancien ministre, sénateur, 62, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris.

Francis DE CRUE DE STOUTZ, *membre correspondant*, professeur à l'Université (Suisse), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, Genève.

L'abbé DEDOUVRES, professeur de littérature latine aux Facultés libres d'Angers (France), 12, rue Cubain, Angers (Maine-et-Loire).

DELAFOSSE, député (France), 11, rue de Courcelles, Paris.

Louis DELAVAUD, *membre du Conseil*, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères (France), 85, rue de la Boëtie, Paris.

J. DELAVILLE-LE ROUX, *membre du Conseil* (France), 52, r. Monceau, Paris.

M. DELCASSÉ, ministre des Affaires étrangères, 11, boulevard de Clichy, Paris.

L. DELISLE, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale (France), 8, rue des Petits-Champs, Paris.

DELUNS-MONTAUD, ministre plénipotentiaire, chef de la division des archives au ministère des Affaires étrangères, 13, rue de l'Université, Paris.

S. E. N. DELYANNIS, ministre de Grèce en France (Grèce), 3, rue Anatole-Delaforge, Paris.

Edmond DEPREZ (Grande-Bretagne), 13/14, Pall Mall East, London. S. W.

Le chevalier DESCAMPS, professeur à l'Université de Louvain (Belgique).

Paul DESCHANEL, de l'Académie française, député, Paris.

DESCOS (France), premier secrétaire d'ambassade, 26, rue Boissière, Paris.

Le baron DES MICHELS, ancien ambassadeur (France), 9, rue d'Aguesseau, Paris.

H. DONIOL, membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale (France), 66, rue Pierre-Charron, Paris.

Le général DONOP (France), membre du conseil supérieur de la guerre, Paris.

Jean DOULCET, secrétaire d'ambassade (France), 17, rue Las Cases.

Marc DRAGOUMIS, ancien ministre des Affaires étrangères (Grèce), Athènes.

Le vicomte DU DRESNAY (France), secrétaire de l'ambassade de France à Vienne.

DRIAULT (France), professeur agrégé au lycée de Versailles.

DUBOIS DE L'ESTANG, inspecteur des finances (France), 43, rue de Courcelles, Paris.

Le vicomte DUGON (France), château de Moidière, par la Verpillère (Isère).

Constantin DUMBA, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade (Serbie).

DUPUIS, secrétaire de l'Ecole des sciences politiques (France), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.

Le comte Paul DURRIEU, *membre du Conseil* (France), 11, rue Cortambert, Paris.

Maurice DUTREIL, député de la Mayenne (France), 22, rue de Marignan, Paris.

Michel EPHRUSSI (France), 201, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le comte D'ESPEUILLE-VICENCE (France), 6, place du Palais-Bourbon, Paris.

Le baron BEZUEL D'ESNEVAL (France), 29, rue Saint-Guillaume, Paris.

S. A. R. MGR LE COMTE D'EU, 7, boulevard de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine.

A. EYDIN (France), 9, avenue de Picardie, Versailles.

L'honorable H. FABRE (Canada), 10, rue de Rome, Paris.

Gustave FAGNIEZ (France), de l'Institut, *membre du Conseil*, 111, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Lord Edmond FITZMAURICE (Grande-Bretagne), Leigh house, Bradford on Avon, Witz (Angleterre).

M. FLAMENT, archiviste paléographe, 32, boulevard des Batignolles, Paris.

Le comte DE FLORIAN, ministre plénipotentiaire, 8, rue Royale, Paris.

FLURY, ancien ministre plénipotentiaire (France), 11, rue Murillo, Paris.

Le colonel FRANASSOWITCH, ancien ministre des Affaires étrangères (Serbie), Belgrade.

Le marquis DE FRONDEVILLE (France), 13, rue Daru, Paris.

FUNCK-BRENTANO, *membre du Conseil* (France), 5, rue Albouy, Paris.

Frantz FUNCK-BRENTANO, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal (France), 5, rue des Moulins, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Le docteur Giuseppe GALAVRESI (Italie), 13, via Manin, Milan.

Le prince Paul GALITZINE, *membre correspondant* (Russie), directeur général des Archives centrales des affaires étrangères, Moscou.

J. GENNADIUS, ancien ministre de Grèce (Grèce), 6, Garfield villas Acacia road, London, N. W.

Léon GEOFFRAY, ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de la Pompe, Paris.

Ch. GEOFFROY DE GRANDMAISON (France), château de Nagel, par Conches (Eure).

Le colonel docteur Vladan GEORGÉVITCH, ministre plénipotentiaire (Serbie), légation de Serbie, à Constantinople.

A. DE GIERS, consul général de Russie, à Jassy (Roumanie).

S. E. Michel DE GIERS, ministre de Russie (Russie), à Pékin.

S. E. Nicolas DE GIERS, ministre de Russie (Russie), à Bruxelles.

Mgr le Dr Adolfo GIOBBIO, camérier secret de Sa Sainteté, attaché à la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, professeur à l'Académie des nobles ecclésiastiques, 3, piazza di Spagna, Rome.

J.-G. GLEICHMANN, ancien ministre des finances, ancien président de la seconde chambre des États-Généraux et membre de la première chambre (Pays-Bas), La Haye.

Le comte Théodore DE GONTAUT-BIRON (France), 45, rue de Varenne, Paris.

Le commandeur Giacomo GORRINI, directeur des archives au ministère des Affaires étrangères (Italie), *correspondant de la Société*, palazzo della Consultà, Rome.

M. le comte GOUBAUX, 33, rue Cortambert, Paris.

Gr. GRAM, *membre correspondant*, ancien ministre (Norvège), Hancar, Norvège.

Alfred GRANDIDIER, membre de l'Institut, 6, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Le duc DE GRAMONT (France), 52, rue de Chaillot, Paris.

S. E. le comte GREPPI, ancien ambassadeur, sénateur (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Emmanuel GREPPI, membre correspondant de la R. deputazione di Storia patria (Italie), 12, via S. Antonio, Milan.

Le vicomte DE GROUCHY, ministre plénipotentiaire (France), 29, avenue Montaigne, Paris.

Le baron GROUVEL, 292, boulevard Saint-Germain, Paris.

Ricardo-Fernandez GUARDIA, premier secrétaire de légation (Costa-Rica), 53, avenue Montaigne, Paris.

Aless. GUESALAGA, ministre de la République argentine en Bolivie, à Sucre (Bolivie).

Le comte DE GUICHEN (France), Cirey-sur-Vésouze (Meurthe-et-Moselle).

S. E. le baron GUILLAUME, ministre de Belgique en Grèce (Belgique), légation de Belgique, à Athènes.

Le chevalier N. DE GUTMANSTHAL-BENVENUTI (Autriche), Schlossweixelstein, par Steinbrück Carinthie.

S. E. le comte GYLDENSTOLPE, ministre de Suède et de Norvège en Russie (Suède et Norvège), à Saint-Pétersbourg (Russie).

M. Alexandre HALOT, docteur en droit, secrétaire du Conseil supérieur de l'État indépendant du Congo, consul impérial du Japon, *correspondant de la Société*, Bruxelles, 38, avenue Louise.

Agathon DE HAMMARSKJOLD, attaché aux archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

S. HANNEMA (Pays-Bas), secrétaire général du département des Affaires étrangères, La Haye.

Le comte B. D'HARCOURT, *vice-président de la Société* (France), ancien ambassadeur, 11, rue Vaneau, Paris.

Le comte D'HAUSSONVILLE, *membre du Conseil*, ancien député, de l'Académie française (France), 6, rue Fabert, Paris.

Louis HÉBERT (France), avocat, 70, boulevard Edgard-Quinet, Paris.

Fernand D'HÉBRARD DE SAINT-SULPICE (France), 14, avenue Bosquet, Paris.

S. E. M. DE HEGERMANN LINDENCRONE (Danemark), ministre plénipotentiaire de Danemark à Berlin.

Le docteur HEIMBURGER, professeur de sciences politiques et de droit international à l'Université de Giessen (grand-duché de Hesse), Allemagne.

B. HELDRING (Pays-Bas), président de la Société de commerce d'Amsterdam.

Le marquis D'HÉRICOURT, consul général de France, à Leipzig (Allemagne).

S. E. Henry HOWARD, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique (Grande-Bretagne), 19, Wedeinde, La Haye.

Charles-Henry HUBERICH, de l'Université du Texas (États-Unis).

J.-W.-M. VAN IDSINGA, docteur en droit (Pays-Bas), membre de la deuxième chambre des États généraux, La Haye.

Das Institut für Oesterreichische Geschichst-forschung (Autriche), Université, Vienne.

Eugène JARRY (France), Orléans, 8, place de l'Étape.

Sir HUBERT JERNINGHAM K. C. M. G. (Angleterre), ancien gouverneur de l'île Maurice, ancien secrétaire d'ambassade, *correspondant de la Société*, 14, Burton, st Londres, W.

JESSÉ-CURELY, attaché au ministère des Affaires étrangères, 20, rue de Provence, à Versailles.

L'honorable Louis-A. JETTÉ, *membre correspondant* (Canada), Montréal.

Gaston JOORIS, secrétaire de légation (Belgique), 91, avenue Louise, Bruxelles.

JOVANOVIZ, Milan-Paul, *membre correspondant* à Vukovar-sur-le-Danube, Slavonie (Autriche Hongrie).

Le comte R. DE KERGORLAY, ancien secrétaire d'ambassade (France), 26, rue de l'Aiguillon, Montpellier.

P.-L. DE KERMAINGANT, *membre du Conseil* (France), 102, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Aladar DE KISS DE NEMESKER, ancien secrétaire d'ambassade (France), 3, rue de la Terrasse, Paris.

M. Jean KNIGHT, 19. avenue de l'Alma, Paris.

Romain VON KOMIEROWSKI, camérier de Sa Sainteté, membre du Reichstag (Allemagne). Neizychowo Weissenhohe (Prusse).

Le marquis DE LA BORDE (France), 25, quai d'Orsay, Paris.

E. DE LABOULAYE, *membre du Conseil*, ancien ambassadeur, 25, rue de Lubeck, Paris.

J. DE LA BOULINIÈRE, ministre plénipotentiaire, agent diplomatique de France au Caire (Égypte).

Camille LABOURET, conseiller d'ambassade (France), 22, rue de l'Élysée, Paris.

A. LACAZE, ministre plénipotentiaire (France), 12, rue Paul-Baudry, Paris.

M. Bernard DE LACOMBE, anc. élève de l'École des chartes, 5, cité Vaneau, Paris.

Le baron LAFAURIE (France), 12, rue Newton, Paris.

René LENEPVEU-BOUSSAROQUE DE LAFONT, secrétaire d'ambassade (France), 8, rue Lincoln, Paris.

Pierre DE LA GORCE, ancien magistrat (France), Fouquières-lès-Béthune, par Béthune (Pas-de-Calais).

Louis DE LAIGUE, consul général (France), Trieste.

Le marquis DE LA MAZELIÈRE (France), 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Léonidas LAMBRINUDI (Grèce), 16, Cleveland square, Hyde Park, Londres.

S. E. le comte LANSDORF, ministre des affaires étrangères (Russie), à Saint-Pétersbourg.

Léon DE LANZAC DE LABORIE (France), 96, rue de l'Université, Paris.

Le comte Aymery DE LA ROCHEFOUCAULD (France), 93, rue de l'Université, Paris.

S. E. M. LARDY, ministre de Suisse en France (Suisse), 5 *bis*, rue de Marignan, Paris.

Le marquis DE LASTEYRIE, 225, rue de l'Université, Paris.

Le duc DE LA TRÉMOILLE, *membre du Conseil* (France), membre de l'Institut, 4, avenue Gabriel, Paris.

Fernand LAUDET, secrétaire d'ambassade (France), 45, rue de Rome, Paris, et château de Lodève, par Merciac (Gers).

Le comte DE LAUGIER-VILLARS, ministre plénipotentiaire (France), 250, boul. Saint-Germain, Paris.

S. E. le marquis DE LA VÉGA DE ARMIJO, ministre d'État (Espagne), Madrid.

R. LAVOLLÉE, *membre du Conseil* (France), 162, boulevard Haussmann, Paris.

Léon LEFÉBURE, ancien député (France), 36, aven. Marceau, Paris.

André LE MALLIER, avocat (France), au consulat général de France, Palazzo Grimani, Venise.

LE MYRE DE VILLERS (France), ancien député, 3, rue Cambacérès, Paris.

S. E. M. DE LÉON Y CASTILLO, marquis DEL MUNI, ambassadeur d'Espagne en France, boulev. de Courcelles, 34, à Paris.

Anatole LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut (France), 69, rue Pigalle, Paris.

Le duc DE LESPARRE (France), 62, rue de Ponthieu, Paris.

E. LEVASSEUR, *membre du Conseil* (France), 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

THE DEPARTMENT OF STATES LIBRARY. États-Unis, aux soins de l'ambassade des États-Unis, 59, rue de Galilée, Paris.

Le baron Albert LOMBROSO (Italie), à Frascati (Italie).

DE LOMÉNIE, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 92, rue de Miromesnil, Paris.

LOREAU, ancien député (France), 243, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'abbé LOTH, curé de Saint-Maclou à Rouen (France), presbytère de Saint-Maclou, à Rouen.

Charles DE LOWENSKIOLD, ministre

d'Etat de Norvège, château de Velskerve, près Christiania (Norvège).

Joseph DE LOYNES (France), secrétaire d'ambassade, rédacteur au département des Affaires étrangères, 11, rue Marbeuf, Paris.

Le comte DE LUÇAY, *membre du Conseil* (France), 90, rue de Varenne, Paris.

S. E. le baron DE LYNDEN, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, La Haye.

S. E. le comte DE MACEDO, ministre plénipotentiaire de Portugal en Espagne (Portugal), 113, Attocha, Madrid.

Le docteur Ch. MACRY (Grèce), Tecuci, Roumanie.

Le marquis MAC SWINEY DE MASHANAGLASS, *membre correspondant*, camérier secret de S. S. le pape Léon XIII (Grande-Bretagne), palazzo Medici, via Giulia, Rome.

CARLOS MAGALHAENS DE AZEVEDO (Brésil), secrétaire de la légation du Brésil près le Saint-Siège, Rome.

C.-G. MALMSTROM, ancien ministre, ancien chef des archives du royaume (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le comte Nério MALVEZZI DE MEDICI, député au Parlement italien, *membre correspondant* (Italie), Bologne.

S. E. le duc DE MANDAS, ambassadeur d'Espagne en Angleterre (Espagne), Londres.

Bernard DE MANDROT, ancien élève de l'École des chartes (Suisse), 42, avenue du Trocadéro, Paris.

Le baron Antonio MANNO (Italie), 19, via Ospedale (Turin).

Le comte Andrea MARCELLO, *membre correspondant* (Italie), Venise.

C. DE MARCHI, bibliothécaire, Pavia (Italie).

M. DE MARTENS, *membre correspondant* (Russie), 12, Panteleimanskaia, Saint-Pétersbourg.

Alphonse DE MARTIN (France), Inverness Place, W., London (Angleterre); Nouvelle Ricardelette, par Narbonne (Aude); 5, avenue Bosquet, Paris.

Frédéric MASSON, de l'Académie française, ancien bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères (France), 122, rue de la Boëtie, Paris.

Lucien MAUROUARD, premier secrétaire d'ambassade (France), légation de France, Athènes; 110, boulevard Haussmann, Paris.

Michel MAVRO (Grèce), Odessa.

S. E. le commandeur Edmond MAYOR DES PLANCHES, ambassadeur d'Italie à Washington, Moncalieri, province de Turin (Italie).

S. A. le prince MEHEMET-ALI d'Égypte, au Caire.

F. DE MENÉZES DORIA, baron DE LORETO, *membre correspondant*, ancien ministre (Brésil), 28, Draïa da Lapa, Rio-de-Janeiro.

Paul MERTIAN, ancien attaché d'ambassade, avenue des Champs-Élysées, 123, Paris.

S. E. le comte DE MÉRODE-WESTERLOO, ancien ministre des Affaires étrangères du royaume de Belgique, 27, rue aux Laines, à Bruxelles.

Le comte MEUNIER DU HOUSSOY, ancien secrétaire d'ambassade (France), 22, rue de Prony, Paris.

René MILLET, ambassadeur (France), 14, boulevard Flandrin, Paris.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'AUTRICHE-HONGRIE (Autriche-Hongrie, Vienne.

Le MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ÉQUATEUR (Équateur), Quito.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

Le chef de la division des Archives au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Le directeur des affaires politiques

au MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE FRANCE (France), quai d'Orsay, Paris.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ITALIE (Italie), Rome.

S. E. le MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE TURQUIE (Turquie), Constantinople.

H. DE MIQUEL, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne, 78, rue de Lille, Paris.

M. A. MIRON DE L'ESPINAY, docteur ès lettres, à Blois.

S. E. H. MISSAK-EFFENDI, ministre plénipotentiaire de Turquie (Turquie), à La Haye.

Le baron OSCAR DE MITIS, archiviste aux archives impériales et royales de Vienne, Minoritenplatz, Vienne (Autriche).

S. A. S. MGR LE PRINCE DE MONACO, à Monaco.

Le marquis DE RIPERT DE MONCLAR, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue de l'Arcade, Paris ; château d'Allemagne, à Allemagne (Basses-Alpes).

Le comte DE MONTAIGU (France), député, 18, rue Martignac, Paris.

Le marquis DE MONTEBELLO, ancien ambassadeur (France).

Le lieutenant-colonel MONTEIL, 10, rue d'Aumale, Paris.

Albert DE MONTET, secrétaire de la Société d'histoire de la Suisse romande (Suisse), Chardonne-sur-Vevey (Suisse).

Le marquis DE MONTMARIN, ministre plénipotentiaire (France), château de Montmarin, par Sargé (Loir-et-Cher), et 47, rue de Verneuil, à Paris.

Le marquis DE MOUSTIER, député (France), 15, avenue de l'Alma, Paris.

Le comte DE MOUY, ancien ambassadeur de France, 26, rue Nicolo, Paris.

S. E. MUNIR-PACHA, ambassadeur de Turquie (Turquie), 10, rue de Presbourg, Paris.

A. MUNIR-BEY-SUREYA, secrétaire au commissariat impérial de Turquie, à Sofia (Bulgarie).

Le comte Louis MYCIELSKI, député au Reichstag (Prusse), Galowo, par Samter (grand-duché de Posen).

Le comte DE LA BARRE DE NANTEUIL (France), château de Néchoat, par Morlaix (Finistère).

Le baron Amaury DE LA BARRE DE NANTEUIL, ancien élève de l'École des sciences politiques (France), Paris, boulevard Haussmann, 43, ou château de la Chevalerie-Hauteclair, par Alençon (Orne).

Ferdinand Henry DE NAVENNE, ministre plénipotentiaire (France), palais Farnèse, Rome.

NEDJ'L-BEY, consul général en Dalmatie (Turquie), à Raguse.

Mme Christine NEGROPONTE (Grèce), 13, quai d'Orsay, Paris.

Le baron DE NERVO, 17, rue de Marignan, Paris.

Le baron Jean DE NEUFVILLE, 7, rue Dupont-des-Loges, Paris.

N. NICOLAIDES, directeur de *l'Orient*, (Turquie), Bruxelles.

Le comte Albert DE NIOAC, ancien secrétaire de la légation du Brésil à Rome, 16, rue de la Faisanderie, Paris.

NISARD, ambassadeur de France près le Saint-Siège, à Rome.

Le Dr François NITTI (Italie), à Rome.

Le COMITÉ NOBEL DU PARLEMENT NORVÉGIEN, Christiania.

Octave NOEL, *trésorier de la Société* (France), 37, rue Galilée, Paris.

M. NOTOWITCH (Russie), directeur du journal *la Russie*, à Paris.

C.-T. ODHNER, professeur honoraire de l'Université de Lund, chef des Archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

Le docteur GIOVANNI OGNIBENE (Italie), directeur des archives d'État, Modène.

Le marquis D'OLIVART, *membre correspondant*, (Espagne), assesseur juridique du ministère des Affaires étrangères, ancien député, 12, calle Zurbano, Madrid.

S. E. M. OLLANESCO, ministre plénipotentiaire, membre de l'Académie roumaine, rue François-Ier, 37, Paris.

Le comte Xavier ORLOWSKI, attaché à la légation de Russie, à Munich (Bavière).

AMBASSADE IMPÉRIALE OTTOMANE, 10, rue Presbourg, Paris.

S. E. le prince Léon OUROUSSOF, ambassadeur de Russie (Russie), à Rome.

Hector PAIS (Italie), directeur du Musée national, Naples.

Georges PALLAIN, gouverneur de la Banque de France (France), Paris.

Alexandre PANGIRIS-BEY, adjoint au directeur de la Banque impériale ottomane (Turquie), Banque impériale, Constantinople.

Le conseiller d'Etat marquis DE PARANAGUA (Brésil), ancien ministre, rue Tavares Bastos, 39, Rio de Janeiro.

Th.-G. PARASCHOS, économe de la Régie des tabacs à Constantinople (Turquie), Régie des tabacs, Constantinople

Louis PASSY, député (France), 81, rue Taitbout, Paris.

Le baron DE PENEDO, ancien ministre plénipotentiaire (Brésil), Rio de Janeiro.

Manuel DE PERALTA, *membre correspondant*, ministre de Costa-Rica, 35, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis DE PERSAN (France), ancien consul général à Varsovie, 25, boulevard de la Reine, Versailles.

Hector PETIN (France), docteur en droit, 116, rue de la Boëtie, Paris.

Maxime PETIT, conseiller à la Cour des comptes (France), 10, rue Stanislas, Paris.

Harris PHELPS (États-Unis), 7, rue de Presbourg, Paris.

Georges PICOT, *membre du Conseil*, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques (France), 54, rue Pigalle, Paris.

Le comte Artus DE PINA DE SAINT-DIDIER, ancien ministre plénipotentiaire (France), 37, rue de Naples, Paris.

Albert PINGAUD, attaché au ministère des Affaires étrangères (France), 130, rue de l'Université, Paris.

Léonce PINGAUD, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (France), Besançon (Doubs).

Le prince PIO DI SAVOIA, marquis de CASTEL RODRIGO (Espagne), via Borgo Nuovo, Milan.

Le baron DE PLANCY (France), ancien ministre plénipotentiaire, 14, rue Lincoln, Paris.

E. PLANTET (France), *membre du Conseil*, 28, rue Hamelin, Paris.

M. POLOVSTOF, secrétaire de l'Empire, vice-président de la Société impériale historique de Russie (Russie), Moïka, Saint-Pétersbourg.

Le marquis DE POMEREU (France), 67 et 69, rue de Lille, Paris.

PRADIER-FODÉRÉ, *membre correspondant* (France), 65, cours Vitton, Lyon.

Le docteur A.-F. PRIBRAM, membre de l'Académie des sciences (Autriche), 45, Jaeguin Gasse, Vienne.

Le prince Dominique RADZIWILL, 15, rue Nitot, Paris.

S. A. S. le prince DE RADOLIN, ambassadeur d'Allemagne en France, 78, rue de Lille, Paris.

Le comte DE RAMBUTEAU, conseiller général de Saône-et-Loire, ancien conseiller d'État (France), 32, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Lord REAY, pair du Royaume-Uni, ancien gouverneur de Bombay

(Grande-Bretagne), 6, Great Stanhope street, Londres.

RECHID-SAFVET-BEY (Turquie), à Constantinople.

S. E. le baron DE REEDTZ-THOTT, ministre des Affaires étrangères (Danemark), Copenhague.

Louis RENAULT, de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris (France), 30, rue du Cherche-Midi, Paris.

S. E. le comte DE REVENTLOW, ministre de Danemark, avenue d'Antin, 19, à Paris.

Abel RIGAULT, attaché au ministère des Affaires étrangères, 3, rue Lecourbe, Paris.

Paul ROCHE, 10, rue Sainte-Anne, Paris.

Emmanuel RODOCANACHI (France), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Le duc DE ROHAN, député, 35, boulevard des Invalides, Paris.

H. DE RONSERAY (France), 19, rue de Lille, Paris.

Le comte DE ROSEBERY, pair du royaume, ancien ministre des Affaires étrangères (Grande-Bretagne), chez MM. Colnaghi et C°, 13-14, Pall Mall East, Londres.

Le baron Alphonse DE ROTHSCHILD (France), 2, rue Saint-Florentin, Paris.

Le baron Edmond DE ROTHSCHILD (France), 41, faub. Saint-Honoré.

Le baron Gustave DE ROTHSCHILD (France), 23, avenue de Marigny, Paris.

Ed. ROTT, *secrétaire de la Société* (Suisse), 50, avenue du Trocadéro, Paris.

L. RUYSSENAERS (Pays-Bas), ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, La Haye.

Le comte Sigismond RZYSZECZEWSKI (Russie-Pologne), 36, Novo Zielna, Varsovie.

Le duc DE SABRAN-PONTEVÈS (France), château de Magnane, par Château-Gonthier (Mayenne).

S. E. SAID-PACHA (Turquie), *correspondant de la Société*, ancien ministre des Affaires étrangères, président du Conseil d'État, Constantinople.

Fleury SAINT-CHARLES (France), Saint-Étienne-la-Varenne (Rhône).

SAINT-PAUL, auditeur au Conseil d'État (France), 8, place des États-Unis, Paris.

Le comte SALA, ministre plénipotentiaire (France), à Buénos-Ayres.

Georges SALLES, archiviste paléographe, auxiliaire de l'Institut (France), 76, rue de la Tour, Paris.

Le comte Henri DE SAN-MARTINO ET VALPERGA (Italie), 137, rue Nazionale, Rome.

Le marquis DE SAPORTA (France), 43, rue de Lisbonne, Paris.

Le comte Louis DE SARTIGES (France), secrétaire d'ambassade à Munich, 16, Léopoldstrasse; 14 *bis*, av. Bosquet, Paris.

S. E. SAWAS-PACHA, ancien ministre des Affaires étrangères (Turquie), 76, rue Desbordes, Paris.

Le marquis DE SAYVE, ministre plénipotentiaire (France), 18, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Christian SCHEFFER (France), villa Scheffer, rue Scheffer, Paris.

Le docteur SCHLITTER, directeur des Archives de la Cour, *correspondant de la Société* (Autriche-Hongrie), 44, Stahrenberggasse, Vienne.

Le docteur von SCHLOSSBERGER, *membre correspondant* (Wurtemberg), conseiller d'État, ancien directeur des Archives de la Cour et de l'État, Stuttgard.

Emm. SCHLUMBERGER, secrétaire d'ambassade (France), 49, rue de la Boëtie, Paris.

Le marquis DE SÉGUR, ancien auditeur au Conseil d'État (France), 43, avenue d'Iéna, Paris.

Le vicomte DE SÉGUR-D'AGUESSEAU

(France), secrétaire de la légation de France à La Haye.

Le comte DE SÉMALLÉ, *membre du Conseil* (France), secrétaire d'ambassade, 16 *bis*, av. Bosquet, Paris.

Em. SENART, membre de l'Institut (France), 18, rue François-Ier, Paris.

Le Secrétariat général de la questure du Sénat.

Jacques SEYDOUX (France), secrétaire d'ambassade à Berlin.

Nikolaki-Effendi SGOURIDEZ (Turquie), directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères, à Constantinople.

Jacques HORA SICCAMA, ancien chef de la division politique au ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas), 13, Bejnidenhout, La Haye.

Dr Hermann VON SICHERER, *membre correspondant* (Allemagne), recteur et professeur de droit allemand de l'Université de Munich.

J.-A. SILLEM, membre de la députation permanente des États provinciaux de la Hollande septentrionale (Pays-Bas), Amsterdam.

Le comte SIMÉON, ancien secrétaire d'ambassade, *membre correspondant* (France), Oberhofen, lac de Thun (Suisse).

Guillaume SINGER, directeur du *Neue Wiener Tagblatt* (Autriche), Vienne.

Wladimir Alexius, comte DE SKORZEWSKI-RADOMICE (Allemagne), membre héréditaire de la Chambre des seigneurs de Prusse, à Lubostich, par Labischin, grand-duché de Posen.

La SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HOLLANDE (Pays-Pas), Utrecht.

S. E. le comte Albert DE SONNAZ, ministre d'Italie, à Bruxelles.

Albert SOREL, *membre du Conseil*; de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques, 70, rue d'Assas, Paris.

SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères (France), 30, avenue de Messine, Paris.

Henry STANDISH (Grande-Bretagne), 43, avenue d'Iéna, Paris.

R.-F. STEVENS (États-Unis), 4, Trafalgar square, London.

M.-A.-N.-L. DE STIEGLITZ (Russie), Angliiski Prospect, 30, Saint-Pétersbourg.

Le professeur VON STOCKMAYER (Allemagne), *membre correspondant*, 8, Neckar Strasse, Stuttgart.

STOLOJIAN, député (Roumanie), Bucarest.

Le docteur STRANSKI, ancien ministre des Affaires étrangères et des cultes (Bulgarie), Sofia.

S. E. le chevalier DE STUERS, *membre du Conseil*, ministre plénipotentiaire des Pays-Bas (Pays-Bas), 55, av. Kléber, Paris.

Gabriel SYVETON, professeur agrégé d'histoire, député (France), 20 *bis*, avenue de Neuilly, à Neuilly.

S. E. M. Lad. SZOGIENI MARICH DE MAGYAR-SZLOGAEGYHAZA, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, à Berlin.

La comtesse DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, 3, avenue Montaigne, Paris.

Le marquis DE TAMISIER (France), ancien ministre plénipotentiaire, 43, rue de Courcelles, Paris.

Paul TARGET, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire (France), 7, rue Montaigne, Paris.

André TCHÉGLOW, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie (Russie), ministre au Monténégro.

Le baron Joseph DU TEIL (France), 22, rue Pierre-Charron, Paris.

TERNAUX-COMPANS, ancien conseiller d'ambassade (France), rue Jean-Goujon, Paris.

THOUVENEL, ancien secrétaire d'ambassade (France), 6, rue Lincoln, Paris.

THUREAU-DANGIN, membre de l'Académie française (France), 11, rue Garancière, Paris.

S. E. G. VAN TIENHOVEN, ancien ministre des Affaires étrangères, commissaire de la Reine pour la Hollande septentrionale (Pays-Bas), 71, avenue Gracht, à Harlem.

C. TOLLU, notaire (France), 9, rue de Grenelle, Paris.

S. E le comte TORNIELLI BRUSATI DI VERGANO, ambassadeur d'Italie, *vice-président de la Société*, 73, rue de Grenelle, Paris.

TORRES CAMPOS, professeur à l'Université de Grenade (Espagne), Université, Grenade.

M. DE LA TOURRASSE (France), rue de la Pompe, Paris.

Edmond TOUTAIN, ministre plénipotentiaire, 24, rue de Marignan, Paris

S. E. le comte DE TOVAR, ministre plénipotentiaire du Portugal, à Madrid.

Charles TRANCHANT, *membre du Conseil*, anc conseiller d'État (France), 28, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Raoul TREUILLE (France), 156, rue de Rivoli, Paris.

Edouard TROPLONG, ancien magistrat, 46, rue de la Bienfaisance, Paris.

Le comte D'URSEL, 57, rue de Penthièvre, Paris.

Le comte Albert VANDAL, *membre du Conseil*, de l'Académie française (France), 2, rue Marbeuf, Paris.

VASSILAKI BEY SARAKIOTI, ancien colonel-médecin dans l'armée ottomane (Turquie), Constantinople.

Le comte DE VAUVINEUX, ministre plénipotentiaire (France), 38, rue d'Artois, Paris.

Le conseiller VEDEL, *membre correspondant* (Danemark), Udenrigsministeriet, Copenhague.

S. E. le général Joachim F. VELEZ, ministre de Colombie près le Saint-Siège (Colombie), Hotel Royal, via Venti-Settembre, Rome.

M. Charles VERGÉ, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, 3, Paris.

Mil. R. VESNITCH, professeur à la Faculté de droit, membre de l'Institut de droit international, député, ancien ministre, à Belgrade (Serbie).

S. E. Don Wenceslao DE VILLA-URUTIA, *membre correspondant* (Espagne), ambassadeur d'Espagne, à Vienne.

Fleury VINDRY (France), rue Vaubecour, à Lyon.

S. E. le marquis VISCONTI-VENOSTA, sénateur, ancien ministre des Affaires étrangères (Italie), 34, via Monforte, Milan.

Arnold VISSIÈRE, consul de France, secrétaire interprète du gouvernement pour la langue chinoise, 10, avenue des Pages, Le Vésinet (Seine-et-Oise).

Le marquis Paolo VITI-MARIANI, camérier secret de Sa Sainteté, 209, corso Vittorio-Emanuele, Rome.

Étienne-A. VLASTO (Grèce), à Ramleh, Alexandrie (Égypte).

Le marquis DE VOGÜÉ, *vice-président de la Société* (France), de l'Académie française, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, Paris.

Le vicomte Eugène-Melchior DE VOGÜÉ, de l'Académie française (France), 14, rue Las-Cases, Paris.

Le comte Louis VOINOVITCH, ancien ministre de la Justice du Monténégro, Raguse (Dalmatie).

Le comte A. Gilbert DES VOISINS, (France), à la Régie des tabacs, Constantinople.

Le comte DE VORGES, *membre du Conseil* (France), ministre plénipotentiaire, 46, rue du Général-Foy, Paris

M. DE WALDAREN-RENGERS, conseiller à la légation des Pays-Bas, 57, avenue Kléber, Paris.

Le comte WALISZEWSKI, *membre correspondant* (Russie), 17, rue de Longchamp, Paris.

Donald Mackensie WALLACE (Grande-Bretagne), 46, Caxton Street, Saint-Ermins Mansions, London.

WALLON, *membre du Conseil* (France), secrétaire perpétuel de l'Académie

des inscriptions et belles-lettres, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, palais de l'Institut, Paris.

M. le docteur Ottocar WEBER (Autriche-Hongrie), *correspondant de la Société*, Kleinseitner quai, 1, à Prague, Bohême.

Frédéric VON WEECH, chambellan et conseiller intime de S. A. R. le grand-duc de Bade, directeur des Archives grand-ducales, *membre correspondant* (Allemagne), Karlsruhe.

Le professeur VAN WERVECKE, *membre correspondant* (grand-duché de Luxembourg).

Serge DE WESTMAN, attaché au ministère impérial des Affaires étrangères (Russie), Saint-Pétersbourg.

Th. WESTRIN, premier archiviste aux archives royales (Suède), Ricks archivet, Stockholm.

James-Gustavus WHITELEY (Etats-Unis), *membre correspondant*, 223, West Lanvale Street, Baltimore, Maryland.

THE PRESIDENT OF THE WHITE-LIBRARY, Cornell-University, Ithaca, New-York (Etats-Unis), chez M. Stechert, libraire, rue de Rennes, 76, Paris.

Le baron Jehan DE WITTE, rue Jean-Goujon, 14, Paris.

S. E. le comte DE WOLKENSTEIN-TROSTBURG, ancien ambassadeur de Sa Majesté impériale et royale apostolique en France (Autriche-Hongrie), rue de Varenne, Paris.

Van YPERSEELE DE STRIHOU, secrétaire à la légation de Belgique, à Rome.

Léonidas ZARIFI, banquier (Grèce), Constantinople.

S. E. ZIA-PACHA, ancien ambassadeur, directeur général à l'administration du cadastre, chez M. Postasi Hassan Agha, Constantinople

RECUEILS PÉRIODIQUES

AVEC LESQUELS LA *REVUE* ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Société de l'histoire de France, aux Archives nationales.

Revue historique, paraissant tous les deux mois, boulevard Saint-Germain.

Revue des Questions historiques, paraissant tous les trois mois.

Questions diplomatiques et coloniales, revue de politique extérieure, paraissant les 1er et 15 de chaque mois, 16, rue Cassette.

Revue d'histoire, rédigée par l'état-major de l'armée (section historique) au ministère de la Guerre.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, paraissant tous les deux mois, 17, rue Cujas.

Polybiblion, revue mensuelle, partie littéraire et partie technique.

Le Carnet historique et littéraire, revue mensuelle, rétrospective et contemporaine, 59, avenue de Breteuil.

Revue des études historiques, paraissant tous les deux mois, 82, rue Bonaparte.

La Revue (ancienne *Revue des Revues*), 12, avenue de l'Opéra.

Revue de synthèse historique, 12, rue Sainte-Anne.

Correspondance bi-mensuelle du « Bureau international permanent de la Paix », à Berne.

Revue de Droit international et de Législation comparée, 9, rue d'Egmont, Bruxelles.

Royal historical Society, Londres, 115, St Martin's lane, W. C.

Archivio storico Lombardo, corso Vittorio Emanuele, Milan.

Boletin de la Real Academia de la historia, Madrid, 21, calle de Leon.

Nuovo archivio Veneto, Venise.

Rivista storica Italiana, Torino, via Brofferio, 3.

LA DOCTRINE DE MONROE

ET

LES ÉVOLUTIONS SUCCESSIVES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS

(1823-1903)

(Suite[1])

IV

LE TEMPS D'ARRÊT

Ce fut en 1860 que se produisirent les premiers événements qui devaient amener la guerre de sécession. La divergence de vues qui existait depuis longtemps entre les états du Nord et ceux du Sud en fut le motif. Mais cette divergence provenait elle-même de causes très multiples : le Nord était de race anglo-saxonne, habitué dès l'origine aux mœurs de la liberté ; il était de religion protestante et même en majorité puritaine; son industrie naissante avait besoin, pour se développer, de tarifs douaniers protecteurs. Les populations du Sud, au contraire, avaient des traditions autoritaires; elles appartenaient en partie à la religion catholique et à la race latine. De plus le Sud était un pays de grande culture et avait besoin d'échanger ses cotons contre les produits manufacturés d'Europe ; il était par conséquent libre-échangiste à outrance. Enfin autant le Nord désirait peupler ses usines d'ouvriers libres, dont le travail, plus intelli-

[1] Voir la *Revue* du 1er octobre 1903.

gent et plus intense, était d'un meilleur rendement industriel que le travail esclave, autant le Sud avait encore besoin de cette dernière main-d'œuvre et préférait le nègre, plus endurant des rigueurs du climat, au colon européen, pour mettre en valeur ses vastes plantations de canne à sucre, de coton et de tabac. La question d'humanité n'entrait que comme un bien petit facteur dans la solution du problème, qu'avaient posé les différences de race, de tradition et surtout de besoins économiques. Elle n'en fut pas moins le brillant manteau dont les Nordistes couvrirent leur égoïsme et prétendirent justifier leur instinct de domination.

Aux premiers temps de l'indépendance, ils avaient été l'élément prépondérant de l'Union; mais depuis l'entrée successive de la Louisane, de la Floride et du Texas dans la grande fédération américaine, ils étaient débordés et l'influence des Sudistes contre-balançait la leur. Elle menaçait même de devenir dominante à son tour, grâce au système de la représentation nationale. Celle-ci était proportionnelle, pour la chambre basse, au chiffre de la population. Pour le sénat, elle était répartie par états. Or esclaves et hommes libres entraient au même titre dans le calcul. Grâce à cela les états du Sud, où la population blanche n'était que de six millions d'individus, figuraient pour un chiffre de plus de dix millions dans la répartition des sièges législatifs. Le Nord, où il n'existait pas d'esclaves, ne comptait que treize millions d'habitants. L'écart était minime et pouvait disparaître d'un moment à l'autre. De plus, en réalité, les citoyens du Sud avaient, grâce à ce système, une représentation double de celle qu'ils auraient dû mériter, défalcation faite de leurs esclaves. Les états du Nord protestaient contre cette anomalie, mais ne parvenaient pas à faire triompher leurs réclamations. Ils se heurtaient en effet à des dispositions constitutionnelles, que beaucoup de leurs propres députés se refusaient à modifier. Ils espérèrent alors, sinon rétablir l'équilibre, du moins faire disparaître la principale cause de la divergence des intérêts, en supprimant l'esclavage dans les états nouvel-

lement annexés. Au lendemain de l'incorporation du Texas, Wilmot en fit la proposition; mais sa motion échoua.

Ce fut alors que commença, moitié de bonne foi, moitié par calcul, la grande campagne humanitaire, à laquelle le roman de Mme Beecher-Stowe, *Uncle Tom's Cabin*, donna un si grand retentissement. Elle eut pour résultat la tentative révolutionnaire de l'anti-esclavagiste John Brown, qui, partant du Kansas, envahit à la tête d'une poignée d'hommes l'état de Virginie et y appela les nègres à la révolte. John Brown fut arrêté et pendu le 2 décembre 1859. Cette exécution mit en ébullition l'opinion publique, et l'élection présidentielle qui eut lieu peu après, en novembre 1860, fit entrer à la Maison-Blanche un des partisans les plus déterminés de l'abolition de l'esclavage, le fameux Abraham Lincoln. Les états du Sud se sentirent menacés par cette élection et, sans même attendre ce que ferait le nouveau président, six semaines après son avènement, la Nouvelle-Caroline déclara rompu l'ancien pacte fédéral. Neuf autres états suivirent son exemple et se joignirent à elle pour former un groupement politique distinct, qui prit le nom de Confédération des États-Unis d'Amérique. Les états confédérés se donnèrent un autre président et une nouvelle constitution, adoptèrent un drapeau différent et se déclarèrent entièrement indépendants du reste de l'ancienne union. Le gouvernement de Washington protesta contre cette scission et prétendit faire rentrer les dissidents dans l'union de gré ou de force. La guerre éclata aussitôt entre fédérés et confédérés. Elle se poursuivit pendant quatre ans avec des succès divers, mais avec un acharnement et une ténacité qui allaient absorber et épuiser toutes les forces et les ressources des vainqueurs et des vaincus.

Y eut-il alors simple coïncidence, y eut-il calcul? Toujours est-il que jamais l'Europe ne montra plus d'acrimonie dans ses relations avec le Nouveau-Monde et ne témoigna plus de velléités d'y intervenir qu'à partir du moment où il fut démontré que le principal champion de l'autonomie des deux Amériques et du principe de non-intervention européenne se trouvait dans

l'impossibilité d'appuyer ses protestations à coups de canon. Tous les canons des États-Unis étaient occupés à leur lutte fratricide : comment eût-on pu en distraire quelques-uns pour empêcher les flottes combinées de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne de se saisir des principaux ports du Mexique?

Ce fut ce qui arriva au moment même où éclataient les premières hostilités entre esclavagistes et anti-esclavagistes dans les États désunis d'Amérique.

L'incroyable anarchie dans laquelle était plongé le Mexique depuis son indépendance, les meurtres de nationaux étrangers, le pillage de propriétés appartenant à des Européens, les refus d'accorder des indemnités, ou, celles-ci une fois accordées, de les payer : l'inexécution par le président Juarez des engagements financiers pris par son prédécesseur et rival. Miramon, envers Jecker, un Suisse naturalisé français : en un mot tout ce que nous avons revu dans le Vénézuéla en ces dernières années, telles étaient les choses dont se plaignaient à juste titre plusieurs États européens et surtout l'Angleterre, l'Espagne et la France. Des trois c'était cette dernière qui avait à faire valoir les griefs les moins sérieux, ou en tout cas, les moins indiscutables. Ce fut elle cependant qui s'engagea le plus à fond et qui finit par rester seule engagée. C'est qu'elle avait pour souverain un grand rêveur, coutumier de conceptions plus grandioses et plus chevaleresques que pratiques. C'est que Napoléon voulait opposer à la suprématie grandissante de la race anglo-saxonne, en Amérique comme en Europe, une formidable union des peuples latins; c'est qu'il commençait à avoir besoin d'une expédition extérieure comme dérivatif à ses préoccupations de politique intérieure; c'est enfin que notre pays venait de reprendre l'habitude des succès et de la victoire sur les champs de bataille de Crimée et d'Italie, et croyait que rien ne lui serait plus impossible.

Au début cependant de l'expédition du Mexique, il ne fut question ni d'intervention politique, ni de modifications constitutionnelles à appuyer ou à imposer par les armes. L'Espagne,

la France et l'Angleterre n'étaient que des créancières à bout de patience, qui exigeaient, en faveur de leurs nationaux lésés, des indemnités pécuniaires pour le passé et des garanties de sécurité pour l'avenir. Ce fut sur ce programme que toutes trois s'unirent par le traité du 31 octobre 1851, et invitèrent les États-Unis, qui pouvaient formuler des réclamations analogues, à joindre leur action à celle des réclamants européens.

Dans le préambule de cette convention, les H. P. C. avaient pris soin d'exposer les motifs et la portée de l'intervention. C'étaient, disaient-elles, la conduite arbitraire et vexatoire des autorités mexicaines, la nécessité d'exiger une protection plus efficace pour les personnes et les propriétés de leurs nationaux, l'exécution sans cesse différée des obligations financières contractées envers elles, qui les obligeaient à appuyer leurs revendications et leurs droits par une expédition militaire et à s'emparer, à titre de garantie et comme moyen de coercition, des ports et des forteresses du littoral mexicain. Les puissances intervenantes affirmaient d'ailleurs leur désintéressement en s'engageant à ne rechercher aucune acquisition territoriale et à n'exercer aucune influence qui fût de nature à porter atteinte à l'indépendance et à l'autonomie du Mexique. Mais ce qu'elles n'écrivaient pas dans le traité et ce qu'elles se disaient pourtant mutuellement dans leurs échanges de vues et de dépêches, c'est qu'elles espéraient que la présence des forces alliées déterminerait la partie saine de la nation à se donner des institutions plus propres à rétablir dans le pays l'ordre et la sécurité que celles qui y entretenaient, depuis un quart de siècle, l'anarchie et la révolution à l'état permanent. Elles pensaient que le pays troublé ne pourrait être pacifié, d'une façon sérieuse et définitive, que par une autorité plus ferme et plus stable que celle des divers présidents qui s'y déposaient tour à tour tous les deux ou trois ans. Elles verraient par conséquent avec plaisir le Mexique adopter une constitution monarchique et se donner pour souverain quelque prince appartenant à l'une des familles régnantes d'Europe. Le candidat était même dési-

gné d'avance. C'était l'archiduc Maximilien d'Autriche, frère de l'empereur François-Joseph. La France eût été heureuse de panser les plaies de la guerre d'Italie et de se faire pardonner ses complaisances envers Victor-Emmanuel, en aidant un Habsbourg à monter sur un nouveau trône. L'Angleterre, bien que peu enthousiasmée pour les idées de Napoléon, déclarait que si les Mexicains s'arrêtaient au choix de ce prince, elle ne pourrait qu'y applaudir. Peut-être faudrait-il chercher la raison de cette condescendance pour un plan si analogue à ceux que le cabinet de Saint-James repoussait avec tant d'énergie vingt-cinq ans auparavant, dans le fait que l'épouse du candidat était la cousine germaine du prince-consort, la fille de ce Léopold Ier de Belgique, qui passait pour avoir sur l'esprit du mari de la reine Victoria une si grande et d'ailleurs si salutaire influence. L'Espagne manquait de princes à proposer, puisque la couronne était passée de Ferdinand VII à Isabelle, que cette souveraine n'avait qu'un fils et que don Carlos avait pour lui-même et pour sa descendance de plus ambitieuses visées. Elle se satisfit donc à la pensée que ce serait un descendant de Charles-Quint qui pourrait être appelé au trône du Mexique, rattachant ainsi, quoique indirectement, la tradition interrompue. Bref, chacune pour un motif différent, les trois puissances intervenantes espéraient que leur expédition commune aurait pour résultat la constitution d'une nouvelle monarchie au Mexique. Et elles souhaitaient l'accession à ce nouveau trône de l'archiduc Maximilien d'Autriche. Elles affirmaient toutefois, à qui mieux mieux, qu'elles n'entendaient forcer les Mexicains ni à un changement de constitution, ni au choix de tel ou tel souverain et qu'elles n'exigeraient, *manu militari*, que satisfaction pour le passé et sécurité pour l'avenir, comme il était stipulé dans le préambule de la convention de Londres.

En attendant, une triple flotte, chargée de nombreuses troupes de débarquement, cinglait vers le Mexique et allait s'embosser devant Vera-Cruz. L'expédition était commandée par un Espagnol, le fameux général Prim. A la vue de l'escadre, le prési-

dent Juarez demanda à traiter. Il offrit de payer toutes les indemnités qu'on lui réclamait et de donner des gages pour l'exécution de ses promesses. L'Espagne et l'Angleterre se déclarèrent satisfaites et signèrent à Soledad, le 19 février 1862, une convention qui mettait fin au conflit. Mais le plénipotentiaire français, amiral Jurien de la Gravière, refusait, lui, de signer. Le payement des indemnités réclamées ne lui suffisait pas; il voulait que le président Juarez s'engageât aussi au remboursement de la créance Jecker. L'obligation juridique à l'égard de cette créance n'était rien moins qu'absolue. Jecker avait fait des avances, en pleine guerre civile, au chef de l'une des deux factions rivales. N'était-il pas juste que sa fortune fût associée à celle de cette faction? Triomphante, elle l'eût remboursée, et l'eût probablement récompensé avec générosité de sa coopération. Pourquoi, puisque Miramon avait été vaincu, la faction rivale, victorieuse malgré les avances de Jecker, irait-elle payer à ce dernier l'argent qu'il avait prêté contre elle? Miramon n'était pas plus que Juarez, au moment de l'opération faite par Jecker, le président légitime, le représentant légal et incontesté de la république mexicaine, et par conséquent Juarez refusait de payer les dettes de Miramon. Mais l'empereur des Français, qui était bien aise d'avoir un prétexte plausible pour pousser plus loin l'aventure, ne l'entendait pas ainsi. Il approuva la conduite de l'amiral Jurien de la Gravière et poursuivit seul les hostilités commencées.

Un corps d'armée fut jeté dans Vera-Cruz et se mit en marche vers l'intérieur sous le commandement du général Forey. L'expédition commença par un revers essuyé sous Puebla, ce qui porta au paroxysme l'orgueil des Mexicains, exalta leur patriotisme et leur permit de nous tenir tête pendant plus d'une année. Mais, le 18 mai 1863, Puebla était obligée de capituler, Juarez s'enfuyait vers le nord, pour essayer d'organiser une nouvelle résistance, et le 3 juin les troupes françaises faisaient leur entrée triomphale à Mexico.

Forey, malade, avait déjà passé le commandement à Bazaine.

Ce fut ce dernier qui convoqua une constituante et fit voter par elle que le Mexique serait désormais un empire constitutionnel et que la couronne serait offerte au candidat cher à Napoléon, c'est-à-dire à l'archiduc Maximilien.

L'assemblée qui avait émis ces votes ne représentait qu'une très petite minorité de la nation mexicaine. L'infortuné Maximilien, comme s'il eût eu l'intuition de ce qui allait lui arriver, ne consentit à se rendre au Mexique que si son élection était validée par la nation tout entière. Le gouvernement provisoire, qui s'était constitué à Mexico, invita le pays à exprimer ses vœux par un plébiscite, mais que pouvait répondre une nation qui votait sous le canon de l'étranger?

Maximilien se décida à partir; mais il le fit à la condition que l'empereur des Français s'engageât, par la convention de Miramar, à lui promettre jusqu'en 1868 l'appui des troupes françaises.

On sait le reste. On sait comment le malheureux Maximilien, à peine débarqué à Vera-Cruz, en mai 1864, put constater qu'il n'allait être que le chef d'une faction politique, qu'un simple Miramon couronné. Juarez tenait la campagne et harcelait les partisans du nouveau régime par d'incessantes guérillas. Il ne fallait pas songer un seul instant à se maintenir sans le secours de l'armée française. Maximilien voulut abandonner la partie. Son bon sens lui en indiquait les périls et le peu de chances de réussite. De moins prudentes influences prévalurent malheureusement sur son esprit et il se décida à courir jusqu'au bout la périlleuse aventure dans laquelle il s'était engagé.

Pendant tout ce temps le gouvernement de Washington se désolait de ne pouvoir opposer aux événements qui se déroulaient, et qui étaient une si humiliante réponse de l'Europe aux rodomontades du message de 1823, que d'inefficaces protestations diplomatiques. Mais il faut lui rendre cette justice, que même au plus fort de la guerre civile, et malgré les embarras que lui causait la sécession des états du Sud, il ne mentit pas un

instant à son programme et n'abandonna jamais ses principes

A l'invitation des puissances de se joindre à elles pour forcer le Mexique à payer ses dettes, il répondit par l'offre de venir pécuniairement en aide au gouvernement de Juarez. A l'invasion française, il opposa la protestation la plus indignée. A l'élection de Maximilien, il riposta par le refus de reconnaître sa fragile royauté.

Cependant la lutte continuait entre les partisans de Maximilien et ceux de Juarez. Le jeune empereur, une fois son parti pris d'avoir à conquérir les armes à la main la couronne qu'il avait espéré recevoir de l'unanime consentement de la nation mexicaine, se jeta dans la lutte avec toute l'ardeur, et, il faut bien l'avouer, toute la rage d'un véritable chef de faction. Il eut le tort d'écouter les suggestions de ceux qui lui conseillaient de faire cesser la résistance en terrorisant ses adversaires, et signa le décret du 3 octobre 1865, qui interdisait à ses troupes de faire désormais des prisonniers. Quelque temps après, deux chefs républicains, Artaga et Salazar, ayant été capturés, l'impitoyable décret leur fut appliqué et ils furent fusillés comme rebelles.

L'indignation soulevée par cette exécution, aussi cruelle qu'impolitique, fut profonde tant en Europe qu'en Amérique. Les États-Unis, qui venaient de reconquérir chèrement le droit de parler haut et ferme, en profitèrent pour inviter le gouvernement français à rappeler ses troupes et à laisser les Mexicains vider seuls leur querelle. Les Sudistes étaient vaincus, leur soumission définitive n'était plus qu'une question de temps. Le cabinet de Washington en profita pour mettre l'empereur Napoléon en face de ce dilemme, que plus d'un orateur synthétisait fièrement au Congrès par ces mots : « Withdraw or fight! » La chose était dite moins brutalement à Paris; mais il devenait chaque jour plus évident que la prolongation de l'occupation française serait à brève échéance la guerre avec les États-Unis reconstitués.

Eût-il été prudent de se jeter dans cette nouvelle aventure

tandis qu'on en était à se demander quand et comment on se tirerait de la première? Eût-il été sage d'immobiliser des forces navales considérables et d'envoyer de nouveaux contingents militaires par delà l'Océan, quand dans le vieux monde la situation politique se tendait chaque jour davantage? D'ailleurs, à des velléités de rapprochement avec l'Autriche succédaient alors une nouvelle entente avec l'Italie et des coquetteries diplomatiques avec la Prusse. Napoléon n'avait plus, ou ne croyait plus avoir le même intérêt que trois ans auparavant à faire des sacrifices pour conserver la couronne du Mexique à un archiduc d'Autriche. L'infortuné Maximilien eut beau supplier, l'impératrice Charlotte eut beau faire le voyage d'Europe pour fléchir le souverain français et intéresser les autres monarques au sort de son époux; le cabinet des Tuileries n'en décida pas moins le retrait immédiat des troupes françaises du Mexique.

Le dénouement était fatal. Maximilien, abandonné à lui-même, fut fait prisonnier à Queretaro et fusillé le 19 juin 1867.

La doctrine de Monroe triomphait. Les États-Unis allaient pouvoir se dédommager de la réserve forcée que leur avait imposée la longue guerre de sécession. Ils allaient faire peser sur toute l'Amérique indépendante leur assez lourde et très arrogante hégémonie. Ils allaient enfin, franchissant une dernière étape, pouvoir se prévaloir de la doctrine déformée de 1823 pour arracher, non plus à l'influence, mais à la souveraineté de l'Europe quelques-unes de ses plus belles colonies. D'envahissante qu'elle s'était contentée d'être à l'égard de ses co-états américains, l'Union allait devenir agressive aussi à l'égard des États européens. Elle n'allait plus se contenter de défendre contre ces derniers les pays anciennement affranchis du nouveau continent; elle allait arracher quelques parcelles de ce continent, encore possédées par eux, à ceux qui l'avaient primitivement découvert et civilisé.

V

LA PHASE AGRESSIVE

Préludes.

Depuis l'indépendance des États-Unis, le constant effort des hommes politiques de ce pays avait été de créer à l'Union des débouchés sur le golfe du Mexique et d'en faire l'arbitre de cette sorte de Méditerranée américaine, qui sépare le continent septentrional de celui du Sud, baigne les côtes de l'Amérique Centrale et sera un jour la route de l'Europe vers l'Océan Pacifique. Aussi ont-ils toujours rêvé d'ajouter aux possessions continentales de l'Union celle de quelques-unes de ces riches Antilles, qui sont la clef du golfe et dont les possesseurs peuvent seuls prétendre à y exercer une sérieuse hégémonie. Et parmi ces îles, aucune ne paraissait plus désirable que Cuba. Déjà le troisième des présidents de la jeune république fondée par Washington, un de ceux qui avaient collaboré avec lui à l'œuvre de l'affranchissement des colonies de la Nouvelle-Angleterre, Jefferson, jetait sur elle des regards pleins de convoitise et ne craignait pas d'écrire, au lendemain du jour où il était parvenu à arracher au tout-puissant Bonaparte la cession, à prix d'argent, de notre belle Louisiane, que Cuba lui paraissait être le prolongement le plus naturel et le plus nécessaire des États-Unis. Avec la Louisiane, ceux-ci venaient d'atteindre la Mer des Antilles et Jefferson voulait aussitôt qu'ils en fussent les maîtres. « J'ai toujours envisagé Cuba, disait-il, comme l'addition la plus intéressante qui pût jamais être faite à notre système d'Etats. Le contrôle qu'avec la Floride cette île nous donnerait sur le golfe du Mexique et l'isthme contigu, de même que sur les terres dont les eaux se déversent dans ce golfe, assurerait complètement notre prospérité coloniale (1). »

(1) Cf. Hector Petin, *la Doctrine de Monroe*, ch. x, p. 238.

La Floride ne tarda pas à devenir américaine, elle aussi à prix d'argent, comme l'était devenue la Louisiane, et dès 1819 une partie du rêve de Jefferson se trouva ainsi réalisée: mais les Espagnols refusèrent de vendre Cuba. Ils considéraient avec raison cette île comme un des plus beaux joyaux de leur écrin colonial. Ils estimaient, en outre, qu'étant séparée par la mer du reste du continent américain, elle serait plus facile à défendre et à garder que ces possessions de terre ferme, que l'Espagne était en train de perdre les unes après les autres. Aussi, ni en 1819, ni plus tard, ne voulurent-ils entendre parler de la céder à qui que ce fût Le président Adams, digne continuateur de la politique de Jefferson, eut beau réitérer et augmenter ses offres : il dut se convaincre que, pour le moment du moins, il ne fallait pas songer à triompher de l'obstination espagnole. Il s'en consolait en écrivant, dès 1823, ces prophétiques paroles : « Il y a des lois de gravitation politique autant que de gravitation physique, et si une pomme, détachée par la tempête de l'arbre qui l'a produite, ne peut que tomber à terre en vertu de la loi de la pesanteur, ainsi Cuba, une fois séparée de l'Espagne par la force, sera incapable de se maintenir par elle-même et ne pourra que graviter vers l'Union nord-américaine, laquelle, suivant la même loi de nature, ne pourra la rejeter de son sein. »

N'ayant pu s'approprier Cuba, les Etats-Unis voulurent du moins empêcher qu'elle ne tombât en d'autres mains qu'en celles un peu débiles de l'Espagne. Aussi les voyons-nous, après leur échec, multiplier les négociations, soit pour empêcher la métropole de la donner en gage de ses dettes, comme il en fut un moment question, soit pour obtenir que l'Angleterre et les autres puissances européennes promissent formellement de n'intervenir en aucun cas à Cuba, ni en faveur de l'Espagne, ni en faveur de la population révoltée. Et en attendant, les Américains fomentaient l'insurrection, afin de détacher la pomme mûre de l'arbre vieilli, qui la portait encore. Ils s'ingénièrent également à faire la conquête économique du pays et y réussi-

rent si bien que, dès 1845, on pouvait lire que Cuba *appartenait de l'argent américain* (1). A cette même date les révoltes et les répressions sanglantes ne s'y comptaient même plus. Dès 1825 l'île entière avait été enserrée dans les innombrables mailles du filet des sociétés secrètes, qui se formaient, soit sur son propre territoire, soit dans les pays voisins du continent et plus particulièrement au Mexique. Ce furent les *Soles de Bolivar*, *la Junte patriotique cubaine*, *la Ligue de l'Aigle Noir* et bien d'autres encore.

Mais comme les Anglais convoitaient Cuba autant et plus que les Américains eux-mêmes; qu'ils essayaient, eux aussi, d'en faire la conquête financière et y fomentaient l'esprit de rébellion contre la métropole; comme certains agents consulaires britanniques, tels que le fameux Turnbull, commençaient à y être plus écoutés que les émissaires américains, on vit le cabinet de Washington changer brusquement de tactique et se mettre à soutenir la cause de l'Espagne. Turnbull venait de provoquer une échauffourée sérieuse, dans laquelle il avait été très compromis; mais l'Espagne n'avait pas osé sévir contre lui, à cause de son caractère diplomatique, et s'était bornée à se plaindre à Londres de son rôle, comme à le divulguer aux diverses puissances avec lesquelles elle était en rapports. Son ministre à Washington en parla au secrétaire d'État américain et ne fut pas médiocrement surpris de recevoir de lui cette cynique réponse : « Je vous conseille, s'il se présente un autre cas semblable, d'en finir avec le coupable sur-le-champ, et si les autorités se croient tenues de le protéger, que le peuple se fasse donc justice lui-même dans le plus proche *ingenio*. Si après cela des réclamations surviennent, eh bien ! on verra alors quelles mains avaient armé le coupable et qui devait profiter de ses exploits. » Le gouverneur général de Cuba, O'Connel, encouragé par ces paroles, redoubla de sévérité envers les révolutionnaires, mais ne parvint qu'à exaspérer leur désir d'indépendance.

(1) Benoit, *l'Espagne, Cuba et les États-Unis*, p. 81.

Les Américains continuaient d'ailleurs, malgré leurs déclarations de respect pour les droits de l'Espagne et leurs promesses officielles de non-intervention, à prêter secrètement leur appui aux rebelles, organisant sous main ou laissant organiser, sur le territoire de l'Union, ces associations de flibustiers, qui venaient périodiquement apporter aux insurgés cubains des vivres, des munitions et de l'argent. Le cabinet de Washington criait bien fort qu'il ne se prêterait pas à ce que leurs expéditions partissent des ports du littoral américain; il donnait très ostensiblement les ordres les plus sévères pour que tous les navires en partance fussent minutieusement visités et arrêtés, au cas où ils se trouveraient chargés de contrebande de guerre; mais, par un singulier hasard, les recherches de la police américaine étaient toujours déjouées et les navires flibustiers partaient le plus tranquillement du monde de la Nouvelle-Orléans, ou de quelque autre port de l'Union, bourrés de poudre, chargés de fusils et bondés de provisions. En 1850, ce fut une véritable expédition militaire et toute une flottille, qui partirent ainsi des États-Unis pour les côtes cubaines, sous la conduite d'un certain Lopez. Quatre cents Américains l'accompagnaient et l'expédition était commanditée par des banques de New-York, qui avaient poussé l'outrecuidance jusqu'à émettre sur le marché de Wall-Street un emprunt cubain, représenté par des bons remboursables dans les cinq ans qui suivraient la proclamation de l'indépendance, avec intérêts à six pour cent. Lopez, ayant échoué une première fois à débarquer dans l'île, recommença l'année suivante. Avec la même complaisante cécité des autorités américaines, il partit de la Nouvelle-Orléans et réussit cette fois à opérer son débarquement à Placitos, le 2 août 1851. Mais bientôt cernés par les troupes espagnoles, les flibustiers furent tous pris ou tués. Leur chef gisait mort sur le champ de bataille et les prisonniers, déférés à une cour martiale, furent passés par les armes sans distinction de nationalités.

L'Espagne répondait ainsi aux propositions d'achat que pendant ce temps-là le cabinet de Washington ne cessait de lui

adresser au sujet de Cuba, sous prétexte de la débarrasser charitablement d'une possession qui était devenue impossible à conserver et qui ne constituait plus pour la métropole qu'un embarras et qu'une charge. Peut-être les Espagnols eussent-ils mieux fait d'accepter ces offres et d'imiter l'exemple donné en 1803 par Bonaparte, qui avait mieux aimé vendre la Louisiane que de s'exposer à la perdre, comme nous étions en train de perdre alors Saint-Domingue; mais ce que le Premier Consul avait pu faire à une époque où d'innombrables victoires distrayaient la France de cet acte de prudence ou de faiblesse et où d'importantes acquisitions territoriales, faites sur le continent européen lui-même, compensaient, et au delà, cet amoindrissement de notre empire colonial, la reine d'Espagne ne pouvait le proposer au lendemain des pertes cruelles que sa couronne venait d'éprouver dans toute l'Amérique continentale. Aucun de ses ministres n'eût osé en parler, car il eût déchaîné, en le faisant, une explosion de colère nationale qui lui eût infailliblement coûté son portefeuille. Le marquis de Pidal résolut en conséquence de faire connaître aux diverses cours européennes, et plus particulièrement à celles de Paris et de Londres, la perfidie des Américains, qui, d'un côté, nouaient des négociations en vue d'un achat de Cuba, de l'autre protestaient de leur respect pour la souveraineté de l'Espagne, leur soi-disant amie, et les Cubains, leurs soi-disant protégés. Une note identique fut expédiée à toutes les puissances et eut pour premier résultat l'envoi d'une flotte anglaise et celui d'une escadre française dans les eaux de Cuba. Ce que voyant, les États-Unis s'empressèrent de désavouer Lopez, ses complices et ses commanditaires, comme de menacer des peines les plus sévères ceux qui tenteraient de les imiter dans l'avenir; mais ils s'empressèrent également d'envoyer, eux aussi, une flotte à la Havane et de protester contre l'ingérence de la France et de l'Angleterre dans le conflit de la colonie et de la métropole. Ce à quoi le ministre français, M. de Sartiges, répondit qu'il ne s'agissait ni d'ingérence, ni d'intervention, mais de la plus simple et de la plus élémen-

taire protection de ceux de ses concitoyens qui avaient à souffrir à Cuba de la piraterie des flibustiers. Ceux-ci n'ayant été reconnus par personne comme belligérants devaient être considérés, en effet, comme de vulgaires brigands. L'Angleterre répondit en termes presque identiques, ce qui n'avait rien d'extraordinaire, étant donnée *l'entente cordiale* qui existait alors entre le cabinet de Saint-James et celui des Tuileries. Toutefois, pour rassurer l'Amérique tout entière sur les intentions de l'Europe, Sa Majesté Britannique proposa au président des États-Unis de signer avec elle et avec l'Empereur des Français une convention tripartite, par laquelle les Hautes-Parties se promettraient réciproquement de ne jamais essayer de s'emparer de Cuba et en garantiraient la possession à l'Espagne. « Les Américains accusaient l'Angleterre et la France de nourrir de secrets desseins, par rapport à Cuba, eh bien ! l'Angleterre et la France étaient prêtes à prouver ainsi leur désintéressement. Que les États-Unis en fissent autant, s'ils ne voulaient être accusés à leur tour d'avoir des vues particulières et inavouables. » Les États-Unis, mis au pied du mur, refusèrent leur signature; mais par un reste de vergogne ils donnèrent comme raison de ce refus le prétexte que leur ligne politique constante, depuis l'indépendance, avait consisté à ne point se mêler des affaires des autres nations et qu'elle leur interdisait toute entente diplomatique qui pût les exposer à intervenir à un moment donné dans des querelles qui leur étaient étrangères.

Les cabinets de Londres et de Paris insistèrent, alléguant que pareil danger ne résulterait aucunement de la convention tripartite projetée, dont l'unique but était de bien prouver au monde qu'aucune des trois puissances signataires ne contestait la souveraineté de l'Espagne et ne songeait à profiter de ses embarras pour s'approprier une de ses colonies. Ladite convention aurait enfin l'immense avantage de faire cesser la suspicion et la jalousie réciproques qui pouvaient ou pourraient exister entre les puissances dont les possessions étaient les plus voisines de l'île de Cuba. Mais, comme sur ces entrefaites

un nouveau secrétaire d'État avait pris à Washington la direction de la politique étrangère, le gouvernement américain changea tout à coup de langage. M. Everett, au lieu de chercher, comme son prédécesseur, des faux-fuyants et des prétextes pour se dérober à la signature de la convention proposée, osa déclarer aux représentants de la France et de l'Angleterre que les raisons d'abstention données jusqu'alors n'étaient pas les vraies et que, si les États-Unis ne voulaient pas d'une semblable convention, c'est qu'ils ne pouvaient admettre que les intérêts des puissances européennes et les leurs fussent considérés comme équivalents en l'espèce. « Si Cuba avait été située à l'embouchure de la Seine ou de la Tamise, leur disait-il, admettriez-vous que les États-Unis vinssent vous parler d'une sorte de protectorat à trois sur cette île? Assurément non. Eh bien! les Etats-Unis ne peuvent admettre davantage que vous veniez leur parler de convention tripartite concernant une île qui est située à quelques lieues de la côte américaine et qui commande l'entrée d'une mer sur laquelle viennent mourir les grèves de cinq des états de l'Union. »

Il n'oubliait qu'une chose, ce brave M. Everett, c'est que les Etats-Unis ne possédaient aucune colonie en face de l'embouchure de la Seine ou de la Tamise, tandis qu'à côté de Cuba et tout autour de cette mer, sur laquelle venaient mourir les grèves de cinq des états de l'Union, la France et l'Angleterre avaient de riches et importants établissements. Le ministère français ne daigna même pas répondre; l'anglais déclara qu'il ne pourrait suivre M. Everett sur le singulier terrain où il venait de se placer, et qu'en conséquence il reprenait toute sa liberté d'action et s'inspirerait désormais, dans la question, des seuls intérêts de sa patrie.

Il n'en fallut pas davantage pour mettre en émoi l'opinion publique aux Etats-Unis. La presse et le congrès retentirent des déclarations les plus arrogantes sur le fameux principe de l'Amérique aux Américains, et un sénateur alla jusqu'à déposer une motion tendant à proclamer que les Etats-Unis s'oppose-

raient par la force à toute tentative d'une puissance quelconque de l'Europe en vue de substituer sa souveraineté à celle de l'Espagne sur l'île de Cuba, si cette île échappait à la domination de ses maîtres actuels.

La motion ne passa pas; mais le gouvernement de Washington crut devoir adresser pour la troisième fois à celui de Madrid l'offre de lui acheter Cuba. Cette offre fut aussi dédaigneusement refusée que les précédentes; mais comme sur ces entrefaites l'Angleterre et la France, toutes à la préoccupation de leur rupture avec la Russie et aux événements de la guerre de Crimée, semblaient se désintéresser de la question de Cuba; comme d'autre part une certaine accalmie succédait à la Havane aux agitations des années précédentes; comme il paraissait enfin démontré que l'Espagne ne céderait jamais de son plein gré cette colonie et que les Etats-Unis n'osaient encore songer à l'y contraindre par la guerre, ils abandonnèrent jusqu'à nouvel ordre leurs velléités de s'annexer Cuba.

La pomme mettait décidément trop de temps à se détacher de l'arbre ; mieux valait donc essayer de cueillir un autre fruit, moins beau sans doute, mais savoureux lui aussi, que d'attendre la chute de celui qui paraissait fixé pour longtemps encore à son vieux tronc moins battu présentement par l'orage. Le pis-aller s'appelait Saint-Domingue.

C'était une des îles les plus riches de l'archipel des Antilles. Lorsque Christophe Colomb l'avait découverte, il l'avait trouvée digne de porter le nom du pays pour le compte duquel il en prenait possession, et il l'avait appelée la petite Espagne : Hispaniola. En 1697 Louis XIV en avait arraché un morceau à ses premiers possesseurs, par le traité de Ryswick. En 1795, la République française leur en avait pris le reste, par celui de Bâle. Mais notre possession de Saint-Domingue — tel était le nom qui avait fini par prévaloir sur celui d'Hispaniola — n'avait pas été de longue durée. L'expédition du général Leclerc, le premier mari de la belle Pauline Bonaparte, avait complètement échoué, et depuis 1803, époque où la Louisiane fut cédée

aux États-Unis, notre domination avait cessé d'y être effective. L'île entière était, en fait, devenue indépendante. Le congrès de Vienne ne reconnut cependant cette indépendance que pour la partie de l'île que le traité de Bâle avait attribuée à la France. L'autre fut restituée à l'Espagne. Mais la partie restée coloniale ne tarda pas à envier le sort de la partie devenue indépendante. Elle se souleva contre ses maîtres en 1822. La métropole fit de sérieux efforts pour reconquérir sa colonie; toutefois la nouvelle république dominicaine, aidée ouvertement par celle de Haïti et secrètement par celle des États-Unis, maintint son autonomie. L'Espagne elle-même finit par la reconnaître.

L'histoire de Saint-Domingue fut, à partir de ce moment, comme celle de toutes les républiques américaines, extrêmement compliquée. Tantôt réunie sous un même gouvernement, tantôt séparée en deux républiques rivales, ensanglantées respectivement elles-mêmes par des discordes civiles, l'île se trouvait en 1854, époque de la pacification momentanée de Cuba, partagée en république de Haïti et en république de Saint-Domingue. Mais l'anarchie était devenue telle dans ce dernier état, que son président, Pedro Santana, dut invoquer, pour y rétablir l'ordre, le secours des États-Unis.

Les lois de gravitation politique, découvertes par Adams, y produisaient les effets prédits pour Cuba. Saint-Domingue ne pouvait se maintenir par elle-même et était attirée naturellement vers l'union nord-américaine. Et comme celle-ci venait d'ajourner la cueillette du fruit cubain, elle daigna prêter l'oreille aux sollicitations de Santana. Un agent du gouvernement américain, M. Pierce, négocia avec lui une convention secrète, par laquelle les États-Unis s'engageraient à protéger l'indépendance de Saint-Domingue et le gouvernement de Santana, moyennant la cession du port dominicain de Samana.

Déjà cependant la question de l'esclavage obligeait le gouvernement fédéral à se préoccuper plus des destinées intérieures de l'Union que de son rayonnement extérieur. Ni le gouvernement de Washington, ni celui de Pedro Santana ne jugèrent

opportun de rendre publics les engagements réciproquement pris, au moins jusqu'à nouvel ordre; et comme sur ces entrefaites éclatait la guerre de sécession et que la protection des États-Unis cessait de devenir efficace, le président Santana ne vit pas de meilleur moyen d'échapper personnellement à une déposition imminente et de sauver sa patrie de la domination haïtienne, que de revendre Saint-Domingue à l'Espagne. Celle-ci s'empressa d'accepter le marché et, le 19 mai 1861, déclara l'ex-république dominicaine réincorporée aux domaines de Sa Majesté Catholique. Les mânes de Monroë durent en tressauter de colère; mais ses successeurs ne purent opposer à cette recolonisation d'une partie des territoires de la libre Amérique que d'assez platoniques protestations. En revanche, le peuple dominicain refusa de sanctionner la cession faite par Santana et reçut les Espagnols à coups de fusil. Ceux-ci opposèrent la force à la force, mais soutinrent en vain pendant trois ans la lutte, sans parvenir à vaincre l'opiniâtre résistance de leurs anciens colons... Bref, en 1864, l'Espagne n'avait pas plus réussi à remettre Saint-Domingue sous son autorité que la France n'était parvenue à rendre effective au Mexique la fragile royauté du pauvre Maximilien. La guerre de sécession approchait de sa fin. Les derniers succès des fédérés rendaient certaine leur victoire définitive. De plus une terrible effervescence régnait de nouveau à Cuba et une autre insurrection y paraissait imminente. Lutter à la fois contre les Cubains et contre les Dominicains eût été difficile; mater ces derniers, s'ils étaient secourus par les États-Unis, serait tout à fait impossible. Or les États-Unis n'avaient jamais voulu reconnaître la vente faite par Santana. Dès qu'ils pourraient disposer de quelques vaisseaux et de quelques bataillons, ils voleraient au secours de Saint-Domingue. Mieux valait faire la part du feu et abandonner spontanément ce qu'on ne pourrait sauver. Le décret de 1861 fut donc rapporté *motu proprio* par le gouvernement espagnol et l'autonomie de Saint-Domingue fut proclamée par ses anciens maîtres eux-mêmes, le 5 mai 1865.

Il n'était que temps, car la guerre de sécession venait de finir; mais les Américains n'avaient plus rien à dire. Ils se tinrent cois en effet.

La solution qui venait d'intervenir était cependant pour eux une déception. Comment offrir aux Dominicains leur protection, quand personne ne les menaçait plus, ni l'Espagne, ni même le Haïti? Comment stipuler surtout un prix pour cette protection inutile, et faire revivre la convention Pierce-Santana? Le général Grant, qui occupait alors la Maison-Blanche, n'en conservait pas moins le désir de reprendre les choses là où elles avaient été interrompues par la guerre de sécession. Il tenait à assurer aux flottes américaines la stratégique escale de Samana. Ne pourrait-il, pour en légitimer l'achat, invoquer, comme avait fait jadis le président Polk, non pas une intervention de l'Europe, mais l'éventualité, la gratuite hypothèse d'une intervention possible? Pour se garantir contre cette hypothèse, ne serait-ce pas légitime, ne serait-ce pas conforme à la doctrine de Monroe d'annexer Samana aux États-Unis?... Pauvre doctrine de Monroe! que ne finira-t-on pas par lui faire dire et surtout par en faire découler?... Si Monroe avait prescrit de s'opposer à toute intervention effective de l'Europe, Polk avait, lui, inventé d'empêcher toute intervention éventuelle et même hypothétique du vieux monde, en incorporant aux États-Unis les pays où cette intervention aurait pu se produire. Eh bien! l'exemple de Santana ne prouvait-il pas que la république de Saint-Domingue pourrait être un jour tentée de se donner de nouveau à quelque puissance européenne, ou à en invoquer l'aide pour faire la police sur son territoire? Les Dominicains n'y songeaient aucunement, il est vrai; ils n'y avaient même jamais songé, puisque c'était en leur tirant dessus qu'ils avaient accueilli les Espagnols. Mais qui sait? Ils pourraient peut-être y penser un jour, et le meilleur moyen d'empêcher cette éventualité de se produire serait de se faire les gardiens et les tuteurs de l'autonomie de Saint-Domingue, en s'installant à Samana. Et comme, d'autre part, il n'y avait pas de meilleur argument à

faire valoir pour le convaincre de cette nécessité, auprès d'un peuple perpétuellement à court d'argent, que l'argument financier, ce fut en lui promettant la forte somme en échange de Samana, que l'on reprit auprès du président Cabral des pourparlers analogues à ceux, qu'avait eus jadis M. Pierce avec le président Santana. Cabral prêta aux suggestions américaines une oreille complaisante mais ne put terminer l'arrangement et laissa à son successeur, Baez, le soin de conclure un accord avec les États-Unis sur ce sujet. Baez proposa plus qu'on ne lui demandait. Ce n'était pas le seul port de Samana, qu'il voulait bien céder aux États-Unis ; ce fut la république dominicaine tout entière, qu'il prétendit faire entrer dans l'Union nord-américaine. Un traité fut signé dans ce sens entre lui et le représentant des États-Unis, général Babcock, en 1869. Grant présenta ce traité à la ratification du Sénat ; mais celui-ci refusa de le ratifier, comme il avait refusé de ratifier jadis le traité d'incorporation du Texas.

Les précédentes annexions, disaient les sénateurs, avaient valu aux États-Unis la question de l'esclavage et la longue guerre civile qui en avait été la conséquence. Que leur réserverait ce nouvel agrandissement territorial ? Mieux valait se recueillir un moment avant de se lancer dans de nouvelles aventures, achever de panser les plaies encore saignantes de la guerre de sécession et se vouer exclusivement à la mise en valeur de l'immense territoire que l'on possédait déjà.

Les sénateurs en avaient dit à peu près autant lorsqu'il s'était agi de l'annexion du Texas; mais ils avaient fini par se laisser convaincre. Il en eût été probablement de même, si l'Exécutif avait insisté : ils se fussent laissé entraîner. Mais l'Exécutif n'insista pas. Ce n'était pas que le général Grant ne fût pas homme à tirer et à pousser en avant l'opinion publique hésitante, comme avaient fait ses devanciers et comme feraient par la suite ses successeurs. C'est qu'il se rendait peut-être compte des embarras de tout genre que pourrait entraîner cette incorporation, qu'il n'avait pas désirée en somme, n'ayant jamais

eu en vue que l'acquisition d'un port de guerre dans les Antilles. Ce fut surtout parce que le fruit cubain lui paraissait de nouveau sur le point de se détacher de l'arbre espagnol, et qu'il considérait que Cuba serait pour l'Union une proie autrement avantageuse et infiniment moins difficile à digérer et à s'assimiler que Saint-Domingue. A Cuba le travail de nationalisation était déjà à moitié fait, étant donné le nombre d'Américains qui y résidaient, ou y avaient des intérêts industriels et commerciaux. De plus la population de Cuba était en majorité une population blanche, tandis que la population de Saint-Domingue était en majorité une population noire. Que penserait cette population de la façon dont, malgré l'abolition de l'esclavage, on continuait à traiter les nègres aux États-Unis ? Ne serait-elle pas froissée des barrières sociales qui subsistaient entre blancs et noirs sur tout le territoire de l'Union, dans les anciens états anti-esclavagistes plus encore, peut-être, que dans les esclavagistes ? Bref, Saint-Domingue était une acquisition moins tentante que Cuba. Grant l'abandonna pour concentrer tous ses efforts dans la campagne entreprise pour l'acquisition de Cuba. Ce que faisant, il lâcha, du reste, la proie pour l'ombre ; car, ainsi que nous allons le voir, Cuba resta aux Espagnols plus de vingt ans encore.

VI

LA PHASE AGRESSIVE

Intervention diplomatique.

Dire que Cuba ait joui d'une paix absolue depuis 1854 jusqu'en 1867, époque où prit naissance une nouvelle insurrection générale, qui devait l'ensanglanter pendant dix années consécutives, serait évidemment exagérer un peu les choses. La révolte grondait sourdement et paraissait sur le point d'éclater à chaque instant ; mais elle n'éclatait pas. Il y avait bien, par-ci, par-là,

quelques émeutes et quelques échauffourées ; mais ces mouvements insurrectionnels ne se généralisaient pas et un ordre relatif régnait dans l'île. En revanche, si le désordre n'était point dans la rue et dans les *haciendas* de sucre et de tabac de l'intérieur, il était dans tous les esprits. Le régime colonial, que l'Espagne s'obstinait à imposer à Cuba, mécontentait tous les naturels de l'île. Les plus modérés réclamaient un self-gouvernement analogue à celui du Canada. Les autres dissimulaient à peine leurs espoirs d'indépendance et préparaient, presque ouvertement, de prochaines révoltes.

En 1865, Canovas del Castillo comprit que Cuba était à la veille d'un nouveau soulèvement général et que l'Espagne ne conserverait cette précieuse colonie qu'à la condition de faire de larges concessions à l'esprit autonomiste de ses habitants. S'appuyer sur ceux des Cubains qui se seraient contentés d'un gouvernement local autonome sous la souveraineté et le contrôle de l'Espagne, pour faire échec à ceux qui visaient à l'indépendance absolue et peut-être même à l'incorporation de l'île aux États-Unis, était de bonne politique. C'est ce que tenta le grand ministre espagnol ; mais il ne fit les choses qu'à moitié et fournit ainsi encore plus de griefs légitimes aux partisans de l'indépendance, sans parvenir à se concilier ceux de l'autonomie restreinte. Une ordonnance royale institua, le 25 novembre 1865, une commission d'enquête destinée à examiner et à transmettre à la métropole les desiderata de la colonie ; mais ces desiderata une fois formulés, il n'y fut donné qu'une satisfaction insuffisante et qui sur plusieurs points était même dérisoire. La commission réclamait la liberté du commerce, le remplacement des taxes de douane par un impôt direct sur le revenu, la création d'un gouvernement local, la représentation de Cuba aux Cortès de Madrid et enfin la suppression graduelle de l'esclavage et une interdiction absolue et loyale de la traite. Le gouvernement espagnol se contenta de diminuer les tarifs douaniers et d'établir, en remplacement des ressources supprimées, un impôt direct de dix pour cent. C'était en réalité aggraver et non

alléger les charges fiscales de la colonie. Il accorda la représentation de l'île aux Cortès de Madrid, mais remit à plus tard l'étude et l'établissement du gouvernement local. Il réitéra ses défenses d'introduire à Cuba de nouveaux esclaves, mais continua de fermer les yeux sur cette importation. Quant à l'abolition de l'esclavage, même progressive, il n'en voulait pas entendre parler.

C'était mettre la patience des Cubains, même des Cubains loyalistes, à une trop rude épreuve. Les partisans de la rupture avec l'Espagne levèrent l'étendard de la révolte et proclamèrent l'indépendance de l'île. Les autonomistes, naguère partisans du maintien de la souveraineté de l'Espagne, étaient profondément découragés. Ils se rallièrent à la rébellion. Un gouvernement provisoire fut institué et Don Carlos Manuel de Cespedes en fut déclaré le chef, le 10 octobre 1867.

L'insurrection qui venait d'éclater ainsi, par la seule faute des Espagnols, devait durer dix années et épuiser également la colonie et la métropole, sans aucun résultat appréciable pour personne, pas même pour les Américains, auxquels elle fournit toutefois l'occasion de poursuivre leur rêve d'annexion. Ils se hâtèrent de procurer secrètement aux insurgés un important secours matériel et de leur donner l'appui moral d'une protection qui ne se dissimulait même plus. Le secours matériel était encore soi-disant individuel et clandestin; mais l'appui moral était accordé officiellement par le gouvernement de Washington. Ce n'était pas encore l'intervention militaire, mais c'était déjà l'intervention diplomatique. Au mépris des prescriptions de Monroe, la diplomatie des États-Unis allait faire les plus grands efforts pour amener l'Espagne moitié par prières, moitié par menaces, à se résigner à l'indépendance de Cuba.

Et pourtant, pour essayer d'arracher à la métropole européenne la colonie qui demeurait encore sous sa domination effective, les États-Unis ne pouvaient même pas invoquer le prétexte de l'existence à Cuba d'un gouvernement autonome, existant et gouvernant en fait. Les insurgés tenaient partout la

campagne, il est vrai, mais ils ne parvenaient à occuper aucune ville d'une manière durable et permanente. Ils ne purent même pas donner à leur soi-disant gouvernement indépendant un siège stable et fixe. Ils ne parvinrent jamais ni à assurer le fonctionnement de l'administration et de la justice dans les districts occupés par eux, ni à y garantir l'ordre et la sécurité publique. Bref, ils ne purent s'acquitter, sur aucun point de l'île, d'aucun de ces multiples actes de gestion et de gouvernement qui constituent la souveraineté de fait.

Le président Johnson fut obligé de le reconnaître dans le message qu'il adressa au Congrès sur les événements de Cuba, le 3 décembre 1867. Il avouait que Cespedes et ses partisans ne pouvaient, malgré la déclaration d'indépendance qu'ils avaient faite et s'étaient hâtés de notifier aux États-Unis, être considérés comme autre chose que comme des insurgés. Il était impossible, même avec la meilleure volonté du monde, de leur reconnaître la qualité de belligérants sans se mettre en contradiction avec les règles les plus élémentaires du droit international. Déjà pourtant, au lendemain à peine du commencement de la révolte, Johnson ne craignait pas de dire, lui chef d'État, parlant officiellement à une assemblée législative, que cette révolte dirigée contre une puissance avec laquelle son gouvernement entretenait des relations d'amitié, devait fatalement aboutir à l'entrée de Cuba dans l'Union américaine. « J'en conclus, ajoutait-il, que les Indes Occidentales gravitent naturellement autour des états du continent, qui doivent les absorber. Je conclus aussi qu'il est prudent de rejeter toute autre solution de ce problème et de le laisser se résoudre suivant les lois de la gravitation politique. »

C'étaient encore et toujours les idées de Jefferson. C'étaient ses propres expressions. Mais tandis que ce dernier ne s'exprimait ainsi, un demi-siècle auparavant, que dans un document privé, Johnson osait parler de la sorte au Congrès dans un message officiel.

C'était un singulier langage dans la bouche d'un chef d'État,

car il constituait une menace directe, non seulement à l'égard de l'Espagne, mais à celui de toutes les puissances européennes qui possédaient encore des colonies aux Antilles. La déclaration de non-intervention, à laquelle aboutissait le message de 1867, atténuait, il est vrai, ce que la prophétie pouvait avoir de trop menaçant pour l'Europe entière ; mais l'ensemble du document affirmait avec cynisme des ambitions, que l'on soupçonnait sans doute depuis longtemps, mais que l'on avait le droit et le devoir d'ignorer officiellement. Désormais cette ignorance ne serait plus permise. Les visées et les ambitions des États-Unis par rapport à toutes les Antilles ne venaient-elles pas d'être proclamées hautement par le porte-parole le plus autorisé de ce pays, par son président lui-même ? Elles allaient devenir à partir de ce moment un des articles du *credo* politique de l'Union et étaient en quelque sorte notifiées à l'Europe comme une déclaration de guerre. C'était l'entrée définitive et officielle des États-Unis dans ce que nous avons appelé la phase agressive de leur évolution politique.

Jusque-là la grande république américaine n'avait été envahissante et conquérante que par rapport aux États-Unis déjà indépendants du nouveau monde. Déjà sans doute ils avaient acquis des colonies, qui passaient directement de la possession de la métropole européenne en la leur, comme la Floride et la Louisiane ; mais cela avait eu lieu avec le consentement de ces métropoles et par voie d'achat. Proposer pareille chose à l'Espagne, comme ils l'avaient fait pendant la dernière insurrection, était conforme à leurs traditions mercantiles, qui ravalaient volontiers les questions de souveraineté territoriale au niveau d'une simple question de propriété privée, dont il était légitime et naturel de disposer commercialement ; mais jamais ils n'avaient osé tenir aux *propriétaires* européens, qui possédaient encore des terres en Amérique, le langage que venait de se permettre Johnson. Jamais ils n'avaient osé dire à l'Europe toute entière : « Votre domination n'est que précaire. Aujourd'hui, c'est l'insurrection. Demain ce sera l'autonomie. Après-demain,

de par les lois de la gravitation politique, ce sera l'annexion aux États-Unis. Cette marche des choses est fatale. Il faut en prendre votre parti. L'Union veut bien ne pas hâter la solution inévitable et nécessaire par une intervention directe et immédiate ; mais elle la prévoit, la souhaite et l'attend. »

Ce fut donc par simple égoïsme et pour s'éviter un effort inutile, non par respect pour les convenances internationales, que le gouvernement des États-Unis opposa, en 1868, un refus à la demande d'appui et de secours que lui adressa Cespedes. Mais ce secours, qu'il refusait de donner officiellement, en tant que gouvernement, il permettait aux citoyens américains de le fournir individuellement, d'une façon à peine voilée, sans même avoir la pudeur de faire semblant de les en empêcher. L'ère des expéditions flibustières, partant des divers ports du littoral américain, refleurit comme au temps de l'insurrection de 1850. Et pendant que ses nationaux armaient des navires et faisaient passer à Cuba, sans la moindre entrave, vivres, munitions et argent, le gouvernement américain, de son côté, ne cessait de faire pression sur celui de l'Espagne pour le décider à reconnaître l'indépendance de Cuba. Tantôt la Maison-Blanche offrait ses bons offices pour terminer la querelle à l'amiable, tantôt elle usait d'un langage presque comminatoire, pour décider la cour de Madrid à abandonner sa précieuse colonie en échange d'une somme d'argent, que les Cubains auraient à payer et que garantiraient les États-Unis.

Énumérer les démarches faites dans ce sens par les diplomates américains qui furent accrédités de 1868 à 1874 auprès des divers gouvernements de l'Espagne, serait long et fastidieux. Le détail de ces démarches, l'accueil tantôt arrogant, tantôt amical, qui leur était fait par les ministres espagnols, importe peu d'ailleurs. Ce que nous tenons à constater, c'est que dès 1867 la politique des États-Unis était entrée dans une phase nouvelle et que, non contents de se proclamer les protecteurs des Etats déjà libres du nouveau monde vis-à-vis de l'Europe, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, les Américains s'arrogeaient

maintenant le droit d'intervenir diplomatiquement pour aider à l'émancipation des pays de leur hémisphère qui étaient encore en la possession effective de l'Europe. De cette intervention diplomatique à l'intervention militaire, il n'y avait qu'un pas ; il ne fut cependant pas franchi pendant la guerre de dix ans.

Les États-Unis et l'Espagne n'évitèrent toutefois d'en venir aux mains pendant cette période que grâce à la patience et à la modération de cette dernière puissance. Voyant, en effet, que leur attitude diplomatique en faveur des insurgés, que leurs incessantes démarches pour l'obtention de l'indépendance de Cuba, ne parvenaient pas à arracher à l'Espagne quelqu'une de ces imprudentes réponses que ceux qui ont tout fait pour se les attirer peuvent se donner le droit de considérer comme des insultes et transformer en commodes *casus belli*, les Américains cherchèrent à envenimer les choses par des réclamations concernant leurs propres nationaux. Ils imitaient ainsi ces banderilleros qui dans les combats de taureaux excitent la rage de l'animal par d'incessantes piqûres et l'affolent jusqu'à le faire se ruer de lui-même sur l'épée nue du matador. Mais ils n'y réussirent pas. Le taureau espagnol, déjà tout saignant des blessures profondes que lui faisaient les Cubains, ne se laissa pas affoler par les piqûres américaines. Il sut maîtriser sa rage et s'arrêter court dans son élan, au moment même où ses perfides excitateurs le croyaient sur le point de foncer contre le matador, qui dissimulait son épée sous l'hypocrite manteau des réclamations diplomatiques. Ce fut ce qui advint notamment à propos des réclamations concernant la capture du *Virginius*, le jugement et l'exécution d'une partie de son équipage et de ses passagers.

Le 31 octobre 1873, la corvette espagnole *Tornado*, donnant la chasse dans les eaux mêmes de Cuba au navire américain le *Virginius*, était parvenue à s'en emparer au moment où les flibustiers jetaient à la mer toute la contrebande de guerre qu'ils étaient en train de porter aux insurgés. Mais ce que les flibustiers ne purent faire disparaître, ce fut une centaine d'aventu-

riers de toute provenance, américains pour la plupart, qui se trouvaient à bord et qui allaient grossir les rangs de l'armée rebelle. Le *Virginius* fut déclaré de bonne prise. Son équipage fut déféré à un tribunal maritime, ses passagers furent traduits devant un conseil de guerre. Dix Cubains et vingt-sept Américains furent ainsi jugés, convaincus d'avoir fait acte de rébellion contre le gouvernement établi du pays où ils se trouvaient, condamnés à mort et exécutés. Le gouvernement américain protesta, déclarant que ce jugement sommaire, ces exécutions hâtives des hommes d'équipage et des passagers du *Virginius*, constituaient une flagrante violation des droits reconnus par les traités aux citoyens américains à Cuba et un manquement aux règles générales du droit des gens.

C'était un peu vrai, car si dans le fond le jugement avait été équitable, si en fait l'exécution, bien que souverainement impolitique, avait été justifiée, dans la forme, jugement et condamnation avaient été irréguliers. Déférer à un tribunal d'exception des étrangers, et même des nationaux capturés sur un navire battant pavillon étranger, était peu conforme aux usages internationaux.

L'Espagne le reconnut et consentit à donner satisfaction. Un protocole fut signé le 23 novembre 1873 et mit fin à l'incident. L'Espagne promettait de restituer le *Virginius*, de rapatrier les survivants de l'équipage, de saluer de vingt et un coups de canon le pavillon américain, si une enquête venait à établir que le *Virginius*, son équipage et ses passagers n'avaient pas violé les lois du pays dans les eaux duquel ils se trouvaient quand ils furent capturés, qu'ils n'avaient pas fait acte de guerre et de rébellion contre le gouvernement espagnol sur son propre territoire.

La signature de ce compromis détendit un moment la situation. Les Américains, un peu effrayés par ce qui était arrivé au *Virginius*, mirent moins d'entrain à venir en aide aux insurgés cubains. Ceux-ci, moins secourus, mirent plus de mollesse dans la lutte. Le gouvernement de Washington, enfin, comprenant

que ce serait se heurter indéfiniment à d'inlassables refus que de réclamer, soit avec promesses, soit avec menaces, l'indépendance de Cuba, changea lui-même de tactique à partir de 1874 et se borna à ne plus demander pour l'île révoltée qu'une large amnistie, la suppression de l'esclavage et un gouvernement autonome sous la souveraineté de l'Espagne. Au point où en étaient venues les choses, il n'y avait plus, en effet, qu'à opter entre deux solutions : renoncer provisoirement à hâter le moment, toujours considéré comme fatal, où cet événement se produirait, et se contenter de le préparer lentement, en affaiblissant par la demi-autonomie les liens qui rattachaient encore la colonie à son imprévoyante métropole. Ce fut à ce dernier parti qu'on se rallia. L'insurrection cubaine, qui visait à l'indépendance totale, se trouva tout affaiblie par cette volte-face de ses principaux soutiens et protecteurs. Les modérés, anciens partisans de l'autonomie restreinte, qui n'étaient allés à l'émeute et au parti de l'indépendance que par désespoir d'obtenir de l'Espagne ce qu'ils demandaient, revinrent tout naturellement à leur ancien programme et allèrent se détachant peu à peu des violents. Ceux-ci ne tardèrent pas à rester seuls en armes et ne luttaient même plus que pour sauver leur vie. Engagés comme ils l'étaient, ils ne pouvaient mettre bas les armes que s'ils étaient assurés d'une amnistie. Autrement, cesser de se battre eût été se livrer au bourreau. Aussi dans les trois dernières années de cette terrible insurrection, négocia-t-on plus qu'on ne se battit. Les uns, les anciens modérés, négociaient individuellement les conditions de leur rentrée en grâce ; les autres parlementaient sur les conditions éventuelles d'une pacification générale. Le gouverneur, qui était Martinez Campos, homme doux et conciliant, prêta l'oreille aux ouvertures des insurgés et, en 1878, le pacte de Zanjon mit enfin un terme à cette lutte, dans laquelle s'engouffraient depuis dix ans les ressources de la métropole, comme celles de la colonie, sans profit pour personne, lutte qui fit couler tant de sang pour n'aboutir à rien.

Le pacte de Zanjon ramenait les choses à ce qu'elles étaient la

veille de l'insurrection. Les concessions de l'Espagne n'étaient en effet, à très peu de chose près, que celles-là même que promettait Canovas del Castillo dès 1865, celles que Porto-Rico avait obtenues, en 1869, sans émeutes ni révoltes. C'était, en un mot, le self-gouvernement de Cuba sous la souveraineté maintenue de l'Espagne, une amnistie pleine et entière et l'oubli de ce qui venait de se passer. Mais, hélas, c'était aussi, il faut bien l'avouer, le système des demi-concessions inauguré dix ans auparavant, un self-gouvernement qui était une apparence plus qu'une réalité, l'aveugle entêtement de l'Espagne à ne pas abandonner complètement sa conception du régime colonial, qui consistait à ne vouloir voir dans les colonies que des fermes à exploiter de façon à en tirer les plus gros revenus possibles. C'était donc moins une pacification définitive qu'un armistice.

Le lendemain du pacte de Zanjon, les réclamations et revendications cubaines allaient reprendre toute leur acuité et le problème se posait de nouveau, comme il se posait en 1865 : l'Espagne pouvait-elle, oui ou non, s'accommoder d'un régime colonial assurant aux colons l'égalité avec les citoyens de la métropole, aux colonies la libre disposition d'elles-mêmes et le contrôle de leurs destinées? ou bien s'encroûterait-elle dans les vieux errements de sa politique coloniale, jusqu'à en arriver à la perte irrémédiable de toutes ses colonies? Cette dernière probabilité paraissait la plus vraisemblable.

La pomme ne s'était point encore détachée de l'arbre; mais elle continuait de mûrir et les États-Unis ne devaient pas renoncer à l'espoir de la cueillir dans un prochain avenir.

(*A suivre*)

BARRAL MONTFERRAT.

L'AMBASSADE

DU

MARÉCHAL BRUNE

A CONSTANTINOPLE

(1803-1805)

Le maréchal Brune est une des figures les plus connues de l'époque napoléonienne ; pourtant ses services militaires ont éclipsé ses services diplomatiques et on ignore assez généralement de quelle façon il représenta la France à Constantinople de 1803 à 1805. Ses diverses biographies[1] n'en font qu'une courte mention ; cette ambassade, à cause des circonstances spéciales qui l'accompagnèrent, mérite, croyons-nous, d'être étudiée.

On se souvient que Bonaparte eut l'idée, au printemps de 1802, de renvoyer Sébastiani à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, mais y renonça presque aussitôt[2]. Son choix se fixa définitivement sur le général Brune. Les antécédents militaires de cet officier justifiaient ce choix et lui donnaient un prestige suffisant pour renouer nos relations avec la Turquie ; mais une autre considération avait surtout décidé le Premier Consul.

Les Ottomans étaient encore, en 1802, sous l'impression des capitulations de Belliard au Caire et de Menou à Alexandrie, qui, au dire des Russes et des Anglais, portaient atteinte au bon

[1] Cf. *Le maréchal et la maréchale Brune*, par P. Marmoitan, f. 89. Michaud, dans sa biographie universelle, critique vivement la conduite de Brune à Constantinople.

[2] Cf. notre étude : La mission de Sébastiani à Constantinople, en 1801. *Revue d'Histoire diplomatique*, n° de juillet 1903.

renom de l'armée française. Le Premier Consul pouvait-il mieux effacer cette impression défavorable qu'en envoyant à Constantinople le soldat qui avait forcé le duc d'York, commandant ces mêmes Russes et Anglais, à signer une capitulation au Helder en 1799?

Le souvenir vivant de cette éclatante victoire ne manquerait pas d'affaiblir l'influence que les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre avaient acquise en ces dernières années auprès de la Sublime Porte.

Brune quitta Paris le 22 octobre 1802, accompagné de sa femme, s'arrêta à Lyon, passa quelques jours à Marseille et arriva à Toulon le 17 novembre pour s'y embarquer. Renonçant à la voie de terre généralement suivie par nos envoyés à Constantinople à cause de l'insécurité des mers, Bonaparte voulait donner à l'arrivée de son représentant tout l'éclat nécessaire pour frapper l'esprit des Orientaux. Deux vaisseaux de 74, escortés par une frégate et une corvette, devaient transporter l'ambassadeur et sa suite. La paix avec l'Angleterre permettait d'accomplir la traversée sans risques, la force des bâtiments et leur nombre les mettraient à l'abri d'une attaque des pirates barbaresques qui, malgré le rapprochement entre la France et la Turquie, continuaient d'enlever nos navires de commerce.

Un premier incident survint à Toulon; une galiote portant les présents destinés au Grand Seigneur, qui avait quitté Marseille huit jours auparavant, n'arrivait pas à Toulon, et il était impossible de se mettre en route sans ce viatique indispensable à tous les envoyés à Stamboul. Brune était inquiet; enfin la galiote parut le 29 novembre et on s'embarqua le jour même[1]. Des vents contraires retinrent l'escadre en rade pendant trois jours; la traversée fut ensuite très accidentée. Un calme plat survint en vue des côtes de Sicile; puis une violente tempête en vue de celles de Morée; enfin des vents défavorables forcèrent la flotte à courir de pénibles bordées avant d'atteindre la rade de Milo le

[1] Archives des affaires étrangères de Paris : Turquie, correspondance manuscrite, t. 205, f. 323 : Brune à Talleyrand, 1er nivôse an XI.

22 décembre. Brune donne de ses nouvelles par un bâtiment allant à Toulon et manifeste son espoir d'être à Constantinople dans quinze jours. Ses prévisions se réalisent, car l'escadre mouille dans le canal en vue de Péra le 6 janvier 1803, après une traversée de six semaines.

L'arrivée des bâtiments français excita au plus haut point la curiosité des Turcs, la précision des manœuvres et le bon ordre qui régnait à bord forcèrent leur admiration; aussi ne ménagèrent-ils pas les témoignages de sympathie envers l'ambassadeur.

Mme Brune était débarquée avec sa suite dès le jour de l'arrivée et s'était rendue en chaise à porteurs au palais de France. Le général ne prit terre que le lendemain 7 janvier, au milieu des salves d'artillerie. Le sultan, averti sur sa demande, de l'heure de ce débarquement, en suivait avec intérêt toutes les péripéties du haut de son belvédère.

Les représentants des cours étrangères étaient tous partis pour la campagne, sous prétexte de la peste qui venait de faire son apparition, en réalité pour ne pas assister à l'arrivée quasi-triomphale de l'ambassadeur de France. Lord Elgin était embarqué pour retourner en Angleterre, mais la frégate qui le portait restait encore en rade et l'ambassadeur ne donnait pas signe de vie [1].

Le 9 janvier, Brune, suivi de tout le personnel de l'ambassade, assista à un *Te Deum* à la chapelle Saint-Louis, et le 10 son rôle commença par une visite que le prince Callimachi vint lui faire de la part du grand vizir.

« L'intention du Premier Consul est que l'ambassadeur de la République à Constantinople reprenne par tous les moyens la suprématie que la France avait depuis deux cents ans dans cette capitale. La maison occupée par l'ambassadeur est la plus belle, et il doit constamment tenir son rang au-dessus des ambassadeurs des autres nations, être entouré d'une suite nombreuse et ne marcher qu'en grand éclat. » Ainsi débutent les instruc-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, vol. 205, f. 364. Brune à Talleyrand, 17 nivôse an XI.

tions du général Brune [1]; elles trahissaient l'orgueil qui emplissait l'âme du Premier Consul et affirment son idée bien arrêtée de porter plus haut que jamais la puissance morale de la France en Orient.

« L'ambassadeur doit reprendre sous sa protection tous les hospices, les chrétiens de Syrie et d'Arménie, et plus spécialement toutes les caravanes qui visitent les lieux saints; il doit obtenir une protection efficace de notre commerce, ne supporter aucune avanie des pachas, et la moindre insulte à un commerçant doit donner lieu à des explications fort vives et conduire notre ambassadeur à obtenir une réparation éclatante. Il tâchera de tenir la balance égale entre la Russie et l'Autriche, montrera des égards à l'ambassadeur de Russie et se servira souvent de celui de Prusse, qui est plus sincèrement dans nos intérêts. En fixant les yeux du peuple de l'empire sur l'ambassadeur de France, on doit avoir soin de ne choquer ses mœurs ni ses usages, mais faire voir au contraire que nous estimons les uns et les autres. »

Les préférences de Bonaparte pour le mahométisme s'affirment dans ces derniers mots.

Les stipulations du traité du 25 juin 1802, dont nous avons d'autre part rappelé les dispositions [2], déterminaient exactement la ligne de conduite que Brune aurait à suivre à Constantinople.

Au sujet des capitulations, les choses étaient placées dans une situation toute nouvelle. Jusqu'alors les droits que nous donnaient ces capitulations n'avaient été que le résultat d'une concession, d'une faveur accordée par le sultan; actuellement, ils découlaient d'un contrat consenti par les deux gouvernements, ayant ainsi force de loi, et qu'un nouveau contrat bilatéral pouvait seul modifier. Notre situation était donc singulièrement renforcée surtout vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie. Mais ce qui tenait le plus à cœur à Bonaparte, c'était l'exécution de l'article 3 du traité de Paris, accordant la libre navigation de la mer

[1] *Loc. cit.*, corresp., t. 205, f. 129. Vendémiaire an XI.

[2] Cf. notre étude citée plus haut, *Revue d'Hist. diplomatique* de 1903, n° 3, f° 454.

Noire; c'était la vraie conquête, le résultat tangible pouvant avoir une influence énorme sur notre commerce. Par le traité du 30 novembre 1799, l'Angleterre l'avait obtenue pour ses navires marchands. Bonaparte venait de nommer des commissaires destinés à s'établir sur le littoral de la mer Noire pour y attirer nos négociants et favoriser leurs affaires. Brune a mission d'indiquer les villes où ces commissaires se fixeront; en attendant, ils vont à Constantinople s'instruire sur place des besoins et des usages locaux. Dans un autre ordre d'idées, l'ambassadeur fera son possible pour gagner la confiance des Grecs établis en Moldavie et en Valachie, et qui y jouissent d'un crédit considérable. Nos marchandises importées en Turquie payaient autrefois un droit de 5 pour 100 *ad valorem*, les capitulations de 1740 spécifiaient qu'elles ne paieraient plus que 3 pour 100, mais les Turcs manifestent l'intention de relever le tarif; il faudra s'y opposer énergiquement et s'en tenir à l'exécution stricte de l'article 7 du traité de 1802. Quant à ce qui concerne l'intégrité territoriale de l'empire, le Premier Consul a l'intention de respecter le traité de Paris, et pourtant il nourrit peut-être une secrète pensée, car il recommande à Brune d'observer avec soin les causes de l'affaiblissement graduel de l'empire ottoman.

Tamara, ministre de Russie, et lord Elgin[1] ont été remplacés par Italinsky et lord Drummond, tous deux ministres à Naples. Ils semblent personnellement bien disposés pour nous; c'est du moins l'avis d'Alquier, notre ministre à Naples, mais il ne faut pas oublier qu'à Constantinople ces diplomates vont se trouver placés dans un milieu dirigé par des ambitieux hostiles à la France. Ils en subiront l'influence et la distance considérable qui les sépare de leurs cabinets ajoutera encore aux difficultés de la position. Le meilleur moyen de combattre ces influences néfastes est de gagner la confiance de la Porte. Pour toutes

[1] Lord Elgin, en rentrant en Angleterre, fit escale à Marseille, vint à Paris et fut mis en prison par Bonaparte, lors de la rupture de la paix d'Amiens. Voir notre ouvrage : *Napoléon et l'Angleterre*, relations diplomatiques, 1803-1815, un vol. in-16, chez Plon et Nourrit.

ces raisons, il était urgent que la France fût représentée à Constantinople le plus tôt possible et surtout d'une façon magnifique.

La première visite de Brune est pour le reis effendi, ou ministre des affaires étrangères; ce personnage, qui a longtemps habité Londres, parle couramment le français; l'ambassadeur peut donc converser avec lui sans interprète; le charme de l'entretien y gagne beaucoup, et les confidences sont possibles. Le reis se montra plein d'affabilité et de prévenances, et donna à Brune tous les renseignements désirables sur l'arrangement concernant les beys d'Égypte, que lord Elgin avait conclu avant son départ. Chez le capitan-pacha Hussein, c'est bien autre chose; le général est reçu dans le magnifique harem où on ne reçoit que le sultan. Hussein, très expansif, bien connu pour ses sentiments francophiles, l'accable de prévenances et lui montre avec orgueil le portrait de Bonaparte mis à la place d'honneur. Le capitan se plaint amèrement des procédés de lord Elgin, qui a obtenu cinq audiences de congé et dont la femme a été visiter jusqu'à la dernière concubine du sérail; puis on cause de l'évacuation prochaine de l'Égypte et Brune se retire enchanté après avoir reçu en cadeau trois magnifiques chevaux; le reis effendi lui avait fait pareil don quelques jours auparavant[1].

Puis vinrent les audiences officielles qui prirent par leur éclat l'importance d'un événement de premier ordre. Mais une question préalable avait dû être tranchée; Brune n'étant qu'ambassadeur ordinaire n'avait droit, selon le cérémonial ottoman, qu'à des honneurs inférieurs à ceux qui avaient été accordés à lord Elgin et aux divers ambassadeurs de Russie, revêtus du titre extraordinaire. Il ne pouvait consentir à cette infériorité qui, dans l'esprit des Ottomans, ne pouvait que nuire à son prestige, et voulait du premier coup établir sa supériorité sur les autres ambassadeurs. On discuta, et comme le Sultan désirait donner satisfaction au Premier Consul, il fit droit à la demande de

[1] Archives nationales, A F IV, 1688. Lettres particulières de Brune à Bonaparte, 5 et 16 pluviôse an XI.

Brune. En conséquence, le 14 février, un magnifique et nombreux cortège de kaïks vint prendre l'ambassadeur et sa suite et les conduisit à la Porte; de grands honneurs militaires lui furent ensuite rendus et, après les mutuelles congratulations, le grand vizir offrit à l'ambassadeur les traditionnels rafraîchissements et le revêtit d'une pelisse de zibeline couverte d'un drap d'or et d'argent que seuls les pachas à trois queues peuvent porter, et qui était en l'occurrence le caractère des ambassadeurs extraordinaires.

Le 22 du même mois, l'ambassadeur se rend au sérail, suivi du même cortège que le 14. Monté sur un cheval magnifiquement caparaçonné, il pénètre dans le palais où, dans la première cour, un curieux spectacle l'attend. Des janissaires sans armes sont rangés sous les arbres, à quelque distance de plats de pillou placés à terre. A un signal, ils s'élancent, s'emparent des plats et les emportent en courant pour se les partager entre eux. Cette cérémonie est le prélude des réceptions de ce genre. Puis, le grand vizir reçoit Brune et le fait dîner en tête à tête avec lui, pendant que les membres de l'ambassade mangent à d'autres tables. « La cuisine turque parut très bonne, surtout les compotes, les glaces et les pâtisseries qu'on a trouvées aussi bonnes qu'à Paris. »

Mme Brune assista à cette réception; revêtue d'habits masculins, elle prit rang dans la suite de l'ambassadeur sous le titre de gentilhomme d'ambassade et on l'accueillit « avec une urbanité presque française. »

Lady Elgin avait accompagné son mari lors de sa réception au sérail et pour rien au monde Brune ne fût resté en arrière sur son collègue britannique. Le dîner terminé, l'ambassadeur et les personnes désignées pour le suivre dans la salle d'audience, revêtus de magnifiques pelisses, sont admis devant Selim. La réception est solennelle, mais le sultan laisse à plusieurs reprises percer son contentement. Enfin, après une revue des troupes, Brune et son cortège reprirent le chemin du palais de France et on y donna une fête superbe.

ces raisons, il était urgent que la France fût r
Constantinople le plus tôt possible et surtout d'une
fique.

La première visite de Brune est pour le rei
ministre des affaires étrangères; ce personnage,
habité Londres, parle couramment le français;
peut donc converser avec lui sans interprète; le
tretien y gagne beaucoup, et les confidences s
reis se montra plein d'affabilité et de prévena
Brune tous les renseignements désirables s
concernant les beys d'Égypte, que lord Elgin a
son départ. Chez le capitan-pacha Hussein.
chose; le général est reçu dans le magnifiq
reçoit que le sultan. Hussein, très expansif, b
sentiments francophiles, l'accable de prévena
avec orgueil le portrait de Bonaparte mis à
Le capitan se plaint amèrement des procédé
a obtenu cinq audiences de congé et dont la
jusqu'à la dernière concubine du sérail; pu
cuation prochaine de l'Égypte et Brune se
avoir reçu en cadeau trois magnifiques ch
lui avait fait pareil don quelques jours aup

Puis vinrent les audiences officielles qui
l'importance d'un événement de premier
tion préalable avait dû être tranchée; Bru
deur ordinaire n'avait droit, selon le cé
des honneurs inférieurs à ceux qui avai
Elgin et aux divers ambassadeurs de
extraordinaire. Il ne pouvait consenti
dans l'esprit des Ottomans, ne pouvait
et voulait du premier coup établir sa
ambassadeurs. On discuta, et comme
satisfaction au Premier Consul, il fi

[1] Archives nationales, A F IV, 1688. L
Bonaparte, 5 et 16 pluviôse an XI.

les; mais aux yeux
les avaient une im-
fut un éclatant
corps diplomatique,
ient dépit.
medaille : pour main-
ais de France et se

Receptions et audiences

rand :
démar-
les, a dû
un grand
ien loin de
ncer, et les
t un état des
e mille francs

re reçu les fonds
e à Bonaparte, il
on ne vient à son

per l'ambassadeur :
le préjudice qu'ils ont
enir d'une façon réelle
la mer Noire; empêcher
des douanes frappant nos
C'est une activité purement
ce genre occupent alors
ar la France est en paix avec

es que lui donnent sa situation
. lorsque la nouvelle de la publi-
r Bonaparte parvint à Constanti-
de mars 1803.
ment retournée; de la confiance, les
n à la défiance extrême. L'affirma-
la conquête de l'Égypte est facile à
roi, et le bruit circule à Stamboul
se va partir pour enlever la Morée. Les
e et de la Russie entretiennent ces
e plus que politesses froides et embar-

sp , vol. 205, f. 450. Brune à Talleyrand, 21 plu-

rassées là où il éprouvait il y a quelque temps la confiance et l'abandon. Le reis effendi s'écrie : « Comment! Sébastiani que nous avons si bien traité! » Allusion à la réception du colonel en 1801 [1]. En vain, l'ambassadeur de France s'efforce de le rassurer; il n'y parvient pas, car le Turc, qui connaît les Anglais pour avoir longtemps vécu chez eux, sait bien que la publication du rapport Sébastiani, suivie de l'exposé de la situation de la République fait par Bonaparte le 21 février 1803, a jeté les germes d'une rupture prochaine entre la France et l'Angleterre,

Le général est forcé d'entrer dans de longues discussions pour défendre sa position et il en résulte des impressions défavorables qui nuiront à l'ascendant qu'il a su prendre dès le début et gêneront les négociations en cours avec la Porte.

Le 12 mai, jour même où lord Withworth quittait Paris et où la paix d'Amiens était virtuellement rompue, lord Drummond arrivait à Stamboul pour représenter l'Angleterre. Ce diplomate est un singulier personnage; ses excentricités amusent le corps diplomatique, ses distractions surtout donneront lieu à des scènes inattendues. Il oublie de faire annoncer son arrivée au reis effendi, perd de vue ses réceptions et les formes qu'elles exigent. Ne voulant pas rester en arrière de l'ambassadeur de France, il a demandé à être reçu avec les mêmes honneurs que lui, mais le divan a refusé, car lord Drummond n'est qu'ambassadeur ordinaire.

Lié depuis de longues années avec Italinsky, ministre du tzar, lord Drummond renouvelle de suite l'amitié conclue à Naples, et il embrasse avec ardeur la cause de la Russie à Constantinople. Indépendamment de ses visées séculaires sur l'empire ottoman, le cabinet de Saint-Pétersbourg considère comme faisant partie de sa sphère d'influence toute les parties de la Turquie où sont établis des adeptes de la religion orthodoxe, c'est-à-dire plus particulièrement les provinces danubiennes, la Grèce, Constantinople enfin, où les Grecs forment la partie la plus intel-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., vol. 206, f. 58. Brune à Talleyrand, 5 germinal an XI.

ligente et la plus commerçante de la population. Il se croit autorisé à exercer sur tous ses coreligionnaires une sorte de protectorat, en opposition avec celui que les Capitulations accordent à la France sur les chrétiens du Levant. De là à exercer une influence immédiate sur la politique du divan, il n'y a qu'un pas, et la guerre de l'Égypte a donné à la Russie l'occasion d'acquérir à Constantinople un pouvoir moral considérable que les Grecs entretenaient avec soin.

La conclusion du traité du 23 décembre 1798 a été la sanction de cette mainmise de la Russie. Il comporte une alliance offensive et défensive entre les deux États, la garantie réciproque du territoire, spécifie le quantum des secours que les contractants se devront et mentionne que les vaisseaux russes seront ravitaillés abondamment dans les Dardanelles. La durée est fixée à huit années. Ce traité était dirigé exclusivement contre la France, qui venait d'envahir l'Égypte, et en y accédant, le 5 janvier 1799 [1], l'Angleterre avait bien plus en vue les résultats immédiats que cette accession lui procurait contre nous, que d'augmenter l'influence du cabinet russe à Constantinople. Si la paix doit se maintenir longtemps, l'Angleterre croit de son intérêt de contrebalancer l'influence séculaire que la France va reprendre auprès du divan, et le meilleur moyen est de seconder les menées de la Russie. En nommant lord Drummond, lié à Italinsky par une ancienne amitié et par un long commerce diplomatique, le cabinet de Saint-James a fait un coup de maître.

La reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre va donner aux deux diplomates l'occasion d'agir de concert et de se prévaloir du traité de 1798. Ils représentent à la Porte que si la France a garanti par le traité de Paris de 1802 l'intégrité de l'empire ottoman, la guerre présente va lui faire perdre toute sa valeur; que la garantie offerte par le traité russo-turc, sanctionné par l'Angleterre, est bien plus sérieuse. En effet, l'ambition de Bonaparte est de nouveau éveillée, ses entreprises sont à

[1] MARTENS, *Recueil des traités*, tome VI, f°s 352 et 568.

craindre, en Morée surtout, qui n'est séparée de Tarente que par un bras de mer ; or les Français vont réoccuper Tarente. La Morée est en révolte presque ouverte, et une intervention française est tout ce que la Porte craint le plus au monde. Tels sont les procédés d'intimidation habilement employés par Italinsky et Drummond.

Un parti anti-français s'est formé dans le sérail : il a pour chef Youssoufaga, originaire de Candie, grand protecteur des Grecs et représenté dans le sérail par la sultane mère, qui passe pour exercer une grande influence sur Sélim. Au contraire, Hussein, capitan-pacha, est à la tête d'une fraction adverse qui soutient le général Brune. Malheureusement, la mort prématurée et subite de Hussein va priver ce parti de son chef et il se dissoudra bientôt, laissant la fraction russe maîtresse de l'esprit du sûltan.

L'ambassadeur connut très vite la nouvelle de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre. Un navire marseillais l'apporta à Smyrne, et elle parvint à Constantinople le 10 juin 1803. Aussitôt il demande à Bonaparte à reprendre du service actif, mais on ne lui répond pas, car sa présence est plus utile à Constantinople que partout ailleurs, et malgré les difficultés que lui causeront les hostilités, il va essayer d'obtenir une solution pour les trois questions qui intéressent le plus le Premier Consul. C'est d'abord celles des indemnités dues à nos nationaux victimes de la dernière guerre.

Ruffin, qui a déjà eu onze conférences avec un commissaire ottoman, en a cinq autres sur les ordres de Brune, mais on ne parvint pas à se mettre d'accord. L'ancien chargé d'affaires ne donnait pas entière satisfaction à l'ambassadeur ; il ne lui communiquait pas les documents dont il avait besoin ; sans se formaliser outre mesure de ce manque d'égards, Brune, ne voyant en lui qu'un orientaliste absorbé par ses études du turc et du persan, demanda pour lui au Premier Consul « otium cum dignitate [1]. » On nomma bientôt le vieux serviteur conseiller

[1] Archives nationales, AP IV, 1688. Brune à Bonaparte, 10 ventôse an XI.

d'ambassade ; mais ce ne fut pas une sinécure, comme nous le verrons bientôt, et il jouera un rôle actif à Constantinople jusqu'en 1814. La réglementation des indemnités n'avançait pas, les Turcs soulevant continuellement des questions subsidiaires et atermoyant sans cesse. On avait bien rendu à nos nationaux les immeubles et les objets mobiliers confisqués, mais comment déterminer la somme à leur remettre pour le préjudice causé à leur commerce? Les commerçants lésés réclamaient onze millions de piastres. L'article 6 du traité de Paris donnait aux deux parties contractantes des droits égaux à des indemnités. Or, disait le commissaire ottoman, si le nombre des Turcs établis en France et ayant subi les conséquences de la guerre est infime, par contre ceux établis en Égypte sont légion et ils ont beaucoup souffert de l'occupation française. Il y a donc lieu d'établir une compensation entre les commerçants des deux pays et l'un balance l'autre ; donc, nous ne vous devons rien. Pour en sortir, Brune composa une commission dite d'indemnité et voulut en donner la présidence à Ruffin. Mais celui-ci refusa, alléguant son grand âge et les relations de parenté et d'amitié qu'il avait avec beaucoup de négociants. Les instances de l'ambassadeur ne purent vaincre ses résistances. Toutefois, il finit par consentir à s'en occuper, mais comme commissaire du gouvernement, et les négociations continuèrent avec la Porte.

Quant à l'ouverture de la mer Noire, c'était une affaire bien plus compliquée. La Porte y consentait, la Russie s'y opposait, non pas ouvertement, mais en suscitant des difficultés à nos navires. Le ministre russe prétendait se réserver le droit de délivrer des patentes de santé pour les ports russes de la mer Noire et déclarait à Brune que pour lui la mer Noire était un grand lac appartenant à la Russie[1]. Le général, s'appuyant sur notre traité de commerce de 1787 avec la Russie, soutenait que ce droit appartenait aux agents français. Pour arranger cette question, Talleyrand chargea le général Hédouville de faire des observa-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., vol. 206, f° 60.

tions à Saint-Pétersbourg, et nous obtinmes satisfaction[1]. Les commissaires commerciaux créés par Bonaparte avaient rejoint leurs postes sur la mer Noire, mais en présence de l'hostilité des Russes et de l'inertie des Turcs, ils ne rendaient que peu de services. Dans certains ports, ils furent même molestés. Et d'ailleurs à quoi servira actuellement l'ouverture de la mer Noire à nos vaisseaux de commerce? les Anglais tiennent la mer et une division croise en vue des Dardanelles, arrêtant nos navires.

La troisième question, celle du relèvement des tarifs de douane, donnait lieu aussi à des négociations suivies. Finalement, nos négociants demandèrent d'eux-mêmes leur relèvement; ils y avaient intérêt. En effet, un grand nombre d'articles ne figuraient pas au traité de commerce de 1787 et étaient taxés arbitrairement; en acceptant que la taxe fût relevée à 6 pour 100, à la condition que tous les articles y fussent soumis, nos commerçants y gagnaient encore. La conclusion de cette affaire exigea un temps très long; elle ne fut terminée qu'après le départ de Brune, en 1805.

Le Premier Consul éprouvant le besoin de se justifier vis-à-vis des Turcs de la rupture de la paix d'Amiens, qui était son fait, envoya pour toute instruction à Brune de « mettre la conduite de l'Angleterre sous son vrai jour aux yeux des Turcs[2]. » Mais les Turcs étaient bien renseignés ; ils écoutèrent les dissertations de l'ambassadeur, et s'ils ne changèrent pas d'opinion sur le fond de la question, ils se sentirent plus rassurés quant aux suites immédiates que la guerre pouvait avoir pour eux. La médiation offerte par le Premier Consul au tsar Alexandre contribua puissamment à calmer leurs craintes, mais, par contre, augmenta considérablement le prestige de la Russie à Constantinople. Cédant aux conseils d'Italinsky, le divan tenu le 3 juillet 1803

[1] Brune appuya aussi la demande que fit la Hollande pour obtenir la libre navigation de la mer Noire, et l'obtint sans difficulté. *Loc. cit.*, Turquie, corresp., vol. 206 *passim*.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., vol. 206, fol. 206, Talleyrand à Brune, 8 floréal an XI. Cf. Les responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens, dans notre ouvrage *Napoléon et l'Angleterre*, 1 vol., 1904.

décida que des représentations seraient faites auprès des ambassadeurs de France et d'Angleterre pour que la Porte jouît d'une neutralité absolue dans le conflit. En conséquence, on présenta à Brune un manifeste de neutralité semblable à celui qui avait été présenté dix ans auparavant dans des circonstances analogues.

L'ambassadeur de France reprit quelque ascendant dans le milieu de l'été 1803, du moins il s'en flattait. Pourtant, il dut lutter longtemps pour obtenir le départ d'Halet effendi, désigné pour remplacer Ghalib effendi à Paris, comme ambassadeur du sultan. Le conflit d'influence entre les représentants de la Russie et de la France fut excessivement vif à cette occasion, et le débarquement d'armes et de munitions opéré en Morée par la corvette française *l'Arabie*, faillit au dernier moment faire abandonner définitivement le départ d'Halet. Bonaparte accusa les Anglais d'avoir opéré ce débarquement en se déguisant en matelots français et sous notre pavillon afin de nous brouiller avec la Porte [1]; mais le fait fut reconnu inexact par les commissaires ottomans.

Le départ d'Halet effendi fut le dernier succès que Brune remporta à Constantinople; notre ambassadeur, admis secrètement au sérail, put admirer les magnifiques présents qu'Halet allait emporter et notamment l'aigrette aux trente brillants, choisie par Selim lui-même dans ses trésors de bijouterie et qui n'était offerte qu'aux têtes couronnées, car elle était l'emblème de la souveraineté.

Les instructions de l'ambassadeur ottoman se réduisaient à ceci : s'entendre avec Markoff, ministre russe à Paris et faire dépendre sa conduite de la sienne [2]. Est-il possible de reconnaître plus explicitement la suprématie de la politique russe à Constantinople, car, remarquons-le bien, Italinsky n'a consenti au départ d'Halet effendi qu'à la condition qu'il serait sous l'absolue dépendance de Markoff. En un mot, Italinsky règne à Stamboul, mais

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., vol. 206, fol. 371. Talleyrand à Brune, 24 thermidor an XI.

[2] Archives nationales, AF IV, 1688. Brune à Bonaparte, 1er thermidor an XI.

il cache le sceptre avec soin. Il est si bien le maître qu'il fait accorder à lord Drummond, qui vient de prendre congé et retourne en Angleterre, le grand ordre du Croissant; Italinsky a obtenu lui-même pareille distinction. Cette compensation pour les honneurs extraordinaires que l'agent britannique a sollicités en vain semble contraire à la neutralité que la Turquie a promise.

L'hiver 1803-1804 vit la continuation des démarches de Brune pour la négociation des indemnités et les tarifs de douanes, mais ces questions ne semblent pas avoir fait un pas. L'hostilité du parti russe, appuyé par le chargé d'affaires anglais, Stratton, est de plus en plus grande et paralyse les efforts de Brune. Personnellement il est mis en quarantaine; depuis deux mois les Russes évitent avec ostentation le palais de France et Italinsky est toujours malade lorsqu'il doit rencontrer le général. Une flotte russe allant à Corfou passe les Dardanelles, bientôt suivie de plusieurs divisions de transports; tous ces navires s'arrêtent à Constantinople et s'y ravitaillent abondamment. Plus tard, douze vaisseaux anglais franchissent le Bosphore allant à Odessa chercher du blé pour Malte; nous perdons chaque jour du terrain auprès de la Porte [1].

Pourtant Bonaparte s'est efforcé par tous les moyens de persuader la Turquie de ses bons sentiments, alors très réels, à son endroit. Dans une audience particulière, il les déclare à Halet effendi et essaye de lui prouver que les Russes et les Anglais le calomnient. Quelques jours plus tard, il se décide à une démarche autrement sérieuse. Son secrétaire interprète, l'orientaliste Jaubert, part pour Constantinople avec une lettre de Bonaparte à Selim. Il y arrive le 24 avril 1804 et, quatre jours après, est gracieusement reçu par le sultan qui lui dit : « Bonaparte est mon ami; je vois avec plaisir l'antique amitié qui unit la France à l'empire ottoman s'affermir chaque jour davantage. Je désire que rien ne soit négligé pour le maintien d'une bonne harmonie entre les deux États. »

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 208, f. 68. Brune à Talleyrand, 28 germinal an XII.

Selim, s'il était le maître, pourrait traduire par des actes ses sentiments d'admiration pour Bonaparte; mais il est complètement soumis à l'influence de sa mère et du reis effendi, qui selon Brune, « est anglais, complètement intéressé, à chaque heure du jour vendu, et n'a rien d'ottoman, ni dans la tête ni dans le cœur. » Livré à lui-même, Selim donne de bonnes paroles à Jaubert et dans quelques jours la conduite de la Porte envers nous va aboutir à un conflit qui aura des suites sérieuses pour Brune.

L'élévation de Bonaparte au trône en sera la cause. Persuadé — combien il se trompait! — que la Porte reconnaîtrait sans difficulté son nouveau titre, il mande à Brune d'annoncer le prochain événement, « afin que le sultan soit le premier à manifester ses sentiments à cet égard, avant qu'il soit complètement accompli [1]. » La dépêche eut du retard et l'ambassadeur la reçut en même temps que la copie du sénatus-consulte déclarant Napoléon empereur des Français. Il se rendit sans tarder à la Porte; le reis effendi, plus rapidement informé, connaissait la nouvelle depuis quelques jours; tous les ministres ottomans s'empressèrent de témoigner leur contentement en des termes enthousiastes que leur conduite allait bientôt démentir. Selim fit dire que cette nouvelle lui causait une véritable satisfaction, et il était sincère. Puis, conformément aux usages diplomatiques, les communications officielles entre Brune et le Divan furent interrompues jusqu'à la reconnaissance du titre d'empereur; cette reconnaissance devait s'effectuer par la remise réciproque de lettres de recréance à Brune et à Halet effendi, portant la nouvelle dénomination de Bonaparte. Les communications confidentielles étaient naturellement maintenues. L'Empereur envoya sans tarder à Brune ses lettres de recréance, mais en lui recommandant de ne les remettre que lorsqu'il saurait d'une manière sûre que celles d'Halet effendi étaient en route et donnaient le titre d'empereur à Napoléon.

La diplomatie russo-anglaise va jouer une partie qu'elle consi-

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 208, f. 92. Talleyrand à Brune, 18 floréal an XII.

dère comme décisive, elle veut faire échec à Napoléon et ruiner définitivement le prestige de la France en forçant le sultan à refuser le titre d'empereur au nouvel élu. Brune considère aussi la crise comme décisive et il s'apprête à livrer une bataille qui sera longue. Malheureusement, il se trouve dans un état d'infériorité manifeste, seul contre deux. Une première entrevue avec le reis effendi ouvre le débat. Le Turc commence par exprimer en termes ampoulés la joie que lui cause l'élévation de Bonaparte, puis il feint la surprise. Que veut-on de lui? Dans quelle forme doit être faite la reconnaissance? Comment appeler Napoléon sur les lettres de recréance d'Halet effendi? Il n'y a pas de terme en turc pour le mot empereur. Le mot padischah exprime la plus haute expression de la souveraineté, on l'appliquait aux rois de France. Brune fait observer que l'empereur d'Allemagne est qualifié par la Porte d'imperador, le tzar de padischah we imperador; il faut que Napoléon reçoive le même titre qu'Alexandre puisqu'il est empereur comme lui. Le reis effendi fait une réponse évasive et la suite de la conférence est remise à plus tard. Le 12 juillet, on se revoit et, après de longues tergiversations, le ministre ottoman annonce que le titre de padischah sera donné à Napoléon, le roi de France s'en contentait bien. Quant à celui d'imperador, on le lui refuse « jusqu'à la manifestation de la conduite des cours intéressées [1] ».

Napoléon, pour éviter d'augmenter la jalousie et l'animosité des Russes, refuse de nommer Brune ambassadeur extraordinaire, comme celui-ci en faisait la demande; il donne ainsi un exemple de modération, qui décidera peut-être le parti russe à plus de condescendance. Il croit rehausser suffisamment le prestige de Brune en le créant maréchal de France et grand-officier de la Légion d'honneur. Italinsky et Stratton ne comprennent pas la leçon que leur donne l'Empereur; ils exercent une pression de plus en plus vive sur le Divan. Italinsky joint les menaces à ses exhortations, et le reis effendi déclare à Brune que

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 208 *passim*.

« le titre d'imperador regarde l'Europe et que, quand il aura été décidé par la majorité, il n'y aura plus aucune difficulté ». Que veut dire majorité, et de quelles puissances se compose-t-elle ? Le reis se retranche dans un *non possumus* absolu, et la question reste en suspens. Au milieu de septembre, la nouvelle du refroidissement survenu entre la France et la Russie arrive à Constantinople ; Italinsky triomphe, et le reis, jetant enfin le masque, avoue au maréchal que c'est la Russie qui s'oppose à la reconnaissance du titre d'imperador; elle peut, selon lui, s'y opposer avec raison et dire : « C'est à moi seul que vous avez donné le titre de padischah we imperador; ce titre m'appartient, comme celui de padischah appartenait au roi de France et celui d'impedor appartient à l'empereur [1]. »

Donc Napoléon n'y a pas droit tant que le tsar n'aura pas consenti à partager son titre avec lui, conclut le ministre ottoman.

Peut-être aurait-il mieux valu être plus circonspect au début et ne pas exiger l'apposition du mot imperador sur un parchemin, formule vaine qui n'ajoutait rien à la gloire de Napoléon; mais la question étant ainsi posée et devenant une affaire d'amour-propre, on devait pousser la chose jusqu'au bout, et un conflit était inévitable.

Dans les premiers jours d'octobre 1804, la situation de Brune était devenue intolérable; elle prêtait même à la risée du corps diplomatique. Il annonce au reis effendi que si le titre d'imperador n'est pas accordé dans un court délai, il se retirera auprès de sa cour. Le ministre, pour toute réponse, laisse tomber ces paroles fatalistes : « Cela s'arrangera s'il plaît à Dieu ! »

Le dieu en cette affaire est le ministre de Russie; il a remis au Divan une note écrite qui est un violent réquisitoire contre la France et somme la Turquie d'opter entre les deux cours ; si elle obéit aux injonctions de Bonaparte, la Russie envahira sur-le-champ les provinces danubiennes [2].

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 208, f. 264. Brune à Talleyrand, 5e complémentaire an XII.

[2] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 209, f. 28.

Napoléon approuve la conduite de Brune; il fait déclarer le 5 novembre à Halet effendi à Paris que si le Divan ne capitule pas, Brune quittera Constantinople. L'ambassadeur français reçoit de Talleyrand des instructions conformes.

Sans perdre un instant, il tente une suprême démarche, essaye d'éclairer le reis effendi sur l'ambition de la Russie et sur le danger pour la Porte de laisser passer tant de vaisseaux russes dans l'Adriatique. Enfin, il lui remet copie de la note donnée à Halet effendi un mois auparavant, et annonce qui si dans trois jours il n'a pas une réponse satisfaisante, il quittera son poste. Le ministre promet tout et ne tient rien. Pour donner plus de poids à sa déclaration, Brune réunit solennellement le jour même, 9 décembre, tous les notables français de Constantinople et leur annonce son départ. Les trois jours se passent; rien ne vient; le 12, Brune, accompagné de sa femme et d'une partie de l'ambassade, sans attendre ses passeports, part pour Ket-Kana, localité située à deux lieues de Stamboul. Un messager du grand vizir l'y rejoint et le supplie de revenir au palais de France, où on lui donnera une réponse satisfaisante. La Porte va-t-elle céder? ou est-ce un nouveau moyen de berner l'ambassadeur? Il répond qu'il attendra à Kana. Bien lui prit de n'avoir pas accepté de revenir sur ses pas, car au bout de cinq jours aucune nouvelle n'étant parvenue, il continua sa route, s'arrêta encore deux jours à Ponte-Piccolo pour terminer quelques affaires laissées en suspens par son départ précipité, et finalement se dirigea sur Bucharest. L'ambassadeur avait d'abord eu l'idée de voyager en petit équipage, mais pour donner à sa retraite tout l'éclat qui convenait à l'ambassadeur d'une grande nation, il s'entoura du cortège d'un bey [1]. Le voyage fut très pénible; le temps affreux avait défoncé les chemins, les guides se trompèrent, on s'égara, les voitures furent brisées et il fallut que Brune et les membres de l'ambassade se frayassent eux-mêmes un chemin.

[1] *Loc. cit.*, Turquie, corresp., t. 209, f. 86. Brune à Talleyrand, 29 frimaire an XIII.

Après un mois de fatigues, l'ambassadeur atteignit Bucharest le 17 janvier 1805.

A son entrée en Transylvanie, Brune fut reçu avec des honneurs extraordinaires; en Hongrie, ce fut bien autre chose encore : le prince palatin lui donna une grande fête à Bude, et le général commandant vint à sa rencontre entouré de tout son état-major.

Ainsi finit cette ambassade, qui rehaussa temporairement le prestige de la France en Turquie; des circonstances de guerre avec l'Angleterre, puis de refroidissement avec la Russie, empêchèrent. seules le maréchal Brune de terminer les affaires relatives aux indemnités et au tarif des douanes et d'obtenir la reconnaissance du titre d'imperador.

Le chargé d'affaires Parandier, qui était resté à Constantinople, essaya de sa propre autorité de renouer des négociations avec la Porte; mais il s'attira une verte semonce de Napoléon, et il fallut la victoire d'Austerlitz pour décider Selim à reconnaître Napoléon comme empereur.

P. Coquelle.

UNE

MISSION DIPLOMATIQUE EN POLOGNE

AU SEIZIÈME SIÈCLE

JACQUES FAYE D'ESPEISSES

et

GUY DU FAUR DE PIBRAC

(1574-1575)

Le 14 juin 1574 au soir, lorsque la Roche-Chémerault, marquis de Barbezière, arriva à Cracovie pour annoncer à Henri de Valois la mort de son frère Charles IX, et l'inviter au nom de la reine-mère à revenir en France, il trouva le terrain admirablement préparé par Catherine à l'accomplissement de sa mission.

En effet, depuis le départ d'Henri de Valois pour ses lointains États, la santé de Charles IX s'était rapidement affaiblie, et Catherine de Médicis se demandait avec anxiété si la couronne n'écherrait pas à son quatrième fils, le duc d'Alençon, qui conspirait dans le moment même, par l'absence forcée et prolongée de celui qui devait la recueillir; aussi n'avait-elle épargné aucune peine pour décider le roi de Pologne à se rendre en France au premier appel et le détourner de tout attachement à ses nouveaux sujets [1].

Chémerault n'apportait pas, il est vrai, la première nouvelle de la mort de Charles IX, — dans la matinée elle avait été secrètement annoncée à Henri de Valois par l'ambassadeur de

[1] Voir correspondance de Catherine avec Bellièvre. B. N., F. français, 15903.

l'empereur Maximilien [1], — mais il apprit au roi qu'avant d'expirer Charles IX avait institué par lettres patentes la reine-mère régente du royaume, et que celle-ci ignorant quelle route il prendrait pour rentrer en France avait expédié des courriers auprès de l'empereur et des princes protestants d'Allemagne pour obtenir le libre passage à travers leurs États. A ces informations le roi de Pologne réunit ses conseillers : ceux qui n'attendaient que ce moment pour quitter la Pologne accueillirent sans hésitation l'idée d'un départ immédiat, quelles qu'en fussent les conséquences; d'autres, cependant, déclarèrent qu'une résolution aussi précipitée entacherait la dignité royale et pourrait être interprétée comme une renonciation à la couronne; Pibrac [2] et Souvré insistèrent vivement pour que le roi exposât au Sénat l'importance des nouveaux devoirs qui lui incombaient par la mort de Charles IX et amenât les sénateurs en leur tenant un langage habile et ferme à reconnaître l'utilité de son départ. S'étant rangé à cette opinion, le roi de Pologne décida qu'il se présenterait le lendemain même au Sénat. Dans la soirée, il fit rédiger les lettres patentes nécessaires à la confirmation de la reine, sa mère, en qualité de régente du royaume pendant son absence [3]; par une lettre missive jointe à celle-ci, il chargeait Cheverny, membre du Conseil privé du feu roi et secrétaire d'État pour les affaires intérieures, d'en requérir l'enregistrement au Parlement. Ces lettres signées, contresignées et scellées, il les confia à Jacques Faye, sieur d'Espeisses [4], conseiller au Parlement de Paris, pour lors attaché à

[1] L'empereur avait reçu la nouvelle de Chémerault lui-même, et avait fait partir un courrier à son insu pour être le premier à la transmettre au roi de Pologne. (Voir Vincent Laureo, nonce en Pologne, au secrétaire d'État du Saint-Siège, Cracovie, 17 juin 1574, n° 16).

[2] Chancelier du roi de Pologne.

[3] B. N., F. français, 3315.

[4] Jacques Faye, sieur d'Espeisses, conseiller au Parlement de Paris du 31 décembre 1567, avait reçu la commission des requêtes du palais par la résignation de son père en 1570, et la même année fut fait maître des requêtes de l'hôtel du duc d'Anjou. Ayant suivi en Pologne le marquis de Rambouillet, son parent, lorsqu'il était venu remercier les États de l'élection

sa chancellerie, avec ordre de partir le 16 au soir afin d'annoncer à Catherine et au Parlement son retour à bref délai.

Le 16, selon ce qui avait été convenu la veille, le roi de Pologne, en habits de deuil, parut au Sénat, où sur la convocation qui leur en avait été faite le matin même, s'étaient réunis à la hâte tous les sénateurs, fort peu nombreux d'ailleurs, qui se trouvaient encore à Cracovie. Là, pour gagner du temps, il expliqua à la haute assemblée que, la mort du roi son frère l'obligeant à se rendre en France pour quelques mois, il la suppliait de convoquer, au plus tard le 18 août, les comices généraux qui ne devaient se réunir qu'en octobre, pour que les affaires du royaume ne souffrissent aucun préjudice pendant son absence. A cette demande inattendue, les sénateurs se constituèrent en comité secret, et étant rentrés en séance après trois heures de délibération, l'évêque de Cujavie [1], grand référendaire du royaume, prononça une longue harangue où, sans s'opposer de parti pris à la convocation des comices avant l'époque fixée, il rappelait au roi ses devoirs envers la Pologne qui l'avait librement choisi pour son souverain et l'invitait à s'intituler seulement roi de Pologne, et non roi de France et de Pologne, comme il l'avait fait dans ses lettres aux sénateurs, jusqu'à ce que cette question de forme fût réglée par les comices. L'évêque de Cujavie proposait en terminant d'envoyer une ambassade en France sur les rapports de laquelle on verrait s'il y avait lieu d'autoriser le départ du roi. Ces observations étaient appuyées d'arguments trop justes pour que le roi de Pologne ne sentît pas sur l'heure quelle lutte funeste il engageait avec les États. On ne refusait pas, à la vérité, de le laisser partir, mais on demandait à s'instruire sans précipitation de l'état des choses en France et à s'entendre avec une égale confiance de part et d'autre. S'affermissant néanmoins dans ses secrets desseins, il leva assez timidement la séance, après avoir prononcé quelques paroles

de Henri de Valois, il y était resté, et Henri III l'avait attaché à son Conseil par brevet du 30 avril 1574. (Voir registres du Parlement, B. N. 23752.)

[1] Stanislas Karnkowski, évêque de Cujavie.

vagues et embarrassées où il n'approuvait ni ne blâmait la fière admonestation de l'évêque de Cujavie.

Rentré au palais, Henri de Valois appela de nouveau ses conseillers. D'un avis unanime on trouva que, loin d'avoir défendu l'union des deux couronnes, le grand référendaire avait, au contraire, affecté une ardeur un peu vive à subordonner la dignité du roi de France aux seuls avantages de la Pologne. Par l'envoi d'une ambassade, qui mettrait plusieurs mois à accomplir sa mission, il apparut à tous que les sénateurs ne cherchaient qu'à entraver le départ du roi. On alla même jusqu'à soutenir qu'il n'était plus libre à Cracovie où l'on pouvait facilement réunir en quelques jours huit à dix mille cavaliers qui barreraient les passages et garderaient les routes conduisant à la frontière. Aux yeux de tous il ne restait plus qu'à procéder aux préparatifs du départ qui s'imposait et deviendrait plus difficile si l'on tardait davantage à l'entreprendre. Dès ce moment l'abandon de la Pologne était décidé, et passant astucieusement la journée du lendemain à écrire des lettres par lesquelles il expliquait au Sénat et aux principaux seigneurs du royaume les raisons qui l'empêchaient de rendre son départ public, Henri de Valois sortait nuitamment de Cracovie avec quelques compagnons, échappant par une course folle et pleine de périls à la vigilance des Polonais [1].

II

De tous les Français, fugitifs ou en mission, qui parcoururent en si grand nombre à cette époque les routes de l'Allemagne, rentrant en France ou se rendant en Pologne, aucun ne fit ce long voyage en moins de temps qu'il n'en fallut à d'Espeisses pour arriver à Paris.

Parti le 16 juin au soir de Cracovie, il franchit en quatorze jours seulement la distance qui sépare cette ville de Paris, dormant à cheval, mangeant où et comme il pouvait, courant risque

[1] Voir *Henri de Valois et la Pologne*, par M. le marquis DE NOAILLES.

chaque jour de tomber entre les mains des pillards qui, à la faveur de la guerre religieuse, étaient devenus en Allemagne et en France les véritables maîtres des routes. Ce fut un tour de force qui frappa à tel point les contemporains[1] qu'ils rappellent dans leurs chroniques que Chémerault, qui passait pour le plus hardi cavalier de France, en avait mis seize, restant de deux jours en arrière sur l'homme de robe.

A Paris, il va aussitôt remettre à la reine-mère les lettres dont il est porteur, et on le retrouve le lendemain, 2 juillet, au Parlement où il assiste le conseiller Cheverny dans la présentation des lettres patentes du roi de France. Cette formalité accomplie, il prononce une courte harangue par laquelle il prie la cour, au nom de Henri III, de reconnaître la reine-mère en qualité de régente du royaume et de lui prêter obéissance comme à lui-même. Qui eût pensé quelques mois auparavant dans cette enceinte où son départ pour la Pologne, entraînant forcément la dispense de son office, avait presque provoqué un conflit avec l'autorité royale, qu'il reviendrait si peu de temps après annoncer au Parlement, avec les honneurs royaux, les volontés du nouveau roi[2] !

D'Espeisses ne devait point rester inactif à Paris. Avant et après les obsèques solennelles de Charles IX qui eurent lieu le 6 juillet et auxquelles il assista, il eut plusieurs entrevues avec la reine-mère, mais étant parti si précipitamment de Cracovie, il ne put lui fournir autant de détails qu'elle en eût désiré sur les projets du roi de Pologne. Aussi, le 5 juillet[3], expédie-t-elle à tout hasard un courrier à Bellièvre[4] pour qu'il engage le roi, quelque route qu'il prenne, à envoyer aux Suisses et aux princes allemands un ambassadeur qui sollicite la cessation des enrôlements auxquels se livrent dans leurs États le prince de

[1] Voir recueil de plusieurs pièces des sieurs de Pybrac, d'Espeisses et Bellièvre, 1635, Paris, Blaize; et Gillot, lettre à M. de Sainte-Marthe, trésorier de France en Poitou, B. N., F. français 23025, mél. f. 83.

[2] Registres du Parlement, B. N., septembre 1573 et juillet 1574.

[3] B. N., F. F. 15903.

[4] Ambassadeur de Charles IX près le roi de Pologne.

Condé et ses agents. Le courrier à peine parti, elle reçoit enfin une lettre de Bellièvre, en date du 22 juin à Westernitz, village aux environs d'Olmutz, en Moravie, lui annonçant que le roi son fils se rend à son appel par l'Italie. D'autres lettres suivent celle-ci : après avoir franchi la frontière de Pologne, le roi de France est arrivé à Vienne, où l'empereur l'a accueilli de la manière la plus gracieuse, et à la nouvelle qu'il doit traverser l'Italie, les ducs de Ferrare, de Mantoue et de Savoie, apparentés à sa maison, se sont mis en route pour aller le recevoir à Venise. Cette première satisfaction obtenue, Catherine songe, non sans orgueil, à ce trône de France qui vacille sur ses bases depuis tant de mois et qu'elle a maintenu jusqu'à ce jour par les efforts de sa prodigieuse activité : à l'extérieur, les démarches du prince de Condé auprès des princes allemands arrêtées ; à l'intérieur, le duc d'Alençon prisonnier au château de Vincennes, ses partisans tués ou dispersés ; les rebelles de Normandie réduits à l'obéissance par la capture et l'exécution de leur chef Montgommery ; quel chemin parcouru depuis le départ du roi de Pologne ! Par malheur, le Midi échappe encore à sa loi, car Damville y règne en maître, et, avec sa connivence, catholiques et protestants, ceux du moins qu'on appelle les politiques, ont formé une ligue menaçante. C'est en vain que de son vivant Charles IX lui a enlevé son commandement, qu'elle-même l'a sommé depuis lors d'expliquer sa conduite. A ses rappels au devoir, Damville a répondu en s'emparant au nom du roi des quelques places qui lui résistent encore. A bout d'arguments, Catherine consent à négocier : Damville ira saluer le roi à Turin, puisqu'il ne reconnaît d'autre autorité que la sienne, mais en même temps elle travaille dans un profond secret à ce qu'Henri se trouve prévenu d'avance contre ses embûches et suffisamment instruit des affaires du royaume. Cette délicate mission, elle la réserve à Cheverny, Fizes et Villeroy, dont elle connaît depuis longtemps le dévouement, mais avant de la leur confier, elle juge opportun de préparer l'esprit du nouveau roi aux instructions qu'ils lui porteront dans quelques jours. Par des

avis indirects, elle sait, en effet, que des influences étrangères cherchent à ébranler son autorité sur le roi en le poussant à gouverner par lui-même. Pendant son voyage on lui a tenu force propos sur les moyens de pacifier son royaume et il semble prêter l'oreille aux conseils qu'on lui a donnés. Bellegarde, dont la faveur grandit chaque jour, Pibrac, qui a conservé la sienne, seraient avec les princes dont il traverse les États les instigateurs de ces résolutions où perce l'intrigue dirigée contre sa toute-puissance. C'en est trop : habile à arrêter le mal à son apparition, elle intime à d'Espeisses l'ordre de se rendre en hâte auprès d'Henri III[1], afin qu'il lui dise en propres termes : « qu'elle lui a conservé le royaume, défait les rebelles, pris les maréchaux, retenu son frère et levé tous les empêchements ; qu'il ne tient plus qu'à lui de régner absolument s'il la veut croire, ce qu'elle attend de luy, encore qu'elle n'ignore pas qu'il y a des gens qui lui donnent d'autres conseils. »

C'est à Ferrare, à la cour toute française du duc, allié de nos rois, que d'Espeisses rejoignit le dernier jour de juillet Henri de Valois entouré des princes italiens qui le ramenaient presque en triomphe à travers leurs États. Les circonstances au milieu desquelles il avait abandonné la Pologne présentaient trop de gravité pour que ces princes, plus ou moins activement mêlés au mouvement général de l'Europe, ne vissent pas s'ouvrir devant eux la perspective d'éventualités favorables à leurs secrètes ambitions.

A leur tête, le brillant duc de Ferrare, Alphonse d'Est[2], dont le roi de France se trouvait en ce moment l'hôte fêté, ne cachait guère, tout en ne paraissant occupé que de bals et de festins, l'attention singulière qu'il portait aux affaires de Pologne. Instruit dès la première heure de la fuite du roi, il avait envoyé auprès

[1] Catherine à Bellièvre, 19 juillet 1574, B. N. F., F. 15903 : « Jenvoie le Sr Despeisses, présent porteur, vers le Roy Mons. Mon Fils, pour locasion que vous entendres de luy dont je ne vous dyrai rien par ces mots, mays seullement vous priray de lui croire et lui adjouster foy come a moy mesme, suplyant le Créateur... »

[2] Fils d'Hercule d'Est, duc de Ferrare, et de Renée de France, fille de Louis XII.

de lui à Vienne, et bien que son ambassadeur se fût attiré une réponse assez vive, en essayant de savoir si la couronne de Pologne n'allait pas devenir vacante, pour le duc de Ferrare tout semblait remis en litige par ce départ précipité.

A ses côtés, ne demandant rien, se diminuant même par une adroite obséquiosité, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, se bornait en apparence à diriger le cortège royal, comme s'il n'eût d'autre souci que de ramener sans encombre le roi de France à la reine-mère. Parfois élevait-il la voix en faveur des avantages qu'apporterait à la France le rétablissement de la paix entre les catholiques et les protestants, peut-être même eût-il offert son intervention auprès des réformés du Midi, si Catherine ne lui eût fourni l'occasion de sortir de l'effacement auquel il s'était malicieusement soumis pour tenir au grand jour le rôle prépondérant de conseiller et d'arbitre entre le roi de France et ses sujets en révolte. En effet, les hésitations du nouveau roi à prendre la route des Grisons ou celle du Piémont se dissipèrent assez vite quand d'Espeisses lui eut recommandé, au nom de la reine-mère, d'éviter la Suisse et de passer par les États du duc de Savoie où elle le regarderait comme hors de tout danger[1]. Déférant au vœu qui lui était ainsi exprimé, il prescrivit à Bellièvre de se rendre aux Grisons pour exprimer au landamann ses regrets de ne pouvoir le visiter en personne. Puis il déclara à d'Espeisses, qui avait eu le don de l'émouvoir vivement en lui exposant tout ce qu'avait fait la régente pour lui conserver son royaume, « qu'il la tenoyt pour mère non de luy-seullement, mays de son Estat, l'asseurant qu'il luy croyait entièrement, dust-il estre le plus pauvre berger de son royaulme[2]. » Le jour

[1] Thomas de la Bruère à M. d'Hautefort. B. N. F. F. 15559, p. 132. — Catherine à Bellièvre, de Mussy-l'Évêque, le 16 août 1574 : « Et quant à ce qui touche le faict du Royaulme, vous aves entendu ce que jen ay mandé de mon opinion par le Sr Despeisses qui me gardera de vous en ryen dyre. Mays seullement vous asseureray-je du plaisir que jay du voiage des Grisons et de Suisse que vous aves entrepris où je me promès bien que vous feres ung bon servyce au Roy Mons. Mon Fils... » B. N. F. F. 15703, f. 153.

[2] Duplessis-Mornay, d'après du Ferrier, ambassadeur de France à Venise. Voir DE THOU, *Histoire universelle*, tome VII, p. 63.

même il recourut aux bons offices du duc de Savoie pour obtenir sous ses auspices une entrevue avec Damville à Turin, conformément à l'invitation que lui en avait faite d'Espeisses au nom de la reine-mère.

Une étroite parenté unissait le duc de Savoie aux Montmorency, adversaires des Guises et ennemis de Catherine. Rien ne pouvait donc mieux servir ses secrètes convoitises que d'être choisi pour intermédiaire dans le conflit entre la reine-mère et ses cousins. Joignant ses propres instances à celles du roi de France, il invite aussitôt Damville à venir à Turin où il n'aurait rien à craindre, lui assurait-il, tant qu'il serait sous sa garde, et brûlant les étapes il arriva le 12 août dans sa capitale avec son royal neveu [1].

A Turin [2], ce ne fut point encore Damville qu'il rencontra, mais Cheverny, Fizes et Villeroy, dont il ne percevait pas très clairement les desseins et que Catherine avait envoyés en avant. Elle-même s'était mise en route à son tour, le 8 août, et, trouvant sans doute insuffisantes les instructions verbales qu'elle avait données à Cheverny, elle lui avait adressé, en cours de voyage, un mémoire tout entier de sa main qu'il devait remettre au roi et dans lequel elle traçait à son fils tout un programme de gouvernement, réglant jusqu'à ses heures de lever et d'audience et s'efforçant de le tenir en garde contre les intrigues de ceux qui chercheraient à le circonvenir dans leur intérêt exclusif. Par là, Catherine faisait allusion à certains changements que le roi avait introduits dans son conseil et qu'elle regardait comme nuisibles à son autorité [3]. Quant à l'entrevue avec Damville il n'en est pas question dans le mémoire, mais quelque attention qu'elle y consacre dans ses lettres à Cheverny, au fond elle ne se trompe guère sur l'inutilité de la négociation. « Jay sceu par la lestre du Roy Mons. Mon Fils, lui écrit-elle de Nogent-sur-Seine, le

[1] Emmanuel-Philibert à Damville, de Ferrare, 31 juillet 1574, B. N. F. F 3194, et Henri III au même, du 1er août, 3320, f. 40.
[2] Emmanuel-Philibert à Damville, de Turin, 18 août, B. N. F. F. 3250.
[3] Catherine à Cheverny. B. N. F. F. 6625.

11 août, qu'il trouvoyt bon que eussions la paix au condition que luy mandes, mays jay grand peur que tout aille à ceste court en fumée [1]. » On le voit, ce qu'exigeait Catherine de Cheverny, c'était qu'il lui ramenât promptement son fils soumis, asservi à ses desseins et complètement débarrassé des influences auxquelles elle redoutait si fort de le voir s'abandonner. Catherine n'eut pas à se repentir de l'avoir choisi : à force d'obsessions, Cheverny parvint non seulement à convaincre le roi de la nécessité de ne prendre aucune mesure relative aux affaires du royaume avant d'avoir consulté la reine-mère, mais encore à dissiper dans son esprit l'heureuse influence qu'il rapportait d'un voyage où les bienfaits de la tolérance l'avaient visiblement frappé. Inutile de dire après cela dans quelle perplexité jeta le nouveau roi l'arrivée de Damville. La reine-mère avait encore ajouté à ses embarras en lui écrivant : « Si le Maréchal vous aloyt trouver avecq layde de Mons. de Savoie je prevoys que vous aporteres la paix, mays prenes garde à une tresve, car elle seroyt plus pour eulx que pour nous ayent a ceste heure nos forces et eulx point [2]. » Forcé dès lors de se résoudre à une entrevue d'autant plus délicate que divers princes allemands lui avaient recommandé leurs coreligionnaires de France, Henri III accueillit favorablement Damville ; il lui exprima ses sentiments d'estime envers la maison de Montmorency, son plaisir de le revoir après cette longue absence ; l'ayant fait coucher dans sa chambre, il écouta avec douceur les explications qu'il lui donna de sa prétendue complicité avec les réformés, rejetant en termes voilés sur l'intransigeance de la reine-mère la responsabilité des troubles qui avaient éclaté en Languedoc et en Provence. Mais lorsqu'il se fut agi entre eux d'aviser aux moyens de remettre toutes choses en ordre et que le maréchal l'eut serré d'un peu plus près, le malheureux roi, ballotté entre les secrets élans de sa conscience et les objurgations incessantes de Catherine, ne trouva d'autre remède à l'embarras de sa situation que d'appeler son bon oncle

[1] B. N. F. F. 6625.
[2] B. N. F. F. 6625, fol. 48.

de Savoie à ses conférences avec Damville. Le duc, poursuivant en silence une politique à laquelle les circonstances se montraient si favorables, n'eut garde de décliner une invitation qui lui livrait sans force et sans volonté ce petit-fils de François Ier et lui donnait la haute main dans la conduite des pourparlers engagés sous ses auspices, dans son palais même, entre le roi et le maréchal. D'un côté, il poussa Henri III dans la voie des concessions sans lesquelles, essaya-t-il de lui faire comprendre, son avènement au trône allait être soumis aux plus graves périls ; de l'autre, il s'efforça de persuader à Damville que le roi était animé envers lui des meilleurs sentiments, qu'il lui voulait du bien en toute sincérité, et lui rappela qu'étant le roi il avait droit à l'obéissance de tous ses sujets; puis, comme l'avait insinué Catherine, il lui proposa finalement de l'accompagner à Lyon, où il serait toujours sous sa garde, et où les négociations pourraient sans doute être menées plus activement qu'à Turin. A la suite de ces instances, Damville parut un moment disposé à suivre le roi auprès de la reine-mère. Cheverny le crut si fermement qu'il l'écrivit incontinent au duc de Nevers, gouverneur des places que la France occupait encore au Piémont[1]; mais comme le bruit s'était répandu que les pourparlers engagés par les émissaires de Catherine n'avaient d'autre objet que de l'attirer à Lyon pour l'y retenir prisonnier, Damville, rompant soudain toute tentative d'accommodement avec la cour, s'enferma dans le château de Turin, résolu à n'en sortir que pour aller se joindre aux rebelles, adhérer à l'Union dont il s'était toujours éloigné et se préparer à la guerre[2].

Cependant restait encore quelque espoir d'arriver à un arrangement, puisque Catherine avait exprimé le désir dans sa correspondance avec Cheverny que les négociations se poursuivissent à Lyon et que le duc de Savoie y vînt de son côté, si la paix ne

[1] B. N. F. F. 3961.

[2] Voir dans *les Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, par Desjardins, Paris, 1872, les dépêches de Vincent Alamanni au grand-duc de Toscane, de Lyon, août et septembre 1574.

pouvait être obtenue à Turin[1]. Un intérêt si puissant poussait Emmanuel-Philibert, comme on va le voir, à donner à la reine-mère cette nouvelle marque d'attachement aux intérêts de son fils qu'il se résigna, quelque peine qu'il lui en coûtât, à laisser la duchesse, sa femme, souffrante à Turin — et il ne devait plus la revoir — pour accompagner le roi de France dans ses États. Mais auparavant, afin d'amener le roi à une appréciation plus saine de ses propres intérêts, il se décida à tenter un suprême effort sur son esprit vacillant, et ce par l'intervention de cette princesse, secrètement acquise à la Réforme et tendrement aimée du roi son neveu. En devenant duchesse de Savoie après la paix de Cateau-Cambrésis, dont elle avait été le gage précieux, Marguerite de France s'était appliquée à seconder de toute son affection pour le duc son époux les efforts persévérants d'une politique qui avait pour objet l'indépendance complète du Piémont et de la Savoie à l'égard des États voisins. Essayant d'inculquer à Henri III les sentiments qu'elle partageait elle-même en matière religieuse, elle lui parla des malheurs qui achèveraient la ruine de son royaume s'il n'arrivait à une prompte paix avec les protestants, tandis que le duc vint à la rescousse en évoquant la perspective d'un prêt d'argent qui rétablirait les affaires en Pologne et de l'envoi en France de quelques troupes qui, jointes à l'armée royale, aideraient à l'écrasement des factieux. Si illusoires que fussent ces promesses, dangereuses même à plus d'un titre, le pauvre roi, succombant aux obsessions d'ordres divers qui, de quelque côté qu'il se tournât, s'étaient donné la tâche d'asservir son faible esprit, ne trouva d'autre expédient pour remercier ses excellents parents des tendres soins qu'ils prenaient à ses intérêts que de leur abandonner dans une heure d'affolement les dernières places que nous possédions encore de nos conquêtes en Italie[2]. Triste début, pensera-t-on, d'un règne qui devait être si troublé par la

[1] Le roi à Damville, de Lyon, le 7 septembre 1574. B. N. F. F. 3320.

[2] Pignerol, Pérouse et Savillan qui avaient été cédées à la France par le traité de Blois (12 décembre 1562).

suite, mais en livrant son fils pieds et mains liés au vainqueur de Saint-Quentin pour ressaisir l'autorité qu'un instant elle faillit perdre, n'est-ce point à Catherine qu'incombe la plus large part de responsabilité dans cette coupable politique !

III

Au milieu de ces agitations, Henri de Valois n'avait pas complètement oublié la Pologne. Moins par amour du pouvoir que par légitime fierté il tenait à conserver une couronne qui assurait à sa maison un si haut prestige aux yeux de l'Europe entière. Mais, soit que l'importance des troubles de France lui parût reléguer au second plan les affaires de ce royaume, soit que les adulations qui lui avaient été prodiguées et que les réjouissances par lesquelles on avait célébré son passage à travers les joyeuses et brillantes cités italiennes eussent encouragé ses dispositions à la mollesse, il ne prit aucune des mesures qui pouvaient le conduire à son but. S'il est vrai qu'il fit des démarches auprès de l'empereur et qu'il écrivit au sultan, ainsi qu'aux rois de Suède et de Danemark, pour les détourner de toute entreprise contre sa couronne élective, d'un autre côté il froissa vivement les Polonais en s'étonnant dans les lettres qu'il leur adressa de Vienne et de Ferrare [1] des résistances qu'ils avaient opposées à son départ et en leur rappelant assez légèrement qu'ils lui devaient obéissance sans rien avoir à changer à l'état dans lequel il avait laissé le royaume. Ce langage était d'autant plus imprudent que la Pologne se trouvait jetée par sa faute dans un profond désordre et qu'il le tenait à un moment où Danzay [2], demeuré par son ordre à Cracovie pour fournir au Sénat les explications qui pouvaient excuser la hâte de son départ, avait tant de peine à se faire écouter.

[1] British Museum, à Londres, mss. vol 8778, fol. 61 et 109.

[2] Ambassadeur de France en Danemark, Danzay avait été appelé par le roi à Cracovie pour régler quelques différends entre la Pologne et le Danemark.

En effet, sa fuite n'était pas plus tôt connue à Cracovie qu'elle y provoquait une vive indignation contre les Français restés dans la ville, pendant que le Sénat s'assemblant sous le coup de l'émotion générale décrétait la convocation d'une Diète où serait examinée la question de savoir si l'on procéderait tout de suite à une nouvelle élection ou si, comme le proposait Danzay, on attendrait ses instructions.

La Diète s'étant réunie le 23 août à Varsovie, les députés de la noblesse et le clergé s'y montrèrent profondément divisés sur la décision à prendre, mais en parfait accord quant à la nécessité de constituer promptement un gouvernement qui pût, en l'absence du roi, vaquer aux affaires les plus urgentes, et notamment assurer la défense des frontières menacées d'une invasion moscovite en Livonie par l'expiration de la dernière trève[1]. Les débats furent courts mais agités : aux quatorze arguments présentés par la noblesse en faveur d'une nouvelle élection, le clergé, qui ne voulait pas encore s'associer à une mesure aussi grave, en opposa quatorze autres, si bien que la discussion aurait pu se prolonger indéfiniment et sans rien statuer si, à la parole du primat de Pologne, archevêque de Gniesne, l'Assemblée n'eût marqué la ferme confiance qu'elle portait encore au roi fugitif en le conviant à une Diète qui se tiendrait, le 12 mai 1575, à Stenzyca, dans le palatinat de Sandomir, et où se réglerait, s'il n'y paraissait pas, la dévolution du pouvoir. Après avoir décidé l'envoi d'une ambassade chargée d'annoncer au roi ces dispositions, elle se confédéra, c'est-à-dire se déclara en permanence afin d'assurer le maintien de l'ordre public et l'administration du pays.

Le roi de Pologne était depuis quelques jours auprès de la reine-mère à Lyon, lorsqu'il apprit par des Polonais qui l'avaient rejoint en France la décision du Sénat. Dès qu'il la connut, pris d'une soudaine affection pour sa couronne élective par un de ces brusques revirements auxquels le portait l'inconstance de sa

[1] Conclue en 1570 entre Sigismond-Auguste et Jean le Terrible.

nature, il organisa sa cour à la polonaise, déclarant qu'il voulait mourir roi de Pologne, et qu'il allait appeler auprès de lui plusieurs seigneurs de cette nation avec lesquels il formerait un conseil spécial pour les affaires de ce royaume[1]. Catherine n'avait rien de bien sérieux à objecter à ce caprice d'une heure qui laissait le champ libre à ses intrigues. Grâce au retour de son fils, elle avait repris le timon du pouvoir, et comme le nouveau conseil royal l'avait investie d'une autorité absolue dans la conduite des opérations projetées contre Damville et les protestants, peu lui importaient les fantaisies du roi et les reproches que lui attirait à son entrée en France cette introduction d'usages étrangers à la cour. Les cessions à la Savoie et la précipitation d'Emmanuel-Philibert — qui n'avait pu dépasser Chambéry où il avait appris la mort de la duchesse sa femme — à envoyer à Lyon des commissaires pour régler promptement la question, l'avaient quelque peu troublée, mais du moment où le mal était fait, la neutralité du duc dans la lutte qu'elle allait engager contre les huguenots lui semblait d'un bon augure.

De même qu'Henri III, elle sentait qu'il y avait quelque chose à faire pour conserver la Pologne et sauvegarder la dignité royale. Toutefois, plus impatiente que réfléchie, elle s'irritait des sentiments d'indépendance qui s'étaient manifestés dans la république après le départ du roi. Aussi lui suggéra-t-elle, avec la légèreté qu'elle apportait aux affaires qui ne la touchaient que de fort loin, l'idée irréalisable dans les circonstances, chimérique en tout temps, de gouverner la Pologne au moyen d'un vice-roi jusqu'au jour où la succession au trône se trouvant assurée par la naissance d'enfants royaux, il pût renoncer à sa couronne élective en faveur du second de ses fils. A l'entendre, l'évêque de Valence, ou le sieur de Saint-Gelais, dit le jeune Lanssac, que leur précédente ambassade avait mis hors de pair,

[1] Alexandre Przezdziecki, *Quatre femmes de la maison des Jagellons*. (Relation de Mathieu Weggierski du 9 octobre 1574, de Posen, à son retour de Lyon, sur ce qui s'est passé à Lyon au retour du roi de Pologne.) Voir aussi la lettre de Jean Regnaut à Claude Dupuy, du 13 septembre 1574. B. N. E. Dupuy, n° 712, f. 45.

se trouvaient indiqués pour remplir l'un ou l'autre cette négociation. A leur défaut, s'ils craignaient de compromettre l'éclat que leur avait acquis le succès de l'élection d'Henri de Valois en s'aventurant sur le terrain défavorable où elle essayait de les attirer, Pibrac et Bellegarde, dont elle tenait à se débarrasser pour les raisons que nous avons exposées, seraient toujours là, pensait-elle, pour tenter l'épreuve.

Gouverner par un vice-roi et jouir des prérogatives de la royauté en Pologne tout en restant en France, c'était là un expédient qui ne pouvait déplaire au roi et qu'il se réservait en secret pour le cas où quelque danger menacerait sa souveraineté. Il avait espéré pendant son voyage et à son entrée en France que les États de Pologne et de Lithuanie lui enverraient promptement des ambassadeurs par lesquels il continuerait à gouverner la Pologne et le grand-duché; et quand à leur place il reçut l'avis inquiétant de la convocation d'une Diète à Varsovie, où son autorité pourrait être remise en discussion, il leur écrivit, dès le 12 septembre [1], une longue lettre dans laquelle, en leur reprochant de le négliger complètement, il leur déclarait, sans parler de son retour, « qu'il sanctionnerait volontiers tout ce qu'ils décideraient quant à la sécurité du pays; qu'aucun danger ne menaçait d'ailleurs la Pologne, grâce à ses démarches auprès de l'empereur, du sultan, des rois de Suède et de Danemark; que son union avec la nation pouvait seule assurer l'avenir en toute éventualité, et que par contre le désaccord entre les deux pouvoirs, comme le manque de respect à l'autorité royale, précipiterait aussi bien la Pologne que le reste de la chrétienté dans d'effroyables désastres. » Pour faire parvenir cette lettre aux États de Pologne et de Lithuanie et rétablir sa fortune chancelante, il ne rechercha point un ambassadeur qu'il n'eût peut-être point trouvé, car en vérité la charge n'était guère tentante, et il lui parut préférable de s'adresser à quelque confident intime, sorte de fondé de pouvoirs, qui acceptât à ses risques et périls,

[1] B. N. Imp. L[b] 34. 71.

sans caractère diplomatique, la lourde tâche de retenir, comme l'avait essayé Danzay, les Polonais dans le devoir et l'obéissance, jusqu'à ce qu'il devînt dangereux pour sa couronne élective de laisser plus longtemps les choses dans cette incertitude.

En cette occurrence il arrêta son choix sur d'Espeisses, dont il connaissait la facilité merveilleuse à s'assimiler les usages des Polonais et, avec le latin qui leur était si familier, à parler leur langue. Hardi, ambitieux, habitué à penser que « toult estoyt possible a qui vouloist mestre peyne à quelque chose[1] », d'Espeisses se recommandait autant par les services qu'il venait de rendre à la reine-mère que par l'intérêt qu'il avait pris aux affaires du roi en Pologne pour une mission qui se présentait sous d'aussi singuliers aspects. S'offrit-il de son plein gré ou se vit-il sans déplaisir condamner à débrouiller une situation si compromise? Nous ne saurions dire. Qu'on ne croie pas cependant que la présomption seule ait poussé d'Espeisses à se jeter tête baissée dans l'aventure et qu'il se soit inconsidérément fié à sa connaissance des affaires de Pologne et à ses relations avec les principaux seigneurs du royaume pour nourrir l'espoir d'arriver par ses seules forces à un heureux résultat. Bien au contraire, il sentait à tel point, et pouvait-il en être autrement après son séjour en Pologne, les conséquences fatales de l'équivoque qui s'était glissée dès le premier jour entre le roi et ses sujets protestants qu'il n'hésita pas à solliciter l'autorisation d'assurer la paix aux dissidents[2].

Ses vives instances décidèrent le roi à lui remettre une note en sept articles qui édictait, à la vérité, d'utiles mesures quant à la sécurité des frontières et à la tranquillité intérieure du royaume, puisqu'elle renfermait une clause formelle au sujet

[1] Voir Gillot, lettre à M. de Sainte-Marthe, historiographe de France, B. N. F. F. 23045, f. 83 f.

[2] A la diète du couronnement (mars et avril 1574) à Cracovie, les dissidents avaient sommé Henri de Valois d'exécuter les articles jurés à Paris et les conditions mises à son élection. Mais sur la difficulté d'établir l'accord entre les Polonais eux-mêmes, on avait ajourné au mois de septembre la décision à prendre à cet égard.

des concessions sur lesquelles se fondait d'Espeisses pour entreprendre sa négociation, mais ne fixait aucune date à son retour. Ce document n'était pas destiné à la publicité comme la lettre du roi aux États; ce n'était pas non plus une instruction dans le vrai sens, mais une lettre d'introduction qui devait servir à d'Espeisses dans ses visites aux principaux officiers de la couronne et aux chefs les plus influents du protestantisme, et, d'une manière générale, qu'il pouvait montrer, lire et communiquer en copie, selon les cas et comme il lui conviendrait. En voici le texte :

1° Le roi ne peut revenir en Pologne à cause des troubles de France;

2° Les principales forteresses du royaume, et notamment celles qui sont situées sur les confins de la Silésie seront soumises à l'autorité du roi;

3° Le roi approuve les articles de Paris et la nouvelle forme de serment pour apaiser les esprits des nobles;

4° En cas de vacance des dignités et offices la noblesse présentera quatre candidats parmi lesquels le roi choisira le titulaire;

5° Le roi enverra de l'argent pour payer les soldats et les gardes du corps, à condition que les capitaines soient nommés par lui;

6° Les soldats et gardes du corps devront empêcher toute nouvelle élection par voie de protestation, et au besoin par les armes;

7° Les revenus royaux seront administrés de manière à suffire à toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires du royaume.

Muni de cette pièce, d'Espeisses quitta Lyon vers la fin d'octobre et prit sa route vers l'Allemagne par la Suisse pendant que la cour procédait à ses préparatifs de guerre contre les protestants.

IV

Arrivé à Vienne le 8 novembre, d'Espeisses y reste le temps de faire sa cour à l'empereur, qui évite de lui parler des affaires

de Pologne, et il se hâte de gagner Cracovie, où, d'après les bruits qu'il a recueillis dans la ville impériale, une émeute menace de troubler l'ordre. « Nous avons sceu ici, mande-t-il le 10 à Bellièvre[1], des nouvelles du tumulte qui sest mené à Cracovie pour raison de la maison des calvinistes qui fust démolie par les escolliers et quelques aultres habitans dudict Cracovie. On impute cella à quelques grans quon dist sestre eforcés de mettre en combustion le païs pour fayre place à quelquung des voisins, lequel ils seroyent bientost incitez deslire, sils voyaient la fin en leur maison à l'exemple des dictateurs quon eslisoit à Romme *in urgentibus periculis*. Toutefois cella ne sont que discours. »

En effet, s'agite-t-on en faveur d'un Piast, de l'empereur ou de quelque autre prince? Veut-on, sous prétexte de religion, pousser les choses à bout et amener par la violence la nation à se prononcer contre Henri de Valois? Voilà ce qu'il importerait de savoir, pense d'Espeisses, pendant qu'il se dirige sur Cracovie, où il arrive sept ou huit jours après son départ de Vienne. Là, on lui confirme que tout en déniant à la diète de Varsovie les pouvoirs qu'elle s'est arrogés, les Lithuaniens se montrent comme leurs frères de Pologne acquis à l'idée d'une nouvelle élection, au cas où le roi ne reviendrait pas, ce à quoi on s'attend non seulement en Pologne, mais encore ailleurs. A Venise, par exemple, où on a coutume d'être bien informé, du Ferrier le déclare formellement à Henri III le 7 novembre : « A-t-on escrit la poursuite de ceulx qui briguent pour eslire un nouveau Roy de Pologne à vostre place, sous couleur que les guerres de France empescheront longtems vostre retour audict Pologne[2]. » Mais il s'empresse d'ajouter sur un ton plus confiant : « Les Estats néanmoyns dudict païs demourent fermes en leur première délibération qui est d'attendre le retour des ambassadeurs qui doibvent aller vers vous. » Dans une autre lettre, le 27 du même mois, il montre les petits princes aussi agités que

[1] B. N. F. F. 15903.
[2] B. N. F. F. 16081.

les grands : « Le Duc de Ferrare continue ses brigues et se dist toult publicquement à Ferrare quil sera eslu Roy de Poulogne. Jay sceu que son Ambassadeur a esté envoie en pareille diligence en Poulogne, quil en estoyt parti pour icy dire de bouche ce quil navoyt vouslu comestre a lettres ni messagers et na, comme se dyst, compétiteur que l'Archiduc, frère de l'Empereur. » Dans cette situation incertaine, d'Espeisses, dont la perplexité grandit au fur et à mesure qu'il interroge, affirme volontiers que l'on ne doit pas douter du retour du roi et insiste pour provoquer un ajournement des comices; dans son zèle, il déclare que le roi est résolu à suivre une politique de paix à l'égard des dissidents et à accepter la nouvelle forme du serment.

Après quelques jours employés à se renseigner, il court à Skierniewice où réside en ce moment le primat de Pologne[1], à qui, selon l'usage, chacun s'adresse pour les affaires de sa charge en cas d'interrègne, de mort ou d'absence du roi. Il y arrive le 10 décembre et remet au prélat la lettre de Henri de Valois pour les ordres de Pologne et de Lithuanie, en le priant d'en faire distribuer des copies aux Palatins, Castellans et autres dignitaires du royaume. Cette lettre répondait en tous points aux dispositions présentes d'Uchanski à l'égard du roi dont il avait servi de son mieux les intérêts à la diète de Varsovie. Dès qu'elle fut connue dans les palatinats, elle encouragea les sentiments de ceux qui continuaient, malgré les intrigues contraires, à soutenir le parti du roi ; elle laissait toutefois dans l'ombre la solution du problème que chacun se posait : le roi reviendra-t-il avant les comices? accordera-t-il la paix aux dissidents? et prolongeait l'incertitude en dépit des assurances verbales de d'Espeisses.

L'important pour d'Espeisses était moins de chercher à dissiper les inquiétudes — et comment y fût-il parvenu? — qu'à amuser les esprits jusqu'à ce qu'il se produisît dans les affaires

[1] Jacques Uchanski, archevêque de Gniesne.

de France quelque éclaircie de bon augure qui lui permît de tenir un langage plus positif. Abstraction faite de la question du retour, la note qu'il avait arrachée au roi remplissait d'autant plus exactement ses intentions sur ce point qu'elle montrerait aux protestants Henri de Valois disposé à leur faire les concessions demandées, pendant qu'il entretiendrait les catholiques dans l'espoir qu'il n'y serait pas donné suite. Aussi, après l'émeute de Cracovie crut-il opportun d'en faire connaître l'objet, comme pour tâter le terrain, au primat, au nonce Vincent Laureo[1] et à Pierre Zborowski, palatin de Cracovie et Sandomir, un des chefs du protestantisme en Pologne.

On se représentera quelle dut être la pensée du nonce, qui combattait de toutes ses forces les progrès de la réforme, en voyant à quelles démarches se livrait d'Espeisses, par l'extrait suivant d'une lettre qu'il adressait au secrétaire d'État du Saint-Siège le 20 décembre : « Eh bien ! le voilà retombé sous l'influence de ses conseillers français qui voudraient gouverner ici comme on gouverne là-bas en acquiesçant à toutes les exigences de la Confédération, telles que l'article qui vise la paix et la tranquillité parmi les dissidents et la nouvelle forme du serment absolument contraire à l'autorité ecclésiastique et royale ; tout cela parce qu'il leur suffit que le roi conserve ce nom avec le droit de conférer les dignités ecclésiastiques et civiles ainsi que les grades militaires. M. d'Espeisses me l'a écrit et l'a confirmé verbalement à mon secrétaire, que j'avais envoyé le visiter ; pour l'heure il n'est occupé qu'à faire connaître cette volonté du roi dans les milieux où il fréquente en essayant de faire ajourner la date des Comices et en assurant que le retour du roi est tout à fait certain. Je le vois sans déplaisir entretenir le peuple

[1] Évêque de Mondovi en Piémont et nonce apostolique en Pologne de 1574 à 1578. Pendant sa mission il s'attacha avec succès à mettre en vigueur les décrets du concile de Trente et à obtenir l'annulation de la grande confédération de Varsovie (1573) qui assurait la liberté de conscience aux dissidents. Sa correspondance a été publiée par M. Th. Wierzbowski, professeur à l'Université impériale de Varsovie. Varsovie, imp. Joseph Berger, rue Électoralna, 1887.

dans cet espoir en tant qu'il s'agit de calmer les passions, mais si ses promesses se réalisaient, j'y verrais avec peine une cause de ruine pour la Religion et l'État, pendant que le roi y trouverait le moyen de gouverner la Pologne en restant en France. Toutefois ce qu'il faut croire, c'est qu'on n'obtiendra pas la prorogation des Comices, parce que les Polaques et les Lithuans sont d'accord, à ce qu'on dit, sur l'époque de la réunion de la Diète [1] ».

Que le nonce vît ses projets dérangés par les manœuvres de d'Espeisses, que le péril si laborieusement conjuré par son prédécesseur [2] apparût de nouveau à ses yeux, nous l'admettrons aisément, mais la religion était-elle aussi menacée qu'il le disait ou feignait de le croire? En travaillant à la paix religieuse, d'Espeisses avisait à une urgente nécessité : non seulement il pensait, mais encore il voyait par lui-même ce que du Ferrier écrivait au roi de son observatoire de Venise : « Plusieurs de ces messieurs estyment que si les troubles de France estoyent apaisés, il seroyt aysé et facile à Votre Majesté de retenir ces deux royaulmes, chose qu'ils desyrent sur toutes aultres pour la grandeur et réputation vostres. Aussy ont-ils eu advertissement que ceulx qui poursuyvent leslection sont protestants, sans lesquels les afferes saccomoderoyent plus aysément [3]. » Ces concessions n'empêchaient pas, d'ailleurs, de protéger les intérêts exclusifs du catholicisme, Catherine ne le montrait-elle pas tous les jours, en recherchant la neutralité des protestants en Suisse, en Allemagne et aux Pays-Bas pour les mieux combattre en France!

Ce sont précisément ces manœuvres à double fin qui déplaisaient à Vincent Laureo. L'opportunisme ne lui allait guère :

[1] Vincent Laureo au cardinal de Côme, 20 décembre 1574, n° 38 (traduit de l'italien).

[2] Pendant sa mission en Pologne, le cardinal Commendone s'était appliqué à arrêter les progrès de la Réforme et à pousser l'Empereur et le roi de Pologne à la guerre contre l'islamisme. Vincent Laureo suivait avec succès la même politique.

[3] Du Ferrier au Roi, Venise, 17 nov. 1574, B. N., F. F., 19081.

ce qu'il aurait voulu — sa volumineuse correspondance en fait foi — ç'eût été un débarquement à Dantzig de quatre à cinq mille Gascons, auxquels, à son avis, n'auraient pas tardé à se réunir deux mille cinq cents cavaliers polonais, regardant un pareil acte de vigueur comme le seul moyen pour Henri III de conserver sa couronne et de maintenir les protestants dans le devoir. Sans examiner les chances de l'entreprise, on a lieu d'être surpris qu'un homme qui devait connaître l'état des affaires de France, puisqu'il était venu saluer le nouveau roi à son avènement au trône de Pologne, se laissât égarer dans de pareilles conjectures. La situation de la France s'aggravait chaque jour davantage et Henri III le constatait douloureusement dans cette lettre qu'il écrivait d'Avignon, le 20 novembre, à d'Espeisses : « Ne vouslant vous celer comme je suys venu ès-quartiers de deça pour estre plus prez de mes provinces affligez des troubles et y doner plus aysement ordre ainsy que jespere fayre bientost. » Dans ces circonstances pouvait-il dégarnir ses provinces françaises des troupes nécessaires à leur garde? Évidemment non.

De ce qui précède on peut conclure que Vincent Laureo ne refusait pas aux concessions promises par d'Espeisses l'apparence d'apporter un apaisement momentané à la surexcitation des passions religieuses en Pologne, mais cette illusion une fois dissipée, — et à ses yeux c'en était une, — restait pour lui le danger de voir la réforme s'établir d'autant plus facilement en Pologne qu'en tenant ce langage d'Espeisses semblait reconnaître au nom d'Henri III, le roi très chrétien, l'acte le plus grave et le plus vivement attaqué de la Confédération de 1573.

Sur ces entrefaites l'ambassade chargée par la diète du 23 août d'aller notifier au roi la décision prise au sujet de son retour et lui remettre les réponses des états de Pologne et de Lithuanie à la lettre qu'il avait confiée à d'Espeisses se mit en route à la fin de décembre. Bien que les Lithuaniens n'eussent pas approuvé la précipitation avec laquelle le Sénat avait réuni la diète à Varsovie et qu'ils n'y eussent point envoyé de repré-

sentants, l'ambassade ne pouvait être divisée sur l'objet même de sa mission, qui consistait, d'un côté comme de l'autre, à déclarer au roi qu'on l'invitait à revenir parce que son absence exposait la couronne aux plus graves dangers de la part des princes voisins de la Pologne ; qu'en particulier le tsar de Moscovie, uni à l'hospodar de Valachie et au khan des Tatars de Tauride, faisait mine d'envahir la Lithuanie ; qu'en conséquence une diète avait été convoquée pour le 12 mai à Stenzyca, dans le palatinat de Sandomir, et que s'il n'y paraissait pas, ainsi qu'on l'y conviait humblement, on regarderait la prolongation de son absence comme une abdication qui forcerait de procéder à une nouvelle élection. Cette déclaration était trop conforme aux sentiments qui animaient la Pologne et la Lithuanie envers Henri de Valois pour qu'au départ de l'ambassade d'Espeisses n'exprimât pas formellement au roi ses craintes de voir la couronne passer sur une autre tête s'il laissait plus longtemps les Polonais dans l'ignorance de ses desseins. Par une lettre qui porterait la date du 1er janvier 1575 [1], et que nous n'avons pas retrouvée, il paraît lui avoir indiqué la prorogation des comices comme le but à atteindre pour empêcher une nouvelle élection, et il aurait sollicité, à cet effet, une somme d'argent pour ranimer l'ardeur de ceux qui ne l'avaient pas complètement abandonné. Par malheur, et il avait pu s'en convaincre lui-même pendant son séjour en France, les dépenses occasionnées par la guerre qui se poursuivait depuis tant d'années entre la cour et les rebelles avaient tari à un tel point les ressources du trésor, qu'afin de se procurer les fonds nécessaires à la reprise des hostilités on en était réduit au plus honteux trafic des gouvernements et des principales charges de l'État. Détail piquant cité par l'Estoile dans son journal : au début de la campagne contre Damville, le roi et Catherine s'étant mis en route pour Avignon,

[1] Henri III à d'Espeisses, de Paris, 30 mars 1575 : « Sur laquelle je vous diray que je demoure grandement satisfait de ce que par vostre dépesche du 1er janvier, vous maves si bien eclaircy de l'estat auquel sont toultes choses de par delà. » Voir *Recueil de Lettres* publiées par Blaize, Paris, 1635, B. N., Z. 2123.

« l'argent se trouva si court que la plupart des pages du roi se trouvèrent sans manteaux, estans contrains de les laisser en gaige pour vivre par où ils passoyent, et sans ung trésorier nomé le Comte qui accomoda la reyne-mère de cinq mille francs, il ne luy fust demouré ni dame d'honneur, ni damoiselle aulcune pour la servyr, comme estans réduites en extrême nécessité. On ne parloyt lors à la Cour que de ce diable d'argent quon dysoyt estre mort et trepassé. » En cette extrémité d'Espeisses n'en persévéra pas moins à poursuivre les démarches qu'il avait commencées à Cracovie et qui n'étaient pas restées sans fruit, en attendant qu'il surgît quelque revirement favorable dans les affaires de France.

C'est pourquoi se détermina-t-il à entreprendre en plein hiver et malgré l'exiguïté de ses ressources, le voyage de Lithuanie pour visiter les principaux seigneurs du pays. C'était d'ailleurs l'époque où commençaient à se réunir les diétines ou assemblées provinciales qui élisaient les députés aux diètes générales, et il importait dès maintenant de compter les partisans du roi et de les organiser pour la grande lutte du 12 mai. « On dit, écrit le nonce, le 12 janvier 1575, que M. d'Espeisses a été en Prusse et de là a pris la direction de la Lithuanie et de la Russie pour pousser les esprits à la prorogation de la diète et à la dévotion au roi. Plaise à Dieu que cette fatigue ne soit point inutile, comme quelques-uns le craignent, d'autant plus que les hérétiques sont fort bien instruits de ce qui se passe en France par leurs coreligionnaires, qui représentent toujours leur cause comme en très bon état [1]. » Si, avec sa connaissance de la situation présente des affaires en Pologne, le nonce affectait de fonder peu d'espoir sur les résultats du voyage, son langage n'en laissait pas moins percer la crainte que les promesses de d'Espeisses aux dissidents ne vinssent à se réaliser et ne l'obligeassent, sans toutefois entrer en lutte directe avec le parti français, à appuyer la candidature de l'archi-

[1] Vincent Laureo au cardinal de Côme, Skierniewice, 11 janvier 1575, n° 40.

duc Ernest, frère de l'empereur. Dans cette alternative embarrassante, rendons cette justice à Vincent Laureo qu'il se garda soigneusement de travailler en faveur de tel ou tel prétendant aussi longtemps que le délai accordé à Henri de Valois pour se présenter à la diète de Stenzyca ne fut point expiré. Un double motif le retenait dans l'expectative : d'abord la candidature de l'archiduc Ernest rencontrait trop d'opposition dans la masse de la nation, profondément attachée à l'indépendance de la Pologne vis-à-vis de l'empire germanique, pour qu'un homme aussi avisé que le représentant du Saint-Siège lui accordât sur l'heure et sans réserve son appui. Persuadé d'autre part que la présence du roi aplanirait les difficultés pendantes, se flattant peut-être de reprendre sur lui l'ascendant grâce auquel il l'avait détourné de ratifier à son arrivée en Pologne les articles relatifs à la paix avec les dissidents, le nonce se plaisait à espérer qu'Henri de Valois reviendrait à temps pour la diète ou obtiendrait un nouveau sursis en faisant sentir aux Polonais l'importance de ses bienfaits. Un autre objet attirait encore l'attention du nonce, car il y voyait un danger aussi grave pour les intérêts de la religion et de la chrétienté tout entière que les vagues promesses de d'Espeisses. C'étaient les efforts du parti Piast ou national pour porter à la couronne un des siens, tels que le palatin de Sandomir ou celui de Podolie, dont l'avènement eût entraîné, croyait-il, une alliance avec la Porte ottomane contre l'empereur ou le grand-duc de Moscou. De cette alliance entre un peuple chrétien et l'islamisme après la victoire de Lépante qui a sauvé la chrétienté, le nonce ne peut entendre parler sans colère, et on le voit, en parcourant sa correspondance avec sa cour, aussi occupé à observer les progrès du parti national qu'à suivre les démarches de d'Espeisses.

V

Après avoir quitté le nonce à Skierniewice, résidence du primat, d'Espeisses s'était dirigé par la grande Pologne vers la

358620

Prusse royale, où il avait trouvé les esprits favorablement disposés envers le roi. Incorporée au domaine de la Pologne, la Prusse royale, qu'on appelait ainsi pour la distinguer de la Prusse ducale, fief des margraves de Brandebourg, ducs de Prusse, sous la suzeraineté polonaise, se trouvait par sa position à l'occident de la Pologne et de la Lithuanie trop à l'abri des attaques dont ces dernières avaient à souffrir pour que la fuite du roi eût provoqué parmi ses habitants une alarme aussi vive que dans les autres parties du royaume. Adonnés au commerce, séparés par les lois, les mœurs, l'origine, acquis à la réforme, les Prussiens ne demandaient qu'à se fier aux assurances apportées par d'Espeisses et à soutenir la cause d'Henri de Valois dans la crainte que la guerre ne vînt à sortir d'une nouvelle élection et qu'ils ne fussent entraînés à y prendre part.

En Lithuanie, par contre, la scène changea complètement, et d'Espeisses n'eut guère à se louer de l'accueil qu'il y reçut. Ce n'était dans toute la noblesse — profondément troublée par l'apparition des bandes moscovites en Livonie et à la frontière orientale du grand-duché — que récriminations violentes contre Henri de Valois, auteur de tous les maux qui affligeaient la République. A la tête des principaux dignitaires de la couronne, la puissante famille des Radziwill poussait de toutes ses forces à une nouvelle élection, soit qu'elle suivît le parti de l'empereur, soit qu'elle inclinât vers le choix d'un Piast en la personne d'un de ses membres ou de ses nombreux protégés. Au milieu de l'effervescence publique, d'Espeisses eut même une altercation avec le duc d'Olyka, de la susdite maison, qui s'était refusé à l'entendre, le regardant presque comme un aventurier, parce qu'il ne pouvait présenter de lettres de créance. A une demande d'audience qu'il leur adressa, les sénateurs présents à Vilna répondirent en alléguant la peine qu'ils auraient à se réunir dans les circonstances actuelles et en l'engageant à venir les voir séparément s'il avait quelque chose à leur dire. Seul, le vieil évêque Protaszewicz consentit à l'écouter avec les égards dus à l'agent du roi, et il quitta la Lithuanie sans avoir rien arrangé.

Quelque froissement que lui eût causé sa déconvenue, d'Espeisses n'en conserva pas moins une ferme ardeur à poursuivre sa tâche. A son retour en Mazovie il n'eut pas plus tôt appris en passant par Lublin, où il s'était arrêté chez le comte de Tenczyn, un des seigneurs les plus attachés au roi, la mort des castellans de Gniesne et d'Ostrorog, adversaires du parti français et principaux chefs du protestantisme, qu'il se décida à continuer son voyage jusqu'en Posnanie, afin de profiter du désarroi qu'un si grave événement devait à son avis avoir jeté dans les rangs des partisans d'une nouvelle élection. Mais auparavant eut-il soin de faire connaître à Bellièvre [1], devenu surintendant général des finances, ses impressions sur la situation, et dans cette prose écrite au galop, pendant une halte chez un ami, à Zwolen, petite ville entre Lublin et Radom, éclate au milieu de menues phrases nerveuses et saccadées l'impatience qui le ronge : « Après mon long voïage de Lithuanie je me suys rendu à Lublin où j'ay veu le comte de Tenczyn et le sieur Alamany, et ayans reporté au butin tout ce que nous avons peu aprendre tant de cousté que d'aultre, enfin nous avons résolu que le seul espédient de retenir le royaulme est celluy que jescrys au Roy et se nest sans hasard, car vous ne scauries croyre comme les personnes abhorrent quand on leur demande sils se pourroyent accommoder pour ung tems à l'absence du Roy. La raison est que la menue noblesse enrage que quelque roy belliqueux les mesne à la guerre et aïant esleu cellui-cy soubs ceste espérance, et sen voïant frustré, elle sort hors des gonds que de raison. Je vous prye, Monseigneur, de dyre au Roy qu'il se résolve ou de suyvre mon conseil ou de fayre estat quil perd ce royaulme et me fayre ce bien que de madvertyr de sa resolution, car en une telle assemblée de noblesse qui se fera au douzième de may et quon esmeut de tous costés je ne scay si y pourroy paroistre sans danger. Je vous prye de fayre en sorte que mihi consulatur quand le roy considerra le conseil que je luy donne

[1] Faye à Bellièvre, Zwolina, 22 févr. 1575, B. N. F. F., 15903.

il ne le trouvera trop esloigné que ce tems estoyt, et ne scait-on ce que Dyeu luy inspirera dans ung an peut estre pour le bien de toulte la chrétienté...

Si le roy veult satisfayre à mon conseil, il est besoing d'une estreme célérité ou d'abandoner toult; sil y avoyst espérance de trouver quelque aultre moïen de fayre ses afferes je le luy bailleroys, mays je nen veoy poinct ou il nayt de la tromperie. »

Cette lettre à peine terminée, d'Espeisses se remet en route et arrive le surlendemain, 24 février, à Skierniewice où il passe quatre jours auprès du nonce. De là il expédie en France un secrétaire de la reine-mère, M. du Val, qui l'avait accompagné dans son voyage, avec sa lettre pour Bellièvre et une autre pour le roi, dans laquelle il lui rappelait encore que sa présence au milieu de ses sujets polonais pouvait seule empêcher une nouvelle élection. Mais ne comptant guère sur l'effet de ses paroles, parce qu'il le savait peu disposé à revenir et que les troubles de France ne s'apaisaient pas, il le conjurait d'envoyer quelque autre personnage avec trois à quatre cent mille ducats, sans lesquels on ne parviendrait jamais à obtenir l'ajournement de la diète. Toutefois au milieu de ses épreuves journalières s'acharnait-il à son œuvre sans la moindre défaillance, et aux reproches du nonce qui s'efforçait de le convaincre qu'en acquiesçant aux exigences des protestants le roi déchaînerait la guerre civile en Pologne et perdrait honteusement la couronne en peu d'années, il répondait, à la grande colère de son hôte, qu'il valait mieux la conserver pendant quelque temps que de la perdre sur l'heure et qu'il pourrait surgir telle ou telle éventualité qui permettrait de la garder pour toujours.

A Posnan, où il arriva le 10 mars, c'est moins par la mort des castellans de Gniesne et d'Ostrorog que par les débats d'un procès en adultère qui divisait la noblesse en deux camps et avait attiré une foule de seigneurs sur les lieux, qu'il trouva les esprits agités. Ce fut pour lui l'occasion de s'entretenir avec les personnages les plus importants du pays, tels que les Czarnkowscy, Opalinscy, Gorka, Tomiscy, ces derniers fils du défunt

castellan de Gniesne, et plusieurs autres qui lui exprimèrent leurs regrets du départ du roi et leur espoir de le revoir promptement; quelques-uns même ajoutèrent qu'ils lui enverraient des délégués pour connaître ses intentions. Après avoir recueilli ces renseignements plutôt satisfaisants, d'Espeisses reprit la route de Cracovie où devait se tenir au commencement d'avril l'assemblée ordinaire du Palatinat.

Pendant ce temps, Henri III, qui était parti d'Avignon dans les premiers jours de janvier, pour se rendre à Reims, où il devait être sacré selon l'usage, recevait en cours de voyage, les 19 janvier et 2 février, à Lyon et à Dijon, les ambassadeurs de Pologne envoyés auprès de lui pour lui exposer les doléances des Polonais et lui faire connaître la décision prise envers lui par la Confédération de Varsovie. Quelque peu troublé par le tableau qu'ils lui firent de la situation de leur pays, il leur répondit qu'il enverrait avant peu des ambassadeurs à la diète de Stenzyca et prendrait les mesures nécessaires à la défense du royaume. En effet, dès ce moment une correspondance plus active et un peu plus nette qu'auparavant s'établit entre lui et la Pologne. Non-seulement des courriers partent fréquemment de France avec des lettres pour les seigneurs qui lui sont restés fidèles ou qu'il importe de ménager, mais encore il fait rédiger une instruction, en date du 28 février, que d'Espeisses devra communiquer aux diétines qui s'assemblent dans les palatinats à l'approche de la diète de Stenzyca. Cette instruction, qu'il confie à un gentilhomme polonais [1], le sieur Jordanowski, qui l'a suivi en France et possède sa confiance, porte en substance, mais sans préciser encore l'époque de son retour : « qu'aussitôt l'instruction expédiée arriveraient des ambassadeurs avec des pleins pouvoirs et de l'argent pour la solde et les pensions, qu'il convoquerait bientôt lui-même une diète, et qu'au cas où on persisterait à tenir la diète de Stenzyca, on ne devait rien décider contre son autorité, et que s'il ne pouvait revenir le 12 mai, il ne tarderait pas à

[1] Orzelwski, vol. II, p. 81.

suivre ses ambassadeurs. » Jordanowski, qui était arrivé le 8 avril, visita d'Espeisses, le nonce[1], le comte de Tenzyn, et partit ensuite pour la Lithuanie. Quelques semaines après, un des serviteurs les plus dévoués que le roi possédât encore en Pologne, Christophle Warszewicki, qui semble avoir été pendant son séjour en France l'inspirateur de ces nouvelles démarches auprès des Polonais[2], partait pour Dantzig afin de secouer l'indifférence des Prussiens en les poussant à envoyer des députés à Stezyca; en même temps que lui, deux autres gentilshommes polonais parcoururent la Russie et la grande Pologne avec des exemplaires de la même instruction pour les seigneurs et les assemblées de ces palatinats.

Il est donc incontestable que la cause d'Henri de Valois trouvait des partisans zélés parmi les Polonais, et s'il avait eu la force de se soustraire au joug de la reine-mère, peut-être n'eût-il tenu qu'à un accommodement avec les huguenots de lui conserver la couronne. Néanmoins, si l'instruction remise à Jordanowski pouvait montrer aux Polonais qu'il ne les abandonnait pas complètement, elle ne renfermait aucun avis positif sur le départ des ambassadeurs, le service de la solde et des pensions ainsi que son retour en Pologne. C'est pourquoi plusieurs de ceux qui étaient le mieux disposés à la prorogation de la diète se demandaient s'ils ne contribueraient pas, en suivant cette voie, à prolonger sans certitude quant au résultat final les dangers de la situation. En outre elle n'offrait pas à d'Espeisses, qui n'avait que son éloquence à opposer à l'hostilité croissante des adversaires du roi, les arguments qui lui eussent servi à démontrer que ses assurances n'étaient pas absolument vaines. Il sut toutefois en tirer un parti suffisant pour exposer à la diétine de Proszowice, le 13 avril, les raisons pour lesquelles on devait excuser la conduite du roi, attendre ses ambassadeurs et consentir enfin à la prorogation des comices[3].

[1] Le nonce au cardinal de Côme, à Skierniewice, 12 avril 1573, n° 30.
[2] Voir l'ouvrage du docteur Wierzbowski sur Christophle Warszewicki.
[3] Archives de Cracovie. Prozowice est une localité aux environs de Cracovie.

Après avoir annoncé que Jordanowski lui avait apporté « cinq jours en ça » une instruction du roi[1], « Sa Majesté, leur dit-il en substance au milieu des cris de ceux qui lui reprochaient de parler sans preuves[2], aurait désiré que vous n'eussiez pas traité avec luy si précisément que de luy avoir fixé le 12 may pour terme de son retour, mais que vous eussiés eu plus d'égards aux importantes affaires qu'Il a eues en France, qui ne souffraient pas que vous ussassiés de tant de rigueur à son endroit, dont ses ennemis pussent prendre avantage en éludant les plus justes conditions de paix par des difficultées affectées, connaissant bien qu'en son absence il leur serait plus aisé de troubler le royaume. Mais puisque c'est chose faite, Il vous assure qu'Il reviendra vers vous, dès qu'Il verra que votre disposition l'y obligera, peut-être plus tôt qu'aucun de vous n'oserait espérer, et qu'Il n'a pas envie de vous laisser orphelins. Mais parce qu'Il ne peut pas bien prévoir si pour les difficultés que vous n'ignorez point Il peut se trouver ici à ce terme, en tous cas Il est résolu d'y dépêcher des ambassadeurs très qualifiés qui peut-être sont déjà acheminés, par lesquels Il vous pourra faire savoir au vrai le temps de son retour et ce pendant donner ordre au payement des gens de guerre et des officiers de la cour

[1] Traduit du latin (voir Blaize, *Recueil de lettres*, Paris, 1635, B. N., t. 2123). A ce propos, il convient d'observer que de Thou, et après lui divers historiens français et polonais — notamment Rudzinsky — ont placé à tort cette harangue à la diète de Stezyca. Or, il n'est pas admissible que Jordanowski, dont l'instruction porte la date de 28 février, ne soit arrivé en Pologne que cinq jours avant le 24 mai, époque à laquelle d'Espeisses a, en effet, prononcé une harangue à la diète de Stezyca. Comment, d'un autre côté, bien qu'il ne le nomme pas, le nonce aurait-il signalé son arrivée en Pologne dans sa lettre du 12 avril au cardinal de Côme? Au surplus, Orzelswki rapporte dans son *Interregni Poloniæ libri VIII*, au t. II, p. 81, que « le Roi croyant qu'avant la diète de Stezyca, il y aurait des diétines dans les provinces, remit à un certain Jordanowski une instruction pour d'Èpeisses que celui-ci devait communiquer aux diétines. » On peut aussi consulter Jakrzewski, *Après la fuite d'Henri*, Cracovie, chez Anczyze, 1878, p. 16 et 440, qui soutient la même opinion. D'ailleurs, en comparant cette harangue avec celle que d'Espeisses a prononcée à Stezyca et que nous publions plus loin, on verra clairement que leur objet diffère complètement en raison des circonstances et qu'elles ne sauraient être confondues.

[2] Le nonce au cardinal de Côme, à Varsovie, le 29 avril 1575, n° 52

et régler tout ce qui est nécessaire pour maintenir la paix tant dedans que dehors, comme vous-mêmes le trouverez à propos. Donc Il vous prie, s'il se peut, que vous différiez ces Comices de Stenzik et que vous surseoyiez jusqu'à ce que, suivant l'ancien style, Sa Sacrée Majesté, par ses ambassadeurs, vous en désigne le jour et le lieu, auxquels Il assiste en personne. Mais si vos intérêts ne souffrent pas de délai, je vous prie au moins que vous apportiez des esprits si paisibles à conférer qu'il n'en résulte aucune division dommageable pour vous et peu honorable à son regard, que vous évitiez les changements qui ont accoutumé d'être ruineux à toutes sortes d'Etats, et que vous considériez que rien n'est plus vrai que ce qui se dit ordinairement en blâme de ceux qui étant bien et cherchant d'être mieux trouvent le plus souvent leur malheur, vous considériez combien les discordes domestiques ont apporté de mal depuis trente ans à toute la chrétienté qui en est si abattue, dont vous seuls avez été exempts par une singulière grâce de Dieu, dont vous devez profiter à l'avenir, considérant qu'autant vous en pend à l'œil, si vous n'y prenez bien garde, ce que Dieu ne veuille, et ne vous imaginez pas ce que certains auteurs de séditions ont voulu persuader ailleurs que par quelque médiocre agitation comme par un remède un peu plus vigoureux les maux publics se devaient purger, mais plutôt vous vous persuadiez que de la moindre étincelle négligée il se peut former un embrasement universe et partant que vous évitiez tout ce dont se pourrait réussir division. » Malgré ses efforts pour pacifier les esprits et arriver à un accommodement, la noblesse du Palatinat, qui était résolue à observer la confédération de Varsovie, passant outre à ses sages exhortations, se sépara après avoir décrété qu'elle n'enverrait pas de députés à Stenzyca, mais s'y rendrait en masse comme aux jours d'élection, exemple qui fut, d'ailleurs, suivi dans les autres palatinats.

Au milieu des circonstances défavorables où se poursuivait sa mission, d'Espeisses, dont l'inquiétude augmentait à mesure qu'approchait le terme du 12 mai, reçut enfin, à la fin d'avril, les

réponses du roi et de la reine-mère aux lettres qu'il leur avait fait porter par du Val à son retour de Lithuanie. Dans ces lettres en date du 30 mars, Henri III se déclarait satisfait des informations qu'il lui avait transmises sur l'état de son royaume et l'entretenait de ses entrevues avec les ambassadeurs de Pologne « qui sen estoyent alles gratifies de présens dignes et honestes, qui ont monté pour chacung à la somme de mil escus, qui sont deux mil et a en esté baillé mil aultres aux gentilshommes venus avecq eulx afin de leur doner tanlt plus doccasion de fayre pour moy tous bons officiers ». Puis il ajoutait en ce qui le concernait: « Jay veu aussy ce que me mandes par celle (la lettre) que du Val m'a apporté, duquel jay davantage ouy de bouche plusieurs particularités de grande importance, et ay grand regret de ce que lestat des affaires de mon royaume ne me permet de pouvoir aller maintenant par dela, comme je le désirerois bien, mays il n'y a personne de bon jugement qui me le voult conseiller en ceste saison, ce qui me rendra excusé envers mes subjects de Poulogne. Et puisque par toultes les susdites dépesches il se cognoist qu'il n'y a rien plus important et necessaire que d'y envoïer une somme dargent, je suys apres a la fayre mettre ensemble et dadjouster a cella la depesche de mon cousin le Marechal de Bellegarde et du Sr de Pibrac que je feray partir dedans peu de jours avec bien ample charges de toultes choses et moiens pour contenter en quelque sorte mes subjects tanlt de l'Estat ecclésiastique que de la noblesse en ce qu'ils peuvent désyrer de moy, afin de me retenir tousiours en bonne volonté et dévotion de bien afectionez et dempescher les desseins de ceulx qui ont envye daporter par dela quelque changement à mon préjudice[1]. »

Comme l'instruction dont nous avons parlé, cette lettre ne renfermait pas, on l'avouera, de promesses bien convaincantes, puisque le roi déclarait pour la première fois qu'il ne pouvait revenir en ce moment. Mais elle révélait toujours l'intention

[1] *Recueil de Lettres* publiées par Blaize, Paris, 1635, B. N., imp., t. 2123.

d'envoyer des ambassadeurs à la Diète, et décidé à agir en conséquence, d'Espeisses partit dans la première semaine de mai pour Stenzica où il fut bientôt rejoint par du Val qui arrivait de France et lui apportait des lettres du roi. A ces lettres lui annonçant le départ de Bellegarde et de Pibrac était inclus un mémoire pour les ordres de Pologne et de Lithuanie, en date du 16 avril, qui confirmait cette importante nouvelle [1].

(A suivre.)

Marquis du Persan.

[1] Les pouvoirs des ambassadeurs ayant été signés le 15 avril (B. M., mss. coll. Colbert, 338), ils quittèrent la cour le 19 du même mois.

LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

A plus de trente ans de distance, les événements écoulés depuis l'année terrible demeurent si vivants, ils palpitent encore avec une telle force, qu'on a peine à se persuader que l'heure du jugement impartial de l'histoire ait déjà sonné pour eux.

M. Gabriel Hanotaux entreprend avec succès cette œuvre délicate et complexe. Sous le titre d'*Histoire de la France contemporaine*[1], il nous présente un récit plein de vérité, d'intérêt, de couleur, sur la période de gouvernement de M. Thiers. Les pages qui servent d'introduction, et en quelque sorte de portique à son œuvre, exposent la préoccupation essentielle qui l'a guidé : écrire avec impartialité une histoire populaire.

L'impartialité s'affirme avec une résolution, une conscience dont la sincérité se soutient sans défaillance. L'auteur échappe-t-il complètement au souci de nous présenter certains faits dans une marche inéluctable, nécessaire et bienfaisante? S'il arrive de reconnaître toujours la plume expérimentée et les vues élevées d'un homme qui a conduit avec distinction les affaires, ne rencontre-t-on pas des nuances où revivent des préférences, et si le temps vient où les passions auront perdu toute influence sur le jugement public, ne restera-t-il pas quelques points à l'égard desquels s'opéreront au moins des retouches? Il ne semble pas qu'une lecture attentive doive faire écarter entièrement ces impressions discrètes dans la mesure où nous essayons de les formuler.

[1] Paris, Combat et Cie, 1903, un vol. in-8°.

Est-ce bien aussi véritablement une histoire populaire, au sens précis du mot? Le trait en est trop fin, la peinture trop délicate, le langage trop haut, la philosophie trop supérieure aux sentiments et aux vues de la masse, et nous croyons que le livre trouvera plus volontiers ses lecteurs parmi les esprits cultivés, épris de la recherche exacte du passé, qu'auprès des foules, friandes de mets moins raffinés.

Mais nous ne nous arrêterons sur ces nuances que pour nous borner à les signaler, nous avons hâte d'arriver à dire combien l'intérêt de la lecture est immense, souvent poignant, le charme que lui donnent l'élégance de la forme, les mots heureux, les analyses puissantes, la netteté des déductions, autant que l'abondance et la fidélité des informations. Avec la précision de l'historien, le ton ferme et hardi de l'homme qui a manié les grandes affaires, on entend comme les résonances d'une épopée tragique, et par moments, quelque chose de la mélodie lamartinienne des « Girondins », accompagnée de ces lueurs qui jettent sur le récit un éclat plus saisissant encore parce qu'il jaillit non d'un effet préparé, mais de l'intensité même des situations.

Les événements qui amenaient M. Thiers au pouvoir étaient fils de nos malheurs, il fallait donc remonter à leurs origines.

M. Hanotaux nous les explique avec une certitude et une évidence saisissantes :

« Après le règne de Louis-Philippe, écrit-il, qui suivait dans ses relations internationales le système qu'il appliquait dans sa politique intérieure : enrayer le mouvement en paraissant le servir, le gouvernement de Juillet, sans alliés et sans programme, mettait l'enthousiasme français au régime de la désillusion... Le bonapartisme représentait surtout une politique extérieure... Napoléon III avait d'avance affiché sa politique extérieure sur les murs. »

Celle-ci se résumait en deux termes : destruction des traités de 1815, programme des nationalités. Dans une telle politique on peut rencontrer des associations passagères, ou des compli-

cités à terme, non pas des alliance s durables; pour réussir, il faut le succès qui se résume dans la suprématie et la domination, il faut demeurer sans discontinuité l'enfant chéri de la victoire. « Si Napoléon III eût été continuellement vainqueur, dit M. Hanotaux, il eût entraîné les libéraux de tous les pays, même ceux de France. »

Déjà en 1849, lorsque le général de Lamoricière quitta Saint-Pétersbourg, où il avait passé quelques mois comme ministre de France, l'empereur Nicolas, pressentant l'orientation prochaine de la politique française au dehors, lui dit :

— Général, si vous déchirez les traités de 1815, déchirons-les ensemble !

Ce n'était pas ainsi qu'on l'entendait à l'Élysée, ni plus tard aux Tuileries, et il vint des heures où on le regretta vainement. On le vit bien au temps où la doctrine des nationalités pénétra l'Allemagne après avoir dangereusement soulevé les espérances polonaises. « La politique impériale était prise au dépourvu, dit très justement M. Hanotaux..., les principes étaient en opposition avec les intérêts. » Napoléon III avait-il la vision des conflits redoutables qui se préparaient ? Ne se faisait-il pas des illusions graves sur leur nature, sur le programme et les résolutions arrêtées à Berlin, sur les conséquences fatales des événements de 1866, sur la force colossale déjà en marche contre nous? A toutes les raisons qui permettent d'en douter nous ajouterons une preuve assez concluante.

Au mois d'octobre 1869, le baron de Talleyrand-Périgord, ambassadeur de France en Russie, avant de regagner son poste au terme d'un congé, était reçu par l'empereur Napoléon.

Au cours de la conversation, le souverain lui exprima son intention de lui confier de nouveau l'ambassade de France à Berlin, qu'il avait occupée avant d'être accrédité en Russie. Il expliquait sa résolution par les souvenirs que l'ambassadeur y avait laissés, le crédit et l'autorité que lui créaient ce passé autant que plusieurs circonstances personnelles; dans ses paroles perçait la pensée de relever le prestige et l'influence de

la France en les remettant à un diplomate qui n'avait pas été mêlé aux traverses des années précédentes.

M. de Talleyrand estimait trop qu'un changement de personnes serait impuissant à modifier le cours des choses; il répondit :

— Si Votre Majesté me donne l'ordre de reprendre l'ambassade de Berlin, j'obéirai; mais si elle se borne à me faire connaître un désir, je dois le décliner.

— Et pourquoi? dit l'Empereur.

— Parce que, reprit l'ambassadeur, je prévois des circonstances dans lesquelles je ne serai pas l'homme de la politique de Votre Majesté.

— Et quelles circonstances? repartit Napoléon.

— La guerre! répliqua d'une voix grave M. de Talleyrand.

— La guerre! s'écria l'Empereur, mais qui parle de guerre? Il n'est pas question de guerre, je ne veux pas la guerre, nous n'allons pas à la guerre!

L'entretien prit fin assez promptement et l'Empereur congédia son interlocuteur avec une froideur marquée. Deux mois plus tard, il lui témoignait son mécontentement par un rappel soudain et presque brutal; le général Fleury était désigné pour Saint-Pétersbourg.

Quand le baron de Talleyrand vit arriver son successeur, il ne put s'empêcher de lui dire :

— Certes, je vous vois venir avec déplaisir; mais si j'avais été le ministre des affaires étrangères appelé à choisir mon successeur, c'est à vous, général, que j'aurais confié l'ambassade de France auprès de l'empereur Alexandre.

Mais aux plus grands maux on appliquait de bien petits remèdes; les changements de personnes étaient également insuffisants à modifier à Saint-Pétersbourg, ainsi que M. de Talleyrand l'avait auparavant jugé pour Berlin, des situations irrémédiablement engagées et compromises.

Quelques mois plus tard, l'Empire subissait les cruels destins de la défaite et le gouvernement de la Défense nationale assu-

mait les efforts de la plus héroïque résistance, qui déconcerta, de son aveu même, toutes les prévisions du vainqueur.

Quelles furent au point de vue des conditions de la paix les conséquences de la prolongation de la lutte? Ces conditions ont-elles été aggravées? « Historiquement, écrit M. Hanotaux, une sorte de malentendu subsiste sur les conditions qui furent posées à M. Jules Favre par M. de Bismarck. » Et plus loin : « Dans son entrevue d'octobre avec le chancelier, M. Thiers crut deviner que l'Alsace et deux milliards seraient les conditions de la paix. » Plus tard, lors des préliminaires de Versailles, deux courants s'étaient formés dans les conseils de l'Allemagne nouvelle. Le parti militaire voulait l'Alsace et Metz; il justifiait cette exigence en représentant que le sang versé par l'armée, ses souffrances, ses luttes, ses victoires, la capitulation de Paris ne pouvaient pas demeurer sans compensation ; qu'il entendait pour prix de ses sacrifices assurer au succès des profits complets. D'autre part, M. de Bismarck, envisageant toutes les conséquences d'une telle mutilation de la France, éprouvait quelques hésitations à les assumer.

Au moment où la suprême négociation s'engageait et pendant l'armistice, le chancelier avait reçu d'un diplomate étranger une communication pressante dont la conclusion se résumait ainsi : « Prenez garde aux trop grands profits, songez que si vous infligez à la France vaincue un démembrement trop cruel, vous creuserez entre elle et vous un fossé infranchissable, vous créerez le grief qui ne s'effacera pas; vous vous ouvrez à vous-même pour l'avenir des embarras constants, vous fermez la voie aux apaisements que peut ménager le temps, vous fondez des haines, vous établissez une question qui peut demeurer toujours ouverte, vous attachez à vos flancs un morceau déchiré de la France, qui n'oubliera peut-être jamais cette blessure et cette humiliation. N'oubliez pas vos pensées de Nikolsbourg ! »

M. de Bismarck répondit plus tard que cet aspect inquiétant de la question ne lui avait pas échappé, qu'il en avait conscience,

qu'il aurait voulu éviter d'aller aussi loin, mais qu'il n'avait pas pu réduire les exigences du parti militaire.

Rapprochons ce fait authentique des hésitations où M. Thiers trouva M. de Bismarck à Versailles, de son imprécision sur la mesure exacte des sacrifices à exiger de nous ; écoutons ensuite le chancelier déclarant aux négociateurs français qu'il fallait « rompre sur-le-champ s'ils n'étaient pas prêts à abandonner Metz ». — On sent que cette déclaration sur la question spéciale de Metz est inspirée d'ailleurs, que le chancelier est à cet égard l'objet d'une influence particulière, qu'il doit satisfaire à des exigences ne dépendant pas de sa seule volonté. Or, de ce « mandat de désespoir » que l'assemblée a remis au patriotisme de M. Thiers, M. de Bismarck n'ignore qu'une chose : ce mandat est-il sans limites? C'est ce qu'il veut surprendre et M. Thiers lui répond en fait affirmativement lorsqu'il réplique : « Nous verrons si nous devons rompre ; passons aux autres questions. »

Négocier, lutter sur la question de Metz, le pouvait-on avec chance de succès? D'après ce que nous apprend M. Hanotaux des tiraillements qui se produisaient autour de l'empereur Guillaume, nous sommes fondés à conclure qu'il fallait disputer pied à pied la conservation de Metz, encourager par notre résistance les indécis, les prudents, les prévoyants dans les conseils de l'ennemi, profiter du point d'appui qu'ils nous offraient, épuiser les moyens, les arguments, ne céder que devant les dernières impossibilités. Mais cette hardiesse appartenait-elle naturellement à notre négociateur? Il avait tant de dons, tant d'aptitudes, qu'on peut, sans le diminuer, dire que ses facultés et son tempérament s'accordaient médiocrement avec le jeu savant d'une négociation dans un entretien si direct. Il n'était pas encore suffisamment averti que toute partie était d'avance perdue avec M. de Bismarck, quand on débutait par hésiter. Celui-ci avait le goût de l'assaut, il le pratiquait volontiers, il aimait à le donner brusquement et quand il avait pu ainsi faire irruption dans la place, il la tenait pour conquise. M. Thiers savait

admirablement chapitrer des députés, il les subjuguait; son érudition, l'art incomparable de sa parole et de sa dialectique les enveloppait; l'interlocuteur succombait rapidement, le plus souvent il n'était pas de force. M. Thiers était par essence pressé de vaincre; il avait hâte d'enregistrer les solutions; la nature de cet esprit éminent lui imposait en quelque sorte des méthodes qu'il n'était guère possible de transporter sur un terrain si différent. Plus tard, lorsque la France entra dans les voies du relèvement, M. de Bismarck eut des regrets de ne pas lui avoir demandé davantage encore, « croyant, disait-il, avoir imposé à la France des conditions qui la ruineraient pour cinquante ans ».

La ruine de la France pour un demi-siècle, c'était donc ce qu'avait visé le chancelier, le résultat intangible qu'il avait en vue d'assurer dès le principe. Les raisons qui firent ensuite retenir Metz ne se liaient pas indissolublement à ce programme; Metz fut en réalité un trophée offert à l'armée victorieuse.

M. Hanotaux indiquant des conclusions d'un grave intérêt sur cette question, le point historique ainsi signalé émut vivement les esprits dès l'apparition de son livre. Eh quoi! a-t-on dit, nous avons été si malheureux, qu'à nos malheurs il s'en est ajouté qu'on pouvait conjurer! Et il nous est venu le sentiment et la souffrance du pauvre mutilé qui apprend, après l'opération, qu'elle pouvait lui être épargnée! C'était aller trop loin et trop vite; un fait seul est certain, absolu : l'abandon de Metz n'a pas été discuté et nous pouvons avoir des doutes sur les résultats de cette discussion. Mais qu'on se représente la France abattue, ruinée, envahie, désemparée, dépouillée de ses moyens de défense; la mission de M. Thiers publiquement définie, la volonté générale de la paix, la nécessité de la conclure dans des conditions écrasantes! La tâche était trop dure, les difficultés trop géantes pour ne pas entraîner au moins une hésitation dangereuse dans les efforts d'une telle négociation.

Bien moins explicable est la faute commise au moment de la capitulation de Paris et de la signature de l'armistice, lorsque M. Jules Favre omit d'y faire comprendre l'armée de l'Est. Cet

oubli matériel inexcusable entraîna la retraite désastreuse de nos troupes et leur internement sur le territoire suisse. Dans quelques pages où il énumère les faits qu'il groupe sous la dénomination d' « erreurs de M. Jules Favre », M. Hanotaux signale, avec cette lourde impéritie, les imprévoyances répétées du ministre des affaires étrangères, que M. Thiers conserva cependant dans le premier cabinet qu'il forma. Mais telle était la confiance de l'Assemblée envers M. Thiers qu'elle ne marqua nulle surprise : en nommant le chef de l'État, elle lui avait donné blanc-seing pour gouverner.

Élue avec le mandat formel et presque unanime de mettre avant tout un terme à la poursuite de succès désormais hors de notre portée, d'obtenir d'abord la paix, l'Assemblée était naturellement amenée à confier le pouvoir à l'homme politique qui avait été opposé à la déclaration de guerre en juillet 1870, plus tard à la continuation d'une lutte glorieuse, mais où la victoire ne pouvait plus nous venir; au patriote qui avait fait entendre aux souverains et aux puissances l'appel le plus éloquent pour obtenir leur intervention en faveur de la paix; à l'homme d'État dont la haute compétence et l'intégrité tenues en honneur par tous venaient de recevoir les suffrages de vingt-six départements qui l'avaient placé ainsi dans une situation hors de pair. M. Thiers avait été le candidat, il était l'élu de l'espérance publique. Au point de vue des réalités, à celui même du sentiment, M. Thiers était le chef du pouvoir nécessaire pour résoudre la question capitale que l'Assemblée devait fixer avant toutes choses : la paix.

La paix, c'était bien l'objectif qui avait dominé, non pas limité, la portée et la signification des élections générales; la paix à tous les points de vue; non pas seulement pour la substituer à l'état de guerre, mais pour établir la pacification entre tous les enfants de la patrie, la cessation de l'état de discordes, de conflits des classes, de préventions sans terme. Après le sang versé par tous avec une égale ardeur et une égale générosité sur les champs de bataille, il y avait eu un élan spontané des esprits et des cœurs vers le même horizon : la paix sous toutes

ses formes. Le mouvement avait été presque unanime et jamais assemblée n'avait été si librement élue. Nulle pression, ni du gouvernement, ni des partis, ni des comités, nul marchandage, nulle bataille électorale, mais l'expression réfléchie, calculée, de volontés indépendantes et résolues à faire prévaloir leurs desseins en plaçant dans les urnes les noms appartenant à l'élite intellectuelle et sociale de la France parmi les hommes qui méritaient la confiance du pays à des titres divers. Mais pour faire prévaloir cette paix, pour mettre le cap sur les destinées nouvelles avec le concours de toutes les forces, une chose manqua, la plus rare comme la plus nécessaire aux temps de crise, et M. Hanotaux la définit quand il écrit, en parlant de l'Assemblée : « Le cœur et l'intelligence y étaient, le génie n'y était pas. »

Un livre impartial d'histoire doit être en quelque sorte un livre de l'examen de la conscience nationale; nous y devons relever nos fautes pour être à même de les éviter, comme nos gloires pour tendre à les faire revivre. Et voilà pourquoi, en essayant de résumer tout ce qu'il y a de bon, de vrai, d'utile dans ce volume, nous devons nous arrêter sur ces réflexions; elles représentent la vérité historique et certaine. Si le génie eût alors présidé à nos destinées, la lutte ne se serait pas établie exclusivement en vue de l'établissement d'un parti politique, la préoccupation se serait élevée beaucoup plus haut. Elle aurait conduit à rechercher, dès le principe, dans quelles conditions, neuves en notre pays, on devait évoluer pour donner à ses éléments de force, de production, d'intelligence, d'activité, d'expansion, les moyens de mieux vivre, de mieux s'associer, de mieux travailler en vue de la puissance morale et matérielle de la France et de cette grande réconciliation nationale, si souvent promise et toujours oubliée. Il fallait, d'abord et avant tout, reconnaître la mission à remplir, la clairement définir, en trouver l'ordonnance. Mais, cette inspiration nécessaire, féconde, étant absente, qu'en arriva-t-il? Tout concourut, comme le résume très justement M. Hanotaux, à aboutir à des sentiments négatifs. Or, en politique, le négatif est comme la défensive à la guerre;

autant que l'offensive, les résolutions positives seules engendrent le succès. On le vit bien lorsqu'il s'agit de constitution politique. M. Thiers avait annoncé qu'il n'en préparait aucune; quand on voulut s'y acheminer, les portes étaient fermées à tout avenir autre que celui en faveur duquel le chef du pouvoir avait de son côté pris spontanément des engagements en des circonstances nettement relatées par M. Hanotaux. Ces engagements étaient peut-être depuis longtemps déjà dans les projets de M. Thiers, qui avait exprimé ses préférences républicaines dans un de ses entretiens, en novembre 1870, avec M. de Bismarck. L'anecdote suivante confirmera les données déjà connues :

Dans les premiers temps de la réunion de l'Assemblée à Bordeaux, le duc d'Aumale et le prince de Joinville attendaient à Biarritz le moment de prendre possession de leurs sièges de députés. Ils chargèrent le duc Decazes de se rendre auprès de M. Thiers afin d'obtenir son acquiescement à leur venue. Comme il était en chemin pour remplir sa mission, le duc rencontre le marquis de Castellane, comme lui membre de l'Assemblée, le met au courant et lui dit : « Venez avec moi, j'ai besoin d'un témoin. » Introduits auprès du chef du pouvoir, ces messieurs le trouvent à déjeuner. Le duc Decazes expose avec ménagements le but de sa visite, mais M. Thiers ne tarde pas à l'interrompre ; la colère le saisit et jetant à terre une assiette qui vole avec tapage en éclats, il s'écrie : « Les princes ! s'ils viennent ici, je les fais fusiller ! » Les visiteurs se retirèrent et l'entretien s'acheva sur cette menace inattendue.

En réalité, la République étant le gouvernement de fait, cela suffisait pour que tout vînt, avec l'appui de M. Thiers, concourir à la rendre définitive, en la faisant bénéficiaire du temps qui s'écoulait et de l'œuvre de reconstitution qui s'affirmait.

Pendant que se développait la période difficile et laborieuse des premiers temps de l'Assemblée nationale, le gouvernement avait pour premier devoir extérieur à faire face aux négociations qui aboutirent au traité de Francfort, négociations dont le

caractère constant fut, comme le dit avec trop de raison M. Hanotaux, « une dureté voulue ». Mais dans quelles conditions s'offrait cette négociation ? Aux prises avec une insurrection formidable, absorbé par la nécessité de reconquérir sa propre capitale, assailli de toutes parts par les difficultés, les complications, les embarras, le gouvernement se présentait au vainqueur dans les circonstances les plus terribles et sous le régime de « la douche froide » pratiquée d'une main nerveuse par le chancelier. A Berlin, on croyait la paix mal acceptée et il ne paraissait pas possible que la France eût la force, la volonté et la résolution de chercher ailleurs que dans la guerre son relèvement. De là, des soupçons, des accusations alimentées par les regrets de n'avoir pas exigé davantage. Sous les reproches et les excitations des cercles militaires, on en arriva à apporter de Berlin aux conférences de Bruxelles un programme qui aggravait singulièrement les conditions arrêtées par les préliminaires de la paix. On négociait à la fois à Bruxelles par l'intermédiaire des plénipotentiaires, à Rouen par celui du général de Fabrice, à Berlin même par notre chargé d'affaires, le marquis de Gabriac, tous ces échelons étant également mis en mouvement, poussés, dirigés par les interventions directes du prince de Bismarck, qui nous enserrait ainsi de toutes parts. Jamais on ne vit terrain plus compliqué, plus semé de chausse-trapes ; jamais tapis vert ne recouvrit plus de moyens d'attaques, de surprises, d'artifices et pensées peu pacifiques. C'étaient de perpétuels procès de tendances, dénoncés tantôt de Rouen, tantôt de Berlin ou de Bruxelles. Les défiances, les menaces même éclatèrent avec une telle prodigalité que toute argumentation devenait impraticable et toute conclusion inabordable. Les voies étaient fausses, il fallait les changer.

M. Jules Favre suggère alors au chancelier l'idée d'une entrevue; M. de Bismarck l'accepte, Francfort est désigné pour le point de la réunion. Les conférences de Bruxelles sont abandonnées. M. Jules Favre et M. Pouyer-Quertier, plénipotentiaires français à Francfort, arrivent le 5 mai, et, dès le lende-

main, le prince de Bismarck engage la lutte. Il ne ménage aucune plainte, aucune récrimination; M. Jules Favre lui répond par une déclaration très ferme de la loyauté des intentions du gouvernement français; le chancelier finit alors par préciser le point capital à éclaircir : garanties touchant le paiement de la contribution de guerre.

En réalité, à ses yeux, la paix ne pouvait être envisagée comme certaine que si le gouvernement français se dessaisissait des ressources nécessaires à une campagne nouvelle; il voulait en quelque sorte atrophier le nerf de la guerre, afin de rendre la paix mathématiquement inévitable, sans que les résultats immenses des victoires allemandes pussent être remis en question. Il voulait encore tirer parti de la guerre civile qui désolait Paris afin d'exercer une pression en vue d'obtenir de plus fortes garanties. L'ivresse de la victoire était-elle si troublante que le chancelier pût ne pas se rendre compte que nous ne songions pas à la guerre, que nous étions las de la défaite et que tous nos efforts se concentraient en vue de régler ces comptes douloureux, sans arrière-pensée de contester le dur arrêt du destin. On était loin de la modération de Nikolsbourg! Il y avait alors à ménager les éléments allemands de l'Autriche, sur lesquels on comptait pour entraîner l'empire des Habsbourg dans les calculs de la politique prussienne; ici, il s'agissait de réduire le vaincu à merci par le plus étroit investissement. La scène était préparée d'avance; un ultimatum était rédigé et le ministre des affaires étrangères français dut en subir la notification officielle, remise dès le lendemain, 7 mai, par le prince de Bismarck, même après avoir reconnu que « la franchise des explications de M. Jules Favre la rendait inutile ». C'était toujours la douche froide.

Enfin, le 10 mai, la paix était définitivement réglée, conclue et signée après les débats les plus vifs, qui firent plus d'une fois et jusqu'au dernier moment appréhender la rupture. Mais la méfiance n'était pas éteinte à Berlin; les mêmes soupçons reparurent dans les conférences commencées à Francfort le 6 juillet, achevées le 2 décembre, pour le règlement des détails

d'exécution. « Elles furent remplies, dit M. Hanotaux, par des discussions très ardues, quelquefois très vives, toujours très pénibles. » Les mêmes heurts devaient se répéter encore, provoqués par les mêmes erreurs d'appréciation, à Berlin, entre le chancelier et notre chargé d'affaires, entre le chancelier et le général de Manteuffel, dont l'action modératrice déplaisait souvent, et la tension devint si extrême que pour un incident des plus infimes — (affaire du Raincy, 16 juin) — M. de Bismack menaça directement et officiellement M. Jules Favre d'une attaque des troupes allemandes à jour et à heures fixes.

Il y avait danger évident à demeurer dans une situation si intolérable, à courir le risque de perdre, sans même imprudence, le fruit de tant d'efforts, de patience et de sacrifices; il fallait transformer radicalement cette situation par la libération du territoire. Mais comment se mettre en mesure de régler la colossale indemnité? Souscription publique volontaire, d'après les uns; impôt extraordinaire sur le capital mobilier et immobilier de tous les Français, dirent les autres; emprunt sous forme d'obligations remboursables en quatre-vingt-dix-neuf ans; emprunt sous forme d'obligations avec primes et lots remboursables en trente-deux ans; toutes ces combinaisons furent rapidement écartées pour adopter le principe d'un emprunt en rentes perpétuelles.

L'opération réussit avec un plein succès, mais la hâte que mit M. Thiers en cette circonstance entraîna des charges qu'il eût été capital d'éviter. L'emprunt ayant été réduit à 2 milliards 225 millions, les arrérages atteignirent 134,908,730 francs, soit 6,06 pour 100 du produit brut de l'opération. Peut-on payer trop cher, quand on est au fond du gouffre, le droit d'en sortir? Était-il sage, devant des dispositions si douteuses, de ne pas abréger cet état d'occupation, d'aller au devant des contestations journalières, de rester à la merci d'un mouvement d'humeur? « Nous ne pouvons pas avoir confiance », avait dit le chancelier au marquis de Gabriac. Qu'augurer d'un tel état d'esprit? N'était-il pas nécessaire de faire à coup sûr des sacrifices pour

nous mettre hors d'atteinte des coups imprévus en rétablissant la situation et les rapports des deux pays dans les conditions normales et régulières? L'emprunt en rentes perpétuelles semblait offrir ces garanties plus qu'aucun autre; pour cette raison il aura toujours l'indulgence des patriotes, à défaut du suffrage unanime des financiers.

Le transport des valeurs constituait une difficulté des plus compliquées. Des agences spéciales furent établies sur les places principales de l'Europe afin de recueillir le papier de commerce susceptible d'être admis parmi les valeurs acceptées par l'Allemagne. Cette opération immense fut encore très coûteuse. Son exécution ne tarda pas à être suivie par l'évacuation progressive des territoires occupés, les engagements souscrits de ce chef par le vainqueur étant remplis avec une bonne grâce très médiocre. Le chancelier alla même jusqu'à désavouer le général de Manteuffel et son projet de convention sur l'anticipation du paiement succédant aux premiers quinze cents millions.

Il fallut profiter des circonstances économiques qui faisaient souhaiter en Allemagne la prorogation des conditions douanières transitoires accordées à l'Alsace-Lorraine. M. Pouyer-Quertier se rendit à Berlin pour négocier ces questions; l'accord finit par s'établir et, le 12 octobre 1871, les conventions financière, douanière et territoriale étaient signées. Au 1er mai 1872, nos engagements étant remplis, l'ennemi n'occupait plus que six départements français.

Mais après avoir si durement traité la France dans les conséquences de sa défaite, l'œuvre serait restée incomplète si M. de Bismarck ne s'était pas préoccupé d'accentuer son isolement en Europe. A vrai dire, la précaution n'offrait pas de très grandes difficultés. L'Europe avait laissé, sans élever la voix, les revers s'accumuler sur la France, l'effondrement de cette puissance l'avait surprise, mais médiocrement émue, et elle s'abandonnait à l'admiration pour l'éclat de gloire qui auréolait la nouvelle Allemagne. Elle ne demandait qu'à trouver des voies

acceptables pour en donner des témoignages effectifs; le problème était donc peu ardu au génie souple du chancelier, également passé maître dans l'art de manier la menace ou l'insinuation.

Il vise d'abord l'Autriche et juge le moment venu de recueillir le bénéfice de sa modération calculée à Nikolsbourg; il cherche à influencer directement la Hongrie, dont les mouvements ont eu de tout temps une influence si prépondérante sur les orientations autrichiennes; il la caresse doucement, — c'est le moment de la douche chaude; — il la persuade de la connexité de ses intérêts propres avec ceux des éléments allemands en Autriche et en Allemagne; il n'a pas de peine à pénétrer de cette conviction le président du ministère hongrois, le comte Andrassy, et se prépare habilement à lui frayer le chemin vers les plus hautes destinées à Vienne. Il ne lui sera pas malaisé de décider le comte de Beust, dont le caractère vacillant se prêtait volontiers aux entreprises successives comme aux avances des puissants. Tous les moyens sont mis en œuvre. La dévotion facile de l'empereur Guillaume envers les alliances de famille, son goût d'en honorer les liens, offraient un moyen d'action qui n'était pas à négliger. Afin de célébrer ce culte, les deux empereurs se réunirent successivement à Ischl, à Gastein, à Salzbourg; à chacune de ces trois étapes la douche chaude fit successivement merveille, le traitement réussit à souhait, la cure était complète. Ligue pacifique, relations cordiales, confiance, bonne volonté mutuelle, acceptation franche des faits accomplis en Allemagne, politique fructueuse pour l'Autriche à inaugurer en Orient, rapprochement pour endiguer les empiétements de la Russie, l'accord fut complet sur ces points. Peu de jours plus tard, cet enchantement avait pour M. de Beust un épilogue inattendu : le cabinet Hohenwart tombait, l'entraînant dans sa chute, et le comte Andrassy devenait son successeur, à la complète satisfaction du chancelier, qui ajoutait la malignité d'une petite vengeance personnelle à la satisfaction de disposer si avantageusement les facteurs en vue de l'isolement de la France.

Après ce coup direct, le prince de Bismarck ne tarda pas à reprendre contre nous le jeu des récriminations et des reproches, saisissant avec une persistance irritée les occasions pour aller jusqu'à la violence. Moins de deux mois après la convention du 12 octobre, il tirait d'incidents isolés, très malheureux il est vrai — (affaires Bertin et Tonnelet, affaires d'Épernay et d'Ay) — les déductions les plus outrageantes. Le comte Harry d'Arnim, le nouvel ambassadeur d'Allemagne, donnait lecture à M. de Rémusat d'une dépêche presque comminatoire dont l'effet fut profond. L'affaire n'eut d'autres suites que les froissements que nous en ressentîmes ; nous n'étions pas en position de les exprimer et nous ne pouvions que réitérer les preuves de notre fidélité à nos engagements, en offrant d'anticiper même sur leur exécution.

C'est dans ces conditions épineuses que le vicomte de Gontaut-Biron prenait possession des fonctions d'ambassadeur de France en Allemagne, dans lesquelles il devait rendre de si signalés services. « Douceur, dignité, grand sens », telles furent les qualités qui lui étaient, dès les premiers contacts, reconnues à Berlin même. En le lui écrivant, M. Thiers ajoutait : « Je me réjouis des succès de votre personne blanche ou bleue. » M. Thiers put d'ailleurs se rendre compte combien l'inspiration qui avait présidé à ses choix diplomatiques pour les différentes cours étaient judicieux et habiles. « Il ne faut pas avoir un gendre à expliquer », disait Mme de Sévigné. N'en est-il pas de même pour les ambassadeurs? Ceux que M. Thiers chargea de représenter la France forçaient la confiance par leur caractère ; ils apparaissaient comme la garantie des intentions du gouvernement ; on savait d'avance qu'ils ne pouvaient pas être les instruments d'une politique aventureuse. Mais si les puissances admirent rapidement cette impression, M. de Bismarck ne fut pas aussitôt conquis : il resta défiant, soupçonneux, même contre toute apparence. Il avait cru que l'écrasante indemnité de guerre paralyserait la France dans toutes ses forces pour plus de cinquante ans, et il n'admettait pas qu'une nation si longtemps

guerrière et victorieuse pût ne pas céder à la tentation de la revanche, à ses yeux alors inévitable. Les écarts de quelques imprudents, quelques clameurs isolées, de rares incidents surgis soudainement, la rapidité de notre relèvement, l'œuvre de notre reconstitution militaire, le chancelier voyait partout des symptômes révélateurs de nos desseins belliqueux. Nulle assurance ne pouvait le désarmer, nulle preuve le convaincre; son parti-pris allait si loin qu'il y eut des jours où il se refusa à entendre même les communications que lui adressait le général de Manteuffel, de Compiègne d'abord, de Nancy ensuite.

On sait le rôle apaisant du commandant en chef de l'armée d'occupation et l'influence si utile qu'exerça auprès de lui le comte de Saint-Vallier, commissaire extraordinaire du gouvernement français auprès du quartier général allemand. Ayant à traiter toutes les questions délicates qui naissaient journellement du fait de l'occupation étrangère, M. de Saint-Vallier acquit très promptement auprès du général une confiance méritée par la loyauté et la prudence de son attitude. Sa mission prit ainsi de fait une extension et une portée considérables; il s'appliqua avec tout le zèle d'un patriotisme infatigable à persuader M. de Manteuffel des résolutions sincèrement pacifiques autant de l'Assemblée que de M. Thiers. Afin de provoquer des impressions effectives à Berlin, il en répéta sans cesse les preuves les plus irréfragables, il s'y épuisa par un travail acharné. Le succès couronna ses efforts, mais ses efforts devaient lui coûter la santé, et plus tard la vie. Ses dépêches, consignées dans la publication des documents relatifs à l'occupation et à la libération du territoire, témoignent d'une vue nette et vraie des situations, d'un sens exact des affaires, de leur marche, de leurs solutions; on ne peut pas parler de cette époque sans lui rendre ce témoignage reconnaissant. Peut-être rencontre-t-on dans sa correspondance avec M. Thiers les reflets d'une grande impressionnabilité, quelquefois mêlée d'une certaine nervosité; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il vivait dans un

contact continuel des détails, au milieu des plaintes ou même des exigences et qu'une si incessante tension ne pouvait moins faire que d'exercer son influence sur une nature vive et ardente, dont le dévouement était enclin à l'inquiétude.

Dans cette émouvante publication on retrouve avec le plus vif intérêt et un sentiment très pénétrant des services les plus considérables la correspondance de M. de Gontaut. On demeure frappé du calme, du sang-froid, de la patiente persévérance, de l'égalité de l'attitude, de l'imperturbable confiance dans la justice de sa cause, du tact prudent qui furent les caractéristiques par lesquelles notre ambassadeur s'acquit une autorité si utile à sa mission. L'heure fut souvent anxieuse et angoissante, le découragement presque voisin, s'il avait pu approcher d'âmes aussi hautes et de cœurs aussi droits. Par Nancy, par l'ambassade allemande à Paris, par Berlin, les informations se croisaient quelquefois opposées, et les éléments d'appréciation sur la voie sûre à suivre n'étaient pas toujours faciles à dégager. Mais la résolution de la paix était si forte, la ligne de conduite qu'elle indiquait si formelle que M. Thiers ne cessa pas de trouver le langage juste à faire entendre, comme les instructions utiles à préciser. Ses dépêches sont un monument de clarté, de courage, de ténacité et de haute sagesse. Et au moment où une brume savamment répandue de Berlin rendait les décisions plus difficiles à discerner, le président de la République, s'inspirant des principes autant que des réalités, pouvait écrire à son ambassadeur en Allemagne : « Vous êtes homme de tact, vous êtes sur les lieux, vous êtes entouré de toutes les informations possibles, vous êtes donc parfaitement en possession de choisir le moment propice pour parler et agir. » (18 avril 1872.)

Il s'agissait à cet instant de la négociation à ouvrir pour le payement anticipé des trois derniers milliards. Aucune incertitude ne nous était épargnée, même à l'égard de l'exécution du traité, de la conservation de Belfort; les projets les plus osés se manifestaient, tout était à craindre. On passa ainsi plusieurs

semaines avant de pouvoir atteindre les pourparlers touchant l'anticipation du payement, puis l'orage s'apaisa presque soudainement, M. de Bismarck accepta enfin la négociation. Le comte d'Arnim en était le seul intermédiaire admis; elle se traita à Versailles, pour aboutir à la signature de la convention du 29 juin, fixant les conditions du payement et de l'évacuation.

M. de Gontaut avait eu le sentiment très vrai de la situation, lorsqu'il n'avait cessé d'écrire que, pour traiter de l'anticipation des payements, il fallait aborder le chancelier par une négociation directe. Il se rencontrait avec l'opinion de M. de Saint-Vallier, guidé par les indications de M. de Manteuffel, qui affirmait à M. Thiers que le moment était venu pour l'ambassadeur de France à Berlin de faire au chancelier des ouvertures positives. Mais celui-ci se dérobait, demeurant invisible, faisant propager par la presse, par les milieux politiques et militaires les bruits, les défiances, les griefs, les imputations, faisant sentir constamment « la douche froide », avant d'apparaître « le marché à la main ». Notre ambassadeur s'employait avec patience et sang-froid à tout réfuter, se faisant constamment l'organe de la paix, la personnification de la loyauté résolue, le champion infatigable de la raison dans ce duel de la raison contre le parti pris.

Le gouvernement français avait offert le choix de l'intermédiaire. Si M. de Bismack désigna le comte d'Arnim, il n'entendait pas rendre la négociation plus aisée, il voulait serrer le jeu, enfermer la France dans des limites plus étroites. La discussion fut pointilleuse, mais assez rapide. Le procédé était d'ailleurs familier chez le chancelier, il aimait à terminer comme tout d'un coup ce qu'il avait longuement manié et préparé, donnant ainsi une forme impérieuse à l'exécution d'une lente méditation. C'était encore pour cet esprit puissant une manière de confier à la force le soin de ses œuvres.

Le soulagement fut immense en France et la gratitude unanime envers M. Thiers, dont les efforts soutenus et habiles avaient obtenu ce résultat considérable. L'opération financière

qui suivit, hâtivement conçue et chèrement achetée, n'est pas sans laisser place à des critiques motivées. « Elle mettait en jeu et provoquait au gain la spéculation du monde entier », dit avec raison M. Hanotaux. La dette nominale que souscrivait la France était de quatre milliards cent quarante millions; l'intérêt, tout compte fait, ressortait à 6,17 pour 100; la dette était perpétuelle. Un poids si lourd sur notre fortune publique ne pouvait-il, ne devait-il pas être évité?

Du moins, de tels sacrifices étaient de nature à démontrer péremptoirement les résolutions irréductiblement pacifiques de la France, et cependant M. de Bismarck rejetait avec force cette conclusion. Il envisageait un nouveau choc comme inévitable. Prendre en conséquence ses sécurités devint chez lui une sorte d'obsession. Il a déjà entraîné l'empereur François-Joseph, et la jalousie étant, en politique comme en amour, un moyen qui ne trompe guère, il en fera mouvoir le ressort pour attirer l'empereur Alexandre. François-Joseph ayant annoncé sa venue à Berlin, le tsar fait connaître aussitôt la résolution de rendre visite à son oncle. Au mois de septembre 1872 les trois empereurs sont réunis dans la capitale de l'empire allemand. L'effet est immense en Europe; pour le public, c'est la résurrection de la Sainte Alliance contre la France, la consécration mondiale de la grandeur allemande; c'est le salut au Saint-Empire nouveau. Mais, s'il en était ainsi aux yeux du spectateur ordinaire, il en allait tout autrement pour les réalités. L'empereur Alexandre prévient lui-même notre ambassadeur « qu'il ne se trame rien contre la France. » Le prince Gortschakoff lui donne de la manière la plus explicite les mêmes assurances. « Entre nous, lui dit-il, il a pu y avoir ici échange de vues et d'idées, mais point de protocole tenu. Nous nous séparons sans qu'il y ait rien d'écrit entre nous. Ne manquez pas de le faire savoir à votre gouvernement... Soyez rassuré et rassurez M. Thiers. Si vous remplissez vos engagements, rien de plus ne vous sera demandé. On parle de votre armée et de son organisation... Sur ce point, l'Allemagne n'a le droit de vous adresser aucune

observation. Vous faites ce que vous jugez convenable et vous avez raison... Il faut que la France soit forte et sage, il faut qu'elle soit forte pour qu'elle puisse jouer le rôle qui lui est assigné. »

Un langage si précis, si calculé dans la bouche du souverain russe et de son ministre apportait à notre gouvernement réconfort et garanties, il éclairait sa route, il était un encouragement solide à son courage et à son sang-froid.

Mais la médaille avait un revers décevant pour le prince de Bismarck, dont l'humeur dissimulait difficilement le dépit. Son génie, hardi et vindicatif, ne se décourage pas; il cherchera à atteindre la France par d'autres voies, c'est vers Rome qu'il dirigera le feu de ses batteries. Il engage alors les luttes stériles du Kulturkampf et se prépare à attirer l'Italie dans la politique allemande; il est partout en quête d'atouts nouveaux pour assurer le gain de la partie qu'il devra, dans ses prévisions, engager fatalement un jour contre la France.

C'est dans cette situation que M. Thiers se résolut à aborder une négociation pour obtenir une anticipation nouvelle du payement des deux derniers milliards. S'il se rencontre avec le désir intime de M. de Bismarck, il se heurte au mauvais vouloir et aux dissimulations compliquées du comte d'Arnim. C'est à Nancy qu'il adressa ses premières ouvertures. Mais à Berlin on voudrait, après avoir touché le prix, conserver encore le gage; les objections, les réponses dilatoires se manifestent de toutes parts, la résistance vient également de l'empereur. Le comte d'Arnim prodigue avec si peu de justice les empêchements que M. de Bismarck lui fait nettement sentir le désaccord de leurs vues, sans que l'ambassadeur d'Allemagne se décide à modifier son mauvais vouloir. Lorsque M. Thiers lui offre de renoncer à l'évacuation progressive pour adopter le principe de l'évacuation totale pendant l'accomplissement du versement du cinquième milliard, le comte d'Arnim s'abstient de transmettre à Berlin la proposition. C'est par M. de Manteuffel que le chancelier apprend cette manœuvre à peine concevable.

Elle perdait du coup tout son effet et sa révélation n'était pas sans nous procurer de réels avantages. A dater de ce jour en effet, la négociation se poursuit à Berlin, où M. de Gontaut trouve un terrain plus abordable; au milieu de persistantes préventions il lutte avec une énergie et une résolution que rien ne décourage; successivement il arrive à faire tomber tous les obstacles, le roi reste seul et le dernier à convaincre, il donne enfin son acquiescement.

Le 2 mars 1873 M. de Bismarck souscrit aux propositions que M. Thiers avait fait parvenir par une lettre à M. de Saint-Vallier : évacuation totale pendant le versement du dernier milliard, mais exception était introduite pour Belfort et son canton, qui devaient rester occupés jusqu'à l'entier achèvement du payement. La réserve formulée par le chancelier était de nature à provoquer de légitimes froissements, autant qu'à soulever des doutes; les uns et les autres ne manquèrent pas de se produire. La négociation reprit sur ce point très sensible. Le chancelier protesta avec énergie de la droiture de ses intentions à l'endroit de la restitution de Belfort; mais il voulait encore un gage, il offre alors de substituer Verdun à Belfort. Enfin, après bien des discussions, M. de Gontaut atteint le but et le traité de libération est signé à Berlin le 15 mars : l'évacuation sera effectuée, à l'exception de Verdun, dans les quatre semaines qui suivront le 5 juillet 1873. Les stipulations du traité de paix étaient ainsi devancées de deux ans !

En restituant le pays à lui-même, en effaçant de son sol la douloureuse occupation étrangère, M. Thiers rendait à la France le plus éminent des services. Toutes les ressources de son intelligence et de son activité, toute la passion de son âme et la puissance de son esprit, il les avait appliquées à cette œuvre ardue; les dépêches qu'il écrivit durant cette période hérissée d'obstacles resteront des témoignages irrécusables du patriotisme le plus vaillant et le plus éclairé. Il touchait au terme de l'exercice du pouvoir. Deux mois plus tard ses dissentiments avec l'Assemblée nationale amenèrent une rupture sou-

vent déjà conjurée, toujours près d'éclater. Sa vie politique était terminée.

Sur le piédestal de la statue qu'il élève au premier président de la République, M. Hanotaux a gravé des éloges que la postérité ratifiera sur presque tous les points. Mais lorsque nous regardons en arrière; qu'en mesurant la route parcourue nous cherchons à découvrir ce qui a pu nous manquer aux heures décisives, n'est-il pas permis de dire qu'au lendemain de nos malheurs, il eût peut-être fallu au pouvoir un homme qui fût, plus encore qu'un pilote expérimenté, un administrateur consommé, un citoyen intègre et dévoué, un réparateur habile des rouages de la machine gouvernementale; il eût fallu un chef visant à de plus hauts sommets, passionné pour reconstituer solidement ce que Cromwell appelait : « les fondamentales de la saine politique. »

Trente ans plus tard, un président de république fait entendre de l'autre côté de l'Océan une doctrine de la plus haute portée morale et pratique, enseignant avec force ce qu'il dénomme « la vie intense », qui est « la vie de peine et d'effort, de labeur et de lutte », c'est-à-dire l'initiative et la responsabilité individuelles, non pas la recherche des avantages de la vie par l'intervention exclusive et empirique des pouvoirs, mais par la pratique libre et droite des institutions publiques. N'avions-nous pas besoin d'être persuadés, comme l'affirme Roosevelt, « que l'homme surcivilisé a perdu les grandes, combatives et maîtresses vertus; qu'il n'y a nul moyen breveté de s'assurer un bon gouvernement; que le succès est au prix de la possession d'essentielle vertu et d'essentielle virilité; que la plus basse devise est : « A bas quelques-uns ! — la plus haute à suivre : En haut tous ! » — qu'il y avait effort à faire pour « garder toujours saine la moelle de notre être national »; profit à pratiquer « les devoirs envers la race », à être prévenu contre « le malsain mysticisme de la paix de Tolstoï », à être contraints de « fuir la vie cloîtrée qui sape les vertus hardies

dans les natures et les individus; à nous élever vers de hauts idéals ? »

Si le chef s'était efforcé de préparer à son pays cette voie féconde; s'il avait convié ses représentants à en assurer les moyens, nous avons le droit de croire qu'il eût été suivi. C'était l'instant où beaucoup d'esprits généreux et sincères demeuraient incertains, interrogeant l'horizon, prêtant une oreille attentive et inquiète, se demandant si, après les cataclysmes où la France avait failli sombrer, il ne surgirait pas un homme pour frayer les routes nouvelles, rechercher et constituer le relèvement du caractère, « le caractère, a dit Roosevelt, qui est chez tout homme le principal facteur du succès ou de l'insuccès, la somme de son sens commun, de son courage, de son énergie virile et de sa capacité... ; le caractère qui fait et ose aussi bien qu'il endure, le caractère qui est actif dans l'exercice de la vertu, non moins que ferme dans le refus de faire quoi que ce soit de vicieux et de dégradé. »

Il y avait un courant à déterminer et à conduire ; on se contenta de suivre les courants tels qu'ils se présentèrent. On a beaucoup dit qu'au moment de leur réunion à Bordeaux les députés arrivaient préoccupés de ranimer cette vie intense dans le pays. On sentait que nous avions commis et expié des fautes de jugement dont il fallait préserver les générations. Mais l'œuvre n'était pas de celles qui s'engendrent sous une action parlementaire dont le souffle ne saurait donner le mouvement qu'aux entreprises politiques. Les entraînements puissants nous manquèrent. N'aurions-nous pas eu à souhaiter que l'âme d'un Roosevelt vînt conseiller l'esprit de M. Thiers ? Et la gloire du libérateur du territoire n'eût-elle pas été plus durable encore s'il avait pu donner à nos frontières cette ligne de défense inviolable par les forces morales intenses qui doivent les défendre et vivifier le génie national ?

Comte D'ANTIOCHE.

UN ROI DÉTRONÉ RÉFUGIÉ EN FRANCE

DOM ANTOINE Ier DE PORTUGAL

(1580-1595)

I

FONDATION DU ROYAUME DE PORTUGAL
DOM EMMANUEL LE FORTUNÉ. — DOM JEAN III

En 1095, un prince français de la première maison capétienne de Bourgogne, Henri, arrière-petit-fils du roi Robert le Pieux, recevait pour prix de ses exploits, du roi de Castille Alphonse VI, au secours duquel il était venu à la tête d'une vaillante troupe de chevaliers combattre contre les Maures, avec la main de sa fille naturelle Thérèse, tout le pays qu'il pourrait conquérir sur les infidèles. Ainsi se forma le comté d'abord, puis le royaume de Portugal. Cinq siècles plus tard mourait à Paris, le 26 août 1595, Dom Antoine Ier, légitime souverain du royaume de Portugal, descendant direct du conquérant bourguignon, qui, dépossédé de sa couronne par un autre roi de Castille, Philippe II, était venu chercher un asile au royaume de France, berceau de ses ancêtres.

Il y a des défaites qui honorent les infortunés qui les ont subies, et l'histoire de ce roi de Portugal détrôné par l'avidité insatiable de ce « Démon du Midi », le récit des expéditions qu'avec l'appui de la France, en 1582, et de l'Angleterre, en 1589,

Dom Antoine Ier entreprit pour chasser Philippe II du royaume de ses pères, offrent un sujet d'étude digne d'intérêt; mais, pour bien comprendre les circonstances qui permirent au fils de Charles-Quint de réaliser sous son sceptre sanglant l'unité de la péninsule ibérique, il faut se reporter à deux siècles en arrière, et rappeler brièvement les événements accomplis en Portugal depuis que la branche d'Avis était montée sur le trône en 1385.

Ferdinand, fils de Pierre le Justicier, mort en 1383, ne laissait qu'une fille Béatrix, mariée au roi de Castille, Jean Ier ; mais d'après les décisions de l'assemblée de Lamégo, en 1143, cette princesse devait être exclue de la couronne. En effet, Alphonse Ier Henriquez, après avoir convoqué les Cortès du nouveau royaume de Portugal dans l'église de Sainte-Marie d'Almacare, avait prononcé ces paroles : « Loué soit Dieu qui m'a toujours assisté quand je vous ai délivrés de vos ennemis avec cette épée que je porte pour votre défense. Vous m'avez fait roi et je dois partager avec vous les soins de l'État. Je suis donc votre roi; et c'est en cette qualité que je vous invite à faire des lois qui établissent la tranquillité dans notre royaume. » — « Nous le voulons bien, répondirent les membres de l'assemblée »; et de cet accord résultèrent les lois fondamentales de la monarchie portugaise.

Ce qui frappe le plus dans les dispositions adoptées dès cette époque, ce sont les précautions que prenaient les Portugais en fixant les règles de la succession à la couronne, de manière à écarter pour jamais du trône tout prince étranger. La loi de succession était ainsi conçue : « Que le seigneur Alphonse, roi, vive et qu'il règne sur nous. S'il a des enfants mâles, qu'ils vivent et qu'ils soient rois, sans qu'il y ait besoin de constituer de nouveaux rois. Voici l'ordre de la succession : le fils succédera au père, puis le petit-fils, et ensuite l'arrière-petit-fils, et ainsi dans leurs descendants, de père en fils, à perpétuité. Si le fils aîné du roi meurt pendant la vie de son père, le second fils sera roi après la mort de son père, le troisième succédera au second,

le quatrième au troisième, et ainsi des autres fils du roi. Si le roi meurt sans enfants mâles, le frère du roi régnera, s'il en a un, mais pendant sa vie seulement; car après sa mort, le fils de ce dernier roi ne pourra l'être qu'autant qu'il aura été élu par les évêques et les États du royaume. Si le roi n'a pas de fils ni de frère, et qu'il ait une fille, elle sera reine après sa mort, pourvu qu'elle épouse un seigneur portugais; mais il ne portera le nom de roi qu'après avoir eu de son mariage un enfant mâle. Quand il sera dans la compagnie de la reine, il lui donnera la droite et ne portera point sur sa tête la couronne royale. Que cette loi soit toujours observée et que la fille aînée du roi n'ait point d'autre époux qu'un seigneur portugais, afin que les princes étrangers ne deviennent pas les maîtres du royaume. Si la fille du roi épouse un prince ou un seigneur d'une nation étrangère. elle ne sera pas reconnue pour reine, parce que nous ne voulons point que nos peuples soient obligés d'obéir à un roi qui ne serait pas né portugais, puisque ce sont nos sujets et nos compatriotes qui, sans aucun secours étranger, mais par leur valeur et aux dépens de leur sang, nous ont fait roi. »

Aux termes de cet acte, les Portugais ne voulant pas se soumettre à un prince étranger, Jean, roi de Castille, qui avait épousé Béatrix, fille unique de Dom Ferdinand, donnèrent en 1383 la régence à Jean, grand-maître de l'ordre d'Avis, fils naturel de Pierre Ier le Justicier, qui reçut des États assemblés à Coïmbre, le titre de roi en 1385, après avoir vaincu son compétiteur à la bataille d'Alumbarota. Jean Ier, appelé le Père de la Patrie, régna glorieusement jusqu'en 1483 et laissa sa couronne à son fils Édouard, qui lui-même eut pour fils Alphonse V, roi de 1438 à 1481, et Ferdinand, duc de Visco, connétable de Portugal. Jean II, qui succéda à son père Alphonse V et régna de 1481 à 1495, se maria avec sa cousine Éléonor, fille de Ferdinand duc de Visco, et de ce mariage naquit Dom Ambroise en 1475. Ce jeune prince épousa en 1490 Isabelle de Castille, fille aînée de Ferdinand le Catholique et de la grande Isabelle; mais il mourut l'année suivante sans laisser d'enfant, de sorte

qu'à la mort de Jean II, sans postérité, en 1495, son cousin et beau-frère, Dom Emmanuel, fils du duc de Visco, petit-fils du roi Édouard, fut reconnu sans opposition roi par les Cortès et épousa en 1497 Isabelle, veuve du prince Dom Ambroise. Le règne de Dom Emmanuel fut un des plus glorieux de l'histoire du Portugal; et le bonheur qui s'attache à toutes ses entreprises lui valut le titre de Prince Très Fortuné. Les Portugais nomment ordinairement « siècle d'or » les vingt-six ans de son règne, pendant lequel Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance en 1498, et Alvarez Cabral découvrit le Brésil en 1500.

Dom Emmanuel ayant perdu la reine Isabelle, morte en couches l'an 1498, en donnant le jour à un prince qui ne vécut que deux ans, obtint du pape Alexandre VI les dispenses nécessaires pour épouser en secondes noces sa belle-sœur, Marie, troisième fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle de Castille. De cette union féconde naquirent neuf enfants, dont les descendants jouèrent presque tous un rôle important dans l'histoire de l'annexion du Portugal par Philippe II. L'aîné, Jean III, né en 1500, roi de Portugal en 1521, épousa sa cousine germaine Catherine d'Autriche, fille aînée de Jeanne la Folle et sœur de Charles-Quint; de ce mariage naquirent Dom Jean, infant de Portugal, et Marie, qui épousa son cousin germain Philippe II et fut la mère de l'infortuné Dom Carlos. Dom Jean épousa lui aussi sa cousine germaine, Jeanne, fille de Charles-Quint, mais cet infant mourut avant son père, en 1554, et avant la naissance de son fils posthume, Dom Sébastien, roi en 1557, à l'âge de trois ans, sous la tutelle de sa grand'mère Catherine d'Autriche.

La fille aînée d'Emmanuel le Fortuné, Isabelle, née à Lisbonne le 5 octobre 1503, épousa son cousin germain Charles-Quint, et ce mariage donna à son fils Philippe II un des prétextes, qu'il ne laissa pas échapper, pour s'emparer du Portugal en 1580. La seconde fille de Dom Emmanuel, Béatrix, née à Lisbonne le 31 décembre 1504, fut mariée à Charles III, duc de Savoie et eut pour fils Emmanuel-Philibert. Le quatrième

enfant, Dom Louis, duc de Béjà, né à Abrantès le 3 mars 1506, n'eut aucune alliance officielle, mais il éleva comme son fils Dom Antoine, le futur rival de Philippe II, né en 1531, qu'il fit entrer dans l'ordre de Malte et qui reçut le titre de grand-prieur de Crato. Le cinquième enfant du roi Emmanuel, Ferdinand, né en 1507, mourut en 1534 sans laisser de postérité de Guiomare Cantinho, fille de François comte de Matialva, qu'il avait épousée. Le sixième enfant, Dom Alphonse, né en 1509, fut élevé au cardinalat par le pape Léon X, et mourut archevêque de Lisbonne à peine âgé de vingt-huit ans. Dom Henri, septième enfant d'Emmanuel le Fortuné, né en 1512, montra dès son enfance la plus grande piété et il succéda à son frère Alphonse, en 1537, comme archevêque de Lisbonne et de Brague. Le pape Paul III le créa cardinal en 1546 et légat du Saint-Siège en Portugal. Lorsque son neveu Dom Sébastien périt sur la terre d'Afrique en 1578, ce cardinal-prêtre fut reconnu comme roi par les États du Portugal; mais, presque septuagénaire, il ne tarda pas à mourir le 31 janvier 1580. Dom Édouard, duc de Guiramanes, huitième enfant du roi Emmanuel, né en 1514, épousa Isabelle, fille de Jacques duc de Bragance, qui avait eu beaucoup de part dans l'amitié de Dom Emmanuel, au point qu'avant son premier mariage ce monarque l'avait désigné comme son successeur à la couronne de Portugal, s'il mourait sans postérité. Du mariage du duc de Guiramanes et d'Isabelle de Bragance naquirent deux filles, dont l'aînée, Marie, ayant épousé, en 1566, Alexandre Farnèse, duc de Parme, fut mère de Ranuce Farnèse, prince de Parme, et dont la cadette, Catherine, se maria avec Jean Ier, duc de Bragance et de Barcellos, connétable de Portugal Enfin, le neuvième enfant du roi Emmanuel le Fortuné, Dom Antoine, mourut jeune et sans alliance.

II

EXPÉDITION ET MORT DE DOM SÉBASTIEN AU MAROC

Le Portugal s'était enrichi en silence sous le règne florissant de Dom Emmanuel le Fortuné de 1495 à 1521 ; cette prospérité s'était maintenue sous le gouvernement de Dom Jean III, de 1521 à 1557 ; mais lorsque ce monarque laissa le trône à son petit-fils, Dom Sébastien, à peine âgé de trois ans, commencèrent pour près d'un siècle les malheurs qui devaient déchirer le royaume.

Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint, aïeule du jeune prince, avait été nommée régente par le testament du feu roi, mais le cardinal infant Dom Henri, oncle de Sébastien, et le Père Louis de Camara, son précepteur, ne tardèrent pas à prendre sur l'esprit de Dom Sébastien un tel ascendant, que cette princesse se vit forcée de se démettre de la régence. Dom Sébastien fut alors élevé dans les sentiments d'une dévotion plus fervente qu'éclairée, dont le résultat fut d'égarer son esprit naturellement romanesque et porté aux entreprises extraordinaires. La lecture des romans de chevalerie jointe à celle du récit merveilleux des guerres saintes ayant achevé d'exalter son imagination, il n'avait pas encore vingt ans, lorsqu'en 1575, plein d'une ardeur à la fois chevaleresque et religieuse, il passa pour la première fois en Afrique, comme s'il allait reconnaître le terrain sur lequel il se préparait à triompher. Soumettre l'Afrique entière avec ses seuls Portugais lui paraissait une entreprise aisée ; ses flatteurs, comme ceux de tous les monarques, l'entretenaient dans cette illusion et lui montraient dans un avenir prochain toute l'Afrique, une partie de l'Asie, le sud de l'Amérique, c'est-à-dire les deux tiers du monde, soumis à sa domination. Malheureusement pour le Portugal, Dom Sébastien obtint en 1574, dans sa première descente sur la côte d'Afrique pour subjuguer les Maures, des succès qui enflèrent encore son orgueil. Il avait dispersé quelques escadrons d'infidèles qui s'étaient présentés

comme pour se faire battre, tant ils cédèrent le terrain avec promptitude. Le jeune roi les poursuivit avec ardeur, se distingua dans toutes les rencontres et poussa ses reconnaissances jusqu'au pied même des montagnes du Riff.

De retour à Lisbonne, Dom Sébastien songeait à préparer une grande expédition africaine, lorsque s'offrit une occasion merveilleuse de satisfaire son penchant belliqueux. Le roi de Fez et de Maroc, Muley-Mohammed, renversé du trône par son oncle Muley-Moluch, sollicita pour recouvrer son royaume l'assistance de l'Espagne et du Portugal. Philippe II se tint sur une prudente réserve, bien que Muley-Mohammed offrît une partie de ses États à celui qui lui aiderait à les reconquérir et promît même de payer pour le reste un tribut; mais Dom Sébastien accueillit cette demande avec enthousiasme, et il promit à Muley-Mohammed de lui rendre sa couronne. C'était une entreprise bien téméraire : le prince détrôné, tyran connu par ses cruautés et son avarice, presque sans partisans dans le royaume qu'il avait perdu, ne méritait pas plus de pitié qu'il n'en avait eu pour ses sujets qui le détestaient et avaient même aidé son oncle contre lui. Au contraire, Muley-Moluch montrait sur le trône de rares vertus : sa valeur et ses exploits l'avaient rendu célèbre parmi les nations berbéresques; il possédait le cœur de ses sujets et avait pour lui l'appui de la Porte ottomane. Il donna la preuve de sa modération en reculant devant cette guerre; il fit même à Dom Sébastien des offres avantageuses, que sa mère et ses ministres l'engageaient à accepter. Mais les propositions de Muley-Moluch furent considérées par le présomptueux monarque et ses jeunes conseillers comme un aveu d'impuissance; et, malgré les remontrances de Dom Juan de Mascarenhas, qui s'était couvert de gloire en Afrique et dans l'Inde, de Dom Ferdinand de Fina et de Dom Martin Alfonse de Souza, connus pour leur expérience des affaires, Dom Sébastien persista dans sa résolution de s'embarquer pour le Maroc et il poussa avec la plus grande rapidité les préparatifs de l'expédition.

Le départ de la flotte, composée de plus de mille voiles, eut lieu

à Lisbonne le 25 juin 1578 ; elle emportait, outre le roi, deux membres de la famille royale, Dom Antoine, grand-prieur de Crato, fils de Dom Louis, duc de Béjà, petit-fils du roi Emmanuel, et Jacques, duc de Bragance, descendant d'Alfonse, fils naturel de Jean Ier, le Père de la Patrie. Les représentants de la plus haute noblesse se pressaient autour du jeune monarque. Après une traversée assez heureuse, les chrétiens abordèrent à Arzilla; ils n'atteignaient pas le chiffre de dix-huit mille hommes, dont neuf mille fantassins et quinze cents cavaliers italiens. Le 15 juillet, les Chrétiens se trouvèrent en présence des musulmans de Muley-Moluch dont le nombre s'élevait à plus de cent mille combattants, dont quarante mille formaient une redoutable cavalerie. Cette armée immense recula d'abord, laissant le présomptueux Dom Sébastien, que Muley-Mohammed était venu rejoindre à la tête de quelques troupes, s'enfoncer à la légère dans le cœur du pays, trompé par cette apparence prématurée de victoire. Soudain, le 4 août 1578, près d'Alcassar el-Rébir, sur les rives de l'oued el-Roas, au royaume de Fez, le centre de l'armée des Maures s'arrêta brusquement, tandis que ses vastes ailes débordaient les Portugais de droite et de gauche, et se repliaient sur son arrière-garde. Le résultat de cette habile manœuvre fut que les chrétiens, cernés de toutes parts, en proie à la confusion, sans ordre et sans chefs, ne combattirent plus que pour mourir en faisant payer chèrement leur vie. Presque tous les Portugais furent massacrés ou faits prisonniers dans cette journée terrible qui vit périr trois souverains. Muley-Moluch était expirant quand s'engagea l'action ; il rendit le dernier soupir avant la fin de la bataille, après avoir donné les ordres qui assurèrent aux siens la victoire ; et, avant de perdre complètement connaissance, ne pouvant déjà plus s'exprimer, il mit un doigt sur sa bouche pour recommander à ceux qui étaient sous sa tente de tenir sa mort secrète ; Muley-Mohammed, son neveu, se noya en fuyant, dans la rivière de Mocassim ou Mocazem, et Dom Sébastien reçut le coup mortel dans les circonstances les plus dramatiques.

Le jeune roi tout sanglant, couvert de blessures, ayant eu trois chevaux tués sous lui, combattait encore à pied avec l'énergie du désespoir lorsque, reconnu par les Maures, il fut environné de toutes parts. Ceux qui l'entouraient se disputaient alors, l'épée à la main, l'honneur et le profit de le faire prisonnier; mais à ce moment survint un officier musulman fanatique, qui, indigné de leur conduite, s'écria : « Quoi, chiens ! lorsque Allah vous donne une telle victoire, vous vous égorgez pour un prisonnier! » Et en même temps, levant le bras sur Dom Sébastien dont le casque venait de tomber, il frappa de son cimeterre la tête nue du prince et l'étendit mort à ses pieds. Le soir de la bataille, on exposa à la vue de l'armée des infidèles le corps des trois princes couchés sous un même pavillon.

Des évêques, des prêtres, les représentants de la plus haute noblesse restaient sur le champ de bataille ou bien étaient prisonniers des Maures; le duc Jacques de Bragance avait péri les armes à la main, et le prince Dom Antoine, fils du duc de Béja, avait disparu dans la mêlée. Dom Diego de Souza, qui commandait la flotte portugaise, courut avec ses vaisseaux le long de la côte d'Arzilla pour ramasser les faibles débris de l'armée chrétienne. Après la bataille, Muley-Namet, frère et successeur de Muley-Moluch, trouva dans les bagages du monarque défunt des lettres de Philippe II, dans lesquelles le roi de Castille l'avertissait qu'il ne donnerait aucun secours à Dom Sébastien. C'est une preuve de plus de la duplicité de ce prince, qui avait envoyé à son neveu, pour l'encourager dans son entreprise, l'armure que portait Charles-Quint lors de sa brillante expédition contre Tunis en 1535. Il est fort probable que dès ce moment Philippe II escomptait la mort de Dom Sébastien pour envahir le Portugal.

III

LE CARDINAL ROI DOM HENRI.
LES DIVERS PRÉTENDANTS A LA COURONNE

Lorsque parvint à Lisbonne la funeste nouvelle du désastre d'Alcassar el-Kébir, le peuple, accoutumé aux prospérités de la victoire, fut accablé du poids d'un si terrible malheur. Malgré les reproches mérités par la témérité de Dom Sébastien, la meilleure part des larmes publiques, dans ce deuil général de toutes les familles portugaises dont chacune avait à déplorer la perte d'un de ses membres, fut encore pour cet infortuné monarque, avec lequel le peuple sentait qu'allait périr la grandeur du royaume. Le 4 août 1578, s'écrie un contemporain de ces événements, fut le jour néfaste du Portugal, jour qui vit les sables d'Afrique teints du meilleur sang de la patrie, jour où se firent sur cette terre sauvage les funérailles déplorables du royaume. Tel fut le terme des triomphes de la Lusitanie; ainsi moururent son orgueil, sa joie, sa pompe, sa richesse et son espoir. C'est ainsi que leur servirent de sépulcre ces champs funestes qui engloutirent en un moment une puissante existence politique, conquise par tant de travaux durant un si long cours de siècles. »

De tous les neuf enfants du roi Emmanuel le Fortuné, le cardinal-infant Dom Henri, archevêque de Brague, survivait seul lorsque Dom Sébastien avait entrepris son aventureuse expédition. Le jeune roi, avant son départ, avait voulu investir Dom Henri de la régence du royaume; mais le cardinal refusa à cause de son grand âge, qui ne lui permettait pas de supporter une si lourde charge. Né en 1612, il avait alors soixante-six ans. A la suite de ce refus, Dom Sébastien nomma, comme ministres chargés du soin de l'État en son absence, Dom Pedro de Alcassova, surintendant des finances, Dom Pedro de Sada, Dom Juan de Mascarenhas et Dom Georges d'Almeida, archevêque de Lisbonne. Après le désastre d'Alcassar el-Kébir, lorsque le premier mouvement de douleur patriotique se fut un peu calmé,

ces quatre ministres convoquèrent à Lisbonne, le 20 août 1578, les Cortès du royaume; et le cardinal Henri fut reconnu roi de Portugal avec l'agrément de toute la noblesse et du peuple. Malgré son âge avancé, Dom Henri ne demeura pas insensible à l'attrait d'une couronne que son existence antérieure le rendait si peu capable de porter. Aussi, son règne ne fut que l'agonie du Portugal. Il sortit pour monter sur le trône du fond d'un monastère où il s'était retiré, et où déjà d'autres honneurs plus élevés encore avaient failli aller le chercher; car, en 1549, à la mort du pape Paul III Farnèse, il avait été sur le point de coiffer la mitre à triple couronne, ayant obtenu un nombre considérable des voix du Sacré Collège, dans le conclave où fut élu Jules III del Monte.

A peine Dom Henri avait-il pris le sceptre d'une main défaillante, que les Portugais lui firent comprendre que la fonction principale d'un règne, probablement aussi court que devait l'être le sien, était d'éviter à sa mort des troubles pour la succession à la couronne, et par suite de préparer au trône un nouveau souverain. Dom Henri ne semblait régner que pour voir juridiquement discuter de son vivant quel devait être son successeur. Pressé par la nation de se choisir un héritier, le faible roi n'avait pas le courage de prendre une ferme décision, et alors, parmi les officiers de sa maison, quelques-uns des plus haut placés parvinrent à lui inspirer le désir de se marier. Ils lui persuadèrent qu'il pourrait encore avoir des enfants : le vieux monarque, indécis sur une résolution finale, consultait tous les jours ses médecins pour savoir ce qu'ils en pensaient. Cette conduite surprenait d'autant plus ceux qui le connaissaient que même dans sa jeunesse il n'avait jamais marqué aucun penchant pour les femmes ; et il est donc probable que le désir qu'il aurait eu d'assurer la tranquillité du Portugal avait plus de poids sur son esprit que toute inclination personnelle.

Pressé par ses courtisans, le cardinal Henri envoya un seigneur portugais, Dom Édouard Casterbianco, à Rome pour demander au pape Grégoire XIII (Buoncompagno) une dispense

le relevant de ses vœux et lui permettant de se marier. Il paraît même que sur ces entrefaites il se fit adresser le portrait de Catherine de Médicis et entama des négociations secrètes pour son mariage avec cette reine de France. Le fait est difficile à croire, vu que Catherine, née en 1519, avait, en 1573, plus de cinquante ans. Instruit de ses démarches, saint Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan, ami personnel du roi Henri, lui adressa des objurgations contre son projet de mariage, qui allait donner de nouvelles armes à l'hérésie, et cette considération fit vaciller le vieux monarque dans sa détermination. Le roi d'Espagne Philippe II, son neveu, s'empressa de prendre des mesures urgentes auprès du pape pour empêcher que la curie romaine n'accordât au cardinal-roi ce qu'il demandait. Voulant se précautionner de toutes les manières, Philippe II, non content d'agir à Rome, envoya à Lisbonne, à la cour du roi Henri, un docteur en droit canon, le Père Nunez, jésuite, qui n'avait pas moins d'adresse que d'éloquence. Le « Démon du Midi », dont, malgré ses dehors de fanatique piété, les mœurs étaient loin d'être irréprochables, avait trop de finesse politique et trop de connaissance des intrigues de cour pour ne pas opposer tous les obstacles possibles aux projets séniles de mariage du vieux roi : il craignait peut-être que malgré son âge et sa faiblesse une jeune reine ne lui donnât des héritiers légitimes; mais il redoutait surtout qu'elle ne lui en supposât pour soutenir après sa mort son élévation au trône. C'est pourquoi, d'accord avec le Père Henriquez, confesseur du roi, gagné à la cause de l'Espagne par la promesse d'un chapeau de cardinal, le Père Nunez s'efforça d'alarmer la conscience du vieillard, en lui persuadant qu'il donnerait un bien dangereux exemple s'il se mariait, vu que les personnes de son rang ne pouvaient rien faire qui ne fût éclatant, ce qui les obligeait à la plus grande réserve. Effrayé par ces habiles remontrances, Henri renonça à ses projets de mariage d'autant plus facilement qu'il sentait lui-même qu'il touchait au terme de sa carrière; mais il aurait voulu prévenir les troubles qui devaient fatalement se produire

à sa mort, si la succession au trône restait indécise. Les plus sages Portugais, qui prévoyaient également les cruelles infortunes auxquelles ils seraient exposés en pareil cas, le pressaient de se choisir un successeur. Cette affaire paraissait au vieillard bien délicate : il craignait de s'attirer des ennemis et il différait toujours le moment de prendre un parti. Enfin, ne pouvant plus résister aux fermes remontrances que les plus zélés pour le bien du royaume lui faisaient continuellement, Dom Henri se décida à convoquer pour le 11 avril 1579 les Cortès à Lisbonne et à citer en même temps tous les prétendants à la couronne de Portugal, pour faire valoir leurs droits par devant onze juges-commissaires, nommés par les représentants de la nation, et qui se prononceraient en dernier ressort sur cette grande contestation politique.

Paul Durand-Lapie.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Le général Dupont. Une erreur historique, par le lieutenant-colonel TITEUX, 3 vol. in-4° (Prieur et Dubois, édit. Puteaux, 1903).

Quand l'histoire, écrite à distance des évènements, dissipe les légendes, on lui sait gré de ramener les faits à la réalité. C'est presque le contraire lorsqu'elle agit de même au sujet des hommes, surtout de ceux qui ont été maîtres et qui sont tenus pour héros. Nous n'aimons pas qu'on les déshabille et qu'on nous montre leurs dessous. S'employer à cela est un rôle ingrat qui demande beaucoup de force. Voire à ce prix, on ne réussit pas toujours à changer le courant.

L'œuvre considérable, que le colonel Titeux vient de publier pour éclaircir et réhabiliter la conduite militaire du général Dupont à Baylen, et donner à connaître en lui le superbe soldat dont Napoléon fit avec acharnement sa victime, mérite un sort différent. Il va y avoir cent années que Dupont eut le malheur de subir la loi de l'ennemi. C'était la première fois et la seule, après les plus beaux et les plus efficaces faits de guerre de sa part en Italie et à la Grande Armée, et c'était dû uniquement à la faiblesse des éléments de campagne dont il disposait, dans les conditions qui se présentèrent. Depuis, l'admirable honnête homme, qu'entre tous a été Dupont, porte le poids moral écrasant d'un crime qui consisterait en ceci : un intérêt de lucre lui voilant le devoir, il sacrifia le corps d'armée qu'il commandait, dans une convention militaire qualifiée ultérieurement de capitulation au sens déshonorant du mot.

C'est Napoléon qui a infligé ce stigmate. Il l'a infligé d'autorité, sans entendre une défense, en en ôtant, qui plus est, les moyens. Cela de propos voulu pendant trois années. Le prétendu crime a passé ainsi pour certain. Des historiens de l'Empire, Thiers, à peu près seul, a osé faire entrevoir qu'une appréciation moins absolue et moins dure serait la vérité; mais il n'en a pas cherché les documents. Le général, absolument sûr de lui, était mort avant de produire les siens et sans y faire regarder. D'autres existaient; même en l'année 1902, personne encore ne les avait consultés. Dévoiler quelle injustice colossale, passionnément perpétrée, commit l'Empereur, en jetant un tel opprobre sur l'un des très distingués, très braves et très incontestables auxiliaires de ses victoires antérieures, tel est le but du vaste ouvrage du lieutenant-colonel Titeux. Ses dimensions proviennent de la masse de preuves qu'il a été utile d'y faire témoigner. Le livre est d'ailleurs, grâce à cela, une histoire militaire et stratégique de toute compétence, pleine de clarté et d'intérêt quant aux guerres de la fin de la Révolution et à celles de l'Empire. Le général Dupont, en effet, commença comme officier d'état-major dans les bureaux de Carnot et resta sans cesse en campagne jusqu'au moment où lui et les officiers généraux de son corps à l'armée d'Espagne furent rapatriés en France, conformément à ce traité de Baylen, intentionnellement expliqué à faux dès sa date et qui est resté depuis sous cet aspect.

Il fallait reprendre la carrière tout entière du général avant cet acte fatal. Ce premier objet remplit à lui seul le tome I (ce sont des tomes de plus de sept cents pages en caractères serrés). Au tome II, est exposée l'entreprise de Napoléon contre l'Espagne; tout le volume lui est consacré; on y voit se succéder, appuyé des preuves les plus positives, tout ce qui a précédé, amené, marqué le fait de Baylen; après quoi les vengeances exercées ultérieurement sur les restes de l'armée d'Andalousie en violation du traité par les Espagnols, et vengeances données naturellement comme la suite du traité, mais qui ne sauraient en dépendre. Du tome III le premier chapitre, une partie du second et du quatrième, tiennent encore à l'affaire de Baylen; ensuite viennent les poursuites intentées contre le général, l'instruction de son procès, sa condamnation par décret impérial, dans la crainte que des juges, même de haut rang, ne l'acquittassent. Finalement le rôle public de Dupont, de 1814 à 1830, date à partir de laquelle il est demeuré dans la vie privée. En tête du tome I, une cinquantaine de pages résument l'ouvrage; à la fin du tome III, un neuvième et dernier chapitre s'ajoute comme complément de cette préface, et fait connaître l'homme privé, étale aux yeux la méconnaissance dont furent frappés ses services par les contemporains, redevenus puissants, qui ne pouvaient cependant les ignorer. Dans le cours de l'ouvrage, enfin, se trouvent toutes les cartes militaires nécessaires au récit des faits.

Rarement restitution aussi complète de la vérité fut effectuée relativement à une vie historique. Rarement non plus autant d'incontestables documents d'honorabilité militaire, de supériorité bien plus et de modestie, ont fait rejaillir aussi haut sur l'auteur d'une flétrissure l'infamie de l'avoir conçue et imprimée. Les documents sont empruntés à deux sources; l'une privée : les mémoires qu'a écrits sur sa carrière Dupont en personne; l'autre publique, les dépôts dans lesquels les pièces authentiques se conservent pour l'histoire.

On n'a pas tort de récuser parfois les mémoires intimes, entachés ou d'admiration propre, quand ils sont l'œuvre de l'intéressé, ou d'inexactitudes soit réfléchies, soit concertées, quand ils visent à redresser des manquements ou des fautes. Ce n'est ici ni l'un ni l'autre de ces cas. A côté du mémorandum de sa vie militaire, ont été trouvés nombre de correspondances et des papiers reçus par le général; là sont établies l'exactitude et la sincérité de ses dires. D'autre part, ses dires ne sont point démentis ou même sont prouvés par les pièces des archives. Il fallait seulement savoir s'enquérir de ces pièces et savoir les découvrir; personne, jusqu'au lieutenant-colonel Titeux, ne s'est imposé ces tâches préalables. Quelques-uns même se sont trouvés, il n'y a pas longtemps, imbus de la disqualification jetée sur ce souffre-douleur de l'Empereur, pour accuser le général Dupont d'avoir ou soustrait ou détruit son dossier, pendant son passage au ministère de la guerre en 1814. Or, de ce dossier tout ce qui appartint aux archives de la Guerre y existait à ce moment-là et y est toujours; le reste, partie principale contenant presque tout, c'est-à-dire le dossier formé pour le tribunal d'exception auquel Napoléon entendit d'abord livrer le général et qui, finalement, se résuma en lui seul, le reste a poudreusement attendu aux archives de la Justice que l'ouvrage actuel vînt s'y renseigner et en reproduire, dans son troisième volume, tous les matériaux essentiels.

Thiers, à la Chambre des députés en 1848, dit à propos de Baylen : « Je

soutiens que c'est la bassesse qui porta le jugement qu'on rendit en 1808 sur le général Dupont. » Les vastes volumes du lieutenant-colonel Titeux non seulement fournissent les irréfragables preuves à cette expression de la vérité; ils apprennent en outre à notre génération, qui l'ignorait, combien Napoléon avait mis de suite à effacer de son histoire à lui les considérables services que depuis Marengo, où Dupont fut chef d'état-major général, les supérieures qualités militaires de ce dernier lui avaient rendus.

La place manque ici pour céder, même brièvement, à la tentation d'emprunter à l'écrivain, minutieusement positif dans les démonstrations, souvent éloquent de sincérité, quantité d'exposés, de récits, de conclusions expliquant les faits ou mettant en évidence la valeur morale profonde du militaire de la Révolution que fut Dupont. Son nouveau biographe devait se demander d'où vint chez Napoléon la fureur dont il accabla le général quand la convention de Baylen lui fut connue, l'insatiable besoin de le détruire qui l'anima jusqu'à mettre trois années à préparer la sentence de despote sous laquelle il pensa le déshonorer. Baylen n'était militairement qu'un détail de guerre réparable, moralement, toutefois, un détail portant une sérieuse atteinte à l'auréole de l'Empereur au moment où elle avait le plus d'éclat. Il venait d'entreprendre en pleine déloyauté de se soumettre l'Espagne, l'événement l'amoindrissait. On rechercherait comment pareil échec avait pu arriver aux armes de ce capitaine, vainqueur infatigable de l'Europe Il serait rendu évident que ses armées s'épuisaient, qu'il n'avait pu en former une de plus qu'avec des troupes insuffisantes en nombre, en âge, en moyens d'attaque et de résistance. Le prestige s'affaiblirait donc, et il était besoin qu'il durât, presque autant que c'était nécessaire pour son grand art des batailles. Ce sont des motifs indubitables, le colonel Titeux les donne avec raison. Mais certainement d'autres durent exister, qui restent à trouver, et peut-être furent-ils plus forts que ceux-ci. Un autre lieutenant de l'Empereur eût subi la convention de Baylen, l'effroyable et inextinguible emportement qui fondit sur Dupont se serait-il produit?

C'est des premières années que date la malveillance de Napoléon envers ce dernier. Peut-être faudrait-il chercher là la source, regarder soit au temps des bureaux de Carnot, par où passèrent les deux hommes, soit aux campagnes d'avant 1800, soit aux moments de Brumaire. Là ou là, telles rencontres ont pu se produire, des appréciations être portées, des froissements provenir, des rancunes s'incruster et faire germer des défiances. C'est encore à découvrir. Cette malveillance, en tout cas, Napoléon l'a montrée envers Dupont, bien avant de s'autoriser de Baylen, pour la changer en fureur. Il l'avait témoignée en le reléguant au rang de divisionnaire, quand il fit les maréchaux, en l'y tenant après d'une manière constante, en supprimant des bulletins de victoires les actions où Dupont ne s'était pas seulement vu admirer dans le commandement et dans l'élan par ses égaux, mais où des victoires, comme celle d'Ulm, celle de Friedland avaient été rendues possibles ou étaient devenues aussi décisives qu'elles le furent grâce aux grandes qualités par lesquelles le général y avait servi. Il faut lire à cet égard les relations minutieusement fouillées et si sincèrement écrites que le colonel Titeux vient de dresser. Même voulût-on s'en tenir en garde, on ne saurait s'empêcher de voir combien, des années avant ce Baylen déplorablement venu sur son chemin, Dupont dépassait,

à tous les points de vue, plus d'un de ceux qui se virent élever au premier rang, parce que leur personnalité n'avait assez d'envergure ni pour gêner ni pour déplaire.

Henri DONIOL.

Correspondance inédite du duc de Broglie avec le prince Xavier de Saxe, pour servir à l'histoire de la guerre de Sept Ans, publiée par le duc de BROGLIE et Jules VERNIER, archiviste de l'Aube. T. Ier (1759-1760). Paris, A. Michel, 1903, in-8°.

Le duc Victor-François de Broglie, maréchal de France, né en 1718, mort en 1804, fut surtout un soldat. Ses grandes qualités militaires le placèrent, sous le règne de Louis XV, au premier rang; son peu de goût pour l'intrigue, la simplicité de ses mœurs causèrent sa disgrâce. Après avoir été un moment ministre de la guerre de Louis XVI, la Révolution l'accula malgré lui à l'émigration; et son loyalisme à l'égard des Bourbons l'ayant dissuadé de tout rapprochement avec le Premier Consul, il termina ses jours sur la terre étrangère, à Munster, âgé de quatre-vingt-six ans Ces souvenirs viennent d'être rappelés très simplement par son petit-fils dans une forte spirituelle et piquante notice bibliographique insérée en tête de la publication d'un premier volume de documents, qui sera bientôt suivi de plusieurs autres, se rapportant aux campagnes dans lesquelles le maréchal prit une part prépondérante et toujours glorieuse. Cette correspondance sera fort précieuse pour étudier les guerres de Louis XV, la guerre de Sept Ans particulièrement.

Mais en nous bornant à signaler cette source importante d'information, il faut dire un mot de l'origine assez particulière de ces pièces, qu'un véritable hasard a conservées. François-Xavier de Saxe, fils d'Auguste III, roi de Pologne, et père de la dauphine Marie-Josèphe, après avoir servi comme lieutenant du maréchal de Broglie, était venu se fixer en France sous le nom de comte de Lusace. Il avait acheté en 1775 la terre de Pont-sur-Seine, où il vivait royalement, avec des goûts intelligents qui l'avaient poussé à réunir de très belles archives. Quand la Révolution le chassa de France, ses papiers furent déclarés propriété de l'État et transportés aux archives du département de l'Aube. On en ignora longtemps l'existence, et il a fallu toute la piété filiale d'un modeste érudit pour songer à les publier. Il l'a fait avec le concours du savant archiviste de Troyes, dans des conditions qui répondent absolument aux exigences de la curiosité et de la science modernes. Nous avons signalé l'introduction; il nous faudrait encore parler des tables et de l'annotation, ainsi que des documents tirés des archives de Broglie et du ministère de la guerre, qui complètent la correspondance. Si le duc Victor-François de Broglie n'était pas diplomate, il pouvait fournir des leçons de tactique savante et surtout de bonne administration militaire. Il appartenait à son petit-fils de les mettre libéralement à la disposition des historiens futurs du dix-huitième siècle.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Mes Souvenirs (3e vol.). *L'unité de l'Italie et l'unité de l'Allemagne*, par le comte DE REISET. Plon-Nourrit, édit. 1903.

A mesure que nous nous éloignons de l'époque du second Empire, nous connaissons mieux son histoire, grâce aux travaux d'écrivains conscien-

cieux, de témoins autorisés. C'est ainsi que les *Souvenirs* de M. le comte de Reiset éclairent bien des points restés dans l'ombre : le troisième et dernier volume, paru cette année, est peut-être, au point de vue diplomatique, plus intéressant que les précédents.

M. de Reiset était en disponibilité depuis la guerre de Crimée, lorsque, au mois de juillet 1859, il fut désigné pour aller en Italie « comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire ». La connaissance qu'il avait des hommes et des choses de ce pays le rendait plus apte qu'aucun autre à conduire les négociations délicates qu'imposait à Napoléon III l'exécution des conventions de Villafranca. Il avait la confiance du ministre des affaires étrangères, M. Walewski; il croyait avoir aussi celle de l'empereur qui lui donna directement ses instructions et dont les idées se modifièrent peut-être par la suite. Il commença par aller à Turin où Victor-Emmanuel et ses ministres lui firent de belles protestations qui lui parurent peu sincères. En continuant son voyage à Parme, à Modène, à Bologne, à Florence, il acquit bientôt la certitude que les commissaires piémontais étaient chargés d'entretenir les mouvements révolutionnaires plutôt que de les réprimer, en réalité de prendre possession des duchés et des Romagnes pour le compte de leur gouvernement. Partout aussi on opposait au langage qu'il tenait officiellement des propos dits par le prince Napoléon, par des familiers des Tuileries, par l'empereur lui-même. Les journaux s'emparaient de ces contradictions et prétendaient qu'il était désavoué. Enfin, le 2 septembre, il recevait une dépêche de Walewski l'autorisant à rentrer en France, « sa présence ne paraissant plus nécessaire en Italie » : autrement dit, il était rappelé. M. de Reiset ne tranche pas la question de savoir si Napoléon III a joué un double jeu; s'il a favorisé les annexions, contrairement aux promesses de Villafranca et malgré la politique ostensible de son gouvernement. Il se contente d'exposer les faits sans amertume; mais la conclusion est facile à tirer pour le lecteur.

M. de Reiset avait assisté à la formation de l'unité de l'Italie, car il la considérait comme faite virtuellement dès 1860; il vit le même travail s'accomplir en Allemagne pendant les six années qu'il y passa comme ministre plénipotentiaire, soit à Darmstadt, soit à Hanovre. Il démêle toutes les intrigues qui s'enchevêtrent de plus en plus, à partir du moment où Bismarck paraît sur la scène; il nous montre les différents États de la Confédération germanique, séparés par des abîmes qui semblaient alors infranchissables, mais ayant un lien commun, la haine de la France, attisée par le *National Verein*, par la presse, ressentie par les gouvernements, comme par les peuples, malgré des flagorneries intéressées. « Nous sommes divisés, disait la *Gazette de Darmstat*, et Annibal est à nos portes. » Annibal, c'était Napoléon III, qu'on appelait aussi « le tigre de la Seine », « le faucon couronné », qu'on accusait de convoiter les provinces du Rhin, tandis qu'il se laissait berner par la Prusse et que, méconnaissant les véritables intérêts de la France, il favorisait le jeu de sa plus redoutable ennemie.

La conquête du Hanovre mit fin à la mission de M. le comte de Reiset dont les services ne furent plus utilisés dans la diplomatie. Son expérience et sa sagacité semblaient le désigner pour les postes les plus importants : on regrette, en lisant son livre, qu'il ne les ait pas occupés et que ses avertissements patriotiques n'aient pas été entendus. P. C. L.

Traités de la Suède avec les puissances étrangères, cinquième volume, troisième livraison, édité par C. Hallandorf. Stockholm, 1902 (années 1630-1632).

Cette époque, qui coïncide avec la participation du roi Gustave-Adolphe à la guerre de Trente Ans, a donné lieu à la conclusion de plusieurs traités, dont celui avec la France à Bärwal, le 13 janvier 1631 a été, comme on le sait, aussi important par son contenu que par ses suites. Au premier abord, ce traité, rédigé en latin, ne paraît être qu'un engagement du gouvernement français de payer, annuellement, pendant cinq ans consécutifs, et comme subsides de la guerre des Suédois contre l'Empereur, une somme de 40,000 thalers impériaux, ou un million de livres tournois. La Suède, de son côté, s'engageait à armer en Allemagne 30,000 hommes d'infanterie et 6,000 hommes de cavalerie. Gustave-Adolphe, en entrant en campagne en 1630, n'amenait de Suède que 13,000 hommes. Il reçut bien quelques renforts, mais le reste devait être levé en Allemagne. Le traité indique aussi son but, qui était « la défense des amis communs, la sûreté de la Baltique et de l'Océan, la liberté du commerce et la restitution des États opprimés par l'Empereur ». Les amis communs, c'étaient les protestants allemands, que la France, quoique catholique, voulait défendre contre l'Empereur; la sûreté de la Baltique et de l'Océan, c'était contre une *armada* à l'instar de celle préparée par Wallenstein; et la restitution des États opprimés par l'Empereur, c'était la reddition à leurs derniers maîtres protestants des pays vaincus et reconquis par les troupes de l'Empereur. « S'il plaît à Dieu d'accorder des succès au roi de Suède, y est-il encore dit, il ne devait pas agir autrement, en fait de religion, dans les endroits conquis, que conformément aux lois et constitutions de l'Empire; là où l'exercice de la religion catholique était établie, elle devait rester intégralement. » Avec le duc de Bavière et la Ligue catholique, il fallait observer la neutralité; mais le duc-électeur n'accepta pas cette proposition. Finalement, la France s'engagea à payer 30,000 thalers impériaux, soit 120,000 livres tournois, le jour même de la signature du traité, signé du côté suédois par le feld-maréchal Gustave Horn, le général Jean Baner, et le légat en Poméranie, Charles Baner, et du côté français par le baron Hercule de Charnacé, qui était venu en Suède deux fois déjà pour négocier. Le 16 du même mois, le roi Gustave-Adolphe ratifia le traité, dont l'original se trouve aux Archives nationales à Paris, tandis que l'exemplaire suédois a disparu. Serait-ce à l'incendie du palais du roi à Stocklom en 1697, ou était-il perdu avant cette époque?

On trouve aussi dans cette collection de traités une déclaration des envoyés français, MM. de Brézé et de Charnacé, concernant les conditions la neutralité de la Ligue catholique, datée de Mayence le 9 janvier 1632.

Parmi les autres documents de ce volume, il y a la « résolution » des états généraux néerlandais du 31 mai 1631, de fournir pendant ledit mois des subsides de 50,000 gulden, chacun, à la Suède, signée J.-G. van Culenborg, et une nouvelle résolution des mêmes états, en date de la Haye le 11 décembre 1631, de fournir des subsides ultérieurs de 50,000 gulden pendant trois mois. Chacune est accompagnée d'excuses de ne pouvoir donner plus, à cause de la guerre avec l'Espagne.

Suivent des traités d'alliance avec les princes protestants allemands : le duc Bogislaw XII, de Poméranie, les landgraves de Hesse-Cassel et de Hesse-

Darmstadt, l'électeur de Brandebourg, l'électeur Jean-Georges de Saxe, le duc de Saxe-Weimar, les princes d'Anhalt et ceux de la Franconie, le duc de Braunschweig-Lunebourg, le margrave de Baireuth, le comte de la Wetterau (Nassau, Solms, Stolberg, Isenbourg, Wittgenstein, Wied, Leinengen et Waldech), les ducs de Mecklembourg, d'Oldenbourg, etc., etc.

Une déclaration de neutralité, qui sans doute a été donnée à contre-cœur, est celle de l'abbé, des membres du chapitre et des moines, à Erfurt, ainsi que celle des doyen, chanoines et vicaires de l'église Notre-Dame, du prieur et du doyen des Chartreux et de l'abbé du couvent des Écossais, aussi à Erfurt.

Parmi les traités d'alliance avec les villes indépendantes, on remarque ceux signés avec Hambourg, agrémentés de subsides, avec les villes de Magdebourg, Lubec, Lünebourg, Ulm, Rostock, etc.

CH. DE B.

Protocoles du Conseil royal suédois (Svenska Ricksrådets Protokoll), dixième volume, première livraison : année 1643. Stockholm, 1903, édité par Severin Bergh, des Archives royales.

L'ouvrage est d'un très grand intérêt. On y peut prendre connaissance des opinions intimes des grands hommes d'État qui pendant la minorité de la reine Christine avaient dirigé la politique de la Suède avec tant de succès. Prévoyance des événements, capacité de faire des actes d'éclat avec des ressources restreintes, un courage sans bornes caractérisent cette époque. Dans les sessions des Conseils, on discute avec calme, parfois avec *humour* les affaires les plus graves et les dangers qui menacent l'armée suédoise en Allemagne, exposée à être écrasée entre les forces alliées de l'Empereur d'un côté et le Danemarck, alors assez puissant, de l'autre. « Il vaut mieux attacher nos chevaux à la barrière des autres, disait le grand chancelier Axel Oxenstierna, que de leur laisser attacher les leurs à la nôtre », c'est à-dire qu'il faut éviter la guerre dans la patrie même, attaquer l'ennemi plutôt que d'attendre son attaque. Le discours du 10 octobre du grand chancelier, où il expose la situation politique du moment, est peut-être un des meilleurs qui aient jamais été prononcés. On décide avec calme dans ces sessions, sans perte de temps et sans beaucoup de discussions, des questions les plus graves : une guerre, une alliance, la justice, les douanes, la navigation.

Le 12 mai, la jeune reine Christine a, pour la première fois, assisté au conseil, composé alors de quinze seigneurs, parmi lesquels il y avait les cinq tuteurs : trois Oxenstierna, Jacques de la Gardie et l'amiral Gyllenhjelm. Le grand chancelier commença par remercier Dieu d'avoir daigné protéger la santé de la reine, gardé ses vertus chrétiennes et de lui avoir accordé de grandes qualités. Feu le roi avait toujours prié Dieu de lui donner l'esprit de sagesse : on espère que Dieu donnera à la reine les mêmes qualités. Puis, il exposa le programme du gouvernement pendant la minorité de la reine, en ajoutant : « L'Empereur est comme un oiseau : on a beau lui soutirer une plume, il ne le sent pas, si on ne lui tord le cou. » Expression grossière, d'autant plus que l'on négociait déjà la paix avec ce même Empereur. « Nous avons plusieurs jaloux, continuait-il : la Pologne, le Danemarck, la Moscovie; les amis s'en vont, comme le roi de France, qui est à la mort. » Mais,

comme on le sait, les généraux de l'armée suédoise en Allemagne ne perdirent pas courage.

Le recueil se continue régulièrement, et il nous réservera sans doute d'autres intéressantes révélations. CH. DE B.

Journal du colonel Nils Skytte (1675 à 1720), édité par M. Otto Bergstrom. Stockholm, 1901.

L'auteur était un officier suédois distingué, né en 1656, qui de 1676 à 1690, s'était battu contre les Danois, et en 1687, en Hongrie, contre les Turcs, sous le comte suédois Bielke, alors au service de l'empereur Léopold Ier, comme général d'une brigade de cavalerie. Il est question de ce comte dans l'ouvrage : *Vida et Imperio de Leopoldo primero dividida en tres tomos*, Milan, MDCCXL, p. 152, 159 et 259 du troisième volume. Skytte prit part, en 1687, à la seconde bataille de Mohacs, qu'il décrit en détail Pour retourner en Suède, il prit le chemin de la Hollande, où il visita les principales villes; et il esquisse les splendeurs du château de Honslardyk et la magnifique *Maison du Bois*, près la Haye, appartenant au prince d'Orange-Nossau. Marié à une demoiselle d'honneur de la reine Uhrique-Eléonore, Skytte habitait son château de Sinclairsholm, en Suède, quand, en 1700, il passa avec son régiment en Courlande, où il resta quatre ans, guerroyant avec les Polonais sous Oginsky, et en garnison à Libau. Enfin, il donna sa démission en 1704 et retourna à Sinclairsholm, où il mourut en 1720, après avoir écrit son journal.

CH. DE B.

L'Europe et la Révolution française, par ALBERT SOREL, de l'Académie française, Paris, 1903, librairie Plon, in-8°.

La sixième partie du grand ouvrage de M. Sorel a suivi de près la cinquième (v. la *Revue* du 1er juillet 1903, p. 473). Elle comprend les années 1800 à 1805, de la paix de Lunéville à Austerlitz. L'auteur y expose ses vues très personnelles sur la diplomatie révolutionnaire, qui se borna à continuer la politique étrangère de l'ancien régime, et aussi sur le gouvernement intérieur de Bonaparte après le coup d'État de Brumaire. Le général, en dépit du prestige de ses victoires, a voulu être simplement un « civil », continuant l'œuvre de la Révolution et la consolidant au profit de tous, avant d'en tirer parti pour lui et sa famille; c'est même là seulement le motif pour lequel il a réussi. Brumaire est une « journée » comme les autres, faite contre la liberté et les parlementaires, pour assurer à la masse l'égalité et la suprématie. Après l'avoir accomplie par hasard et assurément sans audace militaire, Bonaparte hésite et tâtonne; il fait à tout le monde des concessions; il cherche à prouver que sa personne est une garantie de stabilité, une perpétuelle raison d'État. S'il demande au Sénat de « concentrer » le pouvoir dans ses mains par le Consulat à vie, c'est que les conspirations l'exaspèrent, l'opposition l'impatiente; ce qu'il résume en termes tragiques : « Je suis soldat, enfant de la Révolution, sorti du sein du peuple : je ne souffrirai pas qu'on m'insulte comme un roi. » Il a revêtu officiellement la dignité d'*imperator*. L'Empire et l'État, c'est la même chose; c'est encore la République. Mais il tient à son costume civil; ce n'est pas comme militaire qu'il gouverne, c'est comme magistrat civil. C'est ainsi qu'il préside le Conseil d'État,

qu'il travaille à la rédaction du Code « civil ». Au reste, c'est chez lui une théorie qu'il affiche : « Je gouverne parce que la nation croit que j'ai les qualités civiles propres au gouvernement. Si elle n'avait pas cette opinion, je ne me soutiendrais pas... Je savais bien ce que je faisais lorsque, général d'armée, je prenais la qualité de *membre de l'Institut;* j'étais sûr d'être compris par le dernier tambour. » Un diplomate contemporain, le représentant du roi de Prusse en France, ne s'y est pas trompé. Il écrit, en avril 1802, à son gouvernement, qui dut n'y rien comprendre : « Le Premier Consul connaît et juge à merveille la nation qu'il gouverne. Il les contient et maîtrise tous les uns par les autres... Aucune faction n'est capable de culbuter Bonaparte, aucun factieux de taille à prendre sa place. On croit, en Europe, facile de le renverser; il est l'homme de la Révolution, et par là le premier homme de France. »

Il sait que son peuple aime la paix; aussi négocie-t-il perpétuellement pour avoir des alliances et consolider les conquêtes de la France. Sans la coalition qui se reforme sans cesse contre lui, comme elle se reformait contre Louis XIV, il ne ferait pas la guerre. M. Sorel établit, par l'analyse minutieuse des négociations diplomatiques, que Napoléon ne prit les armes que contraint et forcé, et toujours dans la pensée d'asseoir définitivement la paix. Cela semble une gageure; mais il y a là une grande force de vérité.

D'autre part, il croit que son pouvoir est précaire, et il tremble dans son palais, craignant tous les jours de découvrir des conspirations. Il frappe en aveugle et est vraiment atteint de folie, quand sa police lui dénonce Georges Cadoudal ou Pichegru. Après trois jours d'hésitation, il fait arrêter le général Moreau. Il lui faut un grand procès criminel Cela ne suffit pas : il faut qu'il englobe dans la condamnation et l'exécution un membre de la famille royale déchue; et, de là, l'enlèvement et l'assassinat du duc d'Enghien. Il veut régner au milieu d'une Europe subjuguée et d'une France assujettie. Il faut qu'il oblige les cours à rompre ouvertement avec les Bourbons; il faut qu'il effraye les royalistes et rassure les républicains, en leur prouvant qu'il n'a rien de commun avec l'ancien régime. Il lui faut des complices; il prend l'avis favorable et écrit, de Talleyrand et de Fouché : « J'ai fait arrêter et juger le duc d'Enghien, a-t-il répété dans son testament, parce que cela était nécessaire à la sûreté du peuple français. » Au fond, il connaissait bien le pays. Quand il se montra le jour même à l'Opéra, il n'y eut aucune manifestation. Un seul des ralliés du moment, Châteaubriand, protesta par sa démission de petit secrétaire d'ambassade. « Il se peut, écrivait encore Lucchesini à son roi, que Bonaparte connaisse les Français mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes, et que l'exemple du cardinal de Richelieu lui ait prouvé qu'en France les coups les plus hardis, au lieu d'ébranler l'autorité, la consolident. »

En France, on résiste peu à la force. C'est deux mois après que Bonaparte réclame l'Empire. Il le réclame pour consacrer à l'intérieur l'égalité, au dehors la *pax gallica*. L'Empire, à Rome, était la collection des intérêts de tous gérés par un seul : on l'appelait encore *respublica*. Le pouvoir appartenait à un seul, mais le gouvernement était la chose de tous. Le sénatus-consulte — encore un mot romain — présenté par le Conseil d'État, fut voté par le Sénat le lendemain. Il n'y eut pas d'interruption dans le pouvoir : on changea seulement la légende de la monnaie : *République française, Napoléon empereur*. Il y avait longtemps qu'il n'était plus question de liberté. Et

pourtant sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, l'Empire fut le drapeau de ralliement des libéraux par haine des parlementaires et des politiciens.

Il y a bien d'autres enseignements dans l'ouvrage de M. Albert Sorel. Ceux-là méritaient peut-être d'être relevés. Les hommes changent et se rapetissent sans doute; mais les situations restent les mêmes. Quelques-uns savent les exploiter, d'autres ne se retrouvent plus pour les dénouer. L'histoire n'est consultée que par quelques rares curieux.

G. Baguenault de Puchesse.

Talleyrand, évêque d'Autun, d'après des documents inédits, par Bernard de Lacombe. Paris, Perrin, 1903, in-12 de VIII-302 pages.

On a beaucoup écrit sur le Talleyrand de l'Empire et de la Restauration; mais le Talleyrand des derniers jours de l'ancien régime et du début de la Révolution, malgré quelques travaux particuliers — parmi lesquels il convient de citer celui de M. A. Marcade — a été un peu laissé dans l'ombre. Et pourtant, quelle destinée singulière et bien faite pour tenter la plume d'un historien, que celle de cet héritier d'un des grands noms de France, poussé malgré lui vers le sacerdoce, pour lequel il était si peu fait; séminariste morose, séduisant abbé de cour, ami du jeu et des plaisirs, choisi pour agent général du clergé à vingt-six ans, candidat au chapeau vers la trentaine; parvenu, jeune encore, à l'épiscopat, en dépit de trop notoires écarts de conduite, qui contribuera pour une si grande part au renversement des institutions pour la défense desquelles il semblait né; qui, dans la solennité patriotique et révolutionnaire du 14 juillet 1790, tiendra l'un des rôles principaux, et qui couronnera sa carrière épiscopale, évêque assermenté, en consacrant de ses mains des prêtres intrus, reniés par Rome! Pour mettre en lumière cette période obscure de l'existence de Talleyrand, M. de Lacombe n'a pas épargné les recherches; il a poussé ses investigations à Paris et en province. Les Archives nationales, les Archives de la Marine, d'autres dépôts encore lui ont révélé plus d'un fait resté jusqu'ici ignoré; surtout, il a eu à sa disposition une précieuse collection, en quatorze volumes, de documents de toutes sortes: actes publics, lettres particulières, brochures, extraits, etc., relatifs à Talleyrand, collection formée jadis par Mgr Dupanloup, à qui il fut donné, comme l'on sait, de recevoir, au lit de mort, la confession et la rétractation de l'ancien évêque d'Autun. Ce n'est donc pas un livre de seconde main que celui que nous avons le plaisir d'annoncer: dès les premières pages, on y trouvera, sur les circonstances de l'ordination de Talleyrand, sur celles de son élévation à l'épiscopat, des renseignements nouveaux.

Évêque d'Autun, Talleyrand ne le fut que deux années, de janvier 1789 à janvier 1791; pendant ces deux années, « qui, pour lui comme pour la France avaient été un siècle », il ne passa guère plus d'un mois parmi ses administrés; dans l'épiscopat, il « n'avait vu qu'une étape »; et lorsqu'en mars 1789, six semaines après son sacre, il se décida enfin à quitter Paris et à prendre le chemin de la Bourgogne, il n'avait qu'un but, se faire nommer député aux états généraux qui allaient prochainement se réunir. Rien n'est curieux comme le récit de cette campagne électorale. Quand Talleyrand arriva dans son diocèse, les esprits étaient déjà prévenus en sa faveur, grâce à un mandement envoyé de Paris à la fin de janvier, mandement des plus habiles et des plus édifiants, qu'aurait pu signer le prélat le plus zélé et le

plus sincèrement religieux; grâce aussi à la discrète propagande que faisaient dans les villages de jeunes abbés à la dévotion du futur candidat. Par ses manières affables et conciliantes, par toutes sortes de bons procédés, le nouvel évêque eut bientôt fait de conquérir les sympathies de son clergé. En même temps, la supériorité de son talent s'imposait : la profession de foi politique que Talleyrand développa devant ses électeurs est, par la justesse des idées, un des programmes de réformes les plus remarquables qui aient pu alors être conçus. Finalement, le 2 avril, il est élu; et le 12, jour de Pâques, sans même prendre la peine de présider aux offices de la fête, il quitte la ville, pour n'y plus reparaître de bien longtemps. Lorsque, treize ans plus tard, en 1802, les hasards d'un voyage officiel le feront repasser à Autun, les habitants auront sans doute quelque peine à reconnaître, dans le ministre du Premier Consul, leur évêque de 1789.

On sait combien fut varié le rôle de Talleyrand à la Constituante; M. de Lacombe n'a considéré et n'a voulu considérer que l'évêque et son intervention dans les débats qui intéressaient l'Église. Si Talleyrand, à ce point de vue principalement, a été l'un des grands ouvriers de la Révolution, ce n'est pas cependant, comme le fait très justement remarquer l'auteur, qu'il eût rien du révolutionnaire de profession; mais il entendait que la Révolution, que peut-être mieux qu'aucun de ses contemporains il a pressentie et devinée, servît son ambition; avec elle, « il louvoya, rusa, transigea ». « D'abord rebelle aux changements, — écrit M. de Lacombe dans une page remarquable où il définit la politique de l'évêque d'Autun, — hostile aux nouveautés qui dérangent ses habitudes sociales, il les combat; puis, sentant que son effort est vain, il les seconde, les favorise, même les précipite. Des gages qu'il a donnés jusqu'à l'excès aux idées et aux passions dont, la veille, il est l'adversaire, il se fait un titre, tout en poussant sa fortune, pour les enrayer et les limiter. Son habileté consista plus à se plier qu'à s'imposer aux circonstances; et, parce qu'il leur obéit toujours à temps, il a pu créer l'illusion qu'il les dirigeait et les dominait. » Les états généraux étaient réunis depuis quelques semaines seulement, que la question de la vérification des pouvoirs donna à Talleyrand l'occasion d'appliquer son principe qu'il faut « céder avant d'y être contraint ». Partisan de la séparation des ordres, il ne crut pas devoir se joindre, le 24 juin, aux cent cinquante et un députés du clergé qui vinrent prendre séance au milieu des communes; mais jugeant, à la réflexion, toute résistance inutile, il se décida, le surlendemain 26, à s'asseoir, lui aussi, à côté des membres du tiers; il était temps : encore un peu, il ne l'aurait fait que sur l'ordre du roi, avec tous ses collègues, et sans pouvoir s'en attribuer aucun mérite. Ainsi, transformer le sacrifice en cadeau, offrir ce qu'on va lui arracher, prendre à son compte les idées qu'il estime suffisamment mûres et sur le point de triompher, telle sera la tactique de Talleyrand à la Constituante, dans toutes les grandes circonstances, qu'il s'agit de la suppression des dîmes ou de la saisie par l'État des biens du clergé.

En restant fidèle à cette politique peu scrupuleuse, l'évêque d'Autun devait être bientôt entraîné à sacrifier, sans haine d'ailleurs et froidement, les intérêts de l'Église. Ses électeurs ne tardèrent pas à s'apercevoir combien peu les actes de leur député répondaient à leurs vœux; et la bonne entente entre les commettants et l'élu ne survécut guère à l'élection. Pourtant les chanoines d'Autun ne crurent pas devoir manifester publiquement contre la suppression des dîmes ecclésiastiques, à laquelle Talleyrand avait grande-

ment participé; mais aussitôt qu'ils connurent la motion de leur évêque sur la saisie des biens ecclésiastiques, ils firent imprimer une brochure de protestation, rédigée en termes respectueux, mais très fermes. Talleyrand répondit par une lettre d'explications, presque d'excuses, qui n'eut pour effet que de provoquer, de la part du chapitre, une riposte assez vive qui, elle, n'eut pas de réponse.

Le décret du 13 avril 1790, dans lequel le clergé devait voir une grave atteinte aux droits de l'Église catholique, fut l'occasion d'un nouveau conflit; mais lorsqu'on apprit que l'évêque d'Autun avait juré « de maintenir de tout son pouvoir la constitution civile du clergé », l'indignation fut portée à son comble. « L'infamie en ce monde, la réprobation dans l'autre », voilà, écrivent les curés de Saône-et-Loire à Talleyrand, votre partage!

M. de Lacombe a reproduit de nombreux passages de ces pamphlets, factums et autres pièces de polémique, comme aussi des lettres pastorales de Talleyrand; on lira également dans son livre un bien curieux billet de jour de l'an que l'évêque d'Autun adressait à ses chanoines en janvier 1790, et la réponse aigre-douce qu'il reçut. Tous ces extraits, bien à leur place et bien choisis, contribuent à donner de la vie à un ouvrage fort intéressant par lui-même, où ne manquent pas les anecdotes piquantes, bien écrit et d'une lecture vraiment attachante. Il faut louer aussi l'auteur de son impartialité; assurément, il est loin d'avoir cherché à réhabiliter son personnage, mais il n'a pas voulu non plus le noircir, et nous ne croyons pas qu'on lui reproche d'avoir été trop sévère. Avant tout autre mérite, le livre de M. de Lacombe a celui de nous faire pénétrer plus profondément dans la pensée de Talleyrand, pendant ces années si pleines d'apprentissage politique, et de nous faire ainsi mieux comprendre comment s'est formé le diplomate, le ministre que sera bientôt l'ancien abbé de Périgord.

LUCIEN AUVRAY.

Jules Ferry, par M. ALFRED RAMBAUD, membre de l'Institut. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1903, in-8°.

Le temps n'est pas venu — et moins encore dans cette *Revue* qu'ailleurs, — de porter un jugement sur le rôle politique d'un homme de la valeur de M. Jules Ferry, mort depuis dix ans seulement, et que tous les contemporains ont connu. Mais nous sommes en présence d'un gros volume, tout rempli de souvenirs personnels, et aussi de documents, recueillis par un des amis et des collaborateurs les plus distingués de Jules Ferry, par un historien habitué à rassembler les témoignages à l'appui de ses affirmations, par un écrivain très patriote et très soucieux de nos gloires nationales et de l'expansion française. En dehors des pièces diplomatiques à la portée de tout le monde, de quelques renseignements inédits fournis par la famille et les amis de M. Ferry, M. Alfred Rambaud a dû consulter le recueil considérable — il n'a pas moins de sept volumes in-8° — des *Discours et Opinions*, publié par M. Ch. Robiquet. Il a pu ainsi faire une œuvre complète, bien ordonnée, très favorable assurément à la mémoire du ministre de la troisième République, et que devront étudier tous ceux qui voudront étudier la fin du dix-neuvième siècle à peine écoulée.

Chacun sait que Jules Ferry a perdu le pouvoir sur une question de politique étrangère et que son œuvre la moins contestable, la plus utile, la

plus durable, fut justement cette organisation coloniale nouvelle, dans laquelle la France devait trouver une compensation pour ses malheurs passés; entreprise, du reste, à laquelle il était impossible de se soustraire, puisque, les puissances européennes ayant décidé de se partager l'Afrique, il fallait bien participer avec elles ou définitivement abdiquer.

Tout ce qui se rapporte aux négociations et aux actes relatifs à la Tunisie, au Soudan, au Congo, au Tchad, à Madagascar, à l'Indo-Chine et à la Chine, au Tonkin, est donc d'autant plus intéressant à suivre, que les origines de toutes ces affaires s'oublient vite et qu'on croit volontiers que ce qui a réussi s'est fait facilement. Il faut particulièrement retenir le discours du 28 juillet 1885 et l'allocution de Jules Ferry comme président du Sénat, dans lesquels l'orateur courageux et éloquent qui était en lui a résumé sa pensée tout entière. Qu'il ait apporté après coup plus d'un correctif à ses idées premières, c'est le fait d'un homme d'État intelligent et sincère. Et combien à côté n'ont rien appris! On sait que personne n'a été plus haï que lui par les radicaux et les socialistes : il avait su se faire craindre et partant respecter. Quant aux résultats de sa politique intérieure, il n'est pas douteux qu'il les eût souhaités autres; et la cause de son échec est peut-être la raison très juste relevée par le grand républicain espagnol, Emilio Castelar : « Il voulait la politique conservatrice, mais sans éléments conservateurs, et avec une concentration républicaine délétère. » Lorsqu'à la fin de sa vie, il parlait ouvertement « d'apaisement religieux » et de « république ouverte à tous », l'expérience lui avait ouvert les yeux. La mort, trop tôt survenue, l'a empêché de donner toute sa mesure; mais le livre de M. Rambaud peut corriger beaucoup de fausses appréciations et il est digne en tous points d'attirer l'attention.

G. B. DE P.

Le Monténégro et le Saint-Siège. Sous ce titre, notre correspondant de Rome, le marquis Mac-Swiney de Mashanaglass, a réuni en une plaquette d'une centaine de pages, quatre articles précédemment écrits par lui sur les rapports du Saint-Siège avec le Monténégro et la situation des catholiques dans la principauté. Le premier de ces articles, qui débute par un magistral tableau du pontificat de Léon XIII, si fécond en glorieux résultats, est consacré au concordat, qui fut signé l'an dernier entre la curie romaine et le prince Nicolas, pour le règlement de l'exercice du culte catholique au Monténégro. M. Mac-Swiney donne, non-seulement sur cet accord et sur ses suites, mais encore sur les divers avatars du diocèse d'Antivari à travers les âges, les détails les plus curieux et les plus ignorés. C'est une belle et intéressante page d'histoire. — Dans les articles suivants, M. Mac-Swiney s'occupe de la question de Saint-Jérôme, du titre de Primat de Serbie, accordé, ou plutôt confirmé, à l'archevêque d'Antivari par rescrit du 7 mars 1902, et enfin de la participation du Monténégro aux fêtes jubilaires de Léon XIII. Ces deux derniers points ont un intérêt plus restreint, ou du moins plus local; mais la question de Saint-Jérôme touche à des problèmes d'ordre général, et aux plus délicats qui soient, ceux du nationalisme des différentes agglomérations humaines qui peuplent la Croatie, la Dalmatie, la Bosnie, l'Herzégovine et le Monténégro; bref de tous ces Jugo-Slaves, qu'au moyen âge Rome et Venise appelaient des Esclavons et

qu'on baptisa plus tard du nom d'Illyriens. Ils se partagent aujourd'hui en Serbes et en Croates. Le Saint-Siège, lorsqu'il transforma l'institut de Saint-Jérôme en un collège ecclésiastique, eut le tort de le déclarer fondé pour la *nation croate*. D'où émoi, plus ou moins sincère, des Italiens de Dalmatie, heureux de trouver là une occasion à manifestations irrédentistes, puis invasion du collège par des bandes armées de soi-disant Dalmates italiens et intervention malencontreuse du gouvernement italien; ensuite réclamations du gouvernement austro-hongrois et revendications des serbes, tant d'Autriche que du Monténégro, contre l'appellation de Croates; puis enfin envoi à Rome d'une ambassade monténégrine, officiellement appuyée par la Russie et la France, officieusement soutenue par le royaume de Serbie. Tout s'arrangea à la satisfaction des divers intéressés, si ce n'est des Italiens *redenti* ou *irredenti*, et le collège reprit le nom traditionnel d'Illyrien. Ce minuscule incident avait failli entre temps mettre aux prises les plus grandes puissances de l'Europe, et c'est ce que nous raconte avec esprit et science le marquis de Mashanaglass.

B. M.

Une Ambassade russe à Rome au dix-septième siècle, par N. Tcharykow, ministre résident de Russie près le Saint-Siège. Rome, 1903, in-8°.

M. N. Tcharykow vient de publier en brochure une intéressante étude qu'il avait fait paraître dans le *Cosmos catholicos* sur la mission de Paul Mentzis de Pitfodiels à Rome en 1673. Paul Mentzis était un Écossais catholique que la chute des Stuarts et l'intolérance religieuse avaient forcé d'émigrer, et qui, après un court séjour en Pologne, avait fini par prendre du service dans l'armée russe. Envoyé en garnison à Smolensk, il s'y lia d'amitié avec Cyrille Naryshkine, dont la fille épousa le tsar Alexis Michaïlovitch et fut la mère de Pierre le Grand. Le hasard de ses relations avec les Naryshkine fut le point de départ de la fortune politique du jeune capitaine écossais. Alexis le prit en amitié et lui confia plusieurs missions diplomatiques, dont la plus importante fut celle que nous raconte M. Tcharykow, avec un admirable luxe de documentations inédites, puisées aux archives du Vatican. Son récit donne sur les relations de la Russie avec les cours occidentales à cette époque les plus intéressants détails, et fournit de précieux renseignements sur les questions d'étiquette et de protocole auxquelles donna lieu la prétention des grands-ducs de Moscovie de prendre l'appellation de tsars et le titre de Majesté. On sait l'importance que devait avoir pour la Russie ce changement de titulature, indice des vastes ambitions que nourrissait déjà la maison des Romanov. Les discussions auxquelles elle donna lieu en 1673 ne sont donc pas une vaine querelle de vanité. Elles méritent, par leur portée politique, toute l'attention de l'histoire.

B. M.

Questions d'Autriche-Hongrie et question d'Orient, par M. René Henry, avec préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Paris, librairie Plon, 1903, in-12.

On ne saurait reprocher à M. René Henry de traiter des questions qu'il ne connaît pas. En dehors des voyages et séjours en Orient que nécessi-

taient ses études, l'auteur offre dans son petit livre un étonnant ensemble d'informations et de témoignages : articles de revues allemandes, autrichiennes, russes, anglaises, documents diplomatiques, publications des historiens spéciaux qui depuis trente ans se sont occupés de ces difficiles problèmes : MM. Louis Léger, Charles Benoist, Ernest Denis, Chéradame ; rien n'est négligé pour donner aux observations présentées toute la solidité désirable, sans parler du large patriotisme qui se manifeste à toutes les pages.

Le rêve germanique du *Drang* a-t-il chance de succès ? Peut-il absorber quelque jour la vieille Autriche ? Un empire fédéré allemand, avec son Zollverein européen, doit-il anéantir la France démocratique, affaiblie par sa centralisation ; la monarchie de Habsbourg divisée ; même le slavisme, incapable de défendre seul son indépendance ? M. René Henry ne le croit pas. La Russie est trop intéressée à empêcher l'hégémonie allemande ; la France ne l'est pas moins ; et les autres puissances ont trop besoin d'elle pour que la partie, si jamais elle s'engage, ne soit pas très belle à jouer pour sa diplomatie.

Telles sont les conclusions d'un ouvrage que nous ne pouvons que signaler ; car il n'est pas de ceux qu'on résume en quelques lignes.

France et Angleterre. — Cent années de rivalité coloniale, par Jean Darcy. 1903, Paris, Librairie académique Perrin, un vol. in-8°.

M. Jean Darcy n'est pas un belliqueux qui n'ait d'autre pensée que de pousser à la guerre entre les peuples ; mais c'est un historien politique. Il prétend tirer des exemples du passé quelques leçons pour l'avenir. C'est dans cette pensée qu'il établit que, depuis la guerre de Cent Ans, toutes nos querelles armées avec l'Angleterre ont eu pour motif l'extension de nos colonies ou la peur que cette extension naturelle ne devienne trop considérable. Quant à ses conquêtes formidables sur tous les continents, la Grande-Bretagne les regarde comme très légitimes et n'en admet même pas la discussion. C'est sous cet aspect que M. Darcy envisage la rivalité de la France et de l'Angleterre au dix-neuvième siècle, et il nous raconte tour à tour les grandes difficultés diplomatiques que nous avons eues avec nos voisins au sujet de la conquête de l'Algérie, du protectorat de la Tunisie, de nos établissements sur le Niger et au Congo, de la question de l'Égypte et du Nil enfin, aggravée par l'affaire de Fachoda.

Ce gros volume ne contient pas que des raisonnements ; il est plein de documents et indispensable à qui veut étudier la politique coloniale dont on parle si souvent sans la connaître.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 5130.

UN FRÈRE DE RICHELIEU

LE CARDINAL DE LYON [1]

(1582-1653)

I

Richelieu, s'il ne songea jamais, comme Mazarin, à s'attacher le roi par d'autres liens que ceux de la reconnaissance, n'oublia pas cependant sa famille quand il fut parvenu au faîte du pouvoir. Il ne ménagea même aux siens ni honneurs ni dignités; mais il les maintint toujours dans une étroite dépendance, ne les considérant guère que comme des satellites dont l'éclat devait accroître sa propre gloire. Ce caractère très particulier et néanmoins indéniable de son affection se marqua surtout vis-à-vis de son frère que, par seul amour-propre, il fit successivement archevêque d'Aix, puis de Lyon, cardinal et grand aumônier de France, mais tout cela discrètement, obscurément même. Il veilla avec un soin jaloux à ce qu'Alphonse de Riche-

[1] Nous avons utilisé pour cette étude :

1° Une *Vie d'Alphonse de Richelieu*, écrite par l'abbé DE PURE en latin, et parue à Paris en 1653;

2° Une notice publiée à Lyon en 1829, par PÉRICAUD;

3° Outre les ouvrages de M. HANOTAUX, de l'abbé LACROIX, et, en général, de tous les historiens du cardinal de Richelieu, les mémoires et les correspondances du temps, les *Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, le *Mercure françois*, la *Gallia christiana*;

4° Quelques poésies latines et françaises concernant Alphonse de Richelieu ou à lui dédiées, et son oraison funèbre prononcée par Chauvessaigne, prieur de Saint-Martin du Bouquet, imprimée à Lyon en 1653.

Une source manuscrite très précieuse, à laquelle on n'avait guère puisé jusqu'à ce jour, est la copie de toutes les lettres écrites par le cardinal de Lyon pendant son ambassade à Rome. Elles sont transcrites dans le ms. 282 des Nouv. Acquisitions fr. de la Bibliothèque nationale.

lieu demeurât toujours « le frère d'Armand », une sorte de mari de la reine, comme on eût dit de nos jours.

I

Il naquit en 1582, à Paris, à l'hôtel d'Estouteville, sis rue du Bouloi, sur la paroisse Saint-Eustache, où ses parents menaient la vie large et brillante des grands seigneurs de l'époque.

Henri III témoignait à son père, François de Richelieu, une singulière affection et s'était royalement souvenu de l'audacieux gentilhomme qui, à Cracovie, avait favorisé, au mépris de ses jours, la fuite du duc d'Anjou. Sa mère, Suzanne de la Porte, de vieille souche parlementaire, joignait aux plus solides vertus les agréments de l'esprit et de la beauté. La corruption du siècle n'avait pas eu de prise sur elle; de son séjour à la cour, elle n'avait retenu que cette exquise urbanité, cette parfaite distinction de manières que l'Europe d'alors nous enviait à juste titre. Le jeune Alphonse était né, comme on le voit, sous une heureuse étoile; ainsi que son frère aîné Henri, ses sœurs Nicole et Françoise, son frère cadet Armand, il entrait dans la vie avec tous les biens et tous les avantages que la naissance, la fortune et la puissance apportent à leurs privilégiés.

La mort imprévue de son père, emporté en juillet 1590 par une fièvre maligne, vint, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, surprendre cette famille qui n'avait jamais souri qu'au bonheur. La cruauté de ce deuil fut encore rendue plus âpre par la gêne qui s'ensuivit dans l'opulente demeure. Une fortune dilapidée, des terres en mauvais état, de lourdes dettes auxquelles il fallait faire honneur sans délai, tel était le piètre héritage que l'insouciant François du Plessis laissait à ses enfants : l'important revenu des charges dont il était pourvu s'en était allé avec lui, et Henri III n'était plus là pour venir en aide à la veuve de son ancien favori. La marquise de Richelieu prit un parti courageux : elle quitta Paris et se retira dans le Poitou, à Richelieu, pour y vivre modestement.

Alphonse, malgré son extrême jeunesse, ressentit violemment cette première, mais brutale atteinte du malheur. Le rapide et complet apprentissage qu'il fit de la souffrance eut sur lui une influence profonde. Il changea brusquement d'humeur et de caractère; son visage s'amincit et pâlit. Cet enfant de huit ans vieillit avant d'avoir vécu, et le surnom de *Tristan l'Ermite* qu'on lui donna alors lui conviendra toute sa vie.

A cette époque, le château de Richelieu ne ressemblait en rien au somptueux palais, construit dans la suite par le cardinal-duc, et dont les vestiges étonnent encore. « C'était seulement, s'il faut en croire un écrivain du temps, un petit castel bien bâti, dans un lieu plaisant avec une jolie chapelle gothique, entouré de murailles et de fossés remplis d'eau courante. » Le marquis de Richelieu, en bon courtisan, avait fort peu habité cette vieille demeure : son entretien en avait considérablement souffert. Ce fut donc, pour ainsi dire, au milieu des ronces et des herbes que Suzanne de Richelieu, habituée aux splendeurs de la cour des Valois, vint pleurer son mari mort et l'avenir de ses enfants brisé.

Les châtelains du voisinage, pour la plupart amis ou obligés du défunt, émus par une si stoïque résignation, l'entourèrent tout d'abord de soins et de prévenances, afin de lui laisser du moins ignorer les tristesses de l'isolement. Puis bientôt leur zèle se refroidit : le malheur est si peu attrayant; leurs visites s'espacèrent; la mère d'Alphonse, par économie, ne chercha pas à les retenir, si bien qu'elle fut vite réduite à une solitude presque complète. Un secours important que lui alloua Henri IV, en 1593, vint l'aider notablement dans ses affaires et introduisit de nouveau une certaine aisance dans cette famille.

Dès son arrivée en Poitou, Mme de Richelieu avait confié au prieur de Saint-Florent de Saumur l'éducation de ses fils; ce saint ecclésiastique, futur précepteur de la belle duchesse d'Aiguillon, vint s'installer au château. La marquise se réserva l'enseignement moral et religieux et le bon prêtre fut chargé d'initier les trois frères aux charmes de la grammaire, du grec

et du latin, sans oublier l'espagnol, comme le voulait la mode du temps.

Des trois écoliers, Alphonse fut sans contredit le plus mauvais.

Rêveur, distrait et préoccupé, il écoutait si peu les doctes discours de son maître qu'au bout de deux ans de travail le prieur était obligé d'avouer « que l'ignorance en grammaire de son disciple n'avait d'égale que celle qu'il avait en les autres sciences ». Et pourtant une secrète sympathie l'avait attiré vers ce petit être étrange et chétif, aux yeux mélancoliques et tristes : le jeune Alphonse s'était pris aussi à l'aimer et en avait fait le confident de son cœur d'enfant. Longtemps plus tard, archevêque et cardinal, il se souviendra souvent du vieil Hardi le Guillou, prieur de Saint-Florent et son premier ami.

On peut assez facilement se figurer la vie menée au manoir par Suzanne de Richelieu, l'ancienne dame d'honneur de Louise de Lorraine. Le jour durant, tandis que ses fils partagent leur temps entre l'étude et la promenade, elle travaille, aidée de ses filles, à confectionner des vêtements pour les pauvres. Le soir venu, surtout en hiver où les veillées se prolongent, ce sont d'interminables causeries autour de l'âtre; on y parle souvent du cher disparu, de son courage, de son esprit, de sa vertu : le prieur et la mère échangent leurs plus lointains souvenirs, multiplient les anecdotes et c'est dans cette atmosphère toute remplie des évocations du passé que le jeune Armand puisa, il nous le dira plus tard lui-même, ce profond amour pour son roi qui fut le perpétuel mobile de tous les actes de sa vie.

Le départ d'Henri de Richelieu, qui s'en allait comme page à la cour, vint rompre l'harmonie de cette douce existence de famille. Puis bientôt la marquise, voyant que la science d'Alphonse croissait en raison inverse de son âge, prit le parti extrême de l'envoyer terminer, ou plutôt commencer, ses études au collège de Navarre. Son frère Armand devait venir l'y rejoindre deux ans après, en 1597.

Arrivé à Paris, il se mit subitement au travail et devint bien-

tôt l'exemple de ses camarades. Comme il ne voulait briguer aucun des titres universitaires, ses maîtres, mis au courant de son caractère par le prieur de Saint-Florent venu l'accompagner, le laissèrent vagabonder un peu à travers les sciences où il put butiner à sa guise. Est-il besoin de dire qu'il se sentit tout naturellement porté vers la philosophie, son caractère grave et soucieux s'accommodant à merveille de la contemplation des problèmes captivants et souvent insolubles que la métaphysique nous pose? La méditation fut son exercice favori et ses jeunes camarades durent regarder avec curiosité, et peut-être avec malice, ce sage de quinze ans, errant dans les préaux, insensible aux divertissements et aux jeux. L'histoire, cette philosophie vécue, le captiva aussi et Tacite, le plus philosophe des historiens, fut son livre de chevet.

Cependant, en dépit de ces dispositions sérieuses, la marquise de Richelieu songeait avec anxiété à la carrière et à l'avenir matériel de ses fils. L'aîné, Henri, avait embrassé de bonne heure l'état militaire, et, déjà habile courtisan, promettait de faire son chemin. Il fut décidé, sur le conseil d'un de ses oncles, qu'Alphonse entrerait dans l'ordre de Malte, ce refuge des cadets de familles pauvres.

Malheureusement, le jeune homme refusa tout net. On eut beau lui faire valoir le service qu'il rendrait aux siens et lui laisser entrevoir les commanderies les plus brillantes, il s'obstina. Pourquoi? On l'ignore, à moins d'admettre le motif comique, mais par trop puéril, qu'en donne Tallemant : « Alphonse fut destiné, dit-il, à être chevalier de Malte ; en ce dessein, on voulut lui apprendre à nager, mais il ne put jamais en venir à bout. Ses parents lui en faisaient des reproches et lui disaient qu'il ne voulait être bon à rien. Enfin, las de leurs crieries, un jour que par hasard il n'y avait personne avec lui qui sût nager il se jeta dans l'eau si follement que, sans un pêcheur qui y accourut avec sa nacelle, il était noyé. Il le fallut donc faire d'église. » Déduction bizarre, mais exacte cependant, puisqu'en 1600 il est doyen de Saint-Martin de Tours, sa piété

remarquable compensant largement son extrême jeunesse.

Le roi Henri III avait étendu sa sollicitude pour les Richelieu jusqu'à l'oncle de son favori, François, qu'il avait, en 1584, pourvu de l'évêché de Luçon. Cet oncle, dont la vocation ne dépassait guère la moyenne de celle des gentilshommes de l'époque, avait bientôt préféré le séjour de Paris à celui de sa ville épiscopale et chargé un ancien curé de Richelieu, François Hyver, de gérer les biens de son diocèse et de lui servir religieusement les 18,000 livres que sa mense lui assurait chaque année.

Quant à l'administration spirituelle, il s'en souciait peu, et l'hérésie pouvait faire des progrès, les églises se ruiner, les paroisses manquer de prêtres, sans que sa conscience très large en fût autrement troublée. Ce prélat, « cet évêque de paille », comme l'appelaient ses chanoines, étant venu à mourir en 1602, la marquise de Richelieu crut sage de conserver un tel bénéfice dans sa famille : elle s'en fut trouver Henri IV qui, plein d'égards pour la veuve de l'ancien capitaine de ses gardes, lui accorda tout ce qu'elle voulut. Le jeune doyen de Saint-Martin fut ainsi évêque de Luçon.

François Hyver n'en continua pas moins son administration ; et les nominations ecclésiastiques se firent, comme par le passé, sous la formule *sede vacante*. Le nouveau prélat ne s'était même pas fait sacrer. Une fois pourtant, par curiosité sans doute, Alphonse alla visiter son diocèse. La misère qu'il rencontra partout l'émut profondément ; il sentit toute la justesse des reproches de son chapitre ; il comprit qu'on n'hérite pas d'un évêché comme d'une propriété quelconque, qu'il avait charge d'âmes et qu'une lourde responsabilité pesait sur ses épaules. Sa conscience tourmentée et inquiète lui représenta toutes ces obligations si terribles et si dures qu'il résolut brusquement de s'en libérer. Sa mère s'efforça en vain de le faire revenir sur sa décision, l'accusant de vouloir achever l'abaissement de sa maison ; il demeura inébranlable.

Le roi Henri IV, encore sollicité, nomma à sa place son plus

jeune frère Armand, calmant ainsi les craintes de la marquise. Alphonse, impatient de la vie du monde, se sentant isolé au milieu de sa famille, prit le dessein d'aller demander à d'autres lieux et à une autre existence le repos que son âme réclamait sans relâche. Le cadre grandiose et sévère de la Grande-Chartreuse, l'austérité de la règle de saint Bruno lui parurent les conditions nécessaires à son bonheur. En 1602, sans bruit et presque à l'insu de tous ses proche, il franchissait le seuil du cloître. Sa dernière pensée avant de prononcer ses vœux fut pour ses anciennes ouailles : il légua son patrimoine à son frère Armand, pour l'employer à relever les églises de Luçon détruites par les protestants.

L'entrée d'Alphonse au couvent et le séjour qu'il y va faire sont, sans contredit, une des plus belles déterminations et un des plus rares exemples qu'ait donnés son siècle. « Ce n'est pas l'effet d'une résolution ordinaire, dira plus tard justement l'auteur de son oraison funèbre, de changer le camail en cilice, la splendeur d'un magnifique palais à la cellule d'un pénitent et d'imposer un silence éternel à une langue qui a le droit de faire des corrections aux monarques et de leur fermer la porte du paradis quand leur crime l'a mérité. » Il restera vingt ans caché sous le froc, mort au monde à ce point que c'est à peine si dans les mémoires et les écrits du temps on trouve mention du frère de celui qui cependant s'imposait à l'Europe. « Que l'ombre de ces déserts, qui ne sont habités que par des anges mortels, nous couvre de merveilles, continue son panégyriste, et que le profond silence des chartreux est indigne aux mérites de notre Alphonse! Il nous cache avec quel amour il servait les malades dans la charge d'infirmier qu'il avait obtenue des supérieurs et avec quelle profonde humilité ses mains, qui ne devaient manier que la crosse, étaient occupées à des usages que je n'ose dire pour épargner la délicatesse de vos oreilles! »

La seule faveur qu'il sollicita fut son transfert durant quelque temps à la Chartreuse du Liget, près de Tours, et proche de Richelieu, où sa mère, désormais seule et délaissée, avait une fin

de vie misérable. Un contemporain, l'abbé de Marolles, qui eut souvent à cette époque l'occasion de le visiter, parle avec admiration dans ses Mémoires « de la profession religieuse et du mérite particulier » de dom Alphonse. Rentré à la Grande-Chartreuse à la fin de 1610, il réussit, grâce à son frère Armand, à faciliter à son ordre l'établissement d'une maison à Lyon. Tallemant rapporte à ce propos que quelque temps après « il fut choisi par les pères pour être leur procureur dans une contestation avec un gentilhomme fort brutal. Il eut des coups de bâton. Il porta cet outrage patiemment et ne voulut jamais s'en venger ». Or, le témoignage de l'auteur des *Historiettes* n'est pas ici à suspecter.

A la fin de 1612, l'évêque de Luçon, dont l'astre montait déjà à l'horizon, obtint du général des chartreux la rare faveur de tirer pour quelque temps son frère du cloître et de lui faire revoir les siens. Alphonse certainement en eut une grande joie, mais il connut vite la nostalgie de son couvent. « Nous aurions tous bien souhaitté jouir davantage de sa compagnie et l'eussions par prières comme forcé à ce faire, cy, estant éloigné de la vostre, nous n'eussions recogneu un indicible regret qu'il en avoit », écrit l'évêque au général en le remerciant. Lorsqu'en 1617, il fera un nouveau séjour dans le monde, il ne cherchera pas plus à le prolonger. Et pourtant tant d'austérité n'avait pas éteint dans son cœur toute tendresse : au fond de sa cellule il accueillait avec un secret contentement les bruits de la gloire naissante de son frère qui franchissaient parfois les portes du monastère. Après les états généraux de 1614, où le futur ministre s'était imposé à l'attention générale, Alphonse lui écrivit une lettre d'affectueux compliments, le grondant de ne pas lui avoir envoyé une copie de sa harangue qui lui avait valu les suffrages de tous.

La santé d'Alphonse s'était affermie. Il avait très bien supporté le passage, sans transition, d'une vie mondaine facile à l'existence pénible du cloître, et du doux ciel de Poitou au rude climat des Alpes. Cependant l'hiver de 1617, particulièrement

rigoureux en ces montagnes, l'avait laissé gravement malade. La mort du prieur de la Chartreuse d'Avignon, survenue sur ces entrefaites, permit aux supérieurs d'Alphonse, en lui confiant ce poste important, de récompenser ses mérites et de l'envoyer dans une contrée plus tempérée. Bientôt après, le hasard voulait que le jeune évêque de Luçon, suspect à cause de son trop grand attachement à la reine-mère, reçût l'ordre de se retirer dans cette partie française du patrimoine des papes. On peut se figurer quel empressement dut mettre Alphonse à faire oublier un peu à ce ministre de trente-deux ans les rigueurs de son exil. Durant de longs jours, à Avignon, le brillant évêque et l'humble moine vécurent la même vie, l'un déjà hautain, orgueilleux, révolté contre la fortune un instant contraire; l'autre plein de douceur, content de son sort, plus heureux sous sa robe de bure que son frère sous son rochet de dentelles. Peu à peu il calma son esprit irrité et entreprit la dure tâche de lui prêcher l'oubli des choses de ce monde, dans ce site merveilleux où la nature s'était complu à réunir tous ses attraits pour indéfiniment retenir sur elle les regards des hommes. Insensiblement, dans l'âme d'Armand, la colère et le ressentiment s'apaisèrent et il goûta une quiétude inconnue, un bonheur qu'il n'avait jamais savouré. Et souvent le soir, à la tombée du jour, on pouvait voir sur la terrasse de l'antique palais des papes se profiler deux silhouettes : c'étaient celles des deux frères travaillant ensemble à la *Perfection du Chrétien*, la plus belle œuvre morale que le cardinal de Richelieu a laissée à la postérité, comme son *Testament* fut sa plus belle œuvre politique.

En 1619, l'évêque de Luçon fut rappelé par Louis XIII : il partit grisé par ce retour subit de la fortune. Alphonse le vit s'éloigner sans envie et reprit, le cœur léger, l'existence monotone du cloître. Le vice-légat du pape à Avignon, Jean-François Bagni, qui avait assidûment fréquenté l'illustre exilé, continua à visiter souvent son frère. Ce fut chose douce pour Alphonse que de deviser avec lui sur l'absent qui, hier encore

proscrit et presque misérable, venait d'attacher pour vingt ans à son char de triomphe le roi de France lui-même ! L'élégant prélat romain ne songeait guère que, dix ans plus tard, ce serait aux côtés de ce simple religieux qu'il recevrait la barrette cardinalice.

A la fin de 1620, Alphonse fut rappelé à la Grande-Chartreuse. Son corps, habitué au chaud soleil de Provence et affaibli par les jeûnes et les macérations, se refusa à supporter comme jadis la rude bise des montagnes. La maladie s'abattit sur lui, âpre et tenace. Le général des chartreux offrit en vain à Alphonse de retourner à Avignon ; l'austère cénobite s'y refusa. Avec la belle saison, les forces lui revinrent quelque peu ; mais, à l'hiver suivant, son mal reprit avec une vigueur nouvelle, si bien qu'on craignit pour ses jours. Son frère demanda alors pour lui une résidence moins dure sous un ciel plus clément. Alphonse s'obstinait à ne pas accepter ce qu'il considérait comme une faveur. Il fallut qu'on lui fît une obligation de conscience de se soumettre, pour qu'il consentît à reprendre le chemin d'Avignon. Le 6 avril 1622, le cardinal-duc remerciait par une lettre chaleureuse les supérieurs du couvent de leur paternelle fermeté. Au printemps suivant, toujours à la requête de son frère, Alphonse vint à Paris et put voir le chemin parcouru par son successeur à l'évêché de Luçon. Celui-ci d'ailleurs, dans sa vanité, souffrait de l'humble condition du chartreux : il ne manqua pas de le lui dire et de remarquer combien il était digne d'un sort plus brillant. L'autre s'en défendit énergiquement, vanta les charmes du cloître, affirma que sa vie était parfaitement heureuse et qu'il ne désirait que la continuer. Mais tant de protestations ne convainquirent pas l'affection égoïste du ministre et ce fut d'un air énigmatique qu'il congédia son frère quand deux mois après il reprit la route de son monastère.

Pendant deux ans et demi, leurs relations se bornèrent à l'échange de quelques lettres banales. Un jour du mois de décembre, en 1625, Alphonse, pieusement agenouillé dans son oratoire, méditait profondément quand la porte de sa cellule,

s'ouvrant soudain, lui laissa voir le général des chartreux, accompagné des principaux dignitaires de l'ordre. Il s'empressa à leur rencontre, et quel ne fut pas son étonnement quand tous, s'inclinant humblement devant lui, le saluèrent comme archevêque d'Aix. Louis XIII l'avait promu à ce siège le 6 décembre; son premier ministre était satisfait dans son amour-propre, il n'avait plus désormais dans sa famille un simple moine.

II

L'ancien évêque de Luçon avait conservé des fonctions épiscopales un trop mauvais souvenir pour accueillir avec joie la lourde dignité dont une fantaisie de l'orgueil fraternel venait de le charger. Il partit aussitôt pour Paris. Le but de son voyage n'est pas douteux, et l'entrevue des deux frères est aisée à reconstituer : elle se passa bien plus en supplications qu'en remerciements. Mais Richelieu demeura inflexible; et, le 3 juin 1626, le cardinal Maurice de Savoie remettait solennellement le pallium au procureur dont l'envoi avait été imposé à Alphonse.

Cependant celui-ci, retiré chez les chartreux de Paris, était invisible : il ne voulait pas perdre si peu que ce soit du temps très court qui lui restait à donner à la vie monacale. Le 21 juin, dans la chapelle du couvent, son sacre avait lieu en grande pompe. Le surlendemain, l'archevêque de Paris lui remettait le pallium, et l'on peut se demander si au cours de ces longues cérémonies, où il était victime bien plutôt que triomphateur, l'ancien moine n'eut pas lui aussi la tentation de prononcer cette parole qu'un pontife naguère a rendue mémorable : *Transeat a me calix iste.*

A Aix, sa nomination avait été accueillie avec la plus grande satisfaction. Les habitants, avec le facile enthousiasme des Méridionaux, s'étaient épris de leur archevêque même avant de le connaître. Il est vrai qu'il avait habité Avignon et que la vénération attachée dès lors à son nom dans tout le pays d'alentour

le précédait dans sa ville archiépiscopale; on lui savait une telle réputation de vertu qu'à l'avance on l'attendait un peu comme un saint envoyé par la Providence.

On décida de le recevoir magnifiquement. Dès janvier 1626, les vicaires capitulaires, tenant son arrivée pour prochaine, entreprennent de restaurer sans délai le palais épiscopal dont la vue aurait trop exactement rappelé à Alphonse celle du château de Richelieu trente ans plus tôt. Peiresc, ce Mécène charmant que Bayle surnomma le procureur général de la littérature, s'émut aussi de l'aspect sordide des jardins de l'évêché; il fit comparaître tous les jardiniers et dessinateurs du pays; puis, mécontent de leur talent, envoya le plan des parterres à un maître de Paris, en le suppliant d'aller vite en besogne pour commencer les plantations le plus tôt possible.

L'arrivée à Aix de l'abbé de Marchier, l'économe d'Alphonse, fit croire encore davantage à l'imminence de la venue du prélat : on se hâta d'élever des estrades, des arcs de triomphe, des trophées. Marchier eut beaucoup de peine à convaincre tous ces Provençaux trop pressés que « monseigneur » n'était même pas en route et qu'on risquait de l'attendre fort longtemps. D'ailleurs le bruit se répandit subitement qu'il ne viendrait pas du tout, ayant demandé à être nommé à la primatie de Lyon. L'émoi fut grand : les habitants d'Aix, piqués dans leur amour-propre, allèrent trouver Peiresc et le supplièrent d'envoyer son frère, alors à Paris, auprès d'Alphonse pour savoir ses projets véritables. Peiresc, assez inquiet lui-même, déféra aisément à leur désir. La réponse ne tarda pas longtemps. Le prélat avait reçu le député avec mille civilités et la plus parfaite courtoisie; il n'avait jamais songé à se défaire du lot qui lui était si heureusement échu : « Monsieur l'archevesque ne veut point changer de femme puisqu'il en a fiancé une, quand il a accepté la nomination du Roi », écrivait joyeusement Peiresc quelque temps après. Aix, un instant angoissée, respirait de nouveau.

Cependant, une fois de plus, Alphonse voyait l'égoïsme fraternel ruiner une de ses plus légitimes espérances. Il avait

caressé le projet de passer par la Grande-Chartreuse pour dire adieu à tous les chers souvenirs qu'il laissait là-bas. Le cardinal s'opposa formellement à ce désir pourtant si naturel : il craignit peut-être de voir son frère, séduit à nouveau par les charmes de la vie monacale, renoncer encore aux plus hautes dignités ecclésiastiques pour se réfugier au fond de ses montagnes, à l'ombre du cloître. En tout cas, il ne se laissa pas fléchir ; prières et supplications, rien n'y fit ; et ce fut le cœur brisé que le pauvre chartreux dut écrire à Marchier de ne plus l'attendre à Grenoble et de venir à Paris prendre ses instructions.

Elles concernaient son départ Le roi ayant exprimé son étonnement qu'il fût encore à Paris, Alphonse n'avait plus qu'à s'en aller à Aix. Mais il trouva dans les chaleurs de l'été un prétexte acceptable pour prolonger encore de quelques semaines cette vie religieuse qu'il continuait à mener et qui lui avait valu tant d'années heureuses. L'automne venu, il commença sa route à petites journées. Enfin, après une courte halte à Avignon, le 6 décembre 1626, un an jour pour jour après sa nomination, il faisait son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale.

La réception fut splendide, l'accueil chaleureux, l'impression générale excellente. « Il a esté receu avec grand applaudissement d'un chascun et monstre de vouloir bien vivre avec tout le monde », écrit Peiresc. Il assura les consuls de la ville de son intention de séjourner toute l'année à Aix et donna l'ordre de construire incontinent un pavillon d'été dans les jardins de son palais. Il répondit de fort jolie façon aux diverses harangues qu'on lui fit et accueillit avec beaucoup de grâce l'assez spirituel jeu de mots d'un orateur qui, par allusion à ses prédécesseurs[1], lui dit que la ville était heureuse « d'estre passée de l'Hospital en Richelieu ». Le 10 décembre, il fut en grande pompe au parlement prêter son serment de conseiller à la cour et assister à une audience solennelle : à son retour il trouva

[1] Paul Hurault de l'Hospital (1595-1623), et Guy Hurault de l'Hospital (1623-1625).

l'université qui était venue le saluer en corps et le prier, selon l'usage, d'accepter d'être son chancelier.

La relation de cette entrée pontificale fut envoyée au cardinal de Richelieu qui, tout heureux de son œuvre, écrivit aussitôt à son frère pour le féliciter des honneurs qui l'avaient accueilli. Celui-ci, à peine son installation terminée, s'en allait à Marseille avec les Peiresc devenus ses grands amis. Il avait pris comme prétexte de visiter l'abbaye de Saint-Victor, dont l'archevêque d'Aix était toujours prieur. En réalité c'était bien plutôt pour retrouver un ami d'enfance, Guillaume de l'Aubespine, évêque d'Orléans, et passer en sa compagnie quelques jours paisibles, loin de la pompe des cérémonies et de l'ennui des harangues. Et, en effet, il fit à Marseille un charmant séjour; son vieil ami, devenu sur le tard aussi ardent érudit qu'il avait été jadis passionné joueur, réunissait chez lui tous les gens d'esprit de la région. C'étaient, dans la journée, de longues promenades archéologiques et scientifiques, comme nous dirions ; c'étaient, le soir, de délicates causeries sur les sujets les plus vains, d'interminables disputes philosophiques ou littéraires ; c'était parfois encore la lecture d'un poème ou d'une tragédie. Alphonse trouva dans ce *salon* le plus chaleureux accueil et c'est avec peine qu'il quitta ce petit cénacle. Peiresc, étonné et charmé de ce goût nouveau, s'efforça, à peine de retour à Aix, de composer pour son archevêque une sorte de petite cour d'Auguste dont il se flattait d'être lui-même le Mécène.

L'année, commencée sous de si agréables auspices, réservait au prélat de très sérieux ennuis. Les gens du parlement d'Aix, à cette époque, d'humeur aussi batailleuse que leurs collègues de Paris, avaient espéré que la douceur et la timidité d'Alphonse allaient leur permettre de s'affranchir vis-à-vis de lui de certaines obligations consacrées par l'usage et qu'ils jugeaient humiliantes pour leur dignité. En particulier, à certaines cérémonies religieuses, les présidents des chambres en allant à l'offrande devaient s'incliner devant l'archevêque en gravissant les degrés d'une estrade sur laquelle il se tenait. A la première

occasion, ils négligèrent de se conformer à cette habitude et, contre toute attente, l'archevêque fit interrompre la cérémonie. La colère des parlementaires fut grande ; ils inspirèrent un certain nombre de libelles reprochant à Alphonse son orgueil et sa vanité ; ils inventèrent contre lui d'abominables calomnies ; mais son attitude ferme et calme finit par avoir raison d'eux. Il s'était retiré aux environs d'Avignon dans une maison de campagne ; or, à l'occasion d'une réunion extraordinaire du parlement, on lui envoya des délégués pour le supplier de venir siéger dans l'assemblée, il refusa simplement pour marquer tout son ressentiment du procédé qu'on avait tenté d'employer avec lui ; puis quelque temps après, jugeant que la leçon avait été assez dure, il reprit avec les magistrats ses relations cordiales d'autrefois, et nul ne songea dès lors à empiéter sur ses droits. Sa bonté et sa grandeur d'âme lui acquirent dans la suite la considération du parlement à ce point que le cardinal, son frère, ne dédaignait pas de lui écrire quand il avait quelque difficulté avec cette cour.

Vers la même époque, l'archevêque se trouva de nouveau en butte aux attaques les plus injustifiées, et rencontra en la personne du célèbre Malherbe un violent et peu courtois détracteur. Ce poète avait un fils, scélérat et turbulent : en 1624, le sénéchal d'Aix l'avait condamné à mort, et son père n'avait obtenu sa grâce qu'à cause de l'admiration du roi pour son talent. Le 13 juillet 1627, le drôle était tué à quatre lieues d'Aix en vidant une querelle assez louche avec deux Provençaux, les barons de Bormes et de Piles. Le malheur voulut que les deux gentilshommes, connus de l'archevêque et ayant de puissants soutiens de famille dans le parlement, demeurassent introuvables. Malherbe, dans sa douleur, s'en prit à Alphonse qui n'en pouvait mais ; l'accusa de complicité, de cacher les coupables. « Toute la méchanceté d'un homme n'est pas de commettre des crimes, il y en a une bonne partie à les protéger », osa-t-il lui écrire. Le cardinal de Richelieu, saisi de l'affaire, tança fort vertement le poète ; mais les ennemis de l'archevêque continuèrent de plus belle à jaser sur cette misérable histoire.

Tous ces tracas avaient fort ébranlé la santé du prélat. Sur le conseil de son médecin, il s'en fut en septembre aux environs de Nîmes prendre les eaux de Meynes : au retour il voulut revoir son ami de l'Aubespine et s'arrêta à Marseille. Il y rencontra la flotte pontificale qui venait de débarquer des renforts destinés à Avignon : le général des galères, Nani, lui fit le plus chaleureux accueil, le visita à plusieurs reprises, lui offrit à bord une collation magnifique et entretint avec lui durant son séjour « toute sorte de correspondance de courtoisie ».

Rentré à Aix, Alphonse en repartit bientôt pour aller se reposer de sa cure dans sa seigneurie de Touques, sise aux environs de la ville, où il manda Peiresc et son frère pour distraire sa solitude. Tous deux se hâtèrent d'accourir et bientôt, par leurs soins, tous « les honnêtes gens » de Provence prirent sans cesse le chemin de Touques. Aidé de son nouveau secrétaire l'Estoile, l'archevêque faisait les honneurs et tenait table ouverte pour tous.

Malgré tout, le prélat n'oubliait pas ses devoirs épiscopaux. Les pauvres et les malheureux trouvaient toujours auprès de lui l'accueil le meilleur et le plus affable. A maintes reprises on le vit panser de ses mains les plaies les plus répugnantes pour montrer à tous qu'il savait se souvenir à propos du temps où, simple moine, il était l'infirmier chéri des autres religieux. De plus, il s'efforçait d'améliorer les conditions de la vie dans son diocèse; sachant en particulier combien ses ouailles souffraient de l'insuffisance du service postal, il intrigua si bien auprès du cardinal-duc qu'il fit établir un courrier régulier entre Lyon et Aix.

Vers la fin de l'année, il retourna à Aix et ne tarda pas à y recevoir les officiers que Condé, alors à Avignon, avait dépêchés vers lui pour le saluer « à cause de la reconnaissance qu'il devait à son frère », ajoute insidieusement Peiresc ; le prince avait reçu le commandement des troupes que le Roi envoyait en Languedoc contre Rohan et Montmorency. L'archevêque lui rendit sa visite à Avignon la veille de Noël.

Après un nouveau et court séjour à Marseille, il regagna Aix dans les premiers jours de janvier 1628 pour y présider l'assemblée du clergé de la paroisse. Réunie sur l'ordre de Louis XIII, elle devait envoyer des délégués à l'assemblée générale convoquée à Poitiers pour la fin du même mois afin de voter l'aide au roi. Alphonse refusa d'être choisi comme délégué et il fit attribuer l'honneur qu'il déclinait à l'évêque de Riez.

Cependant tous les regards de la France étaient tournés vers La Rochelle où depuis bientôt quatre mois les protestants se riaient des efforts de l'armée royale. Notre archevêque suivait avec un intérêt croissant les phases et les péripéties du siège; même un jour il alla jusqu'à Toulon pour y rencontrer un ingénieur qui revenait du camp avec les plans de la place. Peiresc et l'Estoile de leur côté réunissaient tous les libelles, pamphlets et gazettes qui louaient ou blâmaient le premier ministre, et son frère les lisait assidûment. On juge de sa joie quand les états de la province, après leur session de mai, le désignèrent pour aller porter leurs doléances au roi, alors sous les murs de la ville assiégée; il pourrait vérifier de ses yeux l'état des travaux et être, pour quelque temps, le spectateur attentif de cette lutte gigantesque où des deux côtés on montrait un égal courage et un semblable génie. Le 8 juin, il prenait congé du parlement, et le 9 il quittait Aix. Par Avignon, où il fit ses adieux au général pontifical Malatesta qui s'en retournait à Rome, par la Grande-Chartreuse où il put enfin cette fois aller renouveler et rafraîchir tant d'heureux souvenirs, il gagna La Rochelle, et le 10 juillet il s'asseyait avec Sourdis, l'archevêque de Bordeaux, à la table de Bassompierre au milieu même des retranchements. Le même jour, en compagnie du maréchal, il allait visiter à La Saussaye son frère le cardinal souffrant et déjà miné par le mal qui devait l'emporter douze ans plus tard.

S'il faut en croire l'abbé de Pure, Richelieu reçut, en cette circonstance, de très vaillants conseils et de très utiles avis de l'archevêque d'Aix qui s'était mis au courant de toutes les opérations. Ce témoignage est confirmé par Peiresc qui écrivait à un

ami : « J'ai receu une lettre de Mr nostre archevesque en datte du 15 de la cour, contenant une déduction fort particulière en trois pages de tout l'estat de l'armée du roy et des assiegez qui m'a faict admirer une si longue patience de ce prélat qui estoit bien fraischement arrivé là (à La Rochelle) et vraisemblablement bien occupé. » Le 5 août, à Estrée, il obtenait une audience du roi, et sut s'acquitter très éloquemment de sa mission, si bien que Louis XIII, charmé par son langage et son attitude, promit de faire droit aux doléances des états de Provence.

Le lendemain même de cette entrevue mourut à Lyon l'archevêque François Miron. Richelieu, qui suivait avec une anxiété très intéressée les progrès de la maladie de ce prélat, rêvait déjà depuis un certain temps de le remplacer par son frère. « Si M. de Lion est mort, écrivait-il au roi le 11 août, je m'asseure que mon frère qui n'est pas hay en ces quartiers-là n'y servira pas mal Vostre Majesté. C'est le seul dessein qu'il a au monde... » Deux jours après, en entrant au conseil, Louis XIII apprenait au cardinal que l'archevêque d'Aix était depuis la veille nommé au siège de Lyon. Le nouveau primat des Gaules venait de quitter La Rochelle. Quels sentiments lui inspirait sa nomination ? On ne sait. — Jadis, lors de sa venue à Aix, le bruit avait couru qu'il négociait pour obtenir l'archevêché de Lyon ; mais il s'en était fort défendu. Le départ mystérieux et précipité de son économe, l'abbé de Marchier, pour une destination inconnue fut très diversement interprété : des gens d'Avignon bien informés prétendaient que, lors de son dernier passage dans cette ville, Alphonse avait chargé le général romain Malatesta de supplier le souverain pontife de le rendre au cloître; on ajoutait que le pape y avait consenti et que Marchier s'en allait pour obtenir du comte de Moret l'échange de l'abbaye de Saint-Victor contre ce nouvel archevêché. Un des correspondants les plus assidus de Peiresc, Dupuy, écrivait de Rome qu'au dire de tous Alphonse était trop content de quitter Aix où il avait de graves difficultés de juridiction.

En tout cas, il semblait peu pressé d'aller à Lyon. La peste y

sévissait d'ailleurs avec une violence inouïe. « Des circonstances majeures le retinrent loin du poste où son devoir l'appelait, dit Péricaud, un de ses historiens. De même qu'Antoine d'Albon, l'un de ses prédécesseurs, il en fut empêché par les magistrats de Lyon qui ne voulurent pas lui ouvrir les portes de la ville, peut-être aussi par les retards que mit la cour de Rome à ratifier son élection. » L'automne, puis l'hiver passèrent sans que rien fît prévoir son départ. Au mois de mars 1629, le célèbre peintre du Moustier venait s'installer au palais et faisait, d'après Peiresc, « un bon portrait » d'Alphonse. Au mois de mai le même Peiresc écrivait à son ami Dupuy, toujours à Rome : « Nous croyons qu'il sera icy plus longtemps que n'avions pensé.... Il faict encores la fonction de premier procureur du païs aux assemblées publicques, en ayant mandé une solennelle au 16 du présent. » Pourtant le 15 mars, Antoine de Gilbertes, archidiacre de la cathédrale de Lyon, avait pris solennellement possession de ce siège en son nom.

La fortune rapide et inespérée qu'il avait ménagée à son frère n'avait pas encore satisfait entièrement l'ambitieux Richelieu. Il était content d'Alphonse : à Aix il avait convenablement servi ses intérêts, lui avait même ménagé par son esprit conciliant certains succès auprès des états de Provence; en un mot, comme il le désirait, il avait contribué d'une façon habile et discrète à rehausser encore le prestige et la gloire incomparables qui entouraient son nom. La primatie de Lyon ne lui sembla pas une récompense suffisante, ou plutôt elle avait été trop facilement obtenue pour qu'il se contentât d'un résultat pourtant très brillant.

Le nonce Bagni, jadis vice-légat à Avignon et depuis nonce en France, était à la veille de quitter ce poste qu'il avait fort honorablement tenu. L'habitude voulait, et elle existe encore de nos jours, que le roi demandât au pape le chapeau pour les ambassadeurs dont il avait été satisfait. Or Richelieu, tout en écrivant à Béthune, notre ambassadeur près le saint-siège, pour lui recommander la candidature de Bagni, songea que la pourpre

cardinalice ne serait pas déplacée sur les épaules de son frère. Puis, avec l'opiniâtreté qu'il apportait à toutes ses entreprises, il conjura le roi de donner ordre à son représentant à Rome d'obtenir d'Urbain VIII cette nouvelle dignité. Il y avait à cela un obstacle. Une vieille constitution pontificale interdisait d'admettre deux frères vivants dans le sacré collège. Béthune se heurta à cette difficulté dont le pape tout d'abord fit une impossibilité. Richelieu s'adressa alors au cardinal Antoine Barberini, le neveu chéri du saint-père, en le priant de fléchir la rigueur de son oncle.

Cependant le 10 juillet, le primat des Gaules avait fait son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale, et il avait été reçu avec les mêmes honneurs qui l'avaient accueilli à Aix trois ans auparavant. Seulement cette fois il ne connut pas les ovations de la population : les habitants, moins enthousiastes que les Provençaux et encore attristés par les deuils nombreux que l'épidémie avait causés dans presque toutes les familles, parurent assez froids et comme insensibles à la venue du prélat. Son installation fut empreinte d'un recueillement majestueux et sévère; son humeur rêveuse et mélancolique fut impressionnée du hasard douloureux qui voulait que, sur son passage, dans la foule un silence solennel parût encore évoquer le lugubre cortège des cadavres.

Bientôt, d'ailleurs, il partait pour Paris où il devait prêter serment de fidélité entre les mains du roi pour le temporel de son diocèse. Il descendit, suivant sa coutume, chez les chartreux, et, l'absence de Louis XIII l'ayant forcé de prolonger son séjour, il retrouva dans la paix du cloître cette quiétude et ce bonheur dont il gardait encore sinon le regret, du moins un précieux souvenir. Ce fut au cours de ce voyage qu'il entra en relations avec le célèbre Gassendi, l'ami de Peiresc, qui se chargea de le tenir au courant des nouvelles d'Aix.

A peine était-il de retour à Lyon qu'il apprenait que, dans un consistoire tenu au mois de décembre, Urbain VIII venait de l'élever à la dignité de prince de l'Église et dans les conditions

les plus flatteuses du monde. Mais toute la joie semble avoir été pour le premier ministre. « Le ressentiment que j'ai de la promotion de mon frère au cardinalat, écrivait-il peu à près à Barberini, me faict prendre la plume pour vous le témoigner par toutes les actions de grâce dont je suis capable. » Il ne dédaigna pas non plus de remercier notre ambassadeur à Rome avec une chaleur inaccoutumée. « La façon avec laquelle Sa Saincteté a faict cette grace au roy et ce qu'elle a dict de moy au consistoire m'oblige particulièrement », lui dit-il avec une modestie et un désintéressement tout à fait remarquables! Alphonse au contraire semble n'avoir trouvé dans sa nouvelle dignité qu'une lourde charge nouvelle, et aucune de ses lettres ne trahit sa satisfaction.

Il repartit pour Paris où le roi devait lui remettre solennellement la barrette en même temps qu'à Bagni. Le *cardinal de Lyon* se logea à l'hôtel de Richelieu, où son frère l'entoura de toutes sortes de prévenances et de marques d'amitié, cependant qu'il veillait à ce que la prochaine cérémonie eût tout l'éclat possible. Elle dut être en effet magnifique; mais voyons plutôt le récit qu'en fit *le Mercure :* « Le 7 janvier, sur les unze heures du matin partirent de leur hostel les cardinaux de Bagny et de Lyon; le cardinal de Bagny accompagné de soixante carrosses et le cardinal de Lyon de quatre-vingts, pour aller au Louvre, où ils arrivèrent l'un après l'autre. Pendant cela Sa Majesté entendoit la Messe dans sa chappelle de Bourbon : laquelle estant finie, le cardinal de Bagny entra, où ayant fait la révérence devant l'autel, il s'alla présenter au Roy et aussy-tost un gentilhomme se présenta avec un bassin d'argent, dans lequel estoient les deux bonnets, desquels Sa Majesté en prit un et le mist sur la teste dudit sieur Cardinal de Bagny qui en le recevant s'inclina devant le Roy. Par après arriva en la mesme chappelle le cardinal de Lyon, lequel après avoir fait aussy la révérence devant l'autel, se présenta et s'inclina devant le Roy, et Sa Majesté prit l'autre bonnet et lui mit sur la teste ». Le soir, comme sa qualité de Français ne lui permettait pas de s'asseoir avec Bagni à la table du roi, Alphonse dîna chez son frère

Son prédécesseur à Lyon, François Miron, avait été un prélat fort négligent. Or il savait, par expérience de famille, tout le tort que peut causer dans un diocèse un évêque peu consciencieux et, à peine revenu de Paris, il entreprit de réparer les graves préjudices portés par une mauvaise administration au temporel de son archevêché et s'efforça d'en relever l'état moral. La plupart des monastères, dont il devenait plus ou moins directement le supérieur ou le protecteur, étaient délaissés ou en ruines; il abandonna à leur profit une partie de ses revenus : les religieux furent rappelés ou rassemblés de nouveau, et sa générosité leur fournit les moyens d'existence dont ils avaient été dépouillés. Il fit cesser de nombreux abus, restaura la règle monacale, et rétablit dans son clergé la discipline nécessaire que, par négligence, on avait peu à peu laissé se relâcher et disparaître. Il tint un synode où il édicta des prescriptions si sages et si salutaires qu'en 1827 un de ses successeurs ne crut pouvoir mieux faire que de les remettre en vigueur sans y rien changer.

Louis XIII, cette année-là, séjourna deux fois à Lyon. Au mois de septembre il y tomba fort dangereusement malade, et, sur sa prière, « Mr le cardinal de Lion dit la messe dans sa chambre et le communia ». Son état empira et le surlendemain inspira de telles craintes à son entourage qu'il fut décidé que le prince recevrait le jour même, des mains d'Alphonse, les derniers sacrements, quand l'abcès dont il souffrait perça subitement et le mit hors de danger. La vive sympathie que le monarque avait ressentie pour le frère de son ministre toutes les fois qu'il l'avait vu s'accrut encore à la suite de cette maladie : le cardinal lui avait témoigné une sollicitude si affectueuse, lui avait prodigué de si utiles conseils, l'avait réconforté avec tant de douceur qu'il le quitta absolument subjugué. La charge de grand aumônier de France et le cordon du Saint-Esprit furent la récompense éclatante que, dans sa gratitude, le roi accorda peu après à son éloquent et éphémère confesseur.

En décembre 1633, à l'occasion de l'augmentation des droits de douane, une sédition éclatait dans la ville. L'hôtel des douanes

fut pillé par la populace, les employés royaux maltraités; l'émeute prit de telles proportions que pour l'apaiser on crut devoir aller jusqu'à promettre le retrait de l'impôt supplémentaire. L'archevêque, dès le début, avait conjuré le roi de remettre les choses en leur état primitif : « Je vous écris, mande-t-il en même temps à son frère, pour vous supplier que si Sa Majesté a résolu quelque chose sur le sujet des folies de nos Lyonnais, de les expédier promptement, car le temps et le mal pressent, et je crains qu'elles ne croissent en sorte, si on en donne le loisir, qu'au lieu d'un cataplasme lénitif il ne faille avoir recours au cautère actuel et que ces commencemens ne soient un levain de grandes divisions. Ces fous sont mes enfants et le père n'est plus sage qu'eux qu'en ce qu'il reconnaît et blâme leur ignorance. » La grandeur et la charité de cette lettre ne touchèrent pas le premier ministre, qui voulut à toute force une répression sévère. Quatre régiments furent envoyés à Lyon et logés chez les habitants, et plusienrs coupables condamnés au dernier supplice.

L'attitude ferme et décidée d'Alphonse au milieu de ces troubles déplut au cardinal-duc qui, dans sa méfiance habituelle, crut y discerner un certain air d'indépendance, voire même d'hostilité, que son orgueil jugea intolérable. De plus, le roi aimait trop son grand aumônier; dans le conseil, devant la fougue et l'emportement du ministre, il avait souvent vanté cet esprit de sagesse et de modération qu'il prisait tant chez l'archevêque de Lyon. L'humble protégé de la veille semblait devenir un dangereux rival du lendemain : il fallait l'éloigner pendant quelque temps.

III

Le comte de Noailles était alors notre représentant à Rome. Il ne manquait pas de capacités et joignait à la séduction du grand seigneur un réel talent et une véritable habitude des affaires. Mais ses vagues relations avec les Marillac et le chancelier d'Aligre lui avaient aliéné l'esprit de Richelieu, qui se per-

suada qu'il était en face d'un brouillon et d'un incapable. La faveur que le roi témoignait à toute sa famille rendait difficile son rappel immédiat; le ministre pensa alors tout naturellement à lui adjoindre un auxiliaire dévoué qui, sous le titre d'ambassadeur extraordinaire, le surveillerait en tout cas, et au besoin l'empêcherait de commettre les maladresses que son imagination lui faisait craindre.

Le cardinal de Lyon paraissait bien désigné pour cette mission. Sa qualité et son importance ne permettraient pas à Noailles d'être offensé de sa venue, et d'autre part Richelieu se serait débarrassé de son frère en le couvrant de fleurs. Ce projet, qui souriait tant au premier ministre, fut soumis au roi qui en fut charmé et le ratifia sur l'heure, prenant la peine d'annoncer lui-même au cardinal la mission qui lui était confiée. Celui-ci vit bien d'où le coup était parti, et son désespoir fut extrême : « Je me prive du séjour d'une belle et grande ville où je suis aussi aimé que si j'étais honneste homme, écrivait-il dans sa détresse; où j'avais résolu de finir mes jours et déjà choisi ma sépulture. » Pour toute réponse, il reçut l'ordre de hâter son départ.

Cependant à Aix, le 22 janvier 1635, quelques jours avant son passage, l'assemblée des trois ordres de Provence avait voté l'envoi d'une adresse au roi pour le prier de leur donner Alphonse comme gouverneur, tellement son souvenir était resté cher à tous. « L'on a député aussi pour aller vers Mgr le cardinal de Lion, écrit Peiresc, pour le supplier d'agréer les instances de tous les ordres de la province dont nous promettons qu'il sceura bon gré. Et déjà sur l'advis de sa venue comme ambassadeur du Roy en cour de Rome, le Parlement avait faict députation pour aller au devant de luy avec les mesmes honneurs qu'on rendoit aux gouverneurs. » Toutes ces marques d'affection accrurent encore le chagrin et les regrets de l'archevêque, qui accueillit cependant avec grande bonté les délégués et leur expliqua que, malgré son désir, il lui était impossible d'aller contre la volonté de son maître. Il poussa même la délicatesse jusqu'à exiger la destruction du procès-verbal qui relatait cette manifestation si

flatteuse pour lui : il la jugeait, en effet, déplaisante pour son frère.

Il s'embarqua à Toulon, vers le 15 mars, « par un temps qui n'estoit pas trop favorable »; puis par Gênes et Civita-Vecchia, il gagna Rome. Il entra incognito dans la Ville Éternelle, la veille des Rameaux, et s'en fut demeurer à l'ambassade de France. Le saint-père lui donna audience le jour même « et l'embrassa troys foys bien tendrement ».

Urbain VIII était un pape sévère et un prince habile ; il était plein de douceur et de mansuétude, bien que volontaire et obstiné. Son neveu, le cardinal Antoine Barberini, avait toute influence sur lui. Son affection pour Alphonse était grande et, en l'élevant à la pourpre, il avait enfreint, comme nous l'avons vu, un antique usage; or, durant son règne, il fut l'impeccable observateur de toutes les règles.

La mission de l'archevêque de Lyon était loin d'être précise. Il n'avait reçu que de vagues instructions et le cardinal-duc sembla, on ne sait pourquoi, prolonger à plaisir son incertitude durant quelque temps. Plusieurs affaires étaient alors pendantes entre la France et le saint-siège : tout d'abord la demande de dissolution du mariage du duc d'Orléans et de Marguerite de Lorraine; mais Alphonse n'eut pas à s'en occuper, puisqu'il fut bientôt rejoint à Rome par l'évêque de Montpellier, chargé uniquement du soin de régler cette question épineuse. Il y avait aussi le fait de la protection accordée par Louis XIII aux Grisons : le pape en était fort mécontent et manifestait ouvertement la peine qu'il avait à admettre l'alliance du fils aîné de l'Église avec des hérétiques. Il fallait arriver à lui persuader que, la question religieuse mise à part, on restait en présence d'opprimés que le roi de France, toujours chevaleresque et généreux, avait secourus. De plus, nous étions alors en pleine guerre de Trente ans ; une douce brise de paix s'était levée sur l'Europe et le souverain pontife, comme chef de l'Église catholique, semblait bien être appelé à jouer un rôle important dans les tentatives de conciliation, dans les conférences futures que tout le

monde souhaitait pour la pacification générale. Il était nécessaire de s'assurer son concours, de se le rendre favorable, ou du moins de le soustraire à l'influence qui menaçait de devenir prépondérante, de la faction espagnole de la cour de Rome. Pour cela l'archevêque de Lyon avait l'avantage d'être très sympathique au pape; il lui était plus facile qu'à tout autre de nous préparer une action efficace et décisive, et de nous gagner un crédit suffisant pour que les traités, comme les batailles, fussent des succès pour nous. Enfin, il avait à défendre quelques intérêts de moindre importance, comme la ratification d'élections épiscopales, l'attribution de certains bénéfices, l'obtention de privilèges pour des ecclésiastiques, et cela complétait l'ensemble des causes dont on lui avait imposé d'être l'avocat.

Notre situation n'était pas brillante à Rome; le Vatican ne nous aimait pas et, si le pape ne cachait pas ses sympathies pour nous, son entourage immédiat montrait ouvertement son hostilité à notre endroit, et la fit sentir bien vite à notre ambassadeur extraordinaire; on commentait ses paroles avec malveillance, on épiait tous ses gestes, on surveillait ses démarches, si bien que la plus extrême prudence dut être sa première et sa plus importante règle de conduite. « Je suis icy celuy qui a beaucoup plus d'ieux et d'oreilles que de langue », écrivait-il le 24 avril au surintendant Bouthilier et, durant toute sa mission, il lui faudra se tenir perpétuellement sur ses gardes et ne jamais s'engager à fond. Au surplus, le pape jouissait d'une santé très précaire, et ce fut pour Alphonse, pendant les premiers mois, l'occasion de craintes constantes. L'attitude du cardinal secrétaire d'État, à l'egard de la France et de l'Espagne, suivait exactement les oscillations de la maladie pontificale, laissant pourtant l'impression qu'elle était contrainte toutes les fois qu'elle nous était favorable. A cela il faut ajouter, pour bien montrer en présence de quelles difficultés se trouvait notre diplomate improvisé, que le comte de Noailles ne s'était fait aucune illusion sur la présence du cardinal de Lyon, et s'était à peu près complètement désintéressé de toutes choses. Enfin l'ir-

régularité des courriers et l'insuffisance des ressources qui lui étaient allouées n'étaient pas pour simplifier et pour faciliter la tâche d'Alphonse dans une cour qui avait la réputation, peut-être imméritée d'ailleurs, d'être vénale ; mais où, en tout cas, les nouvelles vraies ou fausses avaient un retentissement considérable et où il importait spécialement d'être renseigné vite et sûrement sur les événements de toute la chrétienté.

Et pourtant il commença par remporter un succès au sujet de la Valteline. Dès les premières audiences, comme on pouvait s'y attendre, le pape lui dit très franchement combien il désapprouvait la politique de Louis XIII en ces quartiers. Le prélat fit alors un tableau si navrant de la situation pitoyable des Grisons, peignit sous des couleurs si noires la tyrannique domination de la maison d'Autriche, adressa un appel si éloquent à tout ce qu'il y avait d'humanité et de compassion chez le vieux pontife que celui-ci, tout ému, se laissa peu à peu désarmer. « De plus, ajouta le cardinal, les Espagnols sont semblables à des torrens impétueux qui passent avec violence les bords qui composent leur lit pour le rendre plus grand ; il estoit nécessaire de leur donner des termes afin qu'ils n'engloutissent la chrestienté et les papes mesmes. » L'ombre de Charles-Quint se dressa devant les yeux d'Urbain VIII et il supporta dès lors, moins péniblement, l'alliance du roi très chrétien et des hérétiques.

Cette première et facile victoire émut une partie du sacré collège inféodé, comme il l'était, à l'Espagne. Alphonse prenait les proportions d'un adversaire redoutable; son ascendant sur l'esprit du pape croissait de jour en jour. Pour se débarrasser de ce collègue dangereux, plusieurs cardinaux inspirèrent au souverain pontife une encyclique qui interdisait aux évêques de quitter leurs diocèses pendant un temps prolongé; leur rival, comme archevêque de Lyon, tombait sous le coup de cette défense. « Sire, écrit-il au mois de juillet à Louis XIII, Vostre Majesté m'a commandé de venir icy; une bulle du pape me défend de demeurer longtemps. » Il ne voit qu'une seule solution, c'est de se démettre de son archevêché; mais ce parti lui coûte.

« Il me fasche un peu, mande-t-il à son frère par le même courrier, de me voir pour après sans un lieu de retraite honorable à une personne de ma condition, quand on ne me jugera plus propre ny pour Rome, ny pour la cour. Mais je ne laisse pas de me résoudre à boire ce calice. » Comme durant ces jours Alphonse devait regretter la quiétude du cloître et aurait dépouillé, sans regret, sa pourpre pour reprendre son humble robe de bure! Dans une lettre à Bouthillier il laisse apparaître sa tristesse tout entière; et le ressentiment qu'il nourrit contre son frère, cause unique de son infortune, s'épanche librement. « Je suis bien peu de chose, je le recognois et je l'advoue. Mais j'ose dire sans vanité que j'ay tousjours plus valu qu'il (Richelieu) ne m'a estimé. J'ai trouvé ma consolation dans la croyance que j'ay qu'il me regrettera quand il m'aura perdu. Ce sera peult-estre plus tost qu'il ne pense, car un bon ouvrage ne scauroit souffrir un mépris injuste et sans fondement, sans qu'un juste ressentiment cause de grandes altérations et de grands changemens en la personne de celuy chez lequel il faict sa demeure! Quoy qui puisse ruiner la mienne ne destruira pas ma probité, mon affection et ma fidélité. C'est le seul trésor que je possède en ce monde et le seul que je veux qui m'accompagne en l'aultre, sur lequel ny les puissances de la terre, ny celles des ténèbres n'auront, Dieu aidant, aucun pouvoir. » Ce serait mal connaître le caractère d'Alphonse que de voir, dans ces plaintes, autre chose que le cri de désespoir d'une âme désorientée et aigrie contre celui qui, après l'avoir, par égoïsme, distraite de son bonheur, l'a méconnue et abandonnée au hasard des tempêtes de la vie, qu'elle avait jusqu'alors réussi à éviter! Et cependant le consciencieux cardinal, sans avoir une seule fois réclamé son rappel, se préoccupait de rendre profitable à d'autres la mesure qui le frappait, en représentant, au cardinal Barberini, « que Sa Saincteté, qui estoit si soigneuse de la résidence des évêques, donnoit indirectement une dispense assez dangereuse aux neuf qui estoient nommez à divers eveschez, en ne leur faisant point expédier leurs bulles ». Les justes réclamations d'Alphonse émurent

Louis XIII; un délai fut accordé, et plus tard on convint que le cardinal de Lyon garderait et son archevêché et son ambassade, sa qualité de prince de l'Église justifiant suffisamment son séjour auprès du Vatican.

Peu de jours après son arrivée à Rome, il avait reçu la visite d'un illustre exilé, le maréchal de Toiras, dont son frère, dans un accès de jalousie, avait brisé l'épée. Par délicatesse il évita tout d'abord d'entrer en relations officielles et suivies avec ce capitaine; puis le cardinal Barberini, protecteur de cet infortuné, étant venu un jour de juillet plaider longuement sa cause auprès de lui, il consentit à l'accueillir et même à le recevoir à sa table. Toiras ne tarda pas à se répandre en amères récriminations contre celui qui avait privé la France de son bras, l'accusant d'égoïsme et de ne vouloir rien d'éminent autour de lui. Alphonse devait faire d'étranges et tristes réflexions en écoutant prononcer contre son frère un réquisitoire que lui-même, pour son propre compte, aurait pu reprendre dans les mêmes termes et avec les mêmes arguments. Du moins, il sut cacher ses sentiments intimes; il résista à ce besoin naturel d'expansion qui est au fond de toutes les âmes meurtries et, par devoir, il défendit le ministre attaqué et prit son fait. A la fin du mois d'août Toiras partait pour servir un allié de la France, puisque la France ne voulait plus de lui, et jamais il ne se douta que le défenseur de son ennemi en était la première victime. Il est dificile de trouver dans la vie d'un homme un trait qui soit une plus parfaite expression de la grandeur d'âme et de la charité chrétienne.

Bien que dans un beau mouvement d'impatiente fierté Alphonse ait un jour assuré à Barberini « que son maître avait une si grande quantité de bons capitaines qu'il en pouvait faire une armée », la multiplicité des opérations menées de front par la France avait forcé Richelieu à confier des troupes au cardinal de La Valette. Cet homme d'Église, qui se montra d'ailleurs un tacticien consommé, était destiné, dans l'esprit du ministre, à opérer conjointement avec le duc Bernard de Saxe-Weimar; or, si les canons de l'Église interdisaient à tout prêtre de porter les

armes, à plus forte raison ne devait-on pas les violer doublement en associant, pour un même commandement, un cardinal et un hérétique. L'archevêque de Lyon eut la mission difficile de fléchir Urbain VIII et de lui faire accepter un état de choses si extraordinaire. Peu de temps auparavant le cardinal-infant avait obtenu l'autorisation de se mettre à la tête des troupes de son gouvernement, et ce précédent semblait à Alphonse un argument décisif : il fut fort étonné de rencontrer chez le pape une opposition formelle. « Difficilement pourra-t-on obtenir la dispense qu'on désire pour M. le cardinal de La Valette, écrit-il le 17 septembre à Bouthillier, d'aultant que Sa Sainteté a trouvé fort mauvaise la conjonction de l'armée qu'il commande avec M. de Weimar, veu la qualité dudit cardinal et la différence des religions. » L'affaire traîna jusqu'à la fin de janvier 1636, et il fallut toute l'insistance du roi pour lever les scrupules du pontife. Encore donna-t-on à la permission accordée d'assez étroites limites. « Le pouvoir du cardinal-infant de commander aux armées ne regarde que la deffence du roy d'Espagne, comme celuy de Mr le cardinal de La Valette celle de l'estendue de son gouvernement. » Le fils du duc d'Épernon devait d'ailleurs interpréter cette dispense-là d'une façon beaucoup plus large, et, quand trois ans plus tard, toujours général en chef malgré les récriminations du pape, il mourra sur un champ de bataille d'Italie, ce même pape enfin vengé lui refusera les honneurs de la sépulture dus à son rang de prince de l'Église. Entre tous les résultats obtenus par notre ambassadeur extraordinaire durant sa mission, ce demi-succès fut un des plus agréables à Richelieu, très ami de La Valette qui, lors de la journée des Dupes, avait sauvé la situation par sa présence d'esprit.

Vers le mois de novembre 1635, Richelieu informait son frère du dessein qu'il avait de remplacer le comte de Noailles par le maréchal d'Estrées, et le chargeait de s'informer, dans le plus grand secret, des dispositions du pape et de savoir s'il agréerait cet ambassadeur qui, comme marquis de Cœuvres, avait à plusieurs reprises, dans la Valteline, défait les troupes pontificales.

Le cardinal de Lyon, assez honoré de la confiance de son frère, s'aperçut au bout de quelques jours qu'il s'était joué de lui, et que le fameux projet était déjà connu depuis longtemps au Vatican. Sous l'empire de son indignation, il écrivit au ministre une longue lettre où il lui reprochait, en termes véhéments, de ruiner son crédit et de confier à d'autres certaines négociations dont, après coup, on paraissait le charger lui-même. La réponse de Richelieu fut d'une cynique audace : « Je ne scay, lui dit-il, quelles ont esté vos instructions, car *je n'en reoy jamais aucune*. Vous savez bien que l'accablement des affaires ne me permet pas de faire en toutes choses la charge de Messieurs les Secrétaires d'Estat. » Il est plaisant de voir le premier ministre plaider l'ignorance lorsque la plupart du temps, non content de dicter les instructions ou les dépêches diplomatiques, il les écrivait lui-même ! Cependant l'arrivée du maréchal d'Estrées était annoncée pour le commencement du carême de 1636. Richelieu, qui pressentait l'accueil qu'on allait faire à son favori, s'était décidé à le présenter tout d'abord comme ambassadeur extraordinaire; s'il pouvait réussir à s'imposer en cette qualité, on le laisserait ensuite comme résident. « S'il vient à Rome pour longtemps, écrit Alphonse le 28 décembre à l'Éminence Grise, il fera bien d'amener sa femme, car, raillerie à part, cette sorte de lest est nécessaire dans les maisons d'un ambassadeur pour le service du Roy pour ce qu'estant d'humeur curieuse et enquérante, elle faict quelques fois d'heureuses découvertes. » Le compliment était peu flatteur pour d'Estrées et peu galant pour la maréchale.

L'esprit clairvoyant d'Urbain VIII n'avait pas été sans s'étonner de la présence simultanée à sa cour de trois ambassadeurs français; mais sa résolution était prise et, le 15 février 1636, il signifiait à Alphonse « qu'il ne vouloit pas que le duc d'Estrées demeurast comme ordinaire ». Puis ayant, le 10 avril, accueilli assez courtoisement le maréchal il « témoigna de ne le vouloir entendre que sur les affaires qui regardoient Parme ». Pendant trois mois il s'obstina; d'Estrées eut beau redoubler d'amabilité,

le cardinal de Lyon multiplier ses entrevues avec le saint-père, Noailles semblait rester indéfiniment dans son poste. Tout à coup, le 13 août, après deux audiences consécutives données à Alphonse, Urbain VIII se décidait à agréer le maréchal comme ambassadeur auprès de lui; mais il eut le soin de spécifier que c'était contre son gré et que le roi ne se féliciterait peut-être pas toujours de lui avoir forcé la main. Le cardinal de Lyon, tout à la joie, ne prêta aucune attention à cette restriction, ni à l'énigmatique sourire qui l'accompagnait. Il devait en savoir plus tard toute l'importance.

« Je viens de parler au plus grand homme d'État qu'on ait jamais vu », s'écria un jour Richelieu au sortir d'une audience accordée à un jeune secrétaire du nonce en Piémont, et depuis lors il n'avait jamais perdu de vue Jules Mazarin. L'ambassade extraordinaire dont il fut chargé, en 1634, auprès de Louis XIII, contribua à accroître encore l'estime qu'avait pour lui le ministre dont il devait être un jour le successeur. Le roi lui-même fut tellement sous son charme qu'il promit de le proposer pour le cardinalat, si le pape n'y pensait pas avant lui. Mais, en 1635, le jeune nonce intervint d'énergique façon, auprès du roi d'Espagne, à cause de l'enlèvement par ses troupes de l'électeur de Trèves, notre allié. Cela lui valut la haine de Philippe IV, qui le fit rappeler à Rome. Le cardinal de Richelieu, outré d'une pareille mesure, confia à son frère le soin de tâcher de faire revenir le pape sur sa décision. Le résultat fut immédiat et désastreux : Urbain VIII ordonna au nonce de précipiter son retour. Le cardinal Barberini, dont Mazarin avait été jadis le secrétaire, conseilla à Alphonse de laisser passer l'orage. « Il faut le (Mazarin) laisser revenir à Rome pour deux mois, sous prétexte de ses affaires domestiques, et, pendant ce temps, nous travaillerons conjoinctement ensemble pour le faire employer au traicté de la paix. » Les puissances belligérantes, fatiguées d'une si longue guerre, avaient en effet résolu, cette année-là, de tenir une conférence et Barberini estimait que l'envoi de Mazarin à ce congrès serait à la fois profitable à son avenir et profitable au roi. A ce

moment, la vacance imprévue de l'ambassade du saint-siège en France vint pousser Richelieu à reprendre en mains la cause de son jeune favori et à réclamer, pour lui, le poste de nonce résident. Son frère l'aida dans cette négociation difficile avec une rare finesse et un tact incomparable. Il négligea tout d'abord de parler de cette affaire à Urbain VIII, pour ne pas l'importuner; puis, un jour que le pape le consultait sur le choix d'un nouvel envoyé, il proposa sans hésitation Mazarin. Il essuya un refus catégorique; le souverain pontife allégua qu'il voulait conserver à ses côtés cet homme éminent et ajouta que d'ailleurs il l'élèverait prochainement à la pourpre. Alphonse eut réponse à tout; il démontra que la grande capacité du secrétaire d'État rendait bien inutile la présence de Mazarin à Rome; que, de plus, dans l'intérêt même de la papauté, l'amitié du roi de France pour le futur nonce n'était pas chose à dédaigner, et qu'enfin il n'était peut-être pas très digne du successeur de saint Pierre de se laisser guider, dans cette affaire, par la crainte de l'Espagne. Ce dernier argument toucha vivement le pape, qui promit de réfléchir. Les choses prenaient bonne tournure quand arriva à Rome le maréchal d'Estrées. Tout était à recommencer. De nouvelles difficultés surgirent. Urbain VIII, après des hésitations, accepta l'ambassadeur qu'on lui imposait si maladroitement et, quelques jours après, nous refusa le nonce que Richelieu et Louis XIII désiraient de tous leurs vœux. Quand il sut que Mazarin restait définitivement à Rome, le cardinal de Lyon se rappela et comprit l'énigmatique sourire du pontife.

Cependant, le départ de Noailles rendait désormais inutile à Rome la présence de celui qu'on n'y avait envoyé que pour le surveiller, en même temps qu'il devait préparer la venue de son successeur. La demi-confiance que Richelieu témoignait à son frère; la situation assez précaire où celui-ci avait vécu, faute de ressources suffisantes; le mauvais état de sa santé qui ne supportait pas le climat romain, tout cela ne l'engageait nullement à prolonger son séjour en Italie, et il demanda lui même son rappel, tout en accordant ses derniers soins à une affaire qui,

cette fois, était toute personnelle à l'ambitieux ministre de Louis XIII. Richelieu avait obtenu, en 1635, l'abbaye de Cîteaux, par cession du précédent abbé, et il s'était fait élire la même année abbé de Prémontré; mais le Vatican avait jusqu'alors énergiquement refusé de lui reconnaître ces deux bénéfices, et Alphonse devait tâcher d'obtenir les bulles que la cour de Rome ne consentait pas à expédier. Le pape objectait que le cardinal-duc, déjà chef d'ordre comme abbé de Cluny, ne devait pas le devenir de deux autres congrégations qui, au surplus, comptaient hors de France de très nombreuses maisons peu disposées à obéir à un homme dont le caractère ecclésiastique s'effaçait complètement et disparaissait devant son rôle politique. D'ailleurs les abbés étrangers, dépendant de ces deux ordres, se plaignirent à Rome par l'entremise de leurs cardinaux, et parlèrent ouvertement d'une scission qui, à leurs yeux, serait devenue nécessaire si le pape avait prétendu leur imposer l'obéissance au premier ministre d'une nation à laquelle ils n'appartenaient pas, et contre laquelle leurs propres pays étaient alors en guerre. Leurs plaintes n'étaient que trop justifiées. Urbain VIII, qui n'avait que médiocrement à se louer des procédés de Richelieu à son égard, resta inflexible; il refusa les bulles, et Alphonse quitta Rome sans avoir pu rien obtenir à ce sujet. Son frère fut très piqué d'un pareil affront; il renonça de mauvaise grâce à l'abbaye de Cîteaux et continua, sans vergogne, à toucher régulièrement les revenus de l'abbaye de Prémontré.

Tel fut l'ensemble des affaires que le cardinal de Lyon traita durant sa mission de dix-huit mois. Le règlement de diverses querelles monastiques, l'obtention de quelques privilèges et de quelques bénéfices ecclésiastiques ou du *gratis*[1] pour des évêques pauvres complétaient l'assez respectable bagage de succès qu'il rapportait à la reconnaissance du roi et de son frère.

En somme, il ne fut mêlé à aucune négociation très importante; mais la plupart de celles qu'il entreprit sont curieuses

[1] C'est la faveur accordée par le pape à un évêque de recevoir ses bulles d'investiture sans en acquitter les droits de chancellerie.

parce qu'elles concernent des personnages célèbres, et qu'il est toujours intéressant de connaître des affaires qui se rapportent par exemple à un Mazarin, à un cardinal de La Valette, à un maréchal d'Estrées. De plus ce séjour fait à Rome met en pleine lumière le caractère d'Alphonse, éclairant complètement ses qualités et ses défauts. Comme chartreux et comme archevêque, il ne s'était qu'imparfaitement livré à nous; comme diplomate nous l'avons pénétré jusqu'aux moelles.

Louis XIII avait été si satisfait de la façon dont le cardinal de Lyon s'était acquitté de sa mission difficile qu'il décida de l'envoyer au congrès que les puissances européennes devaient ouvrir à Cologne à la fin de 1636. Il lui annonça lui-même le choix qu'il avait fait de sa personne, l'engageant à se mettre promptement en route. Le plénipotentaire écrivit au roi, pour le remercier de sa confiance, une lettre datée du 25 septembre, où la reconnaissance et la modestie s'expriment tour à tour en termes charmants. « J'ay receu la lettre du 30e aoust par laquelle Vostre Majesté m'ordonne de me transporter au plus tost à Coloingne pour m'y trouver de sa part au traicté de la paix. Je recognois que ma petite capacité n'a ny proportion ny raport avec la qualité de l'affaire et que j'y travailleray peu utilement sy l'extresme désir que j'ay de luy rendre service, par une merveille extraordinaire, ne redouble les lumières de mon esprit. Il m'est permis de faire ces restrictions après avoir receu ces commandements, mais non pas de les satisfaire... » Le même jour, il prenait congé du pape et remettait le soin de toutes les affaires au maréchal d'Estrées, dont le temps n'avait pas d'ailleurs fait croître à Rome la popularité.

La première étape de son voyage fut Venise, où il passa quelques jours incognito, chez M. de La Thuillerie, notre ambassadeur près de la Sérénissime République. « Jamais, raconte Peiresc, il ne fut si content que de se voir dans Venise, vestu de noir avec une petite casaque noire, accompagné d'un seul aumosnier, rencontrant ceulx de sa suitte dans les églises sans estre salué. » Puis par Vicence, Vérone, Brescia et la Valteline,

il atteignit Coire, d'où il pensait gagner Cologne lorsqu'un ordre subit du roi lui enjoignit d'aller à Lyon « attendre ses commandements ». « Je vous advoue ingenuement, écrit-il le 23 novembre à Bouthillier, que je n'ay encore peu comprendre en quoy consiste ce très important point du service de Sa Majesté par lequel je me trouve obligé de suivre plutost le mauvais chemin que le bon. » Il arriva à Lyon vers le 15 décembre. Là, il trouva une lettre de son frère l'informant que l'empereur Ferdinand II, avant de mourir, avait mis comme condition expresse à la réunion du congrès qu'un cardinal ne représentât pas la France. Alphonse apprit avec joie qu'il était déchargé de la lourde responsabilité qu'il n'avait acceptée qu'à regret. « Comme je l'avois acceptée avec apréhension de faire paroistre mon incapacité, mande-t-il le 27 janvier, je la cède sans regret, et quand je n'y trouverois point cest advantage, il suffit que Sa Majesté l'ait voulu et que Mr le cardinal de Richelieu l'ait jugé à propos pour demeurer satisfaict et n'avoir pas seulement la curiosité de demander un pourquoy. » Il était difficile d'être plus humble avec plus de fierté !

IV

La vie politique du cardinal de Lyon était presque terminée. Au printemps de 1637, il vint à Paris voir le roi et remplir diverses fonctions que sa charge de grand aumônier lui imposait. Très affectueusement accueilli par le monarque, il prolongea son séjour auprès de lui jusqu'au début de l'année suivante, puis reprit tranquillement la route de son diocèse. Aux approches de Lyon, il fut très surpris de rencontrer les populations apeurées et de voir les paysans fuyant pêle-mêle avec le bétail le long des chemins; la panique semblait plus grande à mesure qu'il s'avançait vers la ville; aux portes mêmes il croisa les magistrats qui se sauvaient et le conjurèrent de tourner bride avec eux. La peste était à nouveau dans Lyon; c'était le même hideux fléau qui, dix ans auparavant, lui en avait interdit l'entrée. L'arche-

vêque, malgré les supplications de son entourage, descendit de carrosse pour ne pas exposer sa suite à la contagion, et seul, bravant courageusement le danger, ralliant derrière sa robe rouge quelques-uns de ceux qui désertaient lâchement leur poste, il pénétra dans la ville. D'ailleurs, cette action héroïque n'était que le prélude d'un dévouement plus grand encore L'archevêque prodigua ses soins aux malades, réconforta tant d'esprit abattus, fit renaître l'espérance où n'était plus que le deuil, et fut récompensé de son admirable charité en voyant fuir enfin la triste épidémie, sans en avoir été atteint lui-même.

En 1639, Richelieu, allant aux frontières de Savoie, s'arrêta à Lyon. Il put voir par lui-même toute la vénération, pour ne pas dire l'adoration, que les habitants de la ville avaient pour son frère. Il n'en sembla qu'à demi satisfait, et c'est avec une amertume pleine de jalousie qu'il répondit aux magistrats qui célébraient les louanges de l'archevêque : « Je vous suis bien obligé de l'affection que vous témoignez avoir pour le cardinal de Lion mon frère; je crois qu'en suite d'icelle vous avez pareille inclination pour moi, laquelle je vous prie de continuer. » En cette occasion le ministre se méconnut lui-même !

Alphonse passa l'hiver de 1640 dans le Midi, à Marseille notamment. D'anciens amis d'Aix vinrent l'y rejoindre et ce séjour, sous le chaud soleil de Provence, avec des littérateurs et des artistes, loin des soucis, lui rendit un peu de ses forces. Rentré à Lyon avec les beaux jours, il reprit son existence régulière d'évêque soucieux de l'administration de son diocèse, préoccupé seulement du bien des fidèles confiés à ses soins.

Au mois de septembre, en 1642, il revit pour la dernière fois son frère à Lyon, au cours de ce long voyage que le premier ministre faisait à travers la France dans une triomphante agonie. Il assista à l'étrange spectacle de l'illustre moribond qui traînait sur le Rhône, à la remorque du lit de douleur et de pourpre où la maladie le torturait, une barque où sa haine sénile retenait deux de ses victimes, ces incomparables amis qu'Alfred de Vigny a célébrés et que Richelieu conduisait au supplice. Al-

phonse se jeta aux pieds de son frère et le conjura de laisser Cinq-Mars et de Thou à la vie, au moment où lui-même allait la quitter. Tout ce qu'il put obtenir, c'est que le fils du maréchal d'Effiat ne serait pas soumis aux horreurs de la question. Puis, excédé par tant de cruauté, il s'enfuit de Lyon, avant le jour du supplice et se retira dans une maison de campagne qu'il avait près d'Orange. Ce fut là qu'il reçut la visite du duc d'Enghien qui, lors de son passage à Lyon un mois auparavant, avait refusé comme prince du sang de l'aller saluer. Richelieu l'obligea à retourner sur ses pas pour venir s'incliner devant lui dans la personne de son frère, dont il avait lui-même si durement repoussé les supplications.

En 1643, la mort du roi appela le cardinal de Lyon à Paris; comme grand aumônier de France, il devait présider aux funérailles et accompagner à Saint-Denis le corps du souverain.

Lorsqu'en août 1644, après la mort d'Urbain VIII, s'ouvrit le conclave, l'archevêque se trouvait à Rome depuis tantôt deux mois, sans mission précise, chargé vaguement par Mazarin de mettre sa sagesse et son expérience à la disposition de notre ambassadeur, Saint-Chamond. Mais, malgré la confiance que paraissait lui témoigner le ministre, celui-ci s'était mal souvenu de ce qu'Alphonse avait tenté jadis pour lui et, blessé de cette ingratitude, le cardinal de Lyon salua avec joie l'élection d'Innocent X, qui plaçait sur le trône pontifical un ancien ami et un adversaire avoué de Mazarin.

Enfin, en 1645, l'assemblée générale du clergé de France fut l'occasion de son dernier voyage à Paris. Anne d'Autriche essaya en vain de le retenir à la cour. « Si vous voulez venir jusqu'à la cour, lui écrivait-elle, vous y serez reçu comme vous pouvez le désirer, étant asseuré que tous les témoignages que vous aurez de mon affection seront toujours beaucoup au-dessous de ceux que j'ai envie de vous rendre. »

Les dernières années de sa vie s'écoulèrent paisiblement, tout entières occupées par les soucis de son administration épiscopale. Les pauvres et les malheureux trouvèrent chez lui, jusqu'à

la dernière heure, le même protecteur bienveillant; les prêtres et les religieux, le même guide sûr et dévoué; les poètes et les artistes, le même ami sincère et éclairé. Il donnait à quelques intimes les énergies dernières de son esprit charmant; il prodiguait autour de lui les marques de son immense charité; il consacrait à son clergé les conseils et les encouragements. Il restait ce qu'il avait toujours désiré être, depuis sa sortie du cloître, un évêque parfait.

L'hydropisie, dont il souffrait depuis longtemps déjà, avait fait d'effrayants progrès dans ce corps affaibli et usé par l'âge; son entourage voyait avec tristesse le mal empirer. Lui, au contraire, attendait sans crainte l'instant que tous les siens redoutaient et s'entretenait de sa fin prochaine avec une étonnante résignation. Il avait depuis longtemps dessiné son tombeau et il voulut composer lui-même son épitaphe : *Pauper natus, paupertatem novi; pauperior morior, inter pauperes sepeliri volo.*

Le 23 mars 1653, après une agonie très douce, Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, cardinal, archevêque de Lyon, primat des Gaules, grand aumônier de France et commandeur du Saint-Esprit, proviseur de la Sorbonne, abbé de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Étienne de Caen, de la Chaise-Dieu, et titulaire de plusieurs autres bénéfices ecclésiastiques, mourait en prononçant ces paroles qui sont bien l'expression des sentiments de toute sa vie : « Hélas! que le cardinal de Lyon seroit bien mieux dans le lict de dom Alphonse, que dom Alphonse dans le lict du cardinal de Lyon. » Selon sa volonté, il fut inhumé dans l'église de la Charité à Lyon, et sa fortune fut répartie entre les pauvres.

On peut apprécier différemment le rôle et le caractère de ce prélat; mais, en tout cas, il faut bien reconnaître qu'il valait mieux que l'exécution sommaire qu'en fit Tallemant des Réaux dans ce très court parallèle : « On a remarqué que le cardinal de Richelieu et son successeur, Mazarin, ont eu tous deux un frère moine, fou et archevêque d'Aix ».

Gabriel DE MUN.

UNE

MISSION DIPLOMATIQUE EN POLOGNE

AU SEIZIÈME SIÈCLE

JACQUES FAYE D'ESPEISSES

et

GUY DU FAUR DE PIBRAC

(1574-1575)

(*Suite et fin* [1])

VI

Enfin, le 12 mai, jour de l'Ascension, les sénateurs s'étant réunis après la messe du Saint-Esprit dans une salle en bois, aux portes de Stenzica, petite ville du palatinat de Sandomir, sur la route et à une centaine de verstes de Varsovie [2], le maréchal du royaume ouvrit la diète en proposant, selon l'usage, de fixer l'ordre des débats. C'était une formalité préliminaire ; mais lorsque le paladin de Sandomir eût fait observer assez justement qu'il fallait avant tout s'entendre sur les motifs de la convocation et savoir pourquoi on était là, à un signe des palatins de Siéradz, Podolie, Rawa et d'autres encore, la noblesse polonaise, qui était à l'extérieur, se précipita en armes dans la salle, résolue à trancher elle-même la question, en criant plusieurs fois : « Élection ! »

On connaît le caractère tumultueux des diètes de l'ancienne Pologne. Celle qui s'ouvrait de cette manière bruyante, et, si nous nous reportons à ce qui précède, bien significative quant à

[1] Voir la *Revue* du 1er janvier 1904.

[2] Au confluent de la Vistule et de la Wiewprz.

son objet, se signala dès le début par l'explosion violente des rivalités que l'union territoriale et politique avait été impuissante à détruire entre les Lithuaniens et les Polonais, de tout temps séparés par les mœurs, les influences, la religion même [1].

La mésintelligence éclata au premier contact, lorsque les Lithuaniens qui n'avaient point paru à l'ouverture de la diète et étaient restés dans leur campement, ne reconnaissant pas, avons-nous dit, la confédération de Varsovie dont elle tirait ses pouvoirs, eurent fait demander à la fin de la journée par les principaux d'entre eux s'il s'agissait d'une diète d'élection ou d'une diète ordinaire. Dans le premier cas, ils se déclaraient prêts à y assister, tout en protestant contre la décision prise en dehors d'eux par la confédération de Varsovie, car si le roi leur avait demandé dans ses instructions de s'opposer à la réunion des comices, ils tenaient néanmoins à s'entendre sur une question aussi grave avec leurs frères de Pologne; dans le second cas, au contraire, leur présence devenait inutile puisqu'aux termes des statuts de la République c'était à Varsovie, et non ailleurs, que devaient se tenir les diètes d'affaires. En cette occurrence, la majorité du sénat montra par son attitude qu'elle était résolue à procéder à une nouvelle élection.

La réponse à faire aux Lithuaniens ayant été ajournée au milieu d'un immense désordre provoqué dans l'assemblée par les cris de ceux qui n'entendaient pas qu'elle fût différée un seul instant, le primat de Pologne émit l'avis dans la séance du lendemain qu'on les invitât sans autre commentaire à venir à la diète, afin qu'appartenant à une seule et même nation ils fussent consultés comme les Polonais sur ce qui pouvait le mieux contribuer à la tranquillité de l'État. Sur quoi, prenant vivement la

[1] La Lithuanie et la Pologne avaient bien été placées sous le même sceptre par le mariage de Jagellon et d'Hedwige de Pologne, mais ce n'est qu'en 1569 qu'elles formèrent un seul et même état politique et territorial, en vertu de l'Union de Lublin; encore s'étaient-elles réservé l'une et l'autre la faculté de nommer séparément aux dignités suprêmes, d'avoir chacune son armée propre et ses lois respectives.

parole, l'évêque de Cracovie[1] demanda pour quelle raison l'on ne s'accordait pas sur l'exécution de la confédération, puisque ceux qui y avaient assisté s'étaient engagés par serment à la faire observer sous peine d'infamie. « Quant aux Lithuaniens, ajoutait-il, du moment où on leur a communiqué dès hier l'acte de la confédération, ils ne sauraient plus longtemps prétendre ignorer que nous sommes ici pour procéder à une nouvelle élection. » Ce langage paraissait réunir les suffrages de l'assemblée, et les évêques de Plock et de Chelm, ainsi que les palatins de Cracovie et Sandomir, de Podolie, de Siéradz, de Rawa et plusieurs autres l'approuvaient visiblement quand le comte de Tenczyn[2] et son frère le palatin de Belz n'hésitèrent pas à soulever les clameurs de l'assemblée en déclarant de la manière la plus énergique qu'il fallait se rallier à l'avis du primat et éviter à tout prix d'en venir à une nouvelle élection. A la parole de ces fidèles serviteurs de la cause royale, il commença à se former parmi les palatins et autres grands officiers de la couronne un léger courant de résistance à la confédération et ceux qui n'osaient parler contre par crainte d'être accusés de manquer à leur serment trouvèrent la voie ouverte à l'expression de leurs sentiments. Néanmoins les avis étaient trop partagés, les opinions trop peu solides encore pour qu'on arrivât à un accord, et le 17 seulement après plusieurs journées employées à se reconnaître dans cette diversité de vues et de convoitises ardentes le sénat se décida, sur les instances de la noblesse et malgré l'opposition du primat, à envoyer des députés aux Lithuaniens pour leur dire qu'il s'agissait d'une nouvelle élection et les inviter à venir à la diète en vue de fixer avec les Polonais la date où elle aurait lieu et pour laquelle on proposait dès maintenant le 20 mai.

Ce fut pendant ces quelques jours l'occasion pour les prétendants à la couronne de compter leurs amis et de réunir leurs forces. Le duc de Ferrare s'était mis sur les rangs, mais sans trop s'engager, car ses partisans n'étaient pas nombreux, et il

[1] François Krasinski.
[2] Sous-camérier royal et castellan de Vojnica.

ne voulait « fonsser » qu'au dernier moment, si l'empereur son beau-frère se désistait. Sans se poser nettement en compétiteur, le roi de Suède faisait rappeler par un envoyé spécial ses bienfaits envers la Pologne, sa parenté avec les Jagellons et les droits de l'infante, sa belle-sœur[1]. Mais le plus dangereux de tous, celui dont les partisans étaient les mieux payés et les plus en état d'enlever l'élection par la bourse, on a nommé l'empereur Maximilien d'Autriche. Pour ne point offenser le roi, il avait bien prescrit à ses ambassadeurs extraordinaires, l'évêque de Wratislaw et le maréchal de Moravie, de ne se rendre à la diète qu'après la proclamation de l'interrègne qu'il croyait assuré; Dudith, son ambassadeur ordinaire, avait bien reçu l'ordre de rester à Cracovie. Mais sous ces réserves, les uns et les autres ne s'abstenaient guère d'entretenir par de nombreuses et habiles largesses, répandues publiquement et sans vergogne[2], la plus active propagande en faveur de l'élection. Par contre, le sultan n'en voulait à aucun prix; aussi contraire à la candidature germanique qu'à celle d'un autre voisin de la Pologne, le grand-duc de Moscou, qui après avoir cherché à faire élire son fils à la mort de Sigismond-Auguste, travaillait maintenant à se créer un parti dans la petite noblesse, avide de se soustraire à l'autorité des grands[3], Amurat avait fait déclarer par son ambassadeur à la diète qu'on pouvait compter sur son amitié perpétuelle si on élisait un Piast, le roi de Suède ou le prince de Transylvanie, mais qu'il fallait s'attendre à la guerre si les suffrages se portaient sur l'un ou l'autre des précédents.

Dans cette lutte d'intrigues ardentes, d'Espeisses était à peu près seul, sans argent, sans lettres de créance, à rappeler à la Pologne qu'elle avait toujours un roi. A toute heure, en dehors des séances, on le voyait saisir au passage, sans souci des rebuf-

[1] Jean III. Il avait épousé Catherine, fille de Sigismond Ier, roi de Pologne, et sœur de Sigismond-Auguste et de l'infante Anne.

[2] Le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 26 mai 1575, n° 56.

[3] Le nonce au cardinal de Côme (voir lettres des 10 février, 26 mai 1575 et suivantes).

tades, tel ou tel palatin, dont l'opinion à l'égard du roi était des plus incertaines, et essayer de le ramener à sa cause. Nonobstant, ses promesses étaient si décriées qu'on l'écoutait avec peine : on allait même jusqu'à soutenir qu'il fabriquait avec l'évêque de Cujavie les lettres et instructions dont il se prévalait au nom du roi [1]. « Vray est que j'acquis une réputation envers eulx d'estre trompeur, m'appelans le jeune Montluc et délibérans de me défendre le royaume [2]. » En un mot, ses rapports avec le sénat en étaient arrivés à une telle aigreur que, pour ne pas paraître rechercher la parole, il avait remis au primat le mémoire que du Val lui avait apporté de la part du roi pour les ordres du royaume, en le priant d'en demander la lecture en séance. Le primat s'était empressé de lui donner satisfaction le lendemain, en le faisant lire par le vice-chancelier; et bien que d'Espeisses se fût offert en ôtage si on en contestait l'authenticité, « beaucoup l'examinèrent et le contrôlèrent avec soin, tant ils croyaient à sa fausseté [3] ».

Dans sa perplexité il envoyait coup sur coup dépêches au roi et courriers à Pibrac et à Bellegarde : « Depuis l'arrivée de M. du Val, mandait-il au roi le 18 mai [4], jay faict 3 dépesches à V. M. et 3 à M. de Vulcob pour l'advertir de toult ce qui se passoyt de par deça, afin quil vous en advertisse. Jay depesché aussy 5 courriers en diverses parties d'Allemaigne pour haster vos ambassadeurs de venyr, cognoissant que ce seul moïen, encores qu'ils neussent argent, mestroyent vos affaires en bonne part, et ne venants il ny a home du monde qui ose ouvryr la bousche pour vostre servyce. Au moins, sil y en a d'aulcuns, ils sont si clairsemés quils ne peuvent compter pour rien. »

Mais si les ambassadeurs n'arrivaient pas au gré de d'Espeisses, un revirement en faveur de la prorogation de la diète avait fait place, après les premières journées, à l'indifférence

[1] Dudith à l'Empereur, Arch. vienn., Hungarica.
[2] Rapport sans date de d'Espeisses au roi, B. N, F. F. 4736.
[3] Le nonce du cardinal de Côme, Varsovie, 15 mai 1573, n° 55.
[4] Recueil de lettres de MM. de Pybrac, d'Espeisses, Bellièvre, Paris, 1635, B. N., t. 2123.

avec laquelle les palatins avaient accueilli jusqu'à présent les lettres et instructions du roi : « Dyeu mercy, continuait d'Espeisses dans la lettre précitée, les humeurs se sont tempérées de telle fason qu'encores que les Polonais ayent declaré aux Lithuans quils entendoyent fayre eslection nouvelle, il se trouve plusieurs personnes qui dysent publicquement qu'il est meilleur d'attendre vos ambassadeurs pour veoyr si vous leur offrires quelque chose qui les asseure de vostre retour. » En effet, inquiets des progrès du parti de l'empereur, qu'au grand mécontentement de la noblesse appuyaient la plupart des sénateurs, certains palatins, secrètement acquis à l'idée de faire élire un Piast, se demandaient s'il était vraiment contraire à leurs intérêts d'accorder au roi le délai qu'il réclamait pour son retour. Parmi ceux-ci les palatins de Podolie[1] et de Sandomir[2] commençaient à prêter quelque attention aux paroles de d'Espeisses depuis qu'il avait déclaré au premier que si le roi devait perdre la couronne, il préférerait la voir passer à un des leurs qu'à l'empereur ou à l'archiduc Ernest : « Je trouve M. le palatin de Podolie de cet advis, ajoute-t-il, et encores quil eust dist hier en plains comices quil estoyt d'advis dobserver la confédération, néantmoins il discourut en telle fason devant que dyre son opinion que par son discours il donnoyst à entendre à plusieurs quils faysoyent follie et se mestoyent en danger n'attendans le roy. J'ay parlé à luy plusieurs foys, et encores quil soyt home qui ne souvre guere volontyers, neantmoins il ma montre quil seroyst favorable en toult ce qui se presente et pour le servyce de V. M. Bref, encores que jusqua ceste heure je ne puysse vous donner parfaicte cognoissance des personnnes pour l'incertitude et obscurite qui est en eulx, si vous puys-je dyre que pouvant beaucoup il na pas la volonté mauvayse. Vray est quen son faict il mest une clause, cest quil vous servyra moiennant que la République nendure dommaige. Il passe oultre, car il juge quon vous peust instam-

[1] Nicolas Mielecki.
[2] Pierre Zborowski.

ment renouveller un terme pour vostre retour. Quand je luy demande quel, il sestend jusqua fin de settembre, et semble quil saccommoderoyt a un an. Plusieurs aultres se trouvent de cet advis et pensent que la chose se pourroyst obtenir moiennant que les ambassadeurs vyennent; mais ne venants il ny a personne qui ne perde toulte espérance. »

Là-dessus, les Lithuaniens vinrent à la diète dans la journée du 20, suivant l'invitation qui leur en avait été faite le 17. A leur arrivée commença la discussion relative à la question de savoir en quelle forme il serait procédé à l'élection. Le primat, prenant le premier la parole, déclara qu'avant de décider si on passerait à un acte aussi grave il importait d'examiner sagement s'il pouvait s'accomplir en toute légalité et sans danger pour la république. A cette motion, l'évêque de Cracovie objecta qu'obligé comme il l'était par son serment de se conformer à la confédération de Varsovie il ne pouvait suivre le primat sur ce terrain et demanda qu'on fixât l'élection au mardi 24. Après lui, le castellan de Vilna, Jean Chodkiéwicz, chercha à expliquer qu'on pouvait procéder sans honte et sans reproche à l'élection parce que le roi n'avait pas rempli les conditions auxquelles il avait été élu et que par le retard qu'il mettait à envoyer des ambassadeurs en dépit de ses promesses il semblait avoir complètement abandonné la couronne. A l'appui de l'opinion du primat, le castellan de Belz s'efforça de démontrer avec une noble ardeur à quels dangers entrainerait une nouvelle élection; que si par contre, admettait-il, l'élection était reconnue nécessaire, ce qui ramènerait à l'interrègne, il fallait au moins indiquer, en s'appuyant sur de solides arguments juridiques, pourquoi on voulait déposer le roi, et exiger de chacun le serment de venir à l'élection par pur amour du bien public, sans haine, sans visées ambitieuses, et sans avoir été suborné. Ces sages paroles furent accueillies avec faveur, mais non sans embarras, par les palatins de Podolie et de Sandomir; quant aux autres, ils suivirent l'avis du castellan de Vilna en insistant pour que l'élection eût lieu le 24 mai.

Cependant le lendemain, lorsque le sénat eut fait remettre à la noblesse un écrit constatant qu'il approuvait la demande de l'élection et signé par la plupart de ses membres, il se forma dans les rangs de celle-ci un triple courant d'opinions contradictoires : tandis que la majorité tenait pour qu'on en vînt à l'élection sans passer par la déposition, quelques-uns voulaient qu'on décrétât, au contraire, cette déposition; qu'on proclamât en d'autres termes l'interrègne ; un très petit nombre, qu'on attendît le roi, de telle sorte qu'en ce jour on ne prit aucune résolution.

Ainsi donc, résultat certainement dû aux manœuvres de d'Espeisses, la noblesse, comme épouvantée des droits que s'arrogeait l'assemblée — et de pareils revirements ne sont pas rares dans les annales des diètes polonaises, où les factions rivales redoutaient par-dessus tout « de voir se concentrer quelque part la force publique [1] » — montrait de l'hésitation à consentir à la déposition du roi; mais il y avait encore beaucoup à faire pour la détourner d'acquiescer à l'élection. Dans sa dernière lettre à Henri de Valois, d'Espeisses nous fait voir comment il s'était rapproché du palatin de Podolie, et si celui-ci n'avait pas révélé de sentiments bien vifs à l'égard du roi dans les premières séances de la diète, nous savons « quil nestoyt pas home à souvrir volontyers ». D'Espeisses avait également tâté le palatin de Vilna [2] et en avait presque obtenu la promesse d'encourager les Lithuaniens dans leur résistance aux volontés du sénat, tout en laissant le duc d'Olyka, son neveu, suivre avec le castellan de Vilna le parti de l'empereur. D'une nature aussi renfermée et aussi difficile à entraîner que le palatin de Podolie, Nicolas Radzivill tenait évidemment à se ménager l'empereur; mais sentant combien la noblesse était contraire à la candidature germanique, il cherchait avec le palatin de Podolie à gagner du temps en se tournant en apparence du côté du roi. D'Espeisses ne pouvait trop se fier aux promesses « obscures et

[1] De Salvandy, *Histoire de Pologne*, p. 113.
[2] Nicolas Radziwill.

incertaines » de ces seigneurs peu affectionnés au roi; mais comme ils disposaient à leur gré de la noblesse en Pologne et en Lithuanie, c'en était assez pour qu'à l'abri de leur neutralité bienveillante il engageât bravement la lutte contre l'empereur : « J'entretyens ung chacung tanlt qu'il m'est possible et ny espargne rien qui soyt en ma puissance et puys dyre quavec fort peu dayde je mestroys toult en bon estat, car la justice est de nostre costé et trouve assez de gens qui la goustent, sapaisant fort les humeurs des personnes. » Comme il l'écrivait au roi, il usait de persuasion vis-à-vis des uns et des autres, et il répandait des écrits portant en substance que quiconque se déclarerait pour l'empereur serait l'ennemi du roi; que si on proclamait l'interrègne, il en ferait retomber la responsabilité sur la faction impériale, s'y opposerait de toutes ses forces et n'hésiterait pas à favoriser un Piast ou quelque autre voisin de la Pologne. « Et de moy j'ay promis d'aller inciter le Turc pour venir à Vienne et fayre que Votre Majesté les secourra d'argent et peult estre de gens [1]. » Ce faisant, d'Espeisses profitait adroitement de la faute commise par les impérialistes en démasquant leurs vues avant que l'interrègne ne fût proclamé. Aux agissements de ses adversaires, il répondait en cherchant à détourner la noblesse de prendre part à l'élection, sous la perspective du triomphe possible d'une candidature nationale : « V. M. scaura quelque jour les moiens dont j'y use qui sont assez estranges et difficiles, mais je n'attrybue le succez de ceste affayre qu'à Dyeu et à vostre bonheur sy j'en vyens à boust, ce que je feroys sy j'avoys seullement une instruction pour descouvryr vostre intention et une lettre de créance. Et néantmoyns je ne perds courage, encores qu'on me menace de tous costés; mays il me seroyt peu de perdre la vie pour vostre servyce. Le regret seullement que j'auray sera sy je voyeais que pour peu de chose ce royaume se perdyst et tombast entre les mains de vos ennemys, lequel je penseroys sauver pour peu de chose, et puys, aiant

[1] Rapport s. d. de d'Espeisses au Roi. B. N. Ms. fr. 4736.

rompu le coup, il seroyt aysé à V. M. de fayre plusieurs bonnes choses. »

Cette instruction, cette lettre de créance, sans lesquelles. on l'a vu, d'Espeisses ne pouvait obtenir la parole dans les assemblées, du moins de manière paisible, ce qui le condamnait à l'impuissance, il n'avait cessé de les demander au roi depuis son départ de France et, dans sa perplexité quant à l'arrivée des ambassadeurs, il lui avait encore écrit le 18 mai : « Je vous suplye d'envoier la mesme ambassade par un courrier pour la proposer s'il est besoing et à tems au cas qu'ils ne viennent. Douze parolles que je leur dyroys seul esbranleroyent les affayres et conserveroyent ce royaulme. »

Enfin, le 23 mai, pendant qu'on discutait au sénat la question de l'élection, un des nombreux courriers qu'il avait expédiés à la rencontre de Pibrac lui ramenait un des gens de l'ambassadeur, qui venait lui annoncer, de la part de son maître, qu'en partant de Montbéliard, le 30 avril, l'ambassade avait été attaquée par une bande de pillards. Dépouillé de tout son argent et de son équipage pour une valeur de vingt mille écus, deux de ses serviteurs tués, Pibrac avait été secouru à temps pour échapper à la mort, lui aussi, et n'avait pu sauver que sa correspondance éparse sur le sol; aussi avait-il été forcé de se détourner un peu de sa route pour gagner Soleure et demander à l'ambassadeur du roi les secours nécessaires à la continuation de son voyage; il espérait toutefois être à Stenzyca dans quatre à cinq jours et il avait remis à cet homme des lettres en date du 8 mai pour les ordres du royaume et quelques particuliers avec un certificat du comte de Montbéliard à titre de preuve de l'accident, en les priant de l'attendre. La veille, le bruit avait couru à la diète que le maréchal de Bellegarde était arrivé à Cracovie, mais qu'ayant su l'élection de l'empereur il n'avait pas poursuivi sa route, et d'Espeisses lui avait, en conséquence, envoyé un courrier pour l'informer de la vérité et l'amener en toute hâte. Quand ces nouvelles, qui annonçaient en somme que les ambassadeurs ne viendraient pas encore, furent connues des Polonais — la seconde

avait été inventée par les impérialistes pour presser l'élection — elles fournirent aux adversaires de d'Espeisses, comme bien on pense, l'occasion de répéter avec plus d'audace qu'on ne pouvait avoir foi en ses promesses. Pour lui qui n'en était pas à la première offense, cette lettre de Pibrac aux ordres de Pologne et de Lithuanie constituait, en dépit des sourires de la foule, une preuve assez claire de son arrivée, pour qu'il se crût le devoir de forcer la diète à l'écouter. Peu s'en fallut même qu'il ne reçût en cette grave circonstance « l'ambassade » qu'il avait si vainement sollicitée; car, à la nouvelle de l'agression de Pibrac [1], le roi lui avait écrit qu'il allait lui envoyer des pleins pouvoirs, et ne s'était ravisé, ajoutait-il en post-scriptum à sa lettre [2], qu'en apprenant que Pibrac avait recouvré la liberté et continué son voyage. Cette suprême ressource lui échappait encore, et si d'aventure la vision s'en offrit à ses yeux, ramené bien vite par son infatigable constance à la dure réalité il se résolut à demander le lendemain la parole pour présenter à la diète la lettre de Pibrac et essayer de la déterminer à attendre les ambassadeurs du roi.

Introduit enfin au sénat dans la séance du 24 mai, il parvint à prononcer, au milieu d'une attention contrainte et recueillie, cette fière harangue [3], dont voici la substance : « Révérendissimes et illustrissimes seigneurs, par ses lettres arrivées le 16 avril, le roi très chrétien vous a demandé d'attendre quelque

[1] Cette agression est assez singulière, et un passage d'une lettre du nonce donnerait à penser qu'elle a été préméditée dans le dessein d'empêcher Pibrac d'arriver à temps pour la diète de Stenzyca. Voici, en effet, ce qu'écrivait Vincent Laurea au cardinal de Côme le 27 juillet 1575, sous le n° 64 : « Pibrac déclare avoir été averti par le prince de Condé que le palatin de Cracovie avait été le premier à adhérer à un écrit ou « complot », envoyé dans ce royaume par Bèze, qui recommande tous les efforts en vue d'empêcher le roi de retourner en Pologne et de conserver la couronne, et oblige par serment les Polonais de la nouvelle secte à en assurer l'exécution par toutes les voies. On croit que des démarches semblables ont été faites auprès des autres palatins. »

[2] Le roi à d'Espeisses, 8 mai 1875. B. N. Fr. 3304, fol. 112.

[3] Proposition faite aux états de Pologne par M. d'Espeisses, le 24 mai 1575. B. N. Fr. 16936.

temps encore ses ambassadeurs et de [illegible] confiance, si par hasard [illegible] Ayant reçu maintenant de [illegible] la preuve de leur venue, et si vous ne [illegible] vous offre ma vie et celle de mes [illegible] en garantie de mes paroles.

« L'affaire qui m'amène devant vous [illegible] que non seulement le salut et la tranquillité de votre patrie, mais encore le salut et la tranquillité de toute la République [illegible] en dépendent.

« Ce que je vous demande, c'est que vous attendiez les ambassadeurs de notre roi pendant un délai raisonnable qui vous appartient de fixer et que vous écoutiez avec bienveillance ce qu'ils ont charge de vous exposer. Si vous les attendez, vous apprendrez d'eux s'il est vrai — comme le disent certains d'entre vous et ce qui vous trouble profondément — que notre roi vous abandonne complètement, vous reconnaîtrez ceux qui affirment audacieusement qu'il ne vous a pas envoyé d'ambassadeurs, et vous jugerez s'ils parlent par amour de la patrie, par haine du roi ou par intérêt privé.

« Lorsque les ambassadeurs seront ici, ils vous donneront force détails sur les raisons pour lesquelles le roi a dû s'éloigner de ce royaume, pour lesquelles il a été jusqu'à ce jour retenu loin d'ici; ils vous diront par suite de quelles intrigues il n'a pu arriver ici le 12 mai, à quelle époque il a résolu de revenir; ils vous diront ce qu'il peut et ce qu'il veut faire pour contribuer par l'accroissement de sa puissance à vous servir et à affermir votre sécurité; ils vous diront quels dangers vous menacent si vous élisez un autre roi, et comme beaucoup d'entre vous lui reprochent de n'avoir pas confirmé certains articles, ils vous expliqueront pourquoi il ne l'a pas fait et ce qu'il a l'intention de faire.

« Mais peut-être êtes-vous retenus par la confédération de Varsovie, laquelle, bien qu'elle ait été intimée pour l'avantage et le bonheur de votre république, ne mérite que votre haine pour

vous avoir enlevé la liberté de délibérer et de statuer sur ce que vous jugeriez de plus utile et de plus favorable à vos affaires?

« Est-il quelque chose de plus absurde que de voir tant de gentilshommes, qui ont joui jusqu'à présent d'une liberté absolue, tomber à ce degré de servitude qu'il ne leur est pas même permis, lorsqu'il s'agit de leurs suprêmes intérêts, de proposer par crainte de la confédération ce qui leur semble le plus propice à leur république!

« A défaut d'autre reproche, il en est un du moins qu'on peut faire à votre confédération, c'est de n'avoir eu ni l'approbation royale, ni celle de la plupart d'entre vous, et cependant elle a tellement troublé vos affaires que les révoltés de France, si enclins qu'ils fussent à la paix par crainte de votre union avec le roi, ont subitement renoncé à leurs intentions pacifiques, dès qu'ils l'ont connue, et fait retarder le retour du roi. Ignoraient-ils donc ce que devait risquer Sa Majesté en n'arrivant pas à la date du 12 mai? N'oubliez pas non plus que les promesses de ceux qui lui affirmaient qu'ils n'avaient point acquiescé et n'acquiesceraient jamais à la confédération pouvaient porter le roi à regarder ce délai comme illusoire, surtout en raison de sa brièveté?

« Qui, en effet, pourrait douter qu'en lui imposant cette date on ne lui rendait pas le retour absolument impossible? Ce n'est que le 20 janvier qu'il en a reçu connaissance de la bouche des ambassadeurs de Pologne, et les ambassadeurs de Lithuanie n'ont pu la lui notifier que le 2 février. Qui pourrait donc soutenir que le roi pût en deux mois se faire couronner, pacifier son royaume, obtenir le libre passage et revenir ici? Autant eût valu lui demander de négliger ses affaires de France pour se précipiter avec ses deux royaumes dans les plus graves dangers?

« Qui donc peut l'accuser sérieusement d'avoir enfreint une condition impossible à remplir et à laquelle il n'est pas de loi divine et humaine qui oblige un homme, encore moins cette confédération de Varsovie, qui, pour si ambiguë qu'elle soit, n'en est pas moins soumise au droit, commun à toutes les

constitutions, de n'avoir aucun effet à l'égard de ceux qui par la force des choses ne peuvent lui obéir. Certes, le roi n'a pu croire que vous aviez cherché à le tromper en le rappelant à une date où il ne pouvait revenir. Bien au contraire, il s'est toujours fié à la sincérité de votre invitation et il se flatte qu'après avoir remarqué que ce délai était vraiment trop court vous n'hésiterez pas à le proroger de votre libre gré. Comme c'est là précisément ce qu'il s'agit d'examiner, n'est-il pas juste qu'avant de statuer quoi que ce soit à ce sujet, vous écoutiez au moins les explications que ses ambassadeurs ont charge de vous apporter? Et pour que vous jugiez que leur absence à la date du 12 mai ne saurait leur être imputée et n'a été qu'accidentelle, je ne doute pas que votre équité naturelle ne vous pousse à les attendre et que vous n'accordiez ainsi à votre roi ce que vous ne pourriez refuser à vos ennemis eux-mêmes! »

Cette superbe harangue, qui s'adressait moins à l'esprit qu'au cœur des Polonais — car l'autorité royale était la moindre dont on se souciât par suite de la liberté des nobles, des empiétements et de la toute-puissance des grands — ne modifia pas sensiblement les dispositions du sénat. D'Espeisses avait, sans doute, infligé un coup terrible à la candidature germanique, en apportant aux Piast l'appui du parti français; mais, avant comme après son discours public, il ne parvint pas à décider la noblesse à attendre le retour du roi ou celui de ses ambassadeurs. De toutes parts on éprouvait le besoin d'arriver promptement à la solution du débat, et malgré l'approche des ambassadeurs, bien que le primat eût proposé d'examiner et de peser mûrement les arguments présentés par d'Espeisses pour suspendre toute décision de la diète avant leur arrivée, le sénat s'occupa, le lendemain de cette importante séance, à rechercher sous quelle forme pourrait être promulguée l'élection.

Mais là encore surgirent de nouvelles difficultés. Par l'obstination du sénat à suivre le parti de l'empereur, plus le temps s'écoulait, moins on parvenait à s'entendre. En effet, quand après la publication du décret on en vint, dans la séance du lendemain,

à la question du vote, les Lithuaniens s'opposèrent à la prise en considération, en requérant l'expédition de lettres-patentes qui les dégageassent de toute obligation envers la confédération de Varsovie et établissant qu'à l'avenir rien ne se ferait dans la république sans leur consentement. De son côté, le primat se refusa à consacrer par une invocation au Tout-Puissant l'acte qu'on se préparait à accomplir, comme l'y conviait le maréchal du royaume, en répétant, conformément à la sentence qu'il avait remise par écrit au début de la diète, qu'avant de procéder à l'élection il fallait se mettre d'accord par une délibération sérieuse sur son opportunité. Là-dessus l'évêque de Cracovie [1], estimant qu'on déplaçait à dessein la question et qu'il était temps d'enlever tout espoir aux partisans du roi, présenta et parvint à lire, au milieu de l'agitation générale, une demande de déposition dont voici les termes :

« Considérant,

« Que le roi Henri de France, duc d'Anjou, a été élu roi de Pologne sous la condition des articles proposés par ses ambassadeurs et par le feu roi Charles, son frère, articles jurés à Paris par le même Henri, mais non confirmés par lui à la diète du couronnement, malgré les instances qui lui en ont été faites ; qu'après la mort du susdit roi, son frère, il est retourné en France à l'insu, sans les conseils et l'assentiment des ordres et contre les lois du royaume, en le laissant exposé à ses ennemis, avec lesquels il n'a renouvelé ni confirmé de trêve ou de paix quelconque; qu'après son départ, et pour veiller au salut du royaume, on a fait une convocation générale et conclu une confédération à Varsovie, à laquelle on s'est obligé sur ses biens, son honneur et sa conscience, et qu'on a fixé au roi le terme du 12 mai pour revenir dans le royaume, selon intimation par lettres publiques et ambassade ; que le roi ne s'étant pas trouvé à la présente diète et le royaume ne pouvant rester sans

[1] L'évêque de Cracovie avait été ambassadeur à Vienne sous Sigismond-Auguste et était resté très attaché à la cour impériale.

chef au dedans, et les frontières sans défense contre les ennemis du dehors, les ordres font savoir au saint-siège apostolique, à l'empereur et à tous les rois et princes chrétiens que pour les raisons précitées ils déclarent déposer le roi Henri de France et lui refuser l'obéissance qu'ils lui auraient gardée s'il avait tenu ses promesses; qu'étant dès lors forcés de procéder à l'élection du nouveau roi qu'ils jugeront leur être le plus utile parmi les princes chrétiens, ils avaient la certitude qu'eu égard à leurs justes griefs ci-dessus énoncés le saint-siège apostolique, l'empereur et les autres princes estimeront que tout a été fait dans cette présente diète par mûre nécessité et qu'on a agi en pleine équité[1]. »

Après la lecture de cette motion inattendue, chacun fut invité à dire ce qu'il en pensait, quoiqu'elle eût été saluée par les applaudissements de presque tout le sénat. Directement visé par cet appel au respect de la confédération de Varsovie, le primat s'esquiva en répondant qu'il n'avait pas assez clairement saisi les paroles de l'évêque de Cracovie pour émettre un avis. Mais les palatins de Podolie, de Sandomir, de Vilna, et certains de leurs partisans se récrièrent en insinuant qu'il suffisait de procéder à l'élection sans prononcer la déposition pour ne pas offenser le roi. Quant à la noblesse, en voyant dans ce document, lorsqu'on vint le lui apporter, une manœuvre en faveur de la maison d'Autriche, elle le désapprouva en tous points aux cris répétés de : « Nous ne voulons pas l'Allemand. »

Ces discordes ne pouvaient qu'être favorables à d'Espeisses; car, par les retards qu'elles apportaient à une décision ferme, il était à prévoir que les ambassadeurs du roi arriveraient avant la clôture de la diète. En effet, de Posen Pibrac avait adressé à d'Espeisses une nouvelle lettre pour les ordres du royaume où il les suppliait d'attendre son retour, puisqu'il était si près, en ajoutant que « lorsqu'ils l'auroyent ouy ils ne songeroyent à rien moins que fayre eslection d'un aultre Roy ». La présentation de

[1] Le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 9 juin 1575, n° 59.

cette lettre souleva un profond vacarme dans l'assemblée, et il fallut l'intervention hardie du primat, des palatins de Podolie, de Sandomir, de Vilna, de Belz et de quelques autres pour que d'Espeisses, traité de chien par le palatin de Rawa [1], parvînt, au milieu des plus graves injures, à en obtenir la lecture. Enfin quand l'ordre se fut un peu rétabli, le primat tenta encore une fois, mais toujours bien inutilement, de décider les sénateurs à attendre les ambassadeurs du roi.

Inquiétés cependant par l'approche de Pibrac, les impérialistes essayèrent dans la journée du 28 d'enlever l'élection à l'improviste. Là encore leur entreprise échoua par l'opposition des Lithuaniens à ce qu'il fût procédé à une élection quelconque si l'on n'ajoutait aux exigences qu'ils avaient formulées l'avant-veille la restitution de quatre palatinats annexés à la Pologne au temps de Sigismond-Auguste [2]. C'était dépasser la mesure, et sous la conduite de l'ancien commandant des gardes du corps royaux, Secygniowski, qui avait si courageusement rappelé aux Polonais dans une des dernières séances qu'ils étaient liés à Henri de Valois par leur serment, mais sentait aujourd'hui à quel point il importait d'en finir avec cette situation troublée, la noblesse se porta en armes au sénat en demandant l'élection du plus digne. Sommé alors d'exprimer son opinion, le primat répondit qu'on ne pouvait prendre de résolution sans les Lithuaniens ; à quoi la noblesse répliqua en murmurant qu'on n'avait pas à s'occuper d'eux, et elle ne s'éloigna qu'après qu'on lui eut donné l'espoir de procéder à l'élection dans la séance du 30. Le primat tenta à cette occasion un suprême effort pour arrêter toute décision ; il n'alla point au sénat ce jour-là et lui envoya un vote écrit par lequel « se référant à son serment au roi, et pour épargner à sa patrie les maux qu'entraînerait une nouvelle élection, il engageait la diète à s'ajourner jusqu'à la fête de la Purification en février prochain, parce que si on passait maintenant à l'élection, il faudrait compter avec le Sultan et choisir d'autres

[1] Le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 9 juin 1575, n° 59.
[2] Union de Lublin, 1569.

candidats [illegible]
en mesure [illegible]
renonçant à [illegible]
dite on aurait [illegible]
ce langage si [illegible]
remède qui [illegible]
cités par trois [illegible]
mais il connaissait [illegible]
donner les uns aux autres [illegible]
se flatter qu'ils vinssent à ses vues [illegible]
leurs discordes. [illegible]
mise à la noblesse [illegible]
Piast, les autres le [illegible] de M[illegible]
niens, flottant selon l'humeur de leurs [illegible]
nions, exigeaient le [illegible]
l'empereur!

C'est pourquoi, au milieu de la [illegible] se [illegible] vainement les partis, la noblesse [illegible] de l'impuissance du sénat à tenir ses promesses et à [illegible] quoi que ce fût, se confédéra dans un champ voisin et lui adressa une protestation dans laquelle elle lui rappelait que « l'élection devait avoir lieu non en vertu d'un décret, mais par la force même de la confédération de Varsovie, en ajoutant que, puisqu'il n'en était pas ainsi, elle allait se retirer et fixait d'ores et déjà au 29 septembre, jour de la Saint-Michel, la convocation d'une nouvelle diète, dont l'élection serait le premier acte à l'exclusion de toute candidature allemande ». Sur quoi, le sénat l'ayant invitée à comparaître pour qu'on se mît enfin d'accord sous réserve de ce qu'il y aurait de malséant à écarter la maison d'Autriche, elle se résolut à partir le 6 juin, après avoir délégué quelques-uns de ses membres pour régler avec le sénat les conditions des futurs comices. Mais les Lithuaniens étant rentrés chez eux dans l'intervalle, elle n'attendit pas la date qu'elle s'était proposée pour s'en aller à son tour, laissant le sénat dans la nécessité de lever la diète sans avoir pris de résolution.

VII

A quelques jours de là, le 10 juin au soir, lorsque la diète se fut dissoute, Pibrac arrivait à Varsovie où l'attendaient le nonce, le primat, d'Espeisses et le grand référendaire du royaume. Dans une réunion qui eut lieu, le lendemain, chez le nonce entre ces divers personnages on résolut d'aller à Lowicz, résidence du primat, aux environs de Varsovie, où il était plus facile d'examiner à loisir ce qu'il y avait à faire pour le service du roi. Au cours de cet entretien, Pibrac se déclara autorisé par ses pleins pouvoirs à fixer une date au nom du roi pour une future diète et que si S. M. T. C. ne pouvait y venir à cause des troubles de France, elle renoncerait à la couronne et laisserait les états libres d'élire un autre souverain. Quinze jours plus tôt, sans le guet-apens dans lequel il tomba à sa sortie de Montbéliard, la proposition qu'il apportait eût pu relever les affaires du roi. En apprenant de la bouche même de son ambassadeur qu'il était disposé à renoncer éventuellement à la couronne, qui sait si dans l'impossibilité de concilier les partis la diète ne l'eût point attendu, au lieu de se dissoudre de manière si troublée! Mais aujourd'hui il était assez malaisé de faire connaître aux ordres de Pologne et de Lithuanie l'objet de la mission de Pibrac, car si le primat convoquait à cette occasion une diète générale, nul doute qu'en raison des haines que lui avait attirées son attitude à la diète de Stenzica, il ne se heurtât de nouveau aux oppositions de la noblesse et du sénat.

Pibrac raconta ensuite que son argent — peut-être le produit de la vente qu'il avait faite tout récemment de sa charge d'avocat du roi — lui ayant été enlevé dans l'agression où il faillit perdre la vie, il avait écrit à Bellegarde de hâter son voyage et d'apporter tout ce qu'il trouverait à Venise pour régler l'arriéré dû aux soldats et aux gens de la cour. Dans ce but il avait encore fait connaître sa détresse à du Ferrier qu'il savait occupé par ordre du roi à rechercher des fonds à envoyer en Pologne. Hélas!

Bellegarde tout à son ressentiment contre la reine-mère, qui lui avait confié cette mission pour l'éloigner de la cour et le punir de son échec devant Livron[1], s'obstinait à rester à Turin, et à la proposition du roi d'engager des bijoux que lui aurait promis le duc de Savoie, du Ferrier[2] ne pouvait que répéter ce qu'il lui avait déjà écrit à propos de projets antérieurs demeurés sans effet « sur des bagues de quelque prix que soyent et en ores plus sy elles ne passent dix ou vingt mil escus l'une, je trouveroy par deça a prest les deux tiers de ce qu'elles vaudront ou pour le moins la moitié, et fallust-il aller jusqua trois cens mil escus, et ne faudra pour le paiement dudist interest que la survalue desdites bagues, ce que toutefoys me fust demandé par aulcuns du commencement comme ay aussy escript »: puis, sous forme d'avis respectueux, car il connaissait exactement l'état des choses en Pologne, « mays pour ne rien obmettre, ajoutait-il, de ce que je pense apartenir à mon debvoir, les seigneurs et aultres d'entendement, désirans non seullement que le royaume de Poulogne vous demeure, mays de vous veoir Empereur, estiment quasi impossible d'empescher longuement que les Poulonnais ne facent quelque eslection, car encores que l'entreprise de l'Empereur ayt esté rompue ceste foys et que aulcuns du pays promettent le contrayre, toutes fois le commun désir des Poulonnais a touiours esté d'avoir un Roy qui residast vers eulx, et pourtant est grandement à craindre que les deniers qui seront envoiés par delà ne soyt aultant d'argent perdu qui pourroyt estre ailleurs emploié en vos plus urgens affaires[3]. »

Nonobstant l'absence de fonds, il importait fort d'imaginer un expédient qui permît à Pibrac d'exposer les intentions du roi à une diète, et voilà à quelle combinaison on en vint. Sous le prétexte de prévenir les dangers qui menaçaient le royaume depuis que la diète s'était dissoute sans avoir assuré sa défense, le primat convoquerait dans la Grande-Pologne, où son influence

[1] Place forte du Dauphiné, près de Valence.
[2] Le Roi à du Ferrier, 26 juin 1575, B. N. fonds Colbert, vol. 336, f. 13.
[3] Du Ferrier au Roi, B. N. Fr., 3967.

était toujours très forte, une assemblée de la noblesse locale, à laquelle serait également appelée celle des autres provinces en même temps qu'on y introduirait Pibrac pour lui offrir l'occasion d'exposer l'objet de son ambassade; puis on essayerait de se mettre d'accord pour intimer une convocation générale à Varsovie où Pibrac répéterait ce qu'il aurait dit à l'assemblée de la noblesse en insistant sur la nécessité de fixer la date de la diète d'élection à une époque assez éloignée, telle que le mois de septembre 1576, pour permettre au roi d'apaiser les troubles de France et de revenir à temps. Dans l'intervalle, Pibrac et le nonce écriraient aux Lithuaniens pour les inviter à se rendre à la convocation, ce qu'on obtiendrait sans peine en s'assurant la bonne volonté du palatin et du castellan de Vilna. En remettant de cette manière le sort de la couronne entre les mains de la nation librement consultée, on pourrait peut-être à la faveur des discordes qui avaient empêché l'élection de l'empereur ou d'un Piast réveiller le zèle de ceux qui tenaient encore pour le roi, en augmenter le nombre, surtout si Bellegarde arrivait avec de l'argent.

Cependant, quand il fallut se décider, le primat, dont l'énergie commençait à faiblir sous tant d'efforts inutiles, repoussa la combinaison en alléguant que dans le déchaînement des partis il était préférable à l'intérêt même du roi, avant de songer à faire obtenir la parole à ses ambassadeurs, d'attendre ce qui sortirait des diétines qui avaient été intimées, à la requête des députés de la noblesse polonaise, à la dissolution de la diète de Stenzyca, et fixées dans tous les palatinats au 12 juillet [1].

Au fond, à quelque mécanisme qu'on s'ingéniât pour lui faire

[1] L'opposition d'Uchanski à la proposition dont il s'agit étonnera sans doute si on se rappelle que le primat avait énergiquement défendu la cause d'Henri de Valois à la diète de Stenzyca. A ce propos, un auteur polonais, Bielski, assure qu'Uchanski, se défiant de l'éloquence de Pibrac, avait tout mis en œuvre pour l'empêcher de présenter son message à une diète. Il est clair qu'Uchanski, voyant l'impossibilité de soutenir plus longtemps les intérêts du roi, se préparait à passer à l'empereur, ce qu'il fit, en effet, quelques mois plus tard, sous l'influence du nonce. Mais à l'époque où nous en sommes, il tenait encore pour le roi.

obtenir la parole à une diète, Pibrac sentait trop l'inutilité de la négociation et la faiblesse de ses moyens pour apporter à la solution des difficultés amoncelées sous ses pas toute la fermeté nécessaire. Nul ne connaissait mieux que lui la situation des affaires de France et n'était plus en état de se rendre compte des motifs pour lesquels le roi; ne devait jamais revenir en Pologne. Dans ses conversations intimes avec le nonce, il lui avait montré la guerre civile se prolongeant sans perspective d'accommodement, l'hostilité de Catherine contre les Guises dont elle redoutait l'influence sur le roi; toujours prête, d'ailleurs, pour la combattre et conserver le pouvoir, à favoriser en secret les vues ambitieuses du duc d'Alençon au détriment des plus graves intérêts du royaume. Il lui avait encore révélé le secret espoir du roi de conserver sa couronne élective, en envoyant en Pologne un gouverneur pour une année peut-être, sauf à rendre ensuite leur liberté aux Polonais, s'il ne pouvait revenir. A cela s'était récrié le nonce en s'efforçant de le convaincre à quel point l'introduction d'un pareil système de gouvernement serait difficile et encouragerait les Moscovites et les Turcs à envahir la Pologne, par suite des discordes qui séparaient la noblesse et le sénat, pour rétablir l'ordre à leur profit : « A Dieu ne plaise, avait alors répondu Pibrac, que je ne sois le ministre de tant de malheurs; mais alors qu'on fasse l'élection comme nous voulons [1]. » Puis afin d'y pourvoir, il était parti à quelques jours de là pour la ville de Plock, dans le palatinat de ce nom, où l'évêque [2] le tenait en amitié; en réalité il avait à cœur de cacher ses embarras et de se mettre plus à portée de recevoir des nouvelles de France. La veille, il avait été décidé que d'Espeisses retournerait à la cour pour rendre compte au roi de ce qui s'était passé à la fin de la diète de Stenzyca et de ce qui pouvait encore être tenté dans l'intérêt de sa cause. Celui-ci, qui ne voulait pas abandonner la

[1] Le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 16 juin 1575, n° 60.

[2] L'évêque de Plock, Pierre Miszkowski, avait été chargé de saluer Henri de Valois à son entrée solennelle à Cracovie, et il s'était exprimé en termes fort éloquents, auxquels Pibrac avait répondu avec la même faconde. De là s'était établi entre eux un commerce littéraire assez intime.

lutte, après avoir contribué à empêcher l'élection de l'empereur, s'était fait remettre par le nonce au moment de son départ une lettre pour le roi dans laquelle Vincent Laureo consentait sur ses instances à appuyer l'idée d'envoyer un gouverneur en Pologne. Bien qu'absolument contraire à une entreprise dont il sentait tout le danger, le nonce ne s'était pas refusé à écrire la lettre sollicitée par d'Espeisses, car il tenait à servir les intérêts du roi aussi longtemps qu'il lui serait possible de leur prêter une aide efficace; mais il la tourna de manière telle qu'il lui donnait plutôt l'avis de renoncer à la couronne s'il ne pouvait revenir en Pologne. « Sire, lui déclarait-il, pour n'esposer ce royaulme cy en tel danger avec dommaige de toulte la chrestienté, si cognoistrés que les affayres de France ne vous permettent de venir en Poulogne et y demeurer quelque peu de tems et par le consentement des Estats y faire eslire soubs vous un prince de vostre sang qui vous servyroit en lieu d'un gouverneur du royaulme, me semble plustost que de perdre ce royaulme par force estre convenable à la grandeur de vostre nom, à la descharge de votre conscience de permettre une nouvelle eslection et y favoriser quelque prince catholique qui recognoistre ce bien de vous, vous sera obligé toulte la vie et aura occasion d'estre toujours conjoinct avec vous[1]. » Suivait un vif éloge de d'Espeisses, indiqué comme plus apte qu'aucun autre par « l'authorité, cognoissance et amitié qu'il a avec les seigneurs principaux du royaulme » à porter la négociation sur ce nouveau terrain.

D'Espeisses partit donc, le 18 juin, emportant avec la déclaration du nonce une lettre de Pibrac au roi où, après l'avoir entretenu des péripéties de son voyage et des menées ourdies contre sa présence à la diète : « Sire, disait celui-ci, je n'estois que lors à cinq lieues de Stenziska et y feusse arrivé le soir mesme qu'ils se séparèrent. Mons d'Espeisses les sollicita et

[1] Vincent Laureo au roi, de Varsovie, 12 juin 1575. Blaize, *Recueil de Lettres*, Varsovie, 1635. Voir aussi le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 1575, n° 60.

pressa vivement et instemment de ne partir, mais il ny avoyt ordre de les arrester; ce a esté, comme je croys, pour le mieulx d'aultant que je n'aportoys poinct l'argent tanlt césiré de ceulx qui tiennent vostre party et tanlt craint des aultres. Je diroy seullement à Vostre Majesté que je ne puys recueillir aultre chose du passé ne des propos des Seigneurs que j'ay veus sinon que le seul et unique moien de vous conserver ce Royaulme est de venir promptement en icelluy et que les Polonays scachent que vous estes jà parti, et non que vous debvès partir, et en oultre, Sire, que dans six sepmaines pour le plus tard vous envoiés icy les deux cens mil escus dont vous leur avès plusieurs foys escript et leur promectés encores de leur en bailler davantage.

« Voilà des conditions bien dûres qui me mectent en tout désespoir, car je scay que vostre présence est trop nécessaire à la France, et quant à l'argent on m'escript d'Italie que ceulx dont on pensait recouvrer ladicte sõme de deux cens mil escus ne le peulvent ou veulent fournir. Sire, encores que je vous aie souvent dict, et à Royne vostre Mère que je nentreroys en Poloigne que, premièrement je ne verse ou feusse assuré des deux cens mil escus pour les raisons que vous scavès, mesmement que, me présentant devant ces hõmes sans l'argent, on doubteroyt non seullement de ce que je leur diroys, mais aussy je me trouveroys en danger de ma vie aiant affaire à des personnes furieuses et enragées qui ne s'apaysent qu'avecq de l'argent; sy est que je nay pas en faulte de courage d'y venir, non pour espérance que jaye de vous y pouvoir fayre service veu l'estat des affaires, aius pour fayre cognoistre que jen ay aultant de volonté et d'affection que subject ne serviteur que vous ayès en France de mon ordre et de ma qualité. B. N. F. F. 4836. »

Malgré les sentiments de défiance que les partis contraires au roi entretenaient contre le primat, en Mazovie et dans la grande Pologne, on tenait grand compte de son autorité spirituelle. Ainsi à Varsovie lui laissa-t-on le soin de faire une convocation générale pour fixer la date et le lieu de la diète d'élection et y

introduire les ambassadeurs du roi ; de même à Srzoda, dans la petite Pologne, si ce n'est qu'on y omit à dessein de parler des ambassadeurs ; à Cracovie, on proclama la déchéance du roi, en dépit des protestations du chancelier du royaume et du palatin de Siéradz, et on alla encore jusqu'à édicter des peines contre ceux qui le reconnaîtraient à l'avenir. En recevant ces nouvelles, le primat se félicita auprès du nonce de ce qu'on se fût entendu dans la plupart des diétines sur la nécessité d'une convocation générale où, muni de leurs pleins pouvoirs, il essayerait, bien qu'il fût impossible de se méprendre sur les dispositions de la plus grande partie de la nation envers le roi, d'obtenir l'admission de ses ambassadeurs et de faire assigner, par un accord entre eux et le sénat, une date définitive à son retour pour procéder à l'élection d'un nouveau roi, s'il n'arrivait pas. C'est exactement ce qu'avaient suggéré le nonce, Pibrac et d'Espeisses, à la différence près qu'ils avaient sauvegardé la dignité du roi, en demandant cette convocation en son nom et non en celui des diétines.

Là-dessus le primat écrivit aux sénateurs pour les inviter à la convocation dont il fixa la date au 3 octobre, pendant que les diétines s'assembleraient, le 3 septembre, dans leurs palatinats respectifs, pour la nomination des députés. Restait seulement à connaître l'opinion des Lithuaniens sur la résolution adoptée par les diétines de Pologne, et comme ils devaient se réunir le 1er août à Vilna, le nonce avait prescrit à leur évêque, le 10 juillet, à la demande du primat, de ne rien épargner pour les décider à se faire représenter à la convocation en même temps qu'il pressait Pibrac d'arriver à Vilna pour l'ouverture de leur assemblée.

A ce moment Pibrac, qui se trouvait chez des amis en Prusse, avait reçu une lettre de Bellegarde, en date du 8 juillet, à Turin, lui annonçant que les affaires de France allaient de mal en pis; que le roi ne parvenait pas à s'accorder avec les huguenots et laissait du Ferrier aux prises avec les marchands de Venise, sans jamais donner suite à ses démarches; bref, qu'il regret-

tait vivement de s'être laissé entraîner à cette aventure. On conçoit à quelles pénibles réflexions dut s'abandonner Pibrac à la lecture de cette lettre, quand après avoir déclaré que Bellegarde allait arriver avec des fonds il se vit désormais hors d'état de satisfaire à ses promesses et exposé à s'entendre dire — comme on avait dit à d'Espeisses quelques semaines auparavant — qu'il parlait en vain et trompait tout le monde. Dans cette perplexité, il revint à Varsovie vers le milieu d'août, pour informer le nonce et le primat de sa détresse. Ceux-ci n'en furent guère surpris; car à la même date Bellegarde avait écrit au nonce pour s'excuser de ne pas se rendre en Pologne « dans la crainte d'y perdre son temps, son argent et sa réputation ». Néanmoins ils essayèrent de le raffermir en lui représentant combien sa présence était nécessaire à Vilna, où les Lithuaniens le recevraient avec plaisir puisqu'ils l'avaient envoyé chercher [1], et où il parviendrait sans doute à leur faire accepter la proposition qu'il leur avait transmise au nom du roi. Mais dans son trouble il ne tint aucun compte de leurs avis, et, soit qu'il craignît quelque affront, soit qu'il manquât d'argent, il préféra leur écrire pour s'excuser de ne pouvoir aller les visiter. Puis, résolu à fuir dorénavant les localités où se tiendraient des diétines, il repartit pour Plock où l'évêque, si impérialiste qu'il se fût montré à la diète de Stenzyca, avait favorablement accueilli les nouvelles intentions du roi.

S'est-il jamais rencontré d'ambassadeur en pareille posture? Certes si l'on songe que Pibrac et Bellegarde avaient été envoyés en Pologne sur le choix et par la volonté de Catherine, jalouse de les éloigner du roi, sans que personne à la cour n'eût pensé à les mettre en mesure d'y faire œuvre utile, on trouvera assurément des atténuations à l'inaction regrettable de l'un, et on ne s'étonnera pas davantage que l'autre n'ait pas dépassé Turin. Toutefois, par la retraite à laquelle il se condamnait, Pibrac abandonnait aux ressentiments des partis ceux qui, avec d'autant plus de mérite qu'ils étaient en fort petit nombre, avaient

[1] Le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 16 août 1573, n° 67.

pris si fortement à cœur les intérêts du roi : il le sentait tellement qu'il l'avait avoué au nonce de la manière la plus attristée.

Par son refus de se rendre auprès d'eux, Pibrac avait à ce point froissé les Lithuaniens qu'ils écrivirent sur-le-champ et assez sèchement au primat, lorsque l'évêque de Vilna leur eût communiqué la lettre du nonce, de ne pas compter sur la présence de leurs députés à la convocation du 3 octobre, parce qu'ils étaient résolus à conclure un accord avec les sénateurs de la petite Pologne pour qu'on procédât promptement et sans autre formalité à une nouvelle élection. Cependant par une seconde lettre ils lui exposèrent en termes plus courtois qu'ils avaient été poussés à ce parti, parce que la plupart d'entre eux s'étaient portés en Livonie où le duc Magnus, frère du roi de Danemark, avait tenté une attaque sur la ville de Pernau, et ensuite parce que la convocation avait été intimée sans qu'ils en eussent reçu d'avis préalable.

C'était l'obstruction accoutumée, et dans les circonstances où elle se produisait elle n'avait rien de nature à surprendre le primat. Non seulement une partie de la Livonie était occupée par les bandes du duc Magnus; mais encore on prétendait, sans grande certitude, il est vrai, qu'à l'instigation du palatin de Podolie et de certains seigneurs qui cherchaient à retarder la diète pour faire élire quelqu'un des leurs, des hordes tatares auxquelles s'étaient joints des pillards turcs avaient envahi le palatinat de Russie à l'extrémité orientale de la république [1]. Or, si désirable qu'elle crût l'avénement d'un Piast, mais toujours sous la crainte d'être asservie à l'ambition et aux caprices des grands, la menue noblesse demandait à cor et à cri l'élection d'un roi, fût-ce le grand duc de Moscou, comme le seul moyen de rassurer le pays, sans passer par la complication et les lenteurs d'une convocation. Cette tendance générale à une prompte élection inquiétait le primat qui y voyait comme un blâme infligé à sa politique, puisque c'était lui qui avait intimé sans l'una-

[1] Le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 31 août 1575, n° 68.

nimité des diétines la convocation du 3 octobre. Au point de vue français on pourrait l'en louer, car il comptait alors sur l'arrivée de Bellegarde et croyait nécessaire de gagner du temps; mais, comme lui disait le nonce, « il aurait dû sommer Pibrac de fixer une date péremptoire au retour du roi et décider, après en avoir référé au sénat, l'intimation immédiate de la convocation »; en attendant, au contraire, la résolution des diétines et n'intimant la convocation qu'à l'époque tardive du 3 octobre, il s'était exposé à n'être point obéi; il avait compromis la dignité du roi qui, froissé de l'accueil fait à ses intentions, renoncerait sans doute à la couronne, mais conserverait le titre de roi, ce qui en donnant à l'élection à laquelle on viendrait finalement un caractère illégal, achèverait la ruine de la république. Quoi qu'il en fût des dangers à prévoir, le nonce l'engageait vivement à préparer les voies de la manière la plus rapide à une nouvelle élection, puisque la grande majorité du pays la réclamait, et que Pibrac avait révélé, la dernière fois qu'on l'avait vu, son intention de partir vers le milieu de septembre s'il ne recevait pas contre-ordre de sa cour.

Au fond, le nonce n'était pas aussi rassuré qu'il cherchait à le paraître sur la possibilité d'abandonner dès maintenant la cause royale. Dans une lettre, en date de Paris, 11 août [1], d'Espeisses lui annonçait son départ pour Venise et son arrivée à bref délai avec une forte somme ; or, le même courrier lui apportait une lettre du roi où il n'était pas question de d'Espeisses et qui contenait seulement quelques remerciements pour ses bons offices. En même temps Pibrac lui confirmait ses projets de départ, en ajoutant qu'il avait ordre d'attendre d'Espeisses; mais qu'il jugeait inutile, dans le doute de son arrivée, d'entretenir plus longtemps les espérances des partisans du roi et de ceux qui consentaient à lui accorder un délai; il disait, en outre, avoir reçu de la reine-mère l'ordre de soutenir le duc de Ferrare, si on procédait à l'élection, bien que le roi n'eût jamais

[1] Le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 16 septembre 1575.

désigné de successeur éventuel à la couronne; de tout cela il parlait en passant et sans grande chaleur. Comment se retrouver, dès lors, et défendre la cause royale au milieu de ces affirmations, de ces réticences et de ces doutes s'entre-croisant dans ces avis simultanés et contradictoires! Il était clair aux yeux du nonce que si d'Espeisses arrivait avec des fonds avant la diète de convocation ou même avant la diète d'élection, il pourrait obtenir un délai raisonnable pour le retour du roi; mais si ce délai se prolongeait un certain temps, une année par exemple, ou qu'une fois accordé le roi ne parût point, n'y avait-il pas à craindre que « le sang polonais, si doux qu'il fût, ne finît par s'exaspérer au point de provoquer la guerre civile avec l'invasion turque pour le plus grand dommage de la chrétienté? » Par cette raison il importait, pensait-il, de venir promptement à une nouvelle élection qui pourrait se faire « sans offenser le roi » si d'Espeisses n'arrivait pas à temps, puisque Pibrac partait « mécontent de la cour » et ne se souciait guère « des affaires du royaume ». Mais enchaîné par ses instructions qui lui prescrivaient d'appuyer dans l'intérêt supérieur de la chrétienté les droits du roi à défendre sa couronne et les non moins justes prétentions de l'empereur à la recueillir, si les Polonais la lui retiraient, il ne pouvait que prier Dieu au milieu des périls qu'il se voyait impuissant à conjurer, « de lui accorder la force de pouvoir remplir exactement les très saintes intentions de Sa Béatitude dans une affaire si difficile et si ennuyeuse », écrivait-il le 16 septembre au cardinal de Côme.

VIII

Il appartenait aux circonstances de le tirer bientôt d'embarras. En arrivant à la cour, d'Espeisses avait trouvé comme de raison le roi aux derniers expédients pour opposer des armées aux rebelles partout en mouvement et même pour payer ses serviteurs : levées sur le clergé, les villes, le Parlement, les particuliers, création de nouvelles charges de justice, baillage à ferme

des parties casuelles, vente de deux arbres par arpent dans toutes les forêts de France. Les folles prodigalités qui avaient marqué les débuts de son règne l'obligeaient à faire argent de tout. Malgré ses embarras intérieurs, Henri de Valois pensait toujours à la Pologne, et s'il appuyait si mal ses ambassadeurs, s'il apportait à la défense de ses droits une nonchalance qu'expliquerait avec son aversion pour tout effort sérieux et persévérant, l'insatiable ambition de Catherine, tour à tour en froid avec les Guises et en coquetterie avec le duc d'Alençon ou le roi de Navarre, l'empêchant par système de gouverner à son gré, il n'en ressentait pas moins un vif froissement des compétitions acharnées à sa succession. Ce sentiment il le poussait si loin qu'il n'accueillit pas avec une juste faveur les ouvertures que d'Espeisses était venu lui soumettre au nom du nonce et au sien pour l'aider, sinon à conserver la couronne, du moins à ne pas s'en laisser dépouiller par la force. Après avoir écarté la proposition que lui avait faite d'Espeisses de désigner pour gouverneur, en son lieu et place, le duc du Mayne [1] qui l'avait suivi en Pologne et lui était dévoué, il s'arrêta, par ce mélange d'irrésolution et de perfidie dont tous ses actes témoignent, à une idée assez originale qui consistait à chercher quelque prince auquel il pût céder éventuellement ses droits à la couronne sans le désigner pour son successeur et en l'abusant sur la sincérité de sa renonciation. Or, Henri de Valois gardait rancune au duc de Ferrare d'être intervenu dans ses affaires à son retour de Pologne par des offres d'argent, présentées sous une forme hautaine et à des conditions inacceptables : à Vienne notamment le duc lui avait fait offrir sa caution pour le service de la solde aux soldats et aux courtisans, et, offense plus grave encore, à Lyon il s'était fait fort de subvenir à ses embarras financiers s'il renonçait au duché de Bretagne « auquel madame sa mère avait sans doute quelque droit [2] » ; de là chez Henri de Valois un ressen-

[1] Plus tard duc de Mayenne, chef de la Ligue après l'assassinat de son frère aîné, le duc de Guise, et adversaire d'Henri IV.

[2] Renée de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

timent que les prétentions du duc de Ferrare à la couronne de Pologne avaient encore envenimé [1]. Quelle meilleure satisfaction à prendre dès lors sur ce rival gênant, sinon redoutable, que de lui rappeler ses anciennes promesses en cherchant à l'intéresser à une combinaison qui pouvait tourner contre lui s'il s'y laissait prendre !

On en revint donc avec l'assistance de la reine-mère, préoccupée avant tout de tenir plus longtemps Pibrac éloigné du roi, à ce fameux plan qu'elle avait conçu pour conserver la Pologne aux Valois et dont le duc de Ferrare devait être l'instrument. On décida, en conséquence, que d'Espeisses se rendrait à Venise en passant par Turin [2] où il prierait le duc de lui remettre, sous réserve du payement d'un prêt antérieur, pour cinq mille écus de bagues qu'il engagerait par l'entremise de du Ferrier. Une fois nanti de ces bijoux, suivant inventaire et contrat réguliers, d'Espeisses poursuivrait son voyage et s'arrêterait comme par hasard à Ferrare pour saluer le duc et lui dire qu'il se rendait en Pologne, que le roi tenait assurément à garder la couronne et que si, en raison des troubles de son propre royaume, il devait y renoncer, il désirerait la voir passer au duc de Ferrare, son parent et ami; qu'en conséquence il lui demandait de lui faire toucher à Venise une somme de cent mille écus qui lui serait sûrement remboursée; à cet effet, et après engagement pris par le duc, d'Espeisses lui proposerait de lui adjoindre quelques-uns de ses gens qui l'accompagneraient en Pologne et qu'il tiendrait avec Pibrac au courant de tout ce qui s'y passerait ; qu'au cas où Pibrac et d'Espeisses, étant en Pologne, verraient que le roi ne peut conserver ce royaume, ils emploieraient de concert avec les propres gens du duc tous les moyens de faire tomber la couronne sur sa tête,

[1] Vincent Alamanni au grand-duc de Toscane, janvier 1575, à Lyon. — Le duc de Ferrare, qui n'avait pas d'enfants, mais des cousins éloignés, craignait toujours qu'à sa mort son duché ne fût incorporé au saint-siège. Aussi cherchait-il quelque trône en dehors de l'Italie

[2] British Museum, à Londres. — Instruction pour le s^r Depesse, envoyé par le roi en Savoie, août 1575.

moyennant quoi le duc déclarerait le roi quitte de tout ce qu'il lui devrait et s'engagerait, s'il n'avait pas d'enfants, à reconnaître le deuxième fils que le roi pourrait avoir pour son successeur au trône de Pologne. « Dans la partie du projet qui ne devait pas être montrée au duc, d'Espeisses avait charge, s'il se plaignait qu'on ne lui offrît la couronne qu'au cas où elle échapperait au roi, de lui faire remarquer qu'il n'était pas possible à ce dernier d'abandonner la nation qui l'avait élu ; à son arrivée en Pologne d'Espeisses s'entendrait avec Pibrac pour proposer aux états et à la noblesse tous autres partis plutôt que de procéder à une nouvelle élection ; si le duc ne fournissait pas les cent mille écus, on essayerait de s'en passer ; mais si par son refus on perdait toute chance de réussir, on ne proposerait personne et on travaillerait en secret à l'élection d'un Piast à l'exclusion de tout autre prétendant ; d'Espeisses et Pibrac déclareraient finalement que le roi désirait rester l'allié des Polonais et se comporteraient de manière à lui rendre la résignation de la couronne le plus honorable possible [1]. »

A ce plan où tout semble habilement prévu, il ne manquait que d'être praticable, ou au moins d'une exécution facile et prompte. On y voit sans doute une solution plausible des difficultés pendantes en ce que le roi y faisait éventuellement l'abandon de la couronne en faveur d'un Piast, et sur ce point d'Espeisses pourrait fort bien avoir été consulté. Quant à l'ensemble, il paraît y être resté d'autant plus étranger qu'on le chargeait d'aller offrir au duc de Ferrare l'appui discrédité du roi en échange de sa coopération financière à l'entreprise, et qu'en la forme ambiguë où se présentait la négociation il devait en connaître mieux qu'un autre la faiblesse et l'inopportunité.

Pendant que la reine-mère, absorbée dans ses pensées de nature toute personnelle, ne cherchait qu'à amuser l'activité de d'Espeisses en lui imposant cette étrange mission, en Pologne l'ordre commençait à renaître dans les esprits. Par égard pour

[1] Instructions pour le s^r d'Espeisses se rendant à Ferrare, B. N , mss. coll. Colbert, 338.

l'autorité spirituelle du primat, dans la plupart des diétines provinciales on accepta la convocation en limitant à deux par palatinat le nombre des députés à y envoyer avec charge de n'y paraître que pour demander l'intimation de la diète d'élection à l'époque la plus rapprochée. Ces nouvelles parvenues à d'Espeisses le pressaient d'entreprendre le voyage, si peu sûr qu'il fût de trouver à Venise l'argent que la cour aux abois renonçait à lui fournir directement. Sauf les fonds, rien ne manquait aux besoins de sa mission : on lui avait remis avec l'instruction que nous connaissons une lettre particulière du roi pour le duc de Ferrare[1]; Catherine avait pris soin d'instruire Pibrac de la négociation[2] — on sait quelle importance il y attacha; — du Ferrier avait été invité de son côté à lui chercher l'argent nécessaire. Rien ne le retenait donc plus en France et il pouvait se croire autorisé à écrire au nonce qu'il allait revenir quand soudain la cour se trouva acculée aux plus graves difficultés qu'elle eût encore éprouvées depuis l'avènement d'Henri de Valois. Les conférences avec les huguenots avaient complètement échoué, et ceux-ci, exaspérés par les résistances du roi et de la reine-mère à leur accorder l'exercice de leur culte et les places qu'ils réclamaient pour leur défense, s'organisaient et s'armaient partout avec une rage fébrile. Des frontières arrivaient les nouvelles les plus alarmantes : on ne parlait de rien moins que de l'invasion du royaume par des forces considérables aux ordres du prince de Condé et de l'électeur palatin. Dans l'affolement où la crainte d'un péril encore prématuré avait plongé la cour, le duc d'Alençon, jusqu'alors tranquille en apparence, s'échappait du Louvre, où il était d'ailleurs à peine surveillé, dans la soirée du 15 septembre, pour rejoindre les rebelles et se mettre à leur tête. Dès ce moment la guerre civile était déchaînée sans remède et les affaires de Pologne ne pouvaient peser bien lourd dans les préoccupations de la cour. La négociation projetée tombait par la force et la violence des évé-

[1] *Recueil de Lettres*, Blaize, Paris, 1635.
[2] Instruction pour M. de Pybrac, B. N. fr., 5606.

nements et quelques années plus tard, mêlé à son tour à la lutte des factions, d'Espeisses nous a donné dans une lettre à Bellièvre, où il se défendait de tout sentiment hostile au duc de Guise, l'explication de son rôle en cette affaire : « Quand je revins de Pologne, vous scaves ce que je proposay de M. du Mayne pour le fayre eslire, mays on prit l'expédient du duc de Ferrare qui eust pu fayre déclarer survivant un de ceste maison. Jen ay encores la dépesche ches moy, et ne tint qua un peu dargent que je ne fisse le voiage asses promptement, mays il fust rompu par l'accident de la prinse des armes faicte par feu Monsieur qui descria tellement les affayres de France que sur le champ ils esleurent le Vaivod [1]. »

Pendant ce temps, à Varsovie, la convocation qui avait été fixée au 3 octobre, avons-nous dit, s'ouvrait de la manière la plus calme et sans grande affluence. Le primat, les évêques de Cracovie, de Plock et de Chelm, quelques castellans, un très petit nombre de députés seulement étaient présents. La convocation dura trois jours, au cours desquels on s'accorda sans peine à fixer l'élection au 7 novembre à Varsovie, après avoir considéré qu'il n'y avait plus rien à attendre de la France. Le soir du dernier jour on lut une requête des Lithuaniens qui insistaient pour qu'on réunît la diète dans une plaine entre Liw et Wengrow, à une bonne journée de Varsovie, sous prétexte qu'occupés à défendre leur pays ils ne pouvaient s'en éloigner sans danger; mais on leur répondit que l'intimation venait d'être décidée et qu'on n'avait rien à y changer par égard aux autres provinces. Là-dessus l'assemblée fit dresser et expédier une lettre à Henri de Valois pour le prier de ne point s'offenser d'une résolution qui lui avait été imposée par une impérieuse nécessité. Du Ferrier voyait donc assez juste lorsque après avoir écrit à Henri de Valois, le 30 septembre, qu'il ferait tout le possible pour retirer aux conditions indiquées dans ses lettres précédentes 50,000 écus des bagues que d'Espeisses devait appor-

[1] Étienne Bathory, voïvode de Transylvanie. — D'Espeisses à Bellièvre, B. N. fr., 15909, f. 122, 20 juillet 1588.

ter, il ajoutait avec sa froide raison : « A quoy je supplye très humblement Votre Majesté de considérer, si ledist argent est pour Poulogne, quil viendra trop tard, veu quen la plus grande partie des provinces l'interrègne a esté publié selon les novelles que nous avons par deca [1]. »

Pendant la durée de la convocation, aucun envoyé du roi ne parut à Varsovie. De d'Espeisses on ne savait qu'une chose, c'est qu'il avait dû quitter Paris vers le 20 août et passer par Venise. Quant à Pibrac, il arriva le lendemain, à cinq heures du matin [2], quand tout était fini, et, s'étant fait conduire chez le nonce, il s'installa avec ses gens dans la partie de la maison qu'il occupait à ses rares séjours; et après qu'il se fût reposé, le nonce vint le chercher pour le mener déjeuner dans son appartement, où se trouvait déjà le primat. Pibrac paraissait assez inquiet et ne savait s'il devait partir sur-le-champ ou attendre la diète d'élection; il demandait conseil comme s'il doutait de son propre jugement; mais, ne croyant guère à l'arrivée de d'Espeisses, il inclinait plutôt vers le départ. Aux questions du nonce, qui s'étonnait de son arrivée tardive, il répondit qu'il ne croyait pas la convocation si près de se clore et au reproche de n'être point allé à Vilna quand c'était nécessaire, il avoua avoir manqué d'argent. Ce qu'il était venu chercher à la vérité, c'était une lettre du nonce pour se justifier devant le roi et la reine-mère de ne s'être point opposé à la diète d'élection. Le nonce acquiesça d'autant plus volontiers au désir de Pibrac qu'il lui offrait une excellente occasion de prendre à la fois sa propre défense et celle du primat, et il lui remit une déclaration conçue en ces termes : « En raison de l'occupation d'une grande partie de la Livonie par les bandes du duc Magnus, frère du roi de Danemark, à l'instigation du czar de Moscovie, et les incursions auxquelles se livraient les Tatars renforcés par un grand nombre de Turcs sur le territoire du palatinat de Russie, incur-

[1] Du Ferrier au Roi, de Venise le 30 septembre 1575, B, N. F. F., 3667.
[2] Vincent Laureo au cardinal de Côme, de Varsovie, 10 octobre 1575, n° 71.

sions accompagnées de meurtres et d'incendies, les Polonais avaient été forcés d'intimer une diète d'élection avant l'hiver pour remédier promptement aux maux qui menaçaient le royaume, sans qu'il eût été possible à Pibrac, au primat et à lui-même (le nonce) de s'y opposer, attendu que ceux qui suivaient le parti du roi, ne conservant aucun espoir de son retour et du paiement des services publics et privés, s'étaient tellement refroidis à son égard, à l'exception du primat, qu'aucun d'entre eux n'était arrivé à temps à la diète de convocation; dès lors se trouvant seul, le primat n'avait pu résister aux autres et avait consenti, en conséquence, dans l'intérêt de la religion, à l'intimation de la diète d'élection. » Muni de ce certificat, Pibrac, qui avait passé la journée avec le nonce et le primat, en dehors desquels il n'avait vu que l'évêque de Plock, partit le lendemain pour Plock, dans l'intention de retourner en France. « On n'entend plus parler de M. de Pibrac, écrivait le nonce au cardinal de Côme le 27 octobre 1576, et on est convaincu qu'il s'en est allé en France sans indiquer par quelle route pour être plus tranquille, et on est toujours sans nouvelles de M. d'Espeisses. »

A quelques jours de là, un secrétaire de Pibrac, resté en Pologne pour retirer les meubles que le roi avait laissés à Cracovie lors de sa fuite, lui apporta le mot de l'énigme, en lui faisant lire une lettre adressée de Paris à l'ambassadeur aux termes de laquelle « les affaires de France allaient à la dérive. » D'Espeisses qui devait revenir en hâte était resté à la cour et avait reçu la charge de maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi. » « On ne pense donc plus à ce royaume qu'en paroles et pour éloigner plus longtemps Pibrac, — observait le nonce en communiquant ces derniers détails au cardinal de Côme, — et on justifie de la sorte la convocation d'avoir intimé la diète d'élection au 7 novembre [1]. »

[1] Le nonce au cardinal de Côme, Varsovie, 15 octobre 1575, n° 72

La négociation était, en effet, rompue, moins cependant par la faiblesse de la cour que par un ensemble d'événéments qui la condamnaient de toute manière à une issue fatale. Aussi est-il tout à l'honneur de d'Espeisses de l'avoir conduite à travers cet inextricable dédale avec une ingéniosité telle, à défaut d'une direction sûre et puissante, qu'il parvint, somme toute, à prolonger d'une année le règne du roi absent en obtenant l'ajournement à décembre 1574 de l'élection de son successeur. Au milieu de circonstances moins défavorables, de si prodigieux efforts eussent sans doute amené un résultat plus important; mais on ne saurait du moins refuser à d'Espeisses d'avoir avec « sy peu dayde » fort bien servi son maître, et par sa finesse à se concilier les esprits les plus prévenus autant que par sa fermeté à affronter les situations les plus critiques, il mérite une place, croyons-nous, parmi nos plus habiles et courageux négociateurs.

Marquis DE PERSAN.

LES

ACCORDS INTERNATIONAUX

RELATIFS A L'ARBITRAGE

(1903-1904)

TROIS CONVENTIONS

I

Il semble qu'il soit trop tard pour parler d'arbitrage, lorsque le monde retentit des débuts sanglants d'une guerre nouvelle, et il semble que citer la convention de La Haye soit devenu une ironie, alors que dans le grave conflit aujourd'hui engagé ni l'une ni l'autre des deux puissances belligérantes (d'ailleurs toutes deux signataires de l'accord de 1899) n'a même manifesté l'intention de porter le litige devant la cour d'arbitrage; bien plus, lorsque l'un des deux adversaires, loin d'épuiser la procédure diplomatique et de se plier aux formes ordinaires du droit des nations, sans attendre le dernier mot de l'autre, a voulu rompre les négociations et commencer les hostilités.

Cependant, à ce même moment, le gouvernement de la France négociait et signait trois traités qui, prenant formellement texte de la convention de La Haye du 29 juillet 1899, consacraient l'obligation de l'arbitrage entre les contractants, pour des hypothèses déterminées et concrètes. Les aspirations généreuses des négociations de 1899, les engagements un peu vagues de La Haye, se formulaient en réalités prudemment et parcimonieuse-

ment mesurées, sans doute, mais précises; s'enfermaient dans des bornes positives; revêtaient enfin l'aspect de règles de droit, certaines et pratiques.

La première de ces conventions fut conclue avec l'Angleterre, à la date du 14 octobre 1903. Elle fut signée à Londres par M. Paul Cambon, ambassadeur de France et le marquis de Lansdowne, principal secrétaire d'État pour les affaires étrangères du Royaume-Uni.

La seconde fut conclue avec l'Italie, à la date du 25 décembre 1903. Elle fut signée à Paris, pour la France par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, et par le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, pour l'Italie.

La troisième, avec l'Espagne, fut conclue à Paris, le 26 février 1904. Elle est signée, pour la France par M. le ministre des affaires étrangères, et, pour l'Espagne, par le marquis Léon y Castillo, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne à Paris.

Les trois conventions sont absolument identiques comme fond et comme forme. Voici d'ailleurs le texte de la convention avec l'Angleterre, texte qui a été reproduit, mot pour mot (sauf, bien entendu, la désignation des parties et les signatures) dans les deux autres traités[1] :

CONVENTION

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté Britannique, signataires de la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, conclue à La Haye, le 29 juillet 1899;

Considérant que, par l'article 19 de cette convention, les hautes parties contractantes se sont réservé de conclure des accords en vue

[1] Livre jaune, MDCCCCIII.

La convention franco-italienne porte : « Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Italie. » — La convention franco-espagnole porte : « Le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne. »

du recours à l'arbitrage, dans tous les cas qu'elles jugeront possible de lui soumettre,

Ont autorisé les soussignés à arrêter les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER

Les différends d'ordre juridique ou relatifs à l'interprétation des traités existant entre les deux parties contractantes, qui viendraient à se produire entre elles et qui n'auraient pu être réglés par la voie diplomatique, seront soumis à la cour permanente d'arbitrage établie par la convention du 29 juillet 1899, à La Haye, à la condition, toutefois, qu'ils ne mettent en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance ou l'honneur des deux États contractants et qu'ils ne touchent pas aux intérêts de tierces puissances.

ART. 2.

Dans chaque cas particulier, les hautes parties contractantes, avant de s'adresser à la cour permanente d'arbitrage, signeront un compromis spécial, déterminant nettement l'objet du litige, l'étendue des pouvoirs des arbitres et les délais à observer en ce qui concerne la constitution du tribunal arbitral et la procédure.

ART. 3.

Le présent arrangement est conclu pour une durée de cinq années, à partir du jour de la signature.

Fait à Londres, en double exemplaire, le 14 octobre 1903.

Signé : Paul CAMBON. — LANSDOWNE.

Ces trois conventions ont créé, entre les nations qui les ont signées, un régime contractuel nouveau pour des cas déterminés. Elles procèdent d'une même pensée et constituent, par leur ensemble, un facteur nouveau dans le droit international, comme dans les rapports diplomatiques de ces mêmes hautes parties.

II

Le premier ministre d'Angleterre, M. Balfour, parlant récemment des dangers qui peuvent menacer la paix du monde, ran-

geait parmi les principaux l'incertitude à laquelle donnent lieu les discussions relatives à des frontières mal définies. Il citait le différend survenu entre l'Angleterre et les États Unis à propos des frontières de l'Alaska, différend heureusement réglé par une commission d'arbitrage. Il aurait pu citer un autre précédent : l'interprétation du traité d'Utrecht relativement aux limites de l'Arcadie, fut une des causes, ou un des prétextes, de l'offensive si âpre de l'Angleterre en Amérique, au début de la guerre de sept ans. A l'heure actuelle encore, on est loin d'être d'accord sur le sens des clauses des traités des dix-septième et dix-huitième siècles relatives à Terre-Neuve, au « French shore » et à « la boëte ». C'était hier aussi que l'arbitrage de Berne fixait la frontière entre la Guyane française et le Brésil, mettant fin au contesté franco-brésilien, et interprétait définitivement ce que les négociateurs du dix-huitième siècle avaient entendu par la rivière de Vincent Pinson, qu'on voulait ou qu'on refusait de reconnaître dans le moderne Oyapoc. Même pour les traités rédigés de nos jours même, n'y a-t-il pas lieu de redouter des différends de règlements de frontière, des litiges relatifs à l'interprétation du texte? Considérons tel traité portant sur un hinterland africain, par exemple, au Congo, vers le lac Tchad, aux rives de la Bénoué ou du Chari, dans ces régions obscures, sur lesquelles les données sont loin d'être même approchées [1]. N'est-il pas certain qu'il y aura lieu à des redressements nécessaires, dont la proposition sera sans doute fort mal venue auprès de celle des hautes parties qu'on arguera d'empiétement.

Et maintenant, en dehors des questions de frontières, en dehors de ces bornages, de ces mitoyennetés, où le Premier voyait justement la cause de graves désaccords, les textes diplomatiques sont-ils si clairs qu'il n'y ait jamais lieu à des interprétations très diverses? Si quelqu'un entreprenait de déterminer bien précisément au point de vue du droit interna-

[1] C'est ainsi qu'à l'heure actuelle un arbitrage est remis sur une question de frontières entre le Portugal et la Grande-Bretagne : le débat porte sur une superficie de 750 kilomètres carrés.

tional public, le sens strict de ces *prises à bail* qui sont devenues si fréquentes, et les conséquences qui peuvent en découler, ne risquerait-il pas de soulever au premier mot les plus graves problèmes? Les exemples abondent — il en est qui sont devenus classiques en Égypte et ailleurs — de ces clauses contentieuses qui donneraient lieu aux plus dangereux débats. Trop fréquemment, à l'insu des rédacteurs sans doute, il se glisse dans les traités, avec quelque bonne foi qu'ils soient rédigés, des termes dont l'entente ne s'impose pas absolument. Les Américains viennent d'inaugurer « l'entité administrative » qui était au moins inusitée, fût-ce en style de chancelleries.

Les conventions d'arbitrage ne soumettent pas seulement à la cour d'arbitrage les différends pouvant résulter de l'interprétation des traités existants : elles lui défèrent aussi les différends d'*ordre juridique*. Le champ est fort vaste de telles hypothèses, et les incidents qu'elles entraînent sont souvent fort graves. C'est ainsi qu'en 1901, à l'occasion des débats relatifs au règlement, par la Turquie, de la créance Lorando, la France envoya une escadre saisir les douanes de l'île de Mytilène. C'est ainsi qu'en 1903 l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie bloquèrent les ports du Venezuela, afin d'obtenir le paiement des sommes dues à leurs nationaux; et, ayant porté le débat devant la cour de La Haye, obtinrent un rang privilégié et un gage spécial (sentence du 22 février 1904). Il est à penser que les chemins de fer établis — tel celui de Bagdad — sur le territoire d'une autre puissance; la navigation sur les fleuves internationaux, comme le Niger et le Congo, par exemple, donneront lieu à tout un contentieux spécial, tenant du droit public et du droit privé, qui, jusqu'à présent, n'a guère trouvé de tribunal compétent, comme si la situation des hautes parties faisait éclater les règles normales de la procédure.

III

Telle est, résumée à grands traits, la sphère d'application des conventions d'arbitrage : interprétation de traités existants, diffé-

rends d'ordre juridique. Les hautes parties contractantes s'engagent à soumettre ces litiges à la cour permanente de La Haye, sous certaines réserves essentielles, dont il sera parlé plus loin.

Il est vrai, et les exemples cités plus haut — arbitrage franco-brésilien, arbitrage anglo-portugais — en font foi; il est vrai que les puissances avaient déjà eu recours, en cas pareil, à l'arbitrage. L'innovation, et elle est essentielle, c'est que ce recours sera désormais, en pareil cas, *obligatoire* pour les hautes parties; l'obligation est contractée à l'avance par les parties elles-mêmes; ce n'est pas une règle vainement édictée en théorie, c'est une promesse bilatérale revêtue de la force que donnent à un engagement les signatures qui représentent la France et l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. Le lieu juridique de l'arbitrage est aussi nettement précisé. C'est, dit le traité, *lorsque ces différends n'auront pu être réglés par la voie diplomatique*. Ainsi, c'est lorsque chacune des parties se croira au terme des arguments, et, si l'on veut, des concessions, que l'art des négociateurs sera épuisé, que l'action des chancelleries paraîtra terminée, qu'il ne resterait place qu'aux refroidissements, préludes des ruptures; c'est alors que, de plein droit, *ipso facto*, les parties s'engagent à provoquer l'arbitrage, à soumettre le différend à la cour de la Haye.

Mais une réserve est faite, une *condition* est mise à cette heureuse solution du procès. L'une de ces réserves est formidable, à la lire dans les termes mesurés qui l'énoncent, *à la condition toutefois qu'ils* (les différends) *ne mettent en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance, ni l'honneur des deux États contractants*.

Et c'était d'évidence. Une convention d'arbitrage ne pouvait être une abdication en blanc — fût-ce entre les mains de la cour permanente. Autrement, c'eût été écrire, une fois de plus, une formule inutile. Quand l'honneur et l'indépendance de la patrie sont menacés, il n'y a, il n'y aura jamais qu'un recours : la force; qu'une solution, si terrible qu'elle puisse être : la guerre. Le contraire est un rêve, et il faut peut-être dire, avec M. de Moltke, que ce n'est même pas un beau rêve.

La deuxième *condition* réserve « les droits des tiers », comme

disent les jurisconsultes, *et qu'ils* (les différends) *ne touchent pas aux intérêts des tierces puissances.*

Autrement, en effet, deux puissances engagées dans un litige non spécialisé, mais commun entre elles et d'autres puissances, auraient pu faire naître, par la solution arbitrale, un préjugé. C'est un reproche dont la sentence arbitrale relative au Venezuela n'est peut-être pas absolument exempte, quelques efforts que ses rédacteurs aient faits pour y échapper. D'autres hypothèses peuvent encore être formées, où, en raison de traités antérieurs, la solution de tel ou tel litige ne peut dépendre de la volonté de l'une des parties engagée par ces traités, avec une puissance autre que celle vis-à-vis de laquelle le litige s'élève. La situation qui existe en Chine pour certaines puissances européennes ou extra-européennes; le fait que ces puissances sont, d'autre part, et selon divers groupements, unies par des traités créant des obligations synallagmatiques, peuvent aisément fournir des exemples, des « cas réservés », par la disposition, ici envisagée, de la convention.

Cette deuxième condition s'imposait également aux négociateurs pour donner à la convention une base et une portée tout à fait solide et pratique. Mais la réserve ne serait pas, le cas échéant, un obstacle à l'arbitrage. Les hautes parties, étrangères aux conventions d'arbitrage, et dont la liberté est justement respectée, peuvent s'entendre pour l'affaire où leurs intérêts sont en jeu en même temps que ceux des puissances qui auraient dû recourir à l'arbitrage. C'est d'évidence encore. De plus, si elles ont, chacune à chacune, convenu de porter leurs litiges devant la cour d'arbitrage, la solution pourra être généralisée par le simple jeu de ce réseau d'accords réciproques.

Enfin, si l'on ajoute que les obligations contractées par les hautes parties sont limitées à une durée de cinq années, la portée de la convention sera complétée. C'est encore une mesure de prudence. Ces accords sont, à volonté, renouvelables, et pour ces premières tentatives une courte échéance est sans doute la meilleure.

Il est à noter, dans la forme des négociations qui a été suivie pour les trois conventions en question, qu'il y a eu convention passée avec chacune des puissances, France d'une part, Angleterre de l'autre; puis France et Italie; ensuite France et Espagne, et non simplement *adhésion*, par exemple, comme pour un protocole ouvert.

D'autre part, et pour corroborer l'impression que cette forme bilatérale, accord à deux, et rien qu'à deux, a été très expressément voulue, il faut remarquer que l'Angleterre vient de signer (27 février 1904) une convention d'arbitrage avec l'Espagne, et une autre avec l'Italie, conventions qui reproduisent exactement comme fond et comme forme la convention qu'elle a signée avec la France, et celle que la France a signée elle-même (26 février 1904) avec l'Espagne.

Il reste à examiner la procédure qui sera suivie dans les cas où l'arbitrage est obligatoire. C'est d'abord à la cour d'arbitrage que les parties s'adressent, et non à un arbitre particulier. On pouvait procéder autrement. Ainsi dans l'affaire du Venezuela déjà citée, par le protocole de Washington (7 mai 1903), les parties intéressées invitaient S. M. l'empereur de Russie à désigner, parmi les membres de la cour permanente de La Haye, trois arbitres qui formèrent le tribunal arbitral.

Mais avant de s'adresser à la cour d'arbitrage les parties doivent signer un *compromis* spécial à l'affaire. C'est une nouvelle convention destinée à préparer la solution du litige et à l'empêcher de dévier; et il est intéressant de noter que les règles adoptées, voire les mots employés, sont ceux de la procédure française dans le cas d'arbitrage (articles 1005 à 1008 du code de procédure civile), dans le cas où des particuliers, au lieu de porter leurs débats devant les tribunaux, conviennent de les soumettre à des arbitres et d'obéir à leur jugement. Et ces règles sont fort prudentes. Le *compromis spécial* déterminera *nettement l'objet du litige, l'étendue des pouvoirs des arbitres, et les délais à observer, en ce qui concerne la constitution du tribunal arbitral, et la procédure.*

Il importe en effet, la plus encore que partout ailleurs, de sérier les questions, de limiter rigoureusement le débat. On sait le parti que tel illustre diplomate sut tirer de sa seule présence à un congrès où on laissa [illegible]. La limitation de l'étendue des pouvoirs des arbitres pourrait passer pour un défaut de confiance dans la sagesse de la cour permanente. Mais les rédacteurs de la convention avaient une tout autre préoccupation. On pouvait craindre que les hautes parties hésitassent devant un arbitrage, si elles n'en voyaient pas d'avance distinctement et positivement toutes les conséquences possibles. Pas d'imprévu, pas de ces complications soudaines qui, non seulement remettent en question tous les résultats acquis, et péniblement acquis, d'une longue négociation, mais font naître de nouvelles difficultés, et engagent de nouvelles querelles. Il faut laisser le moins possible à « Sa Sacrée Majesté le Hazard », qui est souvent alors le « patron » des plus habiles, sinon des moins loyaux.

Enfin, les délais à observer. Il ne suffit point d'une vague promesse, ni d'une intention qu'on veut croire sincère : il faut tenir la promesse, et arriver aux réalisations. L'échéance du délai imparti, sans qu'il soit fait honneur à l'engagement, équivaut à un refus. Sans compter que des exemples récents — pour ne pas constituer assurément des précédents diplomatiques — montrent qu'à défaut de délai fixé le plus hardi, le mieux prêt, décide seul, et à son gré, du jour où le *retard* dans la réponse équivaut à un défaut de réponse, à une fin de non-recevoir, à *un refus*, et ouvre la fatale carrière de combats qui sont, pour l'autre partie, des surprises.

IV

Des trois conventions qui viennent d'être sommairement analysées, la première en date, la convention franco-anglaise, a seule subi l'épreuve d'un examen dans la presse et devant les parlements des deux pays. L'approbation a été sans doute

unanime; mais la portée pratique de la convention a été diversement appréciée. Quelques-uns et principalement en France, tout en rendant justice aux intentions des négociateurs, n'ont voulu voir dans la convention qu'une manifestation un peu platonique, inopérante en face de difficultés sérieuses. La réserve, d'évidence pourtant, que la convention convient relativement aux différends qui mettent en cause les *intérêts* vitaux, l'*indépendance*, l'*honneur* des États contractants, a paru à leurs yeux enlever toute efficacité, et il semble, à les entendre, que l'accord aurait dû, d'un trait de plume, effacer la guerre de l'histoire du monde.

Il convient plutôt, pour apprécier à leur vraie valeur ces conventions, d'en faire rapidement la genèse, de chercher à quelle évolution elles sont dues, et de quelles causes elles procèdent.

Durant les dernières années du siècle qui vient de finir, une profonde mésintelligence et de sérieux dissentiments, dus à des causes diverses, ont séparé la France de l'Angleterre aussi bien que de l'Italie. Il suffit de rappeler les moments de crise véritable, quoique de gravité différente, qui se placent, dans les rapports franco-italiens, sous le ministère de M. Crispi, et à la rupture des relations commerciales; dans les rapports franco-anglais, à la déplorable affaire de Fachoda. Le fantôme d'une grande guerre européenne apparut menaçant avec ses terribles perspectives. L'impression fut profonde et de longue durée, encore que, en France surtout, une partie de la nation ne pût juger de l'imminence du péril. Les gouvernements travaillèrent à écarter le fléau et à rasseoir l'opinion, et, en même temps, dans chaque pays, les hommes les plus à même d'apprécier l'effroyable désordre et les plaies inguérissables que causerait aux nations une telle éventualité, firent les plus louables efforts pour la faire disparaître ou diminuer sa probabilité. Industriels, commerçants, financiers, ceux qui peuvent juger avec quelles peines le travail accomplit sa fonction de faire vivre les peuples; ceux qui savent au prix de quelles difficultés l'équilibre social

se maintient sur ses assises si multiples, du crédit, du capital, du travail, du salaire, du revenu; ceux qui savent combien ces assises qui semblent inébranlables sont fragiles, savent aussi quelle atteinte y porterait la guerre, et combien la vie moderne rendrait les ruines de la guerre plus irréparables, sa portée sociale plus révolutionnaire encore. Les conséquences économiques de la phase aiguë de l'impérialisme anglais, la guerre des Boers (dans un autre ordre de considérations, on peut en suivre la trace et en mesurer la portée), ne furent peut-être pas le moindre élément de cette reprise de soi dont le résultat naturel fut la recherche d'un terrain de transaction et d'accord[1]. Ce terrain, la conférence de La Haye l'offrait aux bonnes volontés, c'était l'idée de l'arbitrage. Il restait à établir une formule précise et réaliste. Les deux gouvernements, leurs représentants de chaque côté du détroit s'y employèrent. Lord Monson avait déclaré, au banquet de la chambre de commerce anglaise à Paris, en 1903, que le but de la diplomatie moderne était de seconder le développement du commerce et de l'industrie de son pays; de préparer, d'élargir, d'assurer les voies. Au début même de la négociation de la convention d'arbitrage, une lettre[2] de M. P. Cambon à M. le ministre des affaires étrangères, indique en quelques traits, le point de départ de la négociation, l'obstacle, et le sens de la formule qui permettra de s'entendre :

Londres, le 20 mai 1903.

En me guidant sur les indications que Votre Excellence avait bien voulu me donner verbalement, j'ai demandé à lord Lansdowne son sentiment sur la campagne relative à des projets d'arbitrage que mène actuellement l'Association des chambres de commerce anglaises. L'occasion d'un entretien de cette sorte m'était tout naturellement fournie par une question adressée sur le même sujet, le 11 de ce mois, à M. Balfour et par la réponse qu'y avait faite le premier

[1] *Comp. Act of Naval Defence* et les développements du budget de la Marine en Angleterre.

[2] Livre jaune, MDCCCC III, n° 1.

ministre. Il s'était tenu dans les généralités, ce qui rendait difficile d'inférer de ses paroles une adhésion au principe d'un traité d'arbitrage permanent; mais il s'était gardé de décourager les espérances des partisans du projet.

Quant à lord Lansdowne, il m'a déclaré qu'on ne pouvait demander à un gouvernement de se lier absolument les mains et que, suivant lui, par leur nature ou leur importance, certaines questions devaient échapper à l'arbitrage; mais que, d'autre part, le mouvement en faveur d'un traité permanent était si général que le gouvernement ne pouvait se dispenser d'en tenir un large compte.

Je lui ai dit que Votre Excellence partageait ce sentiment et qu'elle avait déjà cherché une formule acceptable; je lui ai fait connaître les termes que vous aviez vous-même employés dans notre dernier entretien.

« On soumettrait, avez-vous dit, à l'arbitrage les divergences sur l'interprétation juridique des conventions existantes entre les deux pays. »

Lord Lansdowne parut très frappé de cette formule. Il me dit qu'il y avait peut-être là une base d'entente satisfaisante.

Signé : CAMBON.

Le point de départ, c'est assurément la tendance loyale des hommes de labeur et d'intelligence des deux pays à chercher de bonne foi les moyens d'éviter les maux de la guerre : c'est le courant qui se détermine dans les deux pays vers une orientation nettement pacifique; c'est ce qui fut marqué par le séjour du roi d'Angleterre à Paris et de M. le Président de la République à Londres, les discours prononcés officiellement; les visites réciproques des parlementaires français et anglais, des présidents des chambres de commerce française, à Londres. C'est ce qui se réalisa en fait par la convention d'arbitrage; c'est ce qui fit même prononcer de nouveau le mot d'*entente cordiale* qui déjà, sous le gouvernement de Juillet et sous le second Empire, avait qualifié les rapports de la France et de l'Angleterre[1].

Du côté de l'Italie, les relations commerciales, sous l'heureuse influence de ministres comme M. Luzzati, avaient été rétablies.

[1] Il convient de citer les noms de sir Th. Bavelong, et de M. le baron d'Estournelles de Constant.

Cette reprise avait contribué à détendre les rapports — non moins sans doute que la fameuse consanguinité entre les deux pays, laquelle avait réussi assez mal, apparemment, à en sauvegarder l'harmonie. Une visite d'escadre, le séjour du roi Victor-Emmanuel III à Paris, l'annonce d'un prochain séjour de M. le Président de la République à Rome, manifestaient un rapprochement. Mais le fait que l'Italie reste étroitement associée au groupe des puissances de l'Europe centrale, et fait partie de la triple alliance, rendait la situation plus délicate. Toutefois, la proposition du gouvernement français relative à l'arbitrage fut aussitôt accueillie. C'est une heureuse réponse à la permission du « tour de valse » qui fut concédée un jour à Berlin par le chancelier de l'empire, et de si haut, au gouvernement du roi, lequel ne fut peut-être pas fâché de saisir une occasion de faire, pour la cause de la paix, acte d'indépendance.

Avec l'Espagne, les rapports de la France étaient depuis longtemps excellents. Si tel voyage à Paris du feu roi Alphonse XII avait été abrégé par des manifestations d'un patriotisme justement ombrageux, le refroidissement causé par cette explosion de trop légitime susceptibilité était effacé devant la continuité de procédés loyaux et courtois. Dans la crise si grave de la guerre de Cuba avec les États-Unis, le gouvernement de la régente avait trouvé en France la sympathie la plus active. Est-il besoin de rappeler la part que l'ambassadeur de France, M. Cambon, eut à toutes les négociations qui préparèrent la paix et au traité lui-même? C'est un des titres de la diplomatie française actuelle. Aussi la proposition du traité d'arbitrage fut-elle aussitôt accueillie; la coïncidence précise de la signature du traité avec les premiers coups de la guerre en Extrême-Orient en retarda seulement de quelques jours la publication.

V

Ce triple accord de la France avec l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne; cet accord des puissances de l'ouest de l'Europe, des

puissances méditerranéennes et africaines, devait être signalé et noté en raison d'abord du fait lui-même, qui est important; en raison, ensuite, des conséquences qui peuvent, qui doivent en découler. Sans doute, on a déjà dit que bien souvent l'encre des traités n'était pas encore sèche que déjà ils étaient méconnus et violés; que des convoitises, des occasions nouvelles ouvraient le porte aux conflits, aux irrémédiables brouilles. Sans doute, la portée de ces conventions est restreinte et limitée. Sans doute encore, si on le veut, il n'en a pas été jusqu'ici tiré d'application; il est même telle note semi-officieuse qui a mis en garde contre l'*illusion* que l'*énorme et délicate opération* d'un *règlement amical entre la France et l'Angleterre pourrait tenir dans un seul accord et que cet accord fût imminent;* mais il ne faudra peut-être pas attendre longtemps. Il n'en est pas moins indéniable, d'une part, que ces accords, tendant à faire régler par l'arbitrage des différends importants, se sont généralisés, pour ainsi dire, entre quatre grandes puissances, dont deux sont des puissances mondiales, ont des intérêts et peuvent avoir des litiges par tout le globe, et qui, toutes les quatre, ont, sur la Méditerranée et en Afrique, des points de contact capitaux. D'autre part, il faut constater et retenir que c'est la France qui a formé le faisceau de traités; c'est la France qui constitue, si l'on veut, jusqu'ici la soudure de ces accords. C'est elle qui fait ce premier pas, modeste, c'est entendu (il ne pouvait en être autrement), mais décisif, vers une orientation nouvelle. Elle a gagné les puissances à sa façon de voir, et d'abord d'autres traités identiques se nouent entre les puissances qui se sont déjà engagées avec elle (traité anglo-espagnol); ensuite des adhésions considérables, celle des États-Unis par exemple, sont annoncées et promises, renforçant singulièrement l'effet moral de cette évolution véritable. Dans les conventions où elle est partie, le fait que la France est nommée et signe la première; la forme, le texte, identiques de ces conventions sont autant de marques que l'on en reconnaît à la France l'initiative. Il y a mieux qu'un précédent constitué, il y a une jurisprudence diplomatique établie; plus encore, une obliga-

tion consentie. L'arbitrage existait; l'obligation du recours à l'arbitrage, dans des cas déterminés, n'existait pas; les conventions la consacrent.

France, Angleterre, Italie, Espagne: ce n'est pas la quadruple alliance de 1725; on ne peut cependant s'empêcher de faire un rapprochement. Cette quadruple alliance rassit l'Europe occidentale ébranlée jusque dans ses fondements par la guerre de la succession d'Espagne. Spécialement, elle permit à la France épuisée de reprendre des forces et son rang, presque le premier rang en Europe. Non, le faisceau de traités d'arbitrage n'est pas la quadruple alliance, pas plus que la paix perpétuelle. Mais c'est une phase assurément heureuse de la politique française dans son orientation vers la paix et le droit, sans abandon et sans faiblesse. C'est l'adoption contractuelle de ses principes par les hautes parties qui se sont engagées envers elle. C'est enfin le premier résultat pratique — et c'est la France qui le réalise — de la généreuse initiative du tsar et de la convention de La Haye, ces résultats que l'un des éminents représentants de la France à La Haye, en 1899, M. Léon Bourgeois, disait qu'il fallait attendre « sans impatience ni scepticisme ».

F. DE SAINT-CHARLES.

LE CHEVALIER
RAPHAEL BARBERINI

CHEZ LE TSAR JEAN LE TERRIBLE

(1564)

Parmi les nombreux Italiens qui ont porté loin de leur patrie l'esprit d'entreprise, la curiosité d'érudits et l'habileté diplomatique des hommes de la Renaissance, il en est un dont le nom et l'œuvre sont intimement mêlés à l'histoire des relations entre la Russie et l'Italie.

Les obstacles que l'éloignement géographique des deux pays opposait à ces relations étaient accrus au seizième siècle par des circonstances politiques particulièrement défavorables.

A cette époque, les souverains de Moscou, ayant secoué le joug tartare, achevaient de constituer autour de leur capitale un état national, fort et centralisé — le rêve des Dante et des Machiavel — en soumettant graduellement à leur autorité les possessions apanagées des autres princes de la maison de Rurik.

Libérateurs et unificateurs de la patrie, ces souverains s'appliquèrent à rétablir les relations qui avaient existé entre leurs ancêtres et les autres princes de la chrétienté, entre la Russie et l'Europe occidentale.

Ces efforts rencontrèrent de grands empêchements, dus surtout aux craintes jalouses de la Suède, de la Pologne et de l'ordre livonien des Porteglaives, maîtres des territoires de l'ouest de la Russie et aussi des ports de la mer Baltique.

Toutefois, la prise de celui de Narva ou Rugodiw, opérée en 1558 par les troupes de Jean IV le Terrible, donna enfin au tsar l'accès de cette mer et apporta une sanction pratique au droit stipulé précédemment avec la Suède en faveur des marchands russes qui désiraient faire librement le commerce par la Baltique avec l'Espagne, l'Angleterre, la France et les villes de Lubeck et d'Anvers[1].

Or, dans cette dernière ville, qui était en ce temps la capitale commerciale du monde[2], il s'est trouvé justement vers 1560 un Florentin distingué, dont l'esprit entreprenant et cultivé est allé au-devant de la pensée du tsar.

Cet homme s'appelait Raphaël Barberini, et c'est de lui que nous voulons entretenir nos lecteurs.

I

La famille des Barberini fut illustrée au dix-septième siècle par l'élévation au pontificat d'Urbain VIII (*Matteo Barberini*, 1629-1644), qui était le neveu de Raphaël.

Elle appartenait depuis environ trois siècles à la noblesse florentine et était souvent enrôlée au parti des Gibelins[3]. Le père de Raphaël, Charles Barberini (1488-1566), passait pour un homme hardi et d'une grande capacité[4].

En 1515, il fut désigné pour les fonctions de prieur à Florence et remplit en 1518 celles de gonfalonier. Ensuite, pendant le règne du pape Léon X, il alla à Rome chercher fortune.

[1] E. Zamyslowsky, *Utchebni atlas po Russkoi istorii*, Saint-Pétersbourg, 1869, 2e édition, p. 15.

[2] J.-L. Motley, *The rise of the Dutch Republic*, London, 1896, t. I, p. 77

[3] Bibl. Barberiniana. Roma, vol Z III, 45. Généalogie de la famille Barberini, par Carlo di Tomasso Strozzi di Roma, 2. Febraio 1640. Ce manuscrit est dédié à Taddeo Barberini, préfet de Rome, général de l'Église, prince de Palestrina, et a été imprimé à quelques exemplaires et dédié au même P. Barberini par Carlo Moroni di Roma, primo Giugno 1640. Cet ouvrage contient la biographie de presque tous les membres de la famille Barberini et un arbre généalogique de celle-ci.

[4] « Fu un uomo animoso e di gran partito. » Strozzi, *op. cit.*

Des intérêts de famille[1] l'ayant obligé de retourner à Florence, il ne voulut y rester et partit vers 1525 pour Constantinople, où régnait alors Soliman le Magnifique (1550-1566) et s'épanouissait l'apogée de la grandeur ottomane.

Pendant que Charles Barberini habitait Péra, cette partie de Constantinople fut dévastée par un incendie. Il perdit tout ce qu'il possédait et ne dut son salut qu'au courage et à la présence d'esprit qu'il montra dans cette terrible épreuve.

Le biographe des Barberini dit qu'il est allé s'établir à Constantinople « pas autant pour amasser des richesses que pour satisfaire à la curiosité qu'éprouvait son âme de changer de lieu, en observant, en même temps que la diversité des pays, la variété des usages et des peuples[2] ».

C'était bien un homme de la Renaissance, et c'est de lui que son fils Raphaël hérita les traits distinctifs de son caractère.

En 1523, Charles Barberini revient à Florence, au moment où cette ville était assiégée par l'empereur Charles V et le pape Clément VII. Étant officier aux vivres, il fut élu, au nombre d'autres citoyens, commissaire des approvisionnements, et chargé de les distribuer aux soldats de la république. En 1527, il épousa Mariette, fille de Bernardo di Marabottino Rustici.

Il eut d'elle d'abord une fille, Geneviève, et ensuite quatre fils, dont Raphaël était le second.

L'aîné, qui s'appelait François, était faible de santé, et embrassa de bonne heure la carrière ecclésiastique.

Élevé à Rome chez son oncle Antoine Barberini, il devint successivement un des douze abbreviatori apostolici, référendaire des deux signatures (referendarie dell' una et l'altra signatura) et protonotaire apostolique participant. Il paraît que Mgr François était redevable de son avancement surtout à

[1] Charles Barberini était l'aîné de plusieurs frères dont nous mentionnerons ici Nicolas, né en 1491, qui s'établit à Ancône, et Antoine, né en 1514, qui habita Rome.

[2] Strozzi, *op. cit.*, p. 52. « Dove essendosi transferito non tanto per avanzare in richezza quanto per sadisfare alla curiosita del anima sua et andar vedendo con la diversita de paesi, la varieta de costumi delle natione. »

l'amitié et à la protection du cardinal Amulée (*Marius Antonius Amuleus*).

Né à Venise, en 1505, d'une famille patricienne, Amulée était un des hommes les plus érudits et éloquents de son temps. Venise l'envoya comme ambassadeur à la cour de l'empereur Charles V, du roi d'Espagne Philippe II et à celle du pape Pie IV Medici (1559-1566).

Auprès de celui-ci, Amulée obtint tant d'autorité et une si haute situation que le pontife n'entreprenait positivement rien sans le consulter[1]. Aussi Pie IV ne tarda pas à le créer cardinal, dès la seconde année de son pontificat (le 26 février 1561) et lui confia, entre autres, la charge flatteuse, surtout à cette époque, de bibliothécaire du palais pontifical.

Malgré le décès du cardinal Amulée, qui eut lieu en 1570, la faveur dont jouissait Mgr François se maintint. Grégoire XIII (1572-1581), après l'avoir vu refuser deux évêchés, lui proposa le poste d'auditeur de la Chambre (uditore della Camera). Mais Mgr François, débile, modeste et studieux, préféra rester à l'ombre et faire profiter de cette faveur son neveu Mathieu Barberini. Celui-ci était le fils de son frère cadet Antonio. Il fut élevé par Mgr François et devint par la suite, comme nous l'avons mentionné plus haut, le célèbre pape Urbain VIII.

Mgr François mourut en 1600. Il était grand connaisseur de la littérature latine et laissa un savant et élogieux commentaire sur Tacite. Il aimait les livres et les manuscrits. C'est lui qui posa les bases de la bibliothèque Barberini à Rome.

Le troisième fils de Charles Barberini, Thadée, alla vivre à Ancône et y continua la florissante entreprise commerciale de son oncle Nicolas.

Ce dernier avait été obligé de quitter Florence à cause de ses opinions politiques, après avoir combattu comme lieutenant de la milice pendant le siège de 1529. Retiré à Ancône, qui jouis-

[1] *Vitæ et res gestæ Pontificum Romanorum*... Alfonsi Ciaconii, Romæ, MDCLXXVII, tomus quartus, p. 497.

sait de la protection du pape, il y séjourna de longues années « y tenant maison ouverte », comme dit Strozzi, « et vivant noblement du commerce, d'après l'usage des nobles florentins » (tenendo casa aperta e vivendo nobilimente con la mercatura all' usanza de' nobili fiorentini).

Il ressemblait à son père par le courage et l'esprit d'entreprise, n'avait pas d'enfants et légua sa fortune à Mgr François et à son neveu Matteo, le futur pape [1].

Raphaël Barberini semble avoir réuni en lui les divers talents des membres de sa famille. Il était érudit dans les lettres et surtout dans les mathématiques [2], actif et entreprenant, et sans suivre, paraît-il, une carrière bien définie, il voyageait, probablement dans les intérêts de la maison Barberini d'Ancône. Il parcourut l'Orient, visita la Grèce, et se trouva en 1564 aux Pays-Bas.

Cette contrée offrait alors pour un Italien comme lui un champ d'action vaste, intéressant et propice. Depuis 1559, la régence de Marguerite, sœur de Philippe II, y préludait à la lutte décisive entre les États hollandais et l'Espagne. Le saint-siège, l'empereur, l'Angleterre et la France s'intéressaient pour des motifs divergents, mais puissants, à cette crise fatidique. La portée politique et religieuse en était augmentée par les intérêts économiques nouveaux et importants qui venaient la compliquer.

Le centre commercial du monde commençait alors à se déplacer des bords de l'Adriatique sur ceux de l'Atlantique. Venise avait cédé la primauté à Anvers et déjà Londres guettait l'occasion d'arracher la palme à cette dernière.

Habiles à suivre le courant des affaires, les négociants italiens s'étaient transportés en nombre à Anvers. En 1560, on y voyait des maisons italiennes considérables, comme celles des Gualterotti et des Bonvisi [3].

[1] Strozzi, *op. cit. Die Rœmischen Päpste in den letzten vier Jahrhunderten*, von Léopold Ranke. Leipzig, 1889, vol. II, p. 351.

[2] Strozzi, *op. cit.*

[3] Motley, *op. cit.*, t. I, p. 77.

Il faut croire que celle des Barberini y était également représentée. Du moins, Raphaël Barberini [1] déployait-il là une grande activité, était très au courant des affaires commerciales du pays et s'était même acquis une belle situation à la cour de Bruxelles.

S'il est venu aux Pays-Bas chercher fortune comme son père a tenté de le faire à Constantinople et à Rome, Raphaël réussit mieux, grâce à ses talents et aussi à certaines circonstances particulièrement avantageuses dont il a su profiter.

Nous avons vu que justement vers cette époque la prise de Narva par les troupes du tsar avait rendu possible l'établissement de relations commerciales directes par ce port entre la Russie et l'Europe occidentale.

Les Anglais, rivaux commerciaux des Italiens et des Hollandais, ne devaient pas tarder à tirer profit de cette possibilité.

Afin de faire cesser le monopole dont jouissaient dans la mer du Nord et la Baltique les villes hanséatiques et dont profitait alors principalement Anvers, les Anglais avaient déjà formé en 1505 la puissante société des « Marchands aventuriers » (*Merchant adventurers*). En 1561, les privilèges dont les villes hanséatiques continuaient encore à jouir à Londres furent définitivement abolis, pendant que six ans plus tôt, en vertu d'une charte de Marie, reine d'Angleterre, et de son époux Philippe II, roi d'Espagne, une autre société anglaise s'organisait sous la présidence du Vénitien Sébastien Cabot, avec le privilège exclusif de faire le commerce avec la Russie.

On sait que depuis 1553 une expédition anglaise, organisée par Cabot dans le but d'arriver aux Indes par la voie du nord-est, avait fait connaître aux marchands anglais la route maritime directe qui mène en Russie par la mer Blanche (Arkhangel).

Cette route présentait l'immense avantage d'éviter aux marchandises échangées entre la Russie et l'Angleterre le passage

[1] Voir sa Relation, au dossier Cod. LVIII, 48 bibl. Barberiniana, Roma. Aussi *ibid.* N. A., 1226; LV, 9; N. A., LVIII, 51.

par le territoire hostile de la Pologne, de la Suède ou de la Livonie. Mais le chemin était long, non exempt de dangers maritimes et accessible seulement pendant la courte saison d'été.

Aussi, à peine Narva fut-elle tombée au pouvoir de Jean le Terrible, certains Anglais y envoyèrent leurs navires[1], lesquels rencontrèrent dans ce port le meilleur accueil de la part des officiers du tsar. Voyant cela, les Italiens établis à Anvers résolurent d'essayer d'exploiter cette voie nouvelle pour leur propre compte. Il profitèrent du fait très important, dans ce temps de « charters » et de privilèges, que le souverain russe n'en avait encore délivré aucun, ni à la société de commerce anglaise, ni à personne d'autre, et tentèrent d'en obtenir un pour le commerce italien. Jusqu'alors les marchandises italiennes ne pouvaient pénétrer en Russie que par terre à travers l'Allemagne, la Pologne et le territoire suédois ou livonien, ou bien par la mer Noire, où les Génois possédaient des colonies, et de là par le pays des Tartares de Crimée.

La tâche de solliciter du tsar ce privilège fut confiée, en juin 1564, à Raphaël Barberini.

Le 10 de ce mois il écrivit à Rome à son frère, Mgr François : « Je vous raconterai brièvement quelle occasion s'est présentée à moi d'aller en Moscovie pour arranger des affaires avec son souverain. Pour cela, on m'a fait cadeau au début de 400 ducats, et on m'a réservé la moitié du bénéfice de cette entreprise. »

Il priait en même temps son frère de ne pas parler de son voyage en Moscovie; mais de dire qu'il est allé en Suède pour une autre affaire, « comme je l'ai écrit à tout le monde à l'exception de quelques parents, afin que quelqu'un ne vienne empêcher mon projet... je pars à la Saint-Jean[2] ».

[1] *Anglitchane Rossii* de l'académicien J. Hamel. Saint-Pétersbourg, nos 1 et 2, 1863 et 1869. N° 1, p. 82. On trouve des détails intéressants sur les bons procédés des autorités russes envers tous les marchands étrangers à Narva, dans D.-E. Wagners, *Geschichte des Russischen Reiches*, Hamburg, 1810, t. II, p. 238.

[2] Voir la lettre originale à la bibliothèque Barberini, au dossier précité, et Hamel, *op. cit.*,

Mais ce n'était pas chose facile que d'aborder le souverain moscovite lointain, absolu et soupçonneux, fût-ce dans un but qui répondait entièrement à son désir et aux intérêts de ses États.

Sachant cela, Raphaël Barberini, qui était tout aussi prudent et avisé qu'habile et résolu, s'est appliqué à se munir au préalable de puissantes recommandations, à savoir : d'une lettre de la reine d'Angleterre Élisabeth, et d'une autre du roi d'Espagne Philippe II, pour le tsar Jean le Terrible.

Que Barberini ait obtenu cette grâce de Sa Majesté Catholique ne saurait nous étonner, car il était bien vu à la cour de la régente Marguerite, sa famille avait des attaches auprès du saint-siège, et enfin, le cardinal Amulée avait été, comme nous l'avons vu plus haut, ambassadeur à Madrid. Persuader la reine Élisabeth, qui était protestante et favorisait par tous les moyens le commerce anglais en Russie, de recommander Barberini au tsar était autrement difficile. Aussi les instances de Raphaël n'ont abouti qu'au prix d'un subterfuge. Ayant exigé de son frère le secret sur le vrai but de son voyage, il cacha ses projets commerciaux même à la reine Élisabeth. La lettre que celle-ci lui accorda, et qui a été trouvée en Angleterre par le savant russe J. Hamel [1], portait nommément que Raphaël Barberini qui, « quoique Italien, mais pour diverses raisons, nous est très cher », devait obtenir un « libre passage par la Russie », sans qu'aucune mention soit faite de son intention de s'occuper de commerce [2].

De plus, Barberini n'avait pas négligé de se procurer des renseignements détaillés sur la cour et le pays qu'il allait visiter et sur la route qu'il devait suivre. Il connaissait sans doute l'impor-

[1] *Op. cit.*, n° 1, p. 74. Hamel pense que Barberini obtint cette lettre par l'entremise du diplomate anglais lord Montaigu, qui avait accompagné l'envoyé russe Népéia en 1557 en Angleterre, qui avait été en mission à Rome et se trouvait pareillement aux Pays-Bas au printemps de 1564. *Ibid.*

[2] *Ivan le Terrible*, par M. Waliszewski, p. 374. — Le savant auteur raconte les luttes de Barberini en Moscovie avec l'Anglais Antoine Jackinson.

tance que les souverains de Moscou attachaient à leur titre. En abréger ou fausser la formule, même par ignorance, eût été pour Barberini la pire des maladresses. Il s'en est préservé en prenant avec soi une feuille écrite en allemand avec le titre complet du tsar Jean le Terrible, qui y est nommé « Empereur et Grand-Duc de toutes les Russies ».

Ce protocole était suivi déjà alors par la cour d'Angleterre dans ses relations avec celle de Moscou. La feuille en question est conservée au dossier du voyage de Barberini à la bibliothèque de sa famille, à Rome [1].

Le même dossier contient un autre document fort curieux. C'est une carte géographique, dessinée à la main et enluminée, de la Russie occidentale et de la mer Baltique, avec l'indication de frontières et de villes, de celles surtout que Barberini avait à traverser pour se rendre dans l'empire du tsar [2].

Le lecteur trouvera plus loin une reproduction photographique de *ce dessin* tiré d'une *lettre autographe* de Raphaël Barberini.

Ayant terminé tous ses préparatifs, Barberini se mit en route pour la Russie, par Amsterdam, Kœnigsberg et la Livonie.

La relation qu'il a laissée de son voyage contient une description fort intéressante de la Russie de son temps. Nous lui empruntons les renseignements suivants.

[1] Feuille 280.

[2] Les inscriptions y sont en italien et en allemand. Les premières sont de la main de Raphaël Barberini, les autres sont de la même écriture que le texte du titre tsarien. Le papier porte un filigrane en forme de sphère usité de 1530 à 1570 et provient probablement des fabriques de la Lorraine ou de la Champagne. Ces circonstances démontrent que la carte de Barberini doit avoir été dressée à Anvers, avant son départ, c'est-à-dire en 1564. Nous sommes redevable de ces indications au professeur N. Likhatchev, de Saint-Pétersbourg, auteur d'un ouvrage renommé sur les filigranes du papier.

CARTE DE LA RUSSIE OCCIDENTALE ET DE LA MER BALTIQUE

1564

(Considérablement réduite.)

II

Les lettres royales dont Barberini était porteur eurent un effet auquel lui-même ne s'attendait peut-être pas. Au lieu d'être accueilli comme un simple particulier, ou marchand, il fut reçu et traité en Russie comme un agent diplomatique. D'ordre du tsar, un noble russe fut attaché à sa personne pendant toute la durée de son séjour en Russie, et comme Raphaël l'a écrit à son père, cet employé fut obligé de l'accompagner sur un parcours de plusieurs milliers de milles[1]. Le tsar fit aussi payer pour les chevaux de poste que Barberini montait en été et faisait atteler à des traîneaux en hiver.

A Moscou, Raphaël fut très bien logé aux frais du tsar (donatomi una casa principalissima), et quand il ne dînait pas au palais, sa nourriture lui était portée dans sa chambre.

Un dîner chez Jean le Terrible est décrit par Barberini en détail. Ce festin eut lieu en novembre 1564, au Kremlin, après la réception des envoyés du prince de Circassie, beau-père du tsar[2], et du grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (en Franconie[3]). L'audience de Barberini suivit immédiatement celle de ces envoyés et se fit dans les mêmes formes solennelles. Le voyageur italien offrit en cette occasion au tsar, conformément à l'usage, une grande coupe en vermeil, ciselée, avec un couvercle.

Aussitôt après l'audience, le tsar est allé entendre la messe

[1] Dossier susmentionné, fol. 280 : « Mi a fatto mentre vi sono stato accompagnare senpre da uno suo gentiluomo parechi migliaia di miglia. » Nos citations sont faites en partie d'après les originaux italiens et en partie d'après la version russe publiée par B. Lubicht, *Romanovitch Skazania inostrantzew o Rossii*, v. XVI v. XVII iekah. Saint-Pétersbourg, 1843; l'ouvrage précité de J. Hamel et celui de Fr. v. Adelloung, *Kritisch-literarische Uebersicht der Reisenden in Russland bis 1700*. Saint-Pétersbourg, Leipzig, 1846, t. I, pages 234-239. — Voir aussi l'ouvrage cité plus haut de M. K. Waliszewski, *Ivan le Terrible*. Paris, Plon, 1904, in-8°, p. 374.

[2] Jean IV s'était marié en 1564 à la princesse Marie Tcherkassky.

[3] Pour négocier la libération de Furstemberg fait prisonnier en Livonie.

dans une église avoisinante. Il marchait avec lenteur et dignité, s'appuyant sur une longue canne en vermeil « semblable à la crosse d'un évêque », et vêtu de drap d'or, aux boutons d'or, couverts de perles et de pierres précieuses, ayant en tête une couronne d'or entourée de pierreries et de zibeline noire.

Le souverain était escorté de quatre jeunes gens, forts et grands de taille, fils des boyards les plus illustres, habillés tous de la même façon : un haut chapeau de velours blanc avec des ornements en perles et en argent, doublé de fourrure de lynx, et un long vêtement en drap d'argent aux boutons d'argent, doublé d'hermine. Leurs bottes étaient blanches et ils portaient sur l'épaule une grande hache d'argent et d'or.

Derrière le tsar marchait une suite d'environ huit cents hommes richement vêtus.

Après être resté à l'église debout pendant toute une heure, Jean IV est rentré au palais. Il y changea d'habit et parut dans la grande salle du festin, en un tout autre costume, également riche, mais sans couronne. La tête était couverte d'un bonnet de fourrure.

Autour de la salle qui était grande et que chauffait un poêle, se trouvaient placées en désordre des tables de différentes dimensions ; les nappes qui couvraient ces tables n'y étaient pas assorties. A peu près au milieu de la salle se dressait un buffet chargé de très belle argenterie. Autour des tables des bancs bas étaient rangés.

Ayant jeté un coup d'œil sur cette salle, le tsar s'assit à la tête d'une des tables sur un siège réservé pour lui, et fit venir les envoyés.

Un interprète, qui se tenait à ses côtés, lui nommait les personnes à mesure qu'elles entraient. Alors le souverain appela chacun par son nom et lui indiqua la place où il devait s'asseoir. Il fit asseoir tous les envoyés avec leurs suivants à une table à sa droite.

Après les envoyés, le tsar manda Barberini, puisqu'il n'y avait pas d'autres étrangers présents. Il le nomma comme les envoyés

et le fit asseoir à une table encore libre, avec l'interprète et les deux domestiques, selon la coutume. Puis il plaça à la même table environ vingt nobles allemands, qui, ayant été faits prisonniers en Livonie, se trouvaient depuis au service à Moscou. Ensuite, le tsar fit signe aux boyards de s'asseoir, ce qu'ils firent avec beaucoup de bruit et de désordre, quelques-uns se mettant même à la table où était le tsar. Le jour baissait et l'on mit sur les tables des chandelles allumées dans des chandeliers de cuivre mal fourbis.

Il n'y avait pas de sel sur la table; mais une salière fut présentée au tsar, avec du pain blanc assez bon, coupé en tranches. Le souverain distribua lui-même le pain et le sel parmi ses hôtes, par les nobles qui étaient assis près de lui, ce qui occasionnait beaucoup de désordre, vu que selon l'usage du pays tous les invités se levaient chaque fois que le tsar faisait porter quelque chose à l'un d'eux. Cela dura près de huit minutes, sans qu'on pût commencer à manger.

Ensuite on apporta à tous les étrangers une grande et large coupe de vin, de la part du tsar, ce qui fit de nouveau se lever tout le monde.

Après cela, une vingtaine de ces serviteurs, raconte Barberini, « apportèrent d'énormes plats avec toute espèce de rôtis : des oies, du mouton, du bœuf et d'autres viandes grossières. Mais, s'étant approchés de la table du tsar, ils ressortirent sans servir. Ils revinrent bientôt après, en plus grand nombre, apportant ces viandes, et encore d'autres découpées en morceaux. Ce n'est qu'alors qu'on put se mettre à manger. Des domestiques posaient sans cesse sur les tables des coupes d'hydromel et d'autres boissons, et aussi des petits plats, mais sans aucun système gastronomique ».

Pendant tout ce temps, un échanson restait debout près du tsar, tenant assez haut une coupe d'or remplie de vin ou de quelque autre boisson et attendait le plaisir du souverain. Celui-ci lui faisait signe, ce qui arrivait assez souvent, et buvait alors à la santé de quelqu'un de ceux qui étaient assis à table.

Toutes les fois que le tsar prenait la coupe des mains de l'échanson, il faisait, avant de boire, trois fois le signe de croix; un des nobles assis près du tsar prévenait l'hôte auquel le souverain s'adressait, et tous les autres invités se levaient aussitôt, saluaient le tsar et se rasseyaient. « Cette cérémonie, remarque Raphaël, se répétait si souvent, qu'au lieu de me rassasier, j'avais, à cause de ces mouvements, de plus en plus faim. »

Le repas dura trois heures, et vers la fin beaucoup de boyards, de même que quelques-uns des étrangers, s'étaient fortement grisés.

Lorsque les domestiques vinrent emporter les mets et les nappes, tout le monde se leva avec beaucoup de bruit et de confusion. Le tsar resta assis et fit appeler un à un les étrangers et, après eux, Barberini. Il offrit à chacun une coupe de vin de ses mains. On la buvait en se retirant cérémonieusement. C'est alors que tous, la tête lourde et oublieux de l'étiquette, se mirent à se sauver, et rejoignirent, par une nuit noire, dans la cour, à vingt pas du palais, à travers une boue profonde, leurs chevaux et leurs domestiques.

Raphaël se plaint amèrement de ces procédés et de quelques autres semblables, en les qualifiant de barbares.

Malgré cela le Florentin raffiné, mais perspicace, a su démêler à travers les formes souvent choquantes de la société russe au seizième siècle des éléments de force et de progrès après lesquels soupiraient vainement les meilleurs hommes de l'Italie d'alors. Barberini indique ces éléments avec l'entendement et la franchise qui caractérisent tout son récit. Il les trouve dans la part que le tsar prend à la vie du peuple russe et dans le caractère des rapports de ce dernier avec son souverain.

On se serait attendu à voir ce voyageur d'Occident déclamer contre la cruauté, le pouvoir illimité et l'abus de ce pouvoir qui ont mérité à Jean IV le surnom de Terrible.

Sans doute, Barberini cite des exemples exécrables de ses abus. Pourtant, malgré cela, le tsar Jean lui paraît surtout un

souverain sévère et juste qui inspire à ses sujets et aux malfaiteurs grands et petits une crainte salutaire.

Quand Barberini parle de la cupidité des fonctionnaires et même des hommes privés russes, il remarque qu'il leur en cuit de la part de leur souverain, qui souvent pour cette faute fait donner le fouet, les étendant par terre, même aux plus illustres de ses boyards.

Barberini se plaît à constater — entre autres — que l'on peut voyager en Russie avec des marchandises et de l'argent sans aucune crainte d'être attaqué ou dévalisé, et explique cet état de parfaite sécurité publique principalement par la crainte qu'ont les Russes de leur tsar.

« Le peuple, dit-il, a terriblement peur de son souverain et lui obéit bien plus qu'aucun autre peuple ne le fait au sien ». Toutefois, les Russes, comme le note Barberini, ne se bornent pas à craindre leur souverain et à lui obéir : ils lui sont, de plus, tout dévoués et prêts à le servir jusqu'à la mort.

Né au pays des *condottieri*, Barberini relate, non sans surprise, et peut-être avec un peu d'envie, que l'armée russe n'est pas mercenaire, mais nationale.

« Tout le peuple de Moscovie, écrit-il, est employé au service du tsar en temps de guerre; même selon leur origine et leur éducation, ils sont censés y être obligés et se considèrent, en plus, heureux lorsque le souverain les emploie; par conséquent il n'a qu'à ordonner et aussitôt paraissent des milliers de volontaires pour remplir sa volonté!... » Grâce à un certain système de remonte, le tsar fait la guerre à peu de frais; « ce qui y contribue aussi, c'est que ses troupes ne sont pas mercenaires, ou, s'il y en a, elles sont peu nombreuses[1]... Par contre, c'est d'usage chez eux que quand on revient vainqueur, les chefs reçoivent du tsar lui-même des vêtements d'honneur ou d'autres choses pareilles, et à tous les autres le tsar déclare sa bienveil-

[1] Barberini fait sans doute allusion aux militaires étrangers qui commencèrent à chercher du service en Russie, principalement comme instructeurs, depuis Jean III.

lance pour s'être bien conduits, ce qui les rend très contents et prêts de nouveau à donner leur tête pour lui. »

Cette union patriotique et la bonne organisation des transports et des approvisionnements font comprendre, selon Barberini, les victoires que Jean IV venait d'emporter en Pologne, en Livonie et du côté du Volga.

Ce fleuve, sur lequel Raphaël donne beaucoup de détails, a été franchi par lui probablement près de Vassil-Sursk (entre Nijni-Novgorod et Kazan) pour entrer en Tartarie. « Il a aussi traversé le Don — qui même alors manquait d'eau — dans son cours supérieur. Barberini paraît aussi avoir visité bon nombre de villes russes et il faut reconnaître que les renseignements qu'il a réunis sur le commerce russe d'importation et d'exportation, surtout au point de vue du débit des produits italiens, sont remarquablement pratiques et complets.

En résumé, Barberini trouve qus les Russes font peu à peu de notables progrès, d'autant plus qu'ils fabriquent déjà chez eux des canons et des cloches, etc.; font eux-mêmes des fusils et divers autres objets, semblables à ceux qu'ils ont pris aux prisonniers il y a une trentaine d'années [1].

Une imprimerie fonctionnait alors à Moscou, et sur la liste des marchandises à envoyer en Russie Raphaël a inscrit du papier d'imprimerie et divers accessoires d'imprimeurs [2].

Jean le Terrible engagea Barberini plus d'une fois à entrer à son service. Les intermédiaires de cette proposition furent deux Italiens de Ferrare qui servaient déjà le tsar à Moscou. Malgré les grands avantages que présentait cette offre, Raphaël ne se décida pas à l'accepter, de peur de ne pouvoir plus jamais rentrer en Italie.

[1] Voir la Relation.

[2] Pour les autres données fort curieuses que Barberini a recueillies, nous renvoyons nos lecteurs à sa Relation.

III

Ayant séjourné presque un an en Russie, Barberini retourna à Anvers au commencement de l'été de 1565, après avoir rempli avec succès la mission dont il avait été chargé.

« Le Moscovite susmentionné, écrivit-il à son frère au mois d'août de la même année, m'a concédé des privilèges, des franchises et de splendides exceptions pour moi, mon navire et mes gens en nous libérant de tout paiement, et comme celui qui vit dans ce pays ne peut plus en sortir il m'a accordé que mes hommes soient en toute matière entièrement libres et francs [1]. »

Nous reproduisons *ci-contre*, avec une traduction en français, le *passeport* russe rapporté par Barberini de Narva.

Ce curieux document est conservé à la bibliothèque Barberini [2].

Traduction.

D'ordre du tsar, souverain et grand-duc Ivan Wassiliévitch de toute la Russie, de Rugodiw, les voyévodes Fédor Ivanovitch Tchulkow et André Ignatiévitch Jahontow sur la route de Rugodiw jusqu'à Rakobor et la frontière de Kolywane et la ville de Esel et de Lubek et jusqu'au pays italien : aux princes et aux fils de Boyards et à tous les gens d'armes et les voyageurs du souverain, tsar et grand-duc, et dans les pays étrangers à tous les gouverneurs et rattmans et myzniki, aux tchuhni et aux latyschi, avons laissé partir de Rugodiw conformément à la lettre du souverain, tsar et grand-duc Ivan Wassiliévitch de toute la Russie l'étranger italien Raphel Barbarine et avec lui trois hommes de ses gens et avec lui ses marchandises, un chargement de fourrures de martre sur quatre chevaux, dans leur pays italien, et avec lui trois loueurs de chevaux, des latyschi de Rugodiw, Anski avec ses compagnons, qui les accompagnent jusqu'à la frontière de Kolywane

[1] « E detto Muscovito mi ha fatto privilegii et franchigie et exentione bellissime per me, mia nave e miei huomini, siche non pago di cose alcuna... et come el paese chi viva non ne puo uscire, a me ha fatto che mia gente sieno di ogni cosa libere et franche... » Dossier susmentionné, fol. 280 et suiv.

[2] Au dossier susmentionné.

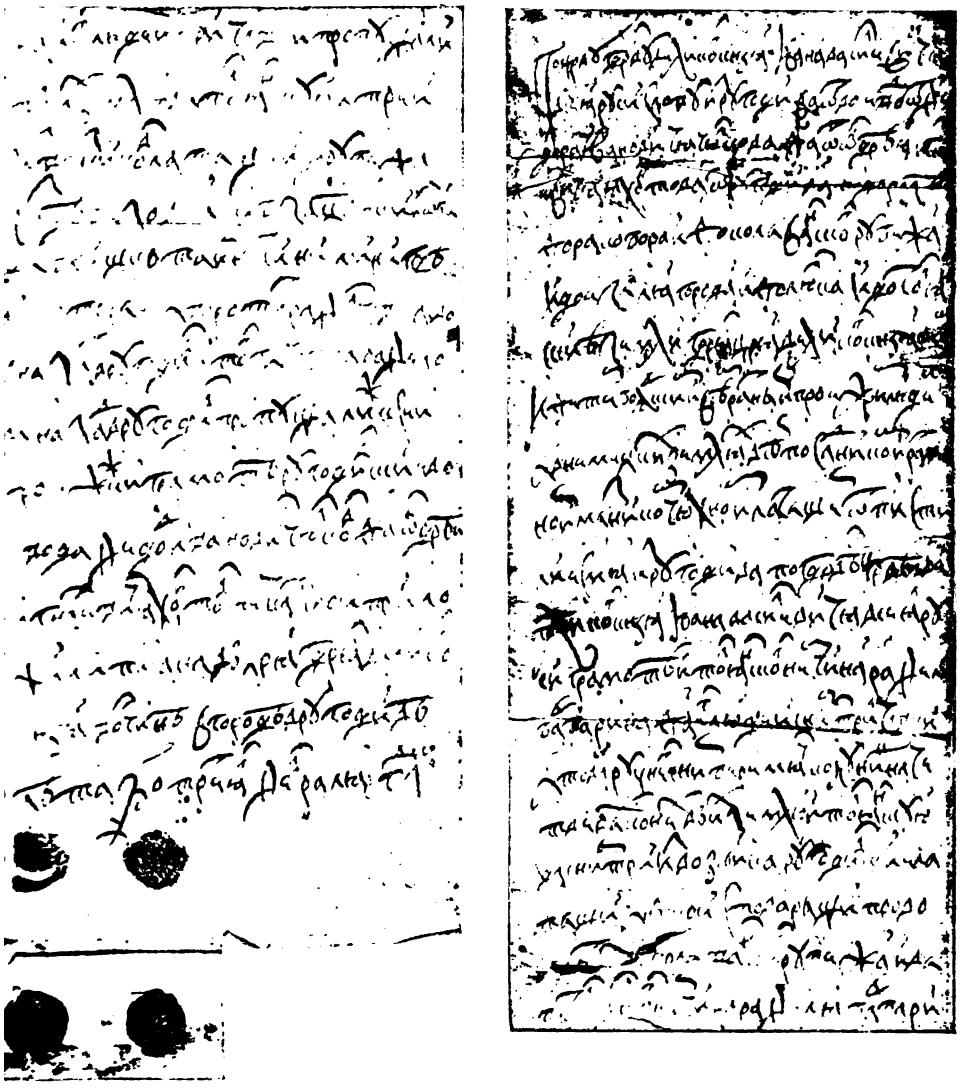

PASSEPORT RUSSE RAPPORTÉ DE NARVA PAR BARBERINI.

et vous devriez laisser passer dans leur pays italien Raphel Barbarine et ses gens, trois hommes et les trois loueurs de chevaux latysches jusqu'à la frontière, partout sans aucun empêchement et sans leur faire nulle part ni offense ni dommage aucuns, et si Raphel fait revenir son homme à Rugodiw, vous devriez laisser passer cet homme

pour rentrer à Rugodiw. A ce passeport les voyévodes de Rugodiw Fedor Ivanovitch Tchulkow et André Ignatievitch Jahontow ont apposé leurs sceaux. Fait dans le domaine héréditaire du tsar souverain et grand-duc, dans la ville de Rugodiw l'an (1565) le 13 février.

De plus, Raphaël croyait avoir si bien arrangé les affaires que d'autres personnes pouvaient travailler pour lui, sans qu'il eût besoin de revenir en Russie[1].

Mais les bontés du tsar ne s'arrêtèrent pas là. En accordant à Barberini les droits les plus larges pour faire le commerce en Russie par la voie de Narva, Jean le Terrible voulut lui assurer aussi le libre passage jusqu'à cette ville. Dans ce but, il lui délivra des lettres « très favorables pour lui (molto in mio favore) » pour les rois de Suède et de Danemark, les priant de laisser passer librement les navires et les marchandises de Barberini.

Cette grande faveur (grande favore) ne lui fut pas refusée par les souverains en question et Barberini se hâta de profiter de ces avantages.

A peine de retour à Anvers, il expédia de là le 11 juillet 1565 à Narva un bateau chargé de sel pour 1,500 ducats, et d'argent pour 10,000 ducats. « S'il plaît à Dieu, écrivait-il bientôt après à son père, de me faire la grâce qu'il (le navire) retourne heureusement, je suis très sûr d'être indemnisé doublement de tous mes déboires et de pouvoir rester satisfait[2]. »

Le 21 du mois précédent, Barberini écrivait à son frère, Mgr François : « Ayant reçu des privilèges et des lettres de garantie pour moi et mes compatriotes dans le pays Moscovite, j'espère que je serai, à l'avenir, en état de vous faire du bien... j'espère que j'aurai du succès sur ce terrain et que Dieu récompensera toute ma famille[1]. »

Il y a lieu de croire que l'attente de Raphaël n'a pas été déçue.

[1] « Credo non tornare in Muscovia perchè creddero havere acomodato le cose di sorte, che altri ne farà la pena per me. » Dossier, lettre à son frère.

[2] « Se a Dio piacerà farmi la gratia che ritorni a salvamento, sono molto certo di ristorarmi a doppio di ogni mio danno et da potermi contentare. » *Ibid.*

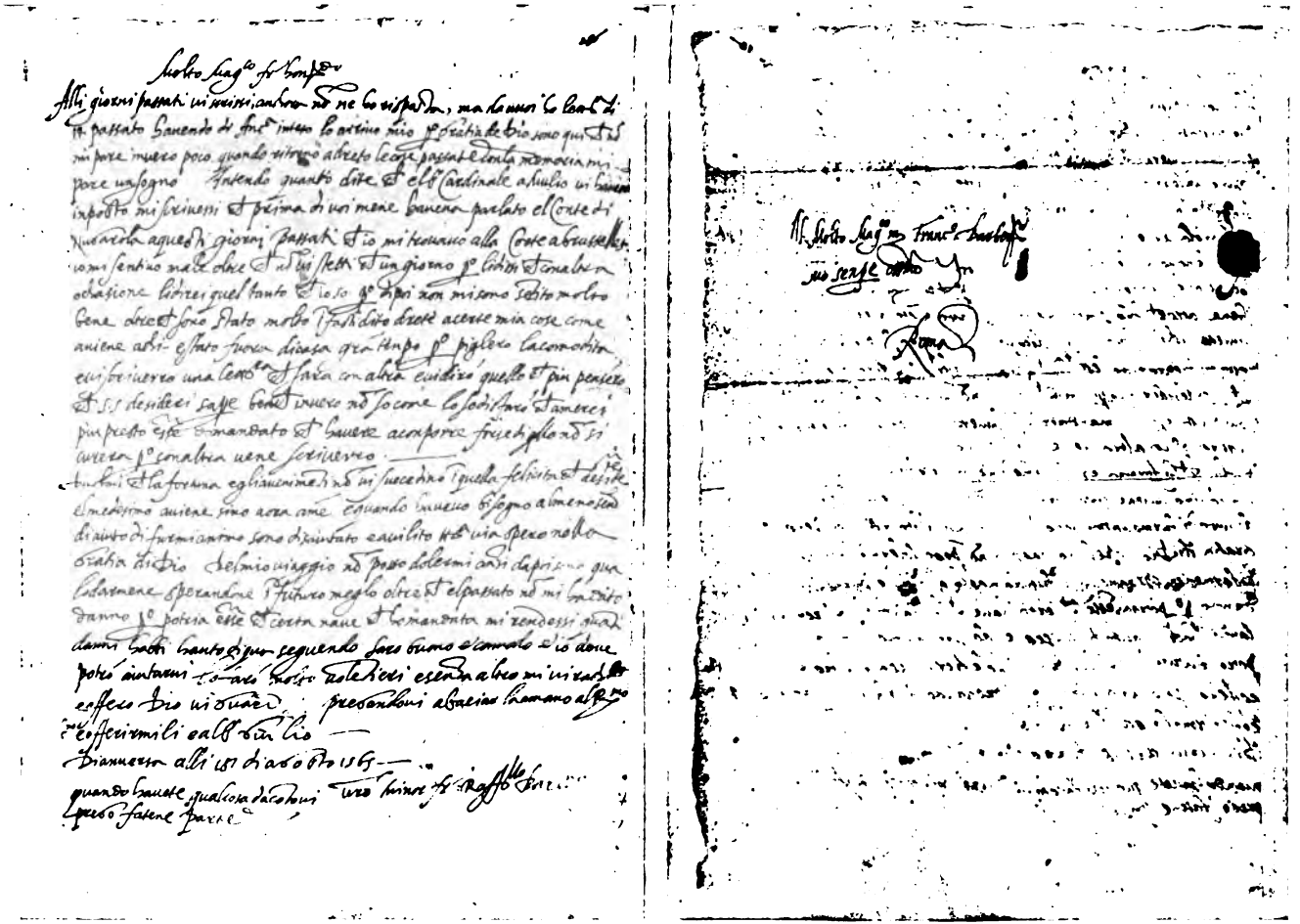

LETTRE DE RAPHAEL BARBERINI A SON FRÈRE. ANVERS, LE 18 AOUT 1565.

Son navire, au commencement de son voyage, franchit le Sund sans encombres et évita par un heureux hasard une flottille de corsaires. Comme le port de Narva est annuellement pris de glaces, ainsi que Barberini l'affirme pour l'avoir vu, le résultat de son envoi devait lui être connu avant le commencement de l'hiver.

Or, le 16 octobre, il écrit au comte Nugarola une lettre exactement pareille, sauf l'introduction, à celle qu'il adressait à son frère au moins deux mois plus tôt, lorsqu'il était plein d'optimisme et de confiance dans le succès de son entreprise. Si celle-ci avait avorté, le ton de son récit s'en serait probablement ressenti.

Un autre indice semble confirmer notre supposition concernant le succès de Barberini ; c'est la jalousie et le mécontentement que son expédition ne tarda pas à provoquer en Angleterre. La reine Élisabeth a cru devoir en faire l'objet d'une lettre indignée, adressée à Jean le Terrible le 20 août 1566, et qui fut portée à Moscou par l'envoyé Jenkinson.

Dans cette missive, la reine reproche au tsar d'accorder à des étrangers plus qu'elle ne demande pour elle-même et ajoute : « Il en fut ainsi récemment avec l'Italien Raphaël Barberini par nous recommandé à Votre Majesté comme un voyageur et nullement en qualité de marchand. » Toutefois, l'envoyé devait exposer au tsar verbalement les pensées intimes de la reine concernant cet Italien et l'abus qu'il avait fait, tant de sa recommandation que des bontés du tsar[1]. En même temps la société anglaise obtint du parlement un ordre en vertu duquel seuls les membres de cette société avaient le droit de faire du commerce entre Londres et Narva. Un agent fut expédié aussitôt dans cette ville avec des marchandises et la mission d'y installer une maison de commerce de la société[2].

[1] Hamel, n° I, p. 74.
[2] J. Hamel, n° I, p. 76.
[3] *Ibid.*, p. 82. La société anglaise comptait alors quatre cents membres et s'appelait *Fellowship of English merchants for discovery of new trades.*

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de l'heureux retour de Raphaël Barberini de chez le tsar ne tarda pas à se répandre et arriva, probablement par Mgr Barberini, aux oreilles du savant bibliothécaire et confident du pape Pie IV Medici, cardinal Amulée. Celui-ci demanda à Raphaël, par le comte Nugarola, une relation sur son voyage et sur la Moscovie.

Barberini avait déjà rédigé un compte rendu de son expédition pour son père. Il le recopia avec une nouvelle introduction et quelques amplifications pour Nugarola, et c'est ce texte qui fut imprimé un siècle plus tard (en 1658) à Viterbe, par Nicolas Barberini[1], fils de Thadée, général de l'Église et petit-neveu de Raphaël.

Le récit est intitulé : *Relazione di Moscovia scritta da Raffaelo Barberini al conte Nubarola*[2] et fait partie d'un recueil d'articles sur la Russie. Ce recueil commence par une traduction italienne des voyages en Russie d'Olearius (1623), et c'est pour corriger l'impression défavorable que devait produire sur le lecteur la malveillance de l'auteur que Nicolas Barberini a cru devoir y ajouter la relation de son ancêtre[3].

Ces sentiments de sympathie envers la Russie se maintinrent dans la famille Barberini. On sait que le cardinal de ce nom, doyen du sacré collège, employa en 1673 tous ses efforts pour

[1] *Bibliografia critica delle antiche reciproche correspondenze... dall' Italia colla Russia, Polonia... da* Sebastiano Ciampi, Firenze, 1834, II, p. 142, note.

[2] Nubarola est certainement une erreur et le manuscrit original porte le nom de Nugarola. Aucun comte Nubarola n'est connu au seizième siècle. Par contre le comte Léonard Nugarol fut envoyé par l'empereur Charles V comme ambassadeur à Moscou en 1525, en même temps que le célèbre Herbertstein, qui représentait l'archiduc Ferdinand. Si, à peine quarante ans plus tard, le comte était encore en vie et était celui que vit Raphaël Barberini à la cour de Bruxelles en août 1565, quoi de plus naturel pour lui que de s'intéresser encore à la Russie?

[3] « Questo autore (Olearius) merita lode... ma pero non si puo lodare in esso quella liberta di parlare, anzio maledicenza, con la quale carica generalmente questa nazione Russiana .. Noi con particular gusto letta in altra scritura fatta gia del Raffael Barberino... il che havendo noi accenato e fattone l'instanza fu giudicato di farla quivi aggiungere a beneficio dei studiosi lettori. » Avertimento al lettore. *Viaggi di Moscovia.* Viterbo, 1658. Bibl. Barberiana, Tviii78, p. 180.

faciliter le séjour à Rome et l'accomplissement de sa mission à l'envoyé du tsar Alexis-Michaïlovitch-Paul Menzies.

Pour ce qui est du commerce avec la Russie par le port de Narva, les soins de Jean IV, des Italiens et des Anglais n'ont pu le préserver de la jalousie et de la vindicte des Suédois et des Polonais.

La seconde période de la guerre de Livonie fut désastreuse pour les armes du tsar. En 1581, Narva et le littoral s'échappèrent de nouveau de ses mains. Ils n'ont été définitivement reconquis qu'au commencement du dix-huitième siècle par Pierre le Grand.

Raphaël Barberini n'attendit pas l'abandon de Narva par le tsar pour chercher des occupations en dehors du commerce. L'arrivée aux Pays-Bas du duc d'Albe, qui eut lieu un an après le retour de Raphaël, lui ouvrit une nouvelle carrière, celle de la diplomatie et des armes. En 1569, il fit partie d'une mission envoyée par le duc d'Albe en Angleterre; ce qui nous fait supposer que la reine Élisabeth ne lui en voulait plus d'avoir mis trop à profit sa lettre le recommandant au tsar. Trois ans plus tard (1572), Raphaël entra dans les ordres comme chevalier de Saint-Estève. Depuis, il est connu sous le nom de chevalier Raphaël (cavaliere Raffaello).

Ensuite, il servit dans les guerres des Pays-Bas sous le commandement du général Vitelli.

Les lettres qu'il écrivit alors à son frère ont fourni des matériaux pour l'histoire de ces campagnes [1]. Agé de cinquante ans à peine, Raphaël Barberini mourut en 1581 [2], l'année même où Narva fut perdue par les Russes. Ainsi, il a peut-être ignoré qu'une catastrophe irrémédiable vint mettre fin à l'entreprise qui l'avait amené naguère, dans des circonstances curieuses, chez le tsar Jean le Terrible.

N. Tcharykow.

[1] Hamel, *op. cit.*, n° 1, p. 76, note.
[2] Strozzi, *op. cit.*

UN ROI DÉTRONÉ RÉFUGIÉ EN FRANCE

DOM ANTOINE Ier DE PORTUGAL

(1580-1595)

(*Suite*[1])

Les prétendants étaient nombreux : huit enfants du roi Emmanuel le Fortuné, sur neuf, étaient morts, il est vrai; mais quatre avaient laissé des descendants qui venaient en représentation d'eux. En première ligne, se présentait dom Antoine, grand prieur de Crato de l'ordre de Malte, fils de l'infant dom Louis duc de Béja, frère aîné du cardinal-roi dom Henri. On reprochait bien à dom Antoine d'être le fruit d'une union irrégulière ; mais, outre que des précédents pouvaient établir qu'en Portugal, comme en France chez les anciens ducs normands, la bâtardise n'était point une cause absolue d'exclusion de l'hérédité, ce prince prétendait devoir sa naissance à un mariage légitime, quoique clandestin ; et il offrait d'en fournir la preuve. Aux termes de la loi fondamentale des états de Lamégo, en suivant l'ordre des primogénitures de branches, le grand prieur de Crato — cette preuve faite — était le plus proche héritier de la couronne. Le second prétendant, qui aux termes de cette même loi pouvait légitimement prétendre au trône, était Catherine, fille de dom Edouard de Guiramanes, huitième enfant du roi Emmanuel le Fortuné, et qui, suivant l'obligation portée sous le règne d'Alphonse Ier Henriquez, avait épousé un seigneur portugais Jean Ier, duc de Bragance, connétable du royaume de Portugal.

[1] Voir la *Revue* du 1er janvier 1904.

Trois autres princes souverains étrangers, comme petits-fils de dom Emmanuel, prétendaient aussi au trône; mais leurs prétentions étaient en opposition directe avec la loi de Lamégo. Ranuce Farnèse, fils de Marie, fille de Édouard de Guiramanes, sœur aînée de Catherine de Bragance, aurait dû l'emporter dans l'ordre de la primogéniture sur sa tante; mais sa mère avait épousé Alexandre Farnèse, duc de Parme, et la loi disait formellement : « Si la fille du roi épouse un prince ou un seigneur étranger, elle ne sera pas reconnue pour reine, parce que nous ne voulons point que nos peuples soient obligés d'obéir à un roi qui ne soit pas né portugais. » Or, comment la mère de Ranuce Farnèse aurait-elle pu transmettre à son fils des droits sur la couronne de Portugal qu'elle n'avait pas elle-même? Il en était ainsi de Philippe II, roi de Castille, fils de Isabelle, fille aînée de dom Emmanuel; car sa mère avait épousé l'empereur Charles-Quint, et Béatrix, fille cadette, mère de Emmanuel-Philibert, avait aussi perdu ses droits éventuels à la couronne en se mariant avec Charles III duc de Savoie.

En outre des descendants du roi Emmanuel le Fortuné, quatre prétendants étrangers, Catherine de Médicis, reine-mère de France; Elisabeth Tudor, reine d'Angleterre; l'abbé de Clairvaux et le pape Grégoire XIII déclarèrent avoir des droits à faire valoir sur la couronne de Portugal. Catherine de Médicis, toujours en quête d'un trône, soit pour elle, soit pour ses fils, faisait remonter l'origine de ses droits imaginaires jusqu'au roi Alphonse III, qui avait régné en Portugal vers le milieu du treizième siècle, de 1248 à 1279. Cette prétention surannée était même sans fondement réel : Alphonse III, d'après ses dires, avait épousé Mathilde, comtesse de Boulogne-sur-Mer, qu'il avait répudiée plus tard, et de ce mariage était né Robert, qui s'était vu déshériter par son père et duquel étaient sortis les comtes de Boulogne dont elle se prétendait issue. Or, cette généalogie était fausse dans son point essentiel; car Mathilde n'avait pas eu d'enfants du roi Alphonse III, et le comte Robert était le fils d'une sœur puînée de cette reine répudiée. Les pré-

tentions d'Élisabeth paraissaient encore plus chimériques. Enfin le pape Grégoire XIII et l'abbé de Clairvaux se mettaient sur les rangs, voulant faire remonter leurs droits jusqu'à l'origine même du royaume de Portugal. L'abbé prouvait par de vieux titres que la couronne de Portugal relevait de son ordre et devait être réunie à ses domaines faute d'héritier mâle; car l'Assemblée de Lamego, d'accord avec Alphonse Ier Henriquez, avait mis le nouveau royaume et la dynastie naissante sous le patronage spécial de Notre-Dame de Clairvaux, et le Portugal, reconnu feudataire de cette abbaye, était soumis comme tel à un tribut annuel de cent livres en espèces d'or *pur* et *bon*. De son côté, Grégoire XIII aurait voulu recueillir la succession comme provenant d'un cardinal et comme monarchie dépendante et fief du saint-siège, attendu que le pape Alexandre III avait en qualité de suzerain donné l'investiture du royaume de Portugal à Alphonse Ier Henriquez, en lui confirmant le titre de roi qu'il avait reçu des États de Lamégo, et ce moyennant la redevance féodale d'un tribut de deux marcs d'or par an.

Depuis longtemps Philippe II d'Espagne, qui n'était pas moins ambitieux que fin politique, se trouvait fidèlement tenu au courant de ce qui se passait à la cour du roi dom Henri. Dès que son oncle avait été proclamé souverain par les Cortès, il lui avait envoyé, sous prétexte de le complimenter, un noble portugais, dom Christophe de Mora, attaché depuis son enfance à la cour de Madrid, et il était bien sûr que ce seigneur habile lui ménagerait adroitement des partisans. Cependant Philippe, toujours soupçonneux, n'avait pas accrédité son agent en qualité d'ambassadeur, de crainte que cette reconnaissance officielle du cardinal-infant dom Henri comme roi de Portugal n'affaiblît les droits qu'il se proposait de faire valoir sur cette couronne. Or, ce prince, informé par son agent de la haine profonde que la masse de la nation portugaise nourrissait pour les Castillans, fut très mécontent d'apprendre la résolution de dom Henri de laisser aux Cortès le soin d'élire son successeur : il aurait voulu que, sans appeler les princes, ses concurrents, le vieux roi se fût

décidé en sa faveur. La convocation des états lui donna d'autant plus d'inquiétude qu'il avait été avisé que les prétendants se disposaient à se présenter eux-mêmes devant l'Assemblée. Le roi de Castille crut alors agir habilement en contestant au vieux monarque le droit de convoquer les Cortès, et à la suite de cette protestation il feignit de dédaigner de se faire représenter devant les onze juges-commissaires nommés pour désigner l'héritier de la couronne. Toutefois, comme il était bien résolu d'en venir, après la mort de son oncle, à la force ouverte des armes afin de s'emparer du Portugal, il commença aussitôt de grands préparatifs de guerre, qu'il colora de divers prétextes d'expéditions contre les infidèles pour cacher ses véritables desseins. Ce prince avait plus de confiance en ses armes qu'en la justice de sa cause ; mais comme il ne pouvait pas se dissimuler que les usurpateurs sont toujours odieux, voulant paraître garder quelque mesure, au lieu d'envoyer un représentant aux Cortès de Portugal, ainsi que les autres prétendants l'avaient fait, il crut se soustraire à une décision, qu'il prévoyait bien ne pas devoir lui être favorable, en assemblant à Madrid un grand nombre de docteurs *utriusque juris* chargés d'examiner ses titres à la couronne de Portugal. Comme il fallait s'y attendre, ces docteurs, choisis avec soin, se prononcèrent à l'unanimité en faveur du bon droit de Philippe II.

IV

DOM ANTOINE, GRAND PRIEUR DE CRATO

Les onze juges-commissaires, nommés par les Cortès pour régler la succession à la couronne, écartèrent tout d'abord les prétentions du pape Grégoire XIII, de l'abbé de Clairvaux, de Catherine de Médicis et d'Élisabeth Tudor, comme étant nulles et sans fondement. Aux termes de la loi fondamentale de l'Assemblée de Lamégo, ils prononcèrent l'exclusion de Philibert-Emmanuel de Savoie et de Ranuce Farnèse de Parme, comme nés de princes étrangers. La haine invétérée du nom castillan

fit qu'il ne fut pas même question de Philippe II, qui d'ailleurs ne s'était pas mis en cause. Deux prétendants restèrent seuls en présence devant les états : Catherine, duchesse de Bragance, et dom Antoine, grand prieur de Crato.

Ce prince était alors âgé de quarante-huit ans. Grand, bien fait, d'un accueil agréable, il avait suivi fort jeune la carrière des armes et s'était signalé par son courage en Afrique. Il avait toujours manifesté beaucoup d'amour pour les lettres, parlait facilement plusieurs langues étrangères et possédait à fond la langue latine. Son père, l'infant dom Luis de Béja, connétable de Portugal, fils puîné d'Emmanuel le Fortuné, avait à l'âge de vingt-quatre ans aimé éperdument une jeune Portugaise de petite noblesse. Mais si la naissance de Yolande Barbosa de Gomez ne lui permettait pas d'entrer dans la famille royale, sa beauté et son esprit la rendaient digne de l'attachement du jeune prince. L'infant dom Luis n'eut d'abord en vue que d'en faire sa maîtresse, se flattant aisément de l'espérance que la vertu de Yolande ne résisterait pas longtemps à la grandeur de son amant et à ses libéralités princières. Il se trompait : la conduite de la jeune fille ne tarda pas à le convaincre qu'elle ne se rendrait pas à ses désirs; et cette résistance ne servit qu'à l'enflammer davantage. Le prince mit tout en œuvre pour la gagner; Yolande repoussa ses avances avec une inflexible fermeté. Dom Luis était dans l'âge où les passions sont impétueuses ; l'amour triompha de son orgueil; et, imitant la conduite de son ancêtre Pierre le Justicier à l'égard d'Inez de Castro, il épousa secrètement, en 1530, Yolande Barbosa de Gomez. De cette union naquit dom Antoine l'année suivante (1531).

Quelques années plus tard, l'infant eut honte de sa faiblesse; cependant, comme sa conscience ne lui permettait pas de violer l'engagement qu'il avait volontairement pris, il refusa toujours de se marier et il répondit à plusieurs reprises, à des ambassadeurs qui venaient lui proposer des princesses étrangères, que des raisons particulières l'empêchaient de songer au mariage. Toutefois, ne voulant pas avouer son union clandestine, il fit

élever dom Antoine comme son fils naturel ; ce qui fut la cause d'un tel chagrin pour Yolande Barbosa de Gomez qu'elle quitta le monde, du consentement de dom Luis, et qu'elle entra au monastère d'Almoster, couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Bernard, où elle vécut dans l'exercice de la plus grande piété et où elle mourut très jeune peu de temps après sa retraite.

Par un sentiment difficile à comprendre, dom Luis destina son fils à l'Église, sans consulter ses inclinations personnelles, et le jeune prince entra dès sa plus tendre enfance dans l'ordre de Malte. Lorsqu'il eut terminé ses études, son père l'envoya, en 1546, pour l'affermir dans le service de l'Église, auprès de son oncle le cardinal-infant dom Henri, alors archevêque de Braga. Dom Henri était naturellement chagrin et soupçonneux ; sa santé délicate contribuait encore à augmenter sa mauvaise humeur, de sorte que son caractère sympathisait peu avec celui de son neveu, qui était vif et naturellement guerrier. Le cardinal ne tarda pas à témoigner à dom Antoine une telle froideur que celui-ci finit par obtenir de son père l'autorisation de quitter Braga pour se rendre à la cour du roi Jean III, à Lisbonne. Dom Henri ne pardonna pas au jeune prince ce départ, et l'aversion qu'il lui voua dès lors, augmentée par un autre fait qui, en 1572, contribua à le lui rendre antipathique, fut une des causes principales qui fermèrent plus tard à dom Antoine le chemin du trône. Par ses qualités et sa conduite ce prince inspira, au contraire, beaucoup d'affection à son oncle Jean III, qui soit en public, soit en particulier, le traita toujours comme un neveu pour lequel il ressentait une vive tendresse. Dom Antoine appartenait depuis son enfance à l'ordre de Malte ; le roi le fit non seulement créer grand prieur de Crato, une des plus riches possessions de cet ordre dans l'Estramadure portugaise ; mais encore il l'éleva à de grandes dignités militaires et il lui donna de grosses pensions. Tandis que le jeune prince se trouvait à la cour du roi Jean III, l'infant dom Luis, duc de Béja, qui vivait fort retiré, mourut en 1556, et il institua son fils pour son seul héritier. En outre, par un codicille secret, il avertit son frère de

son mariage clandestin, de sorte que le roi autorisa dom Antoine à porter les armoiries de son père sans tache ou brisure de bâtardise.

Après la mort de Jean III, dom Antoine resta à la cour du roi dom Sébastien, qui lui témoignait beaucoup d'affection. Dès qu'il eut atteint l'âge de sa majorité, il l'attacha à sa personne, et il appuya même la demande que dom Antoine, qui n'avait jamais eu de penchant pour l'Église, adressa au saint-siège afin d'être relevé de ses vœux ecclésiastiques[1]. Informé des démarches de son neveu, le cardinal dom Henri s'était efforcé de le détourner de ce dessein; mais dom Antoine n'ayant pas tenu compte de ces objurgations, et ayant exposé et prouvé au pape Grégoire XIII qu'il avait été violenté dans son enfance par l'infant dom Luis, son père, le souverain pontife accueillit favorablement sa demande et lui donna satisfaction. Le cardinal dom Henri fut profondément irrité de cette action de son neveu, qu'il considérait comme une apostasie. Dom Antoine avait suivit le roi Sébastien dans sa première expédition à Tanger en 1574; il prit également part avec ce monarque à l'expédition de 1568, où il assistait à la funeste bataille d'Alcaçar el-Kebir. Après avoir accompli des prodiges de valeur, il eut son cheval tué sous lui et tomba ainsi entre les mains des infidèles. Heureusement pour lui qu'ayant été d'abord compté par les Portugais au nombre des morts, sa qualité de membre de la famille royale ne fut pas connue des infidèles ; il fut pris et mis à la chaîne. Peu de temps après, comme par une espèce de miracle, un officier maure, ancien esclave de dom Luis de Béja, dont il avait généreusement reçu la liberté, reconnut dom Antoine et résolut de délivrer le fils de son bienfaiteur. Après deux mois d'esclavage, l'officier parvint à faire évader le prince captif qui, déguisé en prêtre, erra quelque temps sur la côte de Mauritanie à l'aventure et fut enfin assez heureux pour s'embarquer sur un vaisseau à bord duquel il regagna le Portugal.

[1] La grande histoire de J.-A. de Thou donne beaucoup de détails sur les affaires du Portugal à cette époque.

A son retour à Lisbonne, dom Antoine, qu'on avait cru tué à l'ennemi. fut accueilli avec joie par la noblesse et par le peuple; il se rendit à la cour du roi dom Henri; mais il n'en reçut pas la cordiale réception qu'il était en droit d'attendre d'un oncle après avoir échappé à un si grand péril. Il est probable que le vieux monarque se rendait compte, dans sa conscience, qu'après la mort de dom Sébastien la branche directe de Jean III étant éteinte, c'était à la branche de dom Luïs qu'il fallait recourir, puisqu'il était le second fils du roi Emmanuel le Fortuné, et que par conséquent il ne devait lui-même sa couronne qu'à la croyance de la perte de dom Antoine dans le désastre d'Alcaçar el-Kebir. Ce fut sur ces entrefaites qu'un des plus vieux officiers de la maison de feu l'infant dom Luis de Béja révéla au prince qu'il avait été lui-même le témoin d'un mariage clandestin intervenu entre son père et Yolande Barbosa de Gomez, sa mère; que deux autres témoins de ce fait, témoins bien dignes de foi, existaient aussi, et que d'autres encore l'avaient consigné avant leur mort dans des actes authentiques. Instruit par ces révélations d'un acte aussi important, dom Antoine s'empressa d'en informer le roi Henri en le priant d'ordonner qu'une instruction fût ouverte sur cette affaire, par laquelle serait affirmé son droit de succession à la couronne, si sa naissance était reconnue légitime. Au lieu d'accueillir favorablement cette prière, le roi craignant sans doute que si la prétention de son neveu à la possession d'état d'enfant légitime était justifiée, il ne se vît lui-même déposé du trône, manifesta la plus vive irritation et ordonna à dom Antoine de se retirer sur-le-champ à trente milles de sa cour.

Dom Antoine obéit aussitôt à cet ordre et se rendit dans la ville de Coïmbre; mais il laissa à Lisbonne un mandataire fidèle et zélé, qui parvint à obtenir du roi qu'une information serait ouverte sur la naissance de ce prince. Le commissaire élu en cette cause fut Emmanuel Dalmada, évêque de Faro au royaume des Algarves, évêché suffragant d'Evora. Ce prélat d'une probité éprouvée, docteur en droit canon et conservateur de l'ordre de Malte, était bien le juge compétent, puisque dom Antoine

était grand prieur de Crato. Trois témoins furent amenés devant lui, qui avec des preuves à l'appui de leurs dires affirmèrent sous serment avoir été présents à la cérémonie de célébration du mariage religieux de l'infant dom Luis, duc de Béja, et de Yolande Barbosa de Gomez. Le codicille du testament de dom Luis fut également représenté et des témoins déclarèrent que le roi Jean III avait, à cause de cet acte, accordé à dom Antoine les armoiries intégrales de son père sans tache ou brisure de bâtardise. A la suite de cette procédure, par arrêt rendu en due forme, l'évêque Emmanuel Dalmada proclama dom Antoine fils légitime de dom Luis, duc de Béja. vu que sa mère Yolande Barbosa de Gomez avait été bien réellement, quoique secrètement, épousée par l'infant. La justice que ce prélat rendit à dom Antoine ne fut pas utile à ce prince, et le zèle qu'Emmanuel Dalmada avait montré pour le bien de la patrie lui coûta la vie : il fut au nombre des illustres malheureux que le sanguinaire duc d'Albe sacrifia à la cruelle politique de son maître, lorsque Philippe II se fut emparé à main armée du royaume de Portugal.

V

MORT DU CARDINAL-ROI DOM HENRI

Le jugement rendu par l'évêque Emmanuel Dalmada en faveur de la naissance légitime de dom Antoine était un coup terrible pour Philippe II; aussi s'empressa-t-il de chercher à le parer, ou du moins à en atténuer la portée. Pour tenter de mettre le cardinal-roi dans ses intérêts et surtout pour arriver à perdre définitivement son neveu dans son esprit, il lui envoya en qualité d'ambassadeur extraordinaire le duc d'Ossuna, avec ordre de ne rien épargner pour capter la confiance de dom Henri, de gagner les personnes de son entourage et d'exciter son animosité contre le grand prieur de Crato. Le noble duc espagnol ne s'acquitta que trop bien de sa mission pour le malheur du Portugal: il commença par augmenter les craintes du vieux cardinal que,

s'appuyant sur la sentence qui venait d'être prononcée, dom Antoine n'entreprit de le déposséder du trône comme fils légitime de l'infant dom Luis, qui était son aîné. Poussé par les émissaires du roi d'Espagne et par ceux de ses courtisans qu'avait déjà gagnés à la cause de Philippe l'or castillan que l'on commençait à répandre dans Lisbonne, le roi Henri, bien qu'arrivé à un âge où il ne devait pas compter sur un long règne, fit voir, par la manière dont il se conduisit à l'égard de son neveu, que l'amour d'une couronne ne quitte l'homme qu'avec la vie. Il traita dom Antoine comme s'il eût été le plus cruel de ses ennemis.

Ayant réuni les Cortès à Lisbonne, le roi Henri donna l'ordre à dom Antoine, qui se trouvait alors exilé à Coïmbre, de revenir à la cour : dès qu'il fut en sa présence, il le somma de jurer qu'il se conformerait à la décision prise par les onze juges-commissaires nommés pour régler la succession au trône. Dom Antoine répondit qu'il était tout disposé à prêter ce serment, pourvu que le roi de Castille en fît autant. Cette juste demande ne servit qu'à augmenter l'irritation du cardinal, et dom Antoine, craignant pour sa liberté, se vit contraint par la force de prêter le serment exigé de lui; mais il s'empressa de protester devant son procureur contre la violence qu'il avait dû subir. En apprenant ce fait, dom Henri ne garda plus de mesure et fit jeter en prison le procureur de dom Antoine. Le lendemain, il appela ce prince devant lui et, après lui avoir signifié qu'il se constituait lui-même juge de la légitimité de sa naissance, il lui ordonna de choisir un autre procureur pour cette nouvelle affaire et de se retirer à trente milles de la cour. Dom Antoine obéit à ce dernier ordre; mais en quittant Lisbonne, il récusa le roi comme juge suspect dans la cause de sa naissance, attendu qu'il avait fait emprisonner son procureur. Obligé de reconnaître ce moyen de défense, le vieux roi donna l'ordre de relâcher ce procureur. Alors dom Antoine, par l'entremise de la justice, produisit devant le cardinal les témoins qu'avait déjà entendus l'évêque Emmanuel Dalmada.

Dès que les trois témoins furent introduits en sa présence, dom Henri les invectiva avec violence et les menaça de les faire mettre en croix s'ils ne déclaraient pas formellement et par serment que c'était à la persuasion de dom Antoine et de ses partisans qu'ils avaient obéi dans leurs dépositions antérieures. Deux des témoins repoussèrent avec indignation cette demande royale et affirmèrent hautement qu'ils n'avaient été guidés dans leur témoignage que par l'amour de la vérité. Comprenant qu'il ne pourrait pas changer leurs sentiments, dom Henri les fit arrêter sur-le-champ, charger de chaînes et conduire en prison. Le troisième témoin, ému par ce spectacle, consentit à révoquer une partie de son témoignage; il déclara ne pas avoir assisté lui-même à la célébration du mariage secret de l'infant dom Luis, duc de Béja, et de Yolande Barbosa de Gomez; mais il maintint qu'il connaissait cette union, parce qu'il en avait entendu parler dans la maison de Yolande, au service de laquelle il se trouvait alors. Profitant de cette divergence dans la déposition du troisième témoin, le roi ordonna de lui apporter les actes de procédure antérieure de l'évêque Dalmada relatifs à la légitimité de la naissance de dom Antoine, et en sa présence il fit jeter le tout au feu. Puis, ne voulant plus entendre d'autres témoignages, il rendit une nouvelle sentence par laquelle il prononça la nullité du jugement de l'évêque en faveur de dom Antoine. Enfin, il ordonna à son chancelier, dom Édouard de Castelbranco, de s'assurer de la personne du prince et de l'amener prisonnier à Lisbonne. Fort heureusement pour lui, dom Antoine fut prévenu à temps par ses amis de la décision de son oncle et il parvint à s'échapper de Coïmbre.

Le procureur de dom Antoine s'empressa de dénoncer toute cette affaire au pape. Le souverain pontife, indigné de tant de violations de la justice, adressa immédiatement une bulle à dom Henri par laquelle il lui défendait de s'occuper à l'avenir de la légitimité de la naissance du grand prieur de Crato, se réservant d'instruire lui-même cette cause et de prononcer la sentence. Cette décision de Grégoire XIII irrita si profondément le

vieux cardinal qu'il ordonna avec menace de mort au procureur de dom Antoine de sortir du royaume en moins de dix jours; et comme le prince s'était rapproché de Lisbonne à une distance d'environ six milles, il lui intima également l'ordre de quitter sur-le-champ le Portugal sous peine de la vie, le déclarant déchu de tout droit à la couronne et défendant à ses serviteurs sous les peines les plus graves de l'accompagner dans son exil. Afin de mettre dom Antoine hors d'état de rien entreprendre pour sa défense, l'irascible vieillard lui enleva toutes ses charges, supprima toutes ses pensions et fit saisir les revenus de ses biens patrimoniaux. Une conduite si barbare ne fut approuvée que des partisans du roi de Castille : loin de diminuer l'affection des Portugais pour dom Antoine elle ne fit que l'accroître. Il trouva dans son malheur des amis dévoués qui, sans craindre de s'exposer à la fureur de dom Henri, lui donnèrent un asile assuré contre les persécutions de ce monarque. Le parti qui voulait porter dom Antoine au trône s'accrut avec rapidité par la haine du nom castillan et par l'effet des voyages que, pour se dérober aux poursuites, ce prince fut obligé d'entreprendre à travers les provinces du royaume. Des puissances étrangères, surtout la France et l'Angleterre, lui promirent des secours à la mort de dom Henri, et dès lors se préparèrent les éléments de la résistance que dom Antoine opposa à l'invasion de Philippe II en Portugal, résistance qui ne finit qu'avec sa vie.

Banni de la cour du roi dom Henri, dom Antoine était d'abord revenu à Coïmbre. A son arrivée, une partie des habitants, surtout les jeunes gens de l'université fondée en 1303, coururent aux armes et vinrent lui offrir leurs bras pour la défense de ses droits; mais, voulant éviter toute guerre civile, dom Antoine calma leurs esprits et se retira dans un monastère de franciscains à peine éloigné d'un mille de la ville de Valence d'Alcantara. Ne se trouvant pas dans cette retraite suffisamment en sûreté, il se rendit dans un lieu secret à un demi-mille du royaume de Castille, où il resta caché pendant plus de vingt jours. Cependant, les états du royaume, réunis à Lisbonne,

avaient élu les onze juges-commissaires qui devaient trancher la question de succession au trône. Tous les prétendants avaient comparu devant eux par des mandataires dûment accrédités, sauf Philippe II, qui, sommé d'exposer ses droits au royaume de Portugal et d'accepter la sentence qui allait être rendue, avait répondu « qu'il n'avait pas de juge sur la terre, mais dans le ciel; qu'à lui seul appartenait le soin de s'assurer le trône après la mort de dom Henri, s'il y avait des droits légitimes, et que, si ces droits, quoique réels, lui étaient déniés, il s'emparerait de la couronne de vive force. » Alors les commissaires écartèrent les prétentions de tous les autres prétendants ainsi que celles de Philippe II, de sorte que Catherine, duchesse de Bragance, fille de Guiramanes, et dom Antoine, fils du duc de Béja, restèrent seuls en présence. Leurs procureurs controversèrent personnellement sur les droits respectifs de Catherine et de dom Antoine, avec tout l'acharnement que peut donner l'ambition et toute la fureur qu'anime l'esprit de parti. Mais les jurisconsultes de l'université de Coïmbre, consultés, s'étant prononcés pour la duchesse de Bragance; comme la légitimité de la naissance de dom Antoine ne leur paraissait pas suffisamment établie, le roi Henri sembla tout d'abord favoriser sa nièce, dont le parti était surtout influent à Lisbonne, et un moment même on le crut bien décidé à la désigner pour régner après lui. Toutefois, les bonnes intentions du vieux cardinal pour la duchesse de Bragance restèrent sans effet par suite des agissements des émissaires de Philippe II, qui parvinrent à obtenir que les Cortès seraient transférées de Lisbonne à Almeyrim, ce qui fit perdre à la duchesse de Bragance une partie du terrain qu'elle avait gagné. Ensuite, les Castillans ayant corrompu la plus grande partie des personnages qui entouraient le cardinal-roi et ayant définitivement gagné à leur cause le jésuite Léon Henriquez lui-même, ce confesseur troubla si habilement l'esprit et les résolutions vacillantes du monarque caduc, que brusquement dom Henri prononça la dissolution des Cortès et donna l'ordre de surseoir à la décision des onze juges-commissaires.

Peu de temps après la dissolution de l'assemblée, Philippe II, voulant profiter de la disgrâce apparente de la duchesse de Bragance et de l'exil de dom Antoine, fit agir fortement sur l'esprit du roi Henri, par le duc d'Ossuna et le jésuite Henriquez, pour le décider à se déclarer ouvertement en sa faveur. Il espérait ainsi ne pas laisser aux Portugais le temps de se défendre, si le cardinal qui allait toujours en s'affaiblissant et qui pouvait à peine quitter le lit venait à mourir avant que toutes ses mesures ne fussent prises. Bien que dom Henri commençât à pencher pour le roi de Castille par suite des obsessions constantes de son confesseur, il ne se sentait ni assez de résolution ni assez de vigueur pour proclamer Philippe II son héritier et accomplir ainsi un acte aussi opposé aux sentiments des vrais Portugais. Le pape Grégoire XIII, poussé par les jésuites, fidèles alliés de l'Espagne, tenta de mettre d'accord les deux rois et le peuple; et, sur les conseils du souverain pontife, dom Henri prit le parti de réunir de nouveau les Cortès à la fin du mois d'octobre 1579. Il leur proposa la médiation du saint-siège pour transiger avec Philippe II, leur conseillant un accommodement amiable comme le seul moyen de préserver la nation des plus grands malheurs, et il leur promit que Grégoire XIII obtiendrait du roi de Castille des conditions avantageuses pour les libertés particulières du Portugal. Le haut clergé et les jésuites donnèrent tout d'abord leur consentement; mais les prêtres des différents ordres protestèrent avec énergie contre toute réunion du Portugal à la Castille.

Après d'assez longs débats, les députés de la noblesse acceptèrent les propositions du vieux monarque; il n'en fut pas de même des représentants du peuple, qui, prenant en main le soin de l'indépendance nationale, résistèrent à toutes les séductions et à toutes les tentatives d'intimidation. Ces courageux Portugais rejetèrent à l'unanimité le projet de capitulation avec Philippe II. Un député de Lisbonne qui était à la tête de la résistance, Phœbus Monis, ancien grand chambellan du roi dom Sébastien, conjura en leur nom dom Henri de se donner un

successeur, promettant d'accepter n'importe quel prince, pourvu qu'il fût Portugais. L'opiniâtre vieillard ayant refusé de répondre à ce vœu patriotique de son peuple, les députés proclamèrent alors qu'aux termes de l'assemblée de Lamégo le droit de se choisir un roi résidait en eux, à l'extinction de la descendance masculine de la branche directe. Ils rappelèrent que les états avaient fait un roi du comte Alphonse Ier Henriquez, qu'ils avaient déposé dom Sanche II en 1248; qu'ils avaient élu Jean Ier, fils de Pierre le Justicier en 1385, dom Emmanuel le Fortuné en 1495 et dom Henri lui-même en 1578. Ils ajoutèrent que d'après la loi appelée « mentale » portée par le roi Jean Ier, le Père de la Patrie, les femmes ne pouvaient succéder à aucun des biens qui dépendaient de la couronne.

Au milieu de cette fermentation des esprits, le cardinal-roi perdait ses forces de jour en jour; il ne pouvait plus quitter sa chambre, et voulant s'assurer au moins la tranquillité de ses derniers moments il prononça à la fin du mois de décembre 1579 la dissolution des Cortès. Puis il nomma, pour gérer les affaires du royaume de Portugal après sa mort, jusqu'à ce que la question de succession fût tranchée, cinq gouverneurs : dom François de Sada, grand chambellan; dom Juan de Mascarenhas; dom Jean Tello; dom Georges d'Almeida, archevêque de Lisbonne, et dom Diego Lopez de Souse, président de ce conseil. Aussitôt les amis de dom Antoine, qui se tenait toujours caché, lui firent parvenir cette nouvelle et l'engagèrent à se rapprocher de la cour, de peur que, si dom Henri venait à mourir, le peuple de Lisbonne ne fût fortement poussé, pour déjouer les plans de Philippe II, à élire comme souverains le duc et la duchesse de Bragance. Ils le prévinrent qu'il y avait beaucoup d'espions lancés à sa poursuite, mais qu'à Brancos, ville sur les bords du Tage, peu éloignée du lieu où il se trouvait, un serviteur fidèle avait secrètement conduit une chaloupe munie des approvisionnements nécessaires pour lui permettre de se rapprocher de la cour et d'échapper à toutes les embûches. Dom Antoine se rendit à Brancos, et caché dans ce petit bâtiment, il erra pen-

dant une dizaine de jours sur le fleuve; puis, se sentant fatigué et affaibli par la maladie, il débarqua secrètement à Lisbonne et se réfugia chez un prêtre qui lui était dévoué et dont il pouvait considérer la maison comme une sûre retraite.

Sur ces entrefaites, Philippe II, désirant se délivrer du rival que, somme toute, il considérait comme le plus dangereux, tenta par des offres brillantes de persuader à dom Antoine de renoncer volontairement à ses droits éventuels à la couronne. Il fit proposer à ce prince, par dom Christophe de Mora, une pension annuelle de cinquante mille ducats et un gouvernement perpétuel dans une des provinces de l'Espagne, s'il consentait immédiatement à sortir du Portugal. Le procureur de dom Antoine, en lui transmettant ces propositions, l'engagea tout le premier à ne pas les accepter, parce qu'il se défiait de la sincérité de Philippe II. Dom Antoine ayant suivi ce conseil, le roi de Castille, pour se venger, prévint dom Henri que son neveu se cachait dans Lisbonne et il lui révéla même le lieu de sa retraite. Heureusement qu'averti à temps de cette infâme délation dom Antoine eut le temps de se réfugier, avec son procureur et ses plus dévoués partisans, dom Didaco de Carcano, dom Antonio de Soza et dom Antonio Suarez, dans la chaloupe qui se trouvait amarrée près de Lisbonne, et ils s'éloignèrent rapidement.

Le 20 janvier 1580, les cinq gouverneurs nommés par le roi moribond prêtèrent serment de régler toutes les questions qui se présenteraient conformément aux lois fondamentales du royaume, et à peine cette formalité était-elle terminée que dom Henri s'éteignit, le 31 janvier, sans être regretté de personne, après un règne agité d'un an cinq mois et cinq jours. Ce monarque avait inspiré plus de crainte que d'amour durant sa vie, et on pouvait dire de lui pour toute oraison funèbre que s'il avait été sans reproche comme cardinal, il s'était montré comme roi non seulement incapable de supporter le poids d'une couronne, mais même de se choisir un successeur.

VI

INVASION DU PORTUGAL PAR LES TROUPES DE PHILIPPE II

Le roi dom Henri était mort au palais d'Almeyrim, à peu de distance de Lisbonne, où les cinq gouverneurs nommés protecteurs du royaume se rendirent aussitôt suivis des agents de Philippe II. Tous redoutaient l'effervescence des esprits, et craignaient que le peuple ne tentât quelque révolution ; ils ne se sentaient pas trop en sûreté dans la capitale. En outre, ils étaient alarmés par la nouvelle que, dès que la mort du feu roi avait été connue, un grand nombre de députés des dernières Cortès s'étaient d'eux-mêmes rassemblés à Santarem pour y tenir un conseil souverain et prendre une résolution définitive sur l'élection d'un nouveau roi. Les gouverneurs décidèrent alors d'avoir recours à la ruse. Afin de gagner du temps et de maintenir la tranquillité dans le royaume, ils promirent au peuple de Lisbonne qu'ils se conformeraient à la décision prise par les états de Santarem, et ils annoncèrent publiquement qu'ils allaient leur envoyer un de leurs officiers, dom Gonzalve de la Chambre, pour informer les députés de cette décision. Les cinq gouverneurs comptaient beaucoup sur l'esprit et sur l'adresse de ce gentilhomme pour calmer les représentants de la nation ; ils ne furent pas trompés dans leur attente et la mission de dom Gonzalve eut tout le succès qu'ils espéraient. Après avoir exagéré dans un long discours la perte que le Portugal venait de subir par la mort du cardinal-roi, ce mandataire déclara, au nom des cinq gouverneurs, que le conseil institué par dom Henri allait prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir le calme dans le royaume et assurer, suivant les lois de l'État, la succession à la couronne. Tous les prétendants pourraient faire valoir leurs droits respectifs ; et ils décideraient de leur valeur en juges équitables. Mais la situation si grave du Portugal réclamait beaucoup de calme et de prudence : il fallait surtout éviter des

troubles populaires à Lisbonne et des révoltes dans les provinces; pour atteindre ce but, les membres des états de Santarem devaient se garder d'entrer en lutte avec les gouverneurs, d'autant plus que les députés pouvaient être persuadés que tout ce qui serait proposé par eux recevrait un favorable accueil des membres du conseil.

Le discours habile de dom Gonzalve fut écouté avec beaucoup d'attention; mais à peine avait-il terminé que Phœbus Monis, représentant de Lisbonne, un des membres les plus éclairés de l'assemblée et des plus ardents pour la cause de l'indépendance du Portugal, prit la parole et exposa avec chaleur que le patriotisme de trois au moins des cinq gouverneurs était plus que suspect et il établit clairement qu'ils avaient eu des relations avec les émissaires du roi de Castille. Après avoir démontré qu'en agissant ainsi ils avaient trahi les intérêts de la patrie, il appuya fortement sur cette première nécessité qui s'imposait avant toute autre affaire, d'élire de nouveaux gouverneurs. L'artificieux dom Gonzalve n'osa pas combattre ouvertement la proposition de Phœbus Monis, et avec une sincérité apparente il exposa aux représentants du peuple que le moment n'était guère favorable pour opérer un changement aussi important, que l'accusation lancée contre trois des gouverneurs de favoriser au détriment du Portugal les projets du roi de Castille ne lui paraissait pas suffisamment établie, qu'il était prudent d'examiner leur conduite sans précipiter de détermination, et que si on remarquait qu'ils n'accomplissaient pas leur devoir, les états pourraient alors pourvoir à leur remplacement. Phœbus Monis, qui était un homme de tête et de cœur, répliqua qu'il fallait que le Portugal sortît au plus vite de la situation pénible dans laquelle il se débattait depuis plusieurs mois, qu'il y avait lieu de craindre que les Cortès ne tardassent pas à se dissoudre par suite des grandes dépenses que les députés des villes étaient obligés de faire, et qu'alors il ne serait pas aussi aisé que le prétendait dom Gonzalve de porter remède à un mal qui pouvait entraîner la perte de la patrie.

La malheureuse destinée réservée au Portugal ne permit pas aux députés de profiter des bons avis de Phœbus Monis. Mais ils tombèrent dans le piège qui leur était tendu par dom Gonzalve. Ils crurent prendre des précautions suffisantes en mandant aux cinq gouverneurs de se rendre au plus tôt à Santarem et d'envoyer sur-le-champ un ambassadeur au roi Philippe II, pour assurer Sa Majesté Catholique que justice lui serait rendue, et que les Cortès, loin de vouloir envenimer la situation, s'efforceraient de concilier tous les intérêts. Ils espéraient que séduit par cette promesse Philippe II donnerait aux gouverneurs, avant de rien entreprendre, le temps nécessaire pour fortifier les places et les munir des approvisionnements indispensables afin de repousser une agression subite et de les bien défendre si une guerre éclatait. Mais les députés avaient affaire à de plus fins politiques qu'eux : bien que les cinq gouverneurs se fussent empressés de promettre d'exécuter fidèlement ce que les états avaient prescrit, trois d'entre eux, déjà gagnés par l'or de Philippe, ainsi que l'avait signalé Phœbus Monis, ne perdirent pas de temps pour assurer la réussite de leurs projets. Ils laissèrent aux deux qui agissaient de bonne foi la charge de négocier avec l'Espagne et se réservèrent le soin des préparatifs pour une guerre possible. Alors, loin de pourvoir à la réparation et à l'approvisionnement des places fortes, ces indignes protecteurs du royaume les dégarnirent d'artillerie et firent mêler du sable fin dans le peu de poudre qu'ils laissèrent en magasin. Cette perfidie fut si bien concertée et son exécution accomplie si secrètement, que l'on ne s'en aperçut qu'au moment où il fallait combattre.

Philippe II, fidèlement tenu au courant par ses agents de tout ce qui se tramait à son avantage, ne demandait pour le moment, lui aussi, que de gagner du temps afin de terminer ses préparatifs d'invasion du Portugal. Il dirigeait sans bruit des troupes vers la frontière et concentrait le gros de son armée à Badajoz dans l'Estramadure espagnole. Lorsqu'il reçut, dans les premiers jours du mois de mars 1580, l'ambassadeur que lui adressaient

les gouverneurs au nom des Cortès, comme il n'était pas encore prêt à entrer en campagne, le roi de Castille lui fit une réponse évasive, qui ne l'engageait en rien. Toutefois, attendu que d'après les avis que ses émissaires lui faisaient parvenir de Lisbonne, Philippe prévoyait que dom Antoine serait, pour la conquête du Portugal qu'il méditait, le principal obstacle qui s'opposerait à ses projets, il écrivit plusieurs fois à ce prince dans des termes très obligeants et qui marquaient beaucoup d'amitié. Il se déclarait, disait-il hypocritement, prêt à s'incliner devant la décision des états; mais en attendant, pour gagner dom Antoine à sa cause, il employait tous les artifices possibles. Le duc d'Ossuna, dom Christophe de Mora et d'autres émissaires lui firent de nouvelles propositions fort avantageuses et allèrent jusqu'à lui offrir au nom du roi d'Espagne la vice-royauté de Naples à vie, s'il consentait à se désister de ses prétentions à la couronne et à partir pour l'Italie.

Soit que dom Antoine considérât son droit au Portugal comme incontestable et qu'il eût confiance dans l'énergie de ses partisans, soit qu'il ne crût pas à la bonne foi de Philippe II et qu'il redoutât de tomber entre les mains de son adversaire, non seulement il ne voulut pas écouter les propositions du duc d'Ossuna, mais encore il se hâta de prévenir les Cortès que les affaires tournaient de jour en jour plus mal pour l'indépendance du Portugal et que le roi de Castille faisait de grands progrès par ses promesses et ses menaces. Bien qu'avertis du péril imminent que courait leur liberté, les députés, au lieu de prendre une résolution définitive et d'élire un roi national, adressèrent encore, au commencement de juin 1580, un nouvel ambassadeur à Philippe II, tandis qu'ils envoyaient des émissaires secrets en France, en Angleterre et à Rome, pour obtenir du secours de ces puissances et balancer ainsi les forces de l'Espagne. Ces démarches leur coûtèrent beaucoup d'argent et n'eurent aucun résultat. Lorsque le second ambassadeur fut admis en présence du roi de Castille, Philippe II, dont les préparatifs étaient terminés, leva audacieusement le masque, et pour bien montrer aux

Portugais qu'il n'avait plus rien à ménager et qu'il n'entendait pas qu'on le fatiguât par des remontrances inutiles il chargea cet ambassadeur de porter aux cinq gouverneurs protecteurs du royaume des lettres patentes, qu'il fit expédier en sa présence. Dans ces lettres il déclarait aux gouverneurs que, ses droits à la couronne étant incontestables d'après la décision des docteurs réunis à Madrid, il ferait bientôt son entrée en Portugal. Il n'y avait plus à s'occuper d'assemblée des Cortès, ni de sentence pour décider des droits invoqués par les autres prétendants ; les Portugais devaient se préparer à recevoir Philippe II comme leur légitime souverain, et ils avaient tout intérêt à ne ne pas s'attirer sa haine et ses rigueurs par une résistance inutile.

Gagnés par l'or castillan, feignant d'être convaincus par la décision des docteurs de Madrid et rassurés contre un soulèvement populaire par les grandes forces militaires de Philippe, trois des gouverneurs, le haut clergé et une partie de ce qui restait de la noblesse décimée à la bataille d'Alcaçar el-Kébir, ne dissimulèrent pas leurs dispositions favorables pour l'Espagne. Ils proposèrent aux Cortès, afin d'éviter une lutte par trop inégale, de reconnaître la souveraineté du roi Philippe II, à la condition que le Portugal formerait un royaume distinct de la monarchie espagnole et s'administrerait lui-même. Les députés du tiers état, indignés par cette proposition, froissés dans leurs plus chers sentiments de patriotisme et persuadés du reste que ces avances n'étaient qu'un artifice hypocrite pour permettre à Philippe II de se rendre facilement maître du Portugal sans coup férir, ne se laissèrent pas éblouir par ces belles paroles, et ils protestèrent avec véhémence contre les lettres patentes du roi d'Espagne. Les trois gouverneurs inféodés à la Castille, craignant la fureur du peuple avant que les Espagnols ne fussent arrivés pour les protéger, cherchèrent à sauver les apparences et affectèrent de donner des ordres de préparatifs de guerre qui s'exécutèrent selon leur intention secrète, c'est-à-dire fort mal pour sauver l'indépendance du royaume. Cependant le pape

Grégoire XIII, informé de l'état aigu où se trouvaient les affaires en Portugal, tenta d'éviter, si cela était possible, l'effusion du sang chrétien, que dans sa sagesse il n'aurait voulu voir couler que contre les infidèles. Il s'empressa d'envoyer à Madrid le cardinal Riaro, afin d'obtenir de Philippe II quelques concessions de nature à satisfaire l'amour-propre des Portugais. Mais malgré son fanatisme catholique, le roi d'Espagne ne se souciait pas de voir la curie romaine s'ingérer dans les affaires de sa tortueuse politique ; il montra la plus grande défiance à l'égard de ce légat du saint-siège, qui du reste, le 20 juin, arrivait trop tard à Madrid, puisque le 17 juin 1580 le duc d'Albe, réunissant sous ses ordres les troupes espagnoles sous divers prétextes rassemblés près du Portugal, avait franchi la frontière.

VII

DOM ANTOINE Ier, PROCLAMÉ ROI A SANTAREM ET A LISBONNE, EST CHASSÉ DU PORTUGAL PAR PHILIPPE II, ET SE RÉFUGIE EN FRANCE

Lorsque les députés des villes et une partie de ceux de la noblesse apprirent que le duc d'Albe avait envahi le Portugal à la tête de trente mille hommes et qu'une flotte de cent galères, sous le commandement de l'amiral dom Alvaro de Bassan, marquis de Santa-Cruz, avait mis à la voile pour Lisbonne, leur fierté nationale se révolta. Saisis d'horreur pour la domination castillane qui s'avançait sous de si menaçants auspices, ils s'assemblèrent le 20 juin 1580 dans la plaine de Santarem et proclamèrent roi de Portugal dom Antoine Ier, grand prieur de Crato, qui était accouru à Lisbonne à leur appel. Ce prince monta aussitôt à cheval et les députés des états l'accompagnèrent jusqu'à la ville de Santarem à pied et découverts. Le nouveau monarque alla d'abord à la grande église, où eurent lieu des prières publiques, et de là il se rendit à l'hôtel de ville où il fut confirmé roi de Portugal par les acclamations du peuple et par un acte que signèrent les députés des états et toutes les

personnes de considération qui s'étaient jointes au cortège.

Après cette élection nationale, dom Antoine se hâta de marcher sur Lisbonne, où il fit son entrée le 24 juin. Malheureusement, il y arriva accompagné d'une si faible escorte de troupes régulières qu'elles causèrent peu de crainte à ceux qui tenaient pour l'Espagne. Cependant, comme le nombre des opposants était peu considérable, car les cinq gouverneurs et leurs officiers, les ambassadeurs et émissaires espagnols, ainsi que les principaux gentilhommes espagnols du parti de Philippe II s'étaient empressés de quitter Lisbonne à la nouvelle de l'élection de Santarem, dom Antoine fut reçu avec applaudissements dans la capitale, et certains même de ceux qui dans la suite se retournèrent contre lui se hâtèrent de lui donner des marques de leur zèle. Un docteur qui jouissait d'un grand crédit sur les esprits, dom Manuel de Fonseca, prononça un discours fort éloquent à la louange du prince. Le peuple, qui se laisse toujours charmer par la nouveauté, donna des marques éclatantes de sa joie, en criant dans tous les quartiers de la ville : « Vive le Roi ! Nous voulons que dom Antoine Ier règne sur nous et sur nos enfants ! » Après que toutes les cérémonies consacrées par l'usage pour le sacre des rois de Portugal eurent été accomplies à Lisbonne, dom Antoine prit possession du palais royal et de l'arsenal ; il disposa des charges de la couronne et accomplit sans conteste toutes les autres fonctions et prérogatives de la royauté. Il expédia des courriers royaux aux magistrats de toutes les villes principales du royaume pour les inviter à le reconnaître comme souverain et à s'armer contre les Castillans. Il aurait été surtout important de gagner la haute noblesse : aussi dom Antoine mit-il tout en œuvre pour attirer dans son parti le duc de Bragance et le marquis de Villereale, les deux plus grands seigneurs du royaume. Il fit en particulier au duc de Bragance les offres les plus avantageuses, le suppliant de se rendre au vœu de la nation et lui assurant que, s'ils agissaient de concert, le Portugal ne tomberait jamais entre les mains des Castillans. Mais le duc de Bragance fit une réponse ambiguë qui

ne servit qu'à prouver au nouveau roi qu'il n'avait pas plus à compter sur l'appui de ce grand seigneur que sur celui de Villereale.

Alors dom Antoine, à la tête de quelques troupes, marcha sur Setubal où les cinq gouverneurs nommés par dom Henri et certains représentants de la noblesse s'étaient retirés en quittant Lisbonne. Malheureusement, avant que le comte de Vimioso, connétable de Portugal, eût pu exécuter les mesures qu'il avait prises pour les faire arrêter, les cinq gouverneurs eurent le temps de fuir avec les ambassadeurs d'Espagne et les gentilshommes qui s'étaient laissé séduire par l'or ou les promesses de Philippe II. Après la soumission de Setubal, Dom Antoine reçut celle de Cascaes, du fort Saint-Julien et de toutes les places importantes autour de Lisbonne, qui ouvrirent leurs portes aux gouverneurs que le roi national avait nommés. Le royaume aurait sans doute pu échapper au joug de l'Espagne si les Portugais avaient soutenu le zèle qu'ils manifestèrent d'abord. Toutefois dom Antoine avait en la personne de son rival, l'artificieux Philippe II, un concurrent si dangereux qu'il était difficile, impossible même, de déjouer ses manœuvres perfides et de rompre la trame habile tressée par lui depuis deux ans pour joindre la couronne de Portugal à celle de Castille. Des auteurs portugais parlent d'un mémoire écrit par lui sous forme d'instructions destinées à son successeur, dans le cas où le Portugal n'aurait pas été annexé avant sa mort. Ces royales instructions commencent par déclarer que « pour s'assurer des Portugais, loin de les charger d'impôts et de subsides, il faut d'abord leur accorder tous les privilèges et toutes les exemptions qu'ils demanderont »; mais elles finissent par ces mots : « Quand on n'aura plus rien à craindre de la part des grands, de la noblesse et du peuple, on détruira leurs privilèges; on ôtera aux Portugais toutes les charges, soit ecclésiastiques, soit séculières pour les donner aux Castillans, et on ne gouvernera plus le Portugal que sur le pied des autres nations de l'Espagne. »

Si l'existence de ce document n'a pas été suffisamment éta-

blie pour constituer une vérité historique, on peut dire toutefois que la conduite de Philippe II en affirme la possibilité, car elle fut entièrement conforme aux principes qui y sont développés. Depuis longtemps, en effet, il méditait la conquête du Portugal; et ses agents avaient eu, sous le triste règne du faible cardinal dom Henri, un trop long commerce avec la noblesse portugaise pour ne pas en avoir corrompu une très grande partie. L'entreprise de Philippe II était si bien concertée que, malgré ses efforts réitérés et ses appels pressants au nom de la patrie, dom Antoine, même après sa proclamation comme souverain, ne put jamais faire entrer dans son parti les grands du royaume, à l'exception de quelques vrais patriotes portugais. Le Castillan avait pris les devants et par de belles promesses il en avait engagé un nombre considérable dans ses intérêts, tandis que les autres, hésitants et timides, attendaient la suite des événements pour se décider selon la fortune des armes. La noblesse ne se leva pas en masse, comme elle aurait dû le faire, et comme elle l'aurait sans doute fait, si ses plus braves représentants n'avaient pas péri deux ans plus tôt sur la terre d'Afrique à la funeste journée d'Alcaçar el-Kebir. Cette attitude des grands et de la noblesse paralysa les efforts des partisans de l'indépendance du Portugal et influença la bourgeoisie dont le manque de fermeté arrêta bientôt les efforts de dom Antoine.

Cependant le duc d'Albe à la tête de trente mille hommes réunis à Badajoz, dans l'Estramadure espagnole, avait franchi le 17 juin 1580 la petite rivière de Caïa, affluent de droite de la Guadiana, qui sépare la Castille du Portugal, et ils avaient marché droit sur Lisbonne. Ce vieux et impitoyable général trouva tout disposé pour une facile conquête : l'or lui servit plus que le fer dans son accomplissement. Les gouverneurs des places d'Elvas, d'Estremos, d'Evora et de Montemor, dégarnies d'artillerie et n'ayant comme munitions que de la poudre mélangée de sable, prétextèrent que dans ces conditions ils ne pouvaient se défendre ; ils ouvrirent leurs portes et rendirent les citadelles sans combat. Trois des gouverneurs qui s'étaient enfuis de Sétu-

bal à l'arrivée du connétable de Vimioso vinrent rejoindre l'armée castillane à Montemor, et de là ils inondèrent le royaume de placards contre le grand prieur de Crato, dont ils contestaient la validité de l'élection comme roi, et qu'ils accusaient de conduire le Portugal à une ruine certaine, en voulant combattre sans troupes, sans armes, sans munitions et sans argent. Ces appels à la guerre civile firent révolter plusieurs places qui étaient d'abord entrées dans le parti national de dom Antoine; mais le courage de ce prince n'en fut point ébranlé, et il prit la ferme résolution de périr ou de conserver la couronne.

Après avoir fortifié le mieux possible les places importantes autour de Lisbonne, dom Antoine, apprenant que la flotte commandée par le marquis de Santa-Cruz s'approchait de l'embouchure du Tage et qu'une partie des soldats du duc d'Albe avait franchi, le 30 juillet, le fleuve pour joindre leurs efforts à ceux des matelots, assembla tout ce qu'il put réunir de troupes régulières, et, le 1er août, il revint dans sa capitale pour la défendre contre les ennemis qui s'avançaient. Malgré les périls qui l'entouraient, malgré les obstacles insurmontables qu'il prévoyait, dom Antoine voulait montrer aux Portugais qu'il n'était pas indigne du choix fait par les états de Santarem pour lui donner une couronne. Malheureusement, une défection inattendue vint porter un coup terrible à ses espérances. Il comptait beaucoup pour la défense de Lisbonne sur la place de Cascaes et sur le fort Saint-Julien à l'embouchure du Tage; or, après quelques jours d'attaque, le duc d'Albe se rendit maître de ces deux points si importants par la trahison de dom Tristan Daveigo, qui en était gouverneur. Deux des meilleurs partisans de dom Antoine, dom Diego de Menezes et dom Henri Pereira, à la tête de quelques braves Portugais, se défendirent avec héroïsme; mais ils furent écrasés sous le nombre et ces infortunés tombèrent vivants entre les mains des Castillans. Le duc d'Albe qui, bien que septuagénaire, n'avait pas perdu ses instincts sanguinaires dont les provinces des Pays-Bas espagnols avaient été si monstrueusement victimes, et qui croyait ne pouvoir assurer

ses conquêtes que par des flots de sang, ordonna de trancher la tête sans jugement à Diego de Menezes et à Henri Pereira, d'égorger leurs soldats, et après avoir laissé dans Cascaes des marques terribles de sa froide cruauté, afin de jeter l'épouvante dans le cœur du peuple, il marcha sur Lisbonne.

En présence du danger que faisait courir aux habitants la férocité bien connue du duc d'Albe et de ses Espagnols, si la ville tombait par la force entre leurs mains, les principaux bourgeois de Lisbonne s'assemblèrent, et après avoir délibéré sur la situation, ils se rendirent en corps auprès de dom Antoine. Ils lui représentèrent qu'ils n'avait pas de troupes suffisantes pour triompher de ses adversaires, et qu'il serait inhumain d'exposer dans une lutte sans espoir la population, privée de défenseurs, aux fureurs d'une soldatesque effrénée, rendue impitoyable par une folle résistance. Alors les habitants de Lisbonne ne devaient pas s'attendre à un traitement plus doux que ceux de Cascaes, si cruellement éprouvés. Malgré la peine qu'il ressentait d'abandonner sa capitale, dom Antoine se rendit aux raisons invoquées et déclara avec intrépidité qu'il allait sortir de Lisbonne, mais pour se porter au devant des Espagnols, espérant, pour peu qu'il fût soutenu, montrer au duc d'Albe qu'il n'était pas aussi aisé de le vaincre que ce général se l'était orgueilleusement persuadé.

Le 24 août 1580, dom Antoine après avoir rassemblé ses troupes, auxquelles se réunirent les gens disposés à la résistance, établit son camp au delà du faubourg d'Alcantara, à une lieue environ de la capitale. Mais c'était à peine s'il avait à opposer six à sept mille hommes de pied et huit cents cavaliers à plus de vingt-six mille hommes de vieilles troupes espagnoles qui s'avançaient sûrs du succès. Comme les Portugais ne pouvaient qu'être écrasés dans un combat si inégal, quelques gentilshommes castillans, pris de pitié, essayèrent de s'interposer afin d'obtenir un armistice et de tenter un rapprochement entre Philippe II et dom Antoine Ier. Ce fut en vain; le roi portugais était trop irrité contre le monarque castillan, et le sanguinaire duc

d'Albe se sentait trop assuré de la victoire pour qu'un accommodement fût possible.

Les Espagnols commencèrent l'attaque le 25 août, et tout d'abord les Portugais les repoussèrent avec beaucoup de vigueur; mais après quatre jours de combat, dom Antoine ayant perdu de mille à douze cents hommes vit une partie de ses troupes faire défection; alors, comprenant que ceux qui lui restaient étaient incapables de soutenir plus longtemps le choc d'une armée ennemie dix fois plus forte, il fut forcé de battre en retraite. Se tenant à l'arrière-garde, le roi se signala par des prodiges de valeur, et, apercevant un de ses officiers auquel il était fort attaché, entouré par les Castillans et dans un péril extrême, il courut furieux sur ceux qui le pressaient. Tandis qu'il le dégageait, son casque étant tombé dans la chaleur de l'action, dom Antoine reçut plusieurs blessures à la tête, et en ce triste état, le visage inondé de sang, il rentra dans la ville, où il s'aperçut que la plus grande consternation régnait parmi le peuple et qu'il n'y avait aux portes que des moines comme uniques défenseurs. Ne pouvant prolonger une résistance impossible, l'infortuné monarque réunit ses partisans les plus faibles, et après avoir fait ouvrir les portes des prisons et mettre en liberté tous ceux qui s'y trouvaient détenus, il monta à cheval, et, le 31 août 1580, l'âme pleine de rage de se voir contraint d'abandonner sa capitale, il sortit de Lisbonne.

Dom Antoine galopa d'une traite jusqu'au monastère de Saint-Antoine de Quiesta, à cinq lieues de Lisbonne; là il fut contraint de s'arrêter pour faire panser ses blessures. Le lendemain, il se rendit à Santarem, où il fut accueilli avec respect et affection par la grande majorité des habitants venus au-devant de lui. Comme cette ville ne possédait ni assez de fortifications ni assez de munitions pour se prêter à une sérieuse défense, le roi s'établit au fort de Montemajor, près de Coïmbre, où il rallia bientôt un corps de sept à huit mille soldats. Voulant surtout organiser la résistance dans l'ancien comté de Portugal dont il connaissait les sentiments de haine invétérée à l'égard

des Castillans, dom Antoine se mit à la tête de ses partisans et marcha droit sur Aveiro. La garnison de cette ville, dévouée aux gouverneurs et instruite par eux de la défaite du prince au pont d'Alcantara, refusa de lui ouvrir les portes. Comprenant qu'il ne lui restait pas d'autre parti à prendre pour prolonger la lutte que de faire un exemple, dom Antoine emporta Aveiro d'assaut et livra cette place au pillage. Puis, comme il comprit que dans l'état où se trouvaient ses affaires, il lui serait impossible de tenir longtemps sans le secours de la France et de l'Angleterre, sur lesquelles il croyait encore pouvoir compter, il voulut s'assurer pour la facilité de ses communications extérieures du meilleur port de la côte, et il se rendit à Oporto. Soit que les habitants de cette ville fussent bien décidés à ne pas se courber sous le joug castillan, soit qu'ils craignissent le sort des habitants d'Aveiro, ils ouvrirent leurs portes à dom Antoine dès son arrivée et le reçurent comme leur souverain légitime. Aussitôt, le roi envoya en France un de ses principaux officiers, dom Antoine de Britto-Pimendel, pour demander instamment des secours à Henri III et à Catherine de Médicis. Cet ambassadeur s'acquitta avec promptitude de sa mission; il fut très bien accueilli par le roi et la reine-mère, qui, comprenant l'importance d'arrêter les progrès du roi d'Espagne, engagèrent vivement dom Antoine à continuer la lutte et promirent de lui envoyer sans retard une flotte et des troupes. Mais les désordres qui troublaient encore la France et la guerre dite « des Amoureux », dont le Languedoc, la Guyenne et la Gascogne étaient devenus le théâtre, furent cause que ces secours ne s'organisèrent pas avec assez de diligence.

Le 2 septembre 1580, le duc d'Albe, à la tête de ses troupes, était entré dans Lisbonne au milieu de la consternation générale, et après avoir livré pendant deux jours une partie de la ville au pillage, il avait proclamé Philippe II roi de Portugal sans que le peuple terrifié, sauf les moines et le bas clergé, ait osé faire entendre la moindre protestation. Le roi de Castille, impatient de prendre possession de son nouveau royaume, avait

quitté Madrid avec sa cour et il s'était dirigé vers le Portugal. A Badajoz, Philippe II tomba si dangereusement malade que le bruit de sa mort prochaine, répandu dans les provinces, ranima le courage des partisans de dom Antoine. Ce prince rassembla toutes ses forces dans la ville d'Oporto et s'y fortifia aussi solidement que possible. Le duc d'Albe, qui occupait Lisbonne et les places d'alentour, s'apercevant qu'à la nouvelle de la maladie de son maître les Portugais hostiles à la domination castillane s'agitaient sourdement, n'osa pas abandonner la capitale. Il détacha dix mille hommes de son armée, les confia à un de ses meilleurs lieutenants dans la guerre des Pays-Bas, don Sanche d'Avila, et lui ordonna de marcher rapidement sur Oporto pour s'emparer coûte que coûte de cette place. Les Espagnols arrivèrent le 10 septembre et commencèrent aussitôt le siège : dom Antoine, qui espérait toujours de prompts secours de la France, se défendit si vigoureusement, que sur la fin de septembre le duc d'Albe fut obligé d'envoyer encore à son lieutenant quatre mille hommes de pied, quatre cents chevaux et plusieurs pièces de canon. Malgré ces importants renforts, le siège aurait duré longtemps, si dom Antoine n'avait pas été victime d'une nouvelle défection.

Au mois d'octobre, le bruit se répandit en Portugal que Philippe II, ayant échappé à la maladie qui avait mis ses jours en danger, était entré en convalescence à Badajoz, et ne tarderait pas à se rendre à Lisbonne. A cette nouvelle quelques habitants d'Oporto, considérant les affaires de dom Antoine comme désespérées, car la plupart des soldats de ce prince manquaient d'armes et de munitions, craignirent pour leur ville les horreurs du pillage, si les assiégeants l'emportaient d'assaut, et ils résolurent de la livrer à don Sanche d'Avila. Tandis que Dom Antoine était occupé à repousser un parti d'Espagnols qui tentaient de franchir le Douro, les conjurés ouvrirent les portes aux ennemis, qui s'emparèrent de la ville. L'infortuné monarque, entouré de tous côtés, ne put se tirer de cet extrême péril qu'à force d'audace et de courage. A la tête d'une poignée de braves,

il se fraya un passage; et bien que don Sanche d'Avila, qui voulait se faire un mérite auprès de Philippe II, de cette importante capture, l'ait poursuivi avec le plus grand acharnement, il ne put s'emparer de sa personne. Dom Antoine gagna le port de Valença, à l'embouchure du Minho, petite place fortifiée dont les Espagnols entreprirent immédiatement le siège; alors le prince, voyant qu'il ne lui restait plus d'autre moyen de salut que d'abandonner le Portugal, résolut de se rendre en France avec une partie de sa suite, sur des navires préparés à cet effet. A peine les vaisseaux avaient-ils pris la mer qu'une tempête furieuse s'éleva, les sépara, et rejeta à la côte celui qui portait le roi fugitif. Pour comble d'infortune, don Sanche d'Avila venait de se rendre maître de Valença, et dom Antoine fut forcé de se sauver à pied vers la sierra Geraez, accompagné seulement de son procureur, d'un serviteur fidèle, Thomas Cachiero, et sous la conduite de deux de ses partisans qui connaissaient les sentiers de la montagne. Il avait envoyé en avant son trésor, qu'il ne put cependant pas soustraire à la rapine des Castillans lancés à sa poursuite. Quant à lui, il échappa miraculeusement à leurs recherches, en se tenant caché pendant toute la journée du 12 octobre, par une pluie battante, sous des arbustes et des broussailles. A la tombée de la nuit, il parvint à gagner un petit village éloigné de deux milles environ de la ville de Viana, où il trouva un refuge dans la maison d'un pauvre paysan.

Pendant ce temps, don Sanche d'Avila avait dans toutes les directions lancé à la recherche du roi fugitif de nombreux escadrons qui placèrent des gardes dans tous les ports pour s'emparer de sa personne. Non content d'arracher au malheureux dom Antoine sa couronne et de ne pas même lui permettre de fuir du royaume dont il l'avait si injustement dépossédé, l'implacable Philippe II, certain que tant que le prince vivrait la conquête du Portugal ne serait pas bien assurée, eut le triste courage de mettre à prix la tête de son rival, et il promit la somme énorme de quatre-vingt mille ducats à qui le lui livrerait mort ou vif. Dom Antoine parvint pourtant à envoyer en France un de ses plus fidèles amis, dom

Hieronimo da Silva, pour représenter au roi et à la reine-mère le triste état dans lequel il se trouvait réduit. Touchés de son infortune, Henri III et Catherine de Médicis firent partir immédiatement un vaisseau, afin de favoriser son évasion; mais le duc d'Albe avait donné des ordres si sévères pour surveiller la côte que le prince ne put pas profiter de ce moyen de salut; et le navire dut revenir en France. Dom Antoine, déguisé en moine, erra pendant les deux mois de novembre et de décembre 1580, à travers le Portugal; il se rendit même à Lisbonne, et il faut proclamer bien haut, à la louange des Portugais, qu'il fut à plusieurs reprises reconnu par diverses personnes et qu'aucune n'eut l'âme assez basse pour se laisser tenter, quelle qu'en fût l'importance, par l'offre infâme du « Démon du Midi », et toucher le prix du sang en livrant le prince à son mortel ennemi. Aussi, malgré les efforts de Philippe II, du duc d'Albe et de don Sanche d'Avila, dom Antoine parvint à se soustraire à toutes les recherches, et après de nombreuses aventures, ayant souffert du froid, de la faim et de la maladie, il atteignit au commencement de 1581 le port de Setubal, à l'est du cap Espichel.

Enfin, le 6 janvier, grâce à l'adresse d'un père cordelier, dom Antoine put s'embarquer, sans être reconnu, sur un vaisseau flamand, qui le porta heureusement au port de Calais, où il débarqua n'étant accompagné que de huit ou dix personnes. Il fut beaucoup aidé dans les préparatifs de sa fuite par une intrépide Portugaise, Béatrix Gonzalve, dont, peu de temps après, l'effigie seulement fut pendue au gibet sur l'ordre de Philippe II, parce que, heureusement pour elle, elle avait su se dérober au supplice en quittant le Portugal à la hâte. Dom Antoine comptait toujours sur les secours que Henri III et Catherine de Médicis lui avaient promis, et bien qu'ils les eût attendus jusalors inutilement il espérait par sa présence obtenir un meilleur résultat. Toutefois, avant de se rendre à la cour de France, il passa en Angleterre, pour gagner à sa cause Élisabeth Tudor qu'il savait être l'ennemie irréconciliable de Philippe II. Quand il se crut assuré de la protection de cette reine, il revint à

Dieppe, où il trouva son ambassadeur, dom Antoine de Britto-Pimendel, le connétable de Vimioso, le plus grand seigneur de Portugal qui se fût attaché à son parti, Philippe Strozzi, cousin de Catherine de Médicis, envoyé par la reine-mère, et plusieurs personnes de qualité qui l'attendaient de la part du roi. En arrivant à Paris, dom Antoine fut reçu avec tous les honneurs dus à un souverain : Henri III et Catherine de Médicis lui firent le plus cordial accueil. La reine-mère lui donna d'abord un logement au Louvre, où elle lui rendit visite avec la reine de Navarre et le prince de Béarn, qui devait être Henri IV. Les plus grands seigneurs suivirent cet exemple. Quelques jours plus tard, dom Antoine s'établit au château du Plessis-Piquet, à trois kilomètres de Sceaux et à treize kilomètres de Paris, qui lui était offert comme résidence, tandis que s'effectuaient les préparatifs d'une expédition décidée pour tenter sa restauration sur le trône de Portugal.

Informé du bon accueil que le roi fugitif venait de recevoir à la cour de France, Philippe II adressa des remontrances à Henri III par son ambassadeur, et il demanda qu'on lui livrât son rival ou du moins qu'il fût chassé du royaume. A ces prétentions étranges, Henri III, malgré sa faiblesse ordinaire, répondit fièrement que dom Antoine, légitime souverain du Portugal, était son hôte, et qu'il n'oubliait pas que ce monarque descendait de la maison capétienne de Bourgogne, et que d'ailleurs la terre de France avait toujours été l'asile des princes malheureux. Le roi d'Espagne n'insista pas.

Paul Durand-Lapie.

COMPTES RENDUS

Souvenirs du baron Hüe, officier de la chambre du roi Louis XVI et du roi Louis XVIII, (1787 à 1815), publiés par le baron de MARICOURT, son arrière-petit-fils. Paris, Calmann Lévy. 1903, in-8°.

Cet ouvrage est tout à la fois ancien et nouveau. Ancien, sous le nom de *les Dernières Années de Louis XVI*, recueil qui fut publié vers 1798 ; nouveau sous le titre actuel de *Souvenirs du baron Hüe*. Mais le livre ancien n'était qu'un fragment du livre nouveau ; par contre, celui-ci est une restitution complète des mémoires de Hüe et se prolonge bien au delà des dernières années de Louis XVI, puisqu'il embrasse l'histoire du comte de Provence et de Madame Royale pendant l'émigration, pendant la première Restauration et que le récit ne se termine qu'après Waterloo.

Dans ce rapide exposé, nous ne nous occuperons pas des pages qui concernent Louis XVI et sa famille ; en effet, l'ouvrage de Hüe, sous sa forme première, a été pillé depuis longtemps par tous les historiens, et il ne nous apprendrait rien que nous ne sachions déjà. Il n'en est pas de même de la partie qui concerne l'émigration du comte de Provence. C'est là qu'abondent des détails moins connus et d'ailleurs moins recherchés, parce qu'ils n'intéressent pas l'histoire générale de la France ou celle des nations avec lesquelles nous étions en lutte.

La période de l'émigration fut particulièrement dure pour les princes de la famille des Bourbons et pour leur petite cour. Prenons par exemple Madame Royale. A peine est-elle délivrée de la prison du Temple, à peine est-elle installée à Vienne, qu'elle retombe dans un esclavage presque aussi pénible que celui de Paris. Elle vit dans une contrainte perpétuelle ; on veut lui imposer l'archiduc Charles d'Autriche pour mari ; elle s'y refuse. On insiste, et, pour venir à bout de ses résistances, on la séquestre. Ses meilleurs amis sont expulsés ; Hüe ne peut correspondre avec elle que par des combinaisons de gestes qui ont un sens déterminé, et enfin il est obligé de quitter Vienne, afin de ne pas déplaire trop ostensiblement à l'Empereur. Daus cette fière maison de Habsbourg, la fille de Marie-Antoinette ne comptait qu'une seule amitié désintéressée, celle d'une enfant... de la petite archiduchesse Marie-Louise, qui plus tard fut la femme du plus grand ennemi des Bourbons, de Napoléon.

Quant au comte de Provence, il traîne son exil de Vérone à Mittau, de Mittau à Memel, de Memel à Varsovie ; puis il revient à Mittau, qu'il abandonne pour se réfugier à Hartwel ; partout traqué, chassé de partout, soit par les fantaisies du souverain qui lui a donné asile et qui le lui retire, soit par la marche envahissante des armées françaises qui se rapprochent de sa retraite, il ne sait où aller.

Le malheur est que le comte de Provence n'était pas seul à souffrir de ces déplacements incessants ; il traînait après lui sa cour, c'est-à-dire plus

de deux cents émigrés, nobles ou serviteurs, qui ne vivaient que de sa munificence et qui manquaient de pain lorsque le futur roi se trouvait sans argent. A un moment donné, c'était à Memel, la cassette royale était tellement à sec que la duchesse d'Angoulême fut obligée de vendre ses diamants, et d'en remettre le prix à son oncle pour subvenir aux besoins de tous.

Mais tout passe, même l'adversité : tel le beau temps après l'orage. Le comte de Provence connut des jours meilleurs ; et à ce propos, M. de Maricourt, dans l'introduction aux œuvres de son grand-oncle, le baron Hüe, nous raconte une historiette qui se rattache à la nature mystérieuse des relations de Louis XVIII, alors roi de France, et de la fameuse comtesse du Cayla.

Souvent le roi, quand il avait quelques loisirs, disait à haute et intelligible voix aux personnes de sa suite : « Je m'en vais faire ma partie avec Mme du Cayla. »

L'usage était alors de préparer les cartes à jouer dans un petit salon. André Hüe était chargé de veiller à ces préparatifs ; mais, très intéressé par les intentions du roi, il avait soin de disposer sur la table les cartes de telle sorte qu'il pouvait, à première vue, reconnaître par la suite si on les avait maniées.

Louis XVIII et Mme du Cayla allaient donc à leur partie. Longtemps, fort longtemps ils demeuraient ensemble. Enfin la porte s'ouvrait. Hüe venait à nouveau quérir les cartes... On n'y avait point touché.

EDOUARD TROPLONG.

Les Ambassadeurs français au seizième siècle, par M. FLEURY VINDRY. Paris, Champion, 1903, in-4°.

Ce volume ne contient guère qu'une liste par année des ambassadeurs de France au début de la diplomatie, de 1515 à 1600 ; mais avec quel soin elle est faite, quel souci de l'exactitude, quelle connaissance des sources imprimées et manuscrites d'où on pouvait tirer les noms et les dates ! Les tableaux dressés par M. F. Vindry comportent dix-sept divisions, autant que d'États européens avec lesquels on entretenait alors des rapports réguliers : Angleterre, Ecosse, Espagne, Empire, Pays-Bas, Rome, Suisse, Venise, Toscane, Grisons, Turquie, Portugal, Gênes, Danemark, Ferrare, Savoie. M. Guérard avait ébauché il y a soixante-dix ans une semblable nomenclature, et les nombreuses inexactitudes qu'il laissa échapper s'expliquent par l'état des connaissances historiques de l'époque.

M. F. Vindry a fait plus que de les rectifier : il a donné à la suite environ cent trente notices sur les ambassadeurs les plus oubliés ou les moins connus, avec un luxe de détails biographiques dignes d'un Père Anselme. A cette liste, il a ajouté celle des secrétaires d'État qui se sont succédé dans les conseils du roi de 1547 à 1600 ; ils étaient toujours quatre ensemble en charge, et on les prenait d'ordinaire dans les mêmes familles. L'auteur a ainsi composé le meilleur des suppléments à tous les dictionnaires historiques ; malheureusement, il s'est arrêté au bout du premier siècle, et les cinquante années qui suivent, de Henri IV au traité de Westphalie, auraient grand besoin de recherches analogues, le reste de l'époque moderne étant en grande partie fait par les belles publications éditées sous les auspices du ministère des affaires étrangères.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Okoubo, par M. MAURICE COURANT, Paris, Alcan Lévy, 1904, 1 vol, in-12.

L'histoire étrangère nous est si peu connue, que beaucoup d'Européens ignorent assurément le rôle de l'homme d'État japonais dont M. Courant nous a tracé le portrait. Il est vrai que l'auteur a la supériorité rare de comprendre la langue du pays; d'avoir analysé un grand nombre d'ouvrages, qu'il cite avec complaisance et sur lesquels il n'a pas de contrôle à craindre, et qu'enfin il a été dans le pays, où il a même fréquenté le fils de son « héros ». C'est dans la première moitié du dix-neuvième siècle et presque sous nos yeux que le Japon s'est transformé de fond en comble, en vingt ans. Il a passé de la féodalité à la centralisation administrative et de la monarchie absolue au régime représentatif, par ce que M. Courant appelle une « restauration », quand cela ressemble fort à une « révolution ». L'Europe l'y a aidé, en lui donnant des leçons et des modèles; puis soudain s'est effrayée des progrès de son élève, tout comme si elle ne s'était pas rendu compte de la métamorphose complète de cette vieille nation asiatique, devenue tout d'un coup une puissance mondiale.

C'est que personne ne s'était avisé de la valeur véritable des hommes qui ont été à la tête de ce mouvement de transformation, dont un des principaux était Okoubo. De 1858 à 1878, à un moment où le pays semblait bouleversé de fond en comble, Okoubo a travaillé à tout réorganiser, aussi bien les affaires extérieures que les finances, le commerce, le système administratif, la marine. Il n'y a que la guerre, c'est-à-dire l'armée, dont la réforme soit postérieure à son action. Le grand ministre ne voulut visiter l'Europe que quand sa tâche fut à peu près terminée; il vint à Paris, à Berlin et à Saint-Pétersbourg en 1872 et 1873; puis reprit la tête des affaires, se posant en modérateur, et obtenant par des négociations, de la Corée et de la Chine, des avantages que l'audace militaire de ses amis aurait préféré conquérir. Sa lutte si opiniâtre contre la grande insurrection de 1877 fut sa dernière œuvre, et il mourut lâchement assassiné par les partisans du régime déchu.

M. Maurice Courant a résumé d'une façon très saisissante cette cause mouvementée. Son livre se lit avec une véritable curiosité, et très évidemment, il n'est pas banal.

La Société française pendant le Consulat (*La renaissance de la France*), par M. GABRIEL STENGER. Paris. Perrin, 1903.

Il y a peu de périodes, dans notre histoire, qui soient pour l'écrivain aussi attirantes que le Consulat. C'est la France, avilie par les atrocités de la Terreur et les hontes du Directoire, qui sort du sang et de la boue; qui, sous l'impulsion du génie, reprend parmi les nations civilisées son rang : le premier.

M. Gabriel Stenger, qui ne s'était signalé jusqu'ici que par des romans, vient d'aborder l'histoire en faisant un tableau pittoresque et vivant de ce réveil de la France. Il a peint fidèlement, à travers ces perpétuelles modifications, l'esprit public pendant ces courtes années si remplies qui vont du 18 Brumaire à la proclamation de l'Empire. Au début, le sentiment qui domine dans la nation tout entière est un immense désir de paix : paix extérieure et paix intérieure. On ne veut plus de ces luttes sans fin avec l'Europe qui épuisent le pays, et, d'autre part, plus de guerre civile, plus de coups d'État, plus de déportations, plus de Vendée. La paix ! Le général

Bonaparte apparut comme son messager; on crut voir dans sa main, pour employer le mot d'un contemporain, « le rameau d'olivier joint au laurier de la victoire », et la masse eut tout de suite confiance dans son gouvernement, qu'elle sentait fort. Il donnait, d'ailleurs, des gages immédiats de confiance : il signait la paix d'Amiens, et il imposait silence aux agitateurs. Habilement, sans réaction, il se mettait en dehors, au-dessus des partis. A quelqu'un qui lui disait : « Le bonnet rouge vous ira mal », il répondait : « Aussi mal que les talons rouges. » Il ouvrait les portes de la France aux émigrés, et casait dans des administrations lucratives les jacobins, en attendant qu'il les fît sénateurs, comtes de l'Empire... Cette politique avisée porta ses fruits. Le pays, qui retrouvait le calme et la sécurité, se releva de ses ruines. Tout ce qui était honnête et qui, depuis plus de dix ans, se cachait, reprit goût à la vie, se remit courageusement au travail et donna à la France une incomparable prospérité.

M. G. Stenger, qui a beaucoup lu et beaucoup retenu, nous décrit minutieusement l'essor de l'agriculture, de l'industrie et du commerce en ces années réparatrices; il nous parle de la littérature et des arts, des idées, des mœurs, des plaisirs et des modes, de l'existence à la ville et de l'existence à la campagne, de Paris et de la province. Son récit est alerte, vivant et coloré. Son impartialité mérite un éloge tout particulier. Il nous permettra cependant quelques critiques. On sent, à lire son volume, qu'il est peu habitué aux études d'histoire, que le maniement des documents ne lui est pas encore très familier. Il connaît la plupart des mémoires et des journaux du temps, il y a glané une foule de faits ; mais l'histoire ne s'écrit pas seulement avec les sources narratives, et M. Stenger semble ignorer d'autres textes de la plus haute importance : nous lui signalerons, par exemple, les Rapports des conseillers d'Etat chargés d'une enquête sur la situation du pays, qui furent publiés en l'an IX et en l'an X; les Rapports de police du Directoire, qu'il aurait trouvés dans le *Paris pendant la Révolution* de M. Schmidt; ou encore les Rapports statistiques que les préfets envoyèrent au gouvernement des Consuls. M. Stenger aurait extrait de ces divers recueils des renseignements très précis, très caractéristiques; il aurait pu aisément les mettre en lumière, et aurait évité de se perdre, comme il lui arrive quelquefois, dans de menus détails, peu significatifs, qu'il emprunte aux Mémoires des contemporains. Malgré ces réserves, *la Société française pendant le Consulat* fera honneur à son auteur; les érudits sans doute n'apprendront dans ce livre que peu de choses qu'ils ne sachent déjà; mais le grand public le lira avec plaisir et profit.

B. L.

Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565. Documents classés, annotés et publiés par Edmond Cabié. Albi, 1903, in-8°.

Un érudit de province a eu la bonne fortune de recevoir communication par « un bienfaiteur et un ami », mort aujourd'hui et qu'il ne veut pas nommer, d'une suite de documents, presque tous inédits, et dont l'authenticité ne saurait être mise en doute, sur un des plus importants diplomates français du seizième siècle, Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, en Quercy. Les nombreuses lettres de personnages contemporains, adressées à l'ambas-

sadeur des Valois en Espagne, la correspondance de Saint-Sulpice lui-même avec la cour et avec ses amis nous fournissent sur la politique de Philippe II, au début des guerres de religion, des informations très sincères et dont plusieurs sont assez imprévues.

On sait que le tout-puissant fils de Charles-Quint, veuf pour la seconde fois de Marie Tudor, reine d'Angleterre, avait épousé le 22 juin 1559 Élisabeth de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis. Pour profiter des avantages que cette alliance pouvait offrir, la cour de France eut soin d'appuyer la jeune reine par des agents diplomatiques, des dames d'honneur et même des serviteurs, qui pouvaient guider sa conduite ou augmenter son influence. Le premier ambassadeur qui l'accompagna en Espagne fut l'évêque de Limoges, cet habile Sébastien de L'Aubespine, dont M. Paulin Paris a publié autrefois tous les papiers et qui fut un instant secondé par l'homme de confiance de la reine-mère, Guy de Saint-Gelais-Lanssac. Son successeur près du roi d'Espagne fut, au commencement de 1562, Jean de Saint-Sulpice, que sa précoce expérience désignait pour ce poste, dans lequel il devait être remplacé, en 1565, par le sieur de Fourquevaulx, dont la correspondance diplomatique a été recueillie récemment par Mgr Douais et publiée en trois volumes par la *Société d'Histoire diplomatique,* de telle sorte qu'il se trouve que tout ce qui regarde les choses d'Espagne pendant cette vingtaine d'années est exposé, jour par jour, par ceux mêmes qui y ont été le plus intimement mêlés.

Les Ebrard appartenaient à une vieille famille de Gascogne, alliée à tous les gentilshommes connus de Cahors à Toulouse. La mère de Jean était Marguerite de Lévis, fille du baron de Caylus ; sa femme fut Claude de Gontaud, sœur d'Armand de Biron, le futur maréchal. Élève de l'université de Ferrare, Jean Ebrard, qu'on appela toute sa vie Saint-Sulpice, ou plutôt, selon la prononciation du temps, encore conservée par nos paysans — Saint-Suplice — n'en suivit pas moins la carrière des armes, sous la bannière du connétable de Montmorency, le roi du Midi. Il était à Metz et à Renty ; il fut chargé après la guerre de faire exécuter en Toscane le traité de Cateau-Cambrésis ; et, comme il avait l'esprit très politique, on lui confia des missions délicates, qu'il remplit à la satisfaction de la régente. Il n'avait guère plus de quarante ans quand Catherine de Médicis lui remit l'ambassade la plus importante du moment, celle d'Espagne. Elle avait pour sa fille Elisabeth une affection très tendre, que révèlent ses lettres aux représentants de la France, dont elle faisait, en quelque sorte, ses commissionnaires, et sa correspondance avec la reine d'Espagne elle-même, qui ne nous est parvenue qu'assez incomplète et à laquelle le recueil de M. Cabié ajoute quelques pièces intéressantes, égarées on ne sait trop comment dans les papiers de Saint-Sulpice.

Mariée très jeune, épuisée par des grossesses successives, la reine Elisabeth fut malade toute sa vie, et mourut à la peine en 1568, ayant vécu sans éclat auprès d'un mari peu agréable et même peu fidèle, mais laissant une réputation de bonté, de sagesse et de patience peu commune. Elle sut se faire aimer des Espagnols, tout en restant très française, et il a fallu l'imagination des romanciers pour lui faire jouer un rôle dans la mort de son beau-fils don Carlos.

Si cette légende n'était pas depuis longtemps démodée, on trouverait dans les dépêches de Saint-Sulpice la preuve que le malheureux prince a

toujours été fou et que son père, qui avait usé de bien des moyens, ne le fit enfermer que quand il constata qu'il devenait tout à fait dangereux. L'ambassadeur écrivait dès 1565 : « Le prince est du tout contraire à la volonté de son père, ne trouvant rien de bon de ce qu'il fait. Lui a été annoncé une femme belle, du commandement du roi, pour essayer s'il serait bon en mariage, de laquelle il n'a voulu faire compte, ni la regarder. » Et quelques mois plus tard : « Le prince d'Espagne est si désordonné en son manger, qu'on pense qu'il mourra avant son père ; et le plus souvent, il est si fou et si furieux, qu'il n'y a celui qui ne juge mal fortunée la femme qui aura à vivre avec lui. » Telle est, trois ans avant sa mort, l'opinion que Saint-Sulpice, très familier de la reine, avait puisée sans doute dans les conversations du palais. Que la pitié de la princesse se soit manifestée jusqu'au bout, tandis que le dépit de Philippe II de voir son fils dans cet état se soit tourné en haine et en colère : c'est là toute la solution du mystère.

L'histoire n'a pas été beaucoup plus juste dans ses appréciations de l'entrevue de Bayonne. Cette rencontre est bien l'œuvre d'Elisabeth et de l'ambassadeur. Ni Philippe II ni son ministre ne s'en souciaient; et si le roi finit, après de nombreuses tergiversations et des retards voulus, par accorder son autorisation, il s'abstint lui-même de paraître. Catherine de Médicis parcourait la France avec son jeune fils Charles IX ; elle arrivait près de la frontière d'Espagne, très désireuse de voir sa fille, qui l'avait quittée il y a dix ans, et préoccupée aussi de quelques projets de mariage pour ses autres enfants — questions un peu bourgeoises, qui lui tenaient fort au cœur. La politique resta à l'arrière-plan. S'il fut question des dangers que faisait courir au royaume la faction protestante, ce ne fut point pour demander à l'Espagne des secours contre les rebelles, encore moins pour combiner avec elle un massacre général des huguenots.

Saint-Sulpice assistait à l'entrevue, ayant accompagné la reine de Tolosa en France ; ayant même reçu du roi, à cette occasion, une gratification spéciale de 10,000 livres Il avait été chargé de reconduire Elisabeth en Espagne ; et la reine-mère lui demandait avec instance des nouvelles du voyage. En écrivant à Paris, l'ambassadeur rapporte qu'il a laissé à Philippe II le temps d'entretenir sa femme des événements auxquels elle avait assisté et qu'il n'a sollicité d'audience qu'après plusieurs jours. Le roi lui a, dit-il, donné son opinion sur les propositions matrimoniales de la reine-mère, sur la ligue des princes de la Chrétienté contre le Turc ; puis il lui a parlé de l'impression du duc d'Albe, son premier ministre, sur ce qu'il avait fait à Bayonne. Le duc était d'avis que « dans ladite entrevue, Catherine lui avait parlé des affaires avec une si grande intelligence et connaissance d'iceux, qu'il la considérait comme plus digne que tout autre d'exercer le gouvernement du royaume ». Au sujet de la religion, il ajoutait que « après avoir recueilli diverses choses de plusieurs, il voulut bien dire à Leurs Très Chrétiennes Majestés que le temps ne semblait requérir qu'on usât ni de la rigueur des armes pour exterminer, ni de la douceur de dissimulation pour excuser les fautes qui ordinairement se commettaient en France ; qu'il ne pourrait être trouvé bon que le roi dressât une armée dans son pays, pour tourner ses mêmes forces contre ses propres sujets ; qu'il n'y avait aucune sûreté de commettre la religion à un si incertain événement comme celui des armes et ne le conseillerait jamais ; car, s'il advenait d'y succéder une fois mal, tout irait à grand danger, bien que aucuns

eussent pensé qu'il avait à conseiller tout autrement Leurs Majestés et les inciter à prendre les armes contre ceux de l'autre religion ; mais n'était allé en France pour y faire un si mauvais office... »

Voilà une opinion qu'on ne s'attendait guère à trouver dans la bouche du duc d'Albe ; mais elle est enregistrée deux mois après la rencontre ; et Saint-Sulpice n'avait aucun intérêt à la garder et était trop avisé pour ne pas la rendre exactement. C'était, d'ailleurs, la véritable conclusion de son ambassade et la marque du bon accord qu'il avait su maintenir entre les deux gouvernements.

De retour en France, Saint-Sulpice, très en faveur, fut chargé, avec Villeroy, d'intervenir dans les intrigues du maréchal de Damville en Languedoc; de faire la paix avec le duc d'Alençon, qui avait rompu avec la cour; de conclure des arrangements avec les huguenots à Bergerac, de les appliquer en Guyenne et en Languedoc après la conférence de Nérac. En 1579, il était fait chevalier du Saint-Esprit avec Lanssac, des Cars, Matignon, Lamothe-Fénelon, son ancien secrétaire en Espagne ; puis il mourait jeune, retiré dans ses terres, et simple sénéchal de Quercy. Il n'y a point de renseignements particuliers sur la dernière partie de sa vie.

M. Edmond Cabié a publié tous ces documents avec un soin scrupuleux ; il les a accompagnés de notes fort précises, d'une très sobre et très complète notice sur le personnage, de tables enfin fort utiles, si bien que son volume est une précieuse contribution à l'histoire diplomatique du temps.

G. Baguenault de Puchesse.

Le Père Joseph et le siège de la Rochelle. — Le Père Joseph, *Études critiques sur ses œuvres spirituelles,* par M. l'abbé Louis Dedouvres, Paris, Picard, 1903, 2 brochures in-8°.

M. Fagniez et M. l'abbé Dedouvres se sont fait depuis quelques années les grands défenseurs du Père Joseph : ils l'ont pour ainsi dire découvert une seconde et une troisième fois ; ils lui ont attribué sur le cardinal de Richelieu une influence bien autrement grande que l'histoire ne l'avait indiquée. De modeste collaborateur, d'agent subalterne en quelque sorte, il est devenu le maître et l'inspirateur. La thèse est assurément plus vraisemblable que celle qui voudrait établir que Richelieu n'agissait jamais que sous l'inspiration de Louis XIII.

Dans deux brochures nouvelles, M. Dedouvres examine le rôle du Père Joseph à l'occasion de la préparation et du succès du siège de La Rochelle. Il s'appuye particulièrement sur le *Supplément à l'Histoire de France* de Lepré-Balain et sur une série de pièces publiées à l'époque même, soit séparément, soit dans le *Mercure françois,* dont il attribue un peu légèrement, ce semble, la paternité au Père Joseph. A une époque où la presse périodique n'existait pas encore, et depuis la seconde moitié du seizième siècle, il était d'usage de s'efforcer de former l'opinion à l'aide de brochures, répandues sans nom d'auteur et affublées de titres bizarres. M. Dedouvres a retrouvé trente et un de ces livrets, et les rapprochant des *Mémoires de Richelieu,* qui sont aussi un recueil de pièces, il estime que, leur esprit et leur but étant le même, ils devaient sortir de la même officine. C'est possible pour quelques-uns ; mais rien ne l'établit. Et il aurait fallu que le Père Joseph eût bien du temps à perdre pour composer toutes ces « plaquettes ».

Il est vrai que sa puissance de travail était considérable, si on en juge par les nombreuses *Œuvres spirituelles*, en prose et en vers, qu'analyse aussi M. l'abbé Dedouvres et qui sortent tout-à-fait de notre compétence.

B. P.

Des Alpes bavaroises aux Balkans, par le baron JEHAN DE WITTE. Paris, librairie Plon, 1903, in-12.

M. le baron de Witte est un voyageur qui n'aime ni les sentiers battus, ni les impressions banales ; c'est en artiste qu'il a parcouru l'Allemagne du Sud, en commençant par l'Athènes germanique, la capitale de la Bavière et ses musées. Puis, ce sont les paysages escarpés et sévères du Tyrol, ou les horizons déjà imprégnés de la lumière d'Orient des villes de l'Adriatique, qu'il fait passer sous nos yeux.

Mais, tout en examinant les monuments et les sites, il veut se rendre compte sur place des questions de nationalités et de politique des pays qu'il traverse ; et c'est ainsi qu'il est amené à exposer les aspirations de l'*irredentisme* italien, les compétitions du dualisme austro-hongrois ; les espérances militaires de la Bosnie, du Monténégro, de l'Herzégovine ; les tendances autonomes de la Croatie, de la Galicie.

M. de Witte écrit plus en dilettante qu'en juge ; et les portraits qu'il trace des hommes du jour sont dénués de prétentions diplomatiques. Parfois, cependant, il a su trouver une note très personnelle : c'est lorsqu'il nous fait le récit de sa visite au grand prélat slave Mgr Strosssmayer, si patriote et si catholique, qui aurait dû être un point d'appui pour la monarchie de Habsbourg, tandis que l'empereur François-Joseph l'a presque constamment traité en ennemi.

On lira avec plaisir ce petit volume, plein d'ingénieuses observations et de clairvoyantes études, qui ont le rare mérite d'avoir été prises sur place, sans idée préconçue.

Les Quatre Mariages de Jacqueline, duchesse en Bavière, Comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et Dame de Frise, duchesse de Touraine, Dauphine de France, Duchesse de Brabant, Duchesse de Glocester. — 1401 à 1436, — par ÉDOUARD LE BLANT. Un vol. in-8°. Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Le quinzième siècle a été, entre toutes les époques, celle où les femmes se sont le plus rapprochées de la valeur guerrière, apanage habituel des hommes. Jeanne de Montfort, Jeanne de Blois, Marguerite d'Anjou, ont défendu leur patrimoine les armes à la main ; Jeanne d'Arc a commencé la déroute des Anglais ; Anne de Beaujeu a continué, à l'exemple de son père Louis XI, la lutte à outrance contre les grands vassaux de la couronne. Voici encore une héroïne, moins connue peut-être, mais tout aussi virile que les autres, dont l'histoire est pleine d'intérêt : Jacqueline de Bavière.

Elle naquit avec le siècle (1401). Elle était fille de Guillaume, comté d'Ostrevant, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

Pour s'être mariée quatre fois dans l'espace de trente-cinq ans que dura sa vie, il fallait qu'elle commençât de bonne heure. Effectivement, son premier mariage remonte à sa cinquième année (1406). Elle fut unie à Jean de la

maison royale de France, duc de Touraine, deuxième fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Ce prince avait huit ans. En 1415, la mort du Dauphin Louis fit passer sur la tête de Jean et de Jacqueline tous les droits à l'hérédité du royaume de France. Mais ils ne jouirent pas longtemps de ces espérances; car le prince Jean fut emporté en 1417 par une maladie, et Jacqueline resta veuve. Elle avait quinze ans.

Quelques semaines après, elle perd son père Guillaume et lui succède dans le gouvernement de ses États : gouvernement difficile, car son héritage est simultanément convoité par son oncle Jean de Bavière, évêque de Liège, et par son cousin Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

Alors Jacqueline se résout à épouser un prince qu'elle n'aime ni n'estime, le duc de Brabant, qui a deux ans de moins que sa fiancée, c'est-à-dire seize ans; qui est d'un caractère faible et engourdi, d'une âme pusillanime, et qui sera impuissant à gouverner tant d'États différents, habitués à vivre chacun de ses propres lois.

Déjà Jacqueline a fait l'apprentissage de la guerre; elle s'est jetée dans la citadelle de Gorkum, assiégée par son oncle, l'évêque; elle a lancé des troupes contre l'assaillant et l'a battu à plates coutures.

Puis, elle fait le siège de Dordrecht. Les soldats admirent son énergie; ils la disent inspirée de l'âme même de son père Guillaume; on la voit, pleine de vigilance, se montrer de sa personne, à toute heure et sur tous les points ; aucune sortie des assiégés, pendant les six semaines de siège, ne réussit à surprendre ses lignes. Mais son imbécile de mari, fatigué de la longueur de cette guerre, lève son camp sans même en prévenir sa femme et occasionne ainsi une déroute de toute l'armée.

L'incapacité et la lâcheté du duc Jean ne tardèrent pas à amener la perte de la Hollande. En outre, la mésintelligence éclata entre les deux époux. Jacqueline se vit exclue par son mari de toute participation à la direction de ses propres États; on lui enleva des dames d'honneur; on restreignit au strict nécessaire la dépense de son train de maison ; on l'abreuva d'humiliations et de vexations de tout genre. Alors, elle se décida à passer en Angleterre et à demander secours et assistance au gouvernement de ce pays. Elle arrive à Londres en 1421. Elle intente immédiatement contre son mari une instance en nullité de mariage; obtient de la Papauté la cassation de cette union, et, sans plus tarder, convole en troisième noces avec Humfroy, duc de Glocester, troisième fils du roi (janvier ou février 1423).

Il était écrit que l'infortunée princesse ne rencontrerait jamais en ses époux la virilité d'âme et de corps nécessaires à lui rendre ses États et à lui donner une lignée. Il est vrai que Glocester, heureux, dans les commencements de son mariage, de s'entendre appeler duc de Hainaut, comte de Hollande, de Zélande et de Frise, envoya un corps d'armée anglais pour soutenir le prestige de ses titres et pour reprendre à Jean de Brabant les provinces dont Jacqueline avait hérité; mais il trouva en face de son armée Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui vint assiéger Jacqueline dans Mons. La ville ne put longtemps résister, et Jacqueline, devenue prisonnière de guerre, fut conduite au camp du duc Philippe.

Peu aprés, elle trouva le moyen de s'évader de captivité, et avec un courage et une ténacité dignes d'un meilleur sort elle court en Hollande et soulève cette province en sa faveur. Victorieuse à la journée d'Alphen, elle est vaincue par le duc Philippe en personne à la bataille de Brouwers. A

partir de ce moment-là, tout va de mal en pis pour la pauvre princesse. Le duc de Bourgogne est maître du Hainaut et de la Hollande; Glocester abandonne sa femme et ne lui envoie ni subsides ni troupes; le pape annule son mariage avec Glocester, et la malheureuse femme, si désireuse de trouver un mari, un protecteur et des espérances d'hérédité, se voit seule, abandonnée de tous, dénuée d'argent, dépouillée de tous ses États. Alors, elle prend un parti extrême, et abdiquant l'orgueil de sa lignée royale, elle fait faire des ouvertures matrimoniales à Francq de Borselle, gouverneur pour le duc Philippe des province de Hollande et Zélande. C'était d'ailleurs un chevalier accompli.

Ce quatrième mariage fut célébré au mois de juillet 1432. Hélas! il ne fut pas plus heureux que les autres. Dès le début, Francq de Borselle, attiré dans un guet-apens, fut enlevé par les ordres de Philippe le Bon et enfermé à Rupelmonde. Pour le sauver de la prison et de la mort, Jacqueline n'hésita pas à sacrifier ses droits héréditaires sur le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise ; elle ne conservait — mais à titre de vassale — que le comté d'Ostrevant, les îles de Vorn, de Zuytheveland, de Tola en Zélande et le gouvernement de Leyde (1433).

Puis, la mésintelligence éclata entre les deux époux ; évidemment le caractère de Jacqueline s'aigrissait de plus en plus à mesure qu'elle constatait l'impossibilité pour elle d'avoir des enfants. De ses relations avec son mari, ce fut un procès qui naquit, procès sur des questions d'argent. Ce litige fut porté par devant le duc de Bourgogne, suzerain de Jacqueline depuis le traité de Rupelmonde. On ne dit pas comment il fut jugé. Peut-être était-il encore pendant à l'époque ou Jacqueline, prise « de maladie langoureuse », dit Monstrelet, alla de vie à trépas. C'était le 8 octobre 1436.

Il est probable que les déboires de la vie conjugale, la privation d'un héritier, la déchéance de sa fortune politique avancèrent la fin de cette princesse, en provoquant cette maladie de langueur dont parlent les historiens, maladie qui emporta Jacqueline à l'âge de trente-cinq ans.

EDOUARD TROPLONG.

. . . . . .

RECHERCHES ET COPIES DE DOCUMENTS

DANS LES DÉPOTS D'ARCHIVES DE L'ÉTRANGER

Le Conseil de la *Société d'Histoire diplomatique,* désireux de faciliter aux membres de cette Société la recherche et la copie de documents dans les divers dépôts d'archives, a autorisé la *Revue* à publier, et au fur et à mesure qu'elle les recevra, les divers renseignements concernant cet important service. Les membres de la Société pourront ainsi, en s'adressant aux correspondants que la Société compte dans les divers pays, obtenir facilement et à des prix connus d'avance une collaboration souvent indispensable au contrôle des documents qu'ils auront recueillis ou copiés dans les archives de leurs propres pays. Ce sera pour les travailleurs une grande facilité et un appréciable secours.

ARCHIVES DU VATICAN

Correspondant : Le marquis Mac Swiney de Mashanaglass, palazzo Falconieri, Rome.

Dispositions principales du Règlement officiel concernant l'admission dans la *Salle d'Étude des Archives vaticanes :*

Article premier. — Quiconque désire entreprendre un travail déterminé dans les Archives secrètes du Saint-Siège pourra être admis dans la salle d'étude, après en avoir obtenu de Son Eminence le cardinal-archiviste l'autorisation par écrit.

Art. 2. — Dans la supplique qui sera présentée au cardinal-archiviste, on devra indiquer avec précision le travail qu'on veut faire, l'époque choisie et le but des recherches, et l'usage auquel sont destinés les extraits et les copies des documents.

Art. 3. — Les jours d'ouverture, les travailleurs seront admis à la salle d'étude de huit heures et demie à midi.

. . . . . .

. . . . . .

Art. 10. — Tous ceux qui publieront des documents inédits, des diplômes, etc., extraits des Archives, s'obligent à offrir à la bibliothèque des mêmes Archives un exemplaire de l'ouvrage ou de l'opuscule par eux publié.

Art. 11. — Les Archives sont ouvertes du 1er octobre au 27 juin, tous les jours, excepté les jours indiqués dans l'article suivant.

Art. 12. — Les vacances ordinaires sont tous les jeudis et tous les

dimanches et les fêtes d'obligation; les extraordinaires sont à Noël, au Carnaval, à Pâques. Pour Noël, du 24 décembre au premier jour de l'an inclusivement; pour le Carnaval, du jeudi gras au mercredi de la semaine suivante inclusivement; pour Pâques, du dimanche des Rameaux au mardi de Pâques. Les vacances plus longues commencent le 28 juin et se terminent le 30 septembre.

. . . . . .

. . . . . .

Art. 14. — Il sera permis aux travailleurs de prendre des notes ou des copies des documents; mais il leur est expressément défendu d'emporter ces notes ou ces copies avant de les avoir soumises à la revision du sous-archiviste.

Art. 15. — Pour l'exacte observation de l'article précédent, les travailleurs devront déposer chaque jour entre les mains du second gardien ou du premier copiste leurs copies ou leurs notes, les signant de leurs noms et prénoms. Ces copies et ces notes leur seront remises le jour suivant.

. . . . . .

. . . . . .

Art. 16. — Il est défendu d'envoyer des copistes étrangers, et chaque fois que les travailleurs ou les commettants ne peuvent pas ou ne veulent pas copier eux-mêmes, ils prieront le second gardien de se charger, du consentement du sous-archiviste, de faire exécuter ces copies par les copistes des Archives.

Art. 17. — Il appartient aux sous-archivistes de ne point admettre dans la salle d'étude ceux qui n'auront point observé quelque article du présent règlement. Ils ont également la faculté de ne point autoriser la communication des documents ayant un caractère réservé, ou de ceux qu'on ne peut publier à raison d'intérêt public, religieux et social.

Art. 18. — Du reste, en règle générale, on ne donne pas communication des actes ou manuscrits dont la date est postérieure à l'année 1815.

. . . . . .

. . . . . .

Art. 21. — Les droits dus, soit pour les recherches, les copies des actes et documents des Archives, soit pour les faire collationner, ou leur donner l'authenticité, quand les travailleurs ou les commettants le demandent, sont indiqués dans le tarif suivant :

Tarif.

a) Pour la recherche d'un document indiqué avec précisions, la taxe est de 1 franc. La taxe est due également, si après les recherches on ne trouve pas le document demandé. Si les recherches exigent plusieurs heures, la taxe est fixée à 1 fr. 50 par heure.

b) Pour les copies des documents faites par les employés des Archives on devra payer la taxe suivante :

Si le document est antérieur à l'an 1000, 4 francs par feuille. S'il est postérieur à l'an 1000 et antérieur à l'an 1500, 3 francs; s'il est postérieur à l'an 1500, et antérieur à l'an 1700, 2 francs : s'il est postérieur à l'an 1700, 1 franc.

c) Pour faire collationner un document, celui qui le demande devra

payer 1 franc, si le document ne dépasse pas une feuille d'écriture; pour chaque feuille de plus il ajoutera 50 centimes.

d) Pour faire donner l'authenticité à un document, quand ce sera requis, la taxe est de 5 francs.

. . . . . .

Les membres de la *Société d'Histoire diplomatique* qui désireront faire exécuter des recherches, ou prendre des copies aux Archives du Vatican, sans s'astreindre à remplir personnellement ces diverses formalités, n'auront qu'à transmettre leurs intentions à notre correspondant pour le Vatican, M. le marquis de Mashanaglass. Celui-ci se chargera de faire faire les demandes et démarches nécessaires par un archiviste-paléographe, dont il s'est assuré le concours aux prix et conditions suivantes :

Pour copies de documents (quelle qu'en soit l'époque), 2 francs par feuille. . . . . .

Il sera perçu toutefois un droit supplémentaire de 50 centimes par feuille pour la copie des suppliques à partir du quinzième siècle et de toutes les minutes *in genere*.

Pour la recherche de documents, comme pour la collation et la correction des *épreuves d'imprimerie*, le temps sera calculé à raison de 2 francs l'heure.

Les frais de poste seront à la charge du commettant.

Le papier employé pour les copies est celui dit *usobollo*, semblable pour la dimension et le réglage à celui du papier légal d'Italie, dont chaque feuille est de cent lignes.

. . . . . .

. . . . . .

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 5434.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX TILDEN FOUNDATIONS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'histoire diplomatique a tenu son Assemblée générale annuelle le 10 juin 1903, à neuf heures du soir, dans l'une des salles de la Société des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. le baron de Courcel, membre de l'Institut.

Le compte rendu financier de M. Octave Noël, trésorier, a été présenté, mis aux voix et approuvé.

Puis on a entendu successivement le rapport de l'un des secrétaires, M. le marquis de Barral, et deux communications, l'une de M. G. Gallavresi, sur *le Prince de Talleyrand et les affaires d'Italie au congrès de Vienne;* l'autre de M. Hanotaux, de l'Académie française, sur *le Vote du Septennat et le Maréchal de Mac-Mahon en novembre 1873* [1].

Il a été procédé au renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration. Ont été élus : MM. le comte d'Haussonville, E. Levasseur, O. Noël, E. Plantet, le comte Vandal, de Kermaingant, Funck-Brentano, le comte Tornielli, le chevalier de Stuers.

La séance s'est terminée par une allocution de M. le baron de Courcel, président.

[1] L'attachante lecture de M. Hanotaux sera imprimée ultérieurement.

COMPTE RENDU DE M. LE TRÉSORIER

MESDAMES, MESSIEURS,

Le bilan de la Société d'histoire diplomatique présente, cette année, des résultats peu différents de ceux du précédent exercice. Toutefois, nous tenons à constater que le nombre des sociétaires, qui avait subi une certaine dépression de 1899 à 1902 et était demeuré stationnaire au cours des deux dernières années, manifeste une tendance accentuée à s'accroître, principalement dans le personnel des historiens et des diplomates étrangers, en même temps que la rentrée des cotisations s'effectue plus aisément que précédemment, Nous avons la confiance que ces bonnes dispositions, jointes à des améliorations nouvelles apportées dans notre organisation administrative, permettront au Conseil de faire une part plus large encore à nos publications et de répondre ainsi au vœu des fondateurs de la Société.

Au 1er janvier 1903, le solde reporté de l'exercice précédent, conformément à la décision votée en mai 1901 par l'Assemblée générale, fut inscrit pour une somme de. . fr.	1.310 61
Au cours de l'année, les recettes provenant des cotisations, de la vente des volumes publiés par la Société et de numéros détachés de la *Revue d'histoire diplomatique* ont donné un total de.	8.494 45
Élevant ainsi le montant des recettes à.	9.805 06
Par contre, les dépenses comprenant l'impression, les frais d'envoi de la *Revue,* les rémunérations accordées à ses rédacteurs, les frais de trésorerie, ceux de l'Assemblée générale et du secrétariat, et l'indemnité payée à la maison Plon-Nourrit et Cie, pour la garde de nos publications et pour la tenue de la comptabilité qui les concerne, ont atteint le chiffre de	6.924 70
Laissant un excédent de	2.880 36

En comparant cet excédent à celui de l'année 1902, nous relevons une augmentation qui n'est pas moindre de 1.570 francs en faveur de 1903. Cette augmentation n'est pas toutefois définitive; elle provient de ce que le troisième volume des « Dépêches de Fourquevaux », édité par Mgr Douais, dont l'exemplaire vous a été récemment distribué, n'a pas été achevé à temps pour être réglé en 1903, et que le montant en sera imputé sur l'exercice en cours. Il est vrai que, comme contre-partie à cette dépense prévue, nous aurons à faire figurer des sommes relativement importantes provenant de 1903, non encore recouvrées au 31 décembre et dont l'encaissement figurera dans les comptes de l'année courante. Il y aura, de ce fait, un jeu d'écritures qui laissera encore une avance satisfaisante en faveur de l'exercice clos au 31 décembre dernier.

Il nous est permis d'espérer, Mesdames et Messieurs, en présence de ces résultats, modestes mais constants, que l'avenir de la Société est désormais assuré; nous avons même la conviction que la reconnaissance d'utilité publique, poursuivie avec sollicitude par votre Conseil et prochainement attendue, affirmera sa vitalité et lui donnera les moyens de faire mieux encore que par le passé, au grand profit de ses membres et de l'œuvre à laquelle elle s'est vouée.

Votre Conseil vous prie d'approuver les comptes que son trésorier vous présente en son nom, et de décider que le solde créditeur de 2.880 fr. 36, qui ressort des écritures, sera reporté à l'exercice 1904.

Le Trésorier,

Octave Noel

RAPPORT DE MM. LES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre société vient de terminer sa dix-huitième année d'existence.

Avant qu'elle ne fût fondée, ceux qui s'adonnaient à l'étude de l'histoire diplomatique n'avaient entre eux aucun lien; ils ne possédaient ni un public, ni un organe particuliers. Votre société créa le lien, réunit le public, fonda l'organe. Elle donna ainsi à la branche d'études historiques, choisie par elle, une telle vitalité, que cette branche est devenue une des plus fécondes parmi toutes celles qui poussent actuellement sur le vieux tronc de l'histoire.

Satisfaits des résultats atteints, résultats que le Congrès international d'histoire, réuni l'an dernier à Rome, a solennellement reconnus et consacrés, nous eussions pu, cette année, nous reposer sur nos lauriers : nous avons voulu au contraire faire plus et mieux. Nous avons en conséquence commencé l'organisation d'un nouveau service, dont l'annonce a paru dans la dernière livraison de notre *Revue*.

Qui dit histoire diplomatique dit étude d'événements se rapportant à divers pays et auxquels concourent à la fois les gouvernements de différents États. Plus d'une négociation, par exemple, a été poursuivie concurremment à Paris, à Londres, à Saint-Pétersbourg et à Berlin. Pour la bien connaître et l'apprécier avec justesse, il faudrait que l'historien qui entreprend d'en faire le récit pût compulser les archives de ces diverses capitales. Mais comment y arriver? Quelles formalités remplir pour

pouvoir pénétrer dans un de ces divers dépôts de papiers diplomatiques? Par qui, faute de pouvoir le faire soi-même, faire exécuter des recherches et prendre des copies?

Tout cela est si difficile que pour la plupart du temps on y renonce, et qu'au plus grand dam de l'histoire diplomatique on se contente, pour juger des faits internationaux, d'informations purement unilatérales.

Un de nos collègues, M. le marquis Mac-Swiney de Mashanaglass, notre correspondant du Vatican, eut un jour l'excellente idée de nous demander pourquoi la Société d'histoire diplomatique ne chercherait pas à faciliter sous ce rapport la tâche de l'historien? Pourquoi notre *Revue* ne publierait-elle pas les règlements des divers dépôts d'archives d'Europe? Pourquoi n'indiquerait-elle pas les conditions à remplir, ainsi que les démarches à faire pour être admis à y travailler? Pourquoi enfin les correspondants de la Société ne s'aboucheraient-ils pas avec des jeunes gens intelligents et studieux, qui seraient en état de faire, pour compte d'autrui, des copies et des recherches? Pourquoi ces correspondants n'établiraient-ils pas avec les dits jeunes gens des tarifs de prix pour ces divers travaux?

La question fut soumise au Conseil; mais celui-ci hésita quelque temps avant de se lancer dans cette voie nouvelle. L'intérêt et l'utilité du projet suggéré par M. Mac-Swiney ne faisaient doute pour personne; mais rencontrerait-on chez nos divers correspondants le même zèle et le même entrain que chez notre correspondant du Vatican? Vos secrétaires furent chargés de sonder le terrain et reçurent de partout des réponses si chaleureuses, que notre Conseil s'est décidé à faire paraître dans le dernier fascicule de la *Revue* une note annonçant le nouveau service. Elle est accompagnée d'un extrait des règlements du dépôt d'archives du Saint-Siège et d'un tarif pour les copies et les recherches.

Nous ne doutons pas que nos autres correspondants ne suivent bientôt l'exemple donné par M. le marquis de Mashanaglass et qu'ils ne nous mettent peu à peu en mesure de faire, pour d'au-

tres dépôts d'archives, ce que nous venons de terminer pour celui du Vatican.

La Société d'histoire diplomatique aura rendu par là aux travailleurs de tous pays un service de plus. Elle aura bien mérité de la science et de l'histoire. Elle aura enfin, dans la mesure de ses moyens, contribué à ces rapprochements internationaux, que nos gouvernements respectifs semblent poursuivre tous en ce moment avec une égale ardeur. Puisse-t-elle avoir ainsi travaillé à l'accomplissement du *desideratum*, peut-être chimérique, mais à coup sûr grandiose et noble, de la paix universelle, *desideratum* qui hante à l'heure présente tous les esprits généreux !

Sera-t-il donné à notre génération d'assister à la réalisation de cet idéal? ou du moins de voir un tel emmêlement de la vie des divers peuples d'Europe, qu'une guerre sur le vieux continent devienne de plus en plus difficile à concevoir? J'en doute, hélas! mais ce que je constate avec plaisir, c'est que cet emmêlement international s'accomplit de plus en plus au sein de notre Société. La contribution d'articles fournis par l'étranger à notre *Revue* devient chaque année plus considérable; la part que nos correspondants prennent à nos travaux devient chaque jour plus large; le nombre des collègues que nous recrutons par delà les frontières de France, après un moment d'arrêt, s'accroît de nouveau sensiblement. Pendant l'exercice qui finit aujourd'hui nous avons eu, entre autres, le plaisir de voir s'affilier à notre Société : M. le comte de Lamsdorff, ministre des affaires étrangères de Russie et le nouvel ambassadeur de ce pays en France, M. de Nelidow. Nous avons ouvert aussi nos rangs à M. le baron de Lynden, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas; à M. le comte de Khevenhüller, ambassadeur d'Autriche-Hongrie en France; au général Cherif-Pacha, ministre de la Turquie à Stockholm; à M. Miquel, secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris; à M. le comte de Mérode-Westerloo, ancien ministre des affaires étrangères de Belgique; à sir Hubert Jerningham, ancien gouverneur de l'île Maurice; à M. Carlos Magalhaeus de Azevedo,

premier secrétaire de la Légation du Brésil à Rome; à M. le professeur von Stockmayer, de Stuttgart, et à M. le professeur Aldany, de Pest; à M. le comte de Reventlow, ministre de Danemark en France; à M. le professeur Huberich, de l'université du Texas; à M. le commandeur Giacomo-Gorrini, directeur des archives du ministère des affaires étrangères d'Italie; au directeur des archives d'État de Modène, M. le docteur Giovanni-Ognibene; à M. Hannema, secrétaire général du département des affaires étrangères des Pays-Bas; à d'autres encore dont l'énumération serait trop longue à faire. Nous avons enfin admis comme membres de la Société : l'Institut de recherches historiques de l'université de Vienne et le fameux Comité Nobel du parlement norvégien.

Ces dernières sont de bonnes recrues, car elles ne meurent pas, et ne viennent point augmenter de temps en temps le nombre des collègues décédés, dont j'ai la triste mission de vous entretenir à chacune de nos séances.

La liste est encore cette fois-ci particulièrement longue : M. le marquis de Gabriac, un de nos vice-présidents, et M. Cogordan, un des membres de notre Conseil, dont notre président vous parlera tout à l'heure lui-même selon l'usage établi; puis le comte Amelot de Chaillou et le marquis de Sayve, deux anciens ministres plénipotentiaires; le comte de Cossé-Brissac, le marquis de Champagne-Bousey; MM. Fernand Bartholoni et Maurice Dutreil; le comte Charles d'Ursel, qui mourut gouverneur de Bruges, après avoir été longtemps dans la diplomatie belge; M. Mavrocordato, qui représenta de longues années la Grèce à Constantinople comme ministre plénipotentiaire, et enfin, *last but not least*, le marquis de Salisbury.

Pour ne pas trop allonger cette séance, je ne vous entretiendrai ce soir que du dernier que je viens de nommer. Il occupa de son vivant une situation si éminente qu'il mérite après sa mort une mention toute particulière. En parler sera du reste faire de l'histoire diplomatique, car plus d'une page de la carrière du marquis de Salisbury fut une véritable page d'histoire interna-

tionale, comme plus d'un chapitre de l'histoire de sa famille avait été un feuillet de l'histoire d'Angleterre.

D'aucuns font remonter aux temps les plus reculés l'origine de cette illustre lignée, et la rattachent aux premiers rois d'Écosse. Un certain Llewellynup Sytsilt, qui vivait au onzième siècle, en serait l'auteur. Sytsilt serait à travers les âges devenu Cecil, qui est, comme chacun sait, le nom patronymique actuel des marquis de Salisbury.

Quelle que soit l'authenticité de cette généalogie, le marquis de Salisbury n'en appartenait pas moins à l'une des plus nobles et des plus illustres maisons d'Angleterre. Il descendait en ligne directe du fameux lord Burleigh, qui fut le ministre favori et le conseiller le plus écouté de la reine Élisabeth. Lord Burleigh eut deux fils, qui tous deux furent créés comtes par Jacques Ier. De l'aîné descendent les actuels marquis d'Exeter; du second, les comtes, puis marquis de Salisbury.

Robert Cecil n'était lui-même que le deuxième fils du précédent marquis; mais l'aîné était aveugle et d'une santé si débile que lord Robert fut considéré toute sa vie comme le véritable héritier présomptif du nom et de la pairie. Pur roman, tout ce qui a été dit et écrit sur les prétendues luttes pour la vie de ce cadet de famille, qui aurait été réduit à se faire trappeur, puis journaliste pour se procurer le pain quotidien.

Le vicomte Cranbourne, son frère aîné, ne paraissait pas destiné à une mort aussi prématurée que celle qui le ravit en pleine jeunesse à la tendresse des siens; mais c'était un malade, vivant dans du coton, forcément éloigné de tout rôle politique, et ne pouvant songer ni à se marier, ni à faire souche. Lord Robert fut donc considéré, je le répète, depuis sa plus tendre enfance comme celui auquel incomberait l'honneur de perpétuer sa noble race. Comme tel, il fut toujours entretenu par son père en une large aisance, même lorsque trompant le légitime désir des siens de lui faire faire une grande union il s'éprit d'une jeune fille appartenant à une famille des plus honorables, mais sans aucune fortune, et s'entêta à l'épouser. Ses parents lui en tinrent

pendant quelque temps un peu rigueur; mais, même en ces jours de disgrâce, lord Robert ne se vit jamais réduit à vivre des articles qu'il publiait dans le *Times* et le *Saturday Review*, et il y a loin de l'héroïque légende à la plus modeste et plus simple réalité.

Instruit d'abord par le recteur de Hatfield, paroisse de la demeure seigneuriale des Salisbury, Robert-Arthur Cecil continua ses études au collège d'Eaton, où rien ne signala son passage ni à l'attention de ses maîtres, ni à celle de ses camarades. Il entra ensuite à cette université d'Oxford, dont il devait être élu plus tard et rester jusqu'à sa mort le glorieux chancelier. Ce fut là que commença à se révéler la puissance de son génie; et dans les parlottes universitaires où, comme chez nous à la conférence Molé-Tocqueville, les étudiants s'amusent à jouer à la politique, Robert Cecil fut proclamé premier ministre par ces parlementaires en herbe, comme il devait l'être effectivement, et pour tout de bon, plus tard, par le pays entier.

Ses études universitaires une fois terminées, et terminé aussi le tour de l'Europe, qui était pour les jeunes gens des grandes familles le complément obligé de toute éducation fashionable, lord Robert entreprit un voyage plus considérable. Il voulut sortir des sentiers battus et s'embarqua pour l'Australie. Là régnait la fièvre de l'or et de tous côtés accouraient à Sydney des troupes d'aventuriers qui, le couteau au poing et le revolver au côté, se disposaient à aller fouiller le sable aurifère des rivières; Robert Cecil s'adjoignit à un groupe de jeunes gens qui partaient pour les placers, et là, pendant plusieurs mois, il vécut sous la tente, bêchant de ses propres mains le lit de je ne sais quel cours d'eau Cette âpre recherche de l'or ne fut toutefois pour lui qu'un simple sport de courte durée, non une nécessité de misère. L'aventure n'en contribua pas moins à accréditer la légende de pauvreté et de dénûment des premières années de sa vie. Elle fut en tout cas une préparation peu banale pour les luttes également âpres et violentes de la politique, auxquelles se destinait le jeune Cecil.

Ce fut en 1852 qu'il entra pour la première fois au Parlement, élu député par le bourg de Stamford.

Elu! — est-ce bien le mot dont il faut se servir en cette circonstance? — Stamford était un de ces bourgs pourris dans la main d'un grand seigneur quelconque, qui disposait de ses suffrages comme de chose lui appartenant en propre. Le grand seigneur, qui faisait et défaisait à son gré les députés de Stamford, était précisément le marquis d'Exeter, le chef de la branche aînée des Cecil. Un de ses deux députés, M. Hening, s'était permis de voter à la Chambre des Communes contrairement aux idées du patron.

L'irritable marquis l'invita à se retirer de la Chambre des Communes : M. Hening n'eut même pas l'idée de résister; il envoya la démission demandée, non à ses commettants, mais à lord Exeter lui-même. Quelques jours plus tard, le régisseur du marquis recevait une lettre lui enjoignant de convoquer les principaux tenanciers de sa seigneurie et de leur annoncer que M. Hening n'était plus leur député et qu'ils eussent à le remplacer par lord Robert Cecil. Peu après, le candidat faisait son apparition à Stamford et, après un semblant de campagne électorale, qui consista à recevoir dans un des hôtels de la localité les notables du bourg, il était *élu* en remplacement du pauvre Hening.

Tout cela n'était pas encore beaucoup plus sérieux que les parlottes d'Oxford; mais soit que Robert se crût encore à ces dernières, soit qu'en parlant aux habitants de Stamford il voulût déjà s'adresser par-dessus leur tête à un public plus important, il se donna la peine de faire à ses électeurs une profession de foi, où il abordait toutes les questions palpitantes du moment, et se révélait déjà ce qu'il devait être plus tard.

Dès cette époque, en effet, les lignes de son caractère commençaient à se préciser : aristocrate et traditionaliste jusqu'au bout des ongles, partisan acharné de la suprématie de l'Angleterre sur tous les autres éléments du Royaume-Uni et défenseur obstiné des privilèges de l'Église établie, il était né *tory* et ne pouvait jamais être autre chose que *tory*. Les hasards de la poli-

tique ont pu l'amener plus tard à faire alliance avec des hommes qui n'étaient pas des tories d'origine; mais jamais dans ces alliances il n'a daigné aller à eux; ce sont eux, au contraire, qui ont été attirés par lui. Affectueux et tendre dans la vie de famille; simple, facile et même débonnaire dans ses relations privées, il fut, dans la vie publique, hautain, sarcastique, autoritaire. Insoucieux de toute popularité, incapable de la moindre flatterie envers les masses électorales, comme de la moindre concession envers les chefs de groupes ou de partis, tel était déjà à Stamford, en 1852, lord Robert Cecil, tel devait rester toute sa vie le marquis de Salisbury.

Plus craint de ses adversaires qu'aimé de ses partisans, il sut inspirer à tous un égal respect et s'imposa, non seulement par l'incontestable supériorité de son talent, mais aussi par la rigidité même de ses principes et l'intransigeance de ses convictions. On pouvait blâmer l'étroitesse de son traditionnalisme, ou se cabrer devant l'intolérance de sa religiosité; mais on ne pouvait pas ne point s'incliner devant la sincérité absolue de sa bonne foi.

Comme orateur, Salisbury eut une éloquence conforme à son caractère. Sa parole fut toujours d'une admirable précision; son argumentation fut serrée et persuasive; mais, dédaignant de chercher à plaire, il disait brutalement sa pensée, et son ironie terrible arrachait le morceau à ceux auxquels elle s'attaquait. Amis et ennemis étaient cinglés par lui d'une façon également impitoyable, et son langage souleva plus d'un orage dans l'une ou l'autre Chambre. Un jour qu'il siégeait déjà à la maison des Lords, il traita si durement celle des Communes, que le président de cette dernière crut devoir protester et que le leader de son propre parti, Disraëli, dut venir faire en quelque sorte des excuses et manifester le regret que le noble marquis ne fût pas toujours maître de ses expressions. Cela fit un gros scandale; mais Salisbury, lui, ne rétracta rien et ne prononça pas un seul mot de regret ou d'excuse.

Une autre fois, c'était en 1866 pendant son premier ministère;

Gladstone venait de tomber sur l'échec d'un de ses nouveaux projets de réforme électorale. Salisbury avait contribué à l'échec par la violence de son opposition. Il en fut récompensé par l'attribution d'un portefeuille, celui de l'Inde, dans la combinaison ministérielle à laquelle présida Disraëli. C'était arriver jeune, c'était avoir devant soi une brillante carrière gouvernementale; mais voici que quelques mois plus tard le cabinet, sentant que l'opinion publique exigeait une modification quelconque du vieux système électoral, résolut de ne pas laisser aux libéraux l'admirable terrain d'opposition qu'était la réforme. Disraëli se mit donc à élaborer, lui aussi, un projet de remaniement des collèges électoraux et du système de vote. Salisbury, malgré sa jeunesse, et au risque de briser son avenir politique en se rendant à jamais impopulaire, protesta contre ce qu'il appela « une vile adulation des masses », et il donna sa démission.

Disraëli ne lui pardonna jamais cet acte de superbe indépendance; mais il était trop homme de gouvernement pour tenir longtemps à l'écart un pareil collaborateur et lorsqu'en 1874 il eut à former un nouveau cabinet, il demanda derechef à Salisbury d'en faire partie. Celui-ci accepta et reprit le portefeuille de l'Inde.

Ces deux hommes ne s'aimaient pas en somme; mais tous deux avaient la même passion de grandeur de l'Angleterre, la même conviction qu'il ne suffit pas à un grand peuple, pour rester grand, d'être le plus riche et le plus commerçant, comme le prétendaient les whigs; mais qu'il faut pour cela un idéal plus noble et plus chevaleresque. Tous deux tenaient donc à faire reprendre à leur patrie une autorité matérielle et morale indiscutée dans le monde entier. Le mot d'impérialisme n'avait pas été inventé; la formule magique de *Greater Britain* n'était pas encore trouvée; mais Disraëli et Salisbury avaient déjà l'intuition du mot et une claire vision de la chose. Tous deux rêvaient d'une Europe britannique, unie par autre chose et pour autre chose que l'intérêt commercial et financier; d'un empire, où depuis les bords de la Tamise jusqu'aux confins éloignés de

l'Asie, de l'Amérique et de l'Australie, on se passionnât pour la grandeur de la patrie et la gloire du nom anglais. Aussi, malgré leur antipathie personnelle, cette communauté de patriotiques ambitions les réunit-elle fatalement. Quelques mois d'administration commune leur firent comprendre qu'ils ne pouvaient plus se passer l'un de l'autre pour l'accomplissement de leur grandiose programme, et lorsqu'éclatèrent les complications orientales, qui devaient aboutir à la guerre russo-turque, le premier ministre demanda à son collègue de laisser à d'autres l'administration, relativement secondaire, de l'Inde, pour se vouer au service de la politique étrangère de la Grande-Bretagne.

Lord Salisbury, avec joie, partit pour Constantinople comme ambassadeur. Ce fut à partir de ce moment-là qu'il se consacra presque exclusivement aux questions de politique extérieure et à la tâche splendide de rendre plus grand et plus puissant encore le vaste empire britannique.

Une rivale surtout lui paraissait alors à craindre pour l'exécution de ce programme : la Russie. C'était à elle que se heurtait l'expansion anglaise en Orient; ce serait à elle que se heurterait bientôt cette expansion dans l'Extrême-Orient. L'occasion était bonne pour contrecarrer l'influence de la Russie aux conférences de Constantinople. Insoucieux, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, de la popularité et du jugement des foules, Salisbury laissa crier les libéraux qui ameutaient et passionnaient l'opinion avec leurs déclamations philanthropiques sur les *Bulgarian atrocities*, et il prit résolument la défense de la Turquie.

Les Russes, désespérant d'entraîner l'Europe à leur suite pour la protection de leurs frères bulgares, recoururent aux armes. La guerre éclata et aboutit à la défaite de la Turquie. Déjà les armées moscovites ont franchi le défilé de Shipka : elles marchent sur Constantinople. Lord Beaconsfield conçoit le projet de les arrêter par une démonstration navale, comme le conseille Salisbury; mais son ministre des affaires étrangères, lord Derby, hésite devant une si périlleuse aventure et aime mieux donner sa démission que de s'y associer. Salisbury est appelé à lui suc-

céder et aussitôt une flotte anglaise paraît devant les Dardanelles. Les Russes s'arrêtent et signent la paix.

En récompense de leurs services, les Anglais obtiennent de la Porte l'occupation de Chypre ; mais cela ne leur suffisait pas. Ils ne se contentent pas d'avoir arrêté les Russes dans leur marche victorieuse sur Constantinople; ils prétendent encore leur arracher le fruit de leurs victoires et proposent que le traité de San Stefano soit soumis à la ratification de l'Europe. Puis, pour que celle-ci lui aide à dépouiller le vainqueur, ils font offrir à l'Autriche la Bosnie et l'Herzégovine; ils font donner carte blanche à la France du côté de la Tunisie; ils intéressent enfin l'Allemagne, heureuse de pousser de plus en plus la monarchie des Habsbourg vers l'Orient, et ils arrivent à obtenir la réunion du congrès à Berlin.

Lord Beaconsfield y alla en personne représenter l'Angleterre; mais il emmena avec lui, comme deuxième plénipotentiaire, le marquis de Salisbury. Tous deux en revinrent triomphants. La grande Bulgarie du traité de San Stefano était réduite à une toute petite principauté vassale. La grande Bulgarie eût été une porte ouverte sur Constantinople, une menace perpétuelle pour l'existence même de l'empire ottoman; la petite Bulgarie n'était qu'un des nombreux morcellements de cet empire et n'en mettrait pas l'avenir à la merci de la cour de Saint-Pétersbourg. L'Angleterre conservait donc la haute main sur les destinées de l'Orient, et lord Salisbury devenait après, et presque à l'égal de Beaconsfield, le glorieux champion de la suprématie britannique en Europe et dans le monde. Il devenait aussi le successeur désigné du chef vieillissant du parti tory.

Lorsque ce dernier mourut en 1881, ce ne fut pas aux tories seuls que Salisbury fut appelé à commander en maître indiscuté. Son parti allait s'élargir, comme s'était élargie, grâce à lui, la sphère de l'influence britannique.

Gladstone soutenait alors une lutte désespérée pour l'autonomie de l'Irlande; mais bon nombre de ses partisans se détachèrent de lui, désireux non de relâcher, mais de resserrer plus encore

le lien politique qui unissait les unes aux autres les diverses parties de l'empire. L'aile droite de l'armée passait à l'ennemi, sous la conduite du duc de Devonshire; une partie de son aile gauche en faisait autant avec l'un des chefs les plus ardents du groupe radical, M. Joseph Chamberlain.

Gladstone était au pouvoir et il resta ministre jusqu'en 1886; mais, à cette époque, la politique des *unionistes* l'emporta aux élections générales et donna au marquis de Salisbury une écrasante majorité au Parlement. Chose curieuse et qui prouve combien sont vaines les prévisions humaines : lorsqu'en 1867 Salisbury quittait le ministère pour ne pas s'associer aux projets de *réforme* de Disraëli, il motivait cette démission sur la crainte de voir dépouiller les campagnes de leur suprématie électorale au profit des grandes villes manufacturières, assurant ainsi les triomphes futurs du radicalisme. Or, en 1886, ce furent les villes manufacturières qui donnèrent la majorité à la politique traditionniste et conservatrice, tandis que les campagnes demeuraient la dernière forteresse du libéralisme gladstonien.

Depuis lors, sauf un court interrègne des libéraux de 1892 à 1895, le marquis de Salisbury est resté au pouvoir et à la tête du parti le plus solide qu'ait connu l'Angleterre, bien que ce parti eût été composé à l'origine des éléments les plus hétéroclytes. Il commença par s'appeler le parti *unioniste;* mais ne tarda pas à prendre un nom qui lui convenait davantage, celui du parti *impérialiste*.

C'était en effet l'*Impérialisme*, qui avait pu réussir à grouper autour d'un Salisbury, et qui maintenait sous sa direction, un Devonshire en même temps qu'un Chamberlain. C'était le souci de la *Greater Britain* qui devait faire combattre ensemble tous ces hommes d'origine politique si diverse pour assurer, non seulement la suprématie de l'Angleterre sur l'Irlande; mais ce qui, à leurs yeux, était sinon la même chose, du moins une conséquence de la même idée maîtresse, la suprématie de la Grande Bretagne, dans les cinq parties du monde, sur l'Allemagne, la Russie et la France.

Les libéraux, qui avaient voulu affranchir l'Irlande, avaient décidé aussi de rendre le Transvaal à lui-même, songé à évacuer l'Égypte, abandonné Gordon à Khartoum, accepté l'échec des armes britannique en Afghanistam. Les *impérialistes*, au contraire, rendirent définitive l'occupation de l'Égypte, conquirent le Transvaal et l'Orange, arrêtèrent les Français à Fachoda, firent reculer ailleurs les Allemands, allèrent contrecarrer l'influence russe en Perse et jusque dans le Thibet. Ce furent eux qui, en contractant une alliance avec le Japon, rendirent possible l'agression de ce pays, qui menace aujourd'hui les Russes en Mandchourie. Bref, soit directement, soit indirectement, par la brutalité ou la ruse, la guerre ou la diplomatie, lord Salisbury et ses collaborateurs ont porté à son apogée la puissance et le prestige de leur patrie.

Quelque pénibles qu'aient pu être, pour tel ou tel pays, les résultats de cette œuvre, nul ne saurait contester qu'elle n'ait été grande et belle ; nul ne saurait refuser de s'incliner avec respect devant l'ombre de celui qui en fut le principal artisan, de Robert Arthur Cecil, marquis de Salisbury.

Notre Société se glorifie de l'avoir compté parmi ses membres ; et elle lui devait le tribut d'admiration et d'hommage qu'en votre nom à tous je viens de rendre à sa mémoire.

BARRAL-MONTFERRAT.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

MONSEIGNEUR [1], MESDAMES, MESSIEURS,

Une pénible tâche m'est réservée ce soir, c'est de clore par des paroles de tristesse une séance toute consacrée aux joies de l'esprit, pendant laquelle vous avez assisté et applaudi à l'évocation de figures illustres, ressuscitées devant vous, avec un art consommé, par la science unie au talent. Mais votre pensée, comme la mienne, n'a pu être complètement distraite du grand vide qui s'est fait dans nos rangs par la disparition du marquis de Gabriac, vice-président de notre Société, si dévoué à nos travaux et si constamment assidu à nos réunions. Absent aujourd'hui et pour toujours, vous vous le rappelez, tel que l'an dernier encore, il siégeait à ce bureau, avec sa taille imposante, sa physionomie grave et qui pourtant attirait à première vue la sympathie, tant la loyauté était répandue dans tous ses traits, accompagnée d'une certaine allégresse tranquille du devoir bien rempli. C'était en effet un homme de devoir et de conscience, qui rendait bon témoignage à la vie, non qu'il n'en eût connu les épreuves, mais parce qu'il lui avait payé toute sa dette, et qu'il la savait surveillée par une Providence suprême; optimiste peut-être, mais dont l'optimisme n'entamait en rien l'austérité. Son origine et ses goûts l'avaient prédestiné à la profession diplomatique. Dans toute autre carrière, il se fût montré et serait resté jusqu'au bout l'honnête homme de la société d'autrefois, l'honnête homme de tous les temps. Il a été à nos yeux un type accompli du diplomate d'une école et d'un style qui déjà appartiennent au passé, mais qui méritent de ne pas s'effacer entièrement de la mémoire des hommes.

[1] Le grand-duc Paul de Russie.

Joseph de Gabriac naquit à Berne, le 10 août 1830. Malgré la résonnance doublement révolutionnaire de cette date, personne ne demeura plus complètement et avec plus de sincérité, pendant toute sa vie, étranger aux passions de parti. Fils d'un diplomate réputé, qui tenait par ses alliances à la fois à l'illustre maison française de Gramont et à des familles distinguées de la société étrangère; préparé par de bonnes études à suivre la carrière paternelle, il fut admis à l'aborder vers la fin de l'année 1849. Il avait dix-neuf ans. On considérait alors comme désirable de rompre de très bonne heure les jeunes apprentis diplomates aux habitudes et aux exigences d'une profession délicate entre toutes. On ne leur demandait pas, il est vrai, l'encyclopédie de connaissances qu'il semble nécessaire de posséder aujourd'hui pour se mouvoir sans désavantage apparent dans l'universelle diffusion de la matière scientifique, bouillon de culture des générations modernes. A ces débutants de jadis, on recommandait plus volontiers d'assouplir leur esprit par la pratique et l'observation des hommes, que de le distendre par une accumulation de notions théoriques. Leur meilleure école paraissait naturellement être le séjour à l'étranger, à un âge où le pli de la routine et des préventions nationales n'est pas encore pris; où l'esprit plus flexible s'adapte sans peine à des manières d'existence souvent bien différentes de celles du foyer maternel ou des boulevards de Paris, et, porté par la curiosité de la jeunesse, pénètre, avec la fraîcheur d'impressions désirable, dans les courants d'idées au milieu desquels le futur diplomate aura à vivre et à se débattre.

Grâce aux conditions de sa naissance et à son éducation première, Joseph de Gabriac se trouvait avoir franchi d'avance cette étape d'adaptation morale aux convenances de la vie diplomatique. Ses penchants studieux, déjà éprouvés par un passage à l'école d'administration de 1848, devancière de notre brillante École des Sciences politiques, l'inclinèrent tout d'abord vers le laborieux apprentissage des bureaux. Il entra au dépôt des Archives, et après un stage de quelques mois dans ce sanctuaire vénérable des traditions, imbu de respect pour les règles de la

maison, aspirant à s'en approprier plus complètement l'esprit, il fut attaché à la direction politique.

De tout temps, l'étude des affaires administratives et contentieuses a tenu dans les préoccupations des diplomates une place considérable, encore qu'obscure. Le public est trop enclin à supposer, sur la foi des nouvellistes, que l'art de la diplomatie consiste surtout à construire de vastes systèmes de politique internationale, à combiner des alliances inattendues ; à exploiter, pour des plans à perte de vue, les rivalités vraies ou imaginaires qui divisent les peuples. A qui d'entre nous, demeurants de la vieille carrière, n'est-il pas arrivé, lorsque nous rentrions de nos postes en congé, après que nous nous étions efforcés de nous acquitter, au mieux de notre intelligence, de notre labeur quotidien, de suivre heure par heure, avec exactitude et scrupule, nos instructions ; de mener, si possible, à bonne fin, la part de négociations dont nous étions chargés et dont nous pensions connaître, mieux que personne, le pénible détail, souvent les pierres d'achoppement ; à qui n'est-il pas arrivé de rencontrer au débotté quelque journaliste bien informé ou quelque jeune confident des puissants du jour, qui aussitôt, enjambant les continents, groupant les puissances, déroulait à nos yeux les larges conceptions dans lesquelles nous avions dû jouer notre rôle ? Emerveillés, et un peu stupides, humblement repliés sur nous-mêmes, nous nous disions tout bas : que de choses nous n'avions pas comprises ! que d'enchaînements, que de perspectives nous échappaient ! Quelles pensées nobles et subtiles ont ces jeunes gens ! Que c'est donc beau, la grande politique !

A dire vrai, Messieurs, les affaires internationales se traitent beaucoup plus prosaïquement. Rien ne ressemble plus à la diplomatie que le commerce. La prépondérance des intérêts en est la loi suprême. Reconnaître quels sont ces intérêts et dans quelle mesure ils méritent qu'on s'y attache, discerner lesquels sont essentiels et permanents, lesquels secondaires et transitoires, sonder la force des traditions, la survivance souvent dissimulée des ambitions héréditaires, l'influence fatale de la géographie, les

prises indestructibles de la religion, les entraînements, parfois factices, de l'idée de race ou de la communauté du langage, tel est, en gros, et en thèse générale, le programme du diplomate. Dans la pratique, il doit percer le mirage des théories, prendre les faits corps à corps. Esclave en apparence de l'étiquette, appelé par les besoins de son emploi à frayer avec les grands de la terre, respectueux par destination des pouvoirs constitués, quelles qu'en soient l'origine, la dénomination et les allures, portant avec aisance l'apparat des formes et les élégances du cérémonial, derrière le somptueux décor de la scène où il figure, il pèsera les hommes pour ce qu'ils valent et les choses pour ce qu'elles sont. Son métier est une science positive. Le meilleur diplomate sera celui qui possédera le sens le plus net, la vue la plus claire de la réalité.

L'école dont se réclamait M. de Gabriac se défiait particulièrement des écarts de l'imagination ou de la sensibilité. Elle était attentive aux détails qui, dans les événements de ce monde, semblent être la part réservée à la fragile liberté humaine, tandis qu'une poussée toute puissante, dont nous ne mesurons pas l'ampleur et dont nous ne connaissons pas le but, à travers mille remous, nous entraîne où nous ne savons pas. Notre collègue apprit, à la direction politique du ministère des affaires étrangères, sous des maîtres expérimentés, la valeur du langage précis et du style châtié, l'utilité d'un dossier tenu à jour et bien en ordre. Secrétaire pendant plusieurs années de la Commission des créances françaises contre le Mexique, il remplit consciencieusement cette tâche qui semblait modeste, sans soupçonner encore quelles armes redoutables étaient ces papiers maniés par lui avec une innocente sollicitude, ni que les liasses confiées à sa garde devaient avoir pour épilogue une des plus tragiques aventures du dix-neuvième siècle.

En 1859, Joseph de Gabriac fut appelé à servir dans la carrière extérieure, à laquelle désormais il devait rester fidèle. Naples, Rome, Munich, et puis Pétersbourg furent les échelons qu'il gravit l'un après l'autre. Que de souvenirs évoquent les noms de ces

villes illustres, rapprochés de la date des séjours qu'y fit successivement notre collègue! Les transformations que l'Europe subit de 1859 à 1870 n'eurent pas d'observateur mieux en éveil, ni plus curieux de scruter l'énigme de la fortune, ni plus attentif à en dégager les conclusions, je dirai professionnelles.

Il était depuis trois ans premier secrétaire de notre ambassade en Russie lorsque le désastre de la France vint lui imposer de nouveaux devoirs. Chargé d'affaires au départ du général Fleury qui, pendant une mission de six mois à peine, s'était révélé ambassadeur vigilant et patriote, le marquis de Gabriac, dans l'écroulement soudain de tous les points d'appui sur lesquels un diplomate peut fonder le crédit de sa parole, se vit investi, par les circonstances, du cruel mandat de quêter des sympathies et des secours pour un peuple qui, aux défaites de ses armées, ajoutait l'épreuve des déchirements intérieurs. Il se mit courageusement à la besogne, sans espoir de succès. Lui-même, dans ses *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne*, a tracé, avec une touchante bonne foi, le récit de ses efforts et du peu qu'il put gagner sur la froide raison d'État, interprétée par le prince Gortchacow; sur les engagements dynastiques, recherchés, cultivés de longue date par la politique prévoyante de nos rivaux. Parlant des adjurations pathétiques que Jules Favre lui adressait à cette époque : « Je compris là, dit-il, et le mot peint bien son ferme bon sens, le danger des thèmes oratoires dans les discussions d'affaires. » L'apparition de M. Thiers, au cours de sa tournée d'Europe, ne changea rien à une situation inéluctable. Dans le ciel assombri de Saint-Pétersbourg il passa comme un météore, brillant, rapide, et stérile.

Du moins M. Thiers, qui savait le parti qu'on peut tirer des hommes quand ils sont mis en leur place, apprécia-t-il à toute leur valeur les utiles qualités déployées, pendant cette passe ardue, par le marquis de Gabriac, sa solide et minutieuse connaissance du métier, sa persistance dans l'effort, et ces dons éminents de l'homme bien élevé, la correction, la loyauté, sauvegardes de la dignité virile.

Au lendemain de la détestable guerre, en attendant que les plaies sanglantes pussent se cicatriser un peu; quand il s'agissait tout au moins de préparer entre les belligérants de la veille, autant que le permettraient leurs destins inégaux, la reprise d'une vie régulière, le nouveau Chef du Pouvoir Exécutif de France jugea que personne ne serait mieux approprié que le modeste et vaillant chargé d'affaires de Saint-Pétersbourg à cette œuvre de tenace, mais courtoise défense tout d'abord, puis d'apaisement graduel, sans abandon de rien de ce qui pouvait encore être sauvé pour la patrie. Je ne vous redirai pas cette histoire. Si vous me la demandiez, je répondrais comme Enée à Didon lorsqu'elle l'interrogeait sur les malheurs de Troie : « Vous me commandez, ô reine, de réveiller une douleur qu'aucune parole humaine ne peut rendre! »

Il suffira de rappeler que la gestion intérimaire du marquis de Gabriac à Berlin, dont son livre nous conserve le détail consciencieusement documenté, aplanit les voies et servit d'introduction à la mémorable ambassade du vicomte Elie de Gontaut.

Au printemps de 1872, après cette campagne de dévouement et de travail, pendant laquelle M. de Gabriac avait justifié pleinement les espérances fondées sur lui par M. Thiers, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à la Haye. L'année suivante, il passa avec la première classe de son grade à Athènes et, en 1876, à Bruxelles. Dans ces divers postes, parmi les vicissitudes des négociations et la variété des tempéraments auxquels il avait affaire, il sut conquérir la confiance et garder l'estime de tous.

Enfin, le 28 mars 1878, il fut nommé ambassadeur auprès du Saint Siège Apostolique. Son expérience déjà longue, sa parfaite droiture, l'autorité de ses convictions personnelles, le prédestinaient de la manière la plus heureuse à ces hautes et délicates fonctions. Il se plut à Rome et il y plut, aussi longtemps qu'entre les deux pouvoirs dont il était l'intermédiaire apprécié régnèrent l'esprit de concorde et une bonne volonté mutuelle.

Mais vint l'heure où le ciel se couvrit du côté de la France. Un

vent nouveau s'était élevé, qui poussait quelques-uns à considérer l'exercice normal de la religion comme incompatible avec les institutions modernes. M. de Gabriac s'en affligea, et de lui-même il brusqua le dénouement inévitable. Ces cendres d'hier sont brûlantes : à les remuer, on rallume l'incendie; et quel feu plus dévorant que celui qui consume les consciences? Laissons ces souvenirs poignants, trop récemment et trop cruellement ravivés.

Le marquis de Gabriac, tel que nous l'avons connu, frère d'un illustre religieux de la compagnie de Jésus, père d'une religieuse du Sacré-Cœur, n'était pas homme à démentir son langage de la veille ni à se contredire soi-même en soutenant une politique qui froissait ses fibres intimes. Il quitta la carrière qu'il aimait, simplement et sans bruit, en serviteur fidèle et attristé. Le 23 janvier 1880, il fut admis à la disponibilité.

Pendant près d'un quart de siècle il vécut dans une retraite studieuse, entourée de respect et d'affection. C'est de cette époque que datent les ouvrages qu'il a livrés au public. A ses *Souvenirs diplomatiques* se rattache le petit volume sur les rapports de l'Église et de l'État, dans lequel il a condensé le résultat des observations pratiques recueillies au cours de son ambassade à Rome. Il s'y prononce hautement pour le maintien du Concordat, et c'est bien la conclusion qu'on pouvait attendre de son esprit mesuré.

Quelques-uns de cette assistance se rappellent sans doute encore l'attachante lecture qu'il fit à notre Assemblée générale de 1889, d'après des papiers de famille, sur un voyage tenté secrètement en France, au mois de juin 1801, par son arrière-grand'mère, l'aimable et sémillante duchesse de Guiche, fille de cette duchesse de Polignac qui fut l'une des amies préférées de Marie-Antoinette. Il s'agissait de persuader au Premier Consul, par l'intermédiaire de Joséphine, de s'entendre avec le parti royaliste pour rétablir Louis XVIII sur le trône de son frère. La tentative échoua, mais non sans avoir donné lieu à de piquantes rencontres, racontées avec verve dans les notes de la spirituelle émigrée.

Le style de Gabriac est aisé et sobre, généralement grave, et dénué de toute affectation, quoique orné d'une certaine élégance naturelle. Ces qualités se retrouvent dans les deux articles qu'il a donnés à la *Revue des Deux Mondes* en 1897 sur la mission de Chateaubriand au congrès de Vérone, puis sur sa nomination au ministère des affaires étrangères, la guerre d'Espagne et la brouille avec Villèle. De nombreuses publications avaient déjà éclairé, sous des jours divers, ces épisodes fameux. M. de Gabriac les a compulsées avec soin; il a pu les compléter et les contrôler à l'aide des souvenirs inédits de son père. La personnalité impérieuse de Chateaubriand se dégage vivement de cette intéressante étude, à laquelle on devra toujours se reporter pour asseoir un jugement exact, non seulement sur la vie publique de Chateaubriand, mais sur sa psychologie intime et son caractère.

Joseph de Gabriac est mort dans les derniers mois de 1903, nous laissant la mémoire d'un exemplaire accompli de ces diplomates de carrière, travailleurs consciencieux, méthodiques et modestes; qui ont soutenu le faix des négociations internationales au dix-neuvième siècle; nourris des traditions des Talleyrand, des Metternich et des Nesselrode; élevés en partie à l'exemple et par les enseignements de Drouyn de Lhuys, ce grand Précepteur; et qui, parmi le trouble qui préludait à la formation d'une Europe nouvelle, ne furent pas indignes d'être confrontés avec ces athlètes, les Cavour et les Bismarck.

Un autre membre de notre Conseil, Georges Cogordan, qu'une mort inopinée nous a enlevé il y a quelques jours, portait une physionomie plus moderne. Il était né en 1849. Heureux fils du Midi, toute sa personne était comme imprégnée des rayons de son doux soleil de Provence. Quelque chose de la grâce enveloppante du félibre tempérait en lui la sévérité du diplomate.

Tel je me le rappelle il y a trente ans, lorsque je lui faisais passer l'examen d'admissibilité à la carrière, tel il m'apparaissait encore il y a peu de jours, jeune, souriant, l'esprit facile et

ouvert, la mémoire sûre, l'intelligence lumineuse, alerte, et se portant promptement, loyalement, au devant de vous. Il comprenait tout, et les mots pour le dire lui arrivaient aisément. Lire et parler les langues étrangères était pour lui un jeu. Il avait comme un don d'universelle sympathie. Sa nature était avenante, affable pour les hommes et pour les choses. Les difficultés se dénouaient d'elles-mêmes sous ses doigts, en pleine lumière. Sans peine il se pliait aux situations nouvelles, aux mœurs de l'étranger, aux détours d'une affaire compliquée.

Sa carrière a été brillante, si facile et si rapide en apparence, qu'au bout de ces trente années elle nous semble avoir été courte et que sa vie, déjà si pleine, si comblée d'honneurs et de responsabilités, semble s'être terminée à son aurore,

Georges Cogordan était égalemant propre à la vie de bureau, à laquelle une notable partie de son temps a été consacrée, et aux relations avec les hommes, que la souplesse de son esprit et sa bonne grâce rendaient faciles. Il a été secrétaire de commissions importantes, chef du contentieux diplomatique, sous-directeur politique, chef de cabinet. Un jour, il épousait la fille de son ministre ; le lendemain, il partait pour la Chine, et il couronnait son voyage de noces par la conclusion d'un laborieux arrangement commercial avec le Céleste Empire. De Pékin, il passait en Corée, où il trouvait le moyen de signer encore un traité d'amitié et de commerce entre la France et ce lointain pays.

Vous apercevez déjà, Messieurs, combien, aux approches du vingtième siècle, les horizons de la diplomatie s'élargissent, ses perspectives s'étendent et se compliquent d'éléments jadis ignorés ; combien, par voie de conséquence, des problèmes nouveaux et de nouvelles combinaisons sollicitent l'imagination des diplomates, combien aussi leur mode d'existence et leurs moyens d'action se transforment.

Pendant huit ans, Cogordan a rempli la scabreuse mission d'agent diplomatique au Caire, réussissant à s'y concilier le bon vouloir de ses rivaux eux-mêmes. C'est de là qu'il a été appelé, il y a deux ans à peine, au poste si considérable, mais si ardu,

de Directeur politique. Il s'est donné tout entier à sa tâche, jusqu'au sacrifice de sa vie.

Du moins son mérite a-t-il été amplement apprécié. Un soir du mois dernier, je me trouvais chez un ambassadeur étranger, qui est un de nos plus aimables collègues. Je m'y rencontrai avec un autre de nos collègues, M. Delcassé. Le ministre des affaires étrangères voulut bien me parler des arrangements qu'il était sur le point de conclure avec l'Angleterre et dont une des parties les plus importantes, vous le savez, se rapporte à l'organisation financière de l'Égypte.

« J'ai eu le grand bonheur, me dit le ministre, d'avoir sous la main, pour me seconder dans cette négociation délicate, deux collaborateurs, l'un et l'autre éminents, et qui sont certainement les deux hommes de France le mieux au courant des affaires et des finances de l'Égypte, M. Cogordan et M. Louis. »

A l'heure même où M. Delcassé prononçait ces paroles élogieuses, M. Cogordan, sur qui il fondait encore tant de légitimes espérances, venait d'expirer soudainement...

Ne croyez pas, Messieurs, qu'en esquissant successivement devant vous deux portraits si dissemblables j'aie cédé à la tentation d'établir un contraste entre l'ancienne diplomatie et la nouvelle. Ma pensée est toute autre. Je voudrais plutôt vous faire comprendre comment, dans cette carrière qui met en œuvre toutes les aptitudes de l'homme et qui en requiert l'exercice, ainsi que le disait le prince de Talleyrand, vingt-quatre heures par jour; comment, dis-je, se transmet, sous des formes et avec des procédés différents, suivant les circonstances et les temps, un même héritage de dévouement, de patriotisme et de travail. Tel est le lien véritable qui unit entre elles les générations successives. C'est aussi la pratique de ces vertus professionnelles qui établit, entre les diplomates des divers pays, les relations de loyauté et de confiance réciproques qui leur sont si chères à tous; qui font d'eux, en définitive, par-delà les frontières, comme une grande famille.

Mais est-il besoin de demander aux morts leurs leçons? Vous saisirez ma pensée sur le vif en saluant ici avec moi la présence d'un patriarche toujours vaillant de notre carrière, l'illustre comte Greppi, dont la jeunesse octogénaire est pour nous tous un encouragement et un exemple. Les destinées de sa terre natale l'ont amené à servir, à deux époques différentes de sa vie, avec une égale loyauté et un honneur égal, deux diplomaties rivales en apparence. N'est-il pas en quelque sorte, de par un hasard singulier des circonstances, la personnification, le symbole respecté, de cet esprit de confraternité diplomatique que nous proclamons, que nous honorons, et que notre Société spécialement, vous le savez, s'efforce de représenter et de fortifier?

LE PRINCE DE TALLEYRAND

ET LES AFFAIRES D'ITALIE

AU CONGRÈS DE VIENNE

En 1814, ce beau pays italien, qui m'est si cher, et dont je vous arrive, humble et obscur travailleur, était encore un coup à la merci des conquérants. Les armées étrangères, cette fois, n'avaient envahi qu'une partie de la péninsule, et nos peuples, sortant d'une période de despotisme militaire, étaient bercés de tous côtés par des promesses encourageantes. Lord Bentinck, commissaire de Sa Majesté Britannique, est resté dans les souvenirs de notre peuple l'interprète de cette politique habile, trop habile même, et le bouc émissaire des déceptions qui en furent la conséquence. En dépit des proclamations du noble lord et du maréchal autrichien de Bellegarde, et en attendant celles de Joachim Murat, la question d'Italie fut abordée par la diplomatie européenne sans aucun égard aux désirs et aux tendances de nos populations. La définition du Congrès de Vienne, que le chevalier de Gentz dédiait à son correspondant roumain, était : « Le partage entre les vainqueurs des dépouilles enlevées au vaincu. » L'on aurait, hélas ! de la peine à démentir que tel ait été le but de ces grandes assises pour les chancelleries de Berlin et de Saint-Pétersbourg. La conception que le cabinet anglais et le chancelier d'Autriche s'étaient formée du rôle du congrès se prêtait mieux à des interprétations plus complexes et plus honorables. Mais l'ambassadeur de France, qui renonçait sans chagrin à prendre l'attitude, insoutenable dans ces con-

ditions, de champion des nationalités, eut le mérite de déployer le drapeau de la légitimité. Ce fut un coup de maître, s'écrient les historiens de tous les pays, mis en présence des démarches savantes et fécondes qui effacèrent rapidement pour la France les humiliations auxquelles l'avaient exposée les guerres d'invasion où avait sombré l'Empire. Se réclamant des traditions glorieuses de la monarchie, Talleyrand exploita tous les bénéfices du principe dont sa conduite s'inspirait. Il est donc exact de dire que le jeu du chef de l'ambassade française, au début du Congrès, a été surtout un moyen de donner droit de cité à la France, en butte aux haines et aux calomnies. Mais il ne faut pas exagérer ce point de vue, quoiqu'il soit conforme à la vérité. Les notes, les discussions, tous les actes de Talleyrand dans ces circonstances avaient, presque toujours aussi, un objet, principal en apparence, secondaire en réalité qui touchait au principe même de la négociation. En effet, si le prince de Bénévent joua toutes ses cartes pour assurer la conservation du royaume de Saxe, ce ne fut pas seulement pour rompre le faisceau menaçant des quatre cours alliées, mais encore à cause de la sympathie qu'inspirait Frédéric-Auguste et de la crainte qu'excitaient les cupidités prussiennes. Les affaires d'Italie furent sérieusement examinées par le Congrès dans sa seconde période, lorsque l'admission de la France à toutes les délibérations ne fit plus, dès le mois de décembre, question pour personne. Le terrain déblayé de ces préoccupations, Talleyrand aborda les difficultés relatives au royaume de Sardaigne, à la Valteline, à Venise, à Parme et aux Légations. Il s'occupa même de ce qui regardait Murat ; mais cette fois il traita ces questions dans des conditions particulièrement favorables. Et, puisque à ce moment toute la question d'Italie tenait dans ces problèmes particuliers, les chancelleries ayant exclu toutes conceptions plus générales, à vrai dire à peine esquissées par quelques batteurs d'estrade, nous pouvons examiner à notre aise le développement et les résultats de ces démarches.

On n'ignore pas que le comte Alexis de Noailles — que

Mme de Chastenay venait de définir « transfuge de grande espérance [1] » et dont le cardinal Consalvi goûtait fort peu la désinvolture — représenta la France dans la commission qui fixa les limites du royaume de Sardaigne. Mais, on le sait aussi, l'élégant diplomate n'était qu'un instrument, utile parfois à cause de sa légèreté, dans les mains de son chef. C'est que Talleyrand dirigeait et voulait diriger toutes choses dans une négociation qui était pour lui comme une réhabilitation au point de vue monarchique. Par exemple, il tint à rédiger lui-même les instructions que Louis XVIII lui donna au mois d'août 1814. Ce fut le prince qui pressa Metternich de mettre les affaires de la maison de Savoie à l'ordre du jour et dont l'attitude eut la plus grande influence sur les délibérations du comité des huit chefs de missions qui donnaient le ton à toutes les autres.

Le prince de Talleyrand s'efforça, pendant les quatre derniers mois de 1814, de rendre nécessaire à l'Autriche l'alliance française, plutôt redoutée que souhaitée par le cabinet de Vienne. Malgré toutes les apparences, il réussit à faire accepter cette alliance sans sacrifier les autres aspirations de la politique française. Reprenant la pensée de Choiseul, il ne renonçait pas à la tradition des premiers Bourbons, qui aimaient à se faire des ambitions de la maison de Savoie un moyen de combattre l'action de la maison d'Autriche en Italie. Donnant ainsi la mesure de la distance d'où il dominait l'ambassadeur d'Espagne, M. de Labrador, qui lui fut si utile et si fidèle au Congrès, M. de Talleyrand écarta, lors du débat relatif à Gênes, les tendances vers la résurrection non officielle du pacte de famille, qui d'une manière générale donnaient un caractère assez marqué aux vues du ministère français. Selon les principes de droit public, qui dictèrent les célèbres instructions d'août 1814, principes dont Talleyrand se réclama toujours si énergiquement, les républiques cessent d'exister comme souveraines à l'instant où elles sont conquises, parce que la nature d'une république « est telle, que la

[1] Mme de Chastenay, *Mémoires*, t. II.

liberté est une condition nécessaire de son existence [1] ». De par ce principe, Gênes n'existait plus comme état indépendant depuis 1805, quand bien même la diplomatie de la Restauration n'aurait pas admis comme valable l'acte, entaché de jacobinisme, par lequel la république ligurienne avait paru se donner elle-même.

Il ne faut pas voir l'expression d'un désir de gêner l'action de la Sardaigne dans la réserve, permise d'ailleurs par la lettre du traité de Paris, qui considère comme vacante dans ces célèbres instructions une partie de l'état de Gênes. Le prince de Talleyrand eut en effet le soin de rendre irréprochables d'exactitude tous les actes émanants de la chancellerie de Sa Majesté Très-Chrétienne, soit pour bien marquer devant l'Europe la différence entre la sérénité du roi légitime et les bousculades auxquelles Napoléon avait habitué les diplomates, soit pour ne pas renoncer à reconnaître, à titre de complaisance, des échanges que les étrangers étaient alors trop disposés à considérer comme étant déjà en dehors de toute discussion. L'on vit clairement la portée, théorique, de cette attitude de M. de Talleyrand au cours des débats. Le 10 novembre, M. de Metternich réunit Talleyrand, lord Castlereagh et M. de Nesselrode. Le représentant français se rallia aux vues de ses collègues en faveur de la cession totale du pays de Gênes au roi de Sardaigne. Talleyrand laissa au compatriote de lord Bentinck le soin de plaider, très rapidement d'ailleurs, la cause, si bruyamment défendue naguère à Londres, de l'autonomie de la ville annexée. Les jours suivants, ces mêmes diplomates traitèrent la question sans sursis, s'efforçant de mettre un peu plus à l'aise leurs collègues anglais, gênés par leurs promesses antérieures. Profitant de l'embarras des Anglais qui compliquait la négociation, M. de Labrador soutint qu'il fallait laisser libres les peuples dont on disposait si facilement de fixer leur sort futur. Tout le monde savait à quoi s'en tenir sur ces vues humanitaires du ministre espagnol, car les Génois, fort opposés à l'incorporation de leur pays aux

[1] Instruction pour les ambassadeurs du Roi au Congrès. *Mémoires* du prince DE TALLEYRAND, t. II.

États sardes et ne se faisant pas illusion sur les sympathies des monarques pour les républiques, avaient déjà déclaré préférer un prince de la maison des Bourbons d'Espagne, par exemple la reine d'Etrurie, au roi Victor-Emmanuel. Le problème étant posé, l'envoyé espagnol escomptait sans doute l'appui du représentant habile de la Cour de France, si étroitement apparentée à celle de Madrid et à la maison de Parme ; mais le prince de Talleyrand voulut mettre sur le compte de sa fidélité au traité de Paris et à ses conséquences sa clairvoyante démarche pour élever un nouvel obstacle entre les Alpes occidentales et les ambitions de l'Autriche.

Depuis des siècles, malgré les changements de la fortune et des dynasties, cette grande puissance avait allongé ses mains avides à travers l'Italie, dans l'espoir d'arriver à atteindre quelque part la frontière de France. Jamais peut-être depuis Charles-Quint l'existence de l'état-tampon entre les deux monarchies — existence désirée à Paris et vaillamment défendue sur place — ne parut plus sérieusement compromise qu'au Congrès de Vienne. A un moment donné, on put même s'imaginer que l'Autriche seconderait l'annexion de Gênes aux pays héréditaires de la maison de Savoie, parce qu'elle se croyait assurée de voir monter bientôt sur le trône de Sardaigne — l'un des plus illustres de l'Europe — un archiduc utilement marié à temps avec une princesse savoyarde. La loi de l'Empire s'opposait, à la vérité, à la succession par les femmes dans une grande partie de ce brillant héritage ; mais la branche de Carignan était obscure et isolée, les vieilles institutions féodales tombées en désuétude, les moyens d'action de l'Autriche immenses. Ce fut le mérite de M. de Talleyrand, noblement appuyé par son souverain et par la loyauté du roi Victor-Emmanuel Ier, d'avoir considéré l'un des principaux buts que devait atteindre la politique française, la confirmation de la loi salique comme règle de la succession dans toutes les possessions de la maison de Savoie. Le point qui importe le plus à la France, déclarent les instructions du mois d'août, est en effet d'obtenir « qu'il ne soit laissé à l'Au-

triche, aucune chance de pouvoir faire tomber entre les mains d'un des princes de sa maison, c'est-à-dire entre les siennes, les États du roi de Sardaigne ».

Ici Talleyrand prit sans hésitation l'initiative. Il profita d'une conférence relative à Gênes, où pour la première fois le représentant de Victor-Emmanuel, M. de Saint-Marsan, fut appelé, pour proposer, avec une calme assurance et de concert avec cet homme d'État si honorable et si distingué, un mode de rédaction qui reconnaissait les droits de la maison de Carignan. A la fin de novembre 1814, les envoyés de Louis XVIII au Congrès pouvaient écrire à M. de Jancourt, ministre des affaires étrangères, que cette succession « avait été stipulée et ne souffrait plus de contradiction ». La voix d'un Italien ne peut qu'aimer à rappeler tout spécialement ce souvenir, car ces mêmes démarches, qui défendaient les frontières de la France contre tout voisinage dangereux, devaient être la sauvegarde des espérances de tout un peuple. Cette rédaction de Vienne fut maintenue malgré les efforts violents du prince de Metternich : l'Italie put ainsi conserver intacte et retrouver, à l'heure de la détresse et à celle de la gloire, pure de tout mélange étranger, la source auguste de ses rois.

L'organisation de la Suisse, *umbilicus Europæ*, était de la plus haute importance pour la France, si intéressée à voir la neutralité de sa frontière assurée de ce côté. N'était-elle pas, d'ailleurs, depuis longtemps la protectrice traditionnelle des cantons conservateurs? Talleyrand ne perdait pas de vue l'importance de ces questions lorsqu'il obtenait du Congrès, arrêté par ce qui touchait la Saxe et la Pologne, qu'on lui laissât aborder le terrain moins brûlant de l'organisation de la Suisse et de l'Italie. Mais une autre question pressante, à la fois suisse et italienne, embarrassait le Congrès de tant de menaces que les diplomates en retardaient la solution de séance en séance. Les peuples de la Valteline, complètement italiens par tradition, de langue, de mœurs, d'aspirations, réunis par leur attachement séculaire à la

foi catholique contre leurs suzerains protestants, avaient occupé l'Europe depuis le seizième siècle de leur querelle. A la veille de la première campagne de Bonaparte, ce malheureux pays donnait encore l'exemple de l'asservissement d'un peuple à un autre, en dépit des libertés en honneur dans la constitution des trois ligues, trait si général dans l'histoire des communes du moyen âge. L'émoi fut donc universel lors de la Restauration à la nouvelle qui se répandit dans ces vallées que les Grisons redemandaient leur proie : « Mieux vaut l'Autriche! » fut le cri unanime de ces montagnards, encore hantés par la terreur du despotisme démocratique, et ne connaissant pas la rudesse des griffes impériales. Ils dépêchèrent des patriciens au Congrès pour plaider leur cause, et, naturellement, la chancellerie autrichienne appuya les efforts des représentants de la Valteline. Ils furent soutenus également par le marquis de Saint-Marsan, soucieux d'écarter le plus possible la domination étrangère des Grisons du sol italien. Au commencement de 1815, le prince de Metternich proposa formellement l'annexion de la Valteline aux possessions de son souverain, dans un plan présenté à Talleyrand, et qui fut bouleversé par la résistance de l'archiduchesse Marie-Louise. En effet l'Autriche pouvait demander au cabinet français la Valteline comme une compensation, bien que les principes de légitimité représentés par les Grisons luttassent, avec avantage, à Paris contre les intérêts catholiques représentés par les Valtelins.

L'empereur Alexandre, qui s'était constitué le puissant avocat des cantons, tenait à les satisfaire sur tous les points. Le rapprochement de Talleyrand et de Metternich qui se produisit à ce moment eut la plus heureuse influence sur la question de la Valteline. Dans une de ses discussions avec le tsar, Talleyrand trouva d'excellentes raisons pour prêcher l'annexion à l'Autriche. « La Valteline, osa-t-il soutenir devant l'empereur, est séparée de la Suisse depuis dix-huit ans; elle n'a jamais connu le régime sous lequel votre Majesté voudrait la rappeler. La rendre aux Grisons, auxquels elle appartenait, ce serait la rendre malheu-

reuse[1]. » Mais le prince de Talleyrand se serait arrangé aussi bien de l'érection de la vallée en canton autonome. Ce projet excitant les jalousies protestantes, l'on pouvait craindre que les Grisons ne finissent par reprendre possession de la Valteline, si celle-ci, constituant une quatrième ligue grise, s'unissait aux trois anciennes. Il paraît, toutefois, qu'au commencement de mars l'Autriche rechercha le consentement de l'empereur Alexandre pour l'annexion de la Valteline à la Lombardie et l'obtint, moyennant des bons offices pour une réforme à la constitution très oligarchique de Berne. C'est ce qui découle d'une lettre du duc de Wellington à lord Castelereagh écrite le 4 mars, avant que la nouvelle de la fuite de Napoléon parvînt à Vienne [2]. Les démarches des délégués de la Valteline firent aussi une certaine impression sur l'ambassade anglaise. La France aurait cependant préféré ne pas voir résoudre cette question avant toutes celles qui regardaient l'Italie. Mais, lorsque l'entreprise de Bonaparte put conseiller de fortifier la position militaire de l'Autriche dans la vallée du Pô, le gouvernement de Vienne déclara à Talleyrand que la Valteline ne serait pas moins mise en ligne de compte dans l'évaluation des objets de compensation pour la reine d'Étrurie, et dès lors le représentant de Louis XVIII ne fit plus d'opposition au projet autrichien. Certes, sur ce point comme sur ce qui regardait Parme, le débat fut fort abrégé par la hâte de donner une solution aux affaires d'Italie qui inspira tous les diplomates réunis à Vienne après le retour de Bonaparte. Les papiers des envoyés valtelins, conservés dans les archives de la maison Visconti-Venosta, fournissent à cet égard des témoignages irréfragables. Le prince de Talleyrand n'envisageait la Valteline, en 1814, que comme un gage utile dans les discussions avec l'Autriche. Puisque cette dernière puissance devait occuper les anciens États vénitiens, la Valteline ne pou-

[1] Relation de l'entrevue, dans la lettre de Talleyrand au roi Louis XVIII, de Vienne, le 15 février 1815.

[2] *Supplementary despatches of Field-Marshal Arthur Duke of Wellington*, volume the IXth.

vait plus avoir, aux yeux du négociateur français, la valeur d'un point d'attache isolé entre les possessions lombardes et le noyau de la monarchie autrichienne. Ayant perdu ses aptitudes à servir de coin dans la masse compacte des domaines des Habsbourg, en restant suisse, la Valteline pouvait être, sans risque pour la France, abandonnée à ses impulsions naturelles, qui la réunirent, bientôt dans l'asservissement, plus tard dans la lutte pour l'indépendance, enfin dans la liberté, à notre famille italienne.

En dépit des hommages aux principes de légitimité que, sous l'influence française, le Congrès marchanda de moins en moins, Venise, le plus illustre et certes le plus ancien des États de l'Europe, tombé comme tant d'autres sous la férule de Bonaparte, vit ses droits complètement reniés par les puissances. L'on assure que, lors des victoires de Napoléon sur l'Autriche en 1805, le prince de Talleyrand aurait inutilement tenté de faire revivre la Sérénissime République. Toutes autres furent les dispositions du ministre français dix ans plns tard. Il n'y a pas à douter que les accords pris par les alliés entre eux auraient fortement entravé des efforts tendant à disputer les pays vénitiens à l'Autriche; mais l'abandon de Venise semble découler pour Talleyrand, à cette époque, bien plus d'une théorie générale que de difficultés résultant de l'adoption d'une thèse différente. Talleyrand a écrit dans ses Mémoires que, lors de la signature des traités de Paris, personne ne songeait à rétablir ceux des États violemment supprimés par la Révolution, qui avaient eu des institutions républicaines. A l'appui de ces tendances et, à coup sûr, en parfait accord avec elles, Talleyrand fit insérer dans les instructions d'août 1814 l'exposition de la doctrine, que j'ai déjà rappelée à propos de Gênes, par laquelle, dans les républiques, la souveraineté cesse d'exister par la conquête, parce que cette souveraineté ne saurait exister sans la liberté. La seule réserve que l'on puisse trouver dans ces instructions à l'endroit de la spoliation de Venise, où les conseils de la république directoriale avaient

hésité à voir une cession valable, consista dans la déclaration que ces provinces du nord de l'Italie n'étaient considérées par le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne que comme destinées, mais non pas immédiatement assignées à l'Autriche. Toutefois, dans le cours des débats du Congrès, je ne sache pas que la question de Venise ait été reprise par Talleyrand. Ce fut peut-être le principal sacrifice, le seul acte en soi-même contraire aux intérêts immédiats de la France, qu'il prit sur lui d'accomplir pour rendre possible cette entente avec l'Autriche qui s'imposait en 1814. A cette époque l'on ne peut nier que cette injustice, qui avait un parallèle sur les bords de la Vistule, coûta à la France la perte d'un élément précieux pour sa politique étrangère, et livra à Metternich des centaines de milliers d'Italiens. Mais, de nos jours, nous avons bien le sentiment, des deux côtés des Alpes, et plus vivement encore sur les rivages de l'Adriatique que sur les bords de la Seine, qu'au cours du dix-neuvième siècle la glorieuse république de Saint-Marc aurait été un anachronisme. Talleyrand n'eut donc pas tort d'avoir renoncé à engager une lutte à laquelle les stipulations de Paris et l'état de l'Europe ne laissaient prévoir aucun succès, lorsque faisant taire ses sympathies pour des institutions aussi purement aristocratiques il ne voulut plus plaider à Vienne une cause noble, mais hélas! surannée, et, par conséquent, sans espoir.

S. Ém. le cardinal Consalvi, qui fit plus tard retentir le Congrès de sa brouille avec Talleyrand, dernièrement mise au jour par les papiers que le Père Rinieri a tirés des Archives du Vatican[1], avait encore beaucoup d'égards pour le grand diplomate français à la fin de 1814. Le cardinal connaissait depuis longtemps l'influence nullement à négliger que Talleyrand *devait* exercer par ses moyens sur ceux qui traitaient avec lui. Plus habile que bien d'autres, Consalvi s'entendait à déchiffrer le langage et les démarches qui, chez Talleyrand, étaient toujours

[1] *Corrispondenza inedita dei cardinali Consalvi e Pacca,*

le résultat d'un calcul, et il aimait à se renseigner à cette source inépuisable d'informations. Ainsi, lorsque le sort de Gênes fut décidé et que le problème si difficile de Parme vint en discussion, le fier cardinal s'en alla, par un soir de novembre, questionner le prince de Talleyrand. Celui-ci était tout disposé aux déclarations; il afficha une franchise presque familière: « Je vous dis où vous en êtes », répéta-t-il plusieurs fois. Dans cette conversation, Talleyrand fut amené à des déclarations précieuses par son désir de convaincre le cardinal des difficultés d'une situation d'où l'on aurait bien pu se voir obligé de sortir en empiétant sur les légations. Il montra alors à l'envoyé du Saint-Siège que c'était de toute justice que l'on rendît Parme à la reine d'Étrurie parce qu'on lui enlevait la Toscane que ses parents d'Espagne lui avaient échangé jadis contre de très beaux territoires; il ajoutait qu'il devait de même reconnaître la nécessité de donner une compensation à Marie-Louise à laquelle Parme revenait par une stipulation du traité de Fontainebleau souscrit par toutes les puissances et même accepté par Louis XVIII. Au milieu de ses épanchements, Talleyrand reconnut avec sincérité, les données menaçantes de la longue et célèbre négociation relative à Parme. Il est nécessaire de fixer ici le sens non équivoque de cette conversation en regard des jugements très durs et peut-être injustes d'un historien très autorisé. M. Henri Houssaye frappait hier encore le prince de Talleyrand d'une nouvelle marque d'infamie pour ce qu'il considère comme une dernière déloyauté envers Napoléon. Or, la vérité est que le représentant français, plus soucieux que ses collègues de Paris de la fidélité à de pareils engagements, n'eut garde de révoquer en doute les droits de l'Impératrice détrônée. Le respect scrupuleux des traités, invoqué par M. Houssaye contre les démarches de Talleyrand, aurait dû avant tout empêcher la réintégration de l'archiduc Ferdinand dans un État qu'il avait cédé. M. de Labrabor, en effet, réclama la Toscane pour le roi d'Étrurie et pour la reine régente. Nous avons vu que le diplomate espagnol essaya de détourner, au profit de la cause qu'il défendait, l'éloignement

des Génois pour la domination sarde. Dans l'été de 1814, si l'on en croit une lettre de sir Charles Stuart à lord Castlereagh, insérée dans la correspondance de Wellington[1], l'Autriche aurait essayé de détourner toute possibilité de revendication aux dépens du ci-devant grand-duc de Wurtzburg en favorisant une agitation dans la Belgique pour faire donner ce pays à l'infante plutôt qu'au prince d'Orange très impopulaire. Mais toutes ces tentatives échouèrent et l'on dut se rabattre sur Parme. Talleyrand espéra un instant, bercé par les discours de Metternich, que l'archiduchesse Marie-Louise se contenterait de Lucques; mais, lorsqu'il apprit que cette princesse n'abandonnait pas la partie, il songea si peu à révoquer en doute le bien fondé de ses réclamations qu'il se résigna à proposer qu'on constituât un petit État pour l'impératrice dans le Bolonais, au risque de provoquer les protestations du cardinal Consalvi. Mais la lutte avec le secrétaire d'État de Sa Sainteté était mal aisée, même pour Talleyrand, et, vers le milieu de décembre 1814, le prince de Bénévent était conduit à se désintéresser de la compensation réclamée par l'archiduchesse. Il déclara formellement et d'un air grave à plusieurs reprises : « Nous demandons Parme, et nous nous arrêtons là, nous ne supposons jamais l'injustice[2] ». Après le traité du 3 janvier, la légation française se sentait plus forte : lié par sa signature, Talleyrand n'osait pas combattre l'érection d'une souveraineté territoriale pour l'impératrice et pour son fils; mais il paraît qu'il fit encourager sous main le cardinal Consalvi à diriger plus que jamais ses batteries contre les téméraires qui convoitaient les légations. Talleyrand se flattait que la rivale de sa cliente resterait les mains vides; il se sentait sûr d'obtenir que Parme fût attribuée à la reine d'Étrurie. L'Autriche n'avait pas protesté trop vivement lorsque l'on avait proposé de satisfaire Marie-Louise par une dotation en argent. L'empereur François insistait pour que sa fille eût au moins un lambeau de souveraineté

[1] *Supplementary despatches of Field-Marshal Duke of Wellington*, volume the IXth.

[2] Padre Rinieri, *Corrispondenza inedita dei cardinali Consalvi e Pacca.*

territoriale, mais il s'accommodait même de Lucques, et Talleyrand ne trouvait pas à y redire. Tous les contemporains sont d'accord pour affirmer que le prince de Metternich fit preuve alors d'une légèreté surprenante, car il n'avait pas prévu que Marie-Louise ne voudrait pas se dessaisir des droits que lui conférait le traité du 11 avril et envisagerait sans plaisirs la proposition de s'installer en face de l'île d'Elbe. Le cardinal Consalvi affirma dans sa correspondance[1] que Talleyrand ne s'était pas encore complètement entendu avec l'Autriche sur Parme, et il semble bien qu'il ait eu raison.

Mais le prince de Bénévent était tout près de s'arranger des propositions de Metternich. Ce fut ce dernier qui dut rebrousser chemin lorsque Marie-Louise se vit assurée de l'appui de l'empereur Alexandre. Il se produisit alors un revirement général en faveur de l'impératrice détrônée qui gagna jusqu'à la chancellerie autrichienne. Metternich venait de s'entendre avec lord Castlereagh pour faire le sacrifice de Murat. A ce prix l'on pouvait bien obtenir que la France n'insistât pas davantage au sujet de Parme. Ces deux ministres firent à leur collègue français l'honneur de croire qu'il n'abandonnerait pas sa ligne de conduite dictée par des principes. Ils lui demandèrent un sursis auquel il consentit de mauvaise grâce; puis lord Castlereagh courut à Paris, exposa au roi Louis XVIII ce *do ut des* et lui arracha la promesse d'envoyer à Vienne des instructions dans ce sens. Louis XVIII voulut bien qu'il restât pour le moment à ses cousins le petit État de Lucques et que Parme dût leur revenir à la mort de l'archiduchesse. Talleyrand à son tour s'exécuta, ce qu'il ne pouvait plus éviter de faire, mais il présenta cependant quelques observations sur les inconvénients du plan adopté. L'intervention directe du souverain avait dégagé la responsabilité du ministre et le tirait d'affaire fort à propos, puisque la légation française se trouva d'accord avec les Puissances sur les points essentiels de l'organisation de l'Italie, au moment

[1] Lettre au cardinal Pacca, du 25 février 1815.

même où le retour de Bonaparte lui enlevait en grande partie son prestige. Toutefois ce dernier événement servit d'abord à faire mieux agréer par l'Autriche la reversibilité de Parme. Il fallait être l'empereur Alexandre pour oser plaider dans ces circonstances la cause du pauvre petit roi de Rome. Le tsar affecta de considérer le traité de Fontainebleau comme annulé, par le fait du retour de l'île d'Elbe, seulement en ce qui regardait strictement la personne de Napoléon. Le chevaleresque monarque insistait encore au milieu du mois de mai pour assurer au fils de Marie-Louise la succession de Parme et, par là, tenait toute cette affaire en suspens; car lord Clancarty, resté à la tête de l'ambassade anglaise, ne voulait plus entendre parler des engagements de Fontainebleau. Nous pouvons nous faire une idée de l'indignation que produisaient alors ces nobles scrupules d'un monarque capricieux, mais capable des plus hautes pensées, en voyant dans le *Tagebuch* du baron de Stein que cet admirateur du tsar ne lui épargna pas dans ces circonstances les jugements les plus durs pour la protection qu'il s'entêtait à accorder aux napoléonides. Et lorsque, le 24 février, Stein écrivait dans son journal que l'empereur Alexandre s'était rendu par là « odieux sans aucune raison[1] », la fuite de l'île d'Elbe n'avait pas encore provoqué cette furieuse poussée d'une grande partie de l'opinion européenne qui fit déclarer Napoléon l'ennemi du genre humain. Puisque lord Clancarty se faisait l'interprète intraitable de ces craintes, le tsar convint avec lui à la fin de mai que l'admissibilité des droits de Napoléon II resterait en suspens jusqu'à la fin de la guerre. Ces dernières négociations n'engageaient du reste que la Russie et la Grande-Bretagne : la France, qui s'était déjà définitivement entendue avec l'Autriche, sortait de ce débat, qui ne fut pas le plus important, mais certes le plus orageux de tous ceux que provoquèrent les affaires d'Italie au Congrès, en faisant mine de lâcher pied pour le moment, mais escomptant la revanche à la mort de l'archiduchesse. Le prince de Talleyrand

[1] Tagebuch des Freiherrn von Stein während des Wiener Kongresses 1814, in *Historische Zeitschrift*, 24, Band neue Folge.

n'aurait su prévoir en 1815 qu'un grand changement dans l'état de la péninsule ne permettrait pas à la France de jouir de cette protection sur le duché de Parme qui du reste lui aurait échappé après les journées de Juillet. Le temps marche vite et bientôt, au cours de ce même dix-neuvième siècle, le gouvernement français s'acquérait un titre à la reconnaissance des paisibles habitants du duché de Parme en leur laissant renvoyer, sans autre menace que celle de les bouder un peu, des princes qui n'avaient pas su comprendre leurs peuples et en furent congédiés presque sans coup férir.

Nous connaissons bien mieux que les contemporains les démarches les plus secrètes du Congrès et nous avons lieu de constater quels puissants obstacles s'opposaient au début à la réintégration du Saint-Siège dans les provinces que le général Bonaparte lui avait prises à la pointe de l'épée. Il ressort des Mémoires de Metternich, des lettres de lord Castlereagh, de celles de Talleyrand à Louis XVIII et à M. de Jancourt, que les Puissances étaient toutes à peu près d'accord pour indemniser, aux dépens du Pape, celle des deux prétendantes sur Parme qui serait évincée. Sans grand mérite, puisque l'on pouvait craindre qu'il s'agit d'installer à Bologne, après l'archiduchesse Marie-Louise, le rejeton de Bonaparte, la légation française fut quand même la plus déclarée en faveur de la reversibilité au Saint-Siège de ce pays après la mort de la souveraine qu'on lui aurait donnée pour le moment. Malgré ces dispositions que le secrétaire de Pie VII n'a garde de nier, ses lettres au cardinal Pacca nous montrent qu'il crut voir trop souvent le prince de Talleyrand en travers de sa route. Ces deux hommes d'État n'étaient pas faits pour s'entendre et le cardinal était tout disposé à tenir rigueur au ci-devant évêque d'Autun pour des démarches qu'il pardonnait mieux à qui lui inspirait une moindre défiance, par exemple à Metternich. A son tour, Talleyrand ne se trouvait pas à son aise avec cet homme si fier, si obstiné, si clairvoyant, ayant toujours l'air de soupçonner ses calculs et de pouvoir les déjouer

d'avance. Lorsque la perspective de résoudre une difficulté avec les Légations tentait le ministre de Louis XVIII, aux prises avec les récriminations de Marie-Louise, il s'en défendait, avouant que c'était par crainte des « hauts cris » de la cour de Rome et surtout de son représentant au Congrès. Talleyrand voulut bien se mesurer avec lui pour une affaire que le Saint-Siège considérait déjà dans son for intérieur comme décidée contre lui, mais qui impliquait des questions de principe trop importantes pour que des deux côtés on ne voulût pas renoncer à y greffer des déclarations solennelles. Je veux parler d'Avignon et du Comtat Venaissin, enclave pontificale dans le cœur de la France assurée à cette dernière par le traité de Paris, mais que Rome ne lui pardonnait pas de retenir, tout en prenant soin de rendre peu blessantes ses protestations. Le prince de Talleyrand se flatta un instant d'obtenir qu'au prix de son appui pour la restitution des Légations le cardinal Consalvi lui fît le sacrifice de ses réserves visant des pays français qu'il aurait été trop naïf d'espérer obtenir ni alors ni après. Il se risqua à quelques menaces, exprimées à Consalvi assez sérieusement, quoique dans des conversations mondaines, lui faisant craindre qu'il n'aurait ses chères Légations qu'en renonçant à Avignon et à Carpentras. Cette fois la naïveté fut du côté de Talleyrand, qui avait étrangement oublié les traditions de la cour de Rome, laquelle a maintenu pendant des siècles des prétentions sans espoir et n'a jamais eu l'habitude d'y renoncer formellement. Le prince de Bénévent ne gagna dans cette escarmouche malheureuse que de rendre le représentant du Saint-Siège encore moins bien disposé à son égard, et, ce qui eut une portée plus grave et plus générale, de faire perdre à la France aux yeux du gouvernement pontifical tout le mérite de sa collaboration aux actes de justice que, dans le fond, sinon dans la forme, le Congrès ne marchanda pas à Pie VII.

Le comte Pozzo di Borgo, le célèbre diplomate russe, ami des Bourbons et qui poursuivit à travers toute l'Europe son compa-

triote Bonaparte de sa terrible haine de Corse, annonçait au comte de Nesselrode, lorsque le Congrès allait s'ouvrir, que les envoyés de Louis XVIII insisteraient beaucoup sur l'expulsion de Murat, de Naples [1]. Les instructiens données au prince de Talleyrand affirmaient très fortement que « celui qui régnait à Naples » ne pouvait avoir de représentant au Congrès, tous ses droits étant contestés. Dès les premières conférences, Talleyrand laissa clairement comprendre que pour lui le sort de Murat était fixé. Les Puissances ne firent pas même mine de vouloir le convertir sur ce point : l'on parlait couramment à Vienne de l'opportunité d'abandonner à la France le roi Joachim, si l'on voulait obtenir son adhésion sur d'autres points; et plusieurs offres furent faites dans ce sens à M. de Talleyrand, qui paraissait toujours considérer comme trop naturelle et ne donnant droit à aucune gratitude la reconnaissance d'une vérité aussi incontestable que l'injustice du maintien de Murat à Naples. Il y y avait, à vrai dire, du côté de l'Autriche, un dessein bien arrêté de traîner cette affaire en longueur, mais sans mettre en question les principes, en insistant au contraire sur les dangers que Murat, sous le coup d'un défi imprudent du Congrès, aurait pu faire courir à l'Europe et surtout aux possessions de l'Autriche dans la haute Italie. Le représentant de la France ne se lassait pas de faire entendre son *delenda Carthago;* il suspendait et subordonnait son adhésion aux autres arrangements conclus pour l'Italie à ce que le royaume de Naples fût reconnu à Ferdinand IV et travaillait à réunir des preuves de l'entente entre Murat et Napoléon, propres à délier l'Angleterre et surtout l'Autriche des engagements qu'elles avaient dû prendre avec le roi Joachim pour s'en faire un allié l'année précédente. La droiture et l'habileté de son ministre à Vienne, le duc de Campochiaro, ne purent empêcher Murat de travailler lui-même à sa perte. Il traita de haut la France qui affectait de l'ignorer; il commit la faute de laisser craindre à l'Autriche qu'il traverserait ses posses-

[1] Correspondance du comte Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode.

sions avec une armée pour se venger de Louis XVIII, qui avait l'insolence d'intriguer contre lui. Ces vantardises donnèrent le moyen au cabinet de Vienne de justifier son attitude à la fois réservée et menaçante à l'égard de Murat. Le duc de Campochiaro eut un instant l'espoir de pouvoir encore sauver une cause, à laquelle son patriotisme éclairé avait cru devoir consacrer un dévouement si intelligent, lorsqu'il fut autorisé à adhérer à la déclaration des Puissances contre l'attentat de Napoléon. Talleyrand lui-même écrivit ce jour-là à son souverain qu'on était peut-être dans le cas de songer à maintenir des Bourbons à Paris plutôt qu'à les réinstaller à Naples. L'on sait que bientôt Murat perdit complètement la mesure en sortant de ses frontières, en appelant à lui tous les révolutionnaires italiens et en provoquant par là une déclaration de guerre de l'Autriche. Depuis ce moment la victoire de la diplomatie française sur un point auquel elle attachait tant d'importance ne fit plus de difficulté. Plus tard une négociation entre le roi Ferdinand et le prince de Bénévent, ayant pour objet de régler la question de la principauté de Bénévent, fut conduite par le chef de l'ambassade française dans le plus grand mystère et avec un éclatant succès; le cardinal Consalvi, craignant pour cette possession immédiate de l'Église, dénonca ces intrigues comme un marché honteux. Le fait que la faveur de Napoléon avait mis Talleyrand au rang d'un souverain ne parvient pas à ôter un caractère fâcheux à ces démarches si heureuses, visant un intérêt tout personnel du ministre de Louis XVIII, même pour ceux qui croient qu'à défaut des promesses de Ferdinand le grand diplomate n'aurait cessé de faire de l'expulsion de Murat un des objets de sa politique.

Nous avons vu que Talleyrand renonça sagement à l'espoir d'installer des Bourbons à Gênes, qu'il ne se prêta à aucun marché humiliant pour son roi, auquel l'on affectait de jeter Naples en proie, pour le désintéresser d'autres débats où sa vigilance gênait. L'on a aussi fait un crime à la délégation française

à Vienne d'avoir « passé si légèrement sur cette grande invasion de l'Italie par l'Autriche », pour employer une expression de l'abbé de Pradt[1], qui ne peut laisser indifférent un Italien qui se souvient. Eh bien! M. de Talleyrand n'est pas responsable de cette descente des Autrichiens chez nous; il fit son possible, on l'a vu, pour l'entraver[2]. Il ne sacrifia à la nécessité de marcher au Congrès de Vienne la main dans la main de l'Autriche ni la succession de Sardaigne, ni ses réclamations sur Naples, que M. de Metternich voulait alors conserver à Murat, non pas pour faire une galanterie à Caroline Bonaparte, mais par des motifs que le chevalier de Gentz affirmait être « les plus sages et les plus puissants ». Si le roi Joachim était tombé plus tard, il n'eût été renversé qu'au profit de l'Autriche, désormais l'arbitre de la péninsule. Et les ambitions des Habsbourg, maîtres à Naples, comme à Florence et à Milan, eussent été dans la suite bien autrement inquiétantes pour l'Italie... et pour la France.

G. Gallavresi.

[1] *Du Congrès de Vienne.*
[2] Mémoire inséré dans les *Mémoires* de Metternich, t. II.

LE JOURNAL

DE LA

MÈRE ADOPTIVE DE BERNADOTTE[1]

UN DESPOTE ECLAIRÉ

(1782-1789)

Le baron Carl Carlson Bonde vient de publier le tome second du *Journal* de la reine Hedvige-Élisabeth-Charlotte[2]. De même que le tome premier, celui-ci, qui va jusqu'à 1789, est tout d'une pièce et d'un intérêt presque dramatique. Le tableau larmoyant de famille de la dynastie nouvelle Golstein-Gotlorp, finissant avec la mort de la reine-mère Louise-Ulrique, sœur de Frédéric le Grand, est remplacé par une action essentiellement politique. Le héros, Gustave III, de plus en plus cerné et isolé, est poussé, aveuglément et sans résistance, vers l'issue unique s'ouvrant à lui : l'absolutisme, qui pourtant ne fut point le salut, mais le gouffre dans lequel il disparut. La catastrophe finale de ce drame ne se présentera que dans la troisième pièce de cette trilogie. Et ce troisième tome du *Journal*, que l'éditeur prépare déjà, s'étendra du coup d'état de Gustave en 1789 jusqu'à sa mort par un coup de pistolet au bal masqué de 1792.

Le tome second contient un portrait caractéristique, d'après un tableau du peintre suédois Lorentz Pasch, de la comtesse

[1] Voir pour la première partie la *Revue* de 1903, n° 3.

[2] *Hedvig Elisabeth Charlottas Dagbok* Ofversatt och utgifven af Carl Carlson Bonde, II, 1783-1788. Stockholm, in-8°.

Sophie Piper, née Fersen, l'amie intime de Charlotte, à laquelle elle feignait d'adresser ces lettres mensuelles.

I

Dans la famille royale beaucoup de choses étaient changées. La reine-mère, orgueilleuse et belliqueuse, ne vivifiait plus l'intérieur royal de son arrogance, toujours éveillée, de mère et de belle-mère. La sœur du roi, Sophie-Albertine, devint altesse régnante de Quedlinburg, après la mort de sa tante, la princesse Amélie, sœur de Frédéric le Grand, et quitta Stockholm. Elle refusa au roi Frédéric-Guillaume II de céder la succession en faveur de sa fille contre une grosse somme d'argent. Elle trouva plus sûr, écrit Charlotte, d'être chez soi, au cas où il arriverait à la Suède d'être exposée à une révolution, ce qui se peut laisser prévoir, et elle ajoutait en se caractérisant elle-même : « C'est incontestablement séduisant d'être souverain, même si ce n'est que sur quelques pouces de terre. » Le frère cadet du roi, Frédéric-Adolphe, qui n'avait jamais été en bonne entente avec lui et s'était brouillé complètement pendant la guerre russe, s'était déjà retiré de la vie de cour et des affaires d'État, et se vouait entièrement à sa maîtresse, Mlle Magnan. « Il s'est retiré, écrit Charlotte, de mauvaise humeur, de toute cette société et bonne compagnie et passe toute la journée avec elle d'une manière presque choquante. » Mais, plus tard, elle avoue que la petite personne exerça une bonne influence sur le prince : « Cette demoiselle Magnan, qui a été danseuse à l'Opéra, est une fille très bien douée et ressemble peu aux autres de son monde ; car elle a en effet des principes sains et a toujours poussé le prince Frédéric à ce qui était digne de lui. » Les rapports du couple royal restaient ce qu'ils avaient été : distance froide, avec des explosions çà et là de colère et de gronderie. La reine vécut comme auparavant presque complètement solitaire, vit rarement quelqu'un chez soi et passa toute sa journée en négligé.

Au contraire, le couple ducal Charles et Charlotte viennent

occuper l'avant-scène. Aussi, entre eux et le roi les relations sont d'ordinaire troublées et pleines de méfiance. Il gardait rancune à Charlotte, parce qu'elle ne voulait plus danser publiquement à ses fêtes insipides, où parfois « la salle était remplie de femmes de mauvaise renommée et de toutes sortes de gens » ; et il enviait à son frère ses petits succès et sa popularité relative dans la guerre russe. Le couple n'est non plus de bon accord ; le ménage est souvent troublé ; Charlotte se plaint de l'humeur grondeuse de l'époux ; mais elle lui donne liberté complète pour ses aventures d'amour, et il semble qu'elle ait eu aussi peu d'intérêt pour le sexe mâle que son beau-frère pour le sexe beau. Par administration vicieuse de leur fonctionnement de cour, leurs finances se trouvaient en désordre ; le duc avait de grandes dettes, qu'il ne pouvait payer, et songeait à s'éloigner de la Cour pour plusieurs années en se retirant à la campagne. Des envoyés de Courlande se présentent à plusieurs reprises chez lui, pour lui offrir la couronne ducale courlandaise ; aussi le projet est discuté de lui donner la souveraineté sur la Livonie ou la Finlande. Tout cela ne semble pas avoir eu de séduction pour Charlotte ; d'autres espoirs se firent apercevoir à elle et à son mari à cette époque : la position du roi est de plus en plus ébranlée, et le moment approche où il sera forcé de hasarder tout, pour tout perdre [1]. Charlotte le voit déjà venir, avec un mélange amusant de crainte et de convoitise, d'impatience et de timidité, avec des mains jointes hypocritement et des battements de cœur très féminins : elle se conseille à elle-même et à son mari d'être prudents ; mais en même temps elle a des crispations dans ses dix doigts.

En outre, elle constate un changement profond, qui s'est produit en elle et tout son entourage les dernières années : « Je commence à devenir sombre et taciturne et je trouve mon seul plaisir à ma table à écrire avec ma plume et mes livres. Étant en société avec les autres, cela me semble être une maladie épi-

[1] Gustave III régnait sur la Suède depuis 1771 ; et sa mère, dont il a été beaucoup parlé au tome premier du *Journal*, était morte en 1782.

démique, car tous les personnages que j'ai connus gais et joyeux sont tout à fait changés. Il y a toujours quelque chose de travers dans ce qui trouble la gaieté et provoque des malentendus. » On lit à quelque autre endroit : « Les gens agréables commencent à devenir rares dans la société limitée et ennuyeuse, un assez grand nombre s'étant retirés, fatigués de cette troupe de jeunes gens sans éducation et sans manières dont le roi s'entoure et qui ont introduit un ton extrêmement mauvais aux cercles de la cour. » Ces jeunes gens furent attirés par le roi auprès de lui après son retour du voyage italien ; et Charlotte est indignée de tout ce qui se passe les soirs au parc de Drottningholm et dont elle est témoin de son pavillon, sans être vue. Les dames préféreront s'abstenir des amusements royaux, à cause du mauvais ton de ces jeunes messieurs ; et pendant la nuit on attache des placards offensants et obscènes à leurs portes. Deux partis rivalisent dans la faveur du roi : « L'un se compose d'intrigants, dont le but suprême est de gagner de la renommée et de la gloire, et l'autre de dissipateurs et de viveurs, qui avant tout tâchent de s'enrichir et de s'emparer d'argent à tout prix. » A la première catégorie appartiennent le ministre de la guerre Toll, ce ci-devant envoyé de la duchesse Charlotte, et Ruath, à présent ministre des finances, et le ministre des affaires étrangères, *poeta laureatus,* Oxenstierna, et le soi-disant père du prince royal, Munck, dont Charlotte fait le portrait suivant : « ... Orgueilleux et vantard, il est à d'autres égards d'assez bon cœur, mais stupide et inconstant et peu prudent dans ses propos. Il passe pour être joli garçon ; mais moi, je ne puis pas le prouver ; de taille moyenne, de stature carrée, incliné à l'embonpoint, très blond ; ses yeux sont assez beaux, mais d'une expression imbécile. Ses manières sont impolies et pas du tout ce qu'on pourrait attendre d'un homme du monde. Il s'imagine tout comprendre, mais au fond il ne sait rien sur le dressage des chevaux, et en cela même il a la main si dure que les pauvres animaux exposés à sa mauvaise humeur sont bien à plaindre. » Munck prétend toujours à de nouvelles récompenses pour ses

services rendus, et Charlotte fait cette observation envenimée : « On devait tenter de lui demander ce que sont les services qu'il se vantait d'avoir rendus au roi ; mais la décence, non moins que la prudence me défendaient de toucher au temps passé, où il travaillait d'une manière assez singulière pour le bien public. »

La place principale dans le second groupe est occupée par Armfelt. Il est favori déclaré du roi, qui peut tout se permettre aussi envers celui-ci, qu'il maltraite un peu en masochiste. Les rapports entre ces deux hommes sont une énigme — et non seulement pour la duchesse, à juste dire, ce sont des rapports de travers entre maître et serviteur, mais en même temps tous les deux jouent une comédie préparée. Si Armfelt fait le tyran envers le roi en badinant, il est sans merci pour ceux qui ont activé sa disgrâce. Même Charlotte a beaucoup peur de lui ; elle évite dans ses entretiens avec lui chaque mot qui pourrait donner occasion à des malentendus ; elle l'estime être « un personnage très dangereux, qui n'hésiterait pas à sacrifier son ami le meilleur pour le plaisir de faire un bon mot ». Il ne lui sert de rien chez Charlotte de faire l'aimable et de se vanter d'avoir réprimandé le roi qui avait exprimé son mécontentement d'une partie de traîneaux arrangée par Charlotte. Un soir, peu de temps avant le voyage italien du roi, celui-ci et son ami Armfelt semblaient avoir versé des larmes ; Armfelt, voyant que Charlotte avait observé sa détresse, s'approcha d'elle et se mit à se plaindre de l'ingratitude et de l'inconstance du monde ; mais quand Charlotte, dont la curiosité s'était éveillée, voulut en savoir plus, il lui répondit qu'il y avait tant de choses dont on ne pouvait donner de raison, et s'éloigna à grands pas sur les traces du roi, qui se retira en toute hâte ; et les longs nez s'allongèrent encore. Armfelt s'appliquait à participer au système de vente de charges d'État pratiqué par les dignitaires de la cour ; on disait que tous les maires et tous les juges étaient ses protégés reconnaissants et qu'il partageait avec le secrétaire d'état Schroderhein et les mignons du roi — et après on a dit avec le roi

lui-même, qui en fit les dépenses de ses représentations de théâtre — l'argent tiré de la distribution des places ecclésiastiques aux personnages justes. « Je porte la dépouille de tel et tel prêtre, » disait Armfelt un jour, se montrant dans son costume de théâtre.

L'état d'âme du roi s'assombrit de plus en plus. En février 1783, Charlotte écrit de lui qu'il était sérieux et rêveur et hors d'état de s'occuper de quelque chose tranquillement, pas même de ses plaisirs; parfois on pouvait craindre qu'il tombât en hypochondrie. Trois années plus tard on l'accusa publiquement d'être hors de son sens et de faire parfois des démarches trahissant presque la démence. Le mécontentement du peuple contre lui grandit. Après son retour de l'Italie, sa belle-sœur constata un grand changement de son humeur : il est taciturne et pensif, irritable et grondeur, très changeant et surtout beaucoup plus brusque qu'auparavant ; on ne sait jamais au juste ce qu'il veut, ni si l'on est bien accommodé à sa fantaisie. L'amiral de Trolle et le premier ministre Crentz lui ayant déconseillé, avant son départ, son plan de guerre contre la Norvège et étant obligé de se soumettre à leur opinion, il s'écria aigrement : « Eh bien, messieurs, puisque vous ne me permettez pas d'avoir ma guerre, je vais voyager, car il me faut bien quelque occupation et je ne puis plus me tenir tranquille. » Charlotte ajoute quelque autre part, avec une demi-excuse : « On peut bien comprendre qu'il faut une occupation au roi, à lui comme à tous les autres; surtout que l'ambition lui doit remplir le vide terrible de ne connaître ni les charmes de l'amour ni ceux de l'amitié ; il n'a non plus les plaisirs de l'avoir, car s'il sait faire des épargnes sur des bagatelles, il est plutôt dissipateur quand il s'agit de grandes dépenses. » Il devient superstitieux ; par exemple, il a l'idée qu'il lui arrivera un malheur au mois de mars. Il vit à présent très retiré, par préférence avec quelques favoris à Ilaga, où il passe aussi des nuits, quoique ce petit cottage n'ait que quatre chambres — véritables pièges à rat, écrit Charlotte — et quatre mansardes, et où il se couche sur un

canapé. Et plus l'aversion croissante du pays et de son entourage lui est sensible, plus il s'adonne impulsivement et par contre-coups aux appétits absolutistes : « Ainsi va-t-il, dit-elle en 1787 à propos des querelles de l'empereur avec ses sujets brabançons, quand un roi ou un souverain s'attache opiniâtrément à un régime quelconque. J'ai remarqué qu'alors ses sujets font d'ordinaire une révolution. » Et Charlotte ayant blâmé une fois la sévérité disproportionnée avec laquelle son collègue impérial avait puni un officier pour un délit insignifiant, Gustave III réplique : « C'est parce qu'il ne se prête à être aimé, ne demandant qu'on lui obéisse. » Selon ce principe et cet exemple illustre, il tâcha d'agir lui-même, faisant condamner à mort par la cour de guerre et en toute hâte à cause d'insubordination le comte Cronstedt (Kriegs-Gerichti), qui s'était attiré sa disgrâce à propos du monopole royal de la fabrication d'eau-de-vie. Après toute une comédie de supplications, il lui fit grâce, lui infligeant vingt années de prison. (Cronstedt fut mis en liberté peu de temps après). Plus sa position est précaire, plus il s'accroche au plan d'une guerre comme à la seule issue : « Il semble que les Suédois soient fatigués d'un gouvernement tranquille et paisible et demandent un traitement plus sévère. Si nous avions une guerre, ils seraient peut-être plus traitables, et qui sait s'ils n'auront un jour leur volonté. »

II

Dans les années 1783-85, la Suède fut affligée de mauvaises récoltes et de famine. « En plusieurs provinces, écrit Charlotte, la population se nourrit d'écorces et de glands, d'habitude la nourriture des cochons ; beaucoup de familles se sont expatriées et domiciliées en Russie et en Danemark. » Le *collegium medicum* a même donné le conseil « de manger des animaux dont on ne fait pas usage comme nourriture humaine, mais qu'on peut bien manger sans conséquences nuisibles, par exemple des chevaux, des corbeaux et des rats ». Le pays était ruiné, et toutes les

caisses vides. Quand le roi, en 1786, convoqua le riksdag, il prit prétexte de la misère, bien qu'il n'eût d'autre but que de se procurer de nouveaux impôts. Sa véritable opinion s'exprima dans ces mots dits à Charlotte : « Les états congédiés, je ne ferai que ce qui me semblera bon, même si je suis obligé de leur promettre mille choses pendant qu'ils seront assemblés. » Les états se trouvaient dans une disposition échauffée, s'accroissant jusqu'au danger d'une explosion pendant la durée de la session, qui eut aussi une fin soudaine. Les représentants des paysans, qui étaient furieux à cause de la misère et de la liberté dont ils étaient privés de produire eux-mêmes leur eau-de-vie — en faveur d'un monopole de la couronne — s'opposaient avec ténacité et parfois ostensiblement aux tentatives royales de les gagner ou de les forcer. « Quoiqu'ils soient invités journellement, dit Charlotte, à dîner aux dépens du roi, ils préfèrent vendre leurs vêtements que de se faire voir aux restaurants, sachant qu'ils y seront attaqués par les espions du roi, qui les forceront de se prêter à ce qu'ils ne veulent pas. » Le centre de l'opposition se trouvait pourtant dans les mains de la noblesse, où cette fronde venait de se consolider, à laquelle Gustave III succomba après six années pleines d'imbécillités et de coups de force. Les premiers partisans étaient des brouillons, comme de Geer et Stierneld ; mais derrière eux se cachait le vieux chef puissant Fersen, froid, tranquille, inaccessible, impénétrable, tenant les fils dans sa main. Un soir, au théâtre, le roi le fit appeler ; il lui fallait le voir pour sa proposition au riksdag d'un passe-volant à l'armée. D'abord il lui fit des reproches sévères pour l'ingratitude qu'il avait montrée malgré tout ce que lui, le roi, avait fait pour lui et sa famille ; Fersen répliqua qu'il ne se sentait obligé à aucune reconnaissance. A quoi le souverain lui conseilla la prudence, en le menaçant qu'il aurait à répondre des conséquences sur sa tête. Fersen répliqua que cela ne l'effrayait point. Alors le roi se mit à le prier et le conjura de changer d'opinion. Fersen se plaignit de ce qu'il ne lui pouvait pas donner une telle preuve de soumission dans le cas pré-

sent. Enfin le roi lui proposa un compromis : ou de ne pas paraître, sous quelque prétexte, aux débats à la maison de la noblesse, ou de se taire. Fersen déclara ne pouvoir se prêter à une conduite si misérable. La proposition du roi fut rejetée dans les trois classes de la noblesse avec une forte majorité. Chez les paysans on jetait les votes approbatifs par la fenêtre.

Une guerre devint de plus en plus désirée et nécessaire au roi, et à ceux derrière lui; car lui n'était plus qu'un mannequin. Dans le récit de Charlotte, Gustave III est présenté simplement comme un agent provocateur payé. On cherche partout des querelles, dans l'intérêt de qui? Les anciennes relations intimes entre la France et la Suède se dissolvent et se refroidissent dans ces années; le roi, d'habitude imprudent dans ses conversations avec les envoyés étrangers qui, d'après l'opinion de Charlotte, « sous prétexte de veiller sur les intérêts de leurs pays ne sont ici que pour exercer un espionnage privilégié », se permit des jugements offensants sur ces notables et railla le roi de France et tous les Français. Envers la femme de l'ambassadeur autrichien Rageneck, il avait été si impoli que les envoyés des deux pays furent rappelés ; ces deux despotes éclairés, Gustave III et Joseph II, ne s'aimaient nullement ; et Charlotte fait cette observation sur la psychologie des rois : « Il est plus facile pour les souverains de se brouiller que de se réconcilier. » Les relations entre les cours de Copenhague et de Stockholm avaient toujours été celles de chien et chat, comme actuellement le ménage royal le représentait. Au contraire, les fils entre Stockholm, Berlin et Londres devinrent visibles. Les diplomates prussiens et anglais, Elliot et von Borek, envoyés en Suède à cause des hostilités avec le Danemark en 1788, s'emparèrent de l'intervention, traitèrent le roi en écolier imbécile et opiniâtre et se mêlèrent sans façon des intérêts du pays.

En avril 1786, Charlotte avait un entretien avec son écuyer, le général Duvall, qui avait été président de la noblesse au riksdag de 1786 et auquel elle témoignait une confiance entière. Il était

convaincu que les armements commencés, qu'on prétendait ne faire que pour la défense du pays, servaient à des buts offensifs, et que l'Angleterre, dans son hostilité contre la Russie, prêtait de l'argent. Depuis quelque temps, en effet, on provoqua des malentendus entre la Suède et la Russie au moyen de chicanes dans le cérémonial de la cour de Stockholm ou à cause des frontières jamais exactement fixées entre les deux pays voisins; et le roi avait à ce temps commandé un armement considérable de la marine, quoique, écrit Charlotte, nous manquions de tout, et des officiers et des soldats, et avant tout de l'argent. Après avoir impressionné tant bien que mal le conseil des ministres, en leur montrant quelques communiqués de son envoyé à Saint-Pétersbourg, Nolcken, sur les prétendues intentions guerrières, il partit avec son frère Charles à la fin de mai pour Karlskrona. Au congé pathétique de sa belle-sœur Charlotte, il lui dit : « Ce sera nous, pour sûr, qui battrons les Russes, j'en suis complètement convaincu, car nous avons le droit de notre côté ; l'impératrice a voulu me déposséder, et pour la seconde fois elle veut attaquer mon pays. J'ai souffert de trop grandes injustices; il faut se faire indépendant, et voilà que ce sera moi qui la déposséderai, au moins c'est mon intention. Vous avouerez que vous ne m'avez jamais vu si à plaindre comme à ce moment, et c'est parce que je ne crains rien. Le fléau terrible de la guerre est, hélas! parfois nécessaire. » La même grotesque folie de grandeur s'exprime dans les lignes suivantes, écrites quelques semaines plus tard, de Haga, à sa sœur : « Mon âme ne peut pas résister aux séductions de la gloire en pensant que c'est moi qui dicterai le sort de l'Asie, et que c'est la Suède, à qui l'Empire ottoman devra son existence, et que moi seul parmi tant de souverains, qui sont donc ou trop lâches ou frappés de stupeur des succès de l'impératrice, moi seul, dis-je, lui ferai résistance; je me crois donc digne de ce trône des grands rois que j'occupe; et je me flatte de ne pas démentir à la fin de ma carrière l'opinion que l'Europe a daigné avoir de moi au commencement de mon règne. »

Il n'y a pas de doute que c'est le roi lui-même qui provoqua — avec des moyens très mesquins — la guerre avec la Russie, c'est-à-dire qu'il prit l'offensive en contradiction avec la constitution du royaume. Le *Journal* de sa belle-sœur le prouve aussi. A propos de l'affaire Dessen, qui ouvrit la guerre sur mer et où le duc Charles, le commandant en chef de la flotte suédoise, demanda le salut de la marine russe selon les instructions données par le roi, mais en contradictions avec les traités, Charlotte nous dit encore : « Quand le duc, dans son entretien avec le roi avant le départ de la flotte de Karlskrona, l'interrogea comment se conduire si l'escadre de Dessen — dont on sut qu'elle avait quitté le port du Reval — donnait le salut demandé, le roi répondit que le duc Charles pourrait seulement donner l'ordre à une frégate ou un yacht d'aller à l'attaque; le combat une fois en train, il ne faudrait plus y songer; et voilà la guerre commencée. Quand le duc fit remarquer que cela serait contre la constitution et qu'il ne devait pas commencer les hostilités sans un ordre signé du roi, Gustave III répliqua : « La chose est très simple; il ne vous faut que présenter en secret à quelque officier un ordre non signé d'ouvrir l'attaque, et je vous promets que moi je ne le rendrai pas responsable pour cette action. » C'est de cette manière que la guerre entre la France et l'Angleterre commença, quand la *Belle-Poule* fit l'attaque. Quand le duc se refusa à ces propositions et ne voulut que demander le salut, le roi répondit aigrement : « Il ne faut pas en effet, mon frère, être si difficile. » La guerre sur terre fut provoquée de la même manière, à propos de l'affaire de Saint-Michel, où l'on prétendait que des troupes russes avaient attaqué les postes suédois, pendant qu'il n'y avait eu, d'après une autre version publiquement répandue, qu'une mascarade pour procurer au roi un prétexte de commencer la guerre. Charlotte dit que le colonel Hastfeler avait confessé cela au duc et lui avait raconté comment tout s'était passé. Hastfeler invita un de ses officiers, nommé Zagerhorn — un frère de l'officier du même nom de la conjuration d'Anjala — à faire une excursion de l'autre côté de la fron-

tière. Zagerhorn fit croire aux soldats qu'il fallait changer de vêtements pour duper les Russes, et partit vers le soir. En même temps, Hastfeler se rendit avec sa troupe à l'endroit où se trouvait Tagerhorn; sous prétexte que ce fut des Russes, celui-ci fit tirer sur la troupe de Hastfeler, qui répondit par quelques coups de fusil; après quoi on se retira de deux côtés. Zagerhorn, retournant le jour suivant, rapporta que toute la forêt était pleine de cosaques et de troupes russes; ses soldats s'imaginaient véritablement avoir vu dans le crépuscule l'ennemi, et les premiers coups de fusil ayant été tirés du côté russe, on estima la guerre commencée. Les ordres que le roi avait donnés à Hastfeler dans cette affaire furent redemandés par lui après et retournés par Hastfeler, mais après qu'il en eut pris une copie vérifiée.

En Suède, on comprit bientôt que le roi avait voulu la guerre et violé la constitution. Il jouait au hasard et perdit. Il avait espéré regagner son prestige, supprimer l'opposition croissante et se dégager des droits des états. Au contraire, il revint isolé et honni de tous. L'armée était en dissolution complète; ses généraux négocièrent avec l'impératrice russe; ses propres frères l'abandonnèrent ou lui firent de l'opposition publiquement. Comme il avait profité du monopole de la fabrication de l'eau-de-vie pour mettre en discorde les paysans et la noblesse, il parcourait en voyageur la Dalécarlie et adressait des discours patriotiques à la Gustave Vasa au peuple devant les églises. Dans tout le pays, on poussait à la révolte contre les seigneurs, traîtres envers le pays et le roi; des brochures furent répandues en masse dans ce but; à Gothenbourg une lettre à l'armée fut imprimée, où tous les officiers, sauf deux, étaient dénoncés comme traîtres; et on afficha à l'église de Saint-Jacob, à Stockholm, ce verset de la Bible : « Le Seigneur dit à Moïse : Prends « tous les colonels du peuple et pends-les au soleil, devant le Sei- « gneur. » Toutes ces manipulations provenaient du roi, directement ou indirectement; on était à l'avant-veille du coup d'État de 1789.

OLA HAUSSON.

LA DOCTRINE DE MONROE

ET

LES ÉVOLUTIONS SUCCESSIVES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS

(1823-1903)

(*Suite et fin* [1])

VII

LA PHASE AGRESSIVE

La convention de Zanjon n'avait pas réussi à pacifier complètement Cuba, et de 1878 à 1880 le mécontentement de la population ne fit qu'augmenter. Il donna même lieu à plusieurs mouvements insurrectionnels dont la fréquence fit comprendre à l'Espagne qu'elle n'avait pas été assez loin dans la voie des concessions nécessaires. Elle se décida donc à donner quelques satisfactions aux vœux des Cubains. L'esclavage, dont l'extinction s'était graduellement poursuivie jusqu'alors, fut complètement aboli; la représentation de l'île aux Cortès de Madrid fut augmentée; son self-government fut un peu élargi. Grâce à ces dispositions aucune révolte sérieuse ne troubla plus la paix publique, et il se fit pendant quinze ans une accalmie relative.

Ces quinze années, l'Espagne aurait dû les mettre à profit pour resserrer par la reconnaissance les liens qui attachaient à elle son indocile colonie. Elle eût dû oublier les vieilles queralles, éteindre les haines et s'attacher à gagner l'amour de la

[1] Voir la *Revue* de janvier 1904.

[illegible] son gouvernement [illegible] se fit arracher [illegible] pour justifier l'avance et pour [illegible] par son impo[illegible] par leur influence.

[illegible] en effet d'attiser les passions [illegible] l'esprit de rébellion dans la malheureuse île de Cuba [illegible] Le dernier président de la [illegible] Estrada Palma, s'était retiré à New York. Il ne tarda pas à y fonder, sous le nom de délégation cubaine, [illegible] à ceux de ses [illegible] préféré l'exil à la soumission. Le but [illegible] avec l'aide des parti[illegible] et la [illegible] du gouvernement [illegible] de temps à [illegible] qui devaient être le prélude d'une insurrection générale. L'argent américain affluait dans les caisses de la délégation [illegible] la population des États-Unis et à la condescendance intéressée des autorités de ce pays, elle put faire passer, chaque fois qu'il en fut besoin, des armes, des munitions et des subsides à ceux qui essayaient de secouer le joug de l'Espagne. Dans les derniers mois qui précédèrent le mouvement de 1895, la délégation disposait d'une véritable flottille de flibustiers, qui faisait la navette entre les ports du littoral américain et les côtes cubaines. Il est aujourd'hui prouvé que le *Three-Friends*, le *Laurada*, le *Leon* et le *Horsa*, notamment, effectuaient chaque mois le voyage de Cuba et y débarquaient, malgré la surveillance des autorités espagnoles, d'énormes provisions de fusils, de cartouches et de sabres. Ils y introduisirent

même des canons. Et tout ce commerce se faisait sous pavillon américain et partait ostensiblement des États-Unis.

L'Espagne protestait. Le gouvernement américain ne cessait d'affirmer qu'il n'y était pour rien et réussissait, en effet, à dégager sa responsabilité. Rejetant tout sur l'initiative privée, il promettait de mieux surveiller ses ports; mais il n'en faisait rien et fermait obstinément les yeux à chaque nouveau départ. Bref, il ne cessa de se comporter avec une déloyauté qui n'avait d'égale que son hypocrisie. Quoi qu'aient pu dire les ministres américains, la complicité du gouvernement de l'Union fut absolue. Elle éclate avec la dernière évidence pour quiconque étudie impartialement les faits de cette époque. Elle était d'ailleurs trop conforme aux visées des États-Unis sur les Antilles, visées hautement proclamées par les Jefferson et les Johnson, pour ne pas être reconnue comme une conséquence naturelle et logique du désir d'expansion, qui n'a cessé de travailler l'esprit du peuple américain depuis que, débordant de vie, de force et de richesse, ce peuple s'est senti trop à l'étroit dans les frontières qu'il s'était primitivement données.

Il serait injuste de lui faire un grief de ce désir, de ce besoin naturel et légitime de devenir chaque jour plus fort, plus riche et plus puissant; mais on doit reconnaître qu'il eût été plus noble d'avouer hautement ses ambitions, que d'agir avec la sournoiserie déployée dans toutes ses entreprises d'agrandissement et d'expansion.

Les Américains mirent notamment en leur façon d'agir vis-à-vis de l'Espagne dans les affaires de Cuba une perfidie, qui dépasse de beaucoup les nombreux exemples donnés à cet égard par les divers autres peuples. Certes, tous les pays du monde ont, à plusieurs reprises, employé des moyens déloyaux pour s'immiscer dans les querelles intestines des peuples voisins sur lesquels ils voulaient établir leur suprématie, ou auxquels ils voulaient arracher quelque parcelle de territoire; mais aucun, je le crois, ne l'a fait avec une hypocrisie si persistante. Les gouvernements qui employaient ces moyens ont toujours, ou presque

toujours, eu le courage d'agir directement dès le début, ou de revendiquer, après de courtes périodes de dissimulation, la responsabilité de leurs actes. Quand la France soutenait aux Pays-Bas le parti des patriotes, tandis que l'Angleterre y appuyait celui des stathoudériens, c'étaient les gouvernements de la France et de l'Angleterre qui envoyaient des subsides: c'étaient leurs agents officiels qui organisaient leurs partis respectifs. Lorsque notre ancienne monarchie essayait de démolir en Allemagne l'autorité et la prééminence de la maison d'Autriche, et réunissait à cet effet les principautés secondaires en des ligues fameuses, nos rois en prenaient eux-mêmes le patronage et y entraient personnellement. Quand l'Espagne aidait en France la Ligue ou bien la Fronde, c'était son gouvernement qui en prenait l'initiative et qui traitait avec les mécontents. Quand la Russie désagrégeait les forces de la Pologne, pour y ruiner, par une anarchie persistante, l'autorité royale, seule chance qui restât à ce malheureux pays, c'était le gouvernement russe qui organisait, subventionnait et prenait le protectorat des diverses confédérations qui s'y constituaient. Tout cela était aussi déloyal que la conduite des Américains vis-à-vis de l'Espagne, mais c'était plus franc.

Je sais bien qu'à côté de ces exemples, il y en a d'autres de gouvernements laissant agir leurs nationaux, sans se solidariser avec eux. Je sais que ce fut soi-disant de son initiative privée que Schomberg alla en Portugal, Beaufort à Chypre, et que la fleur de la noblesse française vola au secours de Washington et des rebelles qui essayaient d'affranchir la Nouvelle-Angleterre du joug britannique. Mais ces initiatives privées ne tardèrent pas à être suivies par une action de l'État lui-même. Je sais que Cecil Rhodes et Jameson n'ont pas toujours été avoués par le cabinet de Saint-James; mais des expéditions militaires contre le Transvaal et l'Orange ont suivi de près les tentatives de ces hardis pionniers des conquêtes britanniques. Je sais que la Bulgarie passe son temps, en ce moment même, à pousser et à désavouer tour à tour les insurgés de la Macédoine; mais elle

a pour excuse de ne pouvoir faire autrement à cause du *veto* de la Russie et de l'Autriche. D'ailleurs, elle ronge son frein et brûle d'impatience de pouvoir agir à visage découvert. Bref, si les exemples de dissimulation et de duplicité analogues à celles des États-Unis vis-à-vis de l'Espagne sont nombreux dans l'histoire, je crois que, comme durée au moins, l'hypocrisie de l'action américaine à Cuba *détient le record*.

Je me hâte d'ajouter que cela n'est pas dû à ce que le peuple américain soit plus fourbe qu'un autre ; mais, pour entrer dans chacune des phases de son évolution nationale, phases pendant lesquelles il a été amené à devenir envahissant, expansif et conquérant, il a dû manquer aux principes qui avaient présidé à son origine et à sa constitution comme État. Lorsque les Américains eurent secoué la domination de la mère-patrie, sous l'impulsion des hommes généreux, mais un peu utopistes, qui dirigeaient le mouvement, ils choisirent pour forme de gouvernement la forme républicaine, pour état social l'état démocratique, pour principes de conduite politique l'opposé de ce qui se passait dans la monarchique et aristocratique Europe. Dans le vieux monde, c'étaient les rois qui gouvernaient les peuples; dans le nouveau, ce seraient les peuples qui seraient rois. Dans l'ancien hémisphère, c'étaient la lutte perpétuelle des intérêts dynastiques, le conflit chronique des ambitions des divers États, qui ruaient les nations les unes contre les autres et leur mettaient les armes à la main pour s'arracher des lambeaux de leurs territoires respectifs. C'était à qui empièterait sur son voisin, interviendrait à tout propos, et hors de propos, chez ses rivaux; chercherait à augmenter sa puissance au détriment de celle des autres. En Amérique, il n'en irait pas de même : faire respecter sa propre souveraineté en respectant celle d'autrui, revendiquer sa liberté en s'inclinant devant celle des autres, serait la devise de la libre Amérique. L'esprit de conquête, l'ambition d'agrandir ses domaines ou sa sphère d'influence au détriment de ceux de ses voisins, étaient des vieilleries qu'il fallait laisser à la vieille Europe. A un pays nouveau, il fallait des mœurs nouvelles; à

une conception nouvelle de la dignité humaine et des droits des peuples, il fallait d'autres traditions que celles des antiques autocraties. La jeune république américaine ne devait s'inspirer que de sentiments de justice et de liberté, d'humanité, de philanthropie, de fraternité entre les nations, etc., etc. Bref, toute la phraséologie philosophico-sentimentale de la fin du dix-huitième siècle passait dans la constitution et dans les théories gouvernementales des États-Unis, tant au point de vue de la gestion intérieure qu'à celui de la conduite internationale. Or, peu à peu, les États-Unis étaient amenés à faire comme tous les autres peuples : à intervenir chez leurs voisins, à s'agrandir à leurs dépens, à rayonner au dehors de leurs frontières. Ils étaient toutefois, et ils sont restés jusqu'à la fin de la guerre de Cuba, honteux d'agir comme ces gouvernements despotiques de la vieille Europe, dont ils aimaient à flétrir la conduite. Et il leur fallait masquer sous de grands mots leur naturel et très légitime besoin d'expansion et de conquête. Il fallait qu'ils se mentissent à eux-mêmes et qu'ils colorassent d'un prétexte chacun des pas en avant qu'ils faisaient dans la voie où ils étaient en train de s'engager. Tous les peuples de la terre les y avaient précédés, dès qu'ils s'étaient sentis grands et forts ; tous les y suivront, chaque fois qu'ils se sentiront assez de vitalité pour déborder au delà de leurs frontières; mais eux s'obstinaient à ne pas vouloir admettre que la nécessité du développement des êtres forts aux dépens des êtres faibles fût une loi à laquelle nul ne peut échapper. Ils se révoltaient contre l'apparente injustice de cette loi fatale et s'indignaient à la pensée qu'ils en devinssent eux-mêmes des instruments. Aussi leur hypocrisie était-elle moins destinée à tromper les autres qu'à se tromper eux-mêmes.

Quoi qu'il en soit, dès que l'insurrection de 1895 eut éclaté à Cuba; dès que l'Espagne eut remplacé le doux Martinez Campos par l'impitoyable Weiler; dès que le nouveau gouverneur eut proclamé l'état de siège, institué partout des cours martiales à la place des tribunaux ordinaires et publié la terrible proclamation par laquelle il menaçait de punir de la potence même les moindres

peccadilles politiques, dès qu'il eut enfin parqué dans les fameux *camps de reconcentrados* quiconque lui paraissait suspect, les États-Unis commencèrent à protester contre la violence de la répression. M. Olney parlant, disait-il, encore plus au nom de l'humanité que pour la défense des intérêts américains lésés, menaça l'Espagne de reconnaître aux insurgés la qualité de belligérants si elle continuait, malgré ses rigueurs, à se montrer incapable de rétablir l'ordre et la sécurité.

Le duc de Tétuan répondit, le 22 mai 1896, que l'Espagne était toujours parvenue à mater les révoltes de Cuba et réprimerait encore l'insurrection actuelle. Il justifiait enfin les procédés du général Weiler et les déclarait absolument conformes aux lois de la guerre. De son côté, le président du conseil, qui était alors Canovas del Castillo, protestait devant les Cortès contre les menées des États-Unis et affirmait que la guerre serait déjà terminée si les rebelles n'étaient pas soutenus par l'étranger.

A côté de cet échange de notes et de propos acerbes entre les gouvernements avait lieu un autre échange de mauvais procédés entre les deux peuples. A Madrid, et dans toute l'Espagne, la presse retentissait des accusations les plus aigres contre la déloyale attitude des Américains, tandis qu'à New-York la foule promenait et acclamait le drapeau républicain de Cuba, et qu'à Chicago des jeunes gens pendaient en effigie le roi d'Espagne, attachant à la potence cette devise : *Sic semper tyrannis !* Ailleurs c'étaient des portraits du gouverneur général, qui étaient brûlés dans les rues aux cris de : « Mort à Weiler ! Vive Cuba libre ! » A la Chambre et au Sénat de Washington, enfin, les motions en faveur de la reconnaissance des insurgés comme belligérants se succédaient les unes aux autres et étaient votées à de grosses majorités.

Canovas del Castillo répondit à ces votes en déclarant que les insurgés cubains ne possédaient ni villes ni territoires, qu'ils avaient bien un prétendu président et un soi-disant gouvernement; mais que ce président n'avait été reconnu par personne et que ce gouvernement n'exerçait aucune autorité, même de

fait, sur une portion quelconque de l'île. Il en concluait que, dans ces conditions, une reconnaissance de belligérance serait contraire à tous les principes du droit international; qu'elle ne constituerait pas seulement un procédé peu amical à l'égard de l'Espagne, mais qu'elle serait un véritable acte de guerre. Cela était tellement indiscutable, tellement vrai en fait comme en droit, que le président Cleveland eut le courage de le reconnaître et refusa de suivre le congrès dans la voie où les représentants du pays essayaient d'entraîner le gouvernement. Il se décida donc à faire connaître la situation exacte aux deux Assemblées par un message, qui fut lu le 7 décembre 1896.

Les faits y étaient appréciés avec netteté et droiture. Après avoir exposé l'état des choses, le président déclarait que son gouvernement n'avait ni le pouvoir, ni le moyen d'empêcher les sympathies du peuple américain envers les insurgés cubains; qu'il lui était même difficile de surveiller assez étroitement l'énorme étendue de ses côtes pour empêcher que des expéditions flibustières y fussent organisées et réussissent à en partir; mais il ajoutait que la reconnaissance de la belligérance serait contraire à la réalité de la situation, et par conséquent au droit, inopportune au point de vue politique et préjudiciable au point de vue économique. Elle aurait en effet pour conséquence immédiate de jeter la république dans une guerre avec l'Espagne, guerre dont le point de départ serait injuste, dont le coût serait énorme et dont les conséquences ne seraient pas plus profitables aux États-Unis que l'établissement à Cuba d'un gouvernement largement autonome. Ah! certes! si l'Espagne avait voulu, ou voulait encore consentir à vendre purement et simplement Cuba aux États-Unis, le président eût engagé et engagerait le pays à faire, pour cette utile acquisition, les plus larges sacrifices. Mais on ne pouvait forcer l'Espagne à s'y résoudre. Il ne restait donc qu'une chose légitime et pratique à faire, c'était d'user de toute son influence pour décider l'Espagne à appliquer loyalement les réformes constitutionnelles promises depuis si longtemps. Il fallait faire comprendre que la république américaine avait le

plus grand intérêt à ce que le désordre et l'anarchie cessassent dans un pays si voisin de ses côtes, avec lequel ses nationaux entretenaient de si incessants rapports commerciaux et où ils comptaient tant d'établissements industriels et financiers. En conséquence le président se proposait d'offrir ses bons offices, et au besoin sa médiation, pour rendre à Cuba la paix et la prospérité.

Le gouvernement espagnol fut touché de la modération et de la sincérité réelle de ces déclarations. Il y répondit par la bouche de son ministre des affaires étrangères en remerciant le gouvernement américain de ses offres, et en promettant d'accorder à Cuba une autonomie aussi large que pourraient le désirer les plus difficiles. La note adressée par le duc de Tetuan à M. Olney, ministre des États-Unis à Madrid, allait jusqu'à tracer le plan de cette constitution autonome ; mais elle déclarait que l'Espagne ne pouvait accepter, sans manquer à sa dignité, la médiation d'une puissance étrangère entre elle et ses sujets révoltés, ni accorder à ces derniers la constitution projetée avant qu'ils n'eussent déposé les armes. Cette double restriction était une double faute. Les puissances européennes, les plus amies de l'Espagne, essayèrent de le lui faire comprendre ; mais ne purent y parvenir. Le président Cleveland n'en gardait pas moins l'espoir de pouvoir faire officieusement ce qu'on lui refusait la faculté de faire officiellement, c'est-à-dire d'amener peu à peu les insurgés à plus de modération et l'Espagne à moins de raideur. Il continua donc d'observer jusqu'à la fin de sa présidence une attitude correcte et bienveillante.

Son successeur, Mac-Kinley, allait se montrer moins patient.

Le premier acte du nouveau président fut d'envoyer à M. Azcarraga, successeur du malheureux Canovas qu'on venait d'assassiner, une note des plus comminatoires. Il y déclarait que la situation de Cuba était arrivée à un tel état de gravité que si l'Espagne n'y introduisait pas immédiatement les réformes nécessaires, les États-Unis seraient obligés d'intervenir pour pacifier le pays. C'était la première fois que le gouvernement

américain prononçait officiellement ce mot d'intervention, et il est à remarquer que le président Mac-Kinley en menaça l'Espagne dès son entrée en charge.

L'opposition libérale s'en empara aussitôt en Espagne pour reprocher aux ministres conservateurs d'exposer le royaume à une guerre avec les États-Unis en différant les réformes et en maintenant comme gouverneur de l'île l'intransigeant Weiler, au lieu d'y envoyer un pacificateur. Le cabinet Azcarraga fut culbuté et Sagasta revint au pouvoir avec les libéraux.

Le nouveau cabinet s'empressa de promettre au gouvernement américain la très prochaine introduction des réformes demandées et, comme preuve de son désir de conciliation, il se hâta de révoquer Weiler et de le remplacer par le maréchal Blanco. Un décret du 25 mai 1897, enfin, chargea le nouveau gouverneur d'inaugurer à Cuba l'administration autonome. Mais pas plus Sagasta que Canovas, pas plus les libéraux que les conservateurs, n'étaient capables de rompre assez complètement avec les vieilles traditions coloniales de l'Espagne pour accorder à leurs sujets cubains un gouvernement susceptible de les contenter. Celui qu'établissait le décret de 1897, bien qu'un peu plus libéral que celui dont Canovas avait doté Porto-Rico depuis 1895, était loin cependant de ressembler à ces gouvernements largement décentralisés que l'Angleterre avait donnés aux plus importantes et plus avancées de ses colonies. Le *self-government* édicté pour Cuba n'était pas, à beaucoup près, l'analogue de ceux dont jouissaient, par exemple, l'Australie et le Canada. Il n'eût peut-être pas suffi à calmer les esprits, même avant l'insurrection; il n'était en tout cas, après la révolte, qu'un moyen d'apaisement tout à fait chimérique.

Le maréchal Blanco eut beau confier la présidence du nouveau gouvernement autonome à un homme universellement estimé, M. Galvey, chef du parti réformiste cubain ; il eut beau composer son premier ministère, non seulement de loyaux réformistes, mais encore d'autonomistes avérés : les insurgés ne se laissèrent pas séduire. Une junte réunie à la Matilde rejeta

les propositions de Sagasta et commença l'étude d'une nouvelle constitution à donner au pays. De son côté, Maximo Gomez répondit aux avances de la métropole en menaçant de mort quiconque, parmi les insurgés, entrerait en rapports avec le nouveau gouvernement cubain ou en pourparlers avec le président Galvey. Il ne restait plus au malheureux maréchal Blanco, arrivé pourtant avec de si pacifiques intentions, qu'à faire comme son farouche prédécesseur, et à essayer d'étouffer la rébellion par la force. La lutte reprit avec une nouvelle acuité et, il faut bien le reconnaître, avec une recrudescence inouïe de sauvagerie réciproque.

Le président Mac-Kinley en prit occasion, ou prétexte, pour lancer un nouveau message au Congrès le 6 décembre 1897.

J'emprunte l'analyse de cet important document au livre qui m'a servi constamment de référence et de guide pour ce travail : *La doctrine de Monroe*, par M. Hector Petin. Si je ne l'ai pas cité plus souvent au cours de ces articles, c'est uniquement parce qu'il eût fallu le citer trop, tant j'y ai puisé à pleines mains de renseignements et de données. Que son auteur ne m'en veuille pas de l'avoir ainsi pillé et ne me traite pas de plagiaire ! Je n'ai aucunement entrepris de refaire l'histoire des relations extérieures des États-Unis en ces quatre-vingts dernières années. Point n'en eût été besoin, M. Petin l'ayant fait de main de maître. Je n'ai voulu que faire œuvre de discussion historique. Et c'est moins à raconter que je m'applique qu'à expliquer les évolutions successives de la mentalité américaine par rapport à sa façon de concevoir la politique extérieure. Qu'on ne cherche pas autre chose dans cet écrit.

« L'histoire de Cuba, disait donc d'après M. Petin le président Mac-Kinley, est celle d'une agitation et d'un mécontentement croissant, d'efforts successifs pour obtenir la jouissance de la liberté la plus grande et d'une administration autonome ; c'est l'histoire d'une résistance organisée contre la métropole, l'histoire de gaspillages financiers, et d'une lutte à main armée, l'histoire d'un désaccord continu, suivi toujours d'une nouvelle

rébellion. Depuis l'émancipation des colonies espagnoles en Occident, il n'y a point eu de longs intervalles, durant lesquels la politique de l'Espagne vis-à-vis de Cuba n'ait donné de l'inquiétude aux États-Unis.

« Sous la présidence de Grant, les Etats-Unis ont offert leurs bons offices à l'Espagne et, depuis 1870, ils n'ont laissé échapper aucune occasion de remédier à la situation. Aujourd'hui même, le gouvernement de Madrid reste inflexible et foule aux pieds, aussi bien que le parti de l'insurrection, les lois les plus élémentaires de la civilisation.

« La preuve de ce mépris du droit et de la justice n'a-t-elle pas été donnée par l'Espagne vis-à-vis des *reconcentrados !* Les régions productives qu'occupaient les troupes espagnoles furent dépeuplées, les habitants qui cultivaient la terre furent réunis dans les villes, leurs terres furent dévastées et leurs récoltes détruites. L'Espagne a justifié ces mesures en disant que c'était le seul moyen de mettre fin à l'insurrection. Depuis, l'insurrection n'a pas pris fin et par conséquent l'argument s'est trouvé sans valeur. Devant les souffrances, qu'un pareil système a imposées aux citoyens américains domiciliés à Cuba, le président n'est pas resté inactif : il a envoyé des secours aux malheureux éprouvés et il a sommé l'Espagne de faire cesser une telle situation et d'opérer des réformes capables d'assurer le respect absolu des lois de la guerre. La pacification, disent les Espagnols, se fait peu à peu, et ce sont les États-Unis qui viennent y apporter des entraves. Le président ne peut laisser cette accusation sans réponse et il est heureux de trouver l'occasion de la réfuter. Jamais les États-Unis n'ont prêté main forte aux flibustiers. Bien plus, ils les ont arrêtés. Il suffit cependant d'affirmer que les Américains ont rempli leurs obligations ; ils répondront, s'il y a lieu, par voie diplomatique aux faits qu'on leur reproche.

« Mais quel est donc le remède à apporter à la guerre ? On a essayé bien des mesures : il ne reste plus que la reconnaissance de l'indépendance de Cuba, l'intervention pacifique pour mettre

fin à la guerre en imposant un traité raisonnable aux combattants, et enfin l'intervention armée en faveur de l'un ou de l'autre.

« Il faut écarter tout de suite cette dernière méthode. *Le code de moralité américaine taxerait un pareil procédé d'agression criminelle.*

« Sur la reconnaissance de la belligérance, sans oublier les résolutions des deux Chambres invitant le président à agir, ce dernier a gardé la même opinion que Grant : il s'en réfère au message du 13 juin 1870 et en cite textuellement les termes. Il rappelle enfin qu'une telle reconnaissance ne pourrait sans doute plus éveiller les susceptibilités de l'Espagne; mais que pour le moment elle serait une mesure inopportune, qu'il ne convient pas d'adopter.

« Faut-il enfin intervenir? — Non, pas pour le moment. L'Espagne a fait preuve de bonne volonté en accordant des réformes. Il est nécessaire d'en attendre les effets. Mais si dans l'avenir les faits démontrent que l'expérience a échoué, alors il faudra s'interposer entre la métropole et la colonie, car il ne resterait plus rien d'autre à faire. Mais alors les États-Unis n'auraient rien à se reprocher, car ils auraient été contraints par la nécessité, qui aurait rendu l'intervention si nécessaire et si indispensable qu'elle leur assurerait l'appui et l'approbation du monde civilisé. »

Le gouvernement espagnol ne fit pas un trop mauvais accueil à ce message, dont il ne pouvait s'empêcher de reconnaître la modération relative, malgré les vivacités de langage dont il était rempli. Mais ce document ne fit que surexciter aux États-Unis le mouvement de sympathie générale qui se manifestait à l'égard des insurgés cubains A la Chambre et au Sénat de Washington les motions en faveur de la reconnaissance de la belligérance de ces derniers, voire en faveur d'une intervention immédiate, se succédèrent avec une telle fréquence qu'il est douteux que, l'eût-il voulu, et même si aucun incident nouveau ne se fût produit, M. Mac-Kinley eût pu se dérober longtemps aux injonc-

tions du congrès et résister à la poussée de l'opinion publique. Mais deux événements se produisirent, qui allaient lui permettre de prendre une attitude plus agressive sans avoir l'air de trop se presser.

Le ministre espagnol, M. Dupuy de Lôme, avait eu l'imprudence d'écrire une lettre violente sur les agissements des Américains. Cette lettre n'était pas destinée à la publicité; mais elle fut interceptée par les insurgés cubains et parut dans les journaux des États-Unis. Mac-Kinley y était traité de président populassier, d'homme faible et sans caractère, dominé par les *jingoes* de son pays; son gouvernement y était accusé d'hypocrisie et de déloyauté.

Devant le scandale produit par la publication de sa lettre, M. Dupuy de Lôme donna sa démission. Elle fut acceptée sans commentaires, mais le ministre des États-Unis à Madrid, M. Woodford, demanda qu'un blâme fût infligé au démissionnaire. Le cabinet espagnol refusa de se plier à cette exigence, alléguant que le fait d'avoir accepté la démission de M. Dupuy de Lôme, sans accompagner cette acceptation des compliments usuels, qui se font, en pareil cas, sur le zèle, le patriotisme et le dévouement de celui qui se retire, était un blâme tacite. Un blâme officiel et explicite eût été justifié, disait-on, si la lettre avait été un document officiel et public; mais comme elle n'avait été divulguée qu'à l'insu et contre le gré de son auteur, la retraite de ce dernier paraissait une satisfaction plus que suffisante.

En même temps, appliquant sans doute ce vieux précepte de tactique, que la meilleure des défensives est l'offensive, les Espagnols se plaignaient à leur tour de la présence dans les eaux cubaines d'un croiseur américain, *le Maine*. Cette présence, assuraient-ils, était une contradiction flagrante avec la prétendue neutralité des États-Unis. L'Espagne en demandait le rappel. Les États-Unis répliquaient que le *Maine* n'avait pas d'autre mission que celle de protéger les nationaux américains.

Pendant que se produisait cette controverse, le *Maine*, tou-

ché par une torpille, fit subitement explosion en rade de la Havane. L'opinion publique américaine attribua aussitôt cette explosion à la malveillance des autorités du port, et ce, malgré le télégramme du commandant du *Maine* adjurant ses compatriotes de suspendre leur jugement jusqu'à ce que l'enquête ordonnée par le gouverneur de Cuba eût établi les responsabilités.

On n'a jamais su au juste les causes exactes de la catastrophe ; mais les premières dépositions s'accordaient toutes à dire qu'il y avait eu peut-être négligence du service des torpilles, mais non intention criminelle et félonie. Le consul des États-Unis à la Havane, M. Lee, peu suspect cependant de partialité à l'égard des Espagnols, soutenait lui-même cette thèse. L'émotion n'en fut pas moins vive aux États-Unis. Au Sénat, M. Mason, sans vouloir attendre les résultats de l'enquête espagnole, proposa que les Américains procédassent directement à une contre-enquête pour découvrir ce qu'évidemment on cherchait à leur cacher. Aux provocantes paroles de M. Mason, M. Wolcott répondit que ce serait faire injure aux Espagnols que de mettre en doute les résultats de leur enquête avant de les connaître et qu'il était de la dignité du peuple américain, comme de la plus élémentaire bienséance, d'attendre qu'elle fût terminée. Il obtint ainsi l'ajournement de la proposition de M. Mason ; mais le Sénat n'en vota pas moins une somme de 250,000 dollars pour la recherche immédiate des cadavres des victimes, ce qui aboutissait indirectement au même résultat.

La presse jaune ne se contenta cependant pas de cette enquête déguisée. Elle accusa tout le monde de faiblesse et de lâcheté, et alla jusqu'à équiper à ses frais un vaisseau pour procéder elle-même à des investigations. Bref, elle fit tant de bruit qu'elle força la main à M. Mac-Kinley. Celui-ci ne demandait peut-être pas mieux que de se laisser faire. Il était l'élu et le partisan de ceux de ses compatriotes qui avaient le plus d'intérêt à ce que Cuba échappât à la domination espagnole, ruineuse pour les entreprises qu'ils avaient dans l'île. Aussi saisit-il l'oc-

casion de leur donner satisfaction et ordonna-t-il l'enquête que réclamaient les journaux. Elle était à la fois une atteinte à la souveraineté de l'Espagne et une injure faite à sa loyauté ; mais il n'en eut cure.

La malheureuse Espagne comprit que s'y opposer, c'était déchaîner la guerre. Elle eut le courage de ne pas protester et permit à une commission étrangère de venir enquêter sur son propre territoire, discutant à Cuba même sa bonne ou sa mauvaise foi. Elle ne pouvait réellement pas être plus conciliante ; mais sa condescendance ne lui servit de rien. En effet, tandis que les enquêteurs espagnols déclaraient que l'explosion du *Maine* était due à un cas fortuit et était un simple accident, les deux sénateurs et les trois députés américains envoyés à Cuba se prononçaient, eux, pour la malveillance.

Affolé, le cabinet de Madrid demanda qu'il fût procédé à une nouvelle expertise et que les rapports des deux commissions fussent revisés par une troisième, composée tout à la fois d'Américains et d'Espagnols. Le président Mac-Kinley refusa avec hauteur de se prêter à cette revision, s'en tenant aux conclusions de ses compatriotes, et il voulut prendre prétexte de l'incident pour justifier l'intervention que, dans son message du 6 décembre 1897, il faisait déjà prévoir comme une nécessité éventuelle de l'avenir. Il convoqua aussitôt à la Maison Blanche un conseil extraordinaire, auquel prirent part les présidents des comités parlementaires des finances et de la marine. Il y fut décidé que dès le lendemain un crédit de 250 millions de francs serait demandé au congrès pour la défense nationale (10 mars 1898).

Le congrès comprit l'euphémisme et sous le vocable de *défense nationale* vota tous les crédits jugés nécessaires pour une *attaque* imminente. Il aggrava même la signification de ce vote en y ajoutant celui d'une exemption des droits de douane pour tout le matériel de guerre, que le gouvernement jugerait utile d'importer. Celui-ci envoya en même temps un nouveau croiseur dans les eaux de Cuba et informa le ministre d'Espagne que si un armistice n'était pas immédiatement accordé aux insurgés,

le congrès recevrait communication du rapport de la commission d'enquête et serait consulté sur les mesures, que l'honneur national commanderait de prendre.

Une chose n'avait rien de commun avec l'autre, et on ne voit pas du tout en quoi le fait d'accorder ou de refuser un armistice aux insurgés de Cuba pouvait faire que le *Maine* eût été ou n'eût pas été traîtreusement détruit par les Espagnols. Le général Woodford fut mandé à la secrétairerie d'État pour expliquer à tout le cabinet espagnol réuni la liaison des idées de M. Mac-Kinley. Il en profita pour demander de nouveau qu'un armistice fût accordé aux rebelles, afin de donner aux deux gouvernements le temps d'étudier la situation de Cuba; que les citoyens américains fussent autorisés à envoyer, pendant la suspension des hostilités, des secours aux habitants de l'île, réduits à la plus affreuse misère, et que les autorités espagnoles elles-mêmes fissent le nécessaire pour améliorer le sort des malheureux *reconcentrados*. Du *Maine*, pas un mot. C'était clair : le *Maine* n'était qu'un prétexte pour justifier l'intervention depuis longtemps décidée.

Le gouvernement espagnol refusa d'accorder l'armistice à la demande d'une puissance étrangère, refusa de laisser les Américains ravitailler les insurgés, ce qui eût été donner à la rébellion des forces nouvelles; mais, ramenant la discussion sur le terrain dont M. Woodford s'écartait avec obstination, proposa que la question du *Maine* fût soumise à un arbitrage international. Il ajoutait, poussant jusqu'aux dernières limites l'esprit de conciliation, qu'une fois le principe d'arbitrage accepté par le gouvernement américain il accepterait lui-même d'étudier, d'accord avec les États-Unis, la situation faite aux *reconcentrados*. Il ne s'opposerait même pas à ce que les Américains fissent parvenir à ces derniers des secours; mais ne pouvait admettre qu'ils en envoyassent à des insurgés en armes. Il promettait enfin d'accorder, après la réunion des Chambres cubaines, une amnistie pleine et entière aux rebelles, si ceux-ci demandaient directement un armistice.

Ceci se passait le 28 mars, et les Chambres cubaines devaient se réunir le 4 mai.

Cependant, dès le 1er avril, les Cortès votaient un crédit de trois millions de pesetas pour venir en aide aux *reconcentrados*, et le gouvernement envoyait au gouverneur de Cuba des instructions pour qu'aussitôt après la réunion des Chambres l'amnistie promise fût proclamée.

M. Woodford transmit à son gouvernement la réponse du cabinet de Madrid et l'avisa des mesures de pacification que l'on se proposait de prendre. Tout danger de rupture sembla ainsi conjuré, car que pouvaient demander légitimement de plus les Américains?

Cependant Maximo Gomez et ses partisans refusèrent de solliciter un armistice. Le gouverneur ajourna, en conséquence, la proclamation de l'amnistie.

Si le gouvernement américain avait été loyal; si son désir de pacifier Cuba, tout en y respectant et en y maintenant la souveraineté de l'Espagne, avait été réel, il n'eût pas fait au cabinet de Madrid un grief de cet ajournement. Il eût au contraire pesé sur Maximo Gomez, pour l'obliger à demander l'armistice. Et il n'est pas douteux que si la moindre injonction dans ce sens eût été faite aux insurgés, ils y eussent aussitôt obéi. Mais, loin d'agir de la sorte, M. Mac-Kinley, feignant de ne pas voir que le retard de la promulgation de l'amnistie n'était imputable qu'aux Cubains eux-mêmes, reprocha aigrement au cabinet de Madrid de manquer à ses engagements et le somma d'avoir à proclamer immédiatement l'amnistie promise.

Émues de la situation, les puissances européennes firent auprès du gouvernement des États-Unis une démarche collective pour l'exhorter à la bienveillance et à la modération envers l'Espagne; mais ils bornèrent à cette démonstration, essentiellement platonique, leur protection du faible contre le fort. Seul le pape tenta de concilier et d'apaiser efficacement. Le cardinal Rampolla, afin de ménager l'amour-propre espagnol, demanda à la reine d'accorder à la prière du souverain pontife ce qu'il lui

répugnait de concéder à l'injonction des États-Unis, c'est-à-dire la proclamation immédiate, et sans conditions, de l'amnistie. Le gouvernement espagnol s'empressa de déférer aux vœux du chef de la catholicité et Mgr Ireland fut chargé d'aller annoncer au président Mac-Kinley cette heureuse solution.

Une détente eut l'air de se produire alors et M. Woodford retira son *ultimatum*.

Ce ne fut qu'une vaine apparence. L'opinion publique était trop surexcitée; la pression que des amis politiques du président Mac-Kinley, lésés dans leurs intérêts matériels, exerçaient sur lui, était trop forte pour qu'il pût s'arrêter dans la voie où on le poussait. Son parti voulait en finir avec la question de Cuba; le congrès réclamait, plus que jamais, des mesures énergiques; la presse jaune demandait la guerre : Mac-Kinley résolut donc brusquement de transmettre au congrès le rapport de la commission d'enquête et l'accompagna d'un message, qui devait mettre nécessairement le feu aux poudres.

« L'Epagne, y était-il dit, n'a jamais pu et ne pourra jamais pacifier Cuba. Et cependant les insurgés n'ont jamais pu et, laissés à eux seuls, ne pourront jamais constituer un gouvernement légal et régulier. La soi-disante république cubaine n'existe ni en droit ni en fait. La reconnaître serait commettre un acte contraire aux prescriptions les plus élémentaires du droit des gens. Ce serait en outre se créer un embarras inutile. Ce qu'il est du devoir et de l'intérêt des États-Unis de faire, c'est de s'interposer entre les belligérants pour amener la paix. L'humanité leur commande de ne pas laisser exterminer tout un peuple. Le devoir de protéger les nationaux américains s'impose. La nécessité de mettre fin à la cessation presque totale de tous rapports commerciaux avec un pays, qui était un de leurs meilleurs clients, éclate à tous les yeux. Le souci enfin de la tranquillité et de l'ordre intérieur oblige le président de l'Union à prendre d'énergiques mesures. Comment s'astreindre en effet, pendant des années et des années, à une surveillance difficile et coûteuse de tout le littoral pour en empêcher le départ des expéditions

flibustières ? Comment contenir et endiguer suffisamment l'opinion publique du pays pour empêcher que les explosions de sympathie envers les Cubains n'y amènent des troubles et des désordres ? Toutes ces raisons obligent à une intervention. Le gouvernement américain a voulu s'interposer entre les belligérants maintes fois d'une façon amicale et pacifique. Il s'est toujours heurté au mauvais vouloir de l'Espagne, comme à l'intransigeance des insurgés. Force lui est donc de recourir à l'intervention armée et d'imposer la pacification de l'île. Le président demande au congrès qu'il l'autorise à recourir à ce moyen extrême, qui est devenu indispensable. Quand un État ne peut même plus garantir la sécurité des navires ancrés dans ses ports, il autorise les autres États à venir faire la police chez lui. La catastrophe du *Maine* prouve que l'Espagne en est là. Elle légitime une intervention immédiate. »

La réponse du congrès ne pouvait pas faire doute. Non seulement il autorisa le président à agir, au besoin par la force ; mais il lui enjoignit de le faire. Une motion conjointe des deux Chambres lui fut adressée à cet effet. Elle reçut son approbation officielle le 20 avril et le même jour le général Woodford présenta un *ultimatum* au gouvernement espagnol, le sommant de renoncer à la souveraineté de l'Espagne sur l'île de Cuba et sur les eaux qui en dépendaient. Les États-Unis donnèrent jusqu'au 23 avril à midi au gouvernement espagnol pour répondre à cet *ultimatum*. Il y répondit dès le 21 en refusant de le recevoir, en rappelant son ministre à Washington ainsi que tout le personnel de la légation, et en déclarant toutes relations diplomatiques et toutes communications officielles interrompues désormais entre les deux pays.

C'était la guerre. On en connaît le résultat. Nous ne nous attarderons pas à en raconter les émouvantes péripéties. L'infatuation de la victoire allait faire entrer les États-Unis dans la phase mondiale de leur évolution politique. Le traité de paix en fut le premier acte.

IX

LA PHASE MONDIALE

Quò non ascendam?

Telle paraît être devenue la devise des États-Unis depuis la guerre de Cuba.

Après un siècle de pruderie politique, ce peuple, qui blâmait naguère, comme un crime, toute velléité de conquête, même la plus justifiée, s'est fait tout à coup cyniquement conquérant. Hier, il n'ajoutait à son territoire le Texas, ou la Californie, qu'en invoquant le désir de ces contrées elles-mêmes d'être réunies à l'Union; aujourd'hui il prend Porto-Rico à l'Espagne de par le seul droit de la guerre, sans consulter aucunement le vœu des populations de cette île, et il incorpore, par le même droit, les Philippines au territoire de l'Union, contre le désir le plus solennellement manifesté des Philippins. Aussi, après avoir arraché à l'Espagne vaincue cet archipel, est-il obligé de le reconquérir de vive force sur les autochtones eux-mêmes mécontents et révoltés. C'est toute une révolution dans la mentalité américaine; c'est la répudiation pure et simple des théories et des dogmes d'antan ; c'est la relégation de Washington, de Monroe, de Polk lui-même, dans le musée des antiques.

Washington traitait de vieilleries, qu'il fallait laisser à la vieille Europe, la politique d'intervention et de conquête, les ambitions coloniales et les rivalités de nation à nation. Monroe érigeait en *credo* et en dogme intangibles la théorie de la non-intervention et la défense de l'indépendance de tous les peuples libres de l'Amérique. Polk transformait la protection de l'Amérique toute entière en protectorat de cette même Amérique par les États-Unis. Les successeurs de ce président faisaient un pas de plus et visaient à transformer ce protectorat en absorption progressive, mais ils bornaient leur ambition à la seule Amérique. Peu à peu cependant les progrès économiques des États-Unis faisaient déborder leur activité commerciale sur d'autres

parties du monde et le Pacifique notamment se couvrait de vapeurs battant pavillon américain, qui allant chercher en Chine des coolies pour mettre en valeur les terres californiennes, qui allant porter au Japon les produits manufacturés des États-Unis en échange de délicates porcelaines, de fins ivoires et de soies éblouissantes. La nécessité de donner à ce commerce naissant un dépôt de charbon et une escale sûre entre l'Amérique et l'Asie obligeait le gouvernement de Washington à se jeter dans l'aventure des îles Samoa ; mais combien timidement encore ! Les *impedimenta* de la doctrine de Monroe et les théories anciennes empêchaient l'aventure de réussir. Au lieu de s'approprier l'archipel de Samoa, comme ils auraient pu le faire aisément, ayant été les premiers à s'y installer, les Américains s'embarrassèrent dans des formules compliquées, qui n'étaient ni la conquête, ni le protectorat, ni moins encore le respect de l'indépendance de Samoa. Les Allemands et les Anglais eurent le temps de venir s'implanter à côté des premiers occupants et ceux-ci en furent réduits à accepter un *condominium* tout aussi contraire à leurs principes que l'eût été une franche conquête; mais qui en revanche ne leur donnait aucun des avantages de la conquête elle-même. Aussi lorsque éclata la guerre de Cuba, prirent-ils prétexte des nécessités de la lutte contre l'Espagne pour agir plus énergiquement à l'égard des îles Hawaï.

Leur première tentative de mainmise sur cet archipel ne datait pas de la veille, et déjà en 1843 on avait vu les États-Unis s'efforcer d'écarter des îles Sandwich la France et l'Angleterre. En 1854 avait même eu lieu une première tentative. d'annexion. Le roi Kamehameha IV était alors en lutte avec la France et en délicatesse avec l'Angleterre. Son entourage lui suggéra l'idée de se jeter dans les bras des États-Unis, et, pareil au fameux Gribouille qui se jetait à l'eau par crainte d'être mouillé, ce timide monarque, crainte d'être détrôné par les Anglais ou les Français, se détrôna lui-même en faveur des Américains. Un beau jour il offrit au gouvernement de Washington l'annexion pure et simple de son royaume aux États de l'Union.

C'était prématuré : les Américains, bien qu'ils commençassent à jeter sur l'autre rive du Pacifique des regards pleins de convoitise, n'étaient pas encore mûrs pour pareille aventure. Le sénateur Whebster, dans son rapport sur le traité d'annexion, traita les Hawaïens de sauvages indignes d'entrer dans la grande fédération américaine et conclut au rejet du projet. Sur ces entrefaites Kamehameha IV mourut et le projet d'annexion fut enterré avec lui. Ni Kamehameha IV ni ses successeurs ne songèrent plus à déposer leur couronne entre les mains des Américains ; mais ceux-ci, remplaçant avantageusement l'annexion politique par la pénétration économique, cette habile formule des conquêtes modernes, prirent solidement pied dans le pays. En 1892, les îles Hawaï sont si bien américanisées que ce sont des citoyens américains qui dirigent la révolte contre la reine Lilyokalani, et que, lorsque cette souveraine est dépossédée par l'insurrection triomphante, c'est un Américain, M. Dole, qui est mis à la tête du gouvernement provisoire.

Son premier soin est de renouveler les offres de Kamehameha IV et de proposer l'annexion du pays aux États-Unis. Le président Harrison accepte la proposition le 15 février 1893 ; mais il touchait au bout de son mandat, et son successeur, M. Cleveland, refuse de sanctionner ce qui avait été fait. Force fut aux îles Hawaï de demeurer indépendantes pendant toute la durée de la présidence de M. Cleveland, le dernier des présidents à scrupules ; mais cette indépendance d'une république hawaïenne, dirigée par un président américain sous la protection des canons d'un stationnaire américain, ne pouvait être qu'une étape vers la solution définitive. A peine arrivé au pouvoir, M. Mac-Kinley s'empressa de reprendre les choses au point où les avaient interrompues les archaïques scrupules de M. Cleveland. Se basant sur les nécessités de l'heure présente, c'est-à-dire de la guerre contre l'Espagne, il s'empressa de faire savoir au pseudo-gouvernement hawaïen et à M. Dole que l'Union accueillerait cette fois avec faveur une nouvelle demande d'annexion. Aussitôt dit, aussitôt fait, et dans les discussions

qui eurent lieu à cette occasion dans le sein du congrès on ne trouva même plus trace des vergognes d'antan. L'annexion est demandée et votée parce qu'il faut, pour la protection de leur commerce avec la Chine et le Japon, que les États-Unis aient une station maritime dans le Pacifique. Cette nécessité n'est même pas, ou n'hésite que sur le choix du lieu. L'annexion n'est cependant votée au Sénat que par 42 voix contre 41 en 1898. L'infatuation de la victoire avait donc coupé les dernières amarres, qui retenaient encore les États-Unis aux bouées de l'ancienne tradition. De même que les îles Hawaï étaient franchement annexées, sans réticences ni subterfuges, de même les Philippines allaient être franchement conquises. A partir de ce moment les États-Unis se lançaient dans toutes les entreprises les plus hardies du plus fougueux impérialisme. Ils entraient à pleines voiles dans la politique mondiale et rien ne devait plus les arrêter.

Après Samoa, Hawaï ; après Hawaï, les Philippines ; puis l'expédition de Chine faite avec les puissances européennes et le Japon ; puis la question de Mandchourie, à propos de laquelle la diplomatie américaine fait à plusieurs reprises à la Russie des remontrances qui eussent stupéfié les grands ancêtres ; et entre temps des velléités de s'immiscer dans les affaires de l'Europe, soit en prenant la protection des juifs de Russie, soit en envoyant des vaisseaux dans la Méditerranée, à propos du soi-disant meurtre d'un consul américain à Beyrouth, et avant même que la nouvelle de ce pseudo-assassinat ait été confirmée ; puis enfin des pourparlers avec l'Angleterre et des coquetteries diplomatiques avec le Japon, qui pourraient, un de ces prochains jours, avoir pour résultat un nouveau groupement d'alliances politiques. Et pendant ce temps les projets d'absorption progressive de toute l'Amérique et de fédération de toutes les républiques du Nouveau-Monde sous l'hégémonie yankee sont poussées, cela aussi, avec une fiévreuse activité !

Noli me tangere ! avait été longtemps la devise des États-Unis. Elle est aujourd'hui : *Quò non ascendam ?*

Ainsi que cela arrive toujours aux jeunes gens qui passent de l'adolescence à la virilité, une fois les timidités de l'enfance secouées, l'Américain a voulu se prouver à lui-même et aux autres qu'il était devenu tout à fait un grand peuple, et il a exagéré les ambitions et les emportements des grands peuples. D'une excessive réserve il a passé, sans transition, à une outrecuidance peut-être excessive elle aussi. L'Europe ébahie le contemple et s'écrie : « Pas possible? » comme ces nourrices, qui voient poindre la barbe au menton de leurs anciens nourrissons avant de s'être aperçues qu'ils avaient cessé d'être des bébés. Gare à vous, pauvre nourrice Europe! Hâtez-vous de prendre vos précautions ou, sinon, le bébé américain, que vous avez allaité jadis, vous prouvera sa virilité et sa force, en vous administrant à la prochaine occasion quelque bonne raclée!

La guerre de Cuba avait été entreprise pour éteindre le foyer de désordres dont la proximité était une cause constante de malaise et de trouble pour les États-Unis. La nécessité s'en imposait peut-être. Soit! La guerre une fois terminée, au lieu de s'annexer Cuba, les États-Unis proclamèrent ce pays indépendant; mais pour que les sacrifices, qu'ils avaient dû faire, ne restassent pas tout à fait infructueux, ils réclamèrent une des Antilles, la paisible et enviable île de Porto-Rico, où personne ne demandait à être séparé de l'Espagne. C'était comme une indemnité de guerre, et de plus cela répondait au classique *desideratum* d'obtenir le contrôle de ce golfe du Mexique, dont les eaux baignent cinq des États de l'Union et qui est la grande route du monde vers le canal interocéanique. Soit donc encore! Mais pourquoi joindre à cette acquisition de Porto-Rico celle des Philippines, archipel situé en plein Pacifique, à des centaines de lieues des côtes américaines et à quelques encablures seulement de celles de l'Asie? Pourquoi forcer à devenir citoyens américains ces pauvres Philippins qui, à l'instar de leurs congénères les Japonais, se croient mûrs pour de grandes destinées, mais ne veulent pas plus de la domination de Washington que de celle de Madrid? Ce ne pouvait pas

être pour empêcher leur recolonisation par l'Espagne, puisqu'une des clauses du traité de paix en stipulait l'abandon par l'ancienne métropole. Ce ne pouvait pas être pour se donner une station maritime dans le Pacifique, puisque les îles Sandwich avaient déjà été annexées à cet effet. Ce ne pouvait donc être que pour jouer un rôle actif dans ce partage de l'Extrême-Orient, dont rêvent en ce moment les diplomaties de tous les peuples colonisants, et pour répudier ainsi, d'une façon plus définitive encore, les anciennes théories de non-intervention du pauvre démodé Monroe.

Loin de moi la pensée ni de louer ni de blâmer les États-Unis de démolir ainsi de leurs propres mains cette fameuse doctrine, qui eût fini par devenir pour eux une nouvelle muraille de Chine. Je me borne à constater l'évolution et à la trouver toute naturelle et même fatale. Je me borne, en souriant un peu quand je pense d'où l'on est parti et où l'on aboutit, à constater que le premier discours, prononcé par l'actuel président à San Francisco, fut une affirmation pure et simple de la légitimité de la politique d'intervention et de conquête de la vieille Europe, puisque M. Roosevelt y proclamait la nécessité pour toute grande nation de ne pas se désintéresser des grands problèmes internationaux et de se tenir prête pour les éventualités politiques de l'avenir. « Les États-Unis, disait-il, ont trop d'intérêts dans le Pacifique et jusque sur les côtes d'Asie pour se désintéresser des complications internationales, qui pourraient y survenir. » L'Amérique ne suffisait donc plus aux États-Unis; il leur fallait désormais le monde. Et, après en avoir entrepris la conquête financière au moyen de leurs trusts colossaux, n'allaient-ils pas en essayer aussi la conquête politique, à l'appel de leur fougueux président?

Tout paraît le faire croire. Le discours de San Francisco fut une date dans l'histoire. Elle marquera l'heure de l'ultime évolution de la mentalité américaine en matière de politique internationale; l'heure où, sortant d'une convention surannée, les États-Unis sont entrés dans la tradition universelle au point de

vue de leurs relations extérieures. Puissent-ils ne pas vouloir rattraper le temps perdu et ne pas trop brûler les prochaines étapes ! Puissent leurs futures interventions ne pas devenir aussi tyranniques que l'étaient souvent leurs non-interventions ! Puisse leur légitime et naturel besoin d'expansion ne pas dégénérer en une aveugle passion d'agrandissement et de conquêtes ! Déjà leur hégémonie pan-américaine pèse parfois au reste du nouveau monde : témoin l'explosion de colères qu'a fait éclater dans toute l'Amérique latine la récente question de la République de Panama. Puissent-ils ne pas vouloir faire peser sur le reste du monde, maintenant qu'ils se mêlent de faire de la politique « mondiale », une hégémonie, ou prétendue hégémonie, encore plus lourde ! Qu'ils ne se mettent pas à dos l'univers par de trop juvéniles impatiences : la mesure est en diplomatie, comme en toutes choses, une des qualités les plus difficiles à atteindre, et rien ne la fait perdre plus aisément que d'arriver trop vite au succès, à la fortune ou à la puissance. Les États-Unis ne comptent que des succès dans leur histoire. Puisse ce fait ne pas les amener à cette audace des parvenus, qui se croient tout permis, parce qu'ils ont tout réussi ! Une pareille infatuation pourrait leur créer de cruels réveils et d'amères déceptions.

BARRAL-MONTFERRAT.

LES

ENTREVUES DE MARTIN HÜBNER

AVEC LE DUC DE CHOISEUL

En 1759

Au mois d'octobre 1759, le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, avait un long entretien, dans son appartement au château de Versailles, avec Martin Hübner, professeur à l'université de Copenhague, auteur d'un excellent ouvrage : *Essai sur l'histoire du droit naturel* (Londres, 1757-58), et, plus tard, de l'écrit aussi célèbre : *De la saisie des bâtiments neutres* (La Haye, 1759), dont les principes du droit des neutres en guerre maritime forment la base du droit international depuis la déclaration de Paris du 16 avril 1856.

Avant de faire un extrait du « mémoire » qu'envoya Hübner au ministre danois des affaires étrangères, J.-H.-E. Bernstorff, le 8 février 1769, il faut présenter aux lecteurs ce personnage, alors âgé de trente-cinq à trente-six ans.

Comme son protecteur le baron, plus tard comte, Bernstorff, il était né hanovrien. Mais il n'avait que cinq à six ans lorsqu'il arriva en Danemark, qu'il regarda dès lors jusqu'à sa mort (le 27 avril 1796) comme sa nouvelle patrie. Ayant achevé ses études, il devint précepteur d'un jeune comte Holstein-Ledreborg, dont le père, premier possesseur du comté danois de Ledreborg, était ministre d'État et patron de l'université de Copenhague. Depuis le mois de juin 1752, Hübner voyageait en Europe. Il étudiait les sciences politiques, le commerce et

l'industrie. Déjà il avait vu la plupart des États allemands, une partie de la Suisse, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne lorsque, vers la fin de l'an 1754, il arriva à Paris. Il y resta cinq ans. Cependant, il faisait de Paris une excursion aux provinces françaises (octobre-novembre 1755), et une autre, plus longue, à Londres et à d'autres villes anglaises (juin-octobre 1757). Pendant la première de ces deux excursions, il écrivit, le 17 octobre 1755, de Fontainebleau : « J'ai suivi tous les jours le train de la cour, le plus désagréable de tous ceux que je connais. »

Néanmoins, il n'avait pas peur de s'approcher des personnes de cette cour, lorsqu'il croyait y pouvoir faire quelque chose d'une utilité générale. Car toujours il cherchait à « être utile ». A cette époque, il croyait pouvoir contribuer à mettre fin à l'abominable guerre qui désolait l'Europe, la guerre de Sept ans [1].

I

« Les événemens intéressans sont quelquefois produits par des causes qui ne le sont guères, et quelquefois même par ce qu'on peut appeller un simple hasard. Le Mémoire suivant va en faire foi. »

Voilà les premières lignes du travail de Hübner, contenant les rapports à Bernstorff sur ses entretiens avec Choiseul à Versailles. Hübner continue :

« Me trouvant un jour, quelque temps après la bataille de Minden [2], dans une maison où l'on parlait de la nécessité et en même tems de l'impossibilité de faire la paix, je dis qu'il ne seroit peut-être pas si impossible d'y parvenir pourvu qu'on le voulût

[1] Extrait des lettres de M. Hübner dans la collection du château de Ledreborg (Voir mon article dans la Revue danoise *Personalhistorisk Tidsskrift*, 1903, p. 52 et s.). Du reste, mes sources principales sont été : les lettres de M. Hübner au baron J.-H.-E. Bernstorff (dans les archives du ministère des affaires étrangères à Copenhague), parmi lesquelles se trouve le mémoire ci-dessus cité. Cf. mon second article dans la Revue danoise *Historisk Tidsskrift*, 1904.

[2] Où les Français furent battus par les Anglais et les Allemands alliés, le 1er août 1759.

bien sérieusement, et qu'on s'attachât uniquement aux intérêts essentiels de la France. La conversation fut continuée pendant quelques momens et avec un peu moins de légèreté qu'à l'ordinaire. J'y soutins sans aucune vue, par des argumens peu recherchés et qui se présentoient comme d'eux-mêmes à mon esprit, ce que je venois d'avancer, jusqu'à ce qu'enfin l'entretien changea d'objet par l'arrivée de quelques autres visites.

« Je croyois tous ces propos du nombre de ceux qui se tiennent tous les jours dans les cercles de Paris sur les affaires publiques, et qui s'oublient presqu'aussitôt qu'ils ont été conçus et débités. Il en fut bien autrement. On avait fait part de mon raisonnement à M. le duc de Choiseul, et ce ministre me fit dire peu de jours après qu'il souhaiteroit de me parler. J'ignore s'il y avoit été déterminé d'abord par la réputation dont je jouissois en France de connoître quelque chose à la partie des affaires politiques, ou par des idées favorables que mes amis avoient pu lui donner de moi en particulier. Quoi qu'il en soit, M. le duc me fixa le jour et l'heure, où je devois me rendre auprès de lui à Versailles. Je m'y rendis au tems marqué, sans en faire part à personne, comme il m'avoit enjoint, et je le trouvois seul.

« Après quelques complimens qu'il me fit, il me demanda : Si j'avois dit qu'il seroit faisable de parvenir à une bonne paix, et si je voulois bien lui communiquer mes idées sur ce sujet? Je répondis : Que j'avois à la vérité avancé et soutenu quelque chose là-dessus par forme de conversation ; mais que n'ayant point imaginé que mes raisonnemens auroient des suites, qu'ils parviendroient jusqu'à lui, ou qu'ils mériteroient son attention, je n'avois jamais médité sur cette matière, et encore moins fait aucun plan réfléchi pour la pacification de l'Europe ; que j'étois un simple particulier, auquel le dessous des cartes est inconnu, et qui par conséquent pouvoit facilement se tromper dans ses raisonnemens sur le système des affaires ; que je vivois en France depuis quelques années, et que ma mauvaise santé seule m'avoit obligé à y prolonger mon séjour; que d'ailleurs je me trouvois très flatté de l'attention dont il m'honoroit, et que je lu

communiquerois volontiers mes idées sur l'objet en question et sur les moyens qui me paroissoient propres pour parvenir à une fin aussi désirable. Comme il répliqua qu'il m'écouteroit avec plaisir, je lui dis à peu près ce qui suit : « Je crois qu'il faut dis-« tinguer soigneusement entre la guerre anglaise et celle qui se « fait en Allemagne. La première regarde proprement la France ; « la seconde lui est étrangère à bien des égards. D'ailleurs, la « France et l'Angleterre sont les seules entre les puissances ac-« tuellement belligérantes dont les forces ne sont point précaires « et qui ont une puissance à elles ; de sorte qu'elles peuvent par « leur conduite décider du sort des autres, dès qu'elles seront « d'accord entre elles. Elles sont foncièrement les maîtresses de « la paix et de la guerre. Je pars de ces deux principes. » M. le duc me dit à cela : qu'il étoit vrai que la France n'avoit point d'autre ennemi que l'Angleterre et que, de la façon dont j'expliquois les choses, il étoit encore vrai que le repos de l'Europe dépendoit de ces deux puissances. *Mais*, me dit-il, *comment engager l'Angleterre à faire une paix raisonnable, elle qui a actuellement le dessus?* Je répliquois : que c'étoit à la vérité là le grand obstacle, mais que je ne le croyois point insurmontable ; que pour raisonner avec solidité sur cette affaire il faudroit, selon moi, ne point perdre de vuë quatre objets, savoir : le roi, la nation, le public et le ministère d'Angleterre ; que je croyois que le roi souhaite la paix personnellement ; que son grand âge [1], sa façon de penser, son désir d'employer le reste de ses jours à l'arrangement de sa famille, et enfin son amour pour ses États électoraux le persuadoient, puisque ces derniers, malgré les nouveaux revers des armes de la France, se trouvoient toujours exposés à une ruine ultérieure, si la guerre continuoit ; que la nation britannique, représentée par le parlement, sentoit le fardeau des impôts ; qu'il ne seroit peut-être pas difficile de convaincre la Chambre des Communes, de qui dépend l'affaire des subsides, des avantages de la paix ; qu'un habile négociateur trouveroit des moyens pour

[1] George II avait alors 76 ans. Il mourut un an plus tard (octobre 1760).

cela, aussi bien que pour faire connaître au public combien une bonne paix doit être préférable pour l'Angleterre à la continuation de la guerre, après des succès aussi marqués ; que je ne savois pas si le ministère anglais consentiroit facilement à une négociation définitive; que M. Pitt, qui en est l'âme, voudroit peut-être pousser jusqu'au bout la carrière qui lui paroissoit si glorieuse; que ceux qui connoissent le cœur humain ne sauront le croire tout à fait exempt de ces passions qui caractérisent presque toujours les hommes en place, surtout quand leur administration se trouve couronnée d'un grand succès. Mais que ce ministre étant en même tems intelligent et bon citoyen, je ne soupçonnois pas qu'il voudroit, ou qu'il pourroit même s'opposer absolument à une paix raisonnable et proportionnée à l'assiette des affaires; au cas que la cour, la nation et le public penchassent de ce côté-là.

« M. le duc me dit à tout cela : que mon raisonnement lui paraissoit assez juste; que M. Pitt étoit un grand ministre et que tout ce qu'il avoit fait étoit bien entendu, mais qu'il étoit intéressé à prolonger la guerre, et que lui, le duc, ne voyoit pas encore comment on pourroit parvenir à la terminer, même eu égard à l'Angleterre seule. Ici la persuasion positive, ou peut-être l'amour de la patrie me fit répondre : que le roi de la Grande-Bretagne chérissant beaucoup ses États d'Allemagne, et la gloire de l'Angleterre étant elle-même intéressée à voir son électorat dédommagé de ses pertes, souffertes foncièrement pour la cause de la Grande-Bretagne, je croyois que ce seroit un moyen sûr de parvenir à la paix, ou du moins de la faciliter, si l'on offroit à Sa Majesté Britannique quelque indemnisation en Allemagne en faveur de l'électorat d'Hanovre, ce qui pourroit se faire sans qu'il en coûtât à la France, par la sécularisation de quelque évêché ; que ceux de Hildesheim et d'Osnabrück y paroissoient propres par plusieurs raisons; qu'il n'auroit peut-être pas fallu attaquer l'électorat d'Hanovre, même pour les véritables intérêts de la France; mais que le mal étant fait, je croyois expédient et nécessaire qu'on remédiât le mieux que l'on pourroit, et que la chose sembloit d'ailleurs juste et équitable; que le roi étant ainsi satis-

fait en partie, et la France ne se refusant probablement pas à faire quelque sacrifice en Amérique et à accorder à la Grande-Bretagne une sûreté raisonnable pour son commerce dans ces contrées, je croyois le fonds et les trois quarts de la besogne arrangés, d'autant plus que l'Angleterre ne cherche point à faire des conquêtes en Europe, et que toute son ambition se borne à celles qu'on peut appeler mercantiles.

« Après quelques momens de réflexion, M. le duc me dit : *L'indemnisation de l'électorat en Allemagne peut se négocier, mais il ne faut pas l'accorder. Au reste, je ne prétends point faire une paix honteuse. Nous ne sommes pas encore réduits à cette extrémité.* Comme il prononça ces paroles avec beaucoup de douceur, je saisis cette occasion pour satisfaire à ce que la vertu et l'amour de l'humanité exigeoient de moi en pareille rencontre. Je lui représentois l'état de la France et l'échec où se trouve actuellement la puissance de la monarchie d'un côté, et de l'autre combien il seroit glorieux pour lui de rétablir le repos de tant de peuples, et d'arrêter les calamités qui les désolent et les accablent, sans que la France puisse espérer d'en tirer aucun avantage réel et durable.

« Il m'écoutoit avec bonté, et après avoir repris et discuté encore pendant quelque tems notre premier objet, il me dit tout d'un coup : *Voudriez-vous passer en Angleterre, y sonder les esprits sur tout cela, et y auriez-vous assez d'amis pour y réussir? Je serois charmé,* ajoutoit-il, *d'en avoir des nouvelles par un homme qui voit aussi bien que vous.* Je m'attendois à la proposition, et j'avois la réponse toute prête. Je lui dis : que je ne connoissois les ministres qui sont à présent à la tête des affaires dans ce pays-là que de vue et de réputation; que d'ailleurs j'y avois sans doute des connoissances, mais que j'avois l'honneur d'être au service du roi; que Sa Majesté venoit de m'ordonner de passer encore l'hyver à Paris; que j'avois la santé très mauvoise et que je ne savois pas si elle me permettroit de faire le voyage dans une saison aussi rude; que cependant je ne me refuserois point à l'exécution de la commission dont il voudroit me charger, pourvu

qu'il me fût permis d'en informer ma cour et d'obtenir au préalable son agrément. — *Gardez-vous bien,* me dit-il, *d'en parler à votre cour. Il faut que tout le monde ignore ce qui s'est dit entre nous, je ne veux point qu'elle soit instruite de l'affaire. Mais si vous voulez aller voyager dans ce pays-là de votre propre chef pour le but en question, ou si vous pouvez trouver quelque autre moyen, je vous en aurois beaucoup d'obligation.* Je répartis : que je ne voyois qu'un seul moyen encore qui pût m'y autoriser. *Vous n'avez, monsieur le duc,* lui disois-je, *qu'à me demander à Son Excellence M. le baron de Bernstorff. Dès que ce ministre m'aura mandé que je dois être à vos ordres, je passerai la mer et je me chargerai volontiers de ceux dont vous voudrez m'honorer, pourvu que je sois muni d'une lettre de votre part qui me mette à l'abri de tout inconvénient et qui exempte ma conduite de toute irrégularité.* Cette proposition fit penser M. le duc pendant quelques momens; après quoi il me dit : *Non, cela ne peut pas se faire. Vous demander à M. de Bernstorff? Non, il est trop fin. Il sentiroit tout de suite de quoi il est question. Nous nous connoissons d'ailleurs, et nous nous écrivons quelquefois*[1]. *Ce sont des lettres familières; mais vous sentez bien que deux ministres s'écrivent rarement sans se parler en même tems d'affaires. Tâchez de trouver un autre moyen de passer en Angleterre.* Je lui dis que je n'en savois point d'autre; que j'avois été deux fois dans ce pays-là, et que je n'avois aucun prétexte pour y retourner une troisième fois sans y être autorisé; que cependant j'y penserois, puisqu'il me l'ordonnoit. *Oui,* me dit-il, *pensez-y, réfléchissez, cherchez, et écrivez-moi votre résolution. Vous pouvez m'écrire en toute sûreté par la poste, ou vous pouvez faire remettre vos lettres à mon hôtel à Paris.*

Ainsi finit ce premier entretien, après avoir duré plus d'une

[1] Voir : I. *En Brevvexling mellem* [une correspondance entre] *Grev Johan Hartig Ernst Bernstorff of Hartugen af Choiseul*, 1758-1766 (Copenhague, 1871), où les lettres sont en français. — II. P. Vedel, *Den aldre Grev Bernstorff ministerium. Indledning til* (correspondance ministérielle du comte J.-H.-E. Bernstorff, 1751-1770, 2 vol. (Copenhague, 1882) — III. Ed. de Barthélemy, *Histoire des relations de la France et du Danemark sous le ministère du comte de Bernstorff*, 1751-1770, d'après les actes conservés aux archives des affaires étrangères de France (Copenhague, 1887).

heure et demie. M. le duc me combla de politesse, et je m'en retournai à Paris. »

II

Quelques jours après cet entretien, le duc de Choiseul fit sentir à Hübner qu'il souhaitoit d'avoir de ses nouvelles. Hubner lui envoya un « billet sans nom », par lequel il lui dit qu'il n'était pas plus avancé qu'auparavant.

Dans son « Mémoire » à Bernstorff, il donne de bonnes raisons sur sa conduite à cet égard. Puis il continue :

« Environ un mois après tout ceci (pendant lequel M. le duc m'avoit fait donner une couple de fois des marques de son souvenir, sans que j'y eusse répondu), savoir le 22 novembre 1759, j'eus l'honneur de recevoir la première lettre de Son Excellence M. le baron de Bernstorff, datée Copenhague le 6 novembre, par laquelle ce ministre m'honoroit de l'avis qu'il avoit jeté les yeux sur moi pour une commission dont le roi me chargeroit, qui m'éloigneroit de Paris, du moins pour quelques mois, et dont je ne devois parler à personne. Je gardois religieusement le silence qui m'avoit été enjoint; mais je ne fus pas longtems sans m'apercevoir que la chose n'était pas moins qu'un secret. Dès le surlendemain après la réception de ma lettre, on m'en parla, et l'on sut même me dire que j'étois destiné pour l'Angleterre, ce que j'ignorois moi-même. Je sus bientôt que M. Ogier[1] en avoit écrit à ses amis et à sa cour, et que M. le duc de Choiseul étoit amplement instruit de ma mission et même de son objet[2].

« Peu de jours après, M. le comte de Wedel-Friis[3] me communiqua un article de sa dépêche qui me mit moi-même un peu plus au fait de l'affaire, et le lendemain il me dit qu'en ayant parlé à M. le duc de Choiseul, ce ministre lui avoit fait des reproches très forts de ce qu'il ne m'avoit pas mené plus tôt à Versailles;

[1] Ambassadeur français à Copenhague.
[2] Correspondance ministérielle, citée ci-dessus, I, p. 217.
[3] Ministre danois à Paris.

qu'il auroit bien voulu avoir fait connaissance depuis longtems; qu'il savoit que j'étois à Paris depuis quelques années; qu'il étoit surpris que M. de Wedel-Friis ne m'avoit pas présenté à lui; qu'il espéroit qu'il le feroit bientôt; et qu'il souhaitoit de me voir et à me parler avant mon départ.

« Je ne pouvois que consentir à me faire présenter à M. le duc d'autant plus que le ministre du roi le trouvoit bon et conforme aux intentions de la cour; mais j'engageois ce ministre à changer d'avis sur le jour où cette présentation devoit se faire. Il avoit promis de me mener à Versailles le mardi. Comme c'est le jour des ministres étrangers, et que je savois que la cour ne vouloit point que ma mission fît un certain bruit à Paris, je déterminois M. le comte de Wedel-Friis à demander un autre jour. Sur quoi on nous donna le jeudi. La veille de ce jour, M. le duc de Choiseul me fit dire : qu'il seroit charmé d'avoir une conférence avec moi en particulier après la présentation; qu'il m'en marqueroit le jour et l'heure, mais que M. de Wedel-Friis n'en devoit rien savoir. Nous allâmes à Versailles le lendemain et, après le dîner, je fus présenté à M. le duc, qui étoit seul dans son appartement. Je ne doute point que M. de Wedel-Friis n'ait rendu un compte exact et circonstancié de tout ce qui fut dit de part et d'autre à cette occasion sur les affaires du tems : sur la déclaration de la Grande-Bretagne et de la Prusse au sujet d'un Congrès, déclaration qui était pour lors nouvellement parvenue à la cour de France. Je remarquerois seulement que M. le duc dit entre autre : *Je crois l'Angleterre fort embarrassée de ses alliés; mais il y a bien d'autres honnêtes gens qui sont dans le même cas à l'égard des leurs.* Notre entretien dura près d'une heure, et nous retournâmes à Paris. »

III

Le lendemain de son retour, Hübner reçut le billet suivant :

« Le vendredy, 8 h. du soir.

« Si vous voulés bien, monsieur, vous rendre dimanche à Ver-

sailles chés moi à cinq heures après midy, j'aurois l'honneur de vous voir, de m'entretenir avec vous, et de vous souhaiter un bon voyage.

« Le duc DE CHOISEUL.

« M. Hübner, à l'hôtel Notre-Dame, rue du Jardin du faubourg Saint-Germain. »

En conséquence, il fallait que Hübner se rendît cette fois tout seul à Versailles. Cependant, il avait reçu déjà, le 3 décembre 1759, une lettre signée par Bernstorff à Copenhague, le 20 novembre, et commençant comme voici : « Il y a quinze jours que je vous ay averti de vous tenir prêt à partir pour exécuter une commission dont le roi veut vous charger, et aujourd'huy j'ay la satisfaction de vous dire que vous recevrés par l'ordinaire prochain l'ordre de Sa Majesté de revenir icy pour recevoir vos instructions. » En même temps, Hübner reçut l'ordre signé par le roi Frédéric V au château de Christiansbourg, le 23 novembre. Il semble que Bernstorff ait expédié le 24 une autre lettre de sa main; car Hübner lui répond le 12 décembre[1] : « En conformité de vos ordres du 24 novembre, qu'on vient de me remettre dans ce moment, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que j'ai eu l'honneur de recevoir aujourd'hui en même tems ceux du roi, et que je suis toujours résolu de partir d'ici le 20 de ce mois ou plus tôt, si faire se peut. » Plus tard dans cette lettre il écrit : « M. le duc de Choiseul aïant été informé, probablement par l'ambassadeur de sa cour, de ma destination, a demandé à me parler avant mon départ, et je me rendrai après-demain à Versailles avec M. le comte de Wedel-Friis. » C'est donc, à toute vraisemblance, jeudi le 13 décembre[2] que les deux messieurs

[1] Le 12 décembre était un mercredi. « Après demain » Hübner ira à Versailles avec Wedel-Friis. Mais nous savons qu'ils y étaient un jeudi. Conséquemment, cette lettre est écrite le mardi 11 ; et le 12 est la date de l'expédition.

[2] Selon une lettre (dans la collection de Ledreborg) datée du 16, c'était le 15 (« hier », ainsi le samedi). Aussi, en ce cas, la date doit être celle de l'expédition. En tout cas, on peut dire que « mi-décembre » Hübner et Wedel-Friis y étaient ensemble.

danois ont été à Versailles, et le billet sans date de Choiseul est donc écrit le soir du jour suivant (vendredi) et reçu par Hübner le même soir. En ce cas, le second long entretien entre Choiseul et Hübner a eu lieu le dimanche 16 décembre.

Quoi qu'il en soit, Hübner se rendit à Versailles tout seul, et il y trouva Choiseul de même. « Celui-ci, dit Hübner en continuant son « Mémoire »; me fit d'abord plusieurs questions sur l'objet de ma mission. Je lui dis : que je n'en savois rien directement; que je n'avois pas encore reçu mes instructions, et que je le croyois plus instruit de cet objet que moi-même. — *On dit,* répliqua-t-il, *que vous devez travailler à l'arrangement des affaires qui concernent les prises maritimes; mais ne croyez-vous pas qu'il y ait autre chose là-dessous?* Je répondis : qu'il ne me paroissoit point probable ; que j'étois persuadé que la cour ne feroit aucune démarche essentielle, ni en Angleterre, ni ailleurs, sans en communiquer avec la France; que l'étroite amitié et les liaisons naturelles, qui subsistent entre les deux nations, ne me permettoient pas d'en douter, et que ainsi je ne croyois pas que ma mission eût d'autre but que celui dont on lui avoit fait part. — *Quoi qu'il en soit,* me dit-il, *vous allez en Angleterre, et je suis bien aise de conférer actuellement avec vous plus au long sur ce qui fait l'objet de notre premier entretien.* — Je répondis : que j'étois très sensible à l'honneur qu'il me faisoit, et que je serois fort flatté de pouvoir lui être utile, autant que les sentimens qu'on me connoissoit et mes obligations essentielles me le permettroient. — *Ce que je vous demande d'abord,* me répondit-il, *c'est de vouloir bien dire aux ministres anglois que vous me connoissez et que nous avons souvent parlé ensemble de la paix. Vous pouvez leur dire,* continua-t-il : *Je connois le ministre de France, ce n'est point un homme opiniâtre, et je suis persuadé qu'il fera la paix dès qu'on voudra lui en faciliter les moyens.* — Je répliquois : que je lui promettois avec plaisir ce qu'il me demandoit, mais que je serois bien aise de savoir un peu ses idées sur les conditions auxquelles il voudra finir la guerre, afin d'être en quelque sorte au fait de l'affaire; que ces idées me serviroient de boussole, au cas qu'il jugeât à propos de faire

entamer une négociation sérieuse. — *Je vous en ferai part*, me dit-il, *à condition que tout reste entre nous. Surtout je ne voudrois pas que l'on en sût quelque chose à Copenhague. Tenez*, poursuivit-il, *nous ferons la paix avec l'Angleterre quand on voudra, même avec perte. Malheur aux vaincus. Nous sommes battus, nous en convenons ; il faut bien que nous fassions quelque sacrifice et que nous perdions. Mais en signant avec l'Angleterre, nous ne voulons pas faire des vilenies. Nous avons nos alliés; l'Angleterre a les siens. Nous ferons la paix avec l'Angleterre comme nous pourrons, à condition que chacun retirera ses troupes de l'Allemagne, et qu'aucun de nous ne donnera aucun secours à ses alliés. Nous ne nous résoudrons jamais, je pense, à abandonner nos alliés, sans que, pour le moins, l'Angleterre en fasse autant. Mais*, me dit-il, *fera-t-on la paix à ces conditions-là? Qu'en pensez-vous?* — Je lui dis qu'il devoit savoir où il en étoit. — *Non*, me dit-il, *vous croyez qu'il y a quelque chose de fait; soyez sûr qu'il n'en est rien, et qu'il n'y a pas même eu de pourparler. Mais croyez-vous que l'Angleterre entendra raison?*

« La conversation me parut si sérieuse et si intéressante, que je croyois devoir entrer dans quelque détail. D'ailleurs, l'idée que j'ai toujours eue que la médiation de la paix conviendroit beaucoup aux intérêts du roi, se présentoit plus vivement à mon esprit ; et, comme j'entrevoyois dans tout ceci des moyens pour prouver cet avantage à mon souverain, je résolus sur-le-champ d'éplucher toute la matière avec le duc, afin de me mettre au fait de son plan et de sa façon de penser, et de pouvoir ainsi présenter à ma cour, non seulement toutes ces lumières, mais encore la confiance du ministre français. Je dis donc à M. le duc : que je ne savois pas si l'Angleterre feroit la paix avec le roi de Prusse, mais que je croyois être persuadé qu'elle n'en feroit rien, à moins que l'électorat d'Hanovre ne fût dédommagé de ses pertes, et que j'étois toujours d'avis que la sécularisation de quelque évêché seroit le moyen le plus propre pour cette fin. M. le duc me répondit : *J'avoue que c'est une guerre très injuste que nous faisons à l'électorat d'Hanovre. Je voudrois qu'on ne l'eût point commencée; mais, puisque nous y sommes, il faut bien que nous poussions notre pointe.*

« M. le duc revint ensuite à son idée que le ministre anglois ne veut point la paix ; que toutes ses démonstrations ne sont que des pièges qu'il tend à la crédulité des autres puissances pour les endormir ; qu'il est intéressé à perpétuer la guerre, et que M. Pitt est un ambitieux qui voit bien qu'il ne sera plus rien dès que la paix sera faite. Comme je trouvois cette idée contraire au bien des hommes et au rétablissement du repos de l'Europe, j'entrepris de la combattre. Je dis : que, quand même M. Pitt auroit le penchant qu'on lui donne, il ne seroit point le maître de continuer la guerre, dès que le roi et la cour seront satisfaits sur les affaires de l'Allemagne, et que d'ailleurs la nation britannique elle-même demande le retour de la paix ; que la puissance souveraine étant en Angleterre en quelque sorte partagée entre le roi et la nation, représentée par le Parlement auquel les voix du public donnent encore souvent le ton à son tour, le ministre ne sauroit être que tout au plus le dépositaire de la puissance royale ; que le droit de faire la paix ou la guerre appartient à la vérité au roi, mais que dans l'exécution l'exercice de ce droit, sous un gouvernement tant soit peu bien entendu, se trouve toujours borné et modifié par les suffrages et la disposition du Parlement et du public ; que les habiles négociateurs de tous les tems ont fait cette observation, et qu'en conséquence, pour faire réussir plus sûrement des grandes affaires concernant la paix ou la guerre dans ces pays-là, ils ont toujours tâché de persuader quelques principaux membres de la Chambre des communes de l'utilité de leurs propositions, et qu'ils en ont fait autant à l'égard du public par le moyen des brochures, ou par quelque autre voye usitée ; que cette voye est si commune en Angleterre, que le gouvernement s'en sert lui-même pour remplir ses vues, et qu'au cas qu'une négociation sérieuse et sincère eût lieu, je la croyois très permise contre l'ambition démesurée d'un ministre et pour un ouvrage aussi salutaire que l'est celui de la pacification de l'Europe, supposé toutefois que l'obstination dudit ministre, d'éterniser la guerre, de vouloir dominer aux dépens du sang humain et de contrecarrer la réconciliation des peuples, fût réelle

et bien constatée; que M. Pitt est un homme instruit qui n'ignore rien de ce que je viens de dire; et que tout cela devoit rassurer M. le duc sur les entraves que celui-là pourroit, quelque ambitieux qu'il puisse être, mettre au rétablissement de la paix.

« Ce discours parut avoir convaincu M. le duc, que le ministre patriotique de l'Angleterre ne sauroit empêcher absolument qu'on ne parvienne à la conclusion d'un traité, et comme il me sembloit en même tems ébranlé en faveur de la paix, je lui dis : que toute la France avoit les yeux sur lui, et qu'elle attendoit la paix, dont elle avait absolument besoin, de sa main. Il me répondit : *Elle l'aura, mais il faut qu'elle me donne encore un peu de tems.*

« Nous reprîmes ensuite l'affaire des sécularisations, qui ne paroissoient point être trop du goût du ministre français. Cependant nous la discutâmes fort au long, jusqu'à ce qu'enfin M. le duc fut appelé successivement de la part du roi et de Mme la marquise[1]. La conversation était si animée, que le duc continua jusqu'à l'arrivée d'un second message. Pour lors, il me dit : *Je suis fâché de devoir faire cesser notre entretien; mais il faut bien que je m'en aille, le roi et la marquise me font déjà appeler deux fois. J'espère que vous ne partirez point de Paris sans que nous ayons eu une autre conférence ensemble.* Je répondis : que je me rendrois à ses ordres, mais que je le priois de ne point remettre trop longtems la partie, puisque j'attendois chaque jour les ordres du roi et que je ne saurois me dispenser de partir à leur arrivée. — *Mon but est,* me dit-il, *que vous fassiez valoir en Angleterre, quand l'occasion s'en présentera, les avantages de la paix, et que vous sondiez les esprits sur les conditions auxquelles on voudra la faire en général ou en particulier.* — Je répartis : que je ferois tout ce que je pourrois faire sans manquer à mes devoirs; mais que je le priois de me donner, par écrit et par forme d'instruction, ses idées sur les conditions auxquelles il voudroit contracter, et que j'aurois l'honneur de lui communiquer là-dessus mes réflexions. — *Oui,* me dit-il, *vous l'aurez, et je serois heureux de savoir vos réflexions.*

[1] Louis XV et Mme de Pompadour.

Nous en parlerons quand nous nous reverrons. Je vous marquerois le jour et l'heure. En attendant, tout ce qui s'est dit reste entre nous. Je ne veux que personne en sache la moindre chose. A ces paroles, nous nous séparâmes, après un entretien de plus de deux heures. M. le duc alla chez le roi, et je m'en retournois à Paris, fort intrigué de ce que tout ceci deviendroit. »

IV

Quoi que ce long entretien soit le dernier qui eut lieu entre le duc de Choiseul et Martin Hübner, il faut ajouter un chapitre pour raconter comment s'est terminée cette affaire.

Le 19 décembre, Choiseul écrit de Versailles à Hübner : « Je me ferois plaisir, monsieur, de vous entretenir jeudi prochain, à cinq heures, ainsi que nous en étions convenu, nous reprendrons la matière que nous avons traitée », etc.

Hübner avait déjà dû ajourner son départ de Paris. Sans doute, il aurait pu se rendre à ce nouveau rendez-vous. Cependant, son esprit était « trop flottant » — comme il s'exprime dans son Mémoire. Il ne pouvait presque plus douter que Choiseul eût le dessein de se servir de lui pour négocier la paix avec l'Angleterre. D'un autre côté, sa conduite pourrait sembler irrégulière de la part de son gouvernement. A cause de cette indécision, il demanda un autre jour à Choiseul et le pria de préparer le plan de ses vues qu'il lui avait promis pour l'objet en question. N'ayant reçu aucune réponse le lendemain, Hübner lui envoya une deuxième lettre. Encore pas de réponse. Il en envoya donc une troisième qui portait en substance qu'il partirait le lendemain, à onze heures du matin, vu la nécessité où le mettaient les ordres de son souverain; « qu'ainsi — écrivait-il dans son Mémoire — s'il avoit encore quelque chose à m'ordonner avant mon départ, je le priois de faire connaître ses volontés par écrit, et de me les envoyer par une voye sûre avant l'heure marquée, en y joignant le plan des conditions que nous étions convenus qu'il me feroit tenir. J'insistois toujours sur ce plan, puisque j'eusse été charmé

de pouvoir présenter à ma cour un papier aussi authentique et aussi décisif pour la négociation de la paix ».

Le lendemain, à onze heures précises, Hübner reçut une lettre par un exprès de Versailles qui « avoit ordre de faire toute la diligence imaginable », et qui lui arriva en moins d'une heure. La lettre, datée par Choiseul du 25 décembre au soir, existe encore en original; mais comme l'écriture du duc n'est pas très distincte, il est impossible de garantir l'exactitude de la copie suivante :

« Je résolus, monsieur, avant que je pusse répondre aux objets de vos dernières lettres, que je rendisse compte au roi de leur contenu. Sa Majesté m'a paru très sensible aux bonnes intentions que vous marquez avoir pour son service; elle m'a ordonné d'en instruire M. d'Affry [1], chez qui vous trouverez les sentiments du roi eu égard à la conduite que vous vous proposez de tenir à Londres sur ce qui nous regarde; il me reste, monsieur, à vous souhaiter un bon voyage, et à vous prier de ne point oublier le délice que j'ai eu de faire connaissance avec vous, et de vous marquer les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le duc DE CHOISEUL. »

On juge de l'impression que fit à Hübner la lecture de cette lettre, lorsqu'on lit dans son Mémoire :

« Cette lettre, quelque gracieuse qu'elle fût en quelque sorte, et quelque flatteur que pût paraître son contenu à ceux qui se contentent de l'écorce des choses, ne me plaisoit aucunement, Par le pli qu'elle donnoit à l'objet, plusieurs personnes entroient nécessairement dans le secret, outre que l'affaire devint opposée à la correspondance qui, quelles que soient les mesures que l'on puisse prendre, mettent toujours les affaires dans le cas d'être trahies. Tout ce que cette lettre, et la façon dont on me l'avoit fait parvenir, m'apprenoit de plus essentiel, ce fut qu'elle prou-

[1] Hübner, en retournant à Copenhague, verrait à la Haye le comte d'Affry, qui était ambassadeur français.

voit le désir sincère de la cour de Versailles de faire la paix, et son idée de me donner quelque part à la besogne. »

Le 26 décembre 1759, Hübner semble être parti de Paris. La réception de la lettre ne lui avait fait reculer son départ que de quelques heures, qu'il employa à dresser un mémoire de tout ce qui s'était passé entre Choiseul et lui, et qui fit naître, plus tard, le Mémoire cité ici et daté de la Haye, le 8 février 1760.

Il arriva à la Haye le 5 janvier. Puisqu'il y trouva des ordres de son gouvernement d'y rester jusqu'à nouvel ordre, ce ne fut que le sixième jour après son arrivée qu'il alla voir le comte d'Affry, ambassadeur français. Celui-ci lui dit aussitôt qu'il avait ordre de sa cour de conférer avec lui sur les moyens de faire la paix, et sur les idées relatives à ce sujet dont Choiseul s'était entretenu avec lui. « Mais — écrit Hübner dans son Mémoire — il me rendit tout cela d'une manière si enveloppée et si singulière, que je n'y entendois presque rien ; de sorte que je pris le parti de le prier de vouloir bien me lire l'article de sa dépêche qui me regardoit. Il me satisfit, et je n'étois plus étonné de la singularité de ses expressions. Cet article était un véritable brouillon. Il y étoit dit : que le ministre de l'Angleterre ne voulant point le dédommagement de l'électorat d'Hanovre en Allemagne, j'avois imaginé d'opposer les intérêts de cet électorat à ceux de l'Angleterre, et d'obliger par là le ministère anglois à faire la paix. C'était bien là commencer par embrouiller absolument les idées, expliquer ensuite mal et d'une façon odieuse une seule d'icelles, la détacher ensuite du tout, et débuter enfin dans la délibération par ce qui ne devoit entrer en ligne de compte que comme un moyen de plus pour faire réussir la négociation, au cas qu'elle eût effectivement lieu. »

Cependant Hübner réussit à supprimer le mouvement désagréable qu'il sentait en priant M. d'Affry de vouloir bien « mander à M. le duc : que je prenois la liberté de lui rappeler les entretiens dont il avoit bien voulu m'honorer; qu'il se souviendroit que tout ce qui s'étoit dit entre nous n'avoit eu d'autre but que la pacification de l'Europe, et nommément celle de la

France et de l'Angleterre ; qu'il m'avoit demandé de faire valoir au delà de la mer les avantages de la paix, et d'y sonder les esprits sur la facilité qu'il y auroit à la faire ; qu'il m'avoit promis pour cette fin ses instructions et ses idées sur les conditions auxquelles il voudroit contracter ; que je ne saurois rien faire sans être muni de ces instrumens, et qu'ainsi, s'il vouloit encore me les faire parvenir, je ne manquerois pas d'en faire un usage conforme à ses vues et à mes devoirs ».

L'ambassadeur français mit tout cela par écrit, et dit qu'il le mettrait lui-même en chiffres pour plus grande sûreté de correspondance.

Il se passa près de quinze jours sans que l'ambassadeur parlât de rien à Hübner, qui était résolu de ne point toucher la corde le premier. Enfin, il l'avertit « qu'il avoit ordre de lui dire, de la part de M. le duc de Choiseul, que les affaires ayant changé en quelque sorte de face, il ne pouvoit pas, pour le moment, m'envoyer ce que je lui demandois ; qu'il espéroit que cela n'empêcheroit pas que je lui rendisse quelque service pour le but en question ; qu'il me prioit toujours de faire mes observations sur la disposition des esprits et de les lui communiquer, au cas que je les trouvasse favorables ; qu'il me proposoit pour cela une correspondance sûre, et que la cour m'en auroit une véritable obligation. »

Hübner se contenta de répondre : « Ayez la bonté, monsieur l'ambassadeur, de mander à M. le duc : que je serai toujours charmé de rendre à la France, et en particulier à son ministère, tous les services que peut lui rendre un honnête homme, sans blesser ses devoirs essentiels. »

Voici comment finit le long Mémoire de Hübner à Bernstorff :

« C'est là que s'est terminée jusqu'ici toute cette affaire. J'ai souvent vu M. d'Affry depuis mon séjour à la Haye. J'ai été quelquefois de ses soupers et de ses fêtes, auxquels il m'a fait inviter, mais nous n'avons plus parlé d'affaires. Cependant, j'ai tout lieu de croire que la confiance, que M. le duc de Choiseul a bien voulu m'accorder subsiste toujours, et que la cour pourra

en faire tout l'usage qu'elle jugera propre pour le service du roi. »

Après un séjour d'une année, à peu près, à Copenhague, Hübner partit pour Londres, où il arriva le 24 juin 1751. Dans l'instruction à Hübner, signée le 30 décembre 1760 par Bernstorff, on lit que « Sa Majesté (Frédéric V) veut... qu'il (Hübner) écarte avec soin tout ce qui pourroit donner un air de politique à son voyage et à sa mission et réveiller ainsi les soupçons conçus au commencement de cette année à cet égard ». Un bruit parfaitement mensonger avait été répandu qu'il fut l'auteur d'un écrit anonyme offensant le gouvernement anglais : *le Politique danois*, imprimé à Copenhague. La médisance avait eu son effet funeste. Voilà pourquoi Sa Majesté danoise recommande à Hübner « très expressément pour cet effet de ne point aller, pendant qu'il sera à Londres (où il resta jusqu'à la fin du mois de juillet 1664), chez les ministres de la Grande-Bretagne ou leurs premiers commis, et d'éviter non seulement, autant qu'il lui sera possible, de voir ceux des cours étrangères intéressées à la présente guerre, qui y résident; mais encore toute autre démarche pouvant indiquer quelque négociation ou rapport entre eux ». Il devait donc se restreindre à assister l'envoyé danois à Londres, le comte de Bothmar, lorsqu'il s'agissait de fixer les points de différends entre le Danemark et la Grande-Bretagne au sujet de la liberté du commerce et de la navigation pendant la guerre. Sans doute, il rendit de grands services au gouvernement danois pendant les trois ans qu'il passa à Londres. Mais il est permis de se demander s'il n'aurait pu rendre de plus grands services encore à l'égard de la pacification générale si l'on ne lui avait pas lié les mains en lui donnant une instruction si sévère.

FREDRIK BAJER.

POLITIQUE ET DIPLOMATIE

DE

JACQUES CŒUR

(Suite et fin[1]*)*

I

LIQUIDATION DIFFICILE DES BIENS ET DES FACTORERIES DE L'ARGENTIER

Lorsque le procureur général Jehan Dauvet annonça à Jacques Cœur que, s'il ne pouvait payer l'amende de 400,000 écus d'or, ses biens, meubles et immeubles, seraient saisis et vendus, l'Argentier indiqua un moyen qui lui devait permettre de s'acquitter.

Ce moyen était sa mise en liberté provisoire, sous caution, et en donnant ses enfants comme otages. De tels gages devaient décider, pensait-il, le Roi et son conseil à déférer à sa requête Il n'en fut rien : le Roi et son conseil consultés refusèrent.

Alors Jacques réclama la faculté de se concerter, sans témoins, avec son fils aîné, l'archevêque de Bourges, et avec quatre patrons de galères qu'il désignait, en demandant pour eux toutes les sûretés désirables. Le refus du Roi et du conseil fut tout aussi catégorique.

Jacques Cœur ne voulait pas livrer le secret de ses agissements financiers et de ses ressources cachées; il se décida donc, après avoir revu ses enfants, à remettre au procureur une note

[1] Voir la *Revue* du 1er octobre 1903.

sommaire de ses biens, en se déclarant prêt à subir la détention perpétuelle, car il était incapable de payer la somme exigée.

En conséquence, l'ancien ministre fut enfermé dans un château fort du Poitou et Jehan Dauvet, liquidateur judiciaire au nom du Roi, se rendit à Tours pour procéder à la mise en vente des marchandises réunies dans cet entrepôt, le plus considérable de tous, en raison du voisinage de la Cour.

Le 19 juin fut publié par la ville, à son de trompe, un avis informant les habitants que les meubles, draps d'or, d'argent, de soye, de laine, pelleterie, joyaulx, vaisselle, toiles, tissus, bagues et autres biens appartenant à Jacques Cœur seraient vendus immédiatement aux plus offrants et derniers enchérisseurs. En outre, on faisait « assavoir, au nom du Roy, à tous ceux qui avaient ou connaissaient des biens non déclarés qu'ils les vinssent révéler audit maistre Jehan Dauvet dedans huit jours, sous peine pour ceux qui feraient le contraire d'être pugnis de grandes pugnitions arbitraires. »

L'estimation de la valeur intrinsèque et artistique des objets précieux fut faite par des orfèvres et des commissaires assermentés. A Paris, à Lyon, à Poitiers, à Montpellier, à Bourges et autres villes où étaient situés les magasins, les mêmes mesures furent prises pour l'estimation et la mise en vente des marchandises, bijoux et mobiliers.

Le procureur général chevauchait de province en province pour activer la liquidation et faire rentrer dans les caisses du Trésor les lambeaux partout éparpillés de cette fortune colossale. Malgré sa diligence, il arriva souvent trop tard pour saisir les biens mobiliers et les objets de valeur.

A Bourges, cependant, le procès verbal des ventes constate un fait assez curieux : Jacques Cœur et Dunois possédaient, comme bien indivis, deux prisonniers anglais, les sires de Berquigny et d'Ormond. Jacques Cœur en avait les trois quarts et Dunois un quart; le partage était impossible à moins d'obtenir les rançons. Et les deux hommes étaient détenus à Bourges; ils entraient donc comme valeurs mobilières dans la liquidation com-

merciale; ils faisaient partie de l'actif! Aussi le procureur, après avoir pris les ordres du Roi, adjugea-t-il d'Ormond à Dunois pour sa part et mit-il ensuite Berquigny aux enchères.

« Il pouvait y avoir danger de mort et autres inconvénients et fortunes à garder plus longtemps ledit prisonnier. » Berquigny fut donc vendu; il trouva acquéreur pour une somme de 24,000 écus, qui fut versée aux coffres de l'État; c'était un avoir pour la liquidation. Et l'on n'avait pas toujours pareille chance.

Dans cette même ville de Bourges, au mois d'octobre 1453, Jehan Dauvet procéda à divers interrogatoires pour retrouver « six hanaps plains, dorez par dedans et goderonnez par dehors, et esmaillés au fond de personnages ». Ces hanaps avaient été mis sous séquestre au moment de l'arrestation de Jacques Cœur et ils avaient disparu. L'enquête n'apprit pas ce qu'ils étaient devenus; ce fut seulement le 30 janvier 1456, bien après l'évasion de Jacques Cœur, qu'on put en savoir quelque chose. A ce moment l'archevêque de Bourges, sommé de déclarer la vérité, sous serment et sur ses saints ordres, dit que « ces hanaps, pesant environ vingt-quatre marcs d'argent, avaient été baillés par Macée de Leodepart à l'ambassadeur du Pape chargé de pourchasser la délivrance de Jacques Cœur ».

Les tentatives des prélats pour faire reconnaître la compétence des tribunaux ecclésiastiques dans le jugement d'une affaire d'État avaient échoué. Mais l'intervention diplomatique du pape avait sauvé la vie de l'Argentier. C'était l'essentiel! Car il gardait, contre toute espérance, l'idée de recouvrer un jour sa liberté, en dépit de toutes les entraves et de toutes les difficultés.

Ses enfants, sauf Ravant, qui s'était laissé séduire par un don de cinq cents écus, poursuivaient activement la révision d'un arrêt que des cas de nullité et des fautes de procédure eussent fait casser si la sentence, au lieu d'émaner directement du Roi, avait été rendue par des juges.

Contre un décret royal nul appel n'avait cours et Jacques

Cœur, enfermé dans un château fort du Poitou, ne pouvait empêcher la vente des biens qu'on avait saisis.

Désormais il eût été fort impolitique et imprudent de la part du souverain pontife de s'entremettre officiellement en faveur de l'ancien ministre de Charles VII. Une démarche, même officieuse, pour obtenir sa mise en liberté, eût risqué d'attirer, de façon inopportune, l'attention du Conseil de France sur le fidéicommis reconnu par la lettre pontificale de 1452.

Et cependant il importait fort à Nicolas V que Jacques Cœur ne mourût pas en prison. L'Argentier avait à régler des comptes qui n'avaient trait ni à ses propres affaires, ni même aux finances du royaume Sa détention compromettait gravement les intérêts de la chrétienté, car les capitaux qui fructifiaient dans les factoreries constituaient, pour Rome, un trésor de guerre : ils étaient destinés à l'organisation ultérieure d'une croisade et au développement d'un plan de politique mondiale conforme à celui des premiers Apôtres du Christ.

Nicolas V était un homme fort supérieur à son temps. Pour lui le gouvernement de l'Église ne se bornait pas à la vente des bénéfices et à l'administration des revenus fournis par les annates et autres impôts levés sur le clergé.

Préoccupé de retrouver les traditions économiques et sociales des temps évangéliques, il avait promis une somme de cinq mille ducats à qui lui apporterait le texte hébreu de saint Matthieu.

Avant sa conversion aux doctrines christiques, saint Matthieu se nommait Lévi et il était publicain, c'est-à-dire receveur des deniers publics. Tous les secrets des comptabilités, des changes et des spéculations lui avaient été familiers avant qu'il comprît la nécessité de chercher le royaume de Dieu et le triomphe de la justice.

Le pape n'ignorait pas qu'une économique chrétienne avait existé dans la primitive Église. Il savait que des voies avaient été providentiellement ouvertes alors à la propagation de la foi et au commerce. L'eunuque de la reine d'Éthiopie, en recevant

le baptême des mains du diacre Philippe, avait facilité en Abyssinie et ouvert, devant les Apôtres, la route de l'Orient par le Midi. Cette voie était alors fermée aux Romains. Y passer, c'était « voler par-dessus les épaules des Philistins à travers les mers[1] » pour aller acheter, avec de l'argent, l'or de l'Inde et du Cathay.

Saint Paul, après avoir été renversé sur le chemin de Damas, s'était rendu en Arabie; il y avait séjourné, durant trois ans, pour y conclure les traités et les alliances permettant d'atteindre ces mêmes pays par une autre route. Il s'était vu interdire ensuite l'accès de la haute Asie par la Syrie et avait dû prêcher en Occident, tandis que saint André évangélisait la Sarmatie.

Les disciples s'étaient partagé les contrées et chacun gardait ses voies. Nul d'entre eux n'ignorait les principes de la solidarité juive et les défenses formelles interdisant les concurrences entre frères. Doublée par la nouvelle loi de charité idéale, cette solidarité matérielle et pratique eut pour résultat le triomphe simultané des idées et des intérêts évangéliques.

Il y avait, dans le Nouveau Testament, tout un mécanisme économique destiné à instaurer l'Église comme société humaine, et beaucoup de paraboles avaient un sens financier approprié aux besoins du trafic indispensable à la vie d'une association durable. Dans l'esprit de Nicolas V, le texte hébreu de saint Matthieu devait, à cet égard, fournir des renseignements précieux. L'ancien publicain, en se servant de la langue des Juifs, avait dû indiquer, par la valeur même des lettres composant les mots, des calculs secrets et des moyens pratiques de faire fructifier les talents et les drachmes.

Préoccupé sans cesse des progrès effrayants de l'invasion turque, le pontife romain n'avait qu'une idée : préparer la guerre sainte et, en cas de succès, établir l'arbitrage ecclésial de Rome en Orient et en Occident. C'est dans ce but qu'il avait fait renouveler, par Jacques Cœur, l'alliance conclue par Eugène IV

[1] Voir l'Économique des premiers chrétiens (extrait de la *Nouvelle Revue*, du 1er juillet 1900. Paris, Falize, 6, rue d'Antin).

avec les Timourides transoxianais, chefs des fédérations musulmanes et opposés, par conséquent, à la réunion de l'émirat militaire et du khalifat religieux dans les mains des Osmanlis.

Trop occupés de leurs querelles réciproques, les princes d'Europe ne se montraient guère disposés à s'armer contre les Ottomans. Et l'on ne pouvait plus espérer que la foi seule provoquerait une levée en masse comme au temps d'Urbain II et de Pierre l'Ermite. Il fallait désormais solder les troupes chrétiennes et leur procurer, à prix d'or, des navires et des munitions.

C'était afin d'augmenter les ressources de la papauté et de constituer une flotte que l'on avait commandité Jacques Cœur en lui accordant l'autorisation de trafiquer avec les Infidèles sans encourir les censures de l'Église. Les patrons des galères étaient des marins expérimentés et connaissant admirablement toute la Méditerranée; les hommes d'équipage étaient de hardis compagnons, ne redoutant ni tempêtes ni batailles. Que la paix s'établît enfin entre la France et l'Angleterre; que les Hanses germaniques vinssent apporter leurs ressources et leur concours à la flotte française de Jacques Cœur, ne pouvait-on pas espérer le succès d'une croisade, la résurrection du royaume chrétien de Jérusalem et le refoulement des Osmanlis jusque dans la haute Asie?

La ruine des factoreries devait entraîner la faillite de la politique romaine. Cette ruine amenait la rupture momentanée des relations diplomatiques du saint-siège avec l'Orient. Cette ruine était, en outre, l'évanouissement du rêve sioniste et le triomphe des synagogues ralliées au grand pouvoir politique du Prince de la Captivité.

Un pape des hébreux et un pape des chrétiens étaient en lutte. Les Ottomans, agents militaires du roi des Juifs, s'emparaient de Constantinople le jour même où le fidéi-commissaire de l'Église romaine faisait amende honorable à Poitiers.

Mais Jacques Cœur avait la vie sauve et tous ses facteurs étaient libres : la partie n'était pas perdue.

En apprenant l'arrestation du maître, quatre patrons de galères, Guillaume Gymart, Jehan de Villaige, Forest et Gallardeto de la Fargor, avaient pris l'initiative de demander au pape les crédits nécessaires pour acquitter les dépenses et fournir les indemnités indispensables au dégagement des marchandises afin d'opérer avantageusement la liquidation des factoreries.

Le souverain pontife leur avait octroyé, ainsi qu'à leurs hommes d'équipage, toutes les ressources, garanties et facilités possibles. Prévoyant que le recouvrement des marchandises soumises aux contrats de fiducie ne pourrait s'opérer sans discussions, il avait recommandé de ne molester personne; toutefois il était si urgent de récupérer promptement les débours que Nicolas V excusait d'avance les violences dont les facteurs seraient obligés d'user pour reprendre, sans trop de frais, les gages antérieurement fournis.

Et ni les privilèges apostoliques, ni les coutumes des États, ni les droits municipaux des villes ne pouvaient arrêter Guillaume Gymart, Jehan de Villaige, Forest et Gallardeto de la Fargor dans la continuation ou la liquidation des entreprises commerciales de Jacques Cœur.

Entraver leur action c'était s'exposer, si la faute était découverte, « à tomber sous le coup de l'indignation suprême du tout puissant Dieu et des bienheureux apôtres Pierre et Paul[1] ».

On ne s'expliquerait pas cet anathème, qui présente tant d'analogie avec le *Herem* des Juifs[2], s'il n'était motivé par les intérêts supérieurs de la chrétienté et du saint-siège.

La société commerciale, dirigée par Jacques Cœur, était effectivement une société secrète.

Grand-maître des loges occidentales de Saint-Jean, l'Argen-

[1] Voir le texte de la lettre de Nicolas V dans la *Revue d'histoire diplomatique* de janvier 1903.

[2] Le Herem est une sentence prononcée par le Kahal, ou gouvernement administratif des Juifs, contre tout Israélite coupable de ravir le bénéfice d'un frère, de lui faire concurrence ou de lui nuire; c'est un anathème solennel par lequel le coupable est exclu de la communauté.

tier était l'allié des Hanses germaniques et l'agent de l'Église romaine pour les négociations avec les Timourides et la lutte contre les Turcs.

Tous les principaux facteurs le savaient: ils étaient eux-mêmes liés par des serments et travaillaient à l'œuvre commune; mais aucun d'eux n'était en mesure de régler les comptes établis par Jacques; lui seul leur pouvait donner décharge.

C'est ce que dit très énergiquement Jehan de Villaige aux officiers du roi lorsque, dans un port du Languedoc, ils le sommèrent de leur livrer les navires et leur cargaison. Sans s'effrayer, il mit ses hommes d'équipage en armes et s'opposa nettement à la saisie. Non seulement il lui fallait, disait-il, une décharge en règle du roi; mais s'il l'avait, encore ne livrerait-il rien parce qu'il devait avoir décharge directe du maître de toutes les galères et que Jacques Cœur ne lui saurait bailler telle décharge avant qu'il lui eût rendu ses comptes.

Impressionnés par l'attitude des marins et par ces déclarations concordantes avec les termes de la lettre du pape, les commissaires n'osèrent opérer la saisie. Ils prirent acte du refus opposé par Jehan de Villaige et le laissèrent momentanément en repos. Ne doutant pas que sa résistance lui attirerait les plus grandes difficultés, il se mit à l'abri de toute poursuite immédiate en se retirant à Marseille avec sa flottille.

Bien lui en prit. Car aussitôt informé du fait par les commissaires le procureur général se rendit en Provence. Il arriva à Aix le 24 juin 1454 et demanda immédiatement audience au roi René qui lui donna rendez-vous pour le lendemain après sa messe.

René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, avait accueilli autrefois Jacques Cœur avec la plus grande bienveillance Il lui était fort agréable que les galères fissent escale à Marseille, car le transit considérable qui s'opérait par leur intermédiaire était une source de richesses pour le pays.

L'arrivée de Jehan Dauvet ne laissa pas que de lui causer quelque souci; il s'attendait à la réclamation qu'il allait faire et

ne voulait, à aucun prix, livrer Jehan de Villaige, viguier de Marseille et grand capitaine de la mer.

Sur la requête présentée, au nom de Charles VII, d'avoir à remettre ledit Jehan de Villaige au procureur général de France, le roi René répondit que la réclamation lui semblait bien estrange, qu'il ne demandait pas mieux que d'être agréable au roi de corps et de biens, mais que son pays de Provence n'était sujet ni du roi, ni du royaume; que Jehan de Villaige étant citoyen de Marseille, il ne le pouvait faire enlever sans enfreindre les privilèges de cette ville, ce qui aurait les plus grands inconvénients pour lui et pour la prospérité de ses sujets.

Le procureur ayant insisté, René fit venir son chancelier et, malgré toute son habileté, Jehan Dauvet dut quitter Aix sans avoir rien obtenu. Il se rendit alors à Marseille. Mais d'autres difficultés l'attendaient.

Les syndics de la cité avaient mis opposition à la vente d'une maison que Jacques Cœur possédait et cela parce que l'Argentier avait obtenu le droit de bourgeoisie à condition de faire construire une belle et bonne maison. Il avait, par suite, été dispensé de taxes évaluées à 10,000 florins. Sa maison n'avait pas été bâtie et la ville réclamait le remboursement des taxes; pour ce motif, et afin d'assurer le paiement, opposition était faite à la vente d'un terrain et d'une maison appartenant à Jacques Cœur.

Le procureur eut beau dire que l'engagement pris avait été rempli par l'achat et la réparation de la susdite maison, ainsi que par les grandes dépenses faites à Marseille par Jacques Cœur et ses gens, les syndics ne voulurent rien entendre. Après de longs pourparlers ils consentirent à donner trois cents écus à condition que le roi abandonnerait tous ses droits sur les biens de l'Argentier dans leur cité.

Jehan Dauvet, trouvant que « les officiers de Marseille étaient gens sans gaires de raison et très difficiles, accepta cette offre, valant mieulx, dit-il, prendre lesdits trois cents écus que s'en retourner sans rien faire et en danger de tout perdre [1] ».

[1] Voir P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*. Didier et Cie, 1866.

Il avait fait offrir à Jehan de Villaige toutes sûretés de la part du roi, s'il voulait venir rendre ses comptes à Montpellier; mais le rusé facteur avait répondu qu'il lui fallait avoir de Charles VII lettres d'absolution en bonne et due forme. Il savait fort bien que le procureur était incapable de les lui obtenir, à moins de réhabiliter en même temps Jacques Cœur.

Effectivement, les lettres de grâce délivrées en février 1456, audit Jehan de Villaige, constatent que « ledit suppliant a faict et trafiqué le faict de marchandise l'espace de dix à douze ans et patronisé les gallées pour marchander avec les Mores, Turcs et autres nations estranges tant des pays du Levant, Barbarie, Myour et Ponent et ailleurs, sans congié et licence du roi, et que ledit suppliant a porté sur icelles gallées et tiré hors du royaume pour porter en pays estrangers par plusieurs fois de l'argent blanc tant monnayé que en vaisselle, en grande quantité qu'il ne saurait déclarer, et entre les autres, en un voyage qu'il fist en Levant quand il fut en Rhodes, il bailla à Bernard de Vaux et Lazarin d'Andréa de Montpellier certaine somme en quantité d'argent qu'il avait en sa dite gallée et ne luy souvient bonnement de la somme, pour la faire fondre; lequel argent fut fondu audict lieu de Rhodes par lesdits de Vaux et Lazarin d'Andréa à neuf ou dix deniers d'aloy ou environ et, par eux, marqué de la marque d'un orphesvre en l'hostel duquel ledit argent fut fondu, laquelle marque, à son avis, était un trèfle. Et le porta en Alexandrie pour le vendre et a, sur lesdites gallées, passé autres marchandises et aussi des grands Mores et autres estrangers ains qu'il voyageait de pays en pays ».

Donner absolution de toutes ces fautes ainsi que du transport des armes et harnais de guerre, et de la livraison du fameux esclave Aboleris aux Mores par Jehan de Villaige et Guillaume Gymart, en raison des menaces faites par le soudan d'Alexandrie de garder en otages les marchands chrétiens, c'était absoudre Jacques Cœur condamné précisément pour les mêmes délits. En 1454, le roi et son conseil n'y eussent pas consenti, et Jehan de Villaige savait fort bien que Jehan Dauvet ne pou-

vait l'obtenir. Entre le liquidateur judiciaire du roi et le principal liquidateur commercial désigné par le pape, la lutte fut curieuse, mais courtoise comme tous les conflits diplomatiques entre les gens habiles de deux pouvoirs intéressés à ne se point heurter trop directement.

A tous les commandements et injonctions de rendre, sous grandes peines s'il ne le faisait, les gallées et biens de Jacques Cœur, Jehan de Villaige n'obéit pas; il n'alla point à Montpellier, bien qu'il offrît constamment de remettre les gallées dont il avait charge aux officiers du Roi, « après que lui aurait été baillée décharge par son maître ou *tout autre en son lieu ayant pouvoir suffisant* pour recevoir les comptes, les charges et entremises, tant de faict de compagnie que autres choses quelconques que luy et ses compagnons avaient ou pouvaient avoir eues de Jacques Cœur ».

Comme nul autre n'avait pouvoir suffisant pour dissoudre la société et que le grand-maître était en prison, Jehan ne livrait ni navires ni marchandises. Guillaume de Varye, un des plus riches associés, avait déjà mis à couvert de précieuses cargaisons et nombre de lingots; la plupart des patrons de galères s'étaient enfuis ou trafiquaient au loin. Ainsi toute la flotte, la plus grande partie des objets de prix et des valeurs mobilières de la Société commerciale avaient échappé à la saisie, faite au nom du roi, pour le Trésor.

II

ÉVASION DE JACQUES CŒUR

Jacques Cœur avait de nombreux et puissants appuis dans le clergé du Poitou, du Berry, du Lyonnais et d'autres provinces. Il dut ainsi trouver moyen de correspondre avec ses facteurs. La légende raconte même qu'il réussit à convaincre ses gardes de son innocence et qu'ils le laissèrent partir après qu'il eut ferré ses chevaux à rebours.

Ferrer ses chevaux à rebours, n'est-ce pas, en termes de finance, un artifice de comptabilité, une façon de changer + en — ou moins en plus, d'intervertir les signes et d'établir une balance, en démontrant, par des écritures spéciales, cet axiome commercial : « Qui a, doit. »

Quiconque n'est pas initié aux conventions adoptées pour la tenue des livres et quiconque surtout ignore les règles admises pour le maintien des quantités négatives verra très aisément les choses à rebours. Les gardes poitevins de Jacques Cœur y mirent sans doute beaucoup de bonne volonté et le fait que l'ancien ministre du roi put, sous un déguisement, arriver jusqu'à Beaucaire, montre qu'il dut, sur sa route, trouver les ressources nécessaires à son voyage et les hospitalités indispensables de sauvegarde.

Cependant, au moment de franchir la frontière de Provence, il fut reconnu et poursuivi par les gens du roi. Il prit en hâte refuge dans un couvent de cordeliers. Le sénéchal de Beaucaire n'osa pas violer le droit d'asile; mais il mit des gardes à toutes les issues du monastère.

Jacques Cœur avait la vie sauve, mais il était de nouveau prisonnier. Toutefois il était désormais dans un refuge ecclésial; il devait lui être plus facile que dans une forteresse de recouvrer la liberté. Il y courut pourtant de grands dangers, ainsi que le montre la lettre adressée par lui à Jehan de Villaige et qui fut portée à Marseille par un frère cordelier.

Voici le texte de cette lettre :

Jehan, mon bon neveu, chier fils, pour tant qu'avés à moy affinité d'amour et que vous est à cuer ma vie, à vous et à toute diligence me recommande, et pour Dieu, chier fils, ne tardiez plus de me venyr tirer hors de ceste franchise, estant que dedans cinq jours, ils m'en tireront eus-mêmes pour me mestre à mort ou me occiront dedans, debvant jà estre parvenus à tèle fin se n'eust esté ce bon frère Hugault, bon frère; et jà ont tasché à m'occir en violence, m'estant sailli sus emmi la nuict ung despéchié d'Otto [1] et m'eust de faict occis

[1] Otto Castellani, agent de Florence et qui avait remplacé Jacques Cœur à la trésorerie du Languedoc.

se n'eust esté un maillet de plon que m'avait baillé ledit bon frère, duquel me suys mys en deffense; et aiant esté au couvent grant murmure de ce, se sont entremis de poison duquel m'a esté secrètement baillé advis et que l'on me baillerait pouldres de réalgar et d'arceney en du vin, lequel hier, aiant failly à desseing au souper, me en a-t-on apporté un gobelet auquel estaient les dictes pouldres, lequel ay faint boire, ains l'ay pu gecter et depuis me faint malade en langueur, pour ce que dedans six jours en debvrais mourir, et ne est plus possible que dure telle faintaise plus que les dits cinq jours, après quoy me occiront par force, se voyent tel mal succès de la dicte traytrise. Et pour Dieu, chier fils, hastez-vous me venir en ayde ou ne me troverés vivant. Et tient encore G. D. V.[1] mes deniers + | 1̲ z [2] que adcerte vous remettra pour ceste entreprise de salut, et n'y espargnés rien; faites en toute haste. Pour moy me demore suffisance d'argent pour nécessités; si est du dedans des joyaux que avais en ma seinture, que ledict bon frère me a fait porter en (*un mot illisible*). Et pour Dieu, chier fils, ne me lairrez succomber pour tant que vous suis chier et faictes tôt régal à ce bon frère auquel ayés toute foy, comme proprement avés à vostre pouvre bon maistre et père.

J. C.

Cette lettre dévoile la haine d'Otto Castellani et permet d'entrevoir, dans ce Florentin, l'agent des Médicis et l'exécuteur des hautes œuvres de la puissante république dont les intérêts et les ambitions avaient été si fortement contre-carrés par la politique hardie de Jacques Cœur. Un tel rival était toujours redoutable, du moment qu'il était vivant. Aussi n'hésitait-on pas à soudoyer des assassins, ni à trouver des auxiliaires capables de verser le poison.

Toutes les intrigues diplomatiques de Florence et de l'ambassadeur Angelo Acciajuoli n'avaient pu aboutir à faire prononcer un arrêt de mort contre l'Argentier, et cela en raison de l'intervention officielle d'un envoyé du pape. Jacques Cœur avait contre lui le roi, les féodaux et les républiques italiennes; il avait pour lui le souverain pontife, ses facteurs et les franciscains. Il allait être sauvé des atteintes du pouvoir royal et des intrigues floren-

[1] Guillaume de Varye.

tines par l'initiative de Jehan de Villaige et le concours tacite des cordeliers.

Les ressources pécuniaires ne manquaient pas à celui que le Grand Conseil de France avait cru pouvoir dépouiller de tout. Les signes + | ^{1} z ^{2} par lesquels il désigne, dans sa lettre, les sommes de deniers que détient Guillaume de Varye montrent que les sociétaires usaient, pour l'établissement de leurs comptes, d'une sorte de calcul algébrique compris et connu d'eux seuls. Jehan de Villaige n'avait pas, du reste, besoin de cette assurance pour agir, car lui-même avait certainement des capitaux appartenant à Jacques Cœur et, malgré sa détention de trois années, l'ancien Argentier avait dans sa ceinture des joyaux de valeur et ce fait n'était point ignoré de « frère Hugault, bon frère ». Ce double titre se rapportait sans doute à la double affiliation du cordelier en tant qu'il fît partie de la catholique loge de Saint-Jean et de la communauté du couvent de Beaucaire.

Quoi qu'il en fût, du reste, Jehan de Villaige accueillit fort bien le message et le messager. Il se rendit immédiatement à Tarascon, se logea chez les franciscains de cette ville et dépêcha un religieux chez les conventuels de Beaucaire pour prévenir Jacques de sa présence et lui dire « qu'il eust courage, car moyennant l'ayde de Dieu, il le mettrait hors de ladite franchise et qu'en attendant il fist bonne chère ».

Il retourna aussitôt à Marseille et fit part de la demande du maître à Guillaume Gymart et à Gaillardet, tous deux natifs de Bourges et fort attachés à Jacques Cœur. Spontanément, ils offrirent leur concours, et comme Jehan avait des navires à sa disposition, il n'eut pas de peine à trouver, parmi les hommes d'équipage, une vingtaine de hardis compagnons d'armes sur lesquels il pût compter pour l'aider dans son entreprise.

La petite troupe revint en hâte à Tarascon; on loua une barque avec tout son gréement et l'on fit avertir Jacques qu'il se tînt prêt à sortir des Cordeliers le lendemain après matines. Passer le Rhône était chose facile pour des marins qui étaient tous gens d'aventures ; vers minuit, ils étaient sous les remparts

de Beaucaire. Un des compagnons connaissait une brèche dans le rempart de la ville ; on agrandit cette ouverture et, sans perdre un instant, tandis que deux mariniers gardaient la barque et qu'un autre faisait le guet, Jehan de Villaige, Gymart et Gaillardet, avec dix-sept hommes, se dirigèrent vers l'église des Cordeliers. Les moines chantaient matines ; Jacques Cœur assistait à l'office, gardé à vue par les gens de la sénéchaussée. Les arrivants bousculèrent les gardiens ; une lutte violente s'engagea, durant laquelle plusieurs hommes furent blessés à mort. Enfin les marins et les patrons des galères purent entourer Jacques Cœur et l'enlevant très rapidement, par le chemin suivi par eux en venant, ils l'emmenèrent à la barque qui attendait au pied des remparts. L'éveil n'était pas encore donné au sénéchal de Beaucaire que déjà Jacques Cœur voguait sur le Rhône. Il n'était plus sur les terres du roi de France ; en débarquant à Tarascon, il était sauvé, il était libre !

Escorté par ses facteurs et ses intrépides hommes d'équipage, il gagna, sans s'arrêter, à travers la plaine de la Crau, le port de Bouc, situé à l'entrée de l'étang de Berre, qui communique avec la Méditerranée. Une barque préparée par les soins de Jehan de Villaige attendait. Le fugitif y prit place et l'on navigua vers Marseille. Mais ce n'était point une retraite assez sûre, et Jacques ne devait se sentir en sécurité absolue qu'à Rome, près du pape. Aussi, pour mieux dépister ceux qui avaient intérêt à empêcher cette réunion tant désirée par le pontife et l'Argentier, on gagna Nice par terre. Un navire était affrété pour Pise ; c'était un vaisseau de guerre ; Jacques s'y embarqua ; bientôt il toucha le sol d'Italie et, sans prendre repos, gagna Rome où Nicolas V l'accueillit avec la plus grande satisfaction.

III

JACQUES CŒUR A ROME

La nouvelle de la fuite de Jacques Cœur causa un grand émoi dans le Conseil de France. Dès qu'il connut l'évasion et les cir-

constances qui l'avaient accompagnée, Charles VII dépêcha trois envoyés à Arles pour reprocher au viguier et aux syndics de cette ville de n'avoir pas pris immédiatement des mesures pour arrêter le fugitif ou tout au moins les auteurs des violences commises à Beaucaire.

Les magistrats de la cité répondirent qu'en apprenant l'enlèvement de Jacques Cœur, ils avaient envoyé de tous côtés pour le prendre avec ses complices; mais que si rapide avait été sa disparition que leurs soins avaient été superflus. Du reste, aucun des habitants n'avait eu connaissance du complot et n'y avait prêté son concours.

Les délégués de Charles VII furent bien obligés de se contenter de ces excuses et de constater que nul espoir ne restait de retrouver le prisonnier. Le roi avait immédiatement écrit à la république de Florence pour réclamer qu'on lui livrât Jacques s'il s'était arrêté sur quelque terre italienne où on le pût reprendre. Mais l'Argentier était trop fin pour s'être accordé le moindre repos dans un endroit où ses ennemis l'eussent atteint. Le 14 juin 1455, le Conseil des Florentins fit réponse que Jacques Cœur n'était point sur le territoire de la république et que, s'il y était venu, personne ne l'avait su. Une nouvelle lettre du roi, insistant pour réclamer l'extradition de son ancien ministre, provoqua une réponse analogue et l'assurance que la république n'avait fourni aucun subside à Jacques Cœur.

Cela, Charles VII n'en doutait point; mais il s'irritait des réticences diplomatiques de ces Italiens qui l'avaient incité à faire le procès et qui, maintenant, dans la crainte sans doute d'un ressentiment du pape, semblaient vouloir donner le change sur leurs intentions et leurs agissements.

Le dépit du roi et du Conseil se traduisait par des violences envers ceux qui avaient contribué à l'évasion. Trois des compagnons de Jehan de Villaige dans l'expédition de Beaucaire avaient été pris et jetés dans la prison de Tarascon, puis transférés en France; Charles VII ne leur fit grâce qu'au mois d'avril 1456.

Jehan de Villaige, fort soucieux des suites de l'aventure, mais désirant régler avec le maître les comptes de la société, avait rejoint Jacques à Rome. En son absence, sa femme et ses enfants avaient été arrêtés à Marseille, puis remis en liberté sous caution avec défense expresse de sortir de la ville; tous leurs biens étaient sous séquestre et ils étaient fort inquiets de l'issue d'une telle affaire.

Tandis que sa fuite provoquait tant d'émoi, Jacques Cœur était à Rome en proie à une violente maladie. Épuisé par les angoisses de son long emprisonnement; secoué par les émotions de son évasion, par l'immense joie de sa délivrance et par la fièvre de son dernier voyage si rapide et si périlleux, il était à peine installé dans le palais du pape qu'il dut s'aliter et fut pris de délire.

La mort allait donc triompher du fidéi-commissaire de l'Église au moment même où il pouvait enfin régler tous ses contrats de fiducie?

Nicolas V, alarmé de l'état de celui qu'il regardait comme un ami, comme un fils et comme un sauveur, ordonna à ses médecins de prendre soin de Jacques Cœur comme ils eussent pris soin de lui-même. Anxieux, il veillait souvent au chevet de l'homme qui détenait en quelque sorte tous les secrets et les ressources des finances de la chrétienté.

Avec un dévouement égal à la sollicitude du pontife, les médecins s'attachèrent à cette cure et réussirent assez promptement à rétablir, centre tout espoir, cette santé si compromise. Jacques Cœur guérit; il avait conservé son intelligence, sa lucidité, sa mémoire. Jehan de Villaige était auprès de lui; rien ne devait donc retarder le règlement définitif des comptes. Mais le duel entre les fatalités secrètes et les providences cachées n'était point terminé. Nicolas V fut subitement saisi d'une fièvre violente et, avant qu'on eût pu rien tenter pour la combattre, il mourut. Si soudaine avait été l'attaque, si prompt fut le trépas que l'on ne douta pas d'un empoisonnement. Peut-être quelque émissaire des pouvoirs gênés par le plan de croisade avait-il baillé au pape « pouldres de réalgar et d'arceney sans que le pontife pût gecter

le poison », comme l'avait fait Jacques Cœur chez les cordeliers de Beaucaire.

L'ancien Argentier perdait son protecteur; il ne se sentit que plus pressé de régler les affaires du fidéi-commis qu'il avait accepté jadis et de dissoudre la société commerciale qui ne pouvait plus fonctionner.

Ses différents facteurs, fidèles à leurs serments et aux obligations de leurs contrats, avaient continué, en son nom, pendant sa captivité, le commerce avec plusieurs marchands d'Italie et dans le Levant.

On avait liquidé les factoreries situées dans les zones d'invasion turque et conservé des relations avec les comptoirs asiatiques que l'on avait pu maintenir. Aucun des intérêts n'avait été négligé; il en était résulté nombre de transactions nécessitant des mutations de capitaux, des apports et des ventes de marchandises, des importations et exportations de lingots. Sépt galères, en effet, opéraient ce trafic et elles portaient, à chaque voyage, environ seize à vingt mille ducats.

Une comptabilité fort complexe était établie; chaque facteur avait la sienne se rapportant au commerce de sa galère ou de son dock. Il était urgent que le maître, après avoir examiné tout en détail, fît la balance de l'ensemble, établît avec justice la part de chaque associé et déterminât exactement le doit et l'avoir de la société.

Jehan de Villaige avait en mains tous les documents; il fit donc un exposé net et clair des voyages de chaque galère, des cargaisons et marchandises et des bénéfices réalisés par le trafic des lingots. On manda ensuite les principaux facteurs; on fit, d'un commun accord, le partage des profits. Chacun fut content de son lot; la société fut dissoute sans discussions et sans trop de dommages.

Jacques Cœur eut, paraît-il, pour sa part, 60,000 écus d'or; Jehan de Villaige, Guillaume de Varye, Gymart, Forest, Gaillardet et les autres patrons de galères eurent, chacun pour leur lot, un assez joli denier, et le nouveau pape, Calixte III, trouva, à son avènement, 200,000 écus d'or dans le trésor de l'Église.

IV

JACQUES CŒUR CAPITAINE DE LA CHRÉTIENTÉ. SA MORT.

Calixte III était, en Italie, le chef de la puissante famille des Borgia, originaire de l'Aragon. Il continua la politique de Nicolas V : il avait fait, au moment de son élection, un vœu solennel de déclarer la guerre aux Turcs et de faire tous ses efforts pour leur reprendre Constantinople. En vain appela-t-il les princes à le seconder. Philippe de Bourgogne seul se montrait disposé à se croiser si le roi de France voulait prendre les armes ou commettre quelqu'un de son sang à sa place. Il passa en Allemagne pour conférer avec Frédéric d'Autriche et les princes de l'empire. Tous l'accueillirent avec les plus grands honneurs; mais, après maintes fêtes et tournois, il dut repartir sans avoir rien conclu. Charles VII loua fort le zèle de « Monsieur de Bourgogne », mais il lui fit des remontrances sur les inconvénients qu'aurait son départ et pour la Bourgogne et pour la France; il consentit toutefois à la levée d'une aide et d'un décime sur le clergé dans les provinces bourguignonnes qui dépendaient de la couronne, et il permit au pape de prélever un décime sur tous les revenus du clergé français.

L'ère des croisades était close; les pouvoirs ne s'intéressaient plus militairement ni à la délivrance des lieux saints, ni au rétablissement d'un état chrétien dans la Palestine, ni même à la défense de l'Europe orientale contre les conquêtes turques. Le clergé devait subir des impôts en vue d'une guerre que les militaires ne voulaient point entreprendre. Les rois permettaient au saint-siège de recueillir, dans les couvents et les diocèses, le denier de Saint-Pierre pour la propagation de la foi évangélique; mais ils ne fournissaient ni capitaines ni milices pour frayer la voie aux missionnaires, trop visiblement doublés par les marchands.

Calixte III, en constatant l'indifférence des princes et leur mauvais vouloir à peine dissimulé par des faux-fuyants diplomatiques, se résolut à armer lui-même une flotte dont il donna le commandement au patriarche d'Aquilée. La haute maîtrise du prélat était honorifique et destinée surtout à bien montrer le caractère exclusivement pontifical de l'expédition. Mais il fallait, pour diriger les marins des seize galères affrétées par le pape, un chef connaissent la mer et présentant des garanties d'expérience et de bravoure susceptibles d'être reconnues et estimées par tous.

Calixte III avait auprès de lui, à Rome, l'homme qui avait donné des preuves de son habileté et de son pouvoir en Orient et en Occident : c'était Jacques Cœur; il le nomma capitaine général contre les infidèles, ainsi que le prouve l'obituaire de l'église de Saint-Étienne de Bourges, dont l'Argentier avait été le bienfaiteur. « *XXV Novembris. — Obiit generosi animi dominus Jacobus Cordis, miles, ecclesie capitaneus generalis contra Infideles...* »

Le clergé reconnaissant n'oubliait pas Jacques Cœur et le présentait sous son véritable caractère : l'Argentier avait été un *militant* de la Sainte Église quand il faisait fructifier le trésor de guerre de la chrétienté dans ses factoreries ; il devait mourir en *militaire* à la suite d'une blessure reçue dans un combat contre les Turcs.

Calixte III avait accompli une œuvre de justice en plaçant le grand *Kaileber*[1] des loges de Saint-Jean à la tête de la flotte, en qualité d'élu de l'Église contre les infidèles. Par là il manifestait hautement la vraie mission de Jacques Cœur et il le justifiait publiquement comme agent dévoué du saint-siège.

La flotte était destinée à porter secours aux îles voisines de la domination turque : Rhodes, Chio, Lesbos, Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos. Michel Ducas, auteur contemporain de Calixte III et l'un des historiens de Byzance, dit que les galères chrétiennes s'adjoignirent des pirates catalans et autres, et rava-

[1] Voir la *Revue d'histoire diplomatique*, 16e année, n° 4.

gèrent pendant trois ans les côtes de l'Asie-Mineure et les îles dont les Turcs s'étaient emparés. Mais Jacques Cœur ne prit point part à ces ravages, car il mourut à Chio le 25 novembre 1456; il paraît même assez probable que la disparition du capitaine général fut cause de désordres, car le manque de direction et de discipline amena promptement l'anarchie, et chaque galère butina pour sa part. Michel Ducas dit expressément qu'à son départ d'Italie « la flotte vint en droiture à l'île de Rhodes où elle demeura quelque temps; puis elle aborda à Chio où elle séjourna également. »

Là mourut Jacque Cœur; quelques auteurs racontent que, dans un combat où Guillaume Gymart et lui firent des prodiges de valeur, l'ancien Argentier fut mortellement blessé et que, transporté à terre dans un couvent de cordeliers, il y expira après avoir protesté de son innocence et demandé merci à Dieu pour lui et pour ses ennemis. D'autres disent que, miné par les fatigues et les inquiétudes, il tomba malade et succomba à une nouvelle attaque des fièvres malignes dont il avait souffert à Rome l'année précédente au moment de son arrivée près de Nicolas V.

Quel que soit le détail des circonstances qui accompagnèrent sa mort, il est certain qu'elle eut lieu au mois de novembre 1456[1] et les lettres de Charles VII faisant restitution aux enfants de Jacques Cœur et à Guillaume de Varye d'une partie des biens antérieurement confisqués nous apprennent, à la date du 5 août 1457, que « ledict feu Jacques Cœur est allé de vie à trespassement en exposant sa personne à l'encontre des ennemis de la foy catholique et que, à la fin de ses jours, il avait fait recommander au Roy ses dits enfants afin que son plaisir fust leur donner aucune chose, pour qu'ils puissent mesmement ceux qui sont séculiers, honnestement vivre sans nécessité, et suppliant humblement que, en ayant égard aux grands biens et honneurs que ledict feu sieur Cuer a eus en son temps et aussi

[1] L'obituaire de Bourges précise la date, 25 novembre, et il s'agit bien de l'année 1456 puisque les lettres de Charles VII sont du 5 août 1457

ledict Guillaume de Varye qui, au temps dudict arrest d'iceluy Jacques Cuer, avait pareillement beaucoup de biens, lesquels ont été pris comme ceux dudict Cuer... il plaise au Roy d'avoir pitié d'eux et de leur faict et leur impartir grâce... ».

« Scavoir faisons, conclut Charles VII, que, ayant regard aux choses dessus dites et sur icelles en l'advis et délibération des gens de nostre Conseil... avons donné, cédé, quitté, transporté et délaissé... à Ravaut et Geoffroy enfants dudict Jacques Cuer et à leurs successeurs les maisons de Bourges qui appartenaient audit Jacques leur père...

« *Item* la grande maison située à Lyon devant l'église Sainct-Jacques.

« *Item* la maison ronde assise à Lyon devant l'église Saint Nizier.

« *Item* les mynes d'argent, plomb et cuivre de la montagne de Pompalieu et de Cosne et le droict que nous avons aux mynes de Cheissieu, Sainct-Pierre le Palu et de Jos sur Tarare, avec les ustensiles, terrières et registres à nous appartenant estant ès dictes mynes, sans aucune chose réserver en icelles, fort seulement le dixième et notre ancien droict.

« *Item* et outre les choses cy dessus dictes avons donné et donnons, par ces présentes, auxdits Ravaut et Geoffroy Cuer et audict Guillaume de Varye, à chacun d'eux par tiers, toutes les debtes, actions et biens meubles qui appartenaient audict feu Jacques Cuer, tant par lettres et cédules que les papiers et autres enseignements qui furent dudict Cuer, quelque part que sont les dictes debtes et biens, tant en nostre royaume que dehors, qui ne sont venus à nostre proffit ou de ceux au proffit desquels nous en avons disposé; et voulons et octroyons que lesdits Ravaut, Geoffroy et Varye en puissent faire action, demande et poursuite et qu'ils soient, à ce faire, reçuz en jugement et dehors, comme eussent été lesdits Jacques Cuer et Guillaume Varye avant la prononciation dudict arrest...

« Et voulons et ordonnons que tous les papiers, cédules, lettres et enseignements touchant les debtes et autres biens des-

dits Cuer et Varye et aussi les papiers de l'argenterie et escurie; acquitz et autres lettres quelconques soient baillez et délivrez aux dicts Ravaut, Geoffroy et Varye par Jean Briçonnet et les commissaires qui sont ordonnés à la garde des biens et Octo Chastellan, qui tenait le compte des biens dudict feu Jacques Cuer en Languedoc et par chacun d'eux, en prenant récipissé d'eux de ce que leur sera baillé et en retenant seulement ce qu'ils trouveront qui touche nostre faict particulier; et pareillement avons voulu et voulons que, par lesdits Briçonnet et les commissaires et aussi par Me Estienne Petit, thrésorier général de Languedoc, soient baillées et rendues aux dicts enfants et de Varye toutes les contrelettres, et obligations en quoy lesdits Cuer et Varye estaient tenus tant par nos faicts que autrement, lesquels nous avons fait payer et acquitter et, en retenant par eux le *vidimus*, si bon leur semble, pour eux en aider dans la reddition de leurs comptes.

« Et, par le moyen de ces don, cession et transport lesdicts Ravaut et Geoffroy Cuer et ledict Guillaume de Varye seront tenus et chargés de payer et acquitter toutes et chacunes des debtes en quoy ledict feu Jacques Cuer et Guillaume de Varye estaient tenus tant pour nostre faict que pour les faicts particuliers d'iceux.

« Et, en tant que besoin serait, entendons que nostre amé et féal conseiller l'archevesque de Bourges, messire Henry Cuer, letdicts Ravaut et Geffroy leurs frères et Perrette Cuer, leur sœur, femme de Jacques Trousseau et ledict Guillaume de Varye renonceront à tous les biens qui furent dudict Jacques Cuer et ne pourront jamais demander aucune chose à nous ne autres, pour raison des biens dudict feu Jacques Cuer et dudit Guillaume de Varie pris de par nous, soit à cause de la succession de la femme dudict Jacques Cuer mère desdicts enfants, ne autrement, en quelque manière que ce soit. »

En dehors des maisons de Bourges et de Lyon, le roi ne rendait que les biens dont ni lui, ni son Conseil n'avaient su faire usage. Les mines, au lieu de rapporter des bénéfices comme au

temps de l'exploitation faite par Jacques Cœur, causaient au Trésor des dépenses considérables. Et quant aux papiers, cédules et autres écrits, on n'y pouvait rien comprendre et, en quatre ans, les commissaires n'avaient point réussi à les transformer en un avoir quelconque pour la liquidation.

Le fait que Guillaume de Varye et la famille Cuer se contentèrent de la restitution de ces papiers, cédules et engagements prouve que ces divers écrits avaient pour eux une grande valeur, soit en raison des sommes à recouvrer, soit à cause des secrets qu'ils renfermaient. Il était sans doute fort urgent, pour le principal associé de l'ancien Argentier, de rentrer en possession de ces pièces, puisqu'il consentit à renoncer aux autres réclamations en raison de la remise de ces documents. Et il n'est pas inutile de remarquer que cette restitution coïncida avec la chute des ennemis de Jacques Cœur : Otto Castellani, Guillaume Gouffier furent convaincus du crime de lèse-majesté et condamnés. En même temps les honnêtes gens du Conseil, *qui* n'avaient pas su défendre leur collègue contre les intrigues des courtisans et des Florentins, agissaient auprès du roi pour justifier sa mémoire et obtenaient, pour Jehan de Villaige, des lettres de rémission.

V

RÉHABILITATIONS

Pendant ses longs entretiens avec Jacques Cœur, à Rome, le pape Calixte III avait beaucoup parlé des affaires de France, et, pour bien affirmer la politique ecclésiale reposant sur les alliances secrètes avec les hauts pouvoirs d'Orient, il avait ordonné à ses légats d'entreprendre une grande œuvre de justice : le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Presque en même temps il donnait à Jacques Cœur le commandement des troupes chrétiennes et le titre de capitaine général contre les infidèles.

La Pucelle et l'Argentier, nous l'avons dit en commençant cette étude, avaient par des moyens différents, mais dans un même but, « tenté de renouer les anciens pactes et de faire revivre les antiques droits jurés » dont la mise en vigueur eût rendu, à Jérusalem, le roi armé du sceptre des lis, l'arbitre de la paix du monde : « il eût fait à chacun bon poids dans la balance de justice [1] ».

Si le Bon Sergent du Christ avait failli militairement à cette tâche, le vicaire de Jésus-Christ la pouvait accomplir théocratiquement. Aussi l'abandon, par Charles VII, de la politique de Jeanne d'Arc avait-il été suivi de la commandite pontificale accordée à la politique de diplomatie et d'affaires entreprise par Jacques Cœur.

Eugène IV, Nicolas V, Calixte III avaient fait successivement le rêve grandiose d'une renaissance des alliances orientales nouées jadis par les apôtres et les diacres de la primitive Église et s'appuyant sur une économique spéciale où le fiduciaire jouait un rôle considérable dans la mutation des valeurs. Cette économique permettait aux fidèles d'échapper aux lois fiscales décrétées par les pouvoirs et de rendre à la monnaie son caractère d'instrument en lui enlevant la faculté de se reproduire thaumaturgiquement par l'usure.

Le grand pouvoir secret du Kahal juif ou gouvernement administratif des Hébreux avait intérêt à empêcher la réalisation du rêve papal. Le *Prince de la Captivité* avait effectivement mainmise sur tous les marchés et prélevait ses dîmes directement sur les Israélites et indirectement sur les chrétiens, en concédant aux Juifs tous les droits à l'usure dans les transactions avec les non-Juifs.

En s'alliant à l'autre grand pouvoir secret des Hébreux, celui de l'Honassi, prince-prophète et roi pauvre des Sionistes, le pape ouvrait à la chrétienté les voies commerciales de l'Orient et il s'appuyait en Occident sur les Franciscains, fondés préci-

[1] Voir dans Quicherat la note sur la mission de la Pucelle. Pièces justificatives.

sément en vue de la reprise des traditions économiques, sociales et religieuses de la primitive Église.

Saint François était fils de marchand; il avait été converti par la méditation de la parole évangélique : « N'ayez ni or, ni argent; partez sans bourse et sans ceinture... » Aussi avait il reconstitué, par son premier Ordre, les ermites des temps apostoliques et, par son tiers ordre, une milice laïque capable de comprendre et de mettre en pratique les grands principes de solidarité et d'association des intérêts; les fraternités étaient, dans un sens plus étendu, des syndicats.

Jeanne d'Arc avait été aidée, puis abandonnée par les Franciscains: la scission, qui s'était opérée en 1431 entre les religieux de la Stricte Observance et les Conventuels, lui avait été fatale. Cette scission officielle avait été préparée par des discussions et des luttes dont une des conséquences avait été l'abandon de la Pucelle dès la fin de l'année 1429; cet abandon avait coïncidé avec la révolution de palais qui avait amené la condamnation de Jacques Cœur et de Ravaut le Danois pour falsifications de monnaies dans les ateliers de Poitiers et de Bourges. Dès lors, Jeanne d'Arc, nous l'avons vu, avait manqué de ressources pour la guerre; en vain demandait-elle aux bonnes villes des subsides et des secours : elle avait échoué devant La Charité faute de munitions, et elle avait dû licencier ses troupes faute d'argent pour les nourrir.

On lui avait prédit qu'elle serait prise; elle avait été trahie à Compiègne, vendue aux Anglais, jugée et brûlée à Rouen. On prédit à coup sûr les événements quand on a la puissance de les faire arriver.

Pendant ce long procès de la Pucelle, Jacques Cœur avait quitté la France; il était allé en Orient et Bertrandon de La Broquière, agent du duc de Bourgogne, l'y avait rencontré. A son retour il avait, rapidement et sans que l'on sût ni pourquoi, ni comment, réalisé la plus colossale entreprise que l'on eût jamais vue. Ses succès avaient été aussi étonnants, aussi prompts, aussi merveilleux que ceux de la Pucelle et ils avaient

provoqué les mêmes jalousies, les mêmes haines, les mêmes trahisons. Charles VII avait abandonné de la même façon celle qui lui avait rendu militairement sa couronne et celui qui avait rétabli, presque miraculeusement, ses finances.

Par l'intervention du pape, l'Argentier avait échappé à la mort parce qu'il avait à rendre des comptes dont le salut matériel de la Chrétienté dépendait. La Pucelle aussi en avait appelé au pape; le duc d'Alençon avait tenté de l'arracher à sa prison comme Jehan de Villaige devait le faire pour Jacques Cœur. Mais les Anglais sont meilleurs geôliers que les gens de France, et Jeanne d'Arc n'était point en franchise dans un couvent de franciscains. Et puis elle avait une mission si haute, au point de vue des accomplissements suprêmes de l'idéal chrétien, que le martyre était, pour elle, un triomphe autrement significatif qu'une évasion.

Pour l'Argentier, il en était autrement; c'eût été, pour lui et pour sa mémoire, une irrémédiable défaite que la mort survenant pendant sa détention : ne rendant pas ses comptes, il n'eût pas été justifié.

La réhabilitation de Jeanne d'Arc fut faite par la révision de son procès; la réhabilitation de Jacques Cœur le fut uniquement par les décisions du pape et les lettres de grâce des rois, On ne révise jamais la procédure employée contre un financier parce que les enquêtes opérées et les sentences rendues ont surtout pour but de masquer des procédés et des agissements que le public doit ignorer. Il y a, dans tout procès de finance, des secrets d'État et des jeux de pouvoirs qui ne sont jamais révélés clairement. L'historien les doit déduire des lois générales qui régissent les grandes transactions mondiales ainsi que des cas particuliers des affaires du siècle et de la diplomatie des différentes Cours à l'époque étudiée.

Louis XI, dès son avènement, écrivit aux sénéchaux de Beaucaire, de Carcassonne, de Toulouse, au gouverneur de Montpellier et à tous autres justiciers et leurs lieutenants qu'ils eussent « à ouïr et examiner tous et chacun des témoings vieilz,

valétudinaires, affuteurs ou de longue absence sur toutes les choses se rapportant au procès fait à Jacques Cœur et à envoyer lesdictes dépositions, mises en due forme, par devers la cour de Parlement pour valoir et servir ce que de droit ».

Mais en réalité le procès ne fut jamais revisé, quoique la lettre du roi établit clairement les défenses de l'Argentier sur les diverses accusations. A propos de la grande quantité d'or et d'argent exportée hors du royaume, cette lettre montre que Jacques Cœur avait fait venir d'Allemagne, de Lorraine et d'ailleurs[1] ce qu' « il avait faict transporter ». Au sujet du « petit scel » de plomb, la même lettre reconnaît que « sur le faict de Gênes et de l'Église, il fut ordonné que Jacques ferait un petit scel en plomb pour sceller aucuns blancs baillez, nécessaires pour la matière et furent ordonnés secrétaires pour signer lesdicts blancs en rapportant le double et que ledit scel demoura au feu patriarche de Poitiers ou à M. Jean Thierry ».

Louis XI avait eu entre les mains, dès son avènement, toutes les pièces et documents se rapportant à la mystérieuse affaire de Jacques Cœur; son premier soin avait été de détruire tout ce qui, dans ces écrits, pouvait compromettre la royauté; aussi tous les termes de sa lettre sont-ils intéressants comme confirmation de la politique universelle et catholique de l'Argentier. Pour les affaires de l'Église, Jacques avait un « petit scel de plomb » destiné à signer des blancs-seings, ce qui montre bien le fidéicommis dont il était chargé par les papes qui lui avaient donné licence de trafiquer avec les infidèles. Ces autorisations individuelles et spéciales circulaient comme des lettres de change et les armateurs se les passaient les uns aux autres par endossement[2]. Le « petit scel » était un cachet officiel apposé à ces sortes de traites, souvent remises en blanc, par les secrétaires de Rome, aux différents facteurs. Les galères emportaient en Orient les marcs d'Allemagne, de Lorraine et d'ailleurs; toutes

[1] Des pays scandinaves, ainsi que nous l'avons précédemment montré. Voir la *Revue*, 16e année, numéro 4.

[2] Voir P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, p. 262.

ces monnaies étaient fondues et mises en lingots à Rhodes chez les chevaliers de Saint-Jean. Ces religieux se trouvaient autorisés par les licences, les bulles ou les blancs-seings du souverain pontife, à favoriser les transports de monnaies d'argent et l'importation des lingots d'or.

Si la diplomatie économique de Jacques Cœur eût réussi, le Pape se fût instauré comme arbitre sacerdotal des transactions, et le roi de France eût été l'arbitre militaire des rapports commerciaux des nations européennes et des pays du Levant. L'échec de l'Argentier, comme celui de la Pucelle, retarda de plusieurs siècles les solutions pacifiques des grandes questions politiques. Les pouvoirs d'Europe se battirent entre eux; les peuples furent les agents aveugles des guerres de religion. Il fallut arriver au dix-septième siècle pour que la France reprît, par Colbert, la politique de Jacques Cœur. Deux philosophes diplomates, Descartes et Leibniz, travaillèrent alors à orienter en Europe les idées et les pouvoirs vers des accomplissements préparés et voulus par des puissances secrètes dont nous avons montré les manœuvres et les agissements par la mission de Jeanne d'Arc et par la vie de Jacques Cœur.

C.-B. Favre.

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

ET L'EUROPE

I

Le 8 avril 1904, les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne signaient un traité comportant des « conventions » et des « déclarations » d'une étendue et d'une gravité qui font de ce traité un des actes les plus importants de l'époque contemporaine : Convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique ; — Déclaration concernant l'Égypte et le Maroc ; — Déclaration concernant le Siam, Madagascar, les Nouvelles-Hébrides. — Tel est l'intitulé des diverses parties de cet instrument diplomatique, d'une forme, d'une *procédure* nouvelle.

L'examen détaillé de ses clauses a été déjà fait : il ne sera point repris ici.

Le grand public sait aujourd'hui par quelles concessions réciproques l'Angleterre et la France se sont mises d'accord. A Terre-Neuve, la France consent l'abandon de l'usage de la côte (French shore), pour le séchage du poisson, privilège dont elle était demeurée nantie depuis le traité d'Utrecht (1713), et qui donnait lieu, depuis surtout que la population de Terre-Neuve s'est amplement développée, à des difficultés incessantes. Le droit de pêche dans les eaux territoriales reste intact. L'Angleterre garantit la faculté, pour les pêcheurs français, de s'approvisionner de *boëtte*, et de pêcher le homard. Dans l'Afrique occidentale, l'accord complète et rectifie les conventions des 5 août 1890 et 14 juin 1898, passées déjà entre la France et l'Angleterre, alors que les « ténèbres de l'Afrique » étaient encore bien obscures. La France obtient un débouché sur la

Gambie, une route au Tchad en territoire français, et des régularisations de frontières qui seront d'ailleurs à revoir. En Égypte, le gouvernement de la République française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre dans ce pays, en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique ou de toute autre manière ; puis le traité règle la question des Dettes égyptiennes. et contient un projet de décret khédivial. Le libre passage du canal de Suez est garanti. Au Maroc, le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît qu'il appartient à la France de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin. Il déclare qu'il n'entravera pas l'action de la France à cet effet, sous réserve que cette action laissera intacts les droits de la Grande-Bretagne. En Égypte comme au Maroc, les deux gouvernements déclarent qu'ils n'ont pas l'intention de changer l'état politique du pays. Ils s'engagent à ne pas laisser fortifier la côte marocaine en face de Gibraltar. Le gouvernement français devra se concerter avec le gouvernement espagnol au sujet des intérêts de ce dernier. Au Siam, les deux parties contractantes déclarent écarter toute idée d'annexion d'un territoire siamois, maintiennent la convention du 15 janvier 1896, et, pour la compléter, tracent les sphères d'influence où s'exercera l'action de chaque gouvernement. A Madagascar, l'accord règle une question de tarif. Aux Nouvelles-Hébrides, l'accord prépare l'organisation d'une juridiction pour les ressortissants respectifs des deux nations.

Le traité — l'*arrangement* — pour répéter ce mot, un peu inusité en matière diplomatique, qui a été employé pour qualifier cette convention aux multiples objets; — le traité n'est précédé d'aucun protocole. Mais son historique a été résumé dans une longue dépêche de lord Lansdowne à sir Edmund Monson, en date du 8 avril 1904, contenue dans le Livre bleu communiqué au Parlement anglais, et dans une interview de M. Delcassé parue dans un journal, *le Petit Parisien*, du 10 avril dernier.

Le Livre jaune français, paru le 3 juin 1904, contient une ana-

lyse très complète et très étendue du traité (pièce n° 1), sous la forme d'une circulaire en date du 12 avril 1904, adressée par M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, aux différents ambassadeurs de la République française à Berlin, Berne, Madrid, Constantinople, etc.

Lord Lansdowne rappelle, dans la dépêche citée, que, depuis le printemps de 1903, des négociations étaient engagées pour le règlement complet d'une série d'importantes questions intéressant les deux pays ; il s'exprime ainsi :

Un règlement de cette nature était notoirement désiré des deux côtés de la Manche, et le mouvement en sa faveur reçut une impulsion puissante de la visite faite en France par Sa Majesté le roi Édouard VII, en mai dernier (1903), et de la visite rendue par le président Loubet, en Angleterre.

A cette occasion, le président était accompagné par l'homme distingué qui préside depuis si longtemps le ministère des Affaires étrangères françaises. C'est un sujet de félicitations que sa présence ait procuré au gouvernement de Sa Majesté le grand avantage d'un échange d'idées franc et complet.

Cet échange d'idées ne nous laisse aucun doute sur ce point, qu'un règlement de la nature désirée par les deux gouvernements et qui serait à l'avantage mutuel des deux parties, était à notre portée.

Les détails des questions enfin ont été examinés depuis lors, dans des discussions confidentielles, avec l'ambassadeur de France, à la connaisssance personnelle de beaucoup des points impliqués, et à l'expérience diplomatique étendue duquel, nous devons largement d'être en mesure de vous annoncer aujourd'hui l'accord qui a été conclu.

Dans l'interview, qui n'a pas été démentie, M. Delcassé s'exprimait ainsi :

La première idée de l'accord remonte bien à dix mois; lorsque j'eus l'honneur d'accompagner le président de la République, le marquis de Lansdowne et moi nous fûmes tout naturellement invités à examiner les rapports généraux des deux pays. Je précise : c'était le 7 juillet : — une date vraiment digne d'être retenue. Tout en nous entretenant, nous en vînmes à énumérer les points litigieux qui subsistaient entre nos deux chancelleries. Il fallut bien reconnaître qu'aucun d'eux n'était tellement essentiel qu'il dût entraîner une discorde à échéance indéfinie.

Bien plus, par des concessions réciproques, par des compensations équitables, il était aisé de résoudre les problèmes en suspens. Nous esquissâmes alors un règlement, en nous inspirant des principes suivants : là où l'intérêt de la France était incontestablement supérieur en une question quelconque, les prétentions britanniques devaient s'assouplir; là où l'intérêt de l'Angleterre apparaitrait évidemment décisif, la France consentirait le premier sacrifice. Il fallait donc déployer dans cette procédure une égale loyauté et un sens droit des préoccupations d'autrui...

Ces « problèmes en suspens », ces « intérêts », ces « prétentions », c'étaient les points demeurés aigus d'une rivalité coloniale dont les phases constituent l'histoire même de la France et de l'Angleterre. C'était, comme à Terre-Neuve, telle contestation remontant au traité d'Utrecht, ayant survécu à la guerre de Sept ans et aux grandes luttes de l'Empire. C'était sur la Méditerranée un procès considérable, ouvert avec le dix-neuvième siècle, semé d'incidents redoutables, compliqué par la survenance de nouvelles parties, par l'extension, pour ainsi dire fatale, de l'activité des nations européennes. En Extrême-Orient, au Siam, c'était le litige qui sous le ministère de lord Rosebery avait failli prendre la plus inquiétante gravité. A l'Ouest africain, à Madagascar, aux Nouvelles-Hébrides, c'étaient des questions de détail, frontières, tarifs douaniers, juridiction. Sous leurs objets infiniment variés, comme leur importance, ces contestations pouvaient un jour servir de cause — ou de prétexte — à une complication soudaine, avec tous ses dangers, entre les deux grandes nations de l'ouest de l'Europe. Par l'accord du 8 avril, elles ont manifesté la volonté d'écarter tout conflit, il faut ajouter tout conflit né ou à naître. C'est là qu'il faut chercher la déterminante de cet acte. Sa raison d'être, c'est la paix. On peut discuter sur le point de savoir qui, de la France ou de l'Angleterre, a fait le *bon marché*, qui a su donner le moins et gagner le plus. Les deux contractants ont bien eu, sans doute, des arrière-pensées de lucre; chacun a prétendu s'assurer plus de réalités qu'il ne concédait même d'expectatives. C'est possible. Mais,

pour important que soit ce point de vue — et il sera envisagé dans une autre étude — il ne doit pas faire méconnaître la cause profonde de l'accord : ce qui rend et rendra l'accord considérable en face de l'histoire, c'est le désir de la paix. Le traité procède du mouvement déjà étudié ici-même, et qui a si heureusement rapproché la France de l'Angleterre. La convention d'arbitrage, les visites échangées entre les chefs d'États, entre les parlementaires, entre les membres de la haute représentation du commerce et de l'industrie des deux pays, étaient autant de signes de bonnes volontés agissant d'accord pour détourner le fléau de la guerre. On croirait même, à considérer la forme inusitée de l'accord, y trouver comme une hâte empressée d'en finir, de clore une période critique, de reprendre les anciens motifs de conflit pour les abolir, de prévoir aussi de nouvelles rencontres et d'en atténuer la force et le danger. On se souvient du début, en Amérique, de la guerre de Sept ans, de cette rencontre de troupes coloniales, de l'incident si semblable qui faillit en 1898 amener la guerre. On dirait que les négociateurs ont été comme talonnés par un fantôme, le fantôme de la guerre. Les uns, sans en parler, pensaient à des provinces perdues, à des frontières ouvertes. Les autres, encore que victorieux dans la dernière épreuve, en avaient mesuré l'horreur, les angoisses, les deuils et les ruines. Et ne peut-on pas ajouter que considérant, chacun à chacun, les alliances que les deux nations avaient d'autre part contractées; considérant que leurs alliés réciproques étaient aux prises, à l'autre bout du monde, dans une lutte dont les premiers coups pouvaient faire préjuger de sa violence et de sa durée; considérant que tel fait pourrait se produire qui ferait surgir un *casus fœderis*, et amènerait les plus redoutables complications; que l'amour-propre national fait de convoitises et de rancunes interviendrait; qu'on entendrait encore les paroles suprêmes précurseurs des scènes sanglantes : devant cet enchaînement si tristement connu, les négociateurs aient voulu rechercher et effacer dans leur racine même toute cause de conflit? De là, sans doute, cette procédure assurément inusitée,

cette sorte de liquidation diplomatique, cet acte fait de « conventions et de déclarations », étendu à un si grand nombre d'objets, et comme entraîné par l'envergure mondiale des intérêts des deux pays. On a dit que déjà bien de fois, et même à l'époque actuelle, la France et l'Angleterre avaient signé des conventions et que leur rivalité avait survécu. C'est vrai; mais aucune de ces conventions n'a eu l'importance de cet accord global; aucune n'a été signée dans les mêmes conditions, pour ainsi dire dans la même atmosphère politique; dans aucune on ne rencontre ces deux objets : l'un exprimé, tout relatif, contingent, le règlement d'une difficulté; l'autre, non écrit, mais absolu, le désir de la paix.

II

L'impression causée par la signature de l'accord fut considérable. Ce ne furent pas seulement les deux parties contractantes, mais l'Europe entière qui s'occupèrent de cet événement. D'une part, en effet, certaines stipulations de l'accord appelaient l'attention et la ratification, pour ainsi dire, des puissances, parce que l'accord apportait quelques modifications à des situations réglées par des conventions internationales — par exemple en Égypte, en raison de la convention de 1888. Ou encore, l'accord prévoyait, en termes exprès, que les intérêts de telle puissance auraient à être spécialement examinés et réglés avec elle, par exemple au Maroc, entre la France et l'Espagne (article 8 de la déclaration relative au Maroc). C'étaient là des conséquences directes de l'accord. Mais, d'autre part, dans l'état politique général actuel de l'Europe, dans les rapports des puissances entre elles, dans ce qu'on est convenu d'appeler « l'équilibre européen », le fait seul d'un accord aussi étendu entre la France et l'Angleterre, avec son caractère d' « entente cordiale », avait la plus haute importance. Aussi, la question fut-elle bientôt posée dans les principaux organes de l'opinion européenne. Elle fut abordée devant les assemblées par les ministres dirigeant la

politique des grands États. Quelle est la portée internationale du rapprochement de la France et de l'Angleterre; quelles sont les conséquences à attendre de ce *fait nouveau* diplomatique, conséquences directes et conséquences indirectes, qui découlent de l'acte lui-même, qui ressortent des courants politiques qui lui ont donné naissance, des principes qui ont présidé à son origine, à sa rédaction même?

Dans le Royaume-Uni, la communication par le gouvernement au Parlement des documents relatifs à l'accord fut signalée par une déclaration considérable. A la séance de la Chambre des lords, lord Spencer, *leader* de l'opposition, prit la parole. Il rappela le droit à la critique de l'opposition sur tous les actes du gouvernement, et ajouta aussitôt que, dans le cas actuel, en face du résultat heureux des négociations et des conséquences de l'accord, que l'on escomptait, l'opposition renonçait à son droit de critique. Le premier ministre, M. Balfour, remercia hautement lord Spencer et ses amis; il fit valoir que, durant les négociations, le gouvernement avait la certitude, d'une part, d'avoir derrière lui l'opinion du pays, et, d'autre part, que cette opinion serait *grandement désappointée*, si les négociations prenaient fin sans que les relations avec la France eussent été placées sur une base satisfaisante et amicale. Il ajouta que le gouvernement n'avait pas l'intention d'échapper à toute critique; qu'il ne serait pas surpris si, après un examen attentif, on disait que le gouvernement aurait pu conclure une meilleure affaire, et qu'il a laissé subsister des points faibles; qu'il a suivi un principe général — à savoir qu'il est bon pour deux grandes nations d'examiner franchement et entièrement tous les sujets de divergence entre elles et d'essayer de faire disparaître ces points de divergence sur la base d'une appréciation réciproque des aspirations de chacune. Enfin, il exprima l'espoir que l'arrangement franco-anglais constituerait un précédent dont on pourrait s'inspirer utilement dans les négociations avec d'autres puissances.

Cette séance eut dans l'Angleterre, au Canada, en Australie, le plus grand retentissement. Elle résume réellement l'opinion

anglaise. Assurément, les critiques de détail ne manquèrent pas. Elles portèrent sur la valeur des concessions territoriales faites à la France dans l'Ouest africain et au Siam, sur l'assentiment donné par la Grande-Bretagne à un protectorat français au Maroc, sans compensations suffisantes. Enfin, on se plaignit de ce que les intérêts commerciaux n'avaient pas été suffisamment sauvegardés, d'abord parce que le *statu quo* commercial au Maroc n'était garanti à l'Angleterre que pour trente ans; ensuite parce que l'accord laissait sans solution des débats importants au Congo. Cette dernière question fut même portée à la Chambre des communes par sir Charles Dilke, qui rappela une note du gouvernement anglais du mois d'août 1903 et fit valoir la situation des rapports commerciaux basés sur le traité de Berlin entre les États du Congo — anglais, français et belge. Le comte Percy lui répondit (séance du 24 avril 1904) qu'il n'avait pas été possible de faire entrer, dans un accord qui traite de questions générales ayant un caractère international, des plaintes particulières de maisons de commerce.

Mais, dans sa presque unanimité, l'opinion anglaise accueillit le traité avec la plus grande faveur, comme un gage de paix, comme la fin du malentendu si grave, de la « méfiance » si prononcée et qui faillit être si fatale entre la France et l'Angleterre.

Maintenant, dit un des grands journaux anglais, sans doute *il n'y a pas d'alliance entre la France et l'Angleterre;* mais leurs relations réciproques sont telles, et telles aussi leurs relations réciproques avec l'Italie, que toute l'Europe en éprouvera l'effet, et que certaines puissances en sentiront puissamment l'attraction... Voilà un grand changement et qui oriente différemment, et pour des années, la politique du globe. Il consiste en ceci : c'est que le temps est passé, où l'Angleterre pouvait donner prétexte aux Allemands de croire qu'elle suivait la Triple-Alliance et qu'elle permettait de penser qu'on attachait peu de poids à l'attitude de la France.

D'autres firent remarquer qu'en laissant signer le traité de Francfort « l'Angleterre avait perdu tout autant en influence sur

le monde que la France en territoire, sur ses frontières ». Pourtant l'Angleterre restait attachée au char de l'Allemagne. Mais depuis quelque temps (depuis l'avènement du roi Édouard VII) l'Angleteterre a ouvert les yeux, répudié la politique de M. de Bismarck, cessé de considérer la France comme une irréconciliable adversaire. Et voici que des accords prennent naissance, qui réalisent la détente, et qui ont encore ce caractère de ne pouvoir causer à aucun gouvernement aucune inquiétude. Aucune pensée d'hostilité n'y est enfermée.

A la séance du 2 juin, la Chambre des communes fut à son tour saisie de l'accord. La même unanimité se produisit dans l'approbation. Sir H. Campbell Bannerman, chef de l'opposition, dit que les critiques de détail doivent disparaître devant l'immense service que rendra la convention — rétablir l'accord entre la France et l'Angleterre. Lord Percy, sous-secrétaire parlementaire, conclut : « Ce n'est pas comme un marché que le gouvernement présente cette convention ; c'est comme un instrument international destiné à atteindre un but de politique générale qui est desiré vivement par les hommes d'État anglais de tous les partis. C'est le remplacement de la politique d'*extension territoriale* par la *politique de concentration administrative.* » Et sir Charles Dilke fit observer que la convention était le renversement de la politique suivie par lord Salisbury, à la fin du règne de Sa Majesté Victoria; qu'elle marquait la fin de l'impérialisme conquérant et agressif. Enfin, M. A. Balfour donna à la convention son véritable caractère, en signala sa haute portée pacifique, et souhaita d'y voir le commencement d'une ère heureuse de relations internationales.

En France, les Chambres n'ont pas encore discuté l'accord. Mais la presse l'a examiné et débattu[1]. Il semble bien que les critiques de détail ont paru faire plus d'impression que de l'autre

[1] Il convient de noter comme documents les articles de M. Dubief, député de Saône-et-Loire *(Revue bleue)* ; de M. R. Goblet *(Revue politique et parlementaire)*; de M. Doumer, dans une revue anglaise *(National Review)*; de M. R. Millet *(Revue des Deux Mondes)*.

côté de la Manche, et que l'accord ait été moins apprécié. L'accord a été envisagé dans ses résultats immédiats et matériels, plutôt que dans son essence et selon le principe d'où il découle. Assurément l'opinion est favorable; mais on sent percer quelque désappointement ou quelque scepticisme. Les questions extérieures sont en France souvent appréciées avec des souvenirs, presque des légendes, plutôt que d'une façon adéquate à la sévère réalité. On a trouvé dans l'accord la fin de la politique française en Égypte, dans cette Égypte où l'on voulait sans doute encore voir

Un des tambours français réglant son pas sauvage

sans dire suffisamment que deux fois depuis vingt années le problème s'était posé, en 1882 et en 1898, et que le gouvernement n'ayant ni accepté l'action commune à Alexandrie, ni décidé la guerre à Fachoda, il ne restait guère d'autre parti à en tirer que la base d'une compensation, sauf toujours, bien entendu, à trouver une compensation valable [1].

On a déploré à Terre-Neuve l'abandon de droits séculaires, et comme la disparition des derniers souvenirs de la puissance française dans l'Amérique du Nord. Et, pour tant de concessions, on a fait observer que la France recevait seulement au Maroc une sorte de blanc-seing unilatéral, et qui la conduirait fatalement aux plus graves complications diplomatiques, politiques et militaires; que les prétendues acquisitions de l'Ouest africain étaient sans valeur — « des crocodiles empaillés » — tandis que l'Angleterre, souveraine à peu près de l'Est africain, allait réaliser l'empire du Cap au Caire. La France avait fait le mauvais marché; une fois de plus, elle avait trop cédé à l'ambition, à la

[1] Faut-il ajouter enfin que, de même que la participation de la France à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique amena au traité de Versailles (1783) la revision, en quelque chose favorable à la France, du traité fatal de 1763, de même, si l'on voulait la lutte pour l'Est africain et la revanche de 1898, c'était dans une participation à la guerre du Sud africain et dans la constitution d'États-Unis d'Afrique qu'on pouvait comprendre qu'on la recherchât. Il y avait là une troisième façon d'arriver à rouvrir pratiquement la question d'Égypte. Aurait-on réussi?

ténacité britannique. Comme si, de l'autre côté du détroit ne s'élevaient pas les mêmes plaintes, se contredisant les unes par les autres, avec leur part de vérité peut-être, mais ne portant au fond aucune atteinte au grand fait international de réconciliation, d'entente, d'effort vers la paix.

Un des points essentiels pour la France était assurément que l'accord avec l'Angleterre ne pût, en quoi que ce soit, contredire à l'alliance russe, qui est la base du système politique français actuel. Il est particulier de voir formuler en propres termes cette préoccupation dans la presse, alors qu'il est trop évident que les chancelleries du quai d'Orsay et du Pont-aux-Chantres ont dû durant ces longues négociations (juillet-avril) échanger de constantes communications, poursuivant, disait M. Delcassé à la Chambre, en mars 1904, sur la base immuable de l'alliance franco-russe et de la pratique fidèle et nécessaire de cette alliance, le rétablissement des amitiés naturelles et le rapprochement des intérêts concordants. La situation l'exigeait. En effet, d'une part, la France et la Russie sont alliées étroitement. D'autre part, l'Angleterre a signé avec le Japon, il y a peu de temps, un traité d'alliance avec des obligations réciproques étendues. Enfin la Russie et le Japon étant en guerre, la Russie pouvait considérer l'Angleterre comme une adversaire éventuelle. Un rapprochement prononcé entre cette adversaire éventuelle et l'alliée, éventuelle également, avait assurément de quoi préoccuper. Par ce rapprochement, l'Angleterre se délivrait de tout souci du côté de la France et recouvrait une liberté plus grande. Était-ce le prélude de quelque intervention, sous forme de médiation, dans le procès que la Russie prétend, jusqu'ici, régler seule à seul avec le Japon? Une note très ferme, par laquelle la Russie a repoussé toute idée de médiation, et sans qu'aucune tentative de ce genre se soit produite, paraît bien avoir répondu à cette préoccupation. Mais d'autres signes favorables ne permettent pas de douter qu'en signant l'accord du 8 avril l'Angleterre n'avait nullement en vue de regagner toute sa liberté d'action pour en user en Extrême-Orient. Surtout elle

a entamé au Thibet une expédition qui peut donner à la Russie quelque ombrage. Officiellement son attitude fut très nette.

Il se peut qu'elle ait des sympathies nippones. Dès le début de la guerre, l'Angleterre avait proclamé hautement sa neutralité et fait ressortir que le *casus fœderis* n'était point encouru. Elle parut même laisser entendre qu'elle aurait infiniment de peine à vouloir admettre qu'il pût naître un jour. On a parlé de « détendre » une alliance : il semble bien, à lire telles déclarations officielles anglaises, qu'il ne soit guère possible d'aller plus loin dans la voie de la « détente ». Depuis, à propos justement de l'expédition du colonel Youghusband, un membre de la Chambre des communes a demandé s'il n'était pas possible de passer avec la Russie un accord semblable à celui qui venait d'être signé avec la France. Et il semble bien que ce soit là la tendance à peine ébauchée, assurément, de l'opinion anglaise : un rapprochement de l'Angleterre, de la Russie, de la France, de l'Italie[1].

Du côté russe, deux faits officiels positifs se sont produits. L'ambassadeur de Russie à Paris, M. Nelidoff, se prêta, dès la publication de l'accord, à une interview où il exprima avec force qu'à son sens l'arrangement était un événement heureux; qu'en tant qu'allié il appréciait la garantie nouvelle de force et de sécurité que valait à la France l'accord en question; il cita aussi le proverbe « les amis de nos amis sont nos amis », qui pouvait encore se vérifier. « Tels sont, concluait-il, les sentiments qui sont unanimement ressentis à Saint-Pétersbourg; le comte Lamsdorff m'avait donné mission de les faire connaître à M. Delcassé; je me suis acquitté de cette mission avec plaisir. Il m'est agréable de reproduire publiquement cette déclaration. »

A quelques jours de là (12 mai), le gouvernement russe sanctionna cette déclaration par un acte officiel; la Russie adhéra au projet de décret khédivial joint à l'accord, et relatif à la question

[1] Dans ce sens aussi on a parlé sans fondement, semble-t-il, d'un accord anglo-russe au Thibet, et on a donné comme réglé un vieux différend relatif à des réclamations de pêcheurs à Behring.

financière égyptienne. C'est un des points essentiels du traité. Cette initiative remarquable était la marque certaine que le gouvernement du tsar agréait l'accord et ne songeait nullement à en prendre ombrage. On assure qu'aujourd'hui l'Autriche et l'Italie ont accepté également le projet de décret. L'exemple de la Russie a pesé certainement du plus grand poids dans leur détermination.

A lire attentivement la presse russe — en faisant la part de la situation de la presse en Russie — on peut relever, comme un indice, l'idée que l'accord franco-anglais peut à un moment donné avoir une heureuse influence dans les négociations qui mettront fin, une fois ou l'autre, à la guerre japonaise.

D'autre part, au regard de la politique allemande de la Russie, il est incontestable que l'Allemagne a fait à la Russie des avances suivies. C'est d'ailleurs la mise en œuvre de l'un des points du programme de M. de Bismarck. Ces avances ont souligné certains procédés anglais. L'accord franco-anglais doit-il faire incliner la Russie vers l'Allemagne, par méfiance de ce rapprochement de l'alliée classique, la France, vers l'Angleterre? Il est clair qu'un certain flottement a pu se produire au début dans l'opinion russe; mais elle s'est promptement reprise; et ce qui ressort aujourd'hui, c'est la tendance très pacifique vis-à-vis de l'Angleterre. On peut le répéter, il semble bien que depuis la publication de l'accord les rapports entre la Russie et l'Angleterre se soient améliorés. Et il faut ajouter qu'une des causes efficientes de l'accord franco-anglais est très probablement l'alliance franco-russe. Il serait facile de le démontrer.

Mais une puissance autre que ces deux hautes parties contractantes est nommée en propres termes dans l'accord, c'est l'Espagne. Ses droits sont réservés (article 8 de la déclaration relative au Maroc); il est dit formellement que la France et l'Espagne auront à régler leur situation respective. Le ministre espagnol des Affaires étrangères a déclaré aux Cortès que l'Espagne a été tenue au courant de toutes les négociations entre la France et l'Angleterre; une nouvelle convention entre la France et l'Es-

pagne est à l'étude. Ainsi, les accords politiques suivent les traités d'arbitrage : France, Angleterre, Espagne, nous dirons tout à l'heure Italie.

L'Espagne, en effet, a des intérêts au Maroc. Elle possède Ceuta et quelques îlots — où elle a établi ses présides — les bagnes. En 1859-1860 une campagne brillante, où s'illustrèrent O'Donnel et Prim, jeta un vif éclat sur les armes espagnoles; l'Espagne n'en retira aucun avantage territorial, en raison peut-être de l'attitude de l'Angleterre. On prétend même qu'en 1887 intervint une convention entre l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre garantissant le *statu quo* sur la Méditerranée. L'Espagne a toujours un peu considéré le Maroc comme un prolongement naturel. Mais c'est un point de vue presque théorique. Ses émigrants vont bien plus volontiers en Algérie qu'au Maroc; son commerce n'y est point important. Enfin, ses ressources militaires et financières lui permettent-elles un nouvel effort? Elle n'a qu'à gagner à une cordiale entente avec la France, à reprendre les négociations entamées en 1901. Cette entente, tout paraît y contribuer : le rôle de la France pendant la douloureuse guerre de Cuba, les excellents rapports des deux pays. Un des éminents hommes d'État de l'Espagne, M. Silvela, dans un article remarqué, a donné à l'accord franco-anglais une approbation précieuse et significative. Mais on ne peut pas se dissimuler que l'opinion espagnole ne se soit vivement émue. Si une partie de la presse faisait valoir dans l'accord la prohibition de fortifier la côte marocaine et la réserve des intérêts de l'Espagne, d'autres organes de l'opinion voyaient dans la prépondérance de l'influence française au Maroc une atteinte aux droits de la nation. Ils reprochaient avec amertume au gouvernement de M. Maurra ce qu'ils appelaient une déchéance. C'était, disait l'un d'eux, « l'Espagne dépouillée », et le traité de Madrid annulé. La question fut portée au parlement et vivement discutée (mai-juin 1904) dans des débats du plus grand intérêt, qui mirent en cause la politique extérieure générale de l'Espagne et la question des rapports de l'Espagne et de la Triple-Alliance.

Cette question paraît n'avoir plus qu'un intérêt historique, que l'envoi de tel uniforme au roi ne renouvellera point. Mais n'est-ce pas un trait tout à fait particulier de l'accord anglo-français d'avoir fait naître ces questions? En tout cas, la convention franco-espagnole n'est pas achevée. La visite du roi à Paris, d'abord annoncée officieusement, est ajournée. Évidemment, il y a des difficultés dans la négociation qui est délicate, et on peut ajouter que la procédure diplomatique de l'Espagne n'est, par tradition, rien moins que souple. D'un autre côté, en France, on a fait remarquer que s'il y avait des concessions à faire à l'Espagne, elles diminuaient l'importance de la compensation que l'Angleterre avait paru accorder à la France. Un avenir très prochain montrera ce que la diplomatie française aura tiré de la situation.

La Sublime Porte est aussi intéressée à l'accord qui touche à l'Égypte, dont elle se dit encore suzeraine, et à la Méditerranée où elle a Tripoli. Un ordre du gouvernement à Constantinople a interdit aux journaux turcs de s'occuper de l'accord. C'est le seul document ottoman qui le concerne.

Mais, au centre de l'Europe, un groupement de puissances occupe depuis longtemps, dans la politique, le commerce et la guerre, un rôle trop important pour que l'arrangement franco-anglais, l'entente entre les deux grandes nations occidentales, n'y ait pas produit une impression considérable. L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie sont liées entre elles par des traités redoutables. L'Italie a sur la Méditerranée des intérêts, des ambitions. L'Allemagne prétend en Europe à une sorte d'hégémonie; elle cherche, hors d'Europe, à étendre ses débouchés; spécialement elle a au Maroc des intérêts commerciaux importants. Quel élément nouveau l'accord franco-anglais jette-t-il dans le développement de cette formidable alliance?

On ne peut à cet égard parler de l'accord du 8 avril sans le rapprocher immédiatement d'un autre fait diplomatique considérable : la reprise de relations cordiales entre la France et l'Italie; traité de commerce (21 novembre 1878), traité d'arbi-

trage (janvier 1904), traité de travail (mai 1904); — et c'est la première fois que ce mot prend place dans les rapports de deux pays; — visites des chefs d'États. Voici les traits saillants, matériels de ce grand changement : les rapports amicaux de la France et de l'Italie. Quelles qu'en aient été les causes profondes, aujourd'hui ces bons rapports existent.

L'accord franco-anglais est un élément du même ordre. D'une part, l'Angleterre est une amie ancienne de l'Italie; au moment même où était signé l'accord, l'affaire d'Illig montrait, entre autres exemples, l'entente des deux gouvernements. D'autre part, les clauses de l'accord qui intéressent l'Italie sont celles relatives à l'Afrique du Nord et à la Méditerranée. Or, à ce point de vue, l'accord franco-anglais paraît ne rien préjudicier à un autre arrangement, non publié, conclu en décembre 1900, signé par le marquis Visconti Venosta, révélé par les déclarations de M. Delcassé au *Giornale d'Italia*, par le discours de M. Prinetti à la Chambre italienne, le 15 décembre 1901, affirmé enfin par une phrase du toast du roi d'Italie, à Rome; lors de la visite de M. le président de la République en mai 1904 : « *L'Italie et la France,* a dit le roi, *en réglant leurs intérêts dans la Méditerranée* ont apporté une nouvelle contribution à la paix de l'Europe. »

L'Italie a donc sa part. Cette part, on le sait, c'est la Tripolitaine. Assurément, ce n'est qu'une expectative. Tripoli est partie intégrante de l'empire ottoman, qui paraît jalousement défendre ses droits. Il n'importe. Dans ces zones d'influence exclusive que la diplomatie moderne trace comme pour faire patienter les ambitions nationales, l'Italie a reçu son lot méditerranéen. Elle s'en contente...

Mais, à un autre point de vue, l'accord franco-anglais, corrélatif au rapprochement franco-italien, intéresse la politique de la Consulta. Ces ententes à deux, à trois, n'auront-elles pas pour effet de déplacer l'axe qui, pour les puissances faisant partie de la Triple-Alliance, passe *rigidement* à Berlin. Il ne s'agit plus au simple « tour de valse »; il s'agit de tout un ensemble de négo-

ciations, où l'on voit l'Italie se lier avec d'autres puissances, dans une évolution nouvelle de la politique contemporaine. La question a paru si aiguë que le ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Tittoni, crut devoir l'exposer à la tribune dans un discours (19 mai 1904) d'une grande importance. Il a loué l'accord franco-anglais comme un événement heureux; il a démontré que l'accord ne préjudicie en rien aux intérêts italiens dans la Méditerranée; puis, parlant des visites de souverains — du roi d'Angleterre, de l'empereur d'Allemagne, du président de la République française — il ajouta que loin de se contredire ces événements se complètent, et constituent une application du programme du ministère : *maintenir et consolider la Triple-Alliance, maintenir et consolider l'amitié avec la France et l'Angleterre*. La politique de l'Italie n'est pas une politique de balance ou d'équilibre qui serait indigne d'un grand État; mais une politique de sincérité et de loyauté, visant principalement au maintien de la paix générale.

L'Allemagne ne pouvait rester indifférente à l'accord franco-anglais. Dès les premiers jours, une partie importante de la presse déclara nettement que l'accord franco-anglais était une atteinte à l'alliance franco-russe et, avec quelque hardiesse, elle en conclut que la diplomatie du tsar devait chercher une orientation nouvelle et que l'Allemagne remplacerait la France dans l'amitié russe. C'est assurément un but que l'Allemagne poursuit sans cesse, mais avec une extrême ténacité. Elle compte pour peu les froideurs et exulte quand un incident quelconque paraît favorable à son désir très évident. Puis, bientôt, deux conséquences furent tirées de l'accord : l'une directe — que l'Allemagne avait des intérêts commerciaux considérables au Maroc, et qu'elle ne pouvait les sacrifier — l'autre indirecte : qu'était-ce que ce nouvel accord, sinon l'isolement de l'Allemagne, sinon un échec diplomatique très sensible? On avait négocié sans consulter l'empire, sans l'appeler en cause. L'Allemagne déclinait donc de la situation politique où l'avaient placée ses victoires et le système d'alliances qui jadis s'imposait à l'Eu-

rope. Le rapprochement franco-italien venait à l'appui de ces inquiétudes.

D'autre part, l'animosité contre l'Angleterre, qui constitue un côté — non des moins curieux — de l'état d'esprit populaire allemand, se faisait jour. D'ailleurs, les Anglais posent aussi le dilemme *Towards Germany or France?* A côté de ces manifestations de mauvaise humeur de l'opinion, on peut aussi placer tels discours de l'empereur à Mayence et à Carlsruhe, où se fit jour un rappel inquiétant du gantelet de fer. Au Reichstag, M. de Bülow dut prendre deux fois la parole au sujet de l'accord. Ses deux discours, encore que le second montrât peut-être un peu plus de nervosité que le premier, parurent tendre à calmer l'opinion. Il convient de les noter.

« Nous n'avons, dit le chancelier dans la séance du 13 avril en réponse au discours du député Sattler, aucun motif d'admettre que cette convention soit dirigée contre une puissance quelconque.

« Au point de vue des intérêts allemands, nous n'avons rien à objecter contre cette convention. En effet, nous ne devons pas souhaiter que des relations tendues existent entre la France et l'Angleterre, ne fût-ce que pour ce motif qu'il en résulterait une menace pour la paix générale que nous désirons sincèrement voir maintenue.

« En ce qui concerne la partie capitale de cette convention, c'est-à-dire le Maroc, nos intérêts dans ce pays sont principalement économiques. Aussi avons-nous grand intérêt à ce que l'ordre et la paix règnent dans le pays. D'autre part, nous n'avons aucun motif de craindre que nos intérêts économiques soient mis à l'écart ou reçoivent quelque atteinte du fait d'une puissance quelconque. »

Puis, dans la séance du 15 avril, répondant aux critiques du vieux chef de l'opposition socialiste, Bebel, le chancelier répondit que les relations de l'Allemagne avec la France étaient calmes et pacifiques; que l'Allemagne avait une alliance avec deux puissances et des relations amicales avec cinq autres;

qu'elle était trop puissante pour qu'on ne recherchât pas son alliance, et qu'elle n'avait pas à redouter de rester isolée.

« A propos du Maroc, continua-t-il, une politique de réserve — *Politik der Reserve* — de notre part est celle qui sert le mieux les intérêts du pays. Quand un grand empire, comme l'Allemagne, élève une réclamation, il doit en poursuivre l'exécution coûte que coûte et, avant de présenter une requête de telle nature (réclamer une part du Maroc), on doit prévenir tout ce qui peut en résulter. Qu'arriverait-il si on se heurtait à une résistance? Faudrait-il mettre flamberge au vent? »

Et, d'autre part, il déclarait, par une de ses formules originales, qu'il n'était nullement de l'intérêt de l'Allemagne de voir se maintenir des « sphères de friction » entre la France et l'Angleterre.

En France, on s'est demandé s'il était sage de n'avoir pas suivi, quant au Maroc, le précédent de la Tunisie, et de ne s'être pas mis d'avance d'accord positivement avec l'Allemagne. La situation n'est pas la même : il n'y a qu'à se rappeler le traité de Berlin.

Cependant, des manifestations de groupes coloniaux importants allemands ont protesté contre l'abstention de l'Empire dans la question du Maroc. On a prétendu un moment que des négociations étaient ouvertes à ce sujet entre Paris et Berlin. Rien n'est venu l'établir jusqu'ici.

L'Autriche-Hongrie n'a pas d'intérêts en Afrique; elle n'a, pour ainsi dire, pas de politique coloniale. Son activité diplomatique est absorbée par le problème des Balkans et de la haute Adriatique. Un acte important domine son action sur ce terrain, l'accord de l'automne de 1903; l'accord de Muerzsteg, conclu entre le tsar et l'empereur François-Joseph. En avril 1904, l'entrevue d'Abazia, entre le comte Goluchowski et le premier ministre d'Italie, parut en fournir un corollaire. Ainsi, d'une part, l'Autriche fait partie de la Triple-Alliance; d'autre part, elle a des accords et des engagements particuliers, quant aux Balkans, avec la Russie et très probalement avec l'Italie.

L'opinion s'y montra tout à fait favorable à l'accord. Dans son discours de Budapest, aux Délégations, en mai 1904, si important quant aux affaires d'Orient, le chancelier parla de l'accord, comme d'un des événements les plus importants et les plus heureux de l'histoire politique de notre temps; il y vit un succès pour la France et se plut à déclarer que cela constituait un gage nouveau de paix et de repos pour l'Europe.

III

Cette rapide revue de faits et d'opinions européennes ne prétend constituer qu'une contribution à l'étude future du développement de l'arrangement franco-anglais. Tout le monde l'a compris dès le premier jour. La partie essentielle de l'accord, c'est en ce qu'il touche à une question qui intéresse toute l'Europe : à la Méditerranée. Depuis les premières années du dix-neuvième siècle; depuis que Bonaparte, après l'Égypte, disputait Malte à l'Angleterre, la question méditerranéenne se pose entre la France et l'Angleterre, accrue d'incidents qui tant de fois amenèrent les plus graves complications. L'accord du 8 avril écrit une page de plus dans cette histoire. La France oriente sa politique vers le nord-ouest, vers le Maroc. Sans rien abandonner absolument, si l'on veut, en Égypte, il est incontestable qu'elle ne pose pas non plus d'irréductibles réclamations. Et alors une nouvelle question se pose. Quel sera son rôle au Maroc? Car s'il est vrai que la reconnaissance de son influence est le prix de l'accord, le prix de sa bonne volonté en Égypte, il faut que cette concession trouve une compensation sérieuse, solide, certaine.

L'œuvre de la France ne peut actuellement se formuler. Une pénétration plus ou moins lente; quelques opérations de police, sans doute. La mise en valeur de cet immense domaine, baigné par la Méditerranée au nord et par l'Atlantique à l'ouest. Le pendant de la Tunisie, l'empire du Nord-Ouest de l'Afrique, voilà les espérances qu'il faudra réaliser par une politique prudente et tenace au triple point de vue diplomatique, financier et proba-

blement militaire. C'est une longue et glorieuse tâche. La France en a accompli de plus lourdes pour un moindre prix. Mais, à l'heure même où l'heureuse issue de la mission Lenfant perce ces ténèbres des routes intérieures; où la jonction des possessions de la France, du Niger à la Méditerranée est accomplie, l'extension de l'influence française au Maroc, la mainmise morale sur ces régions complète l'œuvre et lui donne une portée nouvelle, sa physionomie et sa grandeur. Certes, il faut s'attendre aux compétitions et aux difficultés. Il faudra achever l'accord du 8 avril. Tel qu'il est, il demeurera comme une page considérable de notre histoire diplomatique, et, dans l'histoire du monde, une des premières tentatives du règlement pacifique des plus grandes affaires de deux glorieuses nations. Son originalité, a dit M. Cambon au banquet de la Chambre de commerce française de Londres, le 24 avril 1904, est d'avoir été négocié en pleine liberté, en pleine paix, et d'avoir tranché des questions qui n'eussent été abordées, à d'autres époques, qu'après des luttes sanglantes. C'est une œuvre de raison qui est généralement approuvée : on aime à croire que c'est parce qu'elle est utile, conforme aux intérêts des deux pays, et féconde en résultats.

Ainsi, le point de vue interne, peut-on dire, sous lequel on doit envisager l'accord, c'est la reconnaissance de l'influence française au Maroc. Mais il a, au point de vue européen, une importance que les documents cités font ressortir. Tous les gouvernements ont dû s'occuper de cet acte; il est venu ouvrir dans la polique européenne une ligne nouvelle. Les groupements devenus classiques — Triple-Alliance, Double-Alliance — ne sont pas seuls à se partager l'attention des gouvernements. A côté d'eux, on dirait qu'il se produit des mouvements nouveaux. Les deux formidables instruments créés en vue d'une lutte, qui heureusement n'a pas eu lieu, vont-ils être remplacés par d'autres, organisés non plus pour la destruction des peuples, mais pour essayer de préparer leur repos? Et il faut bien s'entendre. Les rêveries d'une paix perpétuelle sont vaines assurément : les rivalités, les concurrences, la guerre restent ce qu'elles étaient

hier. Mais cependant, quand la seule menace du fléau l'a empêché d'éclater durant une longue période, ne peut-on espérer qu'un pas de plus pouvait être fait? Les accords, les arrangements entre les nations n'auraient-ils pas ce pouvoir d'atténuer la violence de leurs rivalités? Si l'accord de Muerzsteg, purement négatif, après celui qui l'a précédé, empêche la guerre sur le Danube, est-ce trop attendre de l'accord franco-anglais, de l'entente franco-italienne qu'ils empêchent une guerre coloniale? Ce qui a paru frapper toutes les chancelleries, n'est-ce pas ce fait, qu'à côté des alliances de guerre, seules dressées depuis trente ans, naissaient des ententes ayant la paix pour objet. Il est parfaitement inexact de dire, par exemple, que l'Allemagne est isolée; mais aussi inexact de dire que la France et la Russie s'éloignent l'une de l'autre. Il paraît vrai de croire que l'Italie serait moins disposée à suivre l'Allemagne dans une attaque contre la France. Il paraît vrai de croire que l'Angleterre — satisfaite, si l'on veut, de ses gains — répudie la politique d'hostilité contre la France. On dira sans doute que la Triple-Alliance n'a aussi pour objet que le maintien de la paix. En tout cas, c'est le maintien de la paix par la force, et sous l'hégémonie germanique. Des accords comme celui du 8 avril tendent au maintien de la paix par le contrat, par la bonne volonté des parties. Serait-ce le début d'un nouveau régime européen qui se substituerait peu à peu à l'ancien, d'une évolution diplomatique où la liberté des nations, sans cesser de s'appuyer sur leur force, s'essayeraient aux transactions, sinon pour réparer, au moins pour prévenir de pires dommages?

20 juin 1904.

F. DE SAINT-CHARLES.

COMPTES RENDUS

Le duc Charles-Eugène de Wurtemberg et son époque, ouvrage publié par la *Société wurtembergeoise d'Histoire et d'Antiquité* en 14 livraisons de 2 mark. Éditeur Paul Neff, Stuttgard, 1903 et suivant.

Les premières livraisons de cet ouvrage donnent une idée de l'étendue et de la valeur des matériaux historiques qui entreront dans la composition de l'œuvre et en feront une des sources d'informations les plus importantes pour cette période de l'histoire du Wurtemberg. Non moins de vingt-huit collaborateurs — forces scientifiques les plus éprouvées du pays — se partagent le travail ; et parmi leurs noms se font remarquer ceux si connus des historiens Pfister, Hartmann, Stälin, Schneider, des historiens d'art Paulus et Pfeiffer, de Krauss, l'infatigable chercheur de documents littéraires, et de beaucoup d'autres. Nous ne devons pas non plus omettre de mentionner l'exquise illustration de l'ouvrage. Elle consiste surtout en portraits reproduits d'après des originaux de grande valeur du temps de Charles Eugène.

Le nom du souverain du pays est forcément lié de la façon la plus étroite à tout ce qui paraît avoir un intérêt historique, aux époques où l'étendue du pouvoir absolu est si exorbitante; que tout progrès politique, économique et intellectuel tire de lui jusqu'à sa raison d'être et sa possibilité de développement Quand le prince se sépare brutalement de toutes les classes sociales de son pays et n'attache à sa personne que celles qui peuvent rehausser l'éclat de sa cour, toute volonté individuelle doit sombrer dans le reste de la nation et l'on voit, comme une ombre, s'étendre sur le peuple l'écrasant et exclusif devoir de contribuer à l'entretien de la cour princière. Lorsqu'en haut lieu se font jour, au contraire, les principes d'un despotisme plus éclairé, comme l'était par exemple celui de la cour de Prusse, un autocrate réfléchi comprend qu'il est de son devoir de père du peuple d'avoir souci des intérêts de la nation. Mais, même en ce cas, c'est le prince seul qui coordonne et régit, d'une main sûre, les conditions de la vie nationale. C'est lui qui prononce en dernier ressort sur les requêtes et les besoins de ses sujets.

Pendant le long règne de Charles-Eugène, on peut voir se développer ces deux phases du régime absolu. Avide de plaisir, dépensier, autoritaire, comme l'était le jeune duc, Charles-Eugène devait, aussitôt après sa majorité, commencer par s'écarter de la voie du gouvernement constitutionnels. Il s'aliéna alors les serviteurs fidèles et éprouvés et s'entoura de complaisants sans scrupules. Ceux-ci eurent tôt fait de remplir la caisse ducale, toujours à court d'argent, au moyen des expédients les plus illégaux. Le duc ne tint d'abord aucun compte de l'opposition et des remontrances des corps chargés de la représentation nationale; puis il fit jeter arbitrairement en prison les conseillers les plus gênants. Il mit enfin impôts sur impôts et en écrasa le pays, les faisant rentrer de la façon

la plus brutale. La vénalité des charges et la vente des fils du pays pour le service militaire étranger furent à l'ordre du jour. Le mécontentement croissant de toutes les classes de la population obligea les représentants du peuple, désormais privés de toute autorité, à porter plainte devant le Conseil aulique de Vienne. Cette cour suprême, instituée par l'Empereur, était la dernière tentative du Saint-Empire romain germanique pour imposer son influence et son prestige aux petites altesses qui faisaient peser sur les divers pays d'empire une autorité de plus en plus despotique. Charles-Eugène commença par agir, comme avaient coutume de faire plus de trois cents petits souverains régnant sur le territoire allemand : il ne tint aucun compte des ordres précis qui lui venaient de Vienne. Seule l'intervention énergique du grand Frédéric donna enfin aux rapports du duc avec la Cour aulique une tournure un peu plus sérieuse ; mais il fallut encore de longues années pour qu'on arrivât à une entente entre les deux parties. Celle-ci donna raison, au moins quant à la lettre de l'accord, à la représentation nationale contre le souverain. Étant donné toutefois le caractère entêté et violent du prince, le pays ne fut pas pour cela débarrassé aussitôt des terribles charges que faisaient peser sur lui les dettes d'un souverain avide de prestige et féru du goût des voyages. Leur liquidation donna lieu, comme par le passé, à une série d'opérations financières déloyales. Le calme se rétablissait pourtant dans le pays d'une façon lente, mais progressive. En avançant en âge le duc s'était souvenu d'ailleurs qu'il avait des devoirs paternels à remplir envers son peuple et il s'était mis à s'occuper avec zèle et avec conscience des affaires du gouvernement, qu'il avait si longtemps négligées. Ses aptitudes remarquables et sa faculté de prompte décision le mirent aussitôt à même d'exercer une bienfaisante action dans tous les domaines où elles eurent à s'exercer. Il s'attacha avec une prédilection marquée au soin des arts et de la science et sa création préférée fut l'Académie ducale de Stuttgard. Rousseau venait d'éveiller et d'étendre à l'infini l'intérêt pour les questions pédagogiques. Ces questions ne trouvèrent nulle part des solutions aussi sérieuses que dans l'école supérieure, que le duc Charles encourageait de la façon la plus suivie. Quelque prévention qu'au point de vue moderne on puisse avoir contre l'esprit de soumission et de pédantisme qui y régnait, comme aussi contre les principes pédagogiques et éthiques que dictait lui-même et faisait sévèrement appliquer le chef de l'État, les résultats n'en furent pas moins indiscutables. Les hommes sortis de la *Hohen Karlschule* ont tous gardé un souvenir reconnaissant de l'établissement où ils furent élevés, de son protecteur éclairé et de ses illustres maîtres. Parmi les anciens élèves se trouvent des noms qui sonnent merveilleusement tels que ceux de Schiller, de Cuvier et du statuaire Dannecker.

Sur un point surtout le prince sut montrer des dispositions géniales en tirant parti du sentiment, universellement répandu à son époque, d'admiration, de culte pour la personne du souverain. Il chercha avec soin à se mettre en rapport avec des représentants les plus illustres de la science. Voltaire, Lavater, le naturaliste Haller, Gœthe — pour ne citer que les plus importants — entrèrent en contact avec lui et lui payèrent leur tribut d'admiration. Il lui fut plus facile encore d'éveiller chez ses sujets une vénération passionnée, en se donnant pour tâche, et en la remplissant fidèlement, d'entrer en relations personnelles avec toutes les classes de la

population. Il avait toujours une oreille ouverte aux requêtes et aux doléances de chacun et, la plupart du temps, le sujet se trouvait déjà conquis par le seul fait que le cher Père du peuple avait daigné s'entretenir familièrement et en personne même avec les plus humbles de ceux qui venaient lui demander assistance. Le duc Charles jouit alors d'une popularité qui encore aujourd'hui, dans le peuple wurtembergeois, entoure sa mémoire d'un éclat presque légendaire. La fidélité et l'immuable amour pour sa maison régnante ont été de tout temps des qualités particulières de la race du peuple souabe. Et, chose remarquable, la faveur populaire s'est surtout attachée à ceux de nos princes, qui à côté de remarquables qualités avaient de graves défauts, défauts qui n'ont pu être pardonnés et oubliés qu'à une époque où la religion de l'absolutisme avait détruit ou retardé l'éclosion de l'autorité populaire. Ces temps passés de l'absolutisme nous apparaissent aujourd'hui dans un tel lointain qu'ils semblent séparés de notre époque par des portes d'airain. Le duc Charles-Eugène en fut sans conteste un des représentants les plus illustres et les plus doués. Mais c'est pour le chercheur une tâche véritablement attrayante que celle de dégager de cette ambiance, si pleine d'obscurité et de contradictions, le fil conducteur qui, d'une façon lente mais sûre, relie au présent le passé et le mène, de progrès en progrès, vers l'entière conscience de la force populaire et la maturité politique et intellectuelle des nations.

C'est là une des principales tâches de l'œuvre historique que nous avons sous les yeux. Les deux premières livraisons, parues dans le courant de l'année 1903, s'occupent spécialement de la vie, de la cour et de l'armée du duc Charles-Eugène. Les prochaines auront à envisager les différentes branches de la vie politique, économique et intellectuelle du Wurtemberg à cet époque.

L'introduction écrite par le major général docteur von Pfister donne un aperçu du dix-huitième siècle qui avec la plus grande brièveté oriente le lecteur à travers les différents points de l'histoire générale de cette époque. Le morceau se lit comme une conférence faite dans un style vibrant d'orateur. Elle rappelle l'inimitable façon de Treitschke en ses expositions historiques. La puissance de Pfister, comme historien, consiste surtout dans sa manière d'esquisser les caractères à grands traits et de grouper ensemble de grandes masses historiques. Il en tire, dans le meilleur sens du mot, une véritable force de vulgarisation. Le chapitre suivant est d'Eugène Schneider ; il traite de l'éducation et de la jeunesse du duc. Schneider y fait en quelque sorte la synthèse de toutes les recherches spéciales concernant ce prince par son exposé concluant, pénétrant et consciencieux de la personnalité de Charles-Eugène. S'appuyant toujours sur la connaissance la plus approfondie des circonstances, il nous rend d'une façon vivante l'image du prince et son caractère si plein de contradictions. Après quoi il laisse au lecteur, suivant ses tendances individuelles, ou le plaisir de s'enthousiasmer pour les qualités incontestablement remarquables du puissant personnage, ou le souci de faire passer au premier plan, de par un sévère jugement, ses graves défauts. Ceux-ci étaient d'ailleurs communs à tous les potentats allemands de l'époque et provenaient de l'imitation sans scrupules de cette cour française de Versailles dont l'exemple était, dans le plus mauvais sens du mot, comme un miroir, où se regardaient tous les princes pour en tirer imitation et enseignement.

Le chapitre suivant de Stälin sur les deux mariages du prince épuise lui aussi, jusqu'au fond, toutes les sources auxquelles il était possible de puiser. Si le caractère de la duchesse Frédérique, une princesse de la maison de Brandebourg-Bayreuth, propre nièce du grand Frédéric, ne paraît pas avoir été dépeint avec assez de détails et de clarté; la faute n'en est presque pas au consciencieux rédacteur, mais plutôt au manque de matériaux historiques et aux nombreuses contradictions de ceux qui existent. La lamentable histoire de la séparation des deux époux, après huit ans d'une malheureuse union, ne paraît pas non plus suffisamment éclaircie. Sûrement la passion maladive de la duchesse et sa tendance à la jalousie vis-à-vis de son mari contribuèrent à de nombreux froissements qui furent un acheminement vers la désaffection. Malheureusement pour elle, il manquait précisément à la duchesse quelques-unes de ces qualités, grâce auxquelles sa plus heureuse remplaçante sut s'attacher un volage époux et le rendre meilleur : la bonté du cœur et la patience. Francisca, la jeune épouse d'un baron de Lentrum, n'avait été au début qu'une des nombreuses bien aimées du prince. Après six ans de mariage elle obtint sa séparation contre un époux qu'elle n'aimait pas; et vécut sans interruption, à partir de ce moment, aux côtés du duc comme sa favorite unique et universellement reconnue L'Empereur l'éleva au rang de comtesse de Hohenheim et comme telle elle joua son rôle de grande dame universellement estimée, aimable et pleine de tact, dans les cérémonies officielles ou les visites de princes étrangers. Après la mort de l'épouse légitime Francisca fut épousée de la main gauche par le duc Charles-Eugène, ce qui, du reste, ne put pas avoir lieu sans quelques frottements durs avec les plus proches parents ainsi qu'avec la Cour de Rome. La nation considéra toutefois ce mariage comme une véritable félicité, attendu que cette femme intelligente et douce avait pris, et prenait chaque jour davantage, un bienfaisant empire sur le caractère impétueux du monarque et que sa bonne influence se faisait sentir jusque dans le gouvernement du pays. Le duc en récompensa sa vaillante épouse par un attachement touchant et une fidèle attention. Vers la fin de sa vie, elle fut pour lui le modèle des gardes-malades et il mourut dans ses bras l'assurant jusqu'à la dernière minute de son amour et de sa reconnaissance. Francisca survécut dix-sept ans à son mari.

Dans un quatrième chapitre, assez court, Pfister décrit les fêtes dont était coutumière la cour du jeune duc, fêtes sans mesure et follement coûteuses en leur froid éclat, souvent même enfantin et sans goût. Les matériaux authentiques dont se compose ce chapitre sont principalement fournis par des descriptions détaillées et emphatiques des historiographes de cour qui, en leur servilité, voient volontiers en ces fêtes ducales des événements historiques et cherchent à flatter le maître en le comparant au grand Louis de France. Les célèbres maîtres de ballet français Noverre et Vestris firent à la cour ducale en ces temps-là un assaut de zèle qui fut princièrement rémunéré.

Très intéressant est le chapitre suivant, chapitre cinq, qui traite de la vie militaire du prince et est également rédigé par Pfister; de tristes tableaux s'y déroulent. On y voit le soldat devenu un jouet dans les mains d'un capricieux despote ou une marchandise qu'il vend à des maîtres étrangers dont les sanglantes querelles le laissent complètement indifférent. Rien ne montre plus clairement qu'on ne saurait s'y prendre mieux pour enlever à

une troupe toute valeur militaire et la rendre pratiquement inemployable que ne le faisaient ces petits États d'Allemagne avec leur mauvaise administration, l'étroitesse de leur horizon politique et leur méconnaissance des grands intérêts sociaux. Autant en Prusse les imposantes qualités du royal capitaine parvenaient à mettre de l'unité dans la masse passablement bigarrée de son armée de mercenaires et savait lui inspirer de l'enthousiasme, autant le duc de Wurtemberg manquait d'intérêt pour le devoir militaire. Aussi les querelles politiques, dans lesquelles il se jeta pendant la guerre de Sept ans et qui en firent un adversaire du grand Frédéric, laissèrent-elles indifférent son peuple pacifique ou y créèrent des partisans à ce roi de Prusse, dont leur souverain était l'adversaire, mais qui inspirait par toute l'Allemagne un enthousiasme universel jusque dans les rangs de ses ennemis. Il ne s'est jamais agi jusque dans les dernières années du règne de Charles-Eugène de la défense du pays contre quelque imminent danger extérieur. Aussi l'obligation du service militaire tuait-elle invariablement tout esprit militaire chez ceux auxquels était imposé le jeu de la guerre. La faute en revient moins au pays qu'à son violent gouvernement Les déplorables résultats des campagnes — lâcheté, mutinerie, désertion des contingents wurtembergeois — sont surtout imputables au peu de cas que faisait le souverain des véritables intérêts et du bien-être de ses sujets. Pfister traite ce chapitre avec une grande modération et ne se laisse pas aller à l'amertume qui eût facilement pu se faire jour dans l'appréciation de cette triste page de notre histoire nationale par un juge contemporain. C'est de la simple histoire de la désunion politique de l'Allemagne d'alors, et au milieu d'elle la figure du grand Frédéric se dresse imposante et colossale au-dessus du dilettantisme politique et de l'ignorance militaire des autres potentats allemands, comme celle du plus grand génie guerrier de son époque.

A l'avènement de Charles-Eugène les troupes wurtembergeoises se composaient d'un millier d'hommes, que le duché était obligé de maintenir sur le pied de guerre comme contingent d'empire; plus 1.400 hommes de la garde palatine du duc, c'est-à-dire un peu plus d'un demi pour cent du chiffre de la population du pays. Au cours des vingt années suivantes le pied d'activité des troupes ducales varia suivant la fantaisie du maître. Un traité de subsides militaires conclu avec la France en 1752 obligea le prince, en échange d'une importante subvention, à tenir, en cas de besoin 6,000 hommes à la disposition de la France. La conscription s'en trouva augmentée dans une large mesure. Le duc élabora lui-même des plans pour la formation des cinq régiments requis et pour l'établissement des crédits nécessaires à l'entretien de ces troupes. Cela ne se fit pas sans quelque violence ni en ce qui concernait la levée des hommes ni en ce qui regardait celle des voies et moyens nécessaires à leur entretien. Car les subsides français n'entraient, cela va sans dire, que dans la cassette privée du prince. Mais la situation devint tout à coup sérieuse pour Charles-Eugène lorsque vint à la fois pour lui, avec la guerre de Sept ans, l'obligation de fournir son contingent à l'armée de l'Empire et celle d'opposer à Frédéric le Grand les troupes du subside. L'effectif requis n'en avait jamais été atteint en temps de paix. On procéda donc à des enrôlements forcés parmi les basses classes de la population. Même avant la mobilisation il y eut parmi les hommes contraints au service militaire de honteuses scènes de mutinerie

et de désertion en masse ; mais ce fut surtout du champ de bataille que vinrent au duc les nouvelles les plus piteuses sur la conduite de ses troupes — le contingent d'Empire succomba sous les coups des Prussiens à Rosbach ; les troupes du subside furent battues avec les Autrichiens à Leuthen. Entre temps se continuaient dans le pays les enrôlements tantôt par presse, tantôt par racolement, mais les racoleurs du duc étaient souvent obligés de lutter d'adresse avec les racoleurs prussiens et autrichiens qui se livraient à côté d'eux à une très active propagande. A tout cela s'ajouta bientôt comme nouveau tourment la chasse aux déserteurs d'une systématique barbarie. Jusqu'en 1760 courut le traité de subsides avec la France ; ce fut ensuite l'Autriche qui prit pendant un an le corps auxiliaire instamment offert par le duc. Cette année-là Charles-Eugène conduisit lui-même ses troupes en Saxe, mais sans cueillir sur ce théâtre secondaire de la guerre les lauriers qu'il convoitait. Son ardeur militaire s'éteignit trop vite au gré de son patron autrichien, et celui-ci rompit le contrat. A partir de ce moment le duc sut mettre un frein à ses fantaisies guerrières, en ce sens du moins qu'il ne se mêla plus des affaires du monde. Mais la prédilection acquise pour le faste militaire tint encore quelque temps, au grand dommage de la population qui dut continuer à supporter les charges, les impôts et les logements de troupes qui en furent le résultat. Le peuple en prit une terrible répulsion pour l'inutilité de l'état militaire et elle ne s'effaça peu à peu que lors de la situation sérieuse causée par les guerres de Napoléon.

Vers l'an 1767, Charles revenant à de meilleurs sentiments prit de bonnes résolutions et abandonna nombre de mauvais usages et d'illégalités anciennes. Ce ne fut qu'alors que les troupes inutiles, créées à plaisir furent dissoutes et l'armée réduite à 2,600 hommes, y compris le contingeant d'Empire.

A l'histoire de l'existence militaire du duc ne se rattache que faiblement celle du dénommé « Régiment du Cap » qui vit jusqu'à aujourd'hui dans le souvenir du peuple. C'était en 1786 ; le duc avait signé un traité avec la Hollande pour l'envoi d'un régiment wurtembergeois dans la colonie du Cap. Charles-Eugène tirait du marché un profit assez appréciable ; mais il ne pouvait être question, comme le veut encore aujourd'hui la tradition populaire, d'une vente des enfants du pays. Ce ne fut pas en effet, comme pendant la guerre de Sept ans, par force que l'on enrôla les diverses unités, de corps, et si la chose eut individuellement lieu pour quelques-uns la faute n'en revient ni au duc ni à son gouvernement. Mais nous manquons encore jusqu'à présent de données précises sur les destins changeants de ce « régiment ducal de Wurtemberg » au service de la Hollande.

Charles-Eugène ne vit que le commencement de la grande lutte contre la République française à laquelle prit part le contingent wurtembergeois. En 1793, ses troupes combattirent en Alsace sous le général autrichien Wurmser. Mais sa politique demeura indécise à l'égard de la France révolutionnaire ; car le duc hésitait à accepter ouvertement l'alliance autrichienne, pour conjurer le danger qui menaçait ses possessions de la rive gauche du Rhin. Ce ne fut qu'après la mort de Charles-Eugène survenue le 13 octobre 1793, que son frère Louis-Eugène changea complètement d'attitude en prenant le pouvoir, et se mit avec énergie à l'organisation d'une milice nationale de 15,000 hommes pour le soutien de la guerre engagée entre l'Empire et la République française.

Le fait que Charles-Eugène soit mort juste au moment où de grandes convulsions politiques allaient jeter par toute l'Europe l'esprit d'une ère nouvelle contribue beaucoup à donner l'illusion que le développement historique du pays subit avec lui comme une sorte de coupure. Dans l'opinion de tous, Charles-Eugène est le représentant d'une époque lointaine et disparue, entre laquelle et nous il n'y aurait aucun pont, aucune liaison de pensée.

Von STOCKMAYER.

L'Empire de la Méditerranée, par M. RENÉ PINON. Paris, librairie académique Perrin et Cie, 1904, in-8°.

Sous ce titre, M. René Pinon a réuni en volume un certain nombre d'articles parus dans la *Revue des Deux Mondes,* au cours des années 1902-1903, à la suite d'un voyage entrepris par l'auteur autour de la Méditerranée occidentale : en Sicile, à Malte, en Tunisie, en Algérie, sur les confins du Figuig, pour finir par les côtes marocaines, Tanger, Gibraltar et l'Espagne

La partie la plus considérable de l'ouvrage a naturellement pour objet l'étude si actuelle de la question du Maroc, et de celles du Figuig et du Touat, qui ont avec la précédente un lien évident. D'autres chapitres non moins intéressants sont consacrés à la situation de la Tripolitaine et aux ambitions italiennes dans cette contrée ; à Bizerte, à son développement et à son avenir ; enfin à Gibraltar et à Malte, ces deux citadelles avancées de « la plus Grande Bretagne ».

En outre, M. René Pinon a ajouté, sous forme d'introduction, une étude inédite sur l'entente franco-italienne, étude un peu bien dépourvue d'enthousiasme, disons même de bienveillance.

Faut-il avouer que si cet ouvrage, très informé, très réfléchi, auquel les récentes conventions intervenues entre la France et l'Angleterre donnent un regain d'actualité, est fait pour retenir et captiver son titre en définitive étonne un peu. Qu'est-ce que *l'Empire de la Méditerranée?* Étant donnée la manière dont l'auteur étudie divisément, un par un, chacun des problèmes méditerranéens, il est assez malaisé d'inférer avec précision ce qu'exprime pour lui ce titre synthétique... Qu'on doive entrevoir pour la France *un certain empire méditerranéen,* cela est fort bien ; à dire vrai, cet empire aujourd'hui est presque constitué ; mais... *l'Empire de la Méditerranée?...* le mot, croyons-nous est trop gros; il dépasse le possible ; il exprime peut-être une tendance impérialiste mauvaise. Un seul État ne saurait prétendre à l'hégémonie sur le bassin méditerranéen tout entier ; le système politique de l'équilibre européen, dont il est difficile de nier les effets salutaires, ne peut plus au vingtième siècle être d'une application restreinte au seul vieux continent : il est en passe de devenir le système de l'équilibre mondial ; en tous cas, son action doit forcément s'étendre aux rives africaines.

Plusieurs grandes nations, l'Angleterre, l'Espagne, la France et l'Italie, sont en droit d'exiger une part d'influence sur ces côtes et sur les flots de la mer intérieure : l'histoire même du dernier siècle, les événements qui s'y sont déroulés fixent dès maintenant, semble-t-il, la zone naturellement et justement assignée à chacune.

Celle de la France, maîtresse de l'Algérie, protectrice effective de la

Tunisie, protectrice désignée du Maroc, est assez belle et vaste pour qu'elle s'en puisse contenter.

C'est pourquoi loin d'en prendre ombrage, certains estiment — un peu à l'encontre de M. René Pinon — que l'on doit se réjouir de tous accords entre la France, l'Italie et l'Angleterre, puisqu'ils ont ce double et heureux effet d'asseoir pacifiquement, en la limitant, la position méditerranéenne de chacune de ces puissances... Il n'y a que la pauvre Espagne, qui jusqu'ici semble assez mal lotie dans le partage : mais l'Espagne peut-elle avoir encore des visées coloniales, si modestes soient-elles ?...

R. P.

Jean Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de la reine, évêque de Séez (1552-1611), par M. l'abbé GEORGES GRENTE, Paris, Lecoffre, 1903, in-8° de 438 pages.

Jean Bertaut, bel esprit, poète et évêque, dont M. l'abbé Georges Grente vient d'étudier la vie et l'œuvre dans un très agréable volume, était natif de Normandie. La Normandie, comme chacun sait,

> Fut toujours féconde en grands hommes
> Aussi bien qu'elle l'est en pommes.

Grand homme ? Ce serait exagéré d'appliquer le mot à Jean Bertaut ; il fut un esprit souple, facile et distingué.

Issu d'une famille de professeurs et de « régents », Jean Bertaut, à dix-huit ans, débuta comme précepteur des enfants du maréchal de Matignon. Il réussit leur éducation si bien que Henri III le chargea d'instruire son jeune neveu le comte d'Auvergne — ce Valois né des amours de Charles IX avec Marie Touchet. Après quoi, Bertaut devint bibliothécaire du roi et secrétaire de sa Chambre, membre assidu de la docte académie du palais qui avait pour objet de cultiver les muses de la poésie et de la musique ; abbé commandataire de l'abbaye d'Aunay, au diocèse de Bayeux ; poète officiel de Henri IV ; premier aumônier de Marie de Médicis ; enfin, évêque de Séez. Il réalisa le type de l'homme de cour au seizième siècle. Sans avoir été mêlé à aucun grand événement, il figure sans cesse dans l'entourage du dernier des Valois et du premier des Bourbons : l'un et l'autre goûtèrent le charme de ses propos et l'élégance un peu apprêtée de ses vers. Il était plus lettré que vraiment poète. Il sut, avec une certaine habileté, imiter Pétrarque, qu'il avait choisi pour modèle, dans des stances, des complaintes, des sonnets « sur l'éternel sujet d'amour ». Il célébra les princes et les princesses, les grands et les nobles dames, même — ce qui n'est pas sans surprendre un peu de la part d'un futur prélat — Gabrielle d'Estrées et Henriette d'Entragues. N'essaya-t-il point aussi de rédiger, à l'exemple de la *Franciade*, un long poème épique en l'honneur du roi saint Louis ?

> Car il ne fut jamais de roi plus accompli...,
> Un plus digne de prendre en ses royales mains,
> Pour le commun salut, le gouvernail du monde,
> Durant une saison en orages fécondes.

Ses vers, pleins de réminiscences de Virgile ou de Lucain, ne sont pas sans mérite ; mais il lui manqua toujours le don par excellence des poètes, l'inspiration.

A cinquante-huit ans, Bertaut, qui, malgré ses titres d'abbé d'Aunay et

d'aumônier de la reine, ne paraît pas avoir reçu plus tôt les ordres sacrés, fut nommé évêque. Ce choix avait été dicté à Henri IV par Marie de Médicis; et — chose faite pour étonner — il fut excellent. Le rimeur galant devint un édifiant pasteur d'âmes; son historien nous le montre, sur le siège épiscopal de Séez, tout occupé par les sermons qu'il prononçait et par les soins de l'administration diocésaine.

M. l'abbé Grente, évitant un travers commun à beaucoup de biographes, ne s'est pas fait d'illusions sur l'importance de son héros. Il l'a jugé à sa vraie valeur; et comme se borner à raconter sa vie aurait rendu le sujet assez mince, il l'a étoffé par une étude pleine d'intérêt sur la poésie, sur l'éloquence académique et sacrée, sur la littérature officielle pendant la seconde moitié du seizième siècle. Le livre de M. Grente, qui lui a servi de thèse de doctorat en Sorbonne, témoigne d'une grande et solide érudition. Non seulement l'auteur a eu connaissance des sources générales, qui sont nombreuses à l'époque de la Renaissance; mais il a fait de consciencieuses recherches dans les archives publiques et privées de Normandie, et il en a tiré une foule de documents curieux. Ajoutons que son volume est écrit d'un style alerte, qui en rend la lecture fort attrayante.

B. DE LACOMBE.

Histoire de Richelieu, par GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française, t. II, deuxième partie. Paris, Firmin-Didot, 1904, in-8°.

La grande histoire de Richelieu, entreprise il y a tantôt dix ans par M. Hanotaux, avance lentement; et la fin du second volume qui vient de paraître, n'en est encore qu'à l'avènement au pouvoir du cardinal. Il est vrai que plusieurs chapitres, et non des moins importants, ont été consacrés à l'état de la France et de l'Europe après cette minorité très troublée de Louis XIII. M. Hanotaux, qui excelle aux portraits, a trouvé là l'occasion de tracer la physionomie du connétable de Luynes et des personnages secondaires qui lui succédèrent dans les conseils du roi, de Marie de Médicis, surtout, dont il juge assez favorablement sinon le caractère, du moins l'intelligence; de Louis XIII lui-même, pour lequel il est plus sévère, estimant son indécision et sa mélancolie vraiment trop fortes et ne le jugeant capable que de subir des influences.

Richelieu, après la chute de Concini, près duquel il s'était assez maladroitement compromis, est relégué dans son diocèse et bientôt à Avignon : Il assiste, indifférent, à la guerre protestante, que Luynes se décide à faire et où il trouve la mort. Mais il garde dans la reine-mère une protectrice qui, tôt ou tard, devra ramener sa fortune; et il sait habilement jouer de son influence près d'elle, en ménageant sa réconciliation avec son fils. Les deux épisodes de l'évasion de Marie de Médicis, de Blois, pour retrouver le vieil intrigant d'Épernon, auquel sa folie de jeunesse ne profite guère, et de la bataille des Ponts-de-Cé suivie de l'entrevue de Brissac, sont assurément des pages étincelantes, où tous les personnages du temps revivent dans leur cadre, éclairés d'une lumière qui attire vivement les regards. C'est vraiment la méthode moderne de renouveler l'histoire, en réaction avec l'école un peu froide du siècle dernier; et, si quelques effets semblent un peu trop soulignés, l'ensemble donne à l'esprit la satisfaction toujours grande de bien voir et de bien comprendre. Il en est de même de la lutte sourde entre les

médiocrités qui ne veulent pas abandonner le pouvoir, les Sillery, les Puisieux, les La Vieuville, et Richelieu dont la supériorité s'impose, tout en se faisant craindre déjà, et qui va inaugurer, en 1664, ce règne de vingt années qui ne sera qu'une longue bataille contre les jalousies, les mesquines rancunes de la Cour, quelquefois même l'indifférence blasée de Louis XIII.

M. Hanotaux a devant lui un champ vastement ouvert, où ses observations morales, sa sagacité politique, ses aptitudes diplomatiques, et, pour tout dire, ses grandes qualités d'historien, vont pouvoir se développer à leur aise.

L'Europe et la Révolution française, par M. A. Sorel. — Septième partie : *Le Blocus continental. — Le Grand Empire*, 1800-1812. Paris, Plon, 1904, in-8°.

Le beau travail de M. Sorel s'achève avec rapidité. Le tome VI se terminait par Austerlitz (V. la *Revue*, n° 1 de 1904). Le suivant embrasse les guerres européennes de Napoléon jusqu'à la retraite de Moscou, c'est-à-dire l'alliance et la rupture avec Alexandre. On s'étonne presque aujourd'hui que de si grands événements aient pu se dérouler en un si petit espace de temps. L'auteur donne avec une merveilleuse lucidité l'enchaînement fatal des faits plus puissants que les hommes. A partir de 1810, l'empereur, malgré son prestige, n'est plus suivi par le peuple, n'est plus secondé par ses créatures. Il semble qu'il soit devenu un gêneur pour tous ces maréchaux dotés, ces fonctionnaires d'ancien régime rentrés en grâce près du nouveau souverain, cette armée pacifique de fonctionnaires, produit de la centralisation administrative. Les trois frères de Napoléon, les grands dignitaires de l'Empire, un Talleyrand, un Fouché, un Bernadotte, un Murat, ne songent qu'à ménager leur avenir quand le maître aura disparu. Plus Bonaparte abandonne la Révolution, moins la France lui est fidèle. Et, d'autre part, son ambition inconsidérée, ses guerres incessantes sur tous les points de l'Europe inspirent, aux peuples opprimés par lui, un sentiment de leur nationalité et un amour de leur indépendance qu'ils n'avaient pas soupçonnés. C'est lui-même qui se suscite des ennemis comme à plaisir. Il avait compris pourtant après Friedland que les victoires l'épuisaient autant que les défaites et qu'il fallait abandonner les rêves et faire la paix. De là, Tilsitt et l'alliance russe. Mais la folie de l'intervention française en Espagne donne une occasion nouvelle à la coalition européenne de se reformer. Les Prussiens et les Russes regardent : et c'est l'Autriche et l'Angleterre qui soutiennent seules la lutte. Mais Essling est la première grande défaite et Wagram semble une victoire stérile, si on ne la consolide pas immédiatement par la paix. De là, le mariage autrichien, à défaut du mariage russe. Mais, aussitôt, se réveille le sourd antagonisme avec la Russie; et il n'est que juste de constater avec M. Sorel que la rupture vint plutôt d'Alexandre que de Napoléon. Du jour où elle a pour conséquence la campagne de Russie, il est certain que le grand Empire est fini et que l'Europe s'en partagera bientôt les morceaux.

Ce fut l'empereur Alexandre, avec ce mélange de finesse, de grandeur, d'utopie, de « génie dans la vertu », qu'admirait Mme de Staël et dont M. Sorel est moins séduit, qui devient le vrai héros, le grand maître, le grand vainqueur, merveilleux instrument diplomatique entre les mains

habiles des Anglais. Il y aura plaisir et tristesse à suivre cette grande lutte jusqu'aux traités de 1815, terme de la grande œuvre que l'auteur poursuit depuis près de trente ans.

G. Baguenault de Puchesse.

Ivan le Terrible, par M. K. Waliszewski, Paris, Plon, 1904, in-8°.

M. Waliszewski continue ses études sur « les origines de la Russie moderne ». Mais cette fois, après avoir consacré cinq ou six volumes à l'histoire du dix-huitième siècle, à Pierre le Grand et aux étranges impératrices qui ont tant fait pour la grandeur de leur pays, sinon pour leur honneur particulier, l'auteur remonte beaucoup en arrière jusqu'au début du seizième siècle et il nous trace la figure mystérieuse d'Ivan IV, depuis son mariage, après une sorte de concours, en 1547, avec Anastasie, fille d'un simple boïar, jusqu'à sa mort à jour fixe, en mars 1584. Celui-là est véritablement un précurseur; et si, après avoir acquis tout le littoral de la Baltique, anéanti les derniers vestiges de la puissance tatare, conquis la Sibérie et ouvert des relations commerciales avec le monde entier, il n'est pas encore entré en contact politique direct avec ses voisins de l'Occident et les représentants de la civilisation européenne d'alors, c'est que la Pologne lui a barré la route avec Bathory, de même que la Suède devait arrêter ses successeurs. Mais, à l'intérieur aussi, il a introduit des éléments de culture étrangère et de réorganisation de l'État dont ses successeurs, les grands Romanow, devaient singulièrement profiter. A-t-il mérité ce surnom de *Terrible* ou de *Cruel* que les étrangers lui ont appliqué beaucoup plus que les Moscovites? M. Waliszewski l'en défend, expliquant que, selon un terme de la langue, il a voulu être *grozniji*, c'est-à-dire chef de famille respectable et respecté. Il est vrai qu'il a poussé souvent un peu loin les moyens d'imposer le respect. Mais l'auteur observe avec raison qu'il vivait à l'époque des Charles IX, des Henri III et des Philippe II, au temps des guerres religieuses implacables et des assassinats politiques fréquents, et qu'il étalait, au milieu de la barbarie de son pays, ce que les autres cachaient sous la brillante civilisation et la corruption de leurs mœurs.

Aussi bien, pour faire comprendre le rôle de ce despote assez impénétrable, l'auteur a-t-il cru devoir consacrer quatre ou cinq chapitres de son volume à une étude d'ensemble sur l'état social, intellectuel et moral de la contrée; sur la géographie comme sur les usages; sur les classes sociales, aristocratie, serfs, population urbaine, croyances religieuses, organisation de la famille; de telle sorte qu'après avoir vu ce tableau de la Russie au commencement du règne on peut juger à la fois des grands changements survenus, des résultats obtenus et de cette première « avalanche », qui devait, après un long intervalle, conduire à d'autres non moins importantes, dont l'ère ne semble pas encore close.

Quant à la documentation difficile d'un sujet si largement traité, M. Waliszewski l'a indiquée copieusement à la fin de ses divers chapitres et il a, de plus, donné, avant les tables, une bibliographie très complète, presque uniquement étrangère, et qui, pour les historiens français, si ignorants de ces œuvres, ne peut inspirer que du respect. De tous points l'œuvre est considérable, et elle ne pourra que consolider le légitime succès des volumes précédemment publiés. G. Baguenault de Puchesse.

La Politique orientale de Napoléon, *Sébastiani et Gardanne* (1806-1808), par Ed. Driault. Paris, Félix Alcan, éditeur.

Ce volume est trop touffu, trop documenté pour pouvoir être analysé en quelques paragraphes. Nous nous contenterons de poser le problème historique que l'auteur avait en vue, et de renvoyer le lecteur au livre lui-même pour qu'il se rende compte, par son propre jugement, si le problème a été résolu.

Nous sommes en l'année 1806, c'est-à-dire au lendemain d'Austerlitz, à la veille d'Iéna et d'Auerstædt. Le but que poursuit Napoléon est d'amoindrir autant que faire se peut l'empire russe. Il sait que le tsar convoite les possessions chrétiennes qui font partie intégrante de l'empire musulman, et il tient d'autant moins à les lui laisser prendre que déjà il s'achemine vers elle, avec un secret espoir de conquête; en effet, il a déjà réuni à l'empire français la Dalmatie et l'Albanie; de là, il peut se jeter sur la Serbie au nord et sur la Grèce au sud. Que faire pour arrêter l'expansion russe ? La réponse est simple : il faut lui créer des ennemis aux quatre vents du ciel, la Suède au nord, l'Europe centrale à l'ouest, la Turquie au midi, la Perse à l'est. Provisoirement, Napoléon ne s'occupe pas de la Suède; mais il se charge personnellement de faire marcher l'Europe; puis il confie au colonel Sébastiani la mission d'agir sur la Sublime Porte; enfin, il envoie le général Gardanne auprès du schah de Perse pour le préparer à l'attaque de la Russie d'Asie.

Si ses projets réussissent, l'empire moscovite sera pris dans un cercle de fer et de feu.

Ce n'était pas chose facile que de remuer cette bonne vieille Turquie! Elle paraissait être à la veille de sa chute : le gouvernement du sultan n'existait plus que de nom; l'empire s'en allait en morceaux; les janissaires étaient en état permanent d'insurrection; les pachas se rendaient indépendants; les provinces chrétiennes, Grèce, Serbie, Moldavie, Valachie, Macédoine, etc., ne demandaient qu'à secouer le joug du Croissant et à se donner à leur père spirituel, le tsar de toutes les Russies.

Telles étaient les difficultés principales contre lesquelles avaient à lutter la Sublime Porte et que devait aplanir le colonel Sébastiani. Et encore n'avons-nous parlé ni du vide absolu du Trésor musulman, ni de la crainte respectueuse qu'inspirait l'Angleterre (toujours hostile à l'influence française), dont la flotte naviguait sur les détroits et surveillait étroitement la politique du sultan.

Un état de choses aussi critique rendait illusoires, selon toute apparence, les combinaisons de Napoléon. Comment leur donner la vie et l'essor? Comment galvaniser « l'homme malade » ? Ne valait-il pas mieux le laisser retomber sur son lit pour exhaler son dernier souffle ?...

Eh bien, non! Les choses tournèrent d'une façon tout à fait imprévue. Sébastiani, habile homme s'il en fut, sut rendre un semblant de vie, de force et d'énergie au moribond, et, avec une ténacité admirable, il repoussa les Anglais, même à coups de canon; il obligea la Porte à déclarer la guerre à la Russie; il fit mieux encore, car il fomenta en Égypte la résistance de Méhémet-Ali contre les Anglais et eut la joie de les voir jetés à la mer.

Nous le répétons : il est impossible d'entrer dans le détail de toutes ces opérations guerrières et diplomatiques, qui semblent appartenir plutôt au roman qu'à l'histoire. Ces détails, il les faut lire dans le livre dont nous ren-

dons compte qui, en outre du thème principal qui a présidé à sa gestation, contient des aperçus intéressants sur la politique générale de l'époque Il n'est pas douteux, ainsi que l'établit avec verve M. Driault, que Napoléon, ce puissant et inflexible autocrate, n'ait été l'agent de l'expansion de la Révolution à travers l'Europe. Il jette à bas les derniers obstacles qui la contenaient; il fait la table rase où va se construire l'Europe nouvelle, et, dans ce labeur énorme, il prend les matériaux partout où il les trouve. Ce n'est pas qu'il pense à généraliser la Révolution dans les pays qu'il traverse, qu'il soumet et qu'il annexe à son empire. Oh! non. Mais ce sont ses soldats, ses gouverneurs militaires, ses préfets, tout, jusqu'à l'air ambiant apporté par les Français, qui font cette besogne. « Les armées de Napoléon, a dit un historien, ne semblent faire des trouées que pour ouvrir un passage aux souffles violents de liberté et d'émancipation humaine. Comme un chef de bandes révolutionnaires, il ne conquiert que pour détruire : régime féodal, corvées, juridictions seigneuriales, iniquités subies par les misérables vilains; monopole des grades supérieurs militaires et civils, réservés jusqu'ici à la noblesse, etc... » La gestation de ces idées nouvelles n'aboutira pas certainement à un enfantement immédiat : il leur faudra dix, vingt ou trente ans pour aboutir; mais le germe initial, ce sont les Français de Napoléon qui l'ont déposé dans l'esprit des nations et qui lui ont donné ses premières racines.

Edouard TROPLONG.

Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire, par le comte DE HÜBNER. I, 1851-1856. Paris, librairie Plon, 1904.

Il y a peu d'ambassadeurs étrangers qui aient été aussi français que le baron, puis comte de Hübner. Littérateur, historien, voyageur, connaissant admirablement notre langue, il a laissé des ouvrages qui le placent au premier rang. On eût été bien étonné s'il n'avait pas tenu ce journal d'événements que tout bon observateur ne doit pas négliger, surtout quand il est diplomate. Mais M. de Hübner, si soucieux de la forme, n'a pas voulu, pendant de longues années de retraite — il n'est mort qu'en 1892 — modifier les notes qu'il avait prises chaque soir : et ce ne sont pas des « Mémoires », c'est un simple « Journal » que son fils a trouvé dans ses papiers. Il le publie sans modifications, en laissant les jours et les dates. Il se trouve ainsi dans la composition plus d'une redite et plus d'une inutilité; mais la sincérité du témoignage reste complète, et rien n'est piquant comme de suivre pas à pas la marche des événements, éclairée par un témoin qui était mieux placé que personne pour l'apprécier.

Ces sortes d'éphémérides commencent au 1er janvier 1851, au plus fort de la lutte entre le prince-président, la majorité de l'Assemblée nationale, et son représentant à l'état-major de l'armée de Paris, le général Changarnier. De ce moment, le coup d'État est fatal : le baron de Hübner, qui fréquentait plutôt ce qu'on appelait le centre droit que l'Élysée, ne cachait à personne ce qu'il pensait de l'éventualité attendue. C'était le grand sujet de conversation des dîners et des soirées, qui furent nombreux cette année. On ne peut donc pas dire que personne fut surpris. Et cependant le récit du 2 Décembre, que le « Journal » donne très en détail, indique un désarroi singulier, aussi bien dans les partis hostiles que du côté du vainqueur fort

timide représenté par Louis Bonaparte. Ces quatre jours d'indécision, l'ambassadeur les passa chez la princesse de Liéven et dans la rue. A la fin du mois, le plébiscite avait tout consacré; et M. de Hübner pouvait écrire : « En France, on aperçoit, au-dessus des décombres du parlementarisme, une chaise curule occupée par un *Publicola*, une sorte d'*Imperator*, que ses amis appellent Auguste, pour le distinguer de l'oncle qui est César. » L'organisation du gouvernement, les élections se font au milieu de l'indifférence publique, et l'année se termine sans lutte politique par l'événement attendu, la proclamation de l'Empire. C'est alors que la situation de l'ambassadeur devient plus difficile; car il va avoir à exécuter les instructions de son ministre, le comte Buol, dont il ne cache pas que l'attitude lui semble fort dangereuse. Ce ne sont plus les idées claires et pratiques du prince Félix de Schwarzenberg. Le nouveau conseiller du jeune empereur François-Joseph ne comprend pas exactement la situation : il ne refuse pas de reconnaitre Louis-Napoléon; mais il donne l'ordre à son représentant de combattre « vaillamment » tout acte public constatant l'affiliation entre le second et le premier Empire. Il ne veut pas de fête de Napoléon le 15 août, pas d'effigie de Napoléon Ier sur la croix de la Légion d'honneur. Comme le dit M. de Hübner, « le comte Buol se lance tête baissée dans une voie sans autre issue que la guerre (pour le chiffre III!) ou la plus triste des reculades ». Paroles singulièrement prophétiques, puisque ce fut d'abord la « reculade »; et puis la guerre, sept ans après, à laquelle la rancune de Napoléon III contre l'Autriche ne fut certainement point étrangère : on la suit pas à pas dans le « Journal » de l'ambassadeur. En janvier 1853, le mariage de Louis-Napoléon avec « dona Eugenia de Guzman » n'apaise pas les cours du Nord; Buol marque sa mauvaise humeur en refusant la formule : « Monsieur, mon frère », pour la remplacer par celle de : « Sire et bon ami ». M. Drouyn de Lhuys se défend de son mieux près des ambassadeurs et de M. de Hübner, en particulier, dont la modération est appréciée aux Tuileries. Cela lui donne l'occasion de prendre part à quelques conversations intimes, qui l'édifient sur les vrais sentiments de l'empereur. Il ne croit pas, dès le mois d'avril 1853, que « l'ancien réfugié, l'ancien conspirateur, l'ancien *carbonaro* veuille faire une politique vraiment conservatrice... Aussi longtemps qu'il verra dans les trois cours du Nord des ennemis déguisés, il se ménagera, en présence des puissances régulières, la ressource des puissances irrégulières et occultes de la Révolution ». Et il ajoute, quelques mois plus tard : « C'est là le ver rongeur de l'empereur Napoléon. Et de penser qu'en ménageant cette faiblesse de parvenu — c'est lui-même qui s'est appelé ainsi — au lieu de frapper sur son endroit sensible, on aurait pu très probablement le ramener dans le bercail! Se voyant franchement accepté par les grandes cours, il aurait rompu avec la Révolution, se serait livré tout entier à la réalisation de ses utopies réformatrices en France et aurait laissé l'Europe dormir tranquille. » La guerre d'Orient éclate. Rien de particulier dans les informations de l'ambassadeur d'Autriche. Il ne sait que ce qu'on dit à Paris dans les cercles et dans les salons. Le récit seul de l'audience que lui donna l'empereur François-Joseph, le 27 avril 1854, mérite d'être signalé. Il s'agissait pour l'Autriche d'abandonner ses vieilles sympathies pour la Russie et de s'unir, par une déclaration de neutralité armée, aux puissances combattant au profit de la Turquie. Ce qu'il en coûta à l'empereur, M. de Hübner l'expose d'une façon très sai-

sissante. Il aurait voulu que ce fût l'occasion d'ouvertures de négociations pour la paix. La guerre devait durer jusqu'à la fin de l'année suivante. Naturellement, à partir de février 1856, le futur congrès de Paris est la grande préoccupation des diplomates. Le comte Walewski a succédé à M. Drouyn de Lhuys pour donner satisfaction à l'Angleterre; et cependant, c'est l'Autriche qui prend l'initiative de la paix. Le comte Buol est à Paris avec lord Clarendon, le prince Orloff, Cavour, Aali-pacha: ce dernier a fort impressionné « l'aréopage » par la portée de son esprit, l'élévation de ses vues, l'étendue de son horizon, une douce et profonde mélancolie qui voile parfois sa spirituelle et mobile physionomie. Quant à ses autres collègues, M. de Hübner en fait assez bon marché, surtout de Cavour et de Walewski, l'un trop habile, l'autre pas assez. Il dit que le ministre des Affaires étrangères de France est devenu tout d'un coup absolument russe en se livrant à des menées hostiles à l'Autriche et à l'Angleterre, que Napoléon III trouvait alors excessives. Bref, à la fin des conférences et de l'année 1856, il y avait bien des menaces de désaccord; et l'Empereur, toujours hésitant, avait perdu une grande partie du bénéfice des victoires de ses troupes et des premiers succès de sa diplomatie.

Là s'arrêtent les souvenirs de M. de Hübner, publiés par son fils. Il nous doit encore trois années du « Journal », avant la fameuse scène des Tuileries où Napoléon III signifia un peu brutalement à l'ambassadeur sa rupture avec l'Autriche. Si la seconde partie est aussi abondante en anecdotes et en fines observations, elle continuera le succès facile de ce volume, si attrayant pour les contemporains d'une époque qui semble déjà bien loin de nous.

G. Baguenault de Puchesse.

The despatches of William Perwich, english agent in Paris, 1669-1677, édited by M. Beryl Curran, London, 1903, in-4°.

La *Royal historical Society* a chargé M. Curran de publier une suite importante de dépêches tirées du « Public record Office », écrites de Paris par un agent diplomatique de second ordre, nommé William Perwich, sur lequel les biographies anglaises, si complètes d'ordinaire, donnent bien peu de renseignements. Cette correspondance, adressée soit à sir George Williamson, le fameux secrétaire d'État sous Charles II; soit à lord Arlington, l'ami de Charles Ier et le non moins célèbre ministre de son fils, embrasse, avec quelques lacunes, les années 1669 à 1675, au plus beau moment du règne de Louis XIV, entre la paix d'Aix-la-Chapelle et la paix de Nimègue.

Naturellement, les démêlés du roi avec la Hollande et l'Espagne, le voyage de Buckingham en France; le traité conclu par la duchesse d'Orléans avec l'Angleterre à Douvres, bientôt suivi de la mort de la princesse; les nouvelles de la cour de Versailles occupent particulièrement le secrétaire d'ambassade, qui tient au courant ses chefs des moindres détails. La mission de lord Montagu en France, celle de Colbert de Croissy en Angleterre sont également mentionnées avec exactitude, aussi bien que la conspiration, en 1674 du chevalier de Rohan, de Latréaumont et de la marquise de Villars, bien oubliée aujourd'hui, mais qui passionna singulièrement l'opinion pendant quelques mois.

L'éditeur a pris soin de rédiger une table très complète, et il n'a pas laissé passer un personnage sans l'identifier très complètement. Il a été aidé

dans cette table par M. Lemoine, chef des archives du ministère de la Guerre; et sa publication est un modèle d'élégance et de correction, sans parler de l'intéressante préface qu'il a mise en tête.

G. B. DE P.

Au temps de Louis XIII, par LOUIS BATIFFOL. Paris, Calmann Lévy, in-8°, 1904.

Etudes détachées pouvant servir de contribution à trois ou quatre questions de l'histoire générale d'une époque par des tableaux de mœurs heureusement choisis, tel est le dessein de M. Louis Batiffol en publiant un volume composé de dix chapitres absolument indépendants les uns des autres. Celui qui traite de « Louis XIII enfant » est le moins nouveau. Le second, qui raconte la vie d'un modeste gentilhomme, garde du corps du roi et témoin de ses campagnes contre les protestants, est plein de détails inédits sur la vie simple et sans faste du père de Louis XIV. Comme contraste, on peut lire la notice sur ce gentilhomme huguenot du siège de la Rochelle. la Grosselière, qui termina sa vie sur la place du Vieux-Marché à Poitiers, après un long procès. M. de Toiras et le siège de Casal en 1630 est plein de souvenirs inédits, présentés avec beaucoup d'attraits. Enfin, le récit du conflit de juridiction éclatant entre l'abbaye bénédictine de Saint-Wandrille et l'archevêque de Rouen, Harlay de Chanvallon, est bien une histoire de l'ancienne France que l'on a peine à s'imaginer aujourd'hui.

M. Louis Batiffol a eu raison d'ouvrir discrètement un portefeuille qui semble très bien garni.

Napoléon et son fils, par FRÉDÉRIC MASSON, de l'Académie française, 1904, in-8°.

En poursuivant ses études si minutieusement informées sur Napoléon et sa famille, M. Masson, arrivant au roi de Rome et à la politique nouvelle que la naissance d'un héritier de son sang imposa à l'empereur, a voulu surtout, semble-t-il, défendre une thèse historique. Elle se résume en deux mots : Napoléon a été perdu dès qu'il a cessé d'être l'empereur du peuple français, pour devenir le chef d'une dynastie royale nouvelle; il n'était rien sans la Révolution, et poursuivre son œuvre par l'hérédité devenait une entreprise chimérique à laquelle personne ne pouvait croire.

Aussi, Napoléon II n'a-t-il jamais existé. En dépit des fêtes extraordinaires du baptême impérial, de l'établissement d'une maison princière, d'une alliance naturelle avec l'Autriche, la France est restée indifférente en face de l'héritier légitime de l'empereur. Personne ne songea à lui lors du succès de surprise de la conspiration de Mallet; les deux abdications de Napoléon en 1814 et 1815 n'ont jamais été prises au sérieux par les alliés vainqueurs, ou par les pouvoirs publics français qui avaient assumé la lourde mission de traiter au nom de la nation vaincue. Marie-Louise ne put sauvegarder que son droit d'archiduchesse, non d'impératrice ou de régente; et, après la chute inoubliable, le duc de Reichstadt n'a jamais été traité que comme un prince autrichien. Que physiquement il fût un véritable Habsbourg-Lorraine, c'est une curiosité bien inutile, après cela, à démontrer.

Napoléon n'eut la vision juste de cette situation qu'à Sainte-Hélène, en

parlant de la mort prochaine de Louis XVIII et des chances que son fils aurait de succéder aux Bourbons « si les personnes qui lui sont attachées s'unissaient à la faction jacobine » ; et autrement, le parti du duc d'Orléans l'emportera, car il se composera « de tous les mécontents, de tous les indifférents et de cette masse si nombreuse de personnes sans énergie qui, ayant quelque fortune, veulent en jouir paisiblement ». Cela est si vrai qu'après la révolution de Juillet, Metternich recommandait à l'ambassadeur d'Autriche à Paris de tenir constamment en respect le roi Louis-Philippe en le menaçant de la compétition du duc de Reichstadt. Les Napoléon servant d'épouvantail à la monarchie et devenant la meilleure des Républiques plébiscitaires, telle est la théorie que défend avec son talent ordinaire M. F. Masson, mais peut-être au détriment du pauvre prince dont il fait le portrait. B. P.

Le cardinal de Rohan-Chabot, archevêque de Besançon (1788-1833) par CHARLES BAILLE. Paris, Perrin, 1904, in-12.

L'histoire, presque même la diplomatie, pourraient réclamer ce livre, qui est une vaste et parfois étincelante broderie autour de la figure un peu pâle du cardinal de Rohan-Chabot. Mais Auguste de Chabot fut si bien, par sa qualité, comme par ses défauts, par sa médiocrité honnête et solennelle, le représentant de l'ancien régime prolongé jusqu'en 1830, que toute une époque revit en lui.

Successivement émigré, attaché à la maison de Napoléon Ier, brillant officier de chevau-légers sous la Restauration, très répandu avec sa jeune femme dans les salons ultras de Paris, membre de la Chambre des pairs; puis, après la catastrophe qui brisa sa vie, élève de Saint-Sulpice, prêtre à Rome, archevêque de Besançon, cardinal par la grâce du prince de Polignac et de nouveau émigré après la chute de la Restauration; enfin mourant à temps, âgé de quarante-cinq ans seulement, quand son rôle ici-bas est terminé : tel est le cadre assurément très vaste dans lequel M. Charles Baille a voulu placer tout ce qu'il savait, prodiguant les reproches et les éloges avec une liberté d'allures, qui est faite de préjugés et d'à-peu-près, échappant facilement à la discussion. Ce n'est pas que son livre ne soit intéressant à parcourir : il est rempli de souvenirs et d'anecdotes : il a des détails très précis sur les hommes et sur les choses ; mais il est si flottant d'opinions, qu'il pourrait déplaire beaucoup à certains, sans conquérir absolument la masse. Quand on entreprend de redresser tant de torts, il faut être irréprochable. Nous souhaitons à l'auteur de l'avoir été, et de ne pas tomber quelque jour sous la main d'un hargneux critique.

Table alphabétique et analytique des Premiers Lundis, Nouveaux Lundis et Portraits contemporains de Sainte-Beuve, par M. VICTOR GIRAUD. Paris, Calmann Lévy, 1903, in-12.

Rien de plus utile que l'ingrat travail auquel s'est livré M. Victor Giraud, avec une patience et une sagacité, que rehaussent des connaissances littéraires complètes et le goût le plus raffiné. Il a pris vingt et un volumes de l'œuvre critique de Sainte-Beuve et a fait sur eux un index analogue, mais plus exact, à celui tenté il y a quelques années par M. Pierrot pour

les *Causeries du Lundi*, qui composaient la première partie de l'œuvre du maître.

On sait que les jugements de Sainte-Beuve n'étaient pas toujours exempts de partialité et de passion d'autant plus vive qu'elle était plus changeante. Mais l'érudition fut chez lui constante ; et il ne parlait d'un sujet ou d'un écrivain qu'après avoir épuisé sur lui toutes les ressources de sa vaste information. Prenons simplement au hasard les articles qui traitent de l'histoire diplomatique : nous trouverons aux noms suivants les renseignements les plus variés : Amelot, ambassadeur sous Louis XV; Mercy-Argenteau, d'Argenson, le baron de Barante, Calonne, Chateaubriand, Choiseul, le cardinal Fleury, Lefebvre de Behaine, Mazarin, Metternich, Mathieu de Montmorency, le cardinal de Retz, Richelieu, Talleyrand, Vergennes. Tout ce qui a été dit et pensé sur chacun se trouve résumé en quelques lignes. Et, s'il est vrai que le plus difficile pour les chercheurs sérieux est de ne pas recommencer un travail déjà fait, le répertoire de M. Victor Giraud pourra leur éviter d'écrire bien des pages banales qu'ils auraient plus tard à regretter.

L'Expédition française de Rome sous la deuxième République, par René Bittard des Portes. Paris, Téqui, 1904; in-8° de x-432 pages, avec carte.

Cet épisode trop peu connu de notre histoire contemporaine ne pouvait être mieux traité que par l'auteur des *Campagnes de la Restauration*, des *Zouaves pontificaux*; qui, après une récente et brillante incursion dans le passé avec *Charette et la guerre de Vendée*, revient à l'étude de son époque de prédilection. M. Bittard des Portes excelle dans les récits d'histoire militaire : il sait apporter de l'ordre, de la clarté, de l'intérêt, en utilisant les documents officiels, parfois confus et souvent monotones.

La campagne de 1849 se trouve donc maintenant mise en lumière comme elle méritait de l'être; car elle fut à tous égards très honorable pour le drapeau français. En effet, la petite colonne, groupée sous les ordres du général Oudinot, duc de Reggio, pour faire de nouveau flotter les couleurs pontificales sur les murs de Rome, s'acquitta un peu lentement sans doute de sa tâche délicate, mais non sans éclat. « Des difficultés imprévues se sont accumulées pendant ce siège de deux mois, douloureusement inauguré par un échec ou plutôt par un guet-apens qui n'atteignit point l'honneur de nos armes. Les subterfuges de la diplomatie et les regrettables concessions d'un plénipotentiaire circonvenu retardèrent trop longtemps la préparation d'une revanche éclatante, mais alors quelle vigilance et quelle ténacité dans les tranchées et sur les positions d'observation! Aux jours de combat, quelle vaillance! Généraux et officiers rivalisèrent de prévoyance, d'énergie, de coup d'œil militaire... »

En signalant dès les premières pages, pour les exposer ensuite, ces « subterfuges de la diplomatie » et ces « regrettables concessions d'un plénipotentiaire circonvenu », l'auteur fait allusion à l'attitude trop confiante, trop obstinée de M. Ferdinand de Lesseps, ministre plénipotentiaire envoyé comme négociateur, mais avec des instructions très confuses, et qui, malgré d'excellentes intentions, retarda, compliqua une solution susceptible d'être obtenue plus promptement et avec une moindre effusion de sang. De ce jour, M. de Lesseps perdit tout crédit comme agent des Affaires étrangères,

tandis que son successeur, M. de Corcelles, coopéra plus habilement aux efforts du corps expéditionnaire et se trouva chargé, après la victoire définitive, de réorganiser administrativement la capitale italienne, de préparer le retour de Pie IX. MAURICE BOUTRY.

La Rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano, Paolo Greppi, raccolto e ordinato dal CONTE GIUSEPPE GREPPI. — Volume terzo ed ultimo. (Milano, 1904. Ulrico Hoepli, editore).

M. le comte Giuseppe Greppi, ancien ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, vient de faire paraître le troisième et dernier volume de la correspondance de son grand père, Paolo Greppi, relative aux événements qui suivirent en Italie l'entrée triomphale de Bonaparte à Milan, en 1796.

« On pouvait croire alors, dit l'auteur dans son intéreesante introduction, que les temps appelés par les vœux de Paolo Greppi allaient s'accomplir. » Mais les destinées des peuples, comme celles des particuliers, peuvent-elles atteindre la réalisation de ces rêves de paix, de liberté, de vie heureuse, exempte de surprises, de luttes ou d'injustices? N'arrive-t-il pas trop souvent que les passions prennent occasion de ces conceptions généreuses pour satisfaire leurs visées et leurs haines?

Les Milanais s'abandonnaient aux plus ardentes représailles; ils croyaient par Bonaparte à l'établissement d'institutions libérales, ils auguraient tout de l'influence de Melzi et de Greppi : leur attente devait être cruellement trompée. Le Directoire avait d'autres vues. Avide de remplir les caisses très pauvres de son Trésor, il ne songe qu'à étreindre une si rare occasion : la Lombardie succombe sous les impôts; Milan est taxé à une contribution de vingt millions; les riches familles milanaises sont rudement rançonnées. Avec l'ère des exactions s'ouvre celle des proscriptions La municipalité nouvelle s'emploie avec un zèle égal aux unes et aux autres; sa docilité aux impulsions du Directoire est sans réserves; les anciens décurions de Milan sont exilés et, avec eux, le généreux Melzi. En vain les commissaires français Pinsot et Garran, qui reçoivent l'hospitalité de Paolo Greppi, s'efforcent-ils de lutter contre de si coupables excès, la noble cité de Milan est devenue la prise d'une municipalité sectaire et violente.

L'Italie n'est pas davantage épargnée. Elle avait inutilement protesté contre les pratiques européennes à son égard, contre le partage de ses belles provinces, encore frémissantes du choc des batailles. Aujourd'hui, ses destinées sont discutées, les combinaisons les plus diverses s'agitent; tout reste en suspens, tout à l'exception du désordre, de la haine, de la délation, des menées arbitraires ou iniques et des souffrances générales! Paolo Greppi a dû, à son tour, quitter sa patrie. De Livourne, de Pise, de Reggio, où il demeure successivement, il ne cesse pas d'informer par des récits mouvementés son père, le comte Antoine Greppi, réfugié à Venise, des événements dont il est témoin, des impressions qu'il recueille, des tristesses qu'il ressent.

Pour servir de couronnement à ses tableaux pleins de vie, fertiles en enseignements, le comte Giuseppe Greppi nous donne le récit par Azara, plénipotentiaire espagnol auprès du saint-siège, des violences commises à Rome au palais Corsini, résidence de Joseph Bonaparte, ambassadeur de France auprès de Pie VI. Le palais est envahi par la foule; le général

Duphot, assailli par les meneurs, est frappé : il succombe sous leurs coups. Par l'ordre du Directoire, Berthier marche sur Rome. Le prince Belmonte, le prince Justiniani et le cardinal Somaglia, conduisant une ambassade pontificale, se portent au-devant de lui ; mais c'est à Rome seulement que le général français entend déclarer ses volontés. En réparation du meurtre de Duphot, de la violation du palais de l'ambassade, il impose le désarmement des troupes pontificales.

Tels sont, brièvement résumés, les événements retracés par la correspondance de Paolo Greppi et d'Azara. Le volume est plein d'intérêt, d'informations utiles, de détails nouveaux. Il mérite la lecture de tous les amis de l'histoire. Leur reconnaissance ira au comte Giuseppe Greppi, dont la plume toujours vaillante et expérimentée s'affirme dans ces pages avec toutes les qualités qu'on lui connaît depuis longtemps.

Comte D'ANTIOCHE.

MEMBRES ADMIS DANS LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE 1er JANVIER 1904

MM. le baron Roger DE MONTESQUIOU, 5 *bis*, rue de Berri.

le marquis DE VIBRAYE, 56, rue de Varenne.

S. Exc. M. DE NELIDOFF, ambassadeur de Russie en France, 79, rue de Grenelle.

le Docteur SCHIEMANN, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, Uhlandstrasse, 179-180, à Charlottenbourg Allemagne.

S. Exc. M. O. MOTONO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Japon, 75, avenue Marceau.

Labomir ZOLOKOVITZ, agent diplomatique de Bulgarie en France, 103, boulev. Haussmann.

le marquis DE TALHOUET-ROY, 2, avenue Bosquet.

Fernand COUGET, secrétaire d'ambassadeur, 4, avenue Perrichont, à Paris.

Georges GOWOTZ, 58, rue de Monceau.

MM. Arthur RAFFALOVICH, conseiller privé, attaché financier à l'ambassade de Russie, 19, avenue Hoche.

le comte DE GABRIAC, square Latour-Maubourg, Paris.

le marquis DE GABRIAC, avenue Hoche, 60, Paris.

le marquis DE NOAILLES, ancien ambassadeur, 2, rue de Saïgon, Paris.

le prince DE LIGNE, château de Beloeil, province du Hainant, Belgique.

Léon MIROT, 15, rue de Grenelle, Paris.

le comte DE MONTAIGU, député, 18, rue Martignac. Paris.

CARTIER DE MARCHIENNE, premier secrétaire de légation.

le comte DE MOY, chargé d'affaires de Bavière, 17, avenue Montaigne.

le prince D'AREMBERG, 20, rue de la Ville-l'Évêque, Paris.

Mme la comtesse Jean DE CASTELLANE, 1, rue Brignol.

MM. DELUNS-MONTAUD, chef de la division des archives au ministère des Affaires étrangères, Paris.

René DELOU, 136, boulevard Saint-Germain, Paris.

Louis FARGE, chef du bureau historique, au ministère des Affaires étrangères, Paris.

le chevalier DE GUTMANSCHAL-BAIVENUTI, Schlosse-Weixelstein, par Steinbruck. (Carinthie), Autriche.

B. HELDRING, président de la société de commerce, à Amsterdam, Pays-Bas.

S. HANNEMA, secrétaire général des affaires générales, à la Haye, Pays-Bas.

S. E. le comte DE KERVENHÜLLER-HETOCH, ambassadeur d'Autriche, 57, rue de Varenne, Paris.

S. E. le comte LAMSDORF, ministre des Affaires étrangères de Russie, à St-Pétersbourg.

le gén^al CHERIF PACHA, ministre de Turquie, à Stockholm.

le comte Léonce DE TERVES, ancien député, 49, rue des Belles-Feuilles, Paris.

Le Cercle artistique et littéraire, 7, rue Volney.

André TARDIEU, secrétaire d'ambassade, 26, avenue de Messine.

le comte Gabriel DE MUN, 4, avenue de l'Alma.

Mme C. FAVRE-BESSONNET, Les Roches-Prémaries, par Villedieu-du-Clain (Vienne).

MM. le chevalier Charles GABASSO, attaché à l'ambassade d'Italie, 42 *bis*, boulevard Latour-Maubourg.

le comte MELZI D'ERIL, 29, avenue Marigny.

le marquis RANIÉRO-PAULUCCI DE' CALBOLI, conseiller d'ambassade d'Italie, 73, rue de Grenelle.

S. Exc. LEGHAIT, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, 6, rue Matignon

le comte Paul FERSEN, secrétaire de l'ambassade de Russie, 30, rue de Lubeck.

le marquis V. HUSSEY-WALSH, 81, Onslow Gardens, Londres (S. W.).

le comte Albert de MARCHENA, 59, rue de Prony.

Maurice TREMBLAY, 28, rue d'Assas.

James H. HYDE, 18, rue Adolphe-Yvon.

le D^r DE RYCKMANN, attaché à la légation de Siam.

le marquis de SALISBURY, ministre d'État de S. M. le roi d'Angleterre, Hatfield house, Grande-Bretagne.

S. Exc. IZZET FUAD PACHA, général de division, ministre de Turquie à Madrid, 184, avenue Victor-Hugo, Paris.

MIHRAN EFFENDI CAVAFFIAN, chargé d'affaires de Turquie à Bruxelles, 12, rue Lincoln, Paris.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 5759.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX TILDEN FOUNDATIONS

UN FRÈRE DE MAZARIN

LE CARDINAL DE SAINTE-CÉCILE

(1607-1648)[1]

I

Michel Mazarin naquit à Rome en 1607. Sa première jeunesse, comme celle de son frère Jules, est très obscure. On sait seulement que son père était un Sicilien de rencontre devenu intendant des Colonna, et, par suite, époux d'une fille de condition, Hortense Bufalini. Celle-ci n'avait apporté en dot que sa beauté et ses vertus, si bien que chacun de ses six enfants semblait n'être assuré que d'un avenir très médiocre. On accueillit donc à merveille le cardinal Jérôme Colonna qui s'offrait à emmener en Espagne Jules, le fils aîné, et à faire entrer le second, Michel, au couvent de la Minerve, chez les Dominicains. Le jeune homme recevrait chez les religieux une instruction excellente et, si la vocation lui naissait postérieurement, il aurait toutes les protections.

La vocation survint et les protections promises ne manquèrent pas. Michel, devenu Frère prêcheur et docteur en théologie, conquit rapidement les premiers grades de son ordre puisque, vers 1632, il nous apparaît déjà provincial de la Pouille et qu'en 1632 il est à la tête de la province de Rome.

Le hasard des circonstances fit que quelque temps après les

[1] Archives des Affaires étrangères. Rome, vol. 77-105. — Bibliothèque nationale, mss. fr. 16069, 16070; ms. italien 676; — Aix, Bibliothèque Méjanes, ms. 859.

deux frères, engagés dans de si diverses carrières, se retrouvèrent à leur lieu de départ. En 1636, Jules Mazarin était en effet rappelé près du pape, à la requête des Espagnols, inquiets de son zèle à la cour de France. Le jeune nonce, malgré sa disgrâce, attirait cependant tous les regards, et chacun se plaisait à considérer ce prélat de trente ans qui s'était imposé naguère à Richelieu comme le plus grand homme d'État du siècle. Michel ne tarda pas à prendre ombrage de cette célébrité naissante : d'un regard haineux, il mesura toute la distance qui le séparait de son frère, et brusquement se mit à détester tout chez lui, depuis les qualités maîtresses jusqu'aux détails les plus insignifiants. Sa vue même l'exaspéra. Cette silhouette fine et élégante, cette nonchalance gracieuse, cette imperturbable égalité d'humeur, cette faconde étourdissante, enfin tout ce qui composait le charme étrange qui subjugua Anne d'Autriche, tout cela aux yeux du dominicain parut injuste, emprunté, insupportable. Et si d'aventure le cardinal Antoine Barberini, leur ami commun, réunissait chez lui les deux frères, Michel restait silencieux au milieu du concert de louanges qui s'élevait autour de Jules, et, dans son amour-propre blessé, considérait avec envie l'accueil triomphal que chacun lui faisait.

La vogue du jeune diplomate ne connut plus de bornes, lorsque l'insistance de Richelieu eut forcé le pape à s'affranchir pour un temps à son égard de la tutelle espagnole. La cour romaine accepta d'autant plus volontiers les nouvelles idées pontificales, qu'elle y était gagnée de longue date. L'ancien nonce ne devait d'ailleurs pas profiter longtemps à Rome du retour officiel d'une fortune qui ne l'avait jamais abandonné. Au début de 1639, il quittait pour toujours l'Italie pour s'en aller fournir au service de la France cette carrière glorieuse dont la mort prochaine du cardinal-duc devait amener l'apogée.

L'éclat de ce départ fit rêver le provincial dans le silence du cloître; il comprit vite que la seule jalousie resterait stérile et que, loin de décrier cette étonnante fortune, il fallait au contraire s'en servir pour tâcher de l'égaler. Ce fut ainsi que l'ambition

s'éveilla dans son cœur; et, comme tous les sentiments qui naissaient dans cette nature extrême, elle crut aussitôt à l'excès et opéra chez lui une de ces transformations entières et rapides, dont la soudaineté nous surprendra souvent dans la suite. Il imposa silence à l'esprit de superbe qui jusqu'alors avait parlé chez lui en maître, et il écrivit à son frère pour le prier humblement de l'employer.

Mazarin fut surpris, peut-être flatté. Avec une bonté d'âme dont il devait souvent se repentir, il se crut tenu de prendre sous sa protection ce suppliant, uni à lui par les liens du sang, et, comme il venait d'être nommé à l'ambassade de Savoie, il l'engagea à aller trouver Richelieu dont il aurait chaudement sollicité la bienveillance en sa faveur. Michel partit pour Paris. Le cardinal accueillit affablement le frère de son favori et l'entretint à plusieurs reprises. Il lui parla longuement de l'absent, lui dit son extraordinaire affection pour lui, et lui confia enfin sa plus chère espérance, qui était de se voir un jour remplacé par celui qu'il avait logé dans son palais et installé dans son cabinet, afin qu'au lendemain de sa mort il n'y eût même pas un détail de changé à ses habitudes. En entendant ce panégyrique, Michel se réjouissait à la pensée de pouvoir lui-même recueillir sa part des avantages d'un pareil crédit. On juge de sa déception lorsqu'en février 1641 le ministre lui annonça qu'il ne se servirait pas de lui pour le moment et l'invita à prendre le chemin du retour, en le priant seulement de passer par Turin pour y remettre un message à l'ambassadeur.

Michel, déçu, fit contre mauvaise fortune bon cœur, s'acquitta de sa modeste mission, et regagna son couvent décidé à chercher lui-même sa voie. Et cependant ce stérile voyage devait porter des fruits. Au début de 1642, Mazarin, qui venait de recevoir la consécration de ses services par la barette cardinalice, obtenait de Richelieu que les intérêts de son frère fussent chaudement recommandés à Lionne, en partance pour Rome. Et le diplomate, à peine arrivé à destination, d'aller trouver le provincial pour s'enquérir de ses projets et de ses désirs.

Il survenait à propos. Michel était à la veille de tenter la réalisation d'un projet que jadis Antoine Barberini, en le voulant porter à la maîtrise du Sacré-Palais, lui avait fait caresser. Sa jeunesse et ses minces titres l'avaient forcé alors à abandonner ce rêve. Or le titulaire de cette charge était de nouveau à toute extrémité et le Provincial se croyait cette fois digne de briguer sa succession. La faveur de Barberini auprès de son oncle Urbain VIII était sans nuages, et le temps n'avait fait qu'accroître l'amitié du cardinal-neveu pour le dominicain qu'il voyait tous les jours. Huit années d'expérience et de sage administration, un frère cardinal, constituaient enfin un sérieux contingent de titres et levaient toutes les objections opposées jadis à sa nomination. Lionne accepta aisément de s'employer à une cause qui lui paraissait si heureuse et fit officiellement part à Barberini des espérances que Michel fondait sur son appui. Contre son attente, celui-ci se déroba, refusa d'appuyer une candidature à un poste encore occupé, et fit comprendre toute l'inconvenance qu'aurait cette démarche prématurée. Bien lui en prit, d'ailleurs, car le maître du Sacré-Palais voyait son existence se prolonger et l'automne arriva sans que la succession fût ouverte.

Devant une pareille mauvaise volonté de la part des hommes et des événements, Michel jugea inutile de persévérer dans cette voie stérile, et il se tourna vers un héritage qu'un heureux hasard venait de lui permettre de briguer dans son Ordre même. Seulement, comme la patience et l'aide d'autrui lui avaient jusqu'à ce jour assez mal réussi, il résolut cette fois d'user de ses seules forces et de brusquer la fortune.

Le général des Dominicains venait de mourir et l'on devait incessamment procéder à Gênes à son remplacement. Quitter Rome en toute hâte, endoctriner là-bas quelques Provinciaux de ses amis, se faire nommer par eux vicaire de l'Ordre, et, à ce titre, rassembler prématurément un chapitre qui le choisît comme Général, tout cela fut pour Michel l'affaire de quelques jours. La nouvelle de cette élection précipitée provoqua de la stupeur, bientôt suivie d'un vif mécontentement.

Le cardinal François Barberini se déclara hautement contre « cet attentat », et son frère Antoine lui-même laissa peu d'espoir à l'ambassadeur de France, Fontenay-Mareuil, venu lui plaider la cause de l'audacieux religieux. « Sa réponse me donna sujet de croire qu'il n'avait pas grande envie de nous aider », écrit tristement le diplomate à Chavigny, le 12 novembre 1642.

Deux ou trois jours après, Michel arrivait à Rome, faisait une courte apparition à l'ambassade de France, acceptait la large hospitalité que lui offrait le même Antoine dans son propre palais et dont il lui fit les honneurs, s'il faut en croire Lionne, en lui prodiguant le titre de sa nouvelle dignité; ce cardinal avait appris avec humeur son envoi prochain à Bologne et avait saisi avec joie l'occasion de se venger de son oncle, en se compromettant dans une affaire dont il n'avait d'ailleurs pas à s'occuper. Le lendemain, le pape accueillait le Général sans aucune acrimonie; il lui conseillait seulement de se démettre d'une charge qui lui serait contestée et dont il pourrait avoir bien des compensations. François Barberini, présent à l'audience, corrobora avec douceur le dire du Saint-Père. Michel ne voulut rien entendre : pour toute réponse, il se hâta de consacrer son élection par quelques nominations importantes et fixa à une date rapprochée la prise de possession officielle de sa charge. Elle eut lieu en grande pompe en présence de Lionne et de Fontenay. Tous les religieux défilèrent devant leur nouveau supérieur et lut prêtèrent le traditionnel serment d'obéissance.

Mais quand celui-ci voulut se retirer dans le palais de la Minerve, habituelle résidence du général des Dominicains, il trouva les portes verrouillées et ne put pénétrer qu'en forçant une issue dérobée. Avec une insouciante légèreté, il attribua cette clôture à un simple malentendu et acheva paisiblement la journée dans la joie du triomphe. Au milieu de la nuit, il fut brusquement tiré de son sommeil par un rude vacarme : c'était le procureur général de l'Ordre, accompagné de deux témoins et d'un notaire, qui venait lui signifier et apposer à sa porte un

décret de révocation contre l'élection du chapitre de Gênes et un bref du pape, antidaté, annulant les nominations faites par le nouveau général.

Le lendemain, dès qu'il eut appris cette étonnante nouvelle, Fontenay-Mareuil se rendit au Vatican et somma le cardinal-secrétaire d'État, François Barberini, sous peine de rupture diplomatique, d'avoir à retirer sur-le-champ les deux décrets. Michel, incertain, attendait à l'ambassade le retour du diplomate. Dans sa folle présomption, il ne pouvait croire encore à un échec si complet et s'obstinait à soutenir à Lionne qu'il était la victime d'une cabale monastique. Bientôt Fontenay-Mareuil revint lui enlever ses dernières illusions. Urbain VIII avait refusé toute audience et toute modification.

Quelques heures après, paraissait en effet un ordre pontifical enjoignant au malheureux Général de quitter le palais de la Minerve sans délai. Il fallut se soumettre. Le lendemain, Fontenay, admis près du pape, lui tenait le même langage énergique qui avait si peu ému son neveu. Cette fois, il ne produisit guère plus d'effet. Urbain VIII était prévenu de la menace que l'ambassadeur lui ferait de son départ, et, comme il la croyait vaine, il refusa avec hauteur toute composition. Fontenay n'avait plus qu'à tenir sa parole; mais, au lieu de précipiter sa conduite, il voulut, avant de s'en aller, visiter en particulier chacun des cardinaux, pour les mettre lui-même au courant du débat. Cette plaidoirie lui prit un mois entier. Cependant François Barberini triomphait et publiait partout que cette lenteur dissimulait l'attente d'une concession pontificale et que l'ambassadeur n'osait risquer une rupture.

Aussi ne fut-on pas médiocrement étonné en apprenant que, le 18 décembre, Fontenay avait quitté Rome pour Viterbe. Urbain VIII prit peur; son neveu, malgré sa stupeur, le rassura tant bien que mal, en lui certifiant que l'ambassadeur serait désavoué par son gouvernement. Mais peu après arrivèrent de Paris d'inquiétantes dépêches; et le nonce, appelé chez le roi, fut sermonné d'importance. « Sa Majesté a, de son propre

mouvement, parlé au nonce en termes si énergiques pour votre généralat, qu'on ne peut rien dire de plus fort », écrit Mazarin à son frère. En même temps, Fontenay faisait savoir à tous ses amis que son ministre approuvait pleinement son départ. Alors Barberini lui-même s'émut et regretta d'avoir poussé l'ambassadeur à bout. La nouvelle consécutive de la mort de Richelieu et de l'avènement de Mazarin au pouvoir changea cette émotion en folles inquiétudes. Cette misérable dispute pouvait dégénérer d'un jour à l'autre en affaire d'État et Louis XIII exiger réparation d'une injure faite à son premier ministre en la personne d'un de ses proches.

Antoine Barberini fut rappelé en toute hâte : son oncle et son frère le conjurèrent de se rendre sans retard auprès de Michel et d'user de tout son crédit pour l'amener à prendre patience et à s'employer auprès de Fontenay, afin de le décider à revenir à Rome. Pour stimuler son zèle, le pape était tout disposé à lui attribuer la charge de maître du Sacré-Palais. Le cardinal Antoine promit son concours le plus dévoué, tout en souriant de ces misérables supplications, ponctuées par les gémissements qu'arrachait au Saint-Père un violent accès de goutte.

Le frère du nouveau ministre accueillit le messager pontifical avec beaucoup de condescendance, écouta en silence les propositions qu'il apportait et promit de réfléchir. Le malheureux pape vit dans cette hautaine hésitation un refus catégorique et se répandit en lamentations et en invectives contre son neveu François, cause première de tout le mal. Antoine eut beaucoup de peine à lui persuader que la partie, loin d'être perdue, était au contraire favorablement engagée. Et de fait, après quelques jours d'attente, Michel répondit qu'il acceptait la maîtrise du Sacré-Palais sous réserve et sans se désintéresser de son généralat, et qu'il partirait sous peu pour Viterbe afin de décider Fontenay au retour. Il tint sa promesse; car le 8 février l'ambassadeur rentrait dans Rome. Fontenay trouva le pape de la dernière humilité.

Néanmoins Michel avait été trop vite en besogne : l'ambassa-

deur avait trop précipité son retour, comme il avait trop retardé son départ. L'astucieux François Barberini persuada en effet à son oncle que si Fontenay avait si facilement cédé aux objurgations du religieux, c'est qu'il se savait à la veille d'être désavoué par son gouvernement, fort ennuyé de tout cet éclat : sa rentrée à Rome n'était pas une concession, mais une simple retraite. Et pour appuyer son dire il invoquait les récentes dépêches du nonce : celui-ci mandait en effet que l'avènement de Mazarin au pouvoir n'avait pas recueilli les suffrages de tous et qu'un des griefs les plus partagés contre lui était précisément cette quasi-rupture avec le Saint-Siège pour une affaire de famille. D'ailleurs, le cardinal avait déjà écrit dans ce sens : « Je vous prie de considérer que, dans le poste où je suis présentement, on verrait d'un très mauvais œil que la France en vînt à une rupture avec le pape, et cela pour une chose qui concerne mon frère. » Aussi quand, au cours d'une audience, Fontenay remit le généralat en question, il fut éconduit.

Cependant, Mazarin, impatient de ce différend, s'ingéniait à trouver une combinaison qui satisfît à la fois la vanité papale et l'ambition fraternelle. Il était sérieusement question à cette époque de l'érection de Pignerol en évêché, et le ministre de proposer ce siège à son frère. Le cas échéant, un archevêché *in partibus*, avec une forte pension, et un intérêt diplomatique à Rome pourraient être négociés. Michel fit la sourde oreille : général il était nommé, général il resterait. C'était à désespérer !

Mais brusquement, en l'espace de quelques jours, ces idées de révolte et de résistance tombent. A cette période de surexcitation aiguë succède une accalmie complète. Michel renonce à toutes ses prétentions, fait la paix avec François Barberini, reprend son ancienne intimité avec le cardinal Antoine; tout cela sans raison apparente, sans modération. Il a passé d'une extrême à l'autre avec sa facilité coutumière ; et, à le voir vaquer paisiblement dans le Vatican à ses fonctions de maître du Sacré-Palais, nul n'eût pu reconnaître le bouillant assaillant du

palais de la Minerve. Il devait mettre, quelque temps après, le comble à ce changement inattendu.

Le Saint-Siège était depuis longtemps en démêlés avec le duc de Parme qui, oublieux de certaines dettes contractées envers le Mont-de-piété de Rome, s'était vu confisquer son duché de Castro par les troupes pontificales. L'affaire, assez simple au début, se compliqua. La chicane s'en mêla, si bien qu'en mars 1643 diverses puissances s'étaient intéressées de près au différend et que Lionne dut retourner sur le lieu même du débat. A cette nouvelle, Urbain VIII crut urgent d'adresser diverses instructions au cardinal Antoine rentré à Bologne et que visiterait selon toutes probabilités le diplomate français.

A l'étonnement général, on apprit que l'émissaire choisi était Michel et que ce messager imprévu se doublait en outre d'une manière de plénipotentiaire. A peine arrivé à destination, le maître du Sacré-Palais informait Lionne de son désir d'avoir une entrevue avec lui ; il avait qualité, disait-il, pour faire de nouvelles propositions relativement au différend de Castro.

Lionne crut rêver. Il avait quitté Rome peu avant la sortie éclatante de Fontenay et il retrouvait Michel devenu l'homme de confiance du pape. Cependant il lui répondit que, victime d'une indisposition sérieuse, il ne pouvait pas se rendre à son appel, mais qu'il serait très heureux en revanche de sa visite. Le maître du Sacré-Palais allait se mettre en route lorsque le cardinal Antoine, se méfiant justement de ce diplomate improvisé, ne voulut pas le laisser à sa seule inspiration et le retint auprès de lui. Alors commença entre Michel et Lionne un échange fréquent de dépêches chiffrées, qui aboutit à la fin du mois d'avril à un projet d'entrevue du côté de Modène. Mais, à la suite de diverses difficultés soulevées par Venise et les princes italiens en lutte avec le Saint-Siège, la rencontre fut différée et eut lieu dans le courant de mai à Reggio, où le maître du Sacré-Palais était venu au-devant de Lionne. Dès les premiers pourparlers le religieux se déroba, affectant de ne vouloir s'entretenir qu'avec

un ami, et il se renferma dans de vagues généralités d'où il fut impossible de le faire sortir.

Le diplomate, assez satisfait de s'être débarrassé par une causerie sans portée d'un si redoutable interlocuteur, reprit sa route, et Michel rentra à Rome : le pape l'accueillit à merveille, car il avait bien servi son plan. Cette stérile entrevue ne tendait qu'à inquiéter les partisans du duc de Parme; ceux-ci craignaient fort en effet que la France n'obtint du Saint-Siège le dépôt de Castro avant leur entrée en campagne; et leur incertitude sur le sens de la rencontre de Reggio n'était pas pour les rassurer ni les encourager à la lutte.

Il est assez difficile d'apprécier le rôle du Père Mazarin dans cette affaire : en réclamant si instamment de Lionne des pourparlers, savait-il d'avance qu'ils seraient vains, ou Urbain VIII, pour exciter son zèle, lui avait-il promis l'envoi ultérieur de pouvoirs considérables, brillante perspective dont sa prompte ambition se serait ensuite targuée? La seconde hypothèse paraît plus probable et, dans ce cas, Michel n'aurait été entre les mains du pape qu'un instrument d'une inconsciente habileté.

II

La fin de l'année 1643 s'écoula paisiblement pour le maître du Sacré-Palais. Rentré dans la pénombre, il affectait de ne se consacrer qu'à sa charge, et il se fit prier notamment pour accepter de prêcher l'Avent dans la chapelle Sixtine. Mais, peu à peu, à la faveur de la tranquillité, s'opéra chez lui, dans ses goûts et dans ses ambitions, un nouveau et radical changement. Le service du pape ne l'avait pas satisfait; et, bien qu'il n'en eût qu'un médiocre apprentissage, il le jugeait stérile. Il estima qu'il valait mieux être craint d'Urbain VIII que d'être aimé de lui, et tout naturellement retourna se placer sous l'égide fraternelle. A l'aurore de la nouvelle année, Michel était à Rome l'agent officiel de la France, une sorte de ministre que les ambassadeurs avaient désormais ordre de consulter en toutes choses et qui

recevait du roi pour cet office une forte pension. Il devait conserver cette étrange mission jusqu'à sa mort, et si l'on comprend peu Mazarin d'avoir une fois concédé une telle autorité à un frère qu'il savait égoïste et ambitieux au point d'en être parfois déraisonnable, on ne peut s'expliquer la faiblesse qu'il montra en lui permettant d'en user à sa guise. Tant qu'il fut présent à Rome, Michel fut considéré par tous les ambassadeurs comme un conseiller autorisé et imposé, et nul n'osa transgresser ses ordres ou négliger ses intérêts personnels au profit de ceux de la France. Lorsqu'à cause de lui ils commettaient une lourde faute, le cardinal feignait d'en ignorer le véritable auteur et les disgraciait. Le marquis de Saint-Chamond, qui fut soumis le premier à ce nouveau régime, en fit lui-même la terrible expérience.

Cependant, le mal sourd et lent dont le Saint-Père avait ressenti maintes fois les atteintes se réveilla au printemps avec une violence et une âpreté d'autant plus redoutables que l'auguste vieillard semblait incapable de toute résistance. L'Europe tout entière s'émut; la perspective d'un prochain conclave passionna les esprits. Mazarin écrivit, au début de juillet, une longue lettre à son frère pour lui recommander les intérêts de la France et le charger d'être son avocat auprès d'Antoine Barberini. Quelques jours après, le pape rendait le dernier soupir.

Parmi les divers cardinaux susceptibles d'être élus, il en était un que le ministre jugeait particulièrement hostile à la France, si bien qu'il avait cru nécessaire de le signaler dans les instructions de Saint-Chamond : « Sa Majesté ordonne à ses ministres de s'opposer au cardinal Pamphili par toutes les voies qu'ils aviseront, d'abord en secret, mais ouvertement pourtant, s'il est nécessaire d'en venir là. » Bien plus, dès qu'il apprit la mort d'Urbain VIII, il envoya en toute hâte à Rome un de ses secrétaires de confiance, Fabri, afin de rappeler spécialement cette prescription à l'ambassadeur.

A la veille de l'ouverture du conclave, le cardinal Pamphili fit mander chez lui le maître du Sacré-Palais, lui parla longuement

du ressentiment que lui vouait son frère, protesta de son amitié pour la France, et finalement lui laissa entendre que si par hasard il était élu, il le comprendrait dans la première promotion de cardinaux. Devant une pareille perspective, Michel oublia toutes les recommandations reçues et se hâta chez Saint-Chamond. Il lui persuada sans peine que l'animosité de son frère contre Pamphili était toute gratuite et reposait sur une réputation qu'on avait créée injustement à ce prélat. Il obtint de l'ambassadeur l'assurance de sa neutralité et en revint apporter la nouvelle à l'intéressé, qui le remercia chaudement et lui réitéra son alléchante promesse.

Le 15 septembre, Pamphili était élu pape, prenant le nom d'Innocent X. Mazarin, furieux, informa brutalement Saint-Chamond de son remplacement prochain. « Je vous fais cette lettre pour vous dire que je ne veux pas me servir plus longtemps de vous dans l'ambassade de Rome et que je désire que, trois jours après que vous l'aurez reçue, vous en sortiez. » Cependant le nouveau pontife, dès le lendemain de son exaltation, avait fait querir le maître du Sacré-Palais. « Écrivez à votre frère, lui dit-il, que je ne suis pas son ennemy, que je veux faire la paix et qu'envoyant un légat en France pour cet effect, j'entends qu'il y trouve les choses disposées. » Une vague allusion avait terminé l'audience. Michel s'empressa de rendre compte amplement à son frère des bienveillantes dispositions du Saint-Père à l'égard de la France, sans oublier celles qui le concernaient personnellement.

Le cardinal, encore en proie à un vif mécontentement, répondit assez sèchement qu'il espérait bien qu'Innocent X tiendrait ses promesses. Pour ce qui touchait Michel en particulier, il était tout naturel que le pape lui accordât la pourpre, « parce qu'il avait à se laver de sa réputation espagnole ». Il ajoutait néanmoins que la reine s'intéressait beaucoup à la réussite de cette affaire, et Grémonville, le successeur prochain de Saint-Chamond, avait ordre de s'y employer de son mieux. Cette dernière nouvelle remplit Michel d'aise ; car il savait par expérience tout ce qu'on pouvait exiger d'un ambassadeur porteur d'une sem-

blable instruction, et il se promit de se servir du nouveau venu avec la même liberté dont il avait abusé vis-à-vis de Fontenay.

Grémonville, en route pour Rome, croisa à Gênes le cardinal de Lyon, frère de Richelieu, qui s'en venait du conclave : le prélat lui assura qu'il n'était bruit là-bas que de la turbulence du maître du Sacré-Palais. Le pauvre homme en fut tout marri. « Je crains le Père Mazarin plus que tous les écueils de la mer, et ce n'est pas sans raison, prévoyant un naufrage inévitable », écrivait-il le 22 janvier 1645 à Brienne. Ses appréhensions ne devaient pas tarder à se réaliser, car, dès son arrivée, presque sans lui laisser le temps d'aller au Vatican, où il était mandé sur-le-champ, Michel l'entreprit.

Il était alors fort inquiet; car le pape, à sa dernière audience, avait remis à une époque indéterminée sa nomination, et, quelque temps auparavant, Saint-Chamond, essayant de rappeler ses promesses à Innocent X, avait eu l'impression que le souvenir de ses engagements s'était effacé dans l'esprit du Souverain Pontife. Grémonville fut donc accueilli comme un sauveur et l'impatient religieux lui fit comprendre qu'il entendait que cette affaire primât toutes les négociations. « L'ambition a tellement desmonté la teste du bon Père, qu'il veut que son interest marche devant celuy de l'Estat. Jamais démon ne fut plus importun et plus pressant et n'entendit moins la raison que celuy-là », écrivait le soir même l'ambassadeur à Brienne. Les prétentions et les exigences de Michel ne connurent plus de bornes, lorsqu'il sut que le cardinal Bichi avait remis au Saint-Père une lettre d'Anne d'Autriche relative à son chapeau. La reine s'y montrait à son égard d'une bonté sans pareille : craignant qu'Innocent X ne voulût point le nommer de son propre mouvement, elle avait obtenu du roi de Pologne qu'il le présentât à sa nomination, celle de France étant déjà réservée au prince de Conti. Cette lettre, lue dans un consistoire, rencontra une vive opposition chez le pape, qui refusa de reconnaître à des étrangers le droit de présenter des candidats italiens. Michel en fut complètement désenchanté; il comprit toute la mauvaise

volonté qu'Innocent X apportait à cette affaire, et, au milieu des remerciements qu'il adressa à la reine pour son intervention, il s'en prit à son frère qui jadis avait si maladroitement demandé l'exclusion contre le cardinal Pamphili, et s'était fait ainsi un ennemi du futur pape. C'était porter l'égoïsme à son comble.

Mazarin ne parut point cependant s'en formaliser. Il est très curieux de remarquer la sollicitude constante dont il entourait le maître du Sacré-Palais; il redoutait perpétuellement de sa part un éclat ou un scandale et agissait avec lui comme une mère trop faible avec un enfant gâté. Le ton de ses lettres est presque respectueux; on y trouve peu de conseils, rarement une observation, jamais l'ombre d'un mécontentement; et pourtant le ministre n'était pas sans savoir l'ingratitude jalouse qu'affectait à son endroit celui qui, après tant de bienfaits reçus, devait dire un jour de lui : « Mon frère, c'est un poltron, faites-lui peur, et vous obtiendrez tout. »

Grémonville était littéralement harcelé par Michel : furieux et déçu, celui-ci s'immisçait outrageusement dans les moindres négociations pour les empêcher d'aboutir, desservait l'ambassadeur auprès de chacun et n'avait de cesse qu'il ne l'eût mis dans quelque cruel embarras. Ainsi, ayant su que Mazarin avait permis à Grémonville, s'il trouvait le pape trop récalcitrant, de l'amadouer en promettant à son neveu Pamphili la riche abbaye de Corbie, il n'eut rien de plus pressé que d'en avertir Innocent X sur-le-champ. Et, dès la seconde audience, celui-ci parla à Grémonville de l'aimable projet de Mazarin et déclara l'accepter avec reconnaissance; on juge de la stupéfaction du malheureux diplomate, qui pensait faire donner Corbie comme la suprême réserve. « Ce sera bien pis pour l'Estat quand cet homme sera parvenu où il prétend », écrivait-il à Brienne d'une plume découragée et mélancolique.

D'ailleurs, cette dernière indiscrétion n'avançait en rien l'affaire du cardinalat. « Sy son frère estoit bien conseillé, il le confineroit en quelque évesché dans les Pyrénées où on ne le verroit jamais », avait dit simplement le pape pour montrer

d'un mot en quelle estime il tenait Michel. Et, comme témoignage plus éclatant, il proclamait dans les premiers jours de mars huit nouveaux cardinaux : le maître du Sacré-Palais ne figurait point dans la promotion.

Il en resta anéanti : durant quelques jours, Grémonville ne le vit pas réapparaître. Puis, à cet abattement profond succéda une violente colère : il écrivit à son frère une lettre courroucée où il le menaçait des pires ennuis et il terminait par un long réquisitoire contre l'ambassadeur qui desservait ses intérêts. Mazarin s'émut; en cette circonstance, la crainte qu'il avait de son frère se compliquait de l'idée qu'Innocent X avait voulu lui faire une injure personnelle. Dans une conversation tenue le 28 mars près de Corbeil, avec le cardinal de Valencay, qui regagnait Rome, il déclara à ce prélat qu'il ne reculerait pas devant les moyens extrêmes pour faire céder le pape. Une nouvelle rupture diplomatique était dans l'air.

Grémonville recevait en même temps l'ordre de gagner sur-le-champ Venise, sa destination première. Le maître du Sacré-Palais ne dissimula pas sa joie. « Il meurt d'impatience de me voir party, écrit l'ambassadeur à Brienne, s'imaginant, comme je croy aussy, que, la conduite des affaires générales tombant en ses mains, il trouvera moyen, mesme à leur despans, d'advancer les siennes particulières... » Dans son audience de congé, Grémonville fit ses doléances au pape, qui lui répondit seulement : « Ne suis-je pas bien malheureux que la France ne veuille point d'autre mesure de mon affection que m'obligeant à faire pour elle une extravagance. » Et le diplomate disgracié, en se justifiant encore de son mieux auprès de Brienne, ajoutait : « Les Français passent pour ridicules dans Rome et ils donnent beau jeu à leurs ennemis, en leur donnant occasion de dire que, parce que le pape n'avait pas voulu faire cardinal un homme qui était tenu publiquement pour fou et sans mérite, ils rompaient pour cela avec le Saint-Siège. »

Il quitta Rome le 4 mai, après un séjour de quatre mois. Il laissait la direction de l'ambassade, selon l'ordre qu'il en avait

reçu, au cardinal Grimaldi et à Michel. Mais le prélat ne se résigna qu'à grand'peine à accepter ce collaborateur. « Ce dégoust ne lui venoit pas de la gloire, mais parce qu'il n'y avoit pas apparence de pouvoir rien faire de bien tant que cet homme auroit part aux affaires. » En revanche, le religieux était fort satisfait : « Il publie partout qu'il maniera et traittera les affaires, ajoute Grémonville ; il s'imagine que le pape le craint et qu'ainsy le réduira-t-il bientost à son poinct ; on se mocque publiquement de sa vanité et de nostre facilité à luy remettre les affaires de la couronne. »

Cependant, la charge de maître du Sacré-Palais était devenue pour son titulaire d'un exercice intolérable. Elle l'obligeait à de constants rapports avec les hauts dignitaires pontificaux ; et, depuis qu'on le savait l'auteur de la rupture avec la France, tout le monde au Vatican lui faisait grise mine. Aussi résolut-il de se démettre de cette insipide fonction, mais contre une compensation sérieuse. Jadis, Innocent X avait conseillé de l'ensevelir dans quelque diocèse obscur ; tout bien considéré, cet avis défavorable pouvait être suivi en partie, et la possession d'un siège important serait pour Michel un prestige de plus et, en outre, un excellent moyen de reprendre sans dommage sa liberté vis-à-vis du pape. Or, précisément l'archevêché d'Aix était à ce moment vacant ; et, sans vergogne aucune, il le demanda pour son propre compte.

Mazarin hésita. La place était très convoitée : les plus hautes familles du royaume l'ambitionnaient. Parmi toutes les candidatures, il en était une particulièrement à ménager, celle de ce même prince de Conti, qui briguait la pourpre. Le cardinal n'était pas alors très bien vu par la branche cadette de la maison royale : il craignit de l'indisposer davantage en préférant son frère à un de ses membres, et, avant de prendre aucune décision, il résolut de pressentir le prince de Condé. « Je crois que Votre Altesse m'ayme assez pour ne désapprouver pas que j'aye supplié Sa Majesté de pourveoir mon frère de l'archevesché d'Aix », lui écrivit-il sans ambages. Bien lui en prit d'ailleurs ;

car le prince protesta de son bon vouloir et de celui de l'intéressé. Les autres compétiteurs, devant cet exemple, s'effacèrent à leur tour, si bien que dès la fin du mois de mai Innocent X était saisi de l'affaire. Il se hâta de tout ratifier, trop heureux d'être débarrassé à si bon compte de son turbulent sujet. Et c'est ainsi que, dans les premiers jours de juillet, dans cette même église de la Minerve, qui évoquait chez lui de si mauvais souvenirs, Michel était sacré archevêque d'Aix par le cardinal Grimaldi : par une bizarre coïncidence, c'était ce même prélat qui devait lui succéder sur ce siège après sa mort.

Pour la première fois de sa vie, il semblait pleinement satisfait et son frère ne l'était pas moins que lui, espérant bien qu'il considérerait la crosse pastorale comme son bâton de maréchal. Mais Michel ne voulut rien entendre sur ce chapitre. Aux insinuations de Mazarin, il répliqua que son archevêché ne devait être pour lui qu'un titre de plus au cardinalat et que d'ailleurs jadis on lui avait offert un siège épiscopal sans y mettre de semblables conditions. Et Grémonville de mander à la cour de France : « Il désire qu'on lui en envoie les expéditions, mais qu'on ne les publie pas, pour qu'il puisse rester à Rome et attendre telles conjonctures qui forceraient le Saint-Père à changer de volonté et à offrir volontairement ce qu'il refuse maintenant. » Pape et ministre étaient joués. Après deux mois de diplomatie, le nouvel archevêque consentit cependant à quitter Rome quelques semaines, afin d'aller prêter serment au roi et visiter son diocèse.

Il atteignit Fontainebleau dans les premiers jours de septembre, et, après une courte apparition à la cour, reprit le chemin du midi pour arriver à Aix le 30 octobre. Il y fut reçu avec la pompe d'usage, mais il avait été précédé d'une réputation si peu flatteuse, que son entrée fut accueillie avec indifférence par la population et qu'il traversa la ville au milieu d'un morne et glacial silence. Cette réception ne ressemblait certes guère à celle que, vingt ans plus tôt, le même peuple enthousiaste avait ménagée à Alphonse de Richelieu ! Et pourtant, Michel, loin

d'essayer de calmer cette sourde animosité, ne négligea rien pour l'accroître. C'est le Parlement auquel il refuse de prêter serment parce qu'il croirait déroger ; ce sont les procureurs de la province qu'il oblige à venir lui rendre compte de toutes les affaires ; c'est une assemblée de communautés à laquelle il ne veut pas assister, parce que le gouverneur y a un siège plus élevé que le sien ; ce sont enfin des terrains malsains dont il impose, par intérêt, l'achat à la municipalité, désireuse d'édifier de nouveaux quartiers. Avec une rapidité remarquable, il mécontente tout le monde, indispose son clergé par son acrimonie, s'aliène définitivement les dernières sympathies fidèles, si bien que chacun parle avec amertume de celui qu'on a surnommé « Monseigneur je le veux ! » parce que c'est là sa seule parole.

A vingt lieues à la ronde, personne n'échappait à cette tyrannie du bon plaisir : un voyageur de marque, l'abbé de Saint-Nicolas, faisant route vers Rome, dut aussi à son passage payer le tribut commun à la fantaisie de l'archevêque. L'abbé Arnauld, qui accompagnait son oncle, raconte d'assez piquante façon dans ses Mémoires comment la chose se passa. « Nous étions exprès arrivés de nuit et étions allés descendre à une maison où on n'avait pas accoutumé de loger, M. de Saint-Nicolas, qui ne se portait pas trop bien, désirant d'avoir au moins la nuit pour se reposer. Mais cet archevêque, qui avait eu avis qu'il devoit arriver, avoit mis tant d'espions en campagne, qu'enfin il découvrit notre logis ; et lui-même, à dix heures du soir, vint éveiller M. de Saint-Nicolas qui étoit couché, et quelques prières qu'il lui pût faire de le laisser là pour cette nuit, il fallut qu'il se relevât et qu'il allât coucher à l'archevêché. A qui aura connu le naturel chaud et turbulent de cet homme, cela ne paraîtra pas fort étrange ; cependant on peut dire qu'il y a bien peu de différence entre une véritable incivilité et une civilité si à contretemps. »

Tous ces débuts de la vie épiscopale avaient distrait l'archevêque de ses affaires de Rome, et il ne songeait plus que de très vague façon à aller reprendre là-bas son poste de combat, que

naguère il ne voulait pas abandonner. Mais à mesure que le souvenir de ses échecs et la pensée de la revanche s'affaiblissaient chez lui, ils se précisaient chez son frère par une curieuse association de projets. Celui-ci caressait en effet depuis longtemps un rêve : celui d'aller frapper l'Espagne dans ses possessions italiennes, dont la perte lui serait plus sensible que celle des Indes elles-mêmes. Et, dans ce sens, il observait avec une attention soutenue tous les indices de révolte qui fermentaient dans le cœur de ces populations, écrasées sous un joug de douleur et de misère. Au début de 1646, à certains symptômes précis, il estima que le moment d'agir était arrivé ; mais, avant de descendre jusqu'à Naples, il jugea opportun de mettre la main sur certains présides de Toscane, dont l'occupation, par sa proximité, jetterait le trouble dans Rome et lui permettrait d'atteindre ainsi un double résultat.

La politique et l'attitude d'Innocent X lui fournissaient en effet d'incessants griefs. Au lendemain du refus essuyé par son frère, paraissait une bulle interdisant à tous les cardinaux non évêques de séjourner loin du Vatican, et le ministre, pour rester en France, avait dû faire rendre par le Parlement un arrêt contre cette prescription arbitraire. De plus, le pape ne venait-il pas d'offrir en sous-main le chapeau à l'abbé de La Rivière, favori du duc d'Orléans, à condition qu'il amenât ce prince à se déclarer ouvertement pour la paix que Mazarin refusait à l'Empire? Enfin, dans toutes les réunions diplomatiques, dans tous les congrès où le Saint-Siège tenait lieu d'arbitre, sa partialité pour la maison d'Autriche et ses alliés était manifeste. Un pareil état de choses ne pouvait durer.

Vers le milieu du mois d'avril, une escadre se réunissait à Toulon. Le cardinal avait averti son frère de son projet, puisqu'il y était intéressé à un certain titre, et l'avait même prié d'aller surveiller les préparatifs du départ. Michel avait accepté sans peine cette nouvelle fonction ; et, durant presque toute l'année, il sera constamment sur le chemin de Toulon à Aix, expédiant des renforts, assurant les ravitaillements et, il faut le

reconnaître, s'acquittant à merveille de cette tâche imprévue.

La flotte commandée par le jeune amiral-duc de Brézé mit à la voile le 23 avril. Après avoir pris à son bord sur la côte génoise le prince Thomas de Savoie, avec un corps important de l'armée d'Italie, elle débarquait les troupes le 9 mai près de la petite ville d'Orbitello, aussitôt investie. La place, sise au milieu des marais, fit bonne résistance : le 14 juin, l'escadre qui bloquait le côté de la mer fut attaquée par une flotte espagnole, sensiblement supérieure. Brézé paya la victoire de sa vie; et l'amiral du Daugnon, lieutenant du duc, ramena l'escadre en Provence. Le prince de Savoie poursuivit le siège un mois durant; les assiégés faiblissaient, lorsqu'un corps espagnol, venu de Naples à marches forcées et accru au passage par de nombreuses troupes levées par le pape, se présenta devant le camp français le 15 juillet. Le prince Thomas craignit alors d'être pris entre deux feux, et, pliant subitement bagages, se retira en Toscane, abandonnant toute son artillerie aux mains de l'ennemi.

Mazarin fut vivement touché de cet échec. Il avait mis beaucoup d'amour-propre à la réussite d'une entreprise contre laquelle le prince de Condé s'était élevé, et dont la fin misérable s'aggravait encore de la perte d'un des meilleurs capitaines de la France. Il ne voulut pas cependant s'avouer vaincu, et il donna ordre de rassembler en toute hâte à Toulon une seconde escadre et de concentrer dans ce port de nouvelles troupes, qu'il confia cette fois au maréchal de La Meilleraie. On fit merveilleuse diligence, et, malgré les disputes du maréchal et de l'archevêque d'Aix, six semaines après tout était prêt et on levait l'ancre. Mais cette fois, au lieu de descendre jusqu'à Orbitello, la petite armée, grossie des renforts du maréchal de Praslin, s'attaqua à Piombino, qui succomba le 11 octobre. Porto-Longone, dans l'île d'Elbe, eut le même sort à la fin du même mois. On ne pouvait triompher plus rapidement. Innocent X eut peur; il déclara qu'il réintégrait dans tous leurs biens les Barberini, disgraciés et réfugiés en France, qu'il ne demandait qu'à s'entendre sur les autres points en litige, priant seulement qu'on

remplaçât par Fontenay-Mareuil l'abbé de Saint-Nicolas, qui lui déplaisait fort.

Ces deux expéditions successives furent alors sévèrement jugées ; on prétendait en effet que le ministre ne les avait entreprises que dans un but personnel. « C'est la guerre de monsieur le cardinal », disait-on communément; et pourtant il n'était pas de calomnie plus injuste. Mazarin en cette affaire ne s'était en effet nullement départi de son habitude de poursuivre la politique de Richelieu contre la maison d'Autriche. Il avait commencé à mener à bien un projet que le ministre défunt avait lui-même formé. Le bruit courait aussi à la cour que le cardinal songeait à s'assurer en Italie, en cas de disgrâce, une royale retraite ; et cette affirmation était tout aussi gratuite, puisque auparavant la couronne des Deux-Siciles avait été promise par un traité au prince Thomas de Savoie, alors en passe d'hériter du Piémont.

D'autre part, il serait peut-être excessif de prétendre que Mazarin n'avait pas saisi avec joie l'occasion de mettre à la raison Innocent X, dont personnellement il n'avait pas lieu d'être content. On peut donc croire en toute équité que, sans détourner en rien notre politique générale, il profita habilement d'une phase heureuse, mais fortuite, pour servir un intérêt de famille.

Michel délaissa donc son archevêché pendant presque toute l'année 1646, ayant pris très au sérieux, comme nous l'avons vu, ses fonctions d'intendant maritime. Il ne dédaignait pas cependant de faire quelques apparitions à Aix. Un de ses voyages les plus marquants fut précisément celui qu'il entreprit au début d'août, après la nouvelle de l'échec de la première expédition. La municipalité avait décidé de poser solennellement la première pierre de la porte destinée à clore les nouveaux quartiers de la ville ; or, pendant la cérémonie, l'explosion malheureuse d'un pétard tua un homme, en blessa plusieurs autres et provoqua une panique générale. Un mauvais plaisant, au milieu de toute cette confusion, déclara que la fête avait tourné aussi mal que le siège d'Orbitello, et ce trait d'esprit eut tant

de succès que le nom de la ville italienne en resta à la porte.

La diligence et le zèle de l'archevêque durant son séjour à Toulon avaient été vraiment dignes d'éloges. Mazarin, heureux de le voir si calme et si raisonnable, avait fini par le prendre pour confident et le consulter sur les affaires les plus diverses, tant privées que publiques : la correspondance qu'il entretint avec lui à cette époque est très piquante et très caractéristique. Les lettres sont franches et cordiales, sans détour ni ambages. C'est un frère qui parle à un frère et à cœur ouvert. D'ailleurs Michel, rarement désintéressé, escomptait bien, pour sa conduite si dévouée, une autre récompense que des compliments et cette confiance, même inaccoutumée. Le ministre le comprit sans peine. Au début de janvier 1647, il l'informait donc que sa candidature au cardinalat serait de nouveau posée et qu'il envoyait à Grimaldi l'expédition officielle de sa proposition à la nomination de Pologne. La bonne volonté inspirée à Innocent X par la vue de nos canons ne se démentirait pas en cette occurrence et tout présageait un succès prochain.

Le prélat ne pouvait recevoir un message plus agréable; mais il se persuada à la réflexion qu'il serait peut-être le meilleur avocat de sa propre cause, et prévint Mazarin de son dessein de retourner à Rome. Celui-ci, effrayé, le conjura d'en différer l'exécution et lui en donna d'excellentes raisons : Fontenay-Mareuil, le nouvel ambassadeur, allait se mettre en route sous peu ; Grimaldi était prévenu; le roi de Pologne devait envoyer un émissaire spécial à son sujet ; sa présence était donc parfaitement inutile, tandis qu'elle était indispensable en France, à un moment où la révolte de Naples allait précisément nécessiter l'envoi de nouvelles troupes. Tous ces motifs restèrent vains : Mazarin se retrouva subitement devant le Michel des anciens jours. Espérant encore le fléchir, il fit hâter le départ de Fontenay ; mais l'archevêque, sans se soucier de tant de bonne volonté, déclara à l'ambassadeur, qu'il entrevit à Avignon, « qu'il le reverrait sous peu ».

Le contre-coup de son agitation se faisait en même temps

sentir sur tout son entourage. Un parent pauvre qu'il avait près de lui, Biscia, s'étant permis dans un moment de mécontentement de faire sur son turbulent cousin cet assez spirituel distique :

Frater eras quondam, per fratrem desinis esse,
Si fratrem tollas, nihil nisi frater eris.

Celui-ci, dès qu'il en eut connaissance, entra dans une effroyable colère et déchira de rage le brevet de l'évêché d'Orange qui venait d'être concédé à ce même Biscia, et il fit donner le siège à un autre. Et c'étaient tous les jours des exigences et des tracasseries nouvelles : le clergé et les autorités de la ville n'en pouvaient plus, et chacun faisait sans doute tout bas quelque neuvaine pour que le cardinal changeât d'avis et donnât à son frère licence de partir.

III

Depuis six mois, il s'était installé à Rome, dans l'ambassade de France, alors vacante, un autre exalté de grande allure, qui briguait la couronne de Naples avec autant de fracas que Michel le chapeau. C'était le duc de Guise, jadis archevêque de Reims, célèbre pour ses amours avec Anne de Gonzague, et en instance de divorce auprès du Vatican pour rompre les liens qu'il avait contractés dans un moment de distraction avec la comtesse de Bossu, et dont il se trouvait fort gêné depuis qu'il voulait épouser mademoiselle de Pons. Ce prince n'était venu en Italie que pour cette affaire privée; mais, y ayant appris la révolte de Naples, il se décida soudain à revendiquer les droits de sa maison sur ce pays. Une couronne serait un charmant présent de noces pour sa fiancée, en même temps qu'un argument décisif pour le procès qu'il plaidait auprès du pape. Et de fait, il avait subjugué Innocent X, son neveu le cardinal Pamphili et dona Olympia, la toute-puissante belle-sœur du souverain pontife, qui s'était laissé prendre aussi au charme de l'éblouissant cavalier.

Comment cet aventurier princier songea-t-il à Michel? Il ne le connaissait pas auparavant et Mazarin le savait trop extravagant pour le mettre en rapports avec son frère. Toujours est-il que, vers le mois d'avril 1647, un mystérieux message arrivait à Aix et suppliait l'archevêque de venir à Rome sans retard, car Guise se faisait fort d'obtenir son chapeau. Nul n'aurait décliné une semblable invitation. Le cardinal le comprit et ne tenta pas de s'interposer ; il se borna à supplier le voyageur de ne se mêler là-bas que de ses affaires personnelles et surtout de ne renoncer sous aucun prétexte à la nomination de Pologne. L'autre promit tout et partit ; à Viterbe, il rencontra l'abbé de Saint-Nicolas venu au-devant de lui ; et à la Storte, il fut accueilli par Guise en personne, accompagné de Fontenay-Mareuil, arrivé le 21 mai précédent. Tous les quatre entrèrent à Rome le 10 juin.

Michel n'eut de cesse qu'il n'eût appris, et du duc et de l'ambassadeur, l'état exact et détaillé de ses affaires. Guise lui rapporta donc que, dès sa première audience, il avait demandé à Innocent X la cause de son obstination à lui refuser le chapeau. Le pape avait répliqué « qu'il aimoit tous les François, mais qu'il avoit de trop grands subjects de se plaindre de monsieur le cardinal Mazarin pour les pouvoir oublier ». Et le duc de lui démontrer qu'il ne pouvait guère concilier son amour des Français et son hostilité pour Mazarin, qui « d'ailleurs ne désiroit rien tant que de rentrer dans ses bonnes grâces ». Cette assertion parut émouvoir le pape. « Il me dit que je l'obligeois au dernier point, continua Guise, et que ne pouvant rien me refuser, il m'accordoit le chapeau pour monsieur l'archevesque d'Aix, que j'en donnasse d'advis à son frère et que je luy mandasse de venir à Rome où il lui donneroit contentement ». Et c'était encore sur l'invitation du pape lui-même, que Guise était allé au-devant de Michel « pour lui donner parole de la promotion. »

En revanche, Fontenay parut moins affirmatif et avança même au prélat que jusque-là le pape ne lui avait opposé à son sujet que des refus assez vagues, il est vrai. Il ne semblait décidé que

sur un point : récuser la nomination de Pologne. Or, on se souvient que c'était une condition à laquelle, pour des motifs politiques, Mazarin attachait une importance énorme.

Innocent X accueillit Michel avec beaucoup de bonté, « lui fist bonne chère », le vit à plusieurs reprises, mais ne lui souffla mot de son cardinalat. En dépit des assertions de Guise, l'archevêque commençait donc à désespérer de nouveau, lorsqu'un jour le pape, « comme vaincu et persuadé », dit à l'ambassadeur « qu'il se fioit tellement en lui et avoit sy envie de le contenter que, puisqu'il n'y avoit point d'autres moyens, il feroit donc l'archevesque d'Aix cardinal, qu'il en pouvoit assurer la reine et le cardinal Mazarin, mais qu'il avoit encore besoin d'un peu de temps », car il ne voulait absolument pas de la présentation de la Pologne. Mazarin, informé de cette décision, blâma sévèrement Fontenay et déclara qu'il tenait essentiellement à ce qu'on ne mécontentât pas le roi de Pologne, ajoutant « qu'il ne falloit pas compter pour une grande grâce qu'on fist son frère cardinal, puisqu'il n'étoit pas le premier et que celuy du cardinal de Richelieu[1] l'avoit bien été et sans tant de façons ». Toutes les objurgations de l'ambassadeur restèrent vaines.

Cependant vers le même temps, le cardinal, qui entravait si malencontreusement cette affaire pour des raisons assez puériles, se préparait, par une bizarre inconséquence, à déchaîner contre lui tous ses adversaires. Il informait en effet au mois de juillet son frère de l'envoyer remplacer Condé dans la vice-royauté de Catalogne. C'était un poste brillant de toute importance, qui assurait à son titulaire une quasi-indépendance, et qu'avait enfin recherché et obtenu l'altier vainqueur de Rocroy : c'était autre chose qu'un chapeau de cardinal. Seulement pour apaiser les colères que cette nomination allait soulever, il avait décidé que Michel ne serait chargé que du gouvernement politique : un maréchal de France aurait le commandement des troupes.

L'archevêque d'Aix, absorbé qu'il était par d'autres projets,

[1] Cf. notre article sur le cardinal de Lyon, *Revue d'histoire diplomatique*, numéro du 1er janvier 1904.

n'accueillit pas cette nouvelle de la sollicitude fraternelle avec la gratitude qu'elle méritait; il ne retint au premier abord que l'intimation, que la lettre portait, d'aller rejoindre sans tarder son nouveau poste; il ne témoigna au cardinal que du mécontentement, et même refusa tout net de s'en aller en Espagne, disant que son chapeau l'intéressait plus que sa vice-royauté.

Cependant, les commentaires contre cette nouvelle nomination allaient leur train et les auteurs des mazarinades s'en donnaient à cœur joie sur ce projet extravagant « d'aller en Italie chercher un moine mendiant, jacobin de profession, de lui faire quitter son froc et sa besace pour le faire vice-roi de Catalogne ! » Le pauvre ministre était mal tombé, sans compter que, parmi les hauts personnages de la cour, l'explication était qu'il avait mis la main sur ce gouvernement pour pouvoir acheter la protection des autres, s'il devait un jour sortir de France.

A Rome, les affaires de Michel étaient stationnaires. Le pape se cantonnait dans ses prétentions et publiait à tout venant que Mazarin, après tant d'insistance, s'opposait maintenant à la nomination; qu'on ne pouvait se fier à lui; qu'il était d'une mauvaise foi unique et n'admettait pas que, n'en ayant pas lui-même, un autre eût quelques principes. Et Fontenay avait beau succéder à Guise pour le supplier de faire cette dernière concession au cardinal, lui représentant qu'on ne pouvait blesser le roi de Pologne, ni indisposer les Condé, auxquels la présentation de Louis XIV était réservée, Innocent X s'opiniâtrait de jour en jour et répondait imperturbablement que Michel serait cardinal à la nomination de France ou ne le serait pas du tout, que la France était de taille à mécontenter la Pologne et qu'au surplus Mazarin ne craignait pas tant les Condé, puisqu'il venait de braver leurs colères en nommant son frère en Catalogne. Le débat pouvait durer indéfiniment, ou plutôt paraissait avoir des chances d'être tranché dans un sens défavorable à Michel; car l'entourage du pape était pour la plus grande partie inféodé à l'Espagne et ne cessait de la dissuader de toute concession et de toute bonne volonté.

La solution arriva enfin. Le 12 septembre 1647, Mazarin écrivit à l'archevêque qu'à la suite d'une entrevue avec la princesse de Condé, il se résignait à le laisser à la nomination du roi de France : son succès était donc assuré; aussi le suppliait-il de partir en Catalogne, sans attendre la promotion. Pour toute réponse, Michel se contenta d'accuser réception des dix mille écus que son frère lui allouait pour les frais de route.

Le souverain pontife apprit avec la plus vive satisfaction la décision de Mazarin et, peu de jours après, chargea Guise d'aller trouver l'archevêque d'Aix, afin de lui annoncer qu'il réunirait sous peu un consistoire où il serait proclamé. Il tint parole. Dans la matinée du 7 novembre, en présence du sacré-collège, Innocent X publiait la promotion de six nouveaux cardinaux, et le premier élu était Michel Mazarin. Seulement le Saint-Père, dans une délicatesse de la dernière heure, déclara le nommer de sa propre initiative et non sur la proposition de la France.

Le soir même, le nouveau prince de l'Église s'en fut remercier le pape *incognito*. Celui-ci lui fit le meilleur et le plus paternel accueil du monde, et lui déclara qu'il était heureux de voir en lui le gage de sa réconciliation avec son frère. Puis, au sortir de l'audience, le triomphant élu se hâta chez Guise. « Il étoit si transporté et si ravi, qu'il ne s'en sentoit pas, raconte le duc au sujet de cette visite, et pour n'avoir pas reconnu une petite fonctaine qui étoit dans un petit jardin par où il avoit passé, il se voulut retourner pour me faire des civilités, et se retirant en arrière, il se laissa tomber dedans, d'où j'aidai à le sortir, sans pouvoir m'empêcher de rire. Il s'en alla chez luy se sécher et se mettre au lit, en ayant grand besoin, et où je crois qu'il ne s'endormit pas profondément, de peur d'attribuer, à son réveil, sa bonne fortune à l'effect d'un songe. » Entre temps, Michel avait envoyé un courrier à Paris.

Mazarin affecta une indifférence simulée et se borna à adresser à son frère d'insipides félicitations, accompagnées surtout de nouvelles injonctions d'aller en Catalogne; l'obstination de Michel à demeurer à Rome menaçait d'amener des complica-

tions diplomatiques; les Catalans se plaignaient hautement d'être délaissés par la France ; et, comme on pouvait le penser, la faction des Condé et tous les futurs frondeurs ne tarissaient pas de reproches sur son compte. Cet état de choses explique très suffisamment la froideur du cardinal, qui, durant toute cette période, semble nourrir contre son frère un vif et réel ressentiment. Fontenay-Mareuil, qui s'était si habilement employé depuis le premier jour à l'établissement de la situation de Michel et à la réussite de sa candidature, fut à peine remercié par le ministre. Seul Lionne lui prodigua des compliments ; « Jamais il n'y eût de joie qui esgalast la mienne », lui écrit-il dans un style lyrique, et il félicite chaudement l'ambassadeur d'avoir été l'instrument « de la chose qui me passionnoit le plus ».

A Paris, l'opinion publique resta indifférente. Seuls, quelques adversaires du cardinal insinuèrent qu'avec de l'argent on arrive à tout, et, quelques années plus tard, le président de Novion devait déclarer publiquement que le chapeau de Michel avait coûté plus de vingt millions à la France. A Rome, la promotion étonna. « Elle surprit autant la cour de Rome que tous les estrangers, dit Fontenay, personne ne s'estant imaginé qu'un pape, que le roi d'Espagne avoit tant obligé, peust faire une chose si fort contre son gré et tant à celuy de la France et du cardinal Mazarin, qui luy avoient donné l'exclusion. »

L'étonnement devait bientôt se changer en déception chez ceux auxquels Mazarin avait fait jadis de riches promesses. Ainsi, la fameuse dona Olympia, qui s'était vu un jour proposer cent mille écus pour s'intéresser à la cause de Michel, eut à choisir entre une tapisserie de haute lisse et un service de vaisselle d'argent », présent misérable, que plus tard, à la supplication de Michel, « quelques vieilles nippes de la reine » vinrent compléter. Quant au pape, Mazarin resta six semaines sans le remercier et, comme preuve de gratitude, il lui fit savoir « qu'il avoit faict résoudre dans le conseil du roy qu'il seroit médiateur de la paix qui se traitoit à Munster ». Or, le nonce avait depuis longtemps cette qualité.

IV

On pouvait supposer que Michel, sitôt en possession « du bonnet », s'en irait en Catalogne, où la pourpre cardinalice s'allierait très heureusement avec la gloire de sa nouvelle dignité. Il n'en fut rien. Le séjour de Rome lui plaisait infiniment et il s'était lié avec Guise d'une si vive amitié, qu'il ne voulait absolument pas le quitter, surtout au milieu de tous les tracas et des ennuis que causaient à ce prince les affaires de Naples. De plus, Innocent X était assez malade et la perspective d'un nouveau conclave l'empêchait de s'éloigner. Enfin, tous les prétextes semblaient bons à l'étrange archevêque pour ne pas se mettre en route.

Mazarin ne pouvait plus maîtriser sa colère. Ses lettres se succédaient vives et impérieuses. Il admet l'utilité de la présence de Michel à Rome, bien qu'elle soit contestable, mais d'autre part il la juge indispensable en Catalogne, dont les intérêts sont à ceux de Naples « comme le soleil est à l'ombre ». Quant au conclave, il vaudrait mieux en manquer deux plutôt que de tarder encore. « Leurs Majestés n'ont pas subject de se louer de la conduite de mon frère en cette rencontre, écrit le ministre à Fontenay ; vous ne scauriez croire tout le déplaisir que j'en ay. » Et dans toutes les dépêches, mêmes plaintes et mêmes récriminations. Où était cette patience d'antan, qui empêchait le ministre de sermoncer l'obstiné général des Dominicains ?

Enfin, vers le milieu de décembre, Michel déclara qu'il allait partir : Mazarin ne cessait de le harceler; Fontenay avait épousé la querelle du cardinal et lui faisait grise mine; Guise était à Naples et d'assez mauvaise humeur; tout cela rendait peu attrayant le séjour de Rome. Dès les premiers jours de janvier, on annonçait à Gênes l'arrivée de l'archevêque d'Aix, de « Monsieur le cardinal de Sainte-Cécile », comme on l'appelait du nom de son nouveau titre. Le 28 février, la nouvelle éminence

faisait son entrée solennelle dans Barcelone, prenait possession de sa vice-royauté et, pour se faire pardonner son retard, distribuait à pleines mains l'argent de la France. Puis, pendant quelques semaines il se tint tranquille; Mazarin, satisfait de le savoir en Espagne, avait repris avec lui son ancienne cordialité et lui avait même rendu la confiance qu'il lui témoignait jadis au temps de son séjour à Toulon, l'entretenant longuement de toutes nos affaires maritimes, des chances de Guise à Naples, lui demandant conseil sur les opérations qu'il jugeait opportunes en Catalogne, lui soumettant même le choix du maréchal qui devait le seconder et commander l'armée.

Mais, sous ce calme apparent, Michel n'était pas content de son sort; il ne se plaisait pas en Espagne; ses nouvelles fonctions lui semblaient périlleuses et peu intéressantes. On sait d'expérience toute la répugnance de l'archevêque à faire violence à ses goûts. D'ailleurs, le résultat fut immédiat. Dans les premiers jours d'avril, Mazarin recevait du cardinal de Sainte-Cécile une dépêche stupéfiante. « J'ay receu, écrit-il le 24 à Fontenay, ces jours passés une lettre de mon frère par laquelle, après deux fausses présuppositions, l'une que le pape est fort mal, et l'autre qu'il avoit appris qu'on ne vouloit cette année en Catalogne entreprendre rien de considérable contre les ennemis, il conclut par une déclaration que, s'il a encore quelque advis que l'indisposition du pape continue, il se mettra immédiatement en chemin pour se rendre en diligence à Rome. Il m'est bien dur de voir une personne qui m'est sy proche s'engager en des fautes de cette nature, capables de luy faire perdre à jamais la réputation, pour avoir sy tost oublié ce qu'il doibt au roy et à l'Estat et se laisser tellement emporter à la violence de sa passion qui l'attire à Rome, qu'il ne songe plus ny à ce qu'il est, ny à l'employ qu'on luy a commis, ny au jugement que tout le monde fera de sa stabilité, ny au manquement envers le roy d'abandonner un poste de cette importance qu'on luy a confié, sans en avoir eu auparavant la permission de Sa Majesté; ce qui est jusqu'icy sans exemple ». Et le ministre de rouvrir ce

même message pour annoncer à Fontenay le départ du vice-roi, tellement il avait été précipité.

Le courrier venu d'Espagne déclara que le cardinal s'était mis en route sur de nouvelles lettres de dona Olympia « Je m'en suis mis l'esprit au repos, ajoute tristement Mazarin à la fin de sa longue missive à Fontenay, et si Sa Sainteté, à l'instigation des Espagnols, croit pouvoir mettre de la division entre moy et mon frère qui puisse troubler ma quiétude et estre préjudiciable au service du roy, il s'abuse fort ; car il pourra bien arriver qu'il perde mon frère, mais, après que je n'auray rien oublié pour l'empescher, ce sera sans me causer la moindre peine et sans que la France en souffre. » N'était-ce pas attribuer à des causes très éloignées un acte qui, bien que surprenant, pouvait être attendu d'un homme chez qui le bon sens avait des intermittences et l'égoïsme n'avait nul frein?

Il était manifeste que le cardinal de Sainte-Cécile avait accepté sa vice-royauté sans enthousiasme et ne s'était rendu en Catalogne qu'à son corps défendant. Or, cet homme, aussi amoureux de ses aises qu'ambitieux, n'appréciait les honneurs qu'autant qu'ils servaient ses goûts et était fort capable de mépriser un poste recherché par Condé et le Cardinal-Infant, s'il n'en avait pas envie. Mazarin avait bien tort d'incriminer le pape d'une résolution toute personnelle.

Il ne fut d'ailleurs pas le seul à attribuer la résolution de Michel à des motifs étrangers. Les gens de la cour, avec leur curiosité naturelle et leur imagination oisive, donnèrent de cette fuite les explications les plus diverses. Une des plus admises fut qu'en gagnant Rome, le cardinal de Sainte-Cécile n'avait que voulu se rapprocher de Naples, dont il ambitionnait la possession. Et comme preuve de cette assertion, on rappelait que cinq mois auparavant, un des secrétaires de l'archevêque, l'abbé Barchi, avait été accrédité, sur la prière du prélat, auprès de Messieurs de la République de Naples. Ce familier avait-il été chargé d'entraver en sous-main les projets de Guise, maître de de la République, et de comploter avec Gennaro Arnese, le rival

du duc, la ruine de ce prince au profit du cardinal de Sainte-Cécile? C'est assez difficile à éclaircir.

Bien plus, s'il faut en croire Guise lui-même, l'abbé aurait essayé par deux fois de le tuer, après avoir tenté près de lui, au nom de l'archevêque d'Aix, plusieurs démarches. « Il me fit ensuite une proposition assez ridicule qui fut de donner la protection du royaume de Naples à Monsieur le cardinal de Sainte-Cécile; à quoi je lui répondis que j'étois trop serviteur de Monsieur le cardinal Mazarin, son frère, pour consentir à une chose si fort contre sa réputation, qui le rendroit la risée et la fable de Rome, le faisant protecteur d'une république qui ne pouvoit passer que pour chimérique, puisqu'elle n'étoit encore qu'en idée. »

Tout le monde ne se contenta pas d'expliquer par l'ambition la conduite du vice-roi. On s'arrêta à des hypothèses moins sérieuses. Ceux pour qui l'histoire s'écrit à la façon de Tallemant des Réaux insinuèrent que le prélat, très épris de quelque belle Romaine et languissant loin d'elle, avait quitté la Catalogne pour aller revoir aux bords du Tibre celle qu'il regrettait éperduement. Et Guy Patin se fera l'écho de bruits plus malveillants encore, en attribuant la mort du cardinal de Sainte-Cécile aux suites naturelles de son inconduite.

Mais quelque interprétation qu'on donnât au départ de Michel, il fut généralement blâmé. On jugea avec sévérité « ce capricieux, ce fou qui avoit suivy la première vision qui luy étoit venue, cet extravagant, cet emporté, qui ne se souvenoit plus de ce qu'on avoit fait pour luy. » La désapprobation devint de l'indignation, lorsqu'on sut qu'en traversant la Provence, le cardinal ne s'était arrêté qu'à Carpentras pour y converser avec les magistrats d'Aix, exilés pour insubordination, et les exciter grossièrement contre son frère.

On apprit bientôt avec étonnement qu'après avoir apparu à Rome, il était reparti pour Paris. Il y arriva en effet dans les premiers jours de juin, juste à temps pour assister au départ du maréchal de Schomberg, qui s'en allait le remplacer en Cata-

logne. Nous ne savons l'accueil que lui réserva son frère, ni les excuses que fournit Michel. D'ailleurs, le ministre était tout à d'autres pensées; on était au lendemain du célèbre arrêt d'union et la Fronde allait éclater. Ce fut à la gravité des événements que Michel fut redevable du peu de rigueur qu'on lui montra. Le 16 juin, aux côtés du roi, il assistait à un lit de justice; quelques mois auparavant, on aurait traité d'autre façon le vice-gouverneur fugitif.

Le cardinal de Sainte-Cécile prolongea son séjour à la cour jusqu'au commencement d'août. Il reprit à cette époque le chemin d'Italie, soit par crainte de la guerre civile, soit à la nouvelle d'une des indispositions d'Innocent X, qui alarmaient sans cesse son entourage. Il était à peine de retour dans la Ville éternelle, qu'il était atteint d'un mal étrange; et il succombait au bout de cinq jours, le 31 août 1648, à l'âge de quarante et un ans. Selon son désir, il fut inhumé dans l'église de la Minerve où on voit encore son épitaphe :

V. T. D.
FR. MICHAELI MAZARINO
ORDINIS PREDICATORUM
APULO ROMANOQUE PROVINCIALI
SACRI PALATII MAGISTRO
AQUENSI ARCHIEPISCOPO.
S. R. E.
CARDINALI TIT. S. CECILIAE
CATALAUNIAE PROREGI
A LUDOVICO XIV GALLIAE REGE
AD INNOCENTIUM X PONT. MAX.
ORATORI ELECTO
IMMATURA MORTE SUBLATO
KAL. SEPTEMBR. ANN. M.DC.XLVIII
FRATRES S. M. S. MINERVAM
FRATRI BENEFACTORI AMANTISSIMO
POSUERUNT.

Ainsi vécut et disparut ce redoutable enfant gâté aux allures d'aventurier parvenu. Cette étrange nature n'était pas foncièrement mauvaise ni viciée, mais elle fut perdue par une rare faiblesse : elle supporta les passions sans tenter de réagir; et, sur un terrain si propice, celles-ci crûrent à l'excès. C'est ainsi que rapidement l'ambition devint sa seule maîtresse, l'égoïsme sa seule religion, l'intérêt son principal mobile. La prospérité fut cause de sa perte; car l'adversité était sa seule garantie. Si en effet, au cours de sa vie, Michel s'était heurté aux événements, au lieu d'être perpétuellement servi par eux, il aurait acquis cette fermeté d'âme et cette trempe de caractère qui font les hommes de bonne volonté. Le cardinal Mazarin fut le généreux créateur de sa fortune; il fut aussi, mais sans le savoir, son plus mauvais génie.

Gabriel DE MUN.

LA

SECONDE OCCUPATION DE FRANCFORT

EN 1796

ET LA

CONVENTION SECRÈTE DE BRUMAIRE AN V[1]

La ville libre de Francfort-sur-Mein, ville de l'élection et du sacre, a fait une assez piteuse figure dans la politique des sept ou huit dernières années du dix-huitième siècle. Tiraillée entre les sympathies pro-autrichiennes de l'oligarchie qui la gouvernait et la crainte des armées de la Révolution, elle aurait voulu pouvoir à la fois demeurer bien en cour à Vienne et être garantie contre le retour offensif des soldats de la République ; elle n'avait pas encore oublié le million emporté par Custine en 1792. Comme tout le reste de l'Allemagne, elle souhaitait ardemment la paix, bien que son contingent militaire fût peu considérable ; mais la guerre troublait les affaires ; la ville libre se savait riche, elle formait une proie convoitée. Aussi, après la conclusion du traité de Bâle le 5 avril 1795 et l'établissement d'une ligne de démarcation, destinée à écarter les hostilités le 17 mai, voulut-elle profiter des facilités que la convention entre la Prusse et la France laissait aux autres États de l'Allemagne. Dès que les négociations avaient commencé entre Barthélemy et Hardenberg, Francfort avait imploré la protection du roi Frédéric-Guillaume II

[1] Nous nous sommes servi des publications de la Société historique de Francfort (Verein fur Geschichte und Alterthums-Kunde), notamment de l'étude très documentée de I. Kracauer ; *Frankfurt am Main und die französische Republik*, 1795-1797. — Jung, *die Ehrenburger der Reichsstadt*, — des lettres de la mère de Goethe — du journal de Finger, habitant de Francfort de 1795 à 1818. — Voir aussi Heyner, *Frankfurt a. M. im Jahre* 1796.

en le priant de recommander les intérêts francfortois à son plénipotentiaire à Bâle. Craignant le courroux de l'Empereur, elle fit faire des ouvertures confidentielles à Hardenberg et sonder le terrain auprès de Barthélemy; elle n'osait agir au grand jour ni s'exposer au reproche d'avoir abandonné la cause de l'Empire. L'Autriche ni l'Angleterre n'avaient signé la paix à Bâle; elles s'étaient liées par de nouveaux arrangements qui comportaient la promesse de subsides anglais. Le ministre autrichien, comte Lehrbach, fut envoyé à Francfort en juin 1795 pour combattre toute tentative de désertion et pour lutter contre l'influence de la Prusse. Celle-ci, fatiguée des atermoiements de Francfort, lui fit demander le 17 mai de se prononcer, puisqu'elle avait laissé s'écouler le terme pour rappeler son contingent[1] de Mayence et qu'elle n'avait pas officiellement proclamé sa neutralité.

L'inquiétude à Francfort était d'autant plus grande qu'en automne de 1795, les Français avaient remporté une série de succès, conquis Mannheim. Une véritable panique avait sévi dans toute l'Allemagne du Sud; toutes les routes sur les bords du Rhin étaient couvertes de fuyards; les cours de Bade, de Darmstadt, de Mayence, de Spire, de Cologne se retirèrent derrière la ligne de démarcation. Le prince de Hohenlohe, à la tête d'un fort détachement prussien, ne réussit pas à obtenir de Francfort la déclaration de neutralité; il dut se contenter de l'envoi de Schweitzer à Bâle auprès de Hardenberg et de Barthélemy, et d'une requête à l'Empereur pour obtenir le renvoi du contingent francfortois. Lorsque Jourdan parut devant la ville, et qu'il montra un ordre du comité de Salut public de lever des contributions sur toutes les villes qui n'auraient pas retiré leurs troupes des armées impériales, Hohenlohe intima qu'il prenait la défense de la ville au besoin par les armes[2].

[1] Le contingent francfortois avait été de 700 hommes, sur lesquels il en restait valides 176.

[2] Le Conseil nomme Hohenlohe bourgeois honoraire et vote le don d'un service en argent que Hohenlohe ne reçut d'ailleurs pas et pour lequel il avait été voté un crédit de 4.000 louis d'or, réduit ultérieurement à 11,000 florins. Le cadeau ne devait être remis qu'à la paix.

Schweitzer, un bourgeois considéré de la ville libre, avait été envoyé en mission à Bâle auprès de Hardenberg, qui lui rendit compte du mauvais effet produit par la non-exécution de l'article II de la convention additionnelle du 17 mai, concernant le retrait des contingents. Le conventionnel Merlin de Thionville l'avait prévenu *qu'il n'est plus un moment à perdre*. Hardenberg conseilla au représentant de Francfort de se présenter non pas comme un émissaire officieux, mais comme l'envoyé officiel de la ville à Barthélemy, et de demander des lettres de créance. Schweitzer a beau insister auprès du conseil, celui-ci est intimidé par le résident impérial, comte Schlik, qui ne cesse de protester et de montrer les armées impériales toutes prêtes à punir la trahison. Tout au plus autorise-t-on Schweitzer à communiquer à Barthélemy le texte de la pièce sollicitant de l'Empereur le renvoi du contingent. Barthélemy promit de se faire l'avocat de Francfort auprès du Comité de salut public et de Merlin de Thionville, à condition d'y être engagé par une déclaration formelle. Contrairement à ses instructions, de son autorité privée, Schweitzer envoya la note désirée au plénipotentiaire français. En rendant compte de cette démarche, il transmit le conseil donné par Hardenberg de conclure la paix avec les Français. Si l'on hésitait devant la formule d'une paix séparée, on pourrait obtenir la neutralité au moyen de quelques articles *provisoires et secrets*.

La communication de Schweitzer arriva au moment où Clerfayt venait de battre Jourdan et de le rejeter de l'autre côté du Rhin. Ce retour de fortune en faveur de l'Autriche valut un désaveu et des instructions sévères à Schweitzer, qui dut envoyer le projet de toutes ses notes au conseil de Francfort. L'influence prussienne baissait visiblement sur les bords du Mein, où l'on ne se souvenait plus du service éminent rendu par le prince de Hohenlohe. Les bourgeois timorés redevinrent belliqueux; le colonel de Planitz fut envoyé à Mayence, féliciter le général autrichien de ses succès. Le comte Charles de Clerfayt fut à son tour nommé bourgeois honoraire le 6 janvier 1796; il reçut en avril

le diplôme dans une boîte en or, qui avait coûté 3,500 florins. Loin de retirer son contingent, la ville libre en compléta l'effectif et elle versa 25 000 florins dans la Kriegskasse de l'Empire. Schweitzer fut averti de quitter Bâle, où il n'avait plus rien à faire ; malgré toutes ses représentations sur le danger de s'aliéner Hardenberg et Barthélemy, il ne put convaincre ses commettants qui redoutaient par-dessus tout le courroux impérial. Ils avaient été informés par le résident Schlick, au nom de l'Empereur, qu'il y avait un moyen de reconquérir les bonnes grâces perdues : il fallait faciliter la négociation d'un emprunt dont le conseiller de cour de Mittis était chargé. Mittis expliqua au Conseil la situation financière, le coût énorme de la guerre, l'impossibilité pour l'Autriche d'y subvenir seule et de continuer à recevoir plus longtemps les subsides britanniques ; si les États de l'Empire ne se décidaient pas à contribuer pour une part plus considérable, l'Empereur devrait retirer ses troupes et abandonner chacun à son sort. Francfort devait donner le bon exemple et souscrire pour sa part 4 millions de florins de l'emprunt 5 pour 100 projeté. Le Conseil obéit; il adressa le 19 février une proclamation aux bourgeois, les encourageant à souscrire à l'emprunt, afin de donner un témoignage de leur fidélité, de leur loyauté envers l'Empereur, et de leur amour pour la ville natale. La proclamation eut l'effet financier qu'on souhaitait à Vienne.

La brusque rupture des négociations à Bâle, les démonstrations de dévouement autrichien avaient par contre produit le plus mauvais effet à Paris, où l'on se plaignait de l'attitude de la presse de Francfort et de l'accueil fait aux émigrés. Le premier bourgmestre fit convoquer les rédacteurs en chef des différentes feuilles et leur intima de s'abstenir de toute remarque désobligeante contre le gouvernement français; le censeur reçut l'ordre de se montrer extrêmement sévère. La ville de Francfort se savait peu populaire à Paris. Lors de l'assaut donné en 1792 à la ville occupée par 1,800 Français, la population avait prêté main-forte aux Hessois et aux Prussiens. Custine grossit cet épisode dans sa correspondance, le transforma en une sorte de

Saint-Barthélemy des patriotes français égorgés par dix mille hommes armés de longs couteaux. Il joignit même un de ces longs couteaux à son rapport Malgré l'éloignement des Français, les autorités de Francfort tinrent à se justifier aussitôt vis-à-vis de la Convention ; ils affirmèrent que les couteaux étaient une pure invention et que leurs concitoyens avaient au contraire sauvé les soldats français de la première fureur des assaillants [1]. Les inquiétudes des Francfortois grandirent lorsque la guerre, suspendue jusqu'au printemps de 1796, reprit en Italie, puis en Allemagne. L'offensive de Jourdan fut brillante et heureuse. A l'aile gauche, Kléber franchit le pont de Dusseldorf, remporte les victoires d'Uckerath et d'Altenkirchen. A l'aile droite, Moreau avec 25,000 hommes est chargé de reprendre le blocus de Mayence et de maintenir le contact. Dès lors chaque étape des vétérans de Sambre-et-Meuse est une victoire. Jourdan remonte le Mein en poussant devant lui Wartensleben. Les Français, dont l'approche est signalée par l'arrivée dans la ville de nombreux fuyards, battent à Friedberg les Autrichiens dont l'artillerie prend position sur les hauteurs dominant la vallée du Mein, près de Bergen. On s'attend à une bataille qui va décider du sort de Francfort.

[1] Voir *Tagebuch von der Einnahme Frankfurts durch die Neufranken* 1793, dont la vente fut interdite à Francfort sous des peines sévères, à cause des attaques contre la nation française. Voir également : *les Français sur le Rhin* par RAMBAUD. Il ne périt en tout que 31 Français, 7 dans la ville, 24 sur les remparts; 154 furent blessés, dont 16 dans la ville. Les pertes des Allemands furent bien supérieures. Le *Moniteur* du 14 décembre 1792 contient le rapport de Custine sur « l'insigne trahison qui a donné lieu à la reprise de Francfort, à l'assassinat de nos frères d'armes ; trois cents d'entre eux sont tombés sous les couteaux des assassins, en combattant glorieusement pour la cause de la liberté. » Le bourgmestre de Francfort donna une grande publicité à des lettres signées par des officiers français (le lieutenant-colonel du Rosel, les capitaines Humbert, Montfranc, Foyot, etc) constatant qu'ils avaient éprouvé de la part des habitants les marques les plus généreuses de la plus grande humanité. Des officiers et des volontaires des trois bataillons Vosges, Saintonge et Haute-Saône déclarent que les assertions relatives à une prétendue Saint-Barthélemy de patriotes français dans les rues de Francfort sont des calomnies atroces et nuisibles à la réputation des habitants, que ce sont des mensonges dénués de fondement.

La ville est en proie à la peur. Le Conseil nomme une commission spéciale, *Kriegsdeputation*, munie de pouvoirs étendus pour écarter le danger et, le cas échéant, délibérer en secret sur les mesures à prendre avec les représentants des bourgeois. L'échevin de Gunderrode et le conseiller de légation Jordis sont envoyés dans le quartier général français afin de sonder l'ennemi sur ses intentions. Le général Lefèvre donna l'assurance que, dans le cas d'une occupation, les soldats français seraient soumis à la discipline la plus sévère, tout excès serait reprimé : Lefebvre recommanda de préparer de la paille, des souliers et des vivres dont l'armée avait besoin.

Wartensleben évacua Bergen et se retira sur la rive gauche du Mein, mais il prit ses dispositions pour défendre la ville. Celle-ci présentait l'aspect d'une place forte avec ses hautes murailles pourvues de bastions, de larges fossés remplis d'eau, ses sept portes avec leurs ponts-levis ; mais elle était dominée par les hauteurs avoisinantes, sur lesquelles aucun ouvrage avancé n'avait été établi [1]. La garnison autrichienne était trop faible pour faire une défense sérieuse ; tout au plus pouvait-elle arrêter l'ennemi par un simulacre dont Wartensleben ordonna les préparatifs. Lorsqu'elle vit hisser des canons sur les murs, remuer les terres, travailler à réparer les portes, la population fut prise de colère contre les Impériaux, qui allaient exposer la ville à un bombardement et peut-être au pillage. Les magistrats firent partir le colonel de Planitz en mission auprès de l'archiduc Charles, qui se trouvait près d'Aschaffenbourg, pour le supplier de conclure avec Jourdan un arrangement qui épargnât à la ville les horreurs d'un siège. Ils adressèrent la même requête au commandant de la place et au général Wartensleben. Celui-ci répondit qu'il n'évacuerait la ville que sur l'ordre de ses supérieurs.

Le 12 juillet, l'avant-garde française chasse devant elle les cavaliers autrichiens et s'établit dans les jardins à proximité des

[1] Voir Faber, *Description topographique, politique et historique de Francfort*, 1788 (en allemand) ; Kaeppel, 1795 ; Kirschner, *Vues de Francfort*, 1818.

remparts; à six heures du soir, les Autrichiens canonnent vigoureusement du Friedberger Thor l'ennemi. qui répond mollement et qui envoie cependant des obus sur la Zeil et la Friedbergergasse. Deux parlementaires français viennent successivement demander la reddition de la place, que le commandant von Mylius leur refuse. Les bourgeois, de leur côté, avaient fait demander au général Kléber de suspendre le bombardement jusqu'au retour du colonel de Planitz, envoyé auprès de l'archiduc Charles. Planitz ne trouva à Aschaffenbourg que le général Wernecke, qui lui dit que la défense de Francfort contre les Français entrait dans le plan général. Kléber, d'ailleurs, n'écouta pas les solliciteurs; le bombardement recommença à deux heures de la nuit, avec plus d'effet, mais il ne dura qu'une heure. Le Conseil envoya une nouvelle députation au quartier général des assiégeants pour solliciter un armistice; après des pourparlers prolongés, Jourdan consentit à en accorder un de trente-six heures. Une grande partie de la population en profita pour fuir à Offenbach, Hanau, Wilhelmsbad; ceux qui restaient se cachèrent dans les caves avec ce qu'ils avaient de précieux. Les Impériaux continuaient à armer les remparts, et à l'intérieur de la ville on mettait en ordre les pompes et les seaux à incendie. Cependant Kléber fit établir trois batteries qui ouvrirent le feu le 13 juillet, à onze heures du soir. Le feu était concentré sur la partie de la ville comprise entre la porte d'Eschenheim, l'église Catherine, les portes de Friedberg et de Tous-les-Saints. Des incendies éclatèrent sur divers points de la ville; cent cinquante-six maisons furent détruites par le feu, cent quarante dans la seule rue des Juifs, qui avait été abandonnée la veille par la plupart de ses habitants.

Dans les *Souvenirs* de J.-D. Passavant, on trouve la description suivante :« Le 13 juillet, les bombes sifflèrent par-dessus la ville. La terreur fut dans la maison. Le père Passavant courait avec le personnel du bureau pour porter au grenier des seaux pleins d'eau et de la paille mouillée. Car, du belvédère, on voyait le ciel obscur déjà rougi et la fumée des maisons en feu. Ter-

rible semblait le silence des rues, interrompu par le bruit d'une pompe qu'on traînait, par le craquement d'une bombe, les cris d'alarme des gens effrayés. Le matin on apprit que le général autrichien, cédant aux instances du Sénat réuni en séance de nuit, avait consenti à évacuer la ville. »

Les Français avaient tiré sur l'arsenal voisin de la rue des Juifs. Il y avait à cette époque trois mille juifs à Francfort, dont très peu étaient riches. La destruction du Ghetto francfortois par les boulets rouges des troupes républicaines eut pour conséquence que les juifs reçurent l'autorisation de s'installer dans les autres quartiers. Comme personne n'osait se risquer hors de chez lui pour combattre l'incendie dans le Judengasse, de grands approvisionnements de marchandises brûlèrent. Le bombardement cessa au bout de deux heures, et Kléber, dans un sentiment d'humanité, envoya trois pompes et cent vingt hommes sans armes, auxquels on refusa d'ailleurs l'entrée de la ville. Wartensleben qui, par la résistance de Francfort, avait réussi à gagner du temps et procédé à l'évacuation de ses magasins, ce qu'il avait voulu avant tout, consentit maintenant à remplir les vœux des différentes députations venues de Francfort. Le 14 juillet, à sept heures du matin, le général Kléber et le colonel de Brady signèrent une capitulation, en vertu de laquelle un délai de quarante-huit heures était accordé aux troupes impériales pour évacuer la ville; elles sortaient avec artillerie et munitions, armes et bagages. Wartensleben avait fait demander que la propriété des habitants fût respectée et garantie, qu'il ne pût leur être imposé aucun châtiment ni fait aucun reproche à cause de leur attitude antérieure. Kléber répondit que les habitants devaient s'en remettre à la générosité des Français, qui était exprimée dans la proclamation du général Jourdan aux habitants de la rive droite du Rhin. Les Francfortois furent très mécontents de Wartensleben, qui ne leur semblait pas avoir protégé suffisamment leurs intérêts.

Le 16 juillet, à sept heures du matin, les troupes françaises, commandées par le général de division Bonnard, firent une

bruyante entrée dans la ville. Bonnard fit afficher et distribuer une proclamation, dans laquelle il promettait de respecter la propriété des habitants pacifiques et de maintenir l'ordre; toute hostilité de la part des Francfortois serait sévèrement réprimée. « A l'exception de quelques excès commis par des soldats isolés, les Français ne se rendirent coupables d'aucun acte répréhensible; il régna une intelligence relativement bonne entre eux et les habitants. De fortes patrouilles parcouraient les rues la nuit et prêtaient assistance à quiconque avait été insulté par des soldats. »

Le gros de l'armée quitta Francfort pour marcher contre Wartensleben. Jourdan laissa six bataillons dans la ville. Les troupes francfortoises furent désarmées et licenciées; toutes les armes appartenant aux habitants durent être remises à l'hôtel de ville, sous peine de mort; seuls, les membres du Conseil purent conserver les leurs. Le commissaire général de guerre Dubreton prit possession des anciens magasins militaires autrichiens, bien que la ville les eût payés 200,000 florins. Joubert avait écrit au Directoire qu'il allait s'occuper de toutes les mesures nécessaires pour procurer à la République les avantages qu'elle était en droit d'attendre de la conquête de cette grande ville. Il s'exagérait la richesse de Francfort, qui dut fournir 30,000 pains de trois livres, 3,000 quintaux de foin, 4,000 quintaux de paille, 3,000 quintaux d'avoine, 3,000 pintes d'eau-de-vie, 200 attelages, un grand nombre de souliers, et fournir en outre tous les jours 30,000 pains. Le 17 juillet, Jourdan imposa une contribution de 6 millions de livres en espèces, des vêtements et des pièces d'équipement pour un million et demi, des fournitures pour l'artillerie évaluées à 500,000 livres, et enfin cent chevaux de selle. Les fournitures antérieurs ne viendraient pas en déduction. Le premier tiers de la contribution était dû le lendemain, le second dix jours plus tard, le reste le 6 avril. Tout retard à s'acquitter aurait pour conséquence d'augmenter les exigences du vainqueur.

La ville était hors d'état de les satisfaire. Les chefs de beau-

coup de maisons de banque [1] et la plus grande partie des juifs avaient pris la fuite. Le Conseil invita par des affiches les juifs à revenir dans les vingt-quatre heures sous peine de perdre leurs droits de résidence, et sollicita par une proclamation aussi bien les bourgeois que les juifs et les étrangers de contribuer au salut commun et de prêter de l'argent à la ville contre remise d'obligations 4 pour 100. Il chercha par l'intermédiaire du banquier Metzler à obtenir une diminution des demandes formulées par Jourdan, qui ne voulut rien entendre et qui déclara suivre ses instructions. Dubreton fut aussi intransigeant. Le 21 juillet, un premier million fut versé. Le commissaire général se plaignit de la lenteur avec laquelle on faisait les fournitures militaires, et, lorsque les versements en espèces s'arrêtèrent pendant quelques jours, il fit arrêter huit membres du conseil, à titre d'otages, et les envoya à Charlemont pour être détenus dans la forteresse à titre de punition pour la négligence du magistrat. Une députation envoyée à Jourdan, qui ne la reçut pas, devait expliquer au général que c'était l'écrasement de la ville.

Le successeur de Dubreton, Huguier, plus poli, fut plus énergique et plus dur encore; il écrivit aux magistrats une lettre pour leur demander s'ils pouvaient sans crime et sans pitié rester insensibles aux maux qu'ils étaient à la veille d'éprouver, et pour leur conseiller la soumission. Comme la contribution rentrait assez mal, Huguier fit arrêter dix-sept bourgeois notables, qui furent envoyés rejoindre à Charlemont les autres otages [2].

Ces mesures de rigueur eurent tout l'effet souhaité : une proclamation du Conseil aux habitants leur indiqua la gravité de la situation, les capitaines de quartier la commentèrent. Étant donné la disette de numéraire, chacun devait mettre en gage son argen-

[1] Bethmann était à Leipzig, Heyder à Nuremberg, Goll et Metzler à Ansbach.

[2] Voici les noms : les échevins de Humbracht, de Holzhausen, de Barkhausen, Moors, Heltzler, Andriex, Steitz, Schlosser : les membres du Conseil v. Lersner, v. Uffenbach, v. Ohlenschlager, v. Loen, v. Gunderrode, Bonn, Mühl, Scherbius; neuf bourgeois : v. Wiesenhutten, W. Mannskopf, Daniel Brevillier, Thurneyssen, Hartman, Schweitzer de Neufville; et deux commis : Kling (pour Gontard), Gwinner (pour Heyder).

terie, ses bijoux, ses titres de rente dans les localités voisines, et confier l'argent du prêt à la ville contre remise d'obligations 4 pour 100; les porteurs d'effets à courte échéance sur Hambourg et Amsterdam étaient invités à procéder de même [1]. L'appel fut entendu. Le 10 août, le *Kriegsdeputation* put verser le premier acompte sur la contribution : deux millions; le 22 août, un troisième million. Il est vrai qu'elle avait menacé les gens riches de publier la liste des souscripteurs et d'user de rigueur envers les retardataires; de plus, elle mit la main sur les revenus des fondations existantes, comme l'ordre de Saint-Jean et le Saint-Bartholomausstift. On chercha à se procurer le concours des capitalistes étrangers, à placer par l'intermédiaire de Bethmann, Metzler et Heyder un emprunt d'un à deux millions en Hollande et dans le nord de l'Allemagne. L'Empereur interdit formellement toute opération destinée à procurer des ressources à Francfort. Le ministre de l'Empire à la cour de Saxe en prévint le banquier Bethmann, et l'avertit que, si l'on passait outre, les membres du Conseil seraient tenus personnellement responsables.

L'issue à toutes ces misères ne se trouvait-elle pas aujourd'hui dans la solution proposée par Schweitzer, sur les conseils de Hardenberg, et qui avait été ignominieusement rejetée? celle d'une paix séparée avec la République française, comme les traités négociés par le Wurtemberg et Bade. La désagrégation de l'Empire semblait imminente maintenant que l'on était dans les mains de ses ennemis; la faiblesse du sentiment de nationalité et de solidarité éclatait dans une ville commerçante, où les intérêts d'argent l'emportaient. Le banquier Metzler fut choisi comme négociateur; il devait demander la restitution des otages,

[1] Finger raconte dans ses Mémoires que le 8 août on porta, de maison à maison, une sommation de la Kriegsdeputation sollicitant les contributions en argent pour sauver la ville. Le lendemain, on déposa chez les commerçants et les capitalistes une proclamation les exhortant à fournir dans les vingt-quatre heures tout l'argent qu'ils pourraient. Un nommé Oehringer quêta de maison en maison chez les gens moins aisés, et il a recueilli de la sorte 780 florins.

la mise en liberté des troupes francfortoises enfermées dans Mayence, après la prise de la forteresse, la cessation de toutes les mesures de rigueur dont Francfort avait été menacé, et enfin la neutralité pendant toute la guerre. En échange, la ville libre s'engageait à payer de 8 à 10 millions et demi de livres, partie en espèces, partie en fournitures, à raison d'un million par mois. La *Kriegsdeputation* avait ouvert un crédit de 400 à 500,000 livres, qui représentaient des fonds secrets à la disposition du négociateur. Metzler échoua. Huguier déclara qu'avant de songer à une convention, la ville devait acquitter les contributions qui lui avaient été imposées; sur les instances du Conseil, il se décida à faire connaître ses exigences; en dehors des 3 millions de livres payés, la ville devait verser encore 2 millions 500,000 livres comme solde des équipements militaires, et autant pour l'artillerie.

La situation de l'armée française devint moins bonne par suite du retour offensif de l'archiduc Charles, qui battit Jourdan près de Wurzbourg le 3 septembre. Huguier, qui était pressé de tirer le plus possible de Francfort, tant que l'occupation durait, écrivit au Conseil pour demander la liste des contribuables, avec l'indication de leur fortune présumée; il pourrait se rendre compte si chacun avait contribué en proportion de ses ressources. « Il est dans votre ville, comme partout ailleurs, des richards égoïstes et vils qui ne calculent que d'après un intérêt personnel mal entendu, comptant pour rien celui de leur patrie, et ne consentant à délier leur bourse que lorsque la force ou le danger de la perdre les oblige; voilà, Messieurs, les gens que je veux atteindre; je les ferai contribuer par des moyens efficaces et prompts. »

Le Conseil refusa de livrer la liste demandée, en invoquant un principe de la constitution de Francfort, qui interdisait à l'autorité tout examen inquisitorial de la fortune des bourgeois, afin de ne pas nuire au crédit de chacun. Quiconque déclarait une fortune de 15,000 florins était dispensé de toute autre déclaration. Huguier, changeant de tactique, réclame, pour délier la ville de toutes les fournitures et de tous les versements en

retard, la somme de 4 millions. Le Conseil devait rassembler tout le numéraire qu'il pourrait trouver dans la ville et compléter le montant en lettres de change sur Amsterdam. Huguier finit par demander les 4 millions sous forme d'obligations payables la moitié dans un mois, le reste le mois suivant. Il ajouta qu'il était pressé, qu'il agirait avec force et célérité[1]. Il finit par accepter des obligations à deux ans ainsi libellées :

« Nous Bourguemestres et magistrats de la Ville libre d'Empire de Francfort-sur-le-Mein, reconnaissons et déclarons devoir au porteur des présentes la somme de deux millions de livres de France en espèces sonnantes, laquelle somme doit être payée soit ici soit à Amsterdam, dans l'espace de deux ans révolus à dater de ce jour; promettons d'en faire payer par an quatre pour cent d'intérêt. En foi de quoi nous avons fait expédier ces présentes scellées du sceau de notre ville et munie du seing de deux Bourguemestres actuellement en charge. Fait à Francfort, ce 3 septembre 1796. Signés SCHWEITZER, Bourguemestre; LAUTERBACH, aussi Bourguemestre[2]. »

Huguier promit qu'avant de mettre ces titres en circulation, le gouvernement français en offrirait le rachat à la ville; celle-ci s'obligeait, dans le cas d'une nouvelle occupation par les Français, à reprendre les obligations et à les payer en fournitures.

Quelques jours plus tard, l'avant-garde de l'armée autrichienne s'approcha des portes de la ville. Duvignot, après avoir manifesté l'intention de défendre la place, l'évacua dans la nuit du 7 au 8 septembre, après avoir détruit le pont-levis de l'*Affenthor* et enlevé la superstructure en bois de deux arches du pont sur le Mein. Les Autrichiens entrèrent une heure après qu'il en était sorti; les soldats de la Ville libre d'Empire occupèrent

[1] Le commissaire Blanchon, ayant réquisitionné des voitures et ne les ayant pas obtenues, fit arrêter les membres de la Kriegsdeputation et faire des recherches dans les maisons par les gendarmes.

[2] Le gouverneur, par une proclamation imprimée, fit savoir que le bruit de la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse était répandu par des malveillants; elle avançait victorieuse. Malheureusement des fuyards commençaient à arriver, rapportant le contraire.

aussitôt les corps de garde. Comme ils avaient dû livrer leurs armes, qui avaient été emportées par l'ennemi, ils montaient la garde avec des bâtons. La retraite des Français s'opéra dans le plus grand ordre de la ville libre d'Empire et des points importants.

Dans un second article, nous raconterons les négociations conduites à Paris par la Ville libre pour obtenir l'élargissement des otages enfermés à Charlemont d'abord, puis à Givet, et conclure une convention secrète lui assurant la neutralité, convention signée le 8 brumaire an V [1].

Arthur Raffalovich,
Correspondant de l'Institut de France.

[1] Dans les lettres de la mère de Goethe, on trouve des renseignements précis et pittoresques sur la prise de Francfort. Elle écrit le 1er août 1796 à son fils pour se plaindre des Impériaux qui ont été la première cause du malheur, et qui, hors d'état d'arrêter les Français, n'avaient pas besoin de défendre la ville. D'autre part, il ne serait pas arrivé d'accident, si l'on n'avait pas tant redouté le pillage. Ce fut le malheur de la rue des Juifs où l'on avait tout évacué, où il ne restait pour ainsi dire aucun être humain et où l'on avait fermé avec de gros cadenas les maisons vides. Lorsque l'incendie commença, on ne put pénétrer que de force dans les maisons abandonnées; il n'y avait pas de juifs pour éteindre et en outre aucune disposition préventive n'avait été prise. Si les chrétiens avaient été aussi bêtes, la moitié de la ville aurait brûlé; mais partout il y avait de grands tonneaux et des cuves pleines d'eau, qu'on avait montés au grenier, et, dès qu'un boulet rouge mettait le feu, on avait sous la main des linges mouillés, du fumier. La mère de Gœthe raconte comment un négociant de ses connaissances, Graff, crut mettre tout à l'abri en clouant au-dessus de la porte de ses magasins les armes du roi de Prusse; beaucoup de gens déposèrent leurs objets précieux chez lui; la maison fut incendiée et tout fut perdu. Voir de même la lettre du 17 septembre; elle raconte que, s'étant levée le 8 septembre à cinq heures du matin, elle eut l'ineffable joie de voir les soldats de Francfort, sans fusils, mais armés de bâtons, monter la garde devant le principal corps de garde.

ISABELLE DE FRANCE

REINE D'ANGLETERRE

COMTESSE D'ANGOULÊME, DUCHESSE D'ORLÉANS

1389-1409

Épisode des relations entre la France et l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans.

L'ENFANCE D'ISABELLE DE FRANCE

I

A l'automne de 1389, le roi de France Charles VI avait résolu de visiter les provinces méridionales du royaume. Après un séjour auprès du pape Clément VII en Avignon, et après avoir rehaussé par sa présence les fêtes du couronnement de son cousin Louis II d'Anjou, comme roi de Naples, le roi s'acheminait par Nîmes et Montpellier, vers le Languedoc, quand un courrier vint lui annoncer qu'Isabeau de Bavière avait, au Louvre, le 9 novembre, à deux heures du matin, donné le jour à une fille [1]. Tenue sur les fonts baptismaux par son oncle Louis, comte de Valois et duc de Touraine, l'enfant reçut le nom d'Isabelle. Sa naissance dut être une désillusion pour le roi, qui espérait un fils. L'aîné de ses enfants, le dauphin Charles, né le 25 septembre 1386, n'avait vécu que quelques mois [2]; de son union avec Isabeau de Bavière, il ne lui restait qu'une fille Jeanne [3], qui allait elle aussi disparaître en 1390.

[1] P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison des rois de France et des grands officiers de la couronne*, t. I, p. 114; — Vallet de Viriville. *Note sur l'état civil des princes et princesses nées de Charles VI et d'Isabeau de Bavière* dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. IV (1857-1858), p. 477 et suiv.

[2] Mort le 28 décembre 1386.

[3] Née le 4 juin 1388.

La cour de France était alors, sans conteste, la plus brillante de l'Europe occidentale. Charles VI, âgé de vingt et un ans, « venait de s'affranchir de la tutelle de ses oncles; c'était un robuste chevalier; sa taille était au-dessus de la moyenne; sa chevelure blonde tombait sur ses épaules; ses yeux, très vifs, éclairaient un visage aux traits fins, qu'estompait une barbe naissante. Sa physionomie était franche, énergique et gracieuse; ses manières étaient nobles et polies, toute sa personne séduisante; « quiconque le voyoit, soit estrangier, prince ou aultre, « étoit amoureux et esjoy ». Son affabilité égalait sa beauté; il se montrait humain à toutes gens, sans nul orgueil. Il étonnait par sa vaillance; sa force, son intrépidité tenoient du prodige [1] ». La reine Isabeau de Bavière avait dix-huit ans; elle n'avait ni un beau corps, ni des traits réguliers; mais, bien proportionnée, elle était vive et agréable; brune de peau, elle était avenante, avait un charme piquant, qui

Plaisamment récompensoit
La deffaulte de sa beaulté [2].

Autour d'eux se groupaient les princes du sang de France, les représentants de la noblesse, les conseillers du précédent roi; entre tous se distinguaient les oncles de Charles VI, *les sires des fleurs de lis*, que le changement de politique accompli en 1388 n'avait nullement écartés de la cour, et le frère puîné du roi.

Louis, comte de Valois, duc de Touraine, jeune, vif, élégant et gracieux, affable et plein d'entrain, lettré, fin conteur en même temps qu'intrépide et vaillant chevalier, laissait déjà deviner ce que devait être le séduisant et déconcertant duc d'Orléans. Le puissant Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne-palatin, de Rethel, de Nevers, d'Étampes et de Gien, prince fastueux et protecteur des arts, était un avisé et profond homme d'État; véritable chef

[1] Marcel Thibaud, *Isabeau de Bavière, reine de France, sa jeunesse* (1370-1405), p. 101.
[2] *Le Pastoralet*, p. 578.

u gouvernement de 1382 à 1388, il exerçait encore, soit par lui-me, soit par tous ceux qui se rangeaient dans sa clientèle, une influence prépondérante. Son frère le duc de Berry, Mécène délicat, mais détestable politique et diplomate peu sûr; son cousin le duc de Bourbon, oncle maternel de Charles VI, habile capitaine, complétaient avec le connétable de Clisson, le maréchal de Sancerre, Bureau de la Rivière, le comte de Saint-Pol, l'entourage du jeune monarque.

A côté de ces hauts seigneurs et de ces sages conseillers se pressait la foule des princes plus jeunes, le comte de Nevers[1], Pierre de Navarre[2], Henri de Bar[3], Jean de Montpensier[4], et leurs jeunes femmes Marguerite de Hainaut[5], Catherine d'Alençon[6], Marie de Coucy[7], Catherine de France[8], et la foule nombreuse des courtisans et des étrangers, attirés tant par le grand renom de l'hôtel Saint-Paul que par l'appui qu'ils espéraient trouver, Flamands et Hennuyers, Brabançons et Comtois auprès du duc de Bourgogne, Bavarois auprès de la reine, Italiens auprès du jeune roi Louis II d'Anjou et de la charmante Valentine Visconti.

Dans ce milieu jeune, où les souverains étaient quasiment des enfants, ce n'étaient que fêtes et plaisirs, que n'interrompaient pas de graves préoccupations politiques.

Si la descente projetée en Angleterre en 1386 avait échoué, si la campagne de Gueldre en 1388 n'avait pas eu le succès que l'on escomptait, si la persistance du schisme entretenait et même développait les germes de division et de discordes, toutefois, il n'apparaissait pas que la couronne de France eût jusqu'alors rien perdu de l'éclat dont l'avait fait resplendir Charles V.

[1] Jean sans Peur, fils aîné de Philippe le Hardi.
[2] Fils de Charles le Mauvais, né en 1366, mort en 1412.
[3] Fils de Robert, duc de Bar. Mort à Nicopolis en 1396.
[4] Fils de Jean, duc de Berry et de Marie de Sully.
[5] Fille de Albert de Bavière, comte de Hainaut, et de Marguerite de Silésie.
[6] Fille de Pierre II d'Alençon et de Marie de Chamaillart.
[7] Fille de Enguerrand VII, et d'Isabeau d'Angleterre.
[8] Fille de Charles V.

Les débuts du règne avaient été heureux ; les séditions rigoureusement réprimées, les rebelles flamands complètement écrasés à Rosebecke, avaient jeté une brillante auréole autour du jeune roi. Puis son mariage avec une princesse de la maison de Bavière, mariage accompli à l'instigation du duc de Bourgogne, lui avait gagné un certain nombre de princes allemands, et contre-balancé heureusement l'union de Richard II d'Angleterre avec Anne de Bohême. Avec la Flandre, nombre de principautés et seigneuries qui recherchaient l'alliance et l'appui de Philippe le Hardi s'étaient rapprochées de la France ; par ailleurs on espérait que le jeune roi Louis II pourrait quelque jour ceindre la couronne de Naples. Le roi de Navarre, revenu de la politique inquiète de son père, demeurait tranquille. La Castille, la Hongrie, l'Écosse comptaient toujours au nombre des amis et des alliés de la France. Enfin, l'ennemi héréditaire, l'Angleterre, semblait alors peu redoutable.

Les troubles qui avaient ensanglanté les premières années du règne de Richard II avaient fatalement interrompu la guerre avec la France. On ne cessait de négocier, dans l'espoir chimérique d'une paix définitive. Car, si la France avait été dévastée, brûlée, saccagée par les passages perpétuels des soldats et des armées de toute sorte, l'Angleterre, en proie à une grave crise économique et sociale, voyait ses ressources s'épuiser, son commerce et son industrie menacés, à un moment où l'agriculture semblait devoir disparaître. Personnellement Richard II désirait la paix. Enfin, après de nombreuses ambassades, une trêve fut signée à Leulinghem, le 19 juin 1389. Elle devait durer jusqu'au 16 avril 1392 [1].

Tout semblait donc présager un règne heureux, sinon glorieux, quand Isabelle vint au monde.

[1] MORANVILLÉ. *Les Conférences entre la France et l'Angleterre de 1387 à 1392*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. L (1889), p. 333-380.

II

Les premières années de la jeune princesse s'écoulèrent probablement à l'hôtel Saint-Paul, séjour favori de la cour. Tout un service était organisé autour d'Isabelle et de son aînée Jeanne de France; le gouvernement et la surveillance des enfants étaient confiés à Mmes des Préaulx [1], de Nouviant [2] et de la Rivière [3]. Le soin des divers objets servant à Isabelle était remis à Robin du Puis, « varlet de chambre de Mme Isabelle ». Cette dernière avait sa chapelle, comme sa sœur aînée, et comme l'auront les deux autres enfants de Charles VI et d'Isabeau, Jeanne et Charles, qui allaient naître en 1391 et en 1393.

Dès 1390, les comptes royaux mentionnent fréquemment le nom de « madame Isabel »; des chapitres particuliers lui sont réservés à côté du roi, de la reine, du duc et de la duchesse de Touraine. Ce sont naturellement des vêtements, peliçons, manteaux, vestes, cottes hardies et surcots, baconnets ou pèlerines, chaperons, corsets, chausses, souliers et gants. « A Symon Bourdin, drappier, pour demi aulne de drap blanc de Malines, pour faire chaussures pour madame Isabel. — A Denis Tuleu, pour 9 aulnes d'escarlatte vermeille de Bruceles, pour faire un mantel pour madame Isabel, pour vestir à la feste de Toussaints. — Au même, pour 9 aulnes et demi d'escarlate rozée de Brucelles pour faire un corset, une coste simple, et trois chapperons... pour la feste de Noel — A Jehan Mandole, pelletier, pour la fourrure d'un baconnet d'escarlate vermeille pour madame Isabel, le xxiiij^e jour de juin l'an mil cccliij^xx et x. » Ce sont aussi des boutons d'argent doré, « pour boutonner le baconnet de madame Ysabel »; des bouclettes d'argent doré pour fermer les souliers,

[1] Marguerite, dame de Préaux, Dangu et Thury, femme de Jacques de Bourbon, grand bouteiller de France, 3e fils de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, connétable de France, et de Jeanne de Saint-Pol.

[2] Jeanne de Vendôme, seconde femme de Jean Le Mercier, seigneur de Nouviant.

[3] Marguerite d'Auneau, femme de Bureau de la Rivière. Ces deux dernières durent cesser leurs fonctions en 1392, lors de la disgrâce des Marmousets.

des pointes d'argent doré, mises au bout de las de soie vermeille « pour lacier les cottes et doublés [1] ».

Mais, parmi ces divers articles, quelques-uns méritent plus particulièrement d'être notés; telle une petite « paelle d'argent blanc à faire la bouillie »; tel un petit « moulinet d'or garni de perles et de balays petis, pour l'esbattement de madame Ysabel », des plats d'or et d'argent, des cuillers « pour servir es chambres », des hanaps de madre « à boire vin nouvel », des couteaux à manche de madre et « à deux viroles d'argent doré et esmaillées aux armes de madame Ysabel ». L'enfant a ses bijoux, ceintures d'or enrichies de pierreries, colliers d'or de la devise du roi, c'est-à-dire ornés de cosses de genêt, fermaillet d'or garni de rubis balays, de trois grosses perles, cadeau de sa mère pour les étrennes de 1392 [2]. On fabrique à son usage des chaises « paintes de fin or et de fines couleurs, semées de lettres d'or, garnies de cordouen vermeil, de fringes de soye de iij couleurs, et ycelles estoffées de la manière qu'il appartient, délivrées es chambres de madame Ysabel ». Elle a des coffres de bois couverts de cuir, pour mettre et garder ses robes, ses joyaux, ses chausses et souliers; des étuis de cuir bouilli, poinçonnés et armoyés à ses armes, des écrins de cuir « garnis de deux peignes, et un mirouer et une broche d'ivoire »; un coffre pour « fere autel à chanter la messe ». On y trouve aussi mentionnés des draps pour faire « langes à couchier ladicte dame », des bottes de cuir « à relever la nuit » destinées à Mmes de la Rivière, de Nouviant et de Préaulx.

Isabelle vécut ainsi ses premières années dans la quiétude de l'enfance, ignorant les graves événements dont le royaume était le théâtre, la lamentable crise du Mans, première manifestation de l'implacable mal sous l'étreinte duquel allait succomber la raison de Charles VI, et la révolution de cour qui devait ramener au pouvoir les oncles du roi. On pouvait prévoir que, comme tant d'autres, la jeune princesse ne quitterait la cour et ne sorti-

[1] Arch. Nat., KK 21, 22, 23, 24, 25, *passim*, et KK 41, *passim*.
[2] Marcel Thibaud, *ouvrage cité*, p. 181.

rait de l'oubli que le jour où, servant des considérations politiques, elle assurerait par un mariage diplomatique une alliance avec un prince étranger ou un haut baron du royaume, à moins que d'elle-même ou conduite par ses parents elle n'allât chercher le repos et le silence à l'ombre d'un cloître. Ce dernier sort était réservé à la plus jeune fille de Charles VI, Marie [1], qui à quatre ans entra au monastère de Poissy. Pour Isabelle, on songeait déjà, alors qu'elle atteignait à peine sa troisième année, à l'unir à un jeune prince français, issu du sang des Valois.

III

Pierre II, comte d'Alençon, du Perche et de Porhoet, vicomte de Beaumont au Maine, seigneur de Verneuil, de Domfront, de Fougères et d'Argentan, était le petit-fils de Charles de Valois, père du roi Philippe VI, et trisaïeul de Charles VI [2]. De son mariage avec Marie de Chamaillart, fille et héritière de Guillaume de Chamaillart, seigneur d'Anthenaise, il avait un fils, Jean, né le 9 mai 1385. Ce fut à ce jeune prince que l'on destina la main d'Isabelle de France. Les comtés du Perche et d'Alençon, la

[1] Marie, née en 1393, fut conduite au monastère de Poissy le 8 septembre 1397 ; elle mourut, le 19 août 1438, prieure dudit monastère.

[2] CHARLES DE VALOIS

- Philippe VI.
  - Jean II.
    - Charles V.
      - Charles VI.
        - Isabelle de France, ép. Richard II, puis Ch. d'Orléans.
          - Jeanne, ép. Jean, duc d'Alençon.
- Charles II de Valois, comte d'Alençon, † 1346.
  - Charles, c^te d'Alençon, † 1375.
  - Philippe, c^al arch. de Rouen.
    - Pierre, † 1375.
    - Jean, † 1376.
  - Pierre II, c^te d'Alençon.
    - Jean, né en 1385, ép. Marie de Bretagne.
      - Jean, duc d'Alençon, ép. Jeanne d'Orléans.
  - Robert, † 1777.

(P. Anselme, *ouvrage cité*, t. II, p. 269 et suiv.)

vicomté de Beaumont formaient un vaste territoire qui, s'étendant de Nonancourt et d'Illiers jusqu'aux environs de Fougères et de Pouancé, d'une part, de Verneuil, d'Argentan et de Domfront jusqu'à la Ferté-Bernard, Château-Gontier et Segré, d'autre part, permettait de surveiller facilement la Bretagne et les seigneuries récemment confisquées en Normandie sur le roi de Navarre. Fut-ce cette considération qui influença la décision du roi? Toujours est-il que des pourparlers furent engagés en 1391.

A la fin de l'année, ils avaient été poursuivis de telle sorte que l'on abordait les questions de dot, de douaire, d'attribution de terres. On avait terminé toutes les diverses discussions dont quelques-unes duraient depuis de longues années. C'est ainsi que le comte réclamait au roi la seigneurie de Thuit dépendant du comté de Longueville, jadis donné par Charles V au connétable du Guesclin. Ce dernier avait échangé avec Pierre d'Alençon la terre de Thuit contre la seigneurie de la Guerche de Bretagne, et après sa mort son frère et héritier, Olivier du Guesclin, avait approuvé et confirmé cet acte. Mais lorsque Olivier eut vendu le comté de Longueville au roi, Charles V et après lui Charles VI refusèrent de délivrer la seigneurie de Thuit au comte d'Alençon. Le débat durait depuis lors, et ce fut seulement au mois de septembre 1391 que le roi donna mainlevée de cette saisie. Cette première concession permettait de bien augurer de la suite des négociations. Arnaud de Corbie, chancelier de France; Nicole du Bosc, évêque de Bayeux, Pierre Fresnel, évêque de Meaux, prélats depuis longtemps rompus aux missions diplomatiques; Raoul, sire de Raineval; Guillaume, sire des Bordes, et Oudard de Moulins, avaient été chargés par Charles VI de s'aboucher avec Philippe d'Harcourt, sire de Bonnétable; Jean, sire de la Ferté, et Girard de Tournebu, sire d'Auvillers, à qui Pierre d'Alençon et sa femme avaient délégué leurs pouvoirs le 4 décembre 1391 [1]. Dès le 15 du même mois, un projet de contrat était élaboré.

[1] Arch. Nat. J. 227, n° 83 (orig. parch., scellé des sceaux du comte et de la comtesse d'Alençon).

Le comte devait, d'après cet acte, céder en toute propriété, à son fils, le comté du Perche, et lui faire prêter hommage par les vassaux; en outre, il lui abandonnait la nue propriété du comté d'Alençon et toutes les « villes, terres, châteaux, châtellenies, fiefs et arrière-fiefs en dépendant », ainsi que les châtellenies d'Exmes et de Saint-Rémy-du-Plain, et lui faire prêter l'hommage de propriété. Lui-même ne conservait que l'usufruit et la dignité comtale. De son côté, la comtesse d'Alençon abandonnait à son fils les deux tiers de la nue propriété de la vicomté de Beaumont, et de toutes les villes, châtellenies et terres lui appartenant, ainsi que la dignité de vicomte; elle était tenue de lui faire prêter hommage. Elle se réservait, sa vie durant, le titre de vicomtesse et l'usufruit de tous ses biens. Elle approuvait en outre le transport de la seigneurie de Saint-Rémy-du-Plain.

Isabelle apportait en dot cent mille francs, dont deux tiers devaient être employés en achat de terres à son profit, le dernier tiers étant laissé à la libre disposition de Jean d'Alençon. Le payement de la dot était ainsi réglé : 25,000 francs le jour de la célébration du mariage, 25,000 à la fin de la première année, 25,000 les deux années suivantes.

Au cas où Jean mourrait sans enfants, ses parents vivant encore, Isabelle conserverait son douaire. Si, au contraire, Isabelle décédait sans enfants, les deux tiers de sa dot ou l'équivalent en terres reviendrait au roi, ou à son fils aîné, ou au plus proche héritier de la princesse.

Le douaire de la princesse était de 10,000 francs, et devait être assigné sur le comté du Perche et terres avoisinantes [1].

Poursuivit-on sur ces bases ces négociations matrimoniales? Nous l'ignorons; en tout cas, le projet ne fut pas abandonné et Isabelle semble bien avoir été réellement engagée à Jean d'Alençon. Mais bientôt hélas! la fille de Charles VI devait être, pour son malheur, appelée à une plus haute destinée, et cette

[1] Arch. Nat. J. 227, n° 83 (orig. parch., scellé des sceaux du comte et de la comtesse d'Alençon).

innocente fillette allait, à sept ans, devenir le gage et l'inconsciente victime d'une éphémère réconciliation entre la France et l'Angleterre.

LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ANGLAIS, LES FIANÇAILLES D'ISABELLE

I

A la suite de la trêve signée en juin 1388, et qui devait durer jusqu'en 1392, de nouvelles tentatives avaient été faites pour amener une entente entre la France et l'Angleterre. Diverses conférences eurent lieu de 1389 à 1391, sans que l'on ait jamais pu s'entendre sur les territoires de Guyenne qu'il fallait céder à l'Angleterre, ni sur la question de l'hommage réservé au roi de France [1]. Toutefois, en 1392, on avait projeté une entrevue entre les deux princes; certains détails avaient même été réglés : ils devaient se rencontrer, accompagnés de leurs oncles les ducs de Lancastre, d'York, de Glocester, de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, et de quatre cents chevaliers. Un conseil, composé de prélats et de docteurs, devait être réuni sous la présidence du chancelier de France.

Mais si, en France, l'on paraît avoir sincèrement désiré une entente, il n'en était pas de même en Angleterre. Le peuple répugnait à une paix qu'il considérait comme ne pouvant être faite qu'en sacrifiant les possessions continentales; le duc de Glocester était le chef et l'âme de cette résistance. L'entrevue n'eut pas lieu; on se borna à ouvrir de nouvelles conférences à Amiens, en mars 1392; la paix définitive ne s'en suivit pas et l'on se contenta de proroger les trêves jusqu'à la Saint-Michel 1393 [2]. Toutefois, on inclinait vraiment vers un rap-

[1] MORANVILLÉ, *ouvrage cité*. Nous avons aussi utilisé avec beaucoup de profit l'excellent ouvrage de M. Wallon : *Richard II*. — Nous étudions ces négociations dans un travail en préparation : *la Politique française et l'Angleterre depuis la rupture du traité de Brétigny jusqu'à l'avènement de la maison de Lancastre* (1309-1398).

[2] RYMER, *Fœdera*, éd. de la Haye, t. III, 4e partie, p. 74.

prochement, et les négociations furent reprises en 1393 entre les ducs de Lancastre, de Bourgogne et de Berry. Le mauvais vouloir du conseil d'Angleterre, une nouvelle crise de Charles VI empêchèrent qu'on ne les menât à bonne fin. Les trêves furent une fois encore prorogées pour un an, et en 1394, le 27 avril, ce délai fut reporté jusqu'à la Saint-Michel 1398 [1]. On espérait toujours pouvoir régler les questions litigieuses de Guyenne et de l'hommage, et aussi la question du démantèlement de Calais, obstinément repoussé par les Anglais.

Les deux rois paraissaient personnellement souhaiter sincèrement un apaisement durable. Dès le mois de juin 1392, des lettres étaient échangées entre eux. Richard II écrivait de Nottingham à son « très cher et très amé cousin », lui demandant des nouvelles de sa santé, et l'assurant de son ferme désir d'aboutir à une paix définitive. « En choses qui puront estre au bien de la paix, ferons tous diz par manière que si Dieu plaist, de nostre partie ne sera trovez défaute, et vous prions, très chier cousin, que en mesme cele manière veuillez auxi faire de la vostre [2]. » Quand le roi de France eut été frappé de son premier accès, au Mans, Richard dépêcha Robert L'Hermite, écuyer normand chargé de nombreuses négociations et missions, pour s'informer de l'état de sa santé [3]. Charles VI ne demeurait pas en reste, et en 1395, apprenant que Richard venait de remporter une victoire en Irlande, il l'en félicitait, en formant les vœux les plus ardents pour la fin de la guerre. Il espérait que « Jhésu-Christ fera rassembler ensemble les deux paroys un si grant temps ja piéca ennemis et séparées l'une de l'autre par mortel guerre, c'est assaver France et Angleterre, en un temple et église de Dieu ». « Et très amé frère », ajoutait-il, « prions à Dieu doucement et faisons prier as sainctes personnes que par sa grâce une première fois il nous veulle assembler ensemble au

[1] Rymer, *ouvrage cité*, p. 95.
[2] Arch. Nat. J. 644, n° 35² (orig. parch., non daté, mais que tout concorde à attribuer à 1392).
[3] *Ibid.*, n° 35⁶.

plus brief que faire se pourra bonnement, pour laquelle assemblée, laquelle nous désirons parfaitement, vous nous trouverez toujours et prest et apparaillé[1]. »

Richard II, jeune, violent, admirateur passionné, semble-t-il, de Charles VI, son cadet de quelques années; animé de sentiments de bravoure, mais aussi de souplesse politique, voulait mettre fin à une guerre ruineuse pour l'Angleterre et, tranquille au dehors, pacifier son royaume, dominer les factions, donner un nouvel essort au commerce et à l'industrie, et étouffer les sectes religieuses qui se multipliaient. Charles VI de son côté, souhaitait la paix, afin que la France cessât d'être pillée, saccagée, rançonnée par les gens de guerre, mais surtout afin de s'occuper activement et efficacement de l'union de l'Église. Autour de lui, son entourage était également animé d'intentions pacifiques.

Le duc de Bourgogne et le duc de Berry, en dépit de leur attitude équivoque aux conférences d'Amiens en 1392, semblaient, depuis leur retour au pouvoir, sincèrement appliqués au rétablissement de la paix. Philippe le Hardi, qui voulait jouer le premier rôle dans le gouvernement, cherchait à ménager le pays ruiné et dévasté; maître de la Flandre, l'intérêt de ses sujets le portait à désirer un apaisement qui permît au commerce et à l'industrie flamands de se développer en sûreté, et de reprendre de fructueuses opérations commerciales avec l'Angleterre. Cherchant à absorber dans ses vastes domaines les principautés situées entre le Rhin et la mer du Nord, il voulait concentrer tous ses efforts à cette conquête pacifique. Quant au frère du roi, le duc d'Orléans, les hostilités avec l'Angleterre l'empêchaient de mettre librement à exécution ses projets sur l'Italie; lui aussi souhaitait la conclusion d'un traité qui lui permît de réaliser ses ambitieuses visées.

La Cour d'Angleterre, au contraire, était divisée. Le duc de Lancastre, oncle de Richard II, avait intérêt à la cessation des hostilités. Gouvernant l'Aquitaine et le Poitou, il souhaitait de

[1] Froissart, éd. *Kervyn de Lettenhove*, t. XV, p. 388.

les administrer paisiblement et d'y établir solidement ainsi la domination anglaise. Ayant marié ses filles, l'une à Henri III, roi de Castille, l'autre à Jean Ier, roi de Portugal, il désirait que le rapprochement entre la France et l'Angleterre rendît la tranquillité à ces deux royaumes. Son frère, le duc d'York, partageait cette idée, et tant en France qu'en Angleterre nombre de politiques et d'esprits éclairés en espéraient la réalisation. L'utilité des deux royaumes le conseillait; l'intérêt de la chrétienté l'exigeait.

C'était le moment où les Turcs se lançaient à l'assaut de la Hongrie. Murad, mort victorieux à Kossovo, avait pour successeur Bajazet. Bientôt la Bulgarie était conquise, et le roi Sigismond incapable, malgré tous ses efforts, de repousser seul l'invasion menaçante, appelait l'Europe à son secours.

En même temps, on cherchait à apaiser le schisme. A Clément VII avait succédé Benoît XIII, et les princes chrétiens semblaient décidés à se mettre d'accord pour défendre la voie de cession, qui rétablirait l'unité papale [1].

Mais le parti intransigeant d'Angleterre repoussait l'idée de paix. Il semblait aux Anglais que la guerre ne se pourrait terminer qu'à leur préjudice, par l'abandon de prétentions quasi séculaires, par la renonciation à des territoires depuis longtemps occupés par eux, par la rétrocession à la France de Calais, joyau de leur possessions continentales et menace toujours vivante contre la France, par la prestation d'un hommage toujours contesté et qui placerait Richard II dans un état inférieur de vassalité. Le peuple, la majorité du parlement partageaient cette opinion, appuyés et soutenus par l'un des fils d'Edouard III, le duc de Glocester. Thomas, comte de Woodstoke, de Buckingham, duc de Glocester avait dirigé de nombreuses expéditions contre la France. Jusqu'en 1388, il avait gouverné l'Angleterre, durant la minorité de son neveu. Mais à ce moment ce dernier s'était affranchi de la tutelle, et Glocester était devenu le

[1] Noel Valois, *la France et le grand schisme d'Occident*, t. III, chap. Ier et II.
[2] Froissart, t. XIV, p. 384.

chef des mécontents. Partisan acharné du pape de Rome, il entraînait avec lui le clergé d'Angleterre, peu disposé à suivre la voie de cession; ennemi de la France il avait, en 1392 refusé d'assister aux conférences d'Amiens, et ne cessait de s'élever contre tout projet de paix. Il posait en principe qu'il convenait avant tout, au cas où l'on négocierait, obtenir des Français « toutes les terres données et accordées au traictié de la paix faicte à Brétigny devant Chartres, et qu'il paiassent XIIIIe mille francs qui estoient demorés à paier qu'ils renouvelèrent la guerre ». Il ne se départit jamais de cette attitude, qui devait entraîner plus tard de terribles complications.

Malgré cette opposition, malgré ces difficultés, pouvait-on espérer, conformément au désir des rois et à l'intérêt des deux royaumes, aboutir à une entente définitive? Depuis plusieurs années, on s'y essayait en vain, quand un événement fortuit et malheureux vint tout à coup hâter la solution. La reine d'Angleterre, Anne de Bohême, mourut le 10 juin 1394.

II

Dès ce moment, on put songer à une alliance entre Richard II et une princesse française. La guerre de Cent ans avait, parmi ses causes multiples, été le résultat du mariage d'Edouard II et d'Isabelle, fille de Philippe IV; depuis on avait cherché par des mariages à terminer la lutte. Charles V lui-même avait en 1377 songé à marier sa fille, Catherine de France, avec Richard II. Ne pouvait-on pas, cette fois encore, espérer qu'une union rapprochant les deux rois permettrait de discuter les points litigieux avec un plus sincère désir de concorde et d'entente réciproques, et que la jeune princesse devenue reine d'Angleterre pourrait servir d'intermédiaire entre son pays natal et son nouveau royaume?

Les tentatives de rapprochement se multipliaient. Au début de 1395, Richard II chargeait un de ses écuyers, Jean Pretewel, d'une mission en France, et lui remettait des lettres autographes

pour Charles VI, Louis d'Orléans, et les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon [1]. Songeait-on dès lors, d'une façon précise, au mariage, et qui en eut la première idée? L'initiative en appartient-elle à Richard, ou à la cour de France? Faut-il en faire remonter la première pensée à l'ancien chancelier du royaume de Chypre, Philippe de Mézières, qui depuis de longues années ne cessait de préconiser la paix entre les deux royaumes [2]? Fort bien en cour auprès de Charles VI, il fut certainement en rapports avec cet écuyer normand, Robert l'Hermite, qui dès 1392, servait d'intermédiaire entre Richard II et Charles VI. Or, en mai 1395, Robert l'Hermite était chargé, avec le comte de Saint Pol, beau-frère du roi d'Angleterre, de porter des lettres du roi de France à Richard et à ses oncles, en réponse très vraisemblablement à celles qu'avait remises Jean Pretewel.

Quel était le but de cette ambassade? A en croire Froissart, fort bien renseigné pour les événements de cette époque, des pourparlers de mariage auraient déjà été entamés, et, selon lui, l'envoyé français en aurait entretenu le duc de Glocester. « Très cher Sire, lui aurait-il dit, pour l'amour de Nostre Seigneur Jésu-Christ et de sa benoitte mère, ne veuillés point estre contraire à la paix; car vous y povez moult, et desja voyez-vous que le roy vostre nepveu le désire moult, et si incline très grandement, et veult par voye de mariage avoir la fille du roy de France, dont par ceste conjonction c'est une moult grande alliance de paix et d'honneur ». Glocester ne se laissa pas convaincre, revenant toujours aux termes du traité de Bretigny, que, selon lui, les Français n'avaient pas exécuté, et s'élevant avec violence contre son neveu « si très jeune et de foible avis, que il ne regarde et considère autrement le temps passé et le temps présent, et comment il se puet et veult aloyer à son adversaire et par ceste

[1] Léon Mirot et Eugène Déprez. *Les ambassades anglaises pendant la guerre de Cent ans*, n° DXIX (dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVII-LX, 1898-1900).

[2] N. Jorga. *Philippe de Mézières* (1327-1405), *et la Croisade au XIVe siècle* (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fascicule 110).

aliance deshériter la couronne d'Angleterre, et eslongier des roys à venir [1] ».

Robert l'Hermite fut plus heureux auprès des autres membres du gouvernement anglais. L'opinion devenait, dans l'entourage de Richard II, plus favorable à l'alliance. C'était à ce moment que Philippe de Mézières adressait au roi d'Angleterre « une povre et simple epistre d'un vieil solitaire des Célestins de Paris, adressant à très excellent et très puissant, très débonnaire, catholique et très dévot prince Richart, par la grâce de Dieu roy d'Angleterre [2] ». Composé, suivant le dernier historien de Philippe de Mézières, entre le retour de Robert l'Hermite et le mois de juillet 1395, cet écrit était destiné à lever les derniers scrupules du jeune roi, et à le déterminer à la paix et à l'union de l'Église. Des neuf parties dont elle se composait, la quatrième était « un petit traité touchant au mariage de la royale majesté du Roy d'Angleterre, par lequel la sainte paix des deux rois pourroit estre empeschié, et le remède dudit empeschement ». C'était un long plaidoyer en faveur de la fin du schisme, de la réalisation de la croisade et du mariage de Richard II.

On peut penser que cet appel ne fit que fortifier Richard dans le projet auquel il songeait déjà. Et, à peine Robert l'Hermite était-il revenu en France que, le 9 juillet, le roi d'Angleterre envoyait, comme ambassadeurs solennels auprès du roi de France, l'archevêque de Dublin, l'évêque de Saint-David; Edmond, comte de Rutland; Thomas, comte maréchal et de Nottingham; Jean, seigneur de Beaumont, et Guillaume le Scrop, son chambrier [3]. Quelques semaines auparavant, Jean Pretewel avait été dépêché à la cour de France, afin d'obtenir les sauf-conduits nécessaires [4].

Ils avaient pour mission de traiter du mariage à conclure entre Isabelle de France et le roi d'Angleterre. Déjà, la jeune princesse était fiancée à Jean d'Alençon; mais les nécessités de

[1] Froissart, *ouvrage cité*, p. 197.
[2] Jorga, *ouvrage cité*, p. 482.
[3] Rymer, *ouvrage cité*, p. 108.
[4] Léon Mirot et Eugène Déprez, *ouvrage cité*, n° DXXIII.

la politique l'emportaient, et les conventions précédemment arrêtées devaient céder devant l'intérêt au royaume. Le premier projet matrimonial fut complètement abandonné; et Jean d'Alençon épousa, le 26 juin 1396, la fille de Jean IV de Montfort, duc de Bretagne[1].

Les intentions de Richard II étaient fermes, et les instructions données à ses ambassadeurs précises. Leurs pouvoirs étaient fort étendus. Le roi, ayant entendu vanter la pureté des mœurs de la princesse, les avait autorisés à contracter fiançailles par paroles de futur, ou mariage par paroles de présent — à traiter de la dot, douaire, donation *propter nuptias* — à fixer les termes, lieu et modes de paiement — à déterminer la date à laquelle la jeune princesse serait remise, et la ville où elle serait conduite — à régler la composition du cortège qui l'accompagnerait — en un mot à tout décider, comme le ferait le roi lui-même.

Le mariage étant avant tout un acte politique, la diplomatie ne perdait aucun de ses droits; aussi l'évêque de Dublin et ses compagnons avaient-il reçu des instructions secrètes, afin de sauvegarder les droits et les prétentions anglaises, et d'aborder également, s'il était opportun, la question d'une seconde alliance entre membres des deux maisons royales.

Ils devaient protester, au nom de Richard II, contre la violation prétendue du traité de Brétigny, et ce, « de la manière la plus honneste que faire se pourra »; exiger deux millions de francs, pour l'arriéré de la rançon du roi Jean, avec pouvoir, au cas où ils se heurteraient à une trop vive résistance, de rabattre, après trois jours de discussion, à un million payable en trois ans. Abordant le point principal de leur message, ils devaient demander qu'Isabelle fût conduite à Calais, au frais de son père, et que ce dernier donnât une garantie de trois millions pour le cas où la princesse refuserait de ratifier le mariage lorsqu'elle serait en âge de donner son consentement. Le roi de France, son

[1] P. Anselme, *ouvrage cité*, t. I, p. 272.

frère, ses oncles, devaient s'engager par serment à payer cette somme.

Le roi d'Angleterre offrait à sa future femme dix mille marcs de rente annuelle, ou ce qu'avait la reine Anne. Il s'engageait, au cas où, tout étant conclu, Isabelle décéderait avant l'âge de douze ans, à épouser la plus proche parente du roi de France. Enfin il promettait sous serment d'accomplir tout ce que ses fondés de pouvoir auraient décidé.

La seconde partie des instructions secrètes concernait le mariage du comte de Rutland, fils du duc d'York, et cousin germain de Richard, avec une des filles de Charles VI, pour laquelle on demandait 220,000 francs de dot, ou 120,000 francs, si la première somme semblait exagérée, et un douaire de 2,000 marcs de rente annuelle [1].

Accompagnés d'une suite que d'aucuns évaluent à douze cents gentilshommes, les ambassadeurs anglais débarquèrent à Calais, et par Amiens, Clermont-en-Beauvaisis, Creil, arrivèrent à Paris. Charles VI avait donné des ordres pour qu'ils fussent fastueusement reçus. Ils furent logés à ses frais, à la Croix du Trahoir, et on pourvoyait à toutes leurs dépenses, s'élevant, dit-on, à 200 couronnes ou 500 l. t. par jour. On rivalisait de luxe en leur honneur, on les comblait de cadeaux. Le duc d'Orléans leur offrait de la vaisselle d'or et d'argent; des hanaps d'or, garnis de perles et de saphirs; des gobelets et des aiguières d'or et d'argent doré [2], et ce n'étaient que fêtes et festins tant à l'hôtel Saint-Paul qu'à l'hôtel de Nesle, résidence du duc de Berry, qu'à l'hôtel d'Artois, séjour du duc de Bourgogne, que chez les ducs de Bourbon et d'Orléans, et chez le comte de Saint-Pol, beau-frère de Richard II.

Cependant on n'oubliait pas l'objet principal de la mission. Le conseil du roi se rassemblait; les Anglais à diverses reprises exposèrent leurs demandes, faisant ressortir l'intérêt que le mariage projeté présenterait pour la conclusion définitive de la

[1] Rymer, *ouvrage cité*, p. 109.
[2] Bibl. nat., ms. fr. 10431, n° 742.

paix. Mais, si les conseillers du roi de France souhaitaient de voir aboutir ces négociations, ils désiraient aussi que la perspective du mariage ne fît pas oublier les importantes questions qu'il importait de régler.

On venait d'échouer à Avignon dans la tentative faite auprès de Benoît XIII pour le décider à adopter la voie de cession [1], et à ce moment l'attention de Charles VI était sollicitée par Gênes [2]. Certes, on désirait avoir les mains dégagées de toute entrave, afin de poursuivre les projets de conquête en Italie; mais encore fallait-il que le mariage anglais ne fût pas un leurre, et que, au lendemain même de sa célébration, Richard II ne vînt pas, par une volte-face subite, revendiquer les prétentions de ses ancêtres. C'était l'avis du duc d'Orléans et de Jean de Berry. « Comment, disaient-ils, pourra nostre sire le roy de France, donner et accorder sa fille pour cause de mariage au roy d'Angleterre, son adversaire? Il nous est advis, avant que tels traités se deussent comparoir, que bonne paix ferme et estable deuist estre entre le roy de France et le roy d'Angleterre, leurs conjoincts et leurs ahers. » Au contraire, Philippe le Hardi, qui plus tard recusa toute initiative dans cette union, dont il fut vraisemblablement l'un des protagonistes, et le chancelier Arnaud de Corbie, inclinaient à accepter les offres anglaises. « Ni à Amiens, ni à Leulinghem, disaient-ils, on n'a pu s'entendre. Le duc de Glocester est opposé à la paix. Les ducs de Lancastre et d'York au contraire, d'accord avec Richard II, sont très disposés à conclure une alliance définitive. Si entendons, ajoutaient-ils, à recueillir leurs traittiés et paroles en bien, et faisons tant avant leur partement, que de nous et de nos responses ilz se contentent. » Leur avis avait d'autant plus de chances de prévaloir, qu'il reflétait les secrètes pensées de Charles VI. Mais, l'intérêt du royaume était trop directement en jeu pour que l'on terminât trop rapidement une affaire de cette importance.

[1] Noel Valois, *ouvrage cité*, t. III, p. 44, 67.
[2] Jarry, *les Origines de la domination française à Gênes*, p. 127-156.

On résolut de donner une réponse dilatoire, qui n'engageât pas trop la France, tout en ne décourageant pas le roi d'Angleterre. La princesse, dit-on, était jeune; sans doute le conseil de France acceptait avec joie les ouvertures du roi Richard II. Mais il convenait d'attendre quelque peu, d'autant plus que d'autres projets de mariage avaient été précédemment ébauchés, et qu'il importait de les rompre amicalement. Aussi convenait-il de laisser s'écouler quelques mois, après lesquels on pourrait reprendre les négociations.

Les ambassadeurs anglais se contentèrent de cette réponse et, avant de prendre congé du roi, demandèrent à être présentés à Isabelle. Admis en sa présence, le comte maréchal s'agenouilla en lui disant : « Madame, au plaisir de Dieu, vous serez nostre dame et royne d'Angleterre. » « Se il plaist à Dieu et à monseigneur mon père que je soye reine d'Angleterre, je le verroy volontiers, car on m'a bien dit que je serois une grande dame. » Et elle fit lever le comte, et le conduisit à sa mère, « qui ot moult grand joye de la response de sa fille ». Rentrés en Angleterre, les ambassadeurs rejoignirent Richard II à Windsor et lui dirent qu' « elle seroit une dame de hault honneur et de grand bien, et qu'elle en avoit desjà beau commencement[1] ».

III

La réponse en somme favorable que rapportaient les envoyés anglais, le désir sincère des deux rois d'aboutir à une entente durable, étaient autant d'indices favorables à la réalisation du projet du mariage. A ce moment, du reste, la politique française était entièrement dirigée vers la paix, de manière à pouvoir s'occuper utilement de la cessation du schisme et de l'intervention en Italie, et Charles VI négociait avec un de ses plus puissants vassaux, qui était en même temps le plus fidèle allié de l'Angleterre, le duc de Bretagne, afin de conclure le mariage de

[1] Froissart, *ouvrage cité*, p. 185-186; et *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 329.

sa fille cadette Jeanne avec l'héritier de Jean IV[1]. De son côté Richard II n'était pas moins décidé à faire aboutir heureusement le projet, et durant tout l'hiver, il ne « dormy sur ces besognes, mais avait envoié et resveillé le roy de France et raffreschy de ces matières, et à tout ce s'inclinoit le roy de France et ses consaulx assés, qui espéroient et tendoient à venir à fin de guerre, qui trop longuement avoit duré entre France et Angleterre[2] ». Il espérait, appuyé sur la France, rétablir le calme et la tranquillité dans son royaume, et dominer plus facilement les partis d'opposition.

Les messages se multipliaient entre les deux cours, le projet de mariage prenait corps, on examinait et on discutait les divers articles préliminaires du contrat; à la fin du mois d'octobre 1395, à la suite peut-être d'un nouveau séjour du comte de Rutland à Paris[3], Charles VI faisait un pas décisif, et nommait ses oncles les ducs de Bourgogne et de Berry, ainsi que son frère Louis ses « véritables et certains procureurs, fondés de pouvoirs et ambassadeurs spéciaux, leur donnant, attribuant et concédant à eux tous, comme à trois ou à deux d'entre eux, plein et libre pouvoir et mandat spécial pour contracter, en nostre nom, au lieu et place de nostre fille aisnée, avec les députés et procureurs de nostre cousin [d'Angleterre], en son nom et pour lui, les fiançailles par paroles de futur, ou le mariage par paroles de présent, le plus commodément, le plus sûrement, et le plus convenablement qu'il se pourra faire, et suivant les conventions

[1] Le mariage, négocié dès 1892, lors des traités de Tours conclus entre le duc d'une part, les ducs de Bourgogne et de Berry au nom du roi, fut célébré en 1396. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 479 et 494.

[2] Froissart, *ouvrage cité*, p. 232.

[3] Au mois de novembre le comte de Rutland, l'archevêque de Dublin, le sire de Beaumont retournant en Angleterre, des cadeaux leur étaient présentés à Amiens. (*Inv. sommaire des archives communales*, t IV, p. 31-32.) Il doit s'agir d'une autre ambassade que de celle arrivée à Paris en juillet 1395 ; les chroniqueurs s'accordent à donner à cette dernière une durée de trois semaines. Le 17 août, le duc d'Orléans acquittait des cadeaux faits aux Anglais, vraisemblablement au moment de leur départ. D'autre part, en octobre, il faisait des dons à d'autres Anglais qui lui présentèrent des flèches, arcs, levriers et haquenées. (Bibl. Nat., ms. fr. 10431, p. 13.)

et accords stipulés de part et d'autre entre lesdis procureurs, pour demander aux procureurs et envoyés de nostre dit cousin de prononcer en son nom les paroles de fiançailles ou d'espousailles, pour donner, recevoir et accepter par eux, au nom de nostre dit cousin, le consentement à l'égard de nostre fille, comme aussi pour traiter et convenir avec les procureurs et ambassadeurs de nostre dit cousin, de la dot, du douaire, de la donation *propter nuptias*, de tous les engagements à prendre en cette affaire, de la qualité et de la quantité de chacune de ces choses, du terme, du lieu, et du mode de paiement et d'acquittement, des temps pendant lequel nostre dicte fille devra rester avec nous; pour régler en quel lieu, à quelle époque, aux frais de qui et en quel équipage elle devra estre envoyée, pour confirmer entre nostre nom et quant à ce qui nous concerne, par toutes les sûretés honnêtes et légitimes, les conventions et accords conclus à ce sujet entre nos oncles et frère, et même entre deux ou trois d'entre eulx, d'une part et entre lesdits procureurs et envoyés de nostredit cousin d'autre part, pour demander, stipuler et recevoir pareilles sûretés de la part desdits procureurs et envoyés de nostredit cousin; pour obtenir d'eux l'assurance que si le traité se conclut, avec l'aide de Dieu, nostredit cousin ne s'en écartera jamais; enfin pour faire, exercer, et exécuter toutes les autres choses qui seront utiles et nécessaires, tout ce qu'exige la qualité de cette affaire, et tout ce que nous ferions et pourrions faire, si nous y étions présent en personne; promettant, sur notre parole de roi, que nous satisferons, confirmerons et aurons toujours pour agréable tout ce qui aura esté décidé, fait accordé, promis, confirmé et conclu en chacun des points de ladite affaire [1] ».

Cet engagement de Charles VI fut transmis à Richard, qui de son côté donna le 30 décembre 1395 semblables pouvoirs au comte de Rutland, au comte de Nottingham, au sire Segrave, et à Guillaume le Scropp, sire de Man, qui devaient se rendre en

[1] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 337.

France[1], où Jean Pretewel était comme de coutume allé chercher pour eux des sauf-conduits[2]. Pendant cette attente on étudiait en Angleterre le projet de contrat envoyé par le roi de France. Nous ne possédons pas cet acte, mais les contre-propositions anglaises permettent de le reconstituer en partie.

1° Le roi promettait 1,100,000 francs d'or de dot, qu'il proposait de payer par versements annuels de 100,000 francs, 200,000 devant être remis au moment du mariage.

2° Il exigeait que sa fille renonçât à toute succession paternelle et maternelle, et que Richard promît de lui faire prêter ce serment.

3° Si le roi d'Angleterre mourait sans enfants, le roi de France réclamait 500,000 francs.

4° Au cas où Isabelle mourrait ne laissant que des filles, il entendait qne ces dernières fussent honorablement pourvues.

5° Il exigeait aussi une renonciation absolue d'Isabelle et des enfants qu'elle pourrait avoir à la couronne et dignité royale de Franco.

6° Il désirait que la jeune reine puisse jouir librement de son douaire, qu'elle résidât en Angleterre ou en France.

7° Il réclamait de Richard une promesse formelle d'exécuter le contrat.

8° Il demandait que les princes anglais s'engageassent, en cas de décès de Richard, à laisser Isabelle revenir librement en France avec ses biens meubles et ses joyaux.

9° Il offrait de faire conduire sa fille à Calais, avec un trousseau digne d'elle.

10° Il proposait une prolongation des trêves et un règlement pour les sommes d'argent et rançons à payer pour chaque parti.

Richard II accepta la plupart de ces conditions, sauf certaines modifications. Il demanda que la somme payable au moment du

[1] Rymer, *ouvrage cité*, p. 115.
[2] Léon Mirot et Eugène Déprez, *ouvrage cité*, n° DXXIII.

mariage fut élevée de 200,000 à 300,000 francs; que les droits d'Isabelle sur l'héritage de sa mère fussent réservés; que ses propres droits et prétentions sur la couronne de France fussent réservés, nonobstant la renonciation à la couronne de France, faite par Isabelle; il offrit, en cas de son propre décès, sans enfants, une somme de 400,000 francs au lieu de 500,000 francs. Quant aux trêves, il proposa de les proroger de vingt-huit ans, à partir de 1398, et d'y comprendre les Écossais dans le cas seulement où ils promettraient de les jurer, telles qu'elles étaient prises actuellement. Une commission spéciale s'occuperait des rançons, dans lesquelles le roi d'Angleterre voulait comprendre Brest, Jersey, Guernesey [1].

Munis de ces instructions et du sauf-conduit de Charles VI, les comtes de Rutland et de Nottingham et Guillaume le Scropp repassèrent la mer, à la fin de janvier ou au commencement de février 1396 [2]. Dans le courant de ce dernier mois, ils arrivaient à Paris. La réception qui leur fut faite ne fut pas moins brillante que la précédente. Durant les vingt jours qu'ils demeurèrent à la Croix du Trahoir, ce ne furent encore que festins et réjouissances, interrompus seulement par les séances du conseil, où l'on discutait les termes du contrat et où l'on s'ingéniait à se mettre d'accord.

Finalement, au début du mois de mars, toutes les dernières difficultés se trouvèrent aplanies. Les rois désirant vivement cette union et laissant à l'arrière-plan la question si dangereuse de la paix à conclure, et se bornant à renouveler les trêves, il était facile de s'entendre.

Le contrat fut donc signé et ratifié par les procureurs des deux parties, le 9 mars 1396. Richard II contractait fiançailles avec Isabelle de France, promettait de la prendre pour femme, et, dès ce moment, ses représentants l'épousaient par procuration et par paroles de présent.

[1] Rymer, *ouvrage cité*, p. 111-112.

[2] Leur passage était signalé à Amiens en février 1396. (*Cf. Archives communales d'Amiens*, CC. 8, f. 47. *Inventaire sommaire*, t. IV, p. 32).

Charles VI donnait à sa fille 800,000 francs d'or, en dot, pour elle et ses enfants; 300,000 devaient être payés à la remise de l'anneau, 100,000 à la fin de l'année, et ainsi de suite, à raison de 100,000 francs par an, jusqu'à complet payement. Cette dot devait tenir lieu à Isabelle et à ses descendants de toute part dans la succession, apanages et droits, qu'ils pourraient revendiquer en France, réserve expresse faite des droits que Charles VI et Richard prétendaient avoir dès lors acquis. A l'âge de douze ans, Isabelle, autorisée par son mari, renoncerait à tous les droits ci-dessus stipulés. Les comtes de Rutland et de Nottingham et Guillaume le Scropp s'engageaient et promettaient de faire autoriser cette renonciation par le roi d'Angleterre, à première réquisition, réserve faite toujours des droits revendiqués par les deux rois. Cette renonciation, en outre, ne portait ni sur le duché de Bavière, ni sur les autres terres dont Isabelle pourrait hériter du chef de sa mère, hors de France. Au cas où Richard mourrait le mariage étant célébré, et sans laisser d'enfants, sa veuve rentrerait en possession des 300,000 francs payés le jour du mariage et de 500,000 francs, ou de ce qui aurait été versé des 800,000 francs. Si, au contraire, Isabelle venait à décéder sans enfants, Richard rendrait à Charles VI ou à son successeur 400,000 francs ou ce qui aurait été payé des 800,000 francs, outre les 400,000; le roi d'Angleterre et ses représentants s'engageaient dès maintenant, eux, leurs biens meubles et immeubles, à effectuer cette restitution. Mais, si à sa mort Isabelle laissait des filles, et si Richard se remariait et avait de cette seconde union des enfants mâles, il devrait pourvoir ses filles selon leur rang, puisqu'il n'était tenu à aucune restitution de la dot. Pour éviter tout débat ultérieur, il était stipulé qu'aucun des descendants d'Isabelle ne pourrait jamais émettre de son chef aucune prétention au royaume de France ni à la dignité royale, même s'ils étaient les plus proches héritiers. Le roi d'Angleterre et ses représentants promettaient de tenir ces conditions, réserve faite toutefois des droits et prétentions actuels et personnels de Richard II.

Dès le mariage célébré, la princesse devait avoir tous droits acquis à un douaire de 20,000 nobles d'Angleterre comme revenu annuel, assis bien et suffisamment. En cas de mort de Richard II, et si elle avait douze ans accomplis, Isabelle jouirait, sa vie durant, dudit douaire, au cas même où elle reviendrait en France et où la guerre éclaterait entre les deux royaumes, sauf toutefois en cas de second mariage.

Les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans s'engageaient, au nom de Charles VI, à ce que leur nièce donnât son consentement au mariage, lorsqu'elle aurait douze ans. Au cas où, à cette époque, elle refuserait, Charles VI non seulement ne pourrait rien réclamer des 800,000 francs, mais serait même tenu, le cas échéant, d'en parfaire le paiement. De même, si quelque empêchement survenait de la part de Richard II, et si le mariage se trouvait par suite empêché, le roi d'Angleterre ou son successeur seraient tenus de restituer ce qui aurait été payé des 800,000 francs, sans préjudice de 800,000 francs à verser à titre de dommages et intérêts. De plus, Richard et ses mandataires s'engageaient à donner des lettres dégageant Isabelle de tout empêchement de remariage, et lui laissant la libre disposition de ses joyaux, bijoux, meubles et biens, au cas où le roi d'Angleterre trépasserait avant la consommation du mariage. De même, s'il mourait, le mariage consommé, sa veuve serait libre de retourner sans aucun empêchement, en France, avec ses joyaux, meubles et biens.

Enfin Charles VI s'engageait à faire « vestir, enjoveller, et faire mener et accompaignier sa fille » à ses frais jusqu'à Calais, où elle serait remise à Richard [1].

Cet acte laissait entièrement de côté la question politique; les droits et prétentions réciproques des deux parties étaient absolument réservés. On avait pris des garanties pour l'avenir; mais on n'avait pas remédié au passé. La cour de France avait même cédé sur la question de la succession de Bavière.

[1] Arch. nat. J. 643, n° 6. *Id.*, dans J. 956, n° 6.

Le contrat, passé entre les représentants des deux rois le 9 mars 1396, fut le 11 suivant soumis à l'approbation du grand conseil, où figuraient les ducs de Berry, Bourgogne, Bourbon, Orléans, le comte d'Eu, connétable de France; Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie; les évêques de Noyon, de Poitiers, d'Arras, Louis de Sancerre, le vicomte de Melun, les sires de Coucy, d'Albret, de Giac et de la Trémoïlle, et Oudard de Moulins. Le projet fut lu, adopté, et signé par le roi [1].

Le même jour, de nouvelles trêves valables pour vingt-huit ans avaient été conclues. Les médiateurs étaient les mêmes que ceux qui avaient négocié le mariage, le duc de Bourbon en plus.

Ce fut le 3 mars seulement que Charles VI donna ses pouvoirs à ses oncles et à son frère [2], ce qui ferait supposer que l'accord définitif pour le mariage s'établit seulement à ce moment. Quant à Richard II, il avait délégué ses pouvoirs dès le 30 décembre précédent [3].

Ces trêves étaient prises afin que « la chrestienté puist estre secourue contre la malice et mauvaise entreprise des mécréants », qui, en diverses parties, s'efforcent de la détruire, et pour « mieux vacquier a mestre nostre saincte mère l'Église, qui si longuement a esté en scisme et division, à bonne paix et vraye union ». Elles comprenaient, en effet, du côté anglais, Richard, ses successeurs, le duc de Lancastre, appelé roi de Castille et de Léon, le roi des Romains, le roi d'Écosse, le roi d'Aragon, le roi de Navarre, la duchesse de Brabant, le doge et la ville de Gênes; — du côté français, Charles VI, le roi des Romains, le roi de Portugal, le duc de Gueldre, Jean des Iles, le doge et la république de Gênes. Guillaume le Scropp y figurait également des deux côtés, comme seigneur de Man.

Elles devaient durer vingt-huit ans, commençant à la Saint-Michel 1398. Elles réglaient minutieusement les serments à prêter, la liberté des transactions, les lettres de marque et de

[1] Rymer, *ouvrage cité*, p. IV, p. 114.
[2] *Ibid.*, p. 115.
[3] *Ibid.*, p. 116.

représailles, les pâtis de guerre, nommaient et désignaient les conservateurs des trêves. Le même jour, les négociateurs anglais remettaient au roi de France des lettres par lesquelles ils s'engageaient à remplacer, s'il y avait lieu, les conservateurs des pâtis, à faire respecter les stipulations y relatives, source constante de contestations et d'escarmouches en Guyenne; à exclure et réputer bannis tous les sujets de Richard II qui refuseraient d'observer ces stipulations. Une dernière clause stipulait que la non-exécution du mariage d'Isabelle et de Richard II n'empêcherait pas la prorogation des trêves [1].

Cette réserve était de pure forme. Le lendemain du jour où ces actes étaient signés, une émouvante cérémonie avait lieu à la Sainte Chapelle du palais. Le patriarche d'Alexandrie, en vertu de lettres de dispense de parenté publiées le 4 mai par l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, bénit l'union de Richard II et d'Isabelle. Thomas de Mowbray, comte de Nottingham et maréchal, représentait le roi d'Angleterre. La messe célébrée avec toute la pompe et tout l'éclat accoutumés, les articles du contrat furent lus. Les ambassadeurs anglais jurèrent, sur les évangiles, d'en assurer l'exécution; puis l'anneau fut remis à la jeune reine. Après la cérémonie, un grand festin réunit le roi, la reine de France, la reine Blanche, veuve de Philippe VI, la jeune souveraine d'Angleterre, Louis II d'Anjou, roi de Sicile, le patriarche d'Alexandrie et les envoyés anglais. Leur mission terminée, ces derniers partirent comblés de cadeaux [2].

Peu de temps après, le vicomte de Melun et Guillaume de la Fons étaient envoyés par Charles VI auprès de Richard II [3], afin d'obtenir ratification des actes du 9 mars. Le 1er mai 1396, Jean, duc de Lancastre et de Guyenne, comte de Derby, de Lincoln et de Leycester, sénéchal d'Angleterre; Edmond, duc de

[1] Arch. nat., J. 956, n° 5, f. 24, v. à 34, et 83, v. Cf. Rymer, *ouvrage cité*, p. 115.

[2] *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 413; et *Froissart*, t. XV, p. 237.

[3] Rymer, *ouvrage cité*, p. 119.

Warwick, comte de Cantorbery; Thomas, duc de Glocester; comte d'Essex et de Buckingham, connétable d'Angleterre; Henri de Lancastre, comte de Derby, d'Hereford; Édouard, comte de Rutland et de Corck; Thomas de Holland, comte de Kent, Jean de Holland, comte de Huntingdon, chambellan d'Angleterre; Thomas Mowbray, comte de Nottingham, maréchal d'Angleterre; oncles, frères et cousins de Richard, s'engagèrent solennellement, par lettres scellées de leurs sceaux, à laisser circuler Isabelle pour revenir en France, avec ses joyaux, meubles et autres biens, en cas de mort de Richard II[1]. Le 9 mai, le roi d'Angleterre ratifiait les clauses du traité de mariage et les trêves prises pour vingt-huit ans[2]. Enfin, le 14 de ce même mois, il approuvait et remettait au vicomte de Melun les lettres adressées à Charles VI, et dans lesquelles il s'engageait à accomplir la teneur du contrat[3]. On n'avait plus, pour que le mariage fût définitivement accompli, qu'à régler les conditions de la remise d'Isabelle à Richard II, et qu'à préparer le trousseau et à organiser la suite de la reine d'Angleterre.

Léon Mirot.

(A suivre.)

[1] Arch. nat , J. 956, n° 10, f. 46-47, et J. 643, n° 11 (copie de 1400).
[2] *Ibid.*, J. 643, n° 7; J. 656, n°s 11 et 12, f. 47 v° à 66.
[3] *Ibid.*, J. 956. n° 13, f. 66. v°, et J, 643 n° 8.

SÉBASTIANI

AMBASSADEUR A CONSTANTINOPLE[1]

1806 — 1808

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

I

L'AMBASSADEUR

L'ambassade de Sébastiani à Constantinople, de 1806 à 1808, fut plus que toute autre mission de ce genre fertile en incidents, et les capacités militaires du général furent mises à contribution autant que ses talents de diplomate. Plusieurs ouvrages l'ont mentionnée[2], mais nulle part elle n'est présentée dans son ensemble, comme ici, grâce à la publication de documents des archives des Affaires étrangères. Le maréchal Brune, prédéces-

[1] Cf. nos études : *La Mission de Sébastiani à Constantinople en 1801.* Revue d'histoire diplomatique de juillet 1903, et *l'Ambassade du maréchal Brune à Constantinople* 1803-1805, même Revue, janvier 1904.

[2] Cf. *Les Corses célèbres* par Louis CAMPI, p. 36 et suivantes. Cet ouvrage donne des détails sur le séjour de Sébastiani à Constantinople, mais ne publie aucun document authentique, et renferme quelques erreurs. — *Ueber die orientalische Politik Napoleon Ier.* Thèse de doctorat, par POPPER DE PODHRAGI, Heidelberg 1884, chap. v et vi, court récit de l'ambassade de Sébastiani jusqu'en juillet 1807. — *Geschichte des Osmanischen Reichs,* par J. W. ZINKEISEN. Gotha, 1863, vol. VII, p. 400 et suiv. — *Die orientalische Politik Oesterreiches seit 1774,* par A. BEER, Prague, 1883, p. 164. — *Die Revolutionen in Constantinopel,* 1807-8, par B. DE SCHLECHTA. Vienne 1882, p. 72. — E. DRIAULT. La question d'Orient en 1807. *Revue d'hist. diplom.*, juillet 1900. Événements jusqu'en août 1807. — E. DRIAULT. *La Question d'Orient depuis ses origines,* Paris, 1898, p. 84-85 — A. THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* vol. VII, p. 232 et suiv. — A. VANDAL, *Napoléon et Alexandre,* vol. Ier, chapitre préparatoire et chapitre Ier, *passim.* — JUCHEREAU DE SAINT-DENIS. *Histoire de l'Empire ottoman, de 1793 à 1844,* vol. II, p. 124 et 55. — ARMAND LEFEBVRE, *Histoire des cabinets de l'Europe de 1800 à 1815,* vol. III, p. 15 et suiv.

seur de Sébastiani, avait quitté son poste, en décembre 1804, sans prendre congé, à la suite du refus fait par la Porte de reconnaître à Napoléon le titre d'Imperador et, depuis dix-huit mois, nous n'étions plus représentés à Stamboul que par le vénérable Ruffin, conseiller d'ambassade.

L'influence russe qui, depuis la campagne d'Égypte, allait toujours grandissant à Constantinople et au service de laquelle la diplomatie britannique s'était mise avec ardeur, avait gagné beaucoup de terrain. Une sorte de mainmise de la Russie sur la Porte était résultée de la vacance de l'ambassade de France et il fallut le triomphe d'Austerlitz pour décider Sélim à reconnaître Napoléon comme empereur des Français. Mais ce n'était qu'une simple condescendance et le ministre de Russie, Italinsky, régnait plus que jamais à Constantinople, au début de l'année 1806. Le traité d'alliance offensive et défensive conclu entre la Porte et la Russie le 23 décembre 1798, et auquel l'Angleterre avait accédé, venait d'être renouvelé en ce qui concernait la Russie[1].

Dirigé exclusivement contre la France, ce pacte était contrebalancé par le traité de Paris, du 25 juin 1802, qui avait cimenté l'amitié séculaire, nouée par François Ier, entre la France et la Turquie. Mais le premier était un traité d'alliance offensive et défensive, tandis que le second n'était qu'un traité de paix, ce qui lui donnait une bien moins grande valeur aux yeux des Ottomans. Le traité de Presbourg venait d'ailleurs de modifier la situation réciproque de la France et de la Porte. Grâce à l'occupation de la Dalmatie par nos troupes, elles étaient devenues voisines et, plus que jamais, le divan craignait les entreprises de la grande et invincible nation. Il le fallait rassurer au plus tôt et faire échec au cabinet de Saint-Pétersbourg.

La politique orientale de Napoléon, si ondoyante et si variable, était encore alors dans sa première phase : celle de l'intangibilité de la Turquie, et l'Empereur entendait rester fidèle au traité de 1802. Avec l'à-propos et l'habileté qui caractérisaient le choix

[1] Cf. MARTENS, *Recueil des traités*, vol. VI.

de ses lieutenants, il désigna pour le représenter à Constantinople le général Horace Sébastiani. La nouvelle de cette nomination parvint sur les rives du Bosphore dans les premiers de juin 1806, et produisit une excellente impression [1], car ce général n'était pas un inconnu au Divan, En 1801, il lui avait porté les articles d'un traité conclu à Paris avec l'ambassadeur ottoman, et s'il ne réussit pas à les faire ratifier, il eut la chance de produire une bonne impression sur le sultan, et de préparer les voies au rapprochement qui se produisit neuf mois plus tard entre les deux pays. Désigné, pour retourner à Stamboul, en qualité d'ambassadeur, en juin 1802, il s'apprêtait à partir; mais au dernier moment Napoléon changea d'avis et lui confia la fameuse mission en Égypte et en Syrie, qui fut une des causes de la rupture de la paix d'Amiens.

Ainsi, à l'avantage de connaître à fond les affaires d'Orient, pour y avoir joué à deux reprises un rôle prépondérant, le nouvel ambassadeur de France joignait celui d'être *persona gratissima* auprès de Sélim et de plusieurs membres du Divan.

II

INSTRUCTIONS DE SÉBASTIANI

Napoléon écrivit de sa propre main les bases des instructions de Sébastiani. Elles sont assez concises pour que nous les rapportions ici; toute la politique impériale vis-à-vis de la Turquie, en 1806, y est exposée [2] :

« Article premier. — Mon ambassadeur à Constantinople doit s'attacher en toutes les circonstances et par tous les moyens à inspirer confiance et sécurité à la Porte, et à faire comprendre que je ne veux rien de l'empire de Constantinople ; que je veux, autant qu'il est en moi, en pacifier toutes les parties, réorganiser et

[1] Archives des affaires étrangères de Paris, correspondance manuscrite. *Turquie*, t. 212, f. 72. Ruffin à Talleyrand, 28 juin 1806.
[2] *Ibid.* f. 80 et suiv.

rétablir, s'il est possible, ce formidable empire, qui dans son état de faiblesse en impose à la Russie et la contient. »

Cet article est une réponse aux insinuations de la Russie, qui considérait l'acquisition de la Dalmatie comme le premier acte de la conquête de la Turquie d'Europe par la France. La nomination de consuls et d'agents commerciaux en Bosnie entretenait d'ailleurs les craintes de la Porte et Napoléon s'efforce de les dissiper par l'organe de Sébastiani.

Dans l'article 2 des instructions se dévoilent les projets actuels de l'Empereur : « Le but constant de ma politique est de faire une triple alliance de moi, de la Porte et de la Perse, dirigée indirectement ou implicitement contre la Russie. »

Art. 3. — « Je veux être traité comme la puissance la plus favorisée ; mais je veux regagner l'influence que j'ai perdue, par l'adresse, l'insinuation, la confiance, et non par l'arrogance, la force ou la menace. » Cette allusion à la conduite de la Russie et de l'Angleterre à Constantinople depuis 1798 est soulignée par cette phrase typique : « Mon ambassadeur doit plaire et imposer de la confiance ; je jugerai qu'il aura inspiré de la confiance et rempli ses instructions, toutes les fois qu'il sera instruit par la Porte des demandes de la Russie et de l'Angleterre. »

Les Serbes, appuyés par les Russes, sont en révolte ouverte contre la Porte[1] ; le pacha de Widdin, Passavan Oglou, s'est rendu presque indépendant. Napoléon craint qu'on ne l'accuse de favoriser ces agissements, et il se justifie d'avance par l'article 4 : « Je ne soutiendrai aucun rebelle à la Porte, ni aucun de mes anciens amis d'Égypte ou de Syrie, ni aucun Grec. Ma politique est une et simple : être intimement lié à la Porte ; je veux être bien avec la Porte, par la confiance, par l'amitié et par le sentiment ; mais cela n'est pas suffisant. Je veux que cette liaison apparaisse à la Russie, à l'Angleterre, à toute l'Europe ;

[1] Cf. nos ouvrages : *le Royaume de Serbie*, Paris, 1894, et l'*Histoire du Monténégro et de la Bosnie, depuis les origines* (d'après les auteurs slaves). Paris, 400 pages in-8°, 1895.

que tout ce qui est amitié ait de l'éclat, que tout ce qui est froideur et mécontentement soit secret. »

Mais là ne se bornera pas la tâche de Sébastiani : « Son étude constante doit être de jeter de la défaveur sur la Russie. Il doit déprécier ses forces militaires, la bravoure de ses troupes, de toutes manières et constamment; vivre avec la légation russe froidement et sans beaucoup d'égards, la traiter avec hauteur plutôt qu'avec complaisance. Quelles que soient d'ailleurs les relations de la France et de la Russie, la légation française à Constantinople doit toujours vivre froidement avec la légation russe. Au contraire, elle peut être bien avec l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre lorsque la paix sera faite. »

Voici, pour terminer, le moyen immédiat que Napoléon veut employer pour annuler la puissance russe : « Le but de toute négociation doit être la fermeture du Bosphore aux Russes et l'interdiction du passage de la Méditerranée dans la mer Noire à tous leurs bâtiments armés ou non armés; de ne laisser naviguer aucun Grec sous pavillon russe; de fortifier et d'armer toutes les places contre la Russie; de soumettre les Géorgiens et de faire reprendre à la Porte l'empire absolu sur la Moldavie et la Valachie. »

Revenant encore sur sa résolution de maintenir l'intégrité de l'Islam — Tilsit n'est pourtant pas loin! — l'Empereur clôt ses instructions en ces termes : « Je ne veux point partager l'empire de Constantinople, voulût-on m'en offrir les trois quarts; je n'en veux point. Je veux raffermir et consolider ce grand empire et m'en servir tel que, comme opposition à la Russie. »

III

RÉCEPTION DE SÉBASTIANI

Le voyage de l'ambassadeur fut long et pénible, sa femme était malade [1], la chaleur insupportable; on atteignit enfin Buca-

[1] Il avait épousé la fille du marquis de Coigny. Son beau-frère l'accompagnait comme officier d'ordonnance.

rest, le 28 juillet 1806. Une escorte d'honneur y attendait Sébastiani et, le 9 août, il fit son entrée à Constantinople, avec un certain éclat, mais combien différent de celui qui, trois ans auparavant, entoura l'arrivée à la Corne d'Or de l'escadre qui amenait le maréchal Brune! La réception par les ministres est empreinte d'une certaine cordialité; l'ambassadeur renouvelle connaissance avec le reis effendi ou ministre des affaires étrangères; Sélim le reçoit en audience particulière, le comble d'amabilités et lui parle en termes émus de son « ami le grand Napoléon ». L'audience officielle aura lieu plus tard, quand Latour-Maubourg, nommé secrétaire d'ambassade, aura amené les présents, complément indispensable de la réception à tout envoyé à la Porte. Cinq magnifiques chevaux sont offerts au général et une villa pour l'été est mise à sa disposition. Les ministres d'Angleterre et de Russie se plaignent hautement de ces attentions, mais Sélim répond qu'il ne peut pas assez honorer l'ambassadeur de Napoléon le Grand [1].

Sébastiani profita des bonnes dispositions de Sélim pour demander la destitution des hospodars de Valachie et de Moldavie, les princes Moruzzi et Ypsilanti, dévoués corps et âme à la Russie, et jetant l'or à pleines mains dans l'entourage du sultan. Sa Hautesse y consentit de suite, malgré l'irrégularité d'une telle mesure [2], et nomma à leur place le prince Callimachi, drogman de la Porte, et le prince Alexandre Soutzo, bien connus pour leurs sentiments francophiles. Napoléon aurait préféré voir occuper ces postes par des nationaux, mais dut se contenter, faute de mieux, de ces personnages, car la tradition était que les hospodars fussent choisis parmi les nobles grecs de Constantinople. Il faut, pour être juste, reconnaître que cette complaisance du sultan avait été achetée par une concession importante de notre gouvernement dans l'affaire des barataires.

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, corresp., t. 212, f. 152 et suiv. Sébastiani à Talleyrand, 22 et 25 août 1806.

[2] Le traité de Jassy, de 1792, stipulait que les hospodars seraient nommés pour sept ans. Or Moruzzi et Ypsilanti n'étaient à leur poste que depuis trois ans.

Ceci demande quelques explications D'après la plus ancienne capitulation les légations européennes, et même les simples consulats, avaient le droit de prendre à leur service, en qualité d'interprètes, un certain nombre d'hommes du pays qui jouissaient de ce fait de nombreuses immunités et ne payaient pas l'impôt local On les appelait des barataires. Peu à peu ils devinrent très nombreux et ces charges se vendaient au profit des agents diplomatiques et consulaires. La Porte, jalouse de voir une si grande quantité de Turcs échapper à sa juridiction, réclama la réduction des barataires à un chiffre normal; elle se heurta partout à un refus formel. Napoléon vit dans une concession accordée sur ce point, d'importance minime pour nos intérêts, le moyen de gagner le Divan à sa cause et ordonna que les raïas nommés depuis quatre ans en qualité de barataires seraient exclus de la légation de France, à la condition que les barataires des autres légations seraient également traités. Ce qui arriva en effet, pour le plus grand dommage pécuniaire des ambassadeurs et consuls.

Le remplacement des hospodars était un grand succès diplomatique; il inspira confiance à Sébastiani et lui fit croire que la Porte, secouant le joug de la Russie, allait reconquérir son indépendance. Sans perdre un instant, il proposa la conclusion d'une triple alliance offensive et défensive entre la France, la Turquie et la Perse; mais, comme il fallait s'y attendre, le sultan demanda du temps pour réfléchir [1]. L'ambassade du général commençait donc sous les meilleurs auspices, et la nouvelle de la conclusion du traité de paix, par d'Oubril, à Paris, le 20 juillet, semblait devoir faciliter la tâche de Sébastiani. Le ministre de Russie à Constantinople, Italinsky, exactement renseigné sur le véritable état des choses à Saint-Pétersbourg, affirmait que le tsar ne ratifierait pas ce traité, et l'événement lui donna raison. Aussitôt Sébastiani réclama la fermeture du Bosphore aux vaisseaux russes. Par leur occupation de Corfou et des bouches de Cattaro,

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, corresp., t 212, f. 157. Sébastiani à Talleyrand, 26 août 1806.

les troupes moscovites mettaient en danger la Dalmatie, et elles soutenaient énergiquement les Monténégrins qui guerroyaient continuellement avec les soldats de Marmont.

IV

LUTTE POUR LES DARDANELLES

Italinsky rappelle à Sélim qu'en vertu du traité de 1798 [1] les Dardanelles sont ouvertes aux vaisseaux russes ; que par le renouvellement récent de ce traité la Turquie, bien qu'elle soit en paix avec la France et la Russie, est tenue de laisser les Dardanelles ouvertes. Il y a du vrai dans la thèse d'Italinky, mais les raisons de Sébastiani sont aussi péremptoires, car la Turquie a fait au lendemain de la rupture de la paix d'Amiens une déclaration solennelle de neutralité, et cette neutralité doit lui interdire de favoriser les Russes au détriment des Français, en leur laissant franchir le Bosphore. Prise entre deux traités, également engagée avec les belligérants, la Porte se trouve dans une situation très difficile. Enfin, les arguments de l'ambassadeur de France l'emportent et la question de sentiment n'est pas étrangère à cette résolution, car Sélim est personnellement de plus en plus attaché à Napoléon. Il ordonne la fermeture des Dardanelles à tous les vaisseaux russes, ou naviguant sous ce pavillon.

Italinsky répond par une déclaration de guerre, qui n'est pas une vaine menace, et le Divan terrifié apprend bientôt que 90,000 Russes, sous le général Michelson, ont passé le Dniester et se dirigent sur le Danube. L'affolement est à son comble; Sébastiani, redevenu soldat, fait décider la formation de deux corps d'armée en Roumélie et l'appel des Asiatiques; en même temps, il rassure un peu le sultan en lui promettant que Napoléon ne l'abandonnera pas et qu'au besoin 25,000 Français se porteront de Dalmatie à Widdin pour appuyer la gauche des Turcs. C'est uniquement, ajoute-t-il, pour être plus à portée de secourir

[1] MARTENS, *Recueil des traités*, vol. VI.

la Turquie que l'Empereur a refusé d'évacuer la Dalmatie; mais il faut en échange que le Divan prenne des mesures énergiques, fasse fortifier les places du Danube et les environs des Dardanelles. Malheureusement, ces mesures exigeront plusieurs mois et dans quatre semaines les Russes seront sur le Danube. Pour gagner du temps, Sébastiani pousse le sultan à écrire des lettres particulières au tsar et au roi d'Angleterre, afin de leur démontrer que le déplacement des hospodars n'est pas contraire à la neutralité, pas plus que la fermeture du Bosphore. Se défiant des capacités des généraux turcs, Sébastiani demande à Napoléon l'autorisation de diriger en personne les opérations de l'armée ottomane [1]; mais avant qu'il puisse recevoir une réponse, les événements se sont succédé avec rapidité à Constantinople et dans l'Europe centrale.

L'ambassadeur connut bientôt les amertumes de la défaite. Arbuthnot, ministre d'Angleterre, remet une note au Divan. Il y trace un tableau redoutable des armées prussiennes et russes qui vont se ruer sur Napoléon, et, chose plus grave, la Suède et l'Autriche lui ont déclaré la guerre. Sous une telle accumulation de forces, la France va succomber et entraîner la Turquie dans sa chute. Par une étrange coïncidence, cette note comminatoire et mensongère fut remise à la Porte au moment même où se livrait la bataille d'Iéna [2]. Nouvelle terreur du Divan; plusieurs de ses membres, corrompus par les largesses des deux hospodars révoqués, demandent qu'on donne satisfaction aux exigences de la Russie et de l'Angleterre. Que peut faire Sébastiani contre une telle coalition? Talleyrand le laisse sans nouvelles, et aux affirmations contenues dans la note anglaise il ne peut rien opposer de précis, car il ne sait pas ce qui se passe dans l'Europe centrale. Ses bons conseils, ses insinuations amicales restent sans effet et, le 16 octobre, Sélim, la mort dans l'âme, cède à son entourage, replace les deux hospodars chers aux

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, corresp., t. 212, f. 226. Sébastiani à Talleyrand, 108e, 1806.

[2] *Loc. cit.*, *Turquie*, corresp., t. 212, f. 253.

Russes, autorise le passage des Dardanelles à nos ennemis et promet à Arbuthnot de renouveler avec l'Angleterre le traité d'alliance de 1799.

Le général faisait de tristes réflexions sur la faiblesse de la Porte, véritable jouet entre les mains des puissances, et il demandait à Napoléon si, après tout, il ne vaudrait pas mieux donner la Moldavie et la Valachie à l'Autriche ou à une puissance quelconque, pourvu que ce ne fût pas la Russie. Il pensait que par cette cession toutes les influences contraires à la France seraient annihilées à Constantinople parce que les hospodars grecs n'auraient plus les trésors de ces provinces pour acheter les consciences, et que les Russes, éloignés des frontières de l'Empire, ne seraient plus à craindre [1]. C'est un Tilsit avant la lettre, mais les termes du contrat sont retournés; Talleyrand ne répondit rien à cette proposition de Sébastiani. Elle n'était que le résultat d'une disposition momentanée de son esprit, et n'entrait nullement dans les vues de Napoléon à cette époque; elle était enfin inexécutable.

Soudain la situation change de face, comme au coup d'une baguette magique. La nouvelle de la victoire d'Iéna arrive à Constantinople; puis la lettre bien connue de Napoléon à Sélim, du 11 novembre 1806, contenant ces mots : « J'ai la mission de sauver votre empire, je mets en commun avec vous mes victoires [2]. » Puis, on apprend qu'un armistice a été signé entre la France et la Prusse; que la formidable coalition n'a existé que dans le cerveau d'Italinsky et d'Arbuthnot; enfin que les armées russes restent seules en face des nôtres victorieuses. Des renseignements plus précis arrivent au palais sur la force réelle des troupes de Michelson en Moldo-Valachie. Ce n'est plus 90,000 hommes, mais seulement 20,000 [3], qui se sont emparés de Choczim, de Bender et de Jassy, forteresses laissées sans

[1] *Loc. cit.* t. 212, f. 255. Sébastiani à Talleyrand, 16 octobre 1806.

[2] Correspondance de Napoléon, 11232.

[3] A. Thiers., *op. cit.*, t. VII, f. 438, donne à l'armée russe une force de 40,000 hommes, plus 50,000 en réserve. Sébastiani, dans sa dépêche à Talleyrand, la fixe de 15 à 20,000 hommes.

défense, mais dont le réel objectif consiste à soulever le pays contre la Porte. En effet, les concessions accordées, le 16 octobre, par le sultan à la Russie n'ont pas arrêté la marche de Michelson. Le cabinet de Saint-Pétersbourg, malgré la guerre terrible qui se déroule en Pologne, veut profiter de l'état de faiblesse actuel de la Turquie et de l'influence que les Grecs possèdent dans le Divan pour garder les provinces danubiennes. Il ne craint pas de tenter cette grosse opération avec 20,000 hommes, car les flottes anglaises sont à sa disposition et, le cas échéant, tiendront Constantinople en respect; il compte aussi sur l'inertie traditionnelle des ministres ottomans. Et puis, ces provinces, une fois occupées, pourront servir à un échange quelconque, quand il s'agira de traiter la paix avec Napoléon; ce qui serait déjà un résultat appréciable.

En conséquence, Italinsky informe le Divan que Michelson occupera la Moldo-Valachie jusqu'à ce que l'ordre y soit rétabli et que le traité d'alliance offensive et défensive conclu entre la Porte et l'Angleterre, en 1799, ait été renouvelé [1]. Or, comme on pourra toujours dire que l'ordre n'est pas entièrement rétabli dans les provinces danubiennes, les Russes y resteront indéfiniment; telle est la conclusion naturelle de la démarche d'Italinsky.

Par un de ces revirements soudains, fréquents chez les cours faibles, la Porte, exaspérée par les prétentions de la Russie, rassurée par les succès de Napoléon, et surtout par sa présence en Pologne, tout près de ses frontières, par la faiblesse du corps de Michelson; la Porte déclare solennellement la guerre à Alexandre, le 24 décembre 1806, et un grand enthousiasme éclate dans toutes les classes de la société. Contrairement à l'antique usage, en vertu duquel les ambassadeurs d'une puissance ennemie étaient mis aux Sept Tours [2], Italinsky ne fut pas arrêté; il ne quitta même pas sa résidence. Sébastiani, en homme d'hon-

[1] Budeberg, ministre des affaires étrangères de Russie, à Italinsky, 15 novembre 1806.

[2] L'infortuné Rufin venait d'y passer trois ans, de 1799 à 1801. Cf. notre étude citée : *Sébastiani à Constantinople en 1801*.

neur, demanda même qu'on ne l'incarcérât point. Cette noble conduite lui valut un rappel à l'ordre de Napoléon, furieux de l'arrestation récente par les Russes du sieur Reinhardt, notre consul à Jassy. « La représaille était juste, fit écrire l'Empereur, et les hommes ne sentent point assez le prix de la générosité, pour qu'on puisse se venger par là de leurs offenses[1] ».

V

SÉBASTIANI DÉFEND CONSTANTINOPLE

Voilà la Turquie en guerre avec la Russie et, chose beaucoup plus grave, avec la Grande-Bretagne, dont les flottes croisent dans l'Archipel. Le premier moment d'enthousiasme passé, on réfléchit aux conséquences et Sébastiani en profita pour proposer de nouveau la conclusion de l'alliance entre la France, la Turquie et la Perse, dont il avait déjà posé les bases cinq mois auparavant. On accueille cette proposition comme la seule susceptible de plaire à Napoléon et, avec une hâte rare chez les Orientaux, Emin Vahid effendi, plénipotentiaire ottoman, et Mohammed Mirza, ambassadeur de Perse, partent le 29 décembre pour le quartier général de l'Empereur, accompagnés de l'orientaliste Jaubert. Ils venaient de se mettre en route lorsque Sébastiani reçut une lettre personnelle de l'Empereur l'autorisant à signer lui-même un traité d'alliance offensive et défensive entre les trois nations; traité par lequel l'intégrité des provinces danubiennes et de la Serbie serait garantie à la Porte[2]. Arbuthnot paye d'audace; le 25 janvier 1807, par une note comminatoire, il place la Porte, au nom de l'Angleterre et de la Russie, dans l'alternative ou de chasser immédiatement Sébastiani de Constantinople et de renouveler l'alliance de 1799 avec la Grande-Bretagne, ou de voir les armées russes pénétrer

[1] *Loc. cit.*, t. 213, f. 37. Talleyrand à Sébastiani. Varsovie, 20 janvier 1807.

[2] Correspondance de Napoléon : 11337. Napoléon à Sébastiani, de Posen, 1er décembre 1806.

en Roumélie, et la flotte britannique s'établir à la Corne d'Or [1]. Confiant dans les promesses de Sébastiani, le Divan ne répond pas et même refuse d'accorder les passeports nécessaires aux courriers d'Arbuthnot; puis, pour bien marquer sa préférence envers la France, Sélim octroie à Sébastiani le grand ordre du Croissant, et choisit pour Napoléon deux magnifiques pistolets enrichis de brillants et pour Talleyrand une cassolette à parfums d'une grande magnificence. Au dernier moment, Sa Hautesse s'aperçoit que les pistolets ont des canons fabriqués en Angleterre, et ordonne de les remplacer par des canons de facture musulmane.

Consterné par le silence de la Porte et coupé de ses communications avec son cabinet, le ministre d'Angleterre s'affole, et voit le spectre des Sept Tours se dresser devant lui. Il s'enfuit secrètement de sa résidence, se jette dans une barque et gagne la frégate anglaise *l'Endymion*, mouillée en face de Péra et à bord de laquelle on donnait ce soir-là une fête brillante. Sa hâte est si grande qu'il ne laisse même pas le temps de lever l'ancre; il fait couper le câble, et le navire, avec tous ses invités, vogue vers les Dardanelles, pour rejoindre l'amiral Duckworth à Ténédos [2]. Aussitôt en sûreté, Arbuthnot adresse une lettre au ministre de Danemark, à Constantinople; il lui demande de prier l'ambassadeur de France de protéger tout ce qu'il a laissé derrière lui dans sa fuite: d'abord et surtout ses objets précieux et sa vaisselle qui vaut plus de 6,000 louis d'or; puis Mr. Moore et sa femme; la famille Daniel, commissaire du roi, toutes les dames de la mission anglaise, enfin celles des drogmans. Mais il prévoit que les affaires pourraient prendre une autre tournure et il ajoute en parlant de Sébastiani : « Je serais enchanté de pouvoir faire pour sa nation ce que j'ose demander pour la mienne; je serais surtout empressé de faire tous mes efforts pour rendre des services à sa propre famille, en cas qu'il y eût un changement dans les

[1] *Loc. cit.*, t. 213, f. 41. Le secrétaire chargé de porter cette note au Divan, Wellesley Pole, se présenta dans une tenue inconvenante : costume de chasse, fouet à la main, couvert de boue par une longue course sous la pluie.

[2] *Loc. cit.*, t. 213, f. 91. Sébastiani à Talleyrand, 30 janvier 1807.

affaires, et même j'aurais une raison particulière de rendre des devoirs d'humanité à madame son épouse, avec la famille de laquelle j'ai l'honneur d'être intimement lié [1]. »

Le lendemain, Italinsky quittait Constantinople avec ostentation et suivi de tout le personnel de sa légation et des commerçants russes.

Le départ d'Arbuthnot équivalait en cette occurrence à une déclaration de guerre; la flotte anglaise pouvait donc paraître devant la Corne d'Or d'un instant à l'autre, et rien n'était préparé pour lui résister. Une faible division ottomane, incapable d'en arrêter la marche, mouillait dans la baie de Nagara à l'entrée de la mer de Marmara; les deux châteaux des Dardanelles, manquant de canons et d'artilleurs, ne pouvaient fermer ce passage. La garnison de Constantinople presque entière était en Roumélie, et si un grand nombre de canons emplissaient l'arsenal, il fallait établir des batteries pour pouvoir les mettre en position.

Sans hésiter un moment, Sébastiani prend le commandement de la capitale, que personne ne lui conteste, et ordonne les premières mesures défensives. Malheureusement les officiers d'artillerie et de génie que Marmont a envoyés de Dalmatie ne sont pas encore arrivés. En les attendant, le général et son entourage y suppléent de leur mieux. Quelques janissaires restés à Constantinople, les habitants, les Grecs eux-mêmes travaillent avec ardeur. Les vieux remparts des empereurs de Byzance encore debout, et qui n'ont point vu de canons depuis trois siècles, se couvrent de batteries. La pointe du Sérail est convertie en un ouvrage fortifié très important; sept batteries s'élèvent entre cet endroit et le château des Sept Tours; le rivage nord de Constantinople en reçoit treize, la partie située en face du canal deux, la côte d'Asie enfin, six.

Le sultan visite fréquemment l'ouvrage du Sérail, il s'émerveille des progrès accomplis en quelques jours, et témoigne en termes émus sa satisfaction et sa reconnaissance à Sébastiani.

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 213, f. 82.

La ferme contenance de l'ambassadeur impose au Divan et lui communique une certaine confiance. Après tout, les Anglais n'ont pas de troupes de débarquement, et un bombardement se bornera, au pis aller, à des dégâts matériels pour les établissements maritimes et à la capture de la flotte turque.

De Lascours, aide de camp du général, va aux châteaux des Dardanelles pour essayer d'y rétablir quelques batteries; mais il arrivera trop tard pour empêcher les Anglais d'entrer dans la mer de Marmara.

Les éléments concourent à la défense de Constantinople; le vent du Nord, qui souffle avec persistance, empêche les vaisseaux ennemis de remonter le courant violent qui porte les eaux de la mer Noire dans la Méditerranée. C'est autant de gagné. Quinze jours se passent, et l'amiral Duckworth, auquel s'est joint la division de l'amiral Louis, ne peut pénétrer dans les détroits que le 20 février. Il les franchit sans essuyer un coup de canon et brûle un vaisseau, quatre frégates et deux corvettes turques dans la baie de Nagara. Les équipages sont à la Mosquée et personne ne s'oppose à cet acte d'inutile sauvagerie.

Quand on vit, le 21 février, les dix voiles anglaises jeter l'ancre auprès des îles des Princes à une portée et demie de canon du Sérail, une terreur épouvantable s'empara des ministres et le palais retentit des cris d'effroi des femmes et des ennuques. Si Duckworth avait profité de cette panique pour lancer quelques boulets, il aurait obtenu la soumission de la Porte, car les travaux de défense n'étaient pas encore achevés et il y avait notamment à peine dix canons sur les batteries.

Effrayé par l'immensité de cette ville d'un million d'habitants, l'amiral hésita à employer la force, et essaya de procéder par intimidation. Il réitéra la note d'Arbuthnot du 25 janvier, et le Divan, ne se croyant pas en état d'apposer de la résistance, envoya Isak bey auprès de Sébastiani pour l'informer que les Turcs ne répondaient pas de sa sûreté et l'engageaient à quitter la ville, car les Anglais l'indiquaient comme l'auteur de la guerre. Le général lui répondit, sur un ton véhément, que rien au monde ne

le ferait abandonner son poste, qu'il y était par ordre de l'Empereur et ne le quitterait que sur un ordre de lui. Isak bey rapporte cette réponse au Divan et quelques instants après Sébastiani paraît devant les ministres, et leur réitère ses conseils de résistance.

Pour gagner quelques jours et avoir le temps de mettre des canons en position, il décide le Divan à engager des pourparlers avec les Anglais. Cela réussit à merveille et une indisposition d'Arbuthnot facilite cette manœuvre.

Du 23 au 28 février, Duckworth multiplie ses notes, renouvelle ses exigences déjà connues, savoir : le renvoi de Sébastiani et le renouvellement du traité de 1799; de plus, il demande la remise aux Anglais de trente vaisseaux turcs et l'occupation par des garnisons britanniques des Dardanelles et d'Alexandrie. C'était l'annihilation complète de la puissance ottomane sur mer. Les Turcs discutent par notes également, implorent une réduction de ces conditions draconiennes, et de concessions en concessions Arbuthnot finit par se contenter de l'expulsion de Sébastiani et du renouvellement de l'alliance de 1799. Le Divan feint d'accepter; mais il soulève de graves objections sur le choix de l'endroit où se rendront les plénipotentiaires anglais chargés de signer l'accord; aucun lieu ne paraît suffisamment sûr.

Sur ces entrefaites, un capitaine du génie et deux d'artillerie de l'armée de Dalmatie sont arrivés le 22, et grâce à leur activité 300 pièces de canon sont bientôt placées sur les batteries [1], rendant ainsi la défense possible. Cent marins de la flotte, qui ont suivi ces officiers, prêtent leur concours : de Pontécoulant, auditeur au Conseil d'État; Latour-Maubourg et de la Blanche, secrétaires de l'ambassade; les aides de camp de Coigny et de Torcy, tous les membres de la légation de France, les drog-

[1] Dans le précis des événements de Constantinople, inséré dans le *Moniteur* de mars 1807, le chiffre des canons est de 500. Il y a là une exagération voulue; la lettre de Sébastiani à Talleyrand, du 3 mars 1807, donne 306 canons.

mans, les jeunes de langue, servent aux pièces et donnent aux Turcs l'exemple du courage. Le marquis d'Almenara, ministre d'Espagne et ses secrétaires, prennent également part à ces travaux guerriers. Les ministres ottomans, saisis d'une noble émulation, s'installent chacun dans une batterie et l'ambassadeur de France, en grand uniforme, ne quitte pas celle du Sérail, la plus importante et la plus exposée.

Au moment décisif, Sélim hésite; une lettre de Napoléon arrive, Sébastiani la fait immédiatement traduire et la porte à Sa Hautesse. Voici cette lettre *in extenso :*

« J'ai lu avec un vif intérêt la lettre de Votre Hautesse : j'ai été indignée comme Elle de la proclamation des généraux russes. Elle a pris le parti de défendre ses États; elle peut être certaine que je la seconderai de tous mes moyens. L'armée russe continue à fuir devant moi. Le moment est venu de consolider l'empire des Ottomans. Il faut que Votre Hautesse prenne toutes les mesures énergiques qu'offre la fidélité de vos peuples, pour ne laisser à nos ennemis communs aucun instant de repos [1]. »

C'était la quatrième lettre que Napoléon lui écrivait depuis deux mois [2]. Elle les résumait toutes. L'effet fut immédiat et l'ordre donné de suspendre les pourparlers avec les Anglais, et de défendre la ville à outrance. La population s'exalte; les travaux des batteries, rudimentaires au début, se sont perfectionnés; les Anglais restent dans l'inaction, car en présence de cette attitude énergique Duckworth attend le renfort des cinq vaisseaux qu'il a laissés aux Dardanelles.

En vue d'une attaque, Sébastiani achève de dresser son plan de défense ainsi conçu : empêcher l'approche de l'escadre anglaise, ou du moins l'embossage de vaisseaux et bombardes,

[1] Ce texte est différent de celui que A. Thiers donne dans le tome VII, p. 447, et qui commence par ces mots : « Généreux Sélim, montre-toi digne. » Le texte cité par A. Thiers ne se trouve dans aucune des lettres que Napoléon a écrites à Sélim à cette époque.

[2] Le 11 novembre, de Berlin (Corresp. 11232). — Le 1er décembre, de Posen (Corresp. 11338). — Le 1er janvier, de Varsovie (Corresp. 11533). — Le 20 janvier, de Varsovie (Corresp. 11671).

afin de garantir la ville d'un bombardement; défendre l'entrée du canal de façon que cette escadre ne puisse y pénétrer pour aller détruire l'escadre turque et l'arsenal de marine; croiser les feux des batteries de la ville et de celles de Scutari, afin d'empêcher les ennemis de canonner en courant des bordées [1].

Le 2 mars, l'escadre anglaise lève l'ancre, court une bordée jusque sous le canon du Sérail et cingle vers la mer de Marmara. Sébastiani essaya d'empêcher la flotte turque de suivre celle des Anglais; mais le capitan pacha était trop excité par les clameurs de ses marins pour suivre un aussi sage avis. Par bonheur pour lui, il ne put joindre l'ennemi.

Le capitaine Méchain qui commandait aux châteaux des Dardanelles, remis en état par Lascours, infligea aux vaisseaux britanniques de sérieux dégâts. Le commandant Leclercq, aide de camp de Marmont, y arriva le lendemain pour compléter les travaux.

VI

TRIOMPHE DE SÉBASTIANI

Rarement ambassadeur remporta un succès personnel plus complet. Le sultan combla Sébastiani d'attentions, Napoléon lui fit témoigner toute sa satisfaction [2] et le nomma grand cordon de la Légion d'honneur Pour augmenter l'éclat de cette distinction, il fit envoyer les insignes à Sélim, qui les remit en grande solennité à l'ambassadeur [3]. Enfin, suprême honneur, Sa Hautesse publia un hatti sherif pour le remercier. M. de Pontécoulant, tous les membres de la légation et les officiers français reçurent des décorations ottomanes proportionnées à leur grade.

Le général était amplement dédommagé de n'avoir point été

[1] *Loc. cit.*, t. 213, f. 215.
[2] *Loc. cit.*, t. 213, f. 382 et 385.
[3] *Loc. cit.*, t. 213, f. 394 et 395. Napoléon à Sélim, et 17 avril 1807 (12324). Talleyrand à Sébastiani, 11 avril 1807.

rappelé à l'armée, comme il en avait à plusieurs reprises fait la demande, et même, le 15 avril, en annonçant à Talleyrand la naissance de sa fille, il demandait encore à « ne pas languir dans un pays qu'il a pris en aversion ».

Craignant un retour offensif des flottes russe et anglaise, Sélim fit établir par Sébastiani un plan de fortifications qui rendraient Constantinople imprenable. Cinq cents artilleurs, détachés de l'armée de Dalmatie, furent mis en route pour coopérer à la défense éventuelle de la capitale, et on convint qu'ils seraient soldés par la France [1].

La nouvelle de la victoire d'Eylau, arrivée vers la mi-mars, porta au comble la puissance morale de l'ambassadeur et il en profita pour presser le Divan de prendre les dernières mesures militaires contre la Russie, afin de faire une importante diversion sur les frontières méridionales de cet empire. En dehors d'une attaque vigoureuse de l'armée de Roumélie, 10,000 janissaires devaient débarquer en Crimée et 25,000 Français passeraient de Dalmatie à Widdin sur le Danube. Malgré l'hostilité que les pachas des provinces manifestaient contre un passage de troupes étrangères, Sélim se flattait de faire aboutir cette combinaison [2].

Ici se place une singulière tentative du roi de Prusse pour rétablir la paix entre la Russie et la Porte. Le baron de Sonfft, naguère ministre de Prusse à Copenhague, fut chargé de cette mission au mois de février 1807. On lui vola ses papiers en Bohême, il perdit son fils en Transylvanie; ces incidents retardèrent son voyage, qu'il accomplissait sous le nom du courrier autrichien Michel Stephan. Arrivé à Constantinople dans les premiers jours de mai, il présenta sans perdre un instant une offre de médiation, basée sur la grande victoire que, selon lui, les Russes venaient de remporter à Eylau; cela constituait de la part de Sonfft un mensonge flagrant et une insigne maladresse.

[1] Napoléon à Sélim, de Finkenstein, 3 avril 1807 (12277).

[2] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 213, f. 280 et 327. Sébastiani à Talleyrand, 10 et 22 mars 1807.

Mais Sébastiani était si bien renseigné de tout ce qui se passait au Sérail que, deux heures plus tard, il connaissait la démarche du baron. Si l'intervention prussienne se fût produite au moment où la flotte anglaise était en face de Constantinople, elle aurait peut-être pu modifier la situation; mais actuellement elle arrivait deux mois trop tard. La prépondérance de Sébastiani était alors si bien établie que, sur un mot de lui, le Divan signifia à Sonfft qu'il eût à partir sous deux jours, attendu qu'on ne pouvait accepter la médiation d'un prince en guerre avec la France. Sonfft demanda à rester comme ministre de Prusse; le Divan, disait-il, tolérait bien à Constantinople un chargé d'affaires de cette nation. Il n'obtint rien et, après trois semaines de discussions stériles, il reprit le chemin du Danube et, en repassant à Widdin, fit ses confidences à Meriage, consul de France [1].

VII

CHAGRINS INTIMES

Au milieu de la joie que causent à Sébastiani les marques d'estime que lui ont prodiguées les deux souverains, dont il a si bien défendu la cause, un affreux malheur vient le frapper. Sa femme relevait de couches lorsque, le 9 mai, elle mourut subitement d'une maladie de cœur, pendant que son mari lui donnait lecture d'un livre sur la Pologne que Talleyrand venait de lui envoyer. Un pareil accident avait emporté son grand-père, M. de Constans. Dans sa douleur cruelle, le général supplie l'Empereur de l'arracher — mais de suite — à cet horrible pays. Son secrétaire Latour-Maubourg mande « que l'état de Sébastiani fait tout craindre, que son accablement est profond et que l'état de langueur, qui en sera la suite, donne beaucoup d'inquiétudes à son entourage »; enfin, il estime que son rappel est indispensable [2].

Le général se ressaisit pourtant assez vite et étouffant sa

[1] Archives nationales A. F. IV 1688. Rapport de Meriage 9 mai 1807. Cf. ZINCKEISEN. *Geschichte des Osmanischen Reichs*, vol. VII, p. 481 et suiv.

[2] *Loc. cit.*, t. 214, f. 11. Latour-Maubourg à Talleyrand, 8 mai 1807.

douleur, pour se souvenir qu'il était ambassadeur de France, il recommença à activer les préparatifs de concentration de l'armée turque sur le Danube. Pour changer d'air, il alla inspecter les châteaux des Dardanelles, que le chef de bataillon Leclercq, aide de camp de Marmont, mettait en état de repousser une nouvelle tentative des Anglais.

La série des malheurs inaugurée par la perte de sa femme va continuer pour Sébastiani jusqu'à la fin de son ambassade. D'abord, il tombe malade d'une fièvre aiguë qui ne le quitte pour ainsi dire pas. La blessure au bras, qu'il a reçue à Austerlitz en chargeant un carré russe, se rouvre, et bientôt une toux opiniâtre augmente ses souffrances.

Sa situation financière devient fort mauvaise, malgré l'importance de son traitement, qui est de 150,000 francs, et de ses revenus personnels. La suppression des bérats dont nous avons parlé (page 580) lui a fait perdre un million en recettes; les dépenses nécessitées par la défense de Constantinople, et l'entretien à sa table des officiers français envoyés par Marmont, ont creusé dans son budget un trou qu'il ne peut combler. « Il est dans la position la plus fâcheuse et sortira de Constantinople abymé de dettes. » Remarquons, en passant, que presque tous les ambassadeurs de France[1] à Constantinople, aussi bien sous l'ancien que sous le nouveau régime, ont éprouvé de graves embarras financiers.

L'Empereur fit le nécessaire, mais constata que l'ambassade de Constantinople coûtait beaucoup trop cher au Trésor. En plus du traitement de l'ambassadeur, qui était, comme on l'a vu, de 150,000 francs, il y avait celui de Ruffin de 30,000; plus 200,000 francs au moins de frais de service. Sous ce titre on comprenait les cadeaux aux personnages officiels, et les menus frais. Les ambassadeurs de Saint-Pétersbourg et de Vienne étaient un peu plus appointés, mais là les frais de service ne montaient qu'à 5 ou 7,000 francs. Ainsi en 1807 l'ambassade

[1] Notamment Brune et Nointel.

de France à Constantinople coûta 486,000 fr. 72 centimes [1].

L'ouverture de la succession de sa femme causait à Sébastiani de nombreux désagréments. Aucun juriste n'est à sa portée, il n'a même pas un code civil à sa disposition, et il craint, en faisant de fausses démarches, ou en négligeant des formalités, de perdre la tutelle de sa fille et même les revenus de sa femme. Il a dû prendre pour elle des engagements montant à 250,000 francs, n'a pas d'argent liquide pour payer les 40,000 francs de droits de succession et ne peut quitter son poste afin de venir en France vendre un immeuble [2]. Toutes ces peines lui déchirent le cœur, et il sollicite de nouveau son rappel en termes navrants. Napoléon ne peut se priver d'un représentant aussi capable dans les circonstances actuelles; il le lui fait dire, et se contente de lui accorder un délai pour le paiement des droits de succession. Les calamités se succèdent rapidement : le 1er juin, les janissaires, furieux de ce que Sélim veut leur imposer un autre uniforme, se soulèvent, déposent ce prince et nomment à sa place Mustapha, fils d'Abdul Hamid [3]. Les ulémas, cardinaux de l'Islamisme, comme les appelle Sébastiani, peu satisfaits des tendances européennes de Sélim, ont été les instigateurs de cette révolution; ils vont prendre désormais une part effective au gouvernement et l'ambassadeur devra compter avec eux [4]. Sébastiani écrivit que la révolution s'était effectuée avec ordre et tranquillité, ce qui semble bien optimiste, car il y eut du sang versé en abondance. Personnellement il en fut fort affecté, car, outre l'amitié ancienne qui l'unissait à Sélim, il possédait un ascendant considérable sur ce prince. Ne pouvant rien faire pour lui, sans sortir de son caractère, il continua pourtant à s'intéresser à lui au cours de sa captivité. Pendant cette

[1] Archives nationales AF IV, 1706b. États de dépenses des ambassadeurs et dépenses secrètes.

[2] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 214, f. 194. Sébastiani à Talleyrand, 28 juin 1807.

[3] Pour les détails de cette révolution cf. Thiers, *op. cit.*, tome VII; Zinckeisen, *op. cit.*; B. de Schlechta, *die Revolutionen in Constantinopel;* E. Driault, *la question d'Orient en 1807*, etc., etc.

[4] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 214, f. 194. Sébastiani à Talleyrand, 28 juin 1807.

révolution, les membres de la légation coururent un véritable danger; les partisans de la Russie et de l'Angleterre, encore très nombreux, ameutèrent la populace contre eux; et l'attachement de Sébastiani pour Sélim était trop connu pour ne pas lui faire craindre des désagréments et pour ne pas nuire aux bons rapports subséquents de la France et de la Turquie. Le nouveau divan va-t-il continuer la politique extérieure de l'ancien? Quel est le caractère de Mustapha? De quel œil verra-t-il Sébastiani? Pour ces motifs, l'ambassadeur estime que son rappel s'impose. Mais Napoléon, alors en Pologne et n'ayant d'ailleurs sous la main aucun diplomate qui connût aussi bien que Sébastiani la question d'Orient, ne juge pas utile de le rappeler et lui prépare même de nouvelles tribulations.

Le premier acte du nouveau sultan fut de prier l'ambassapeur de France de faire rebrousser chemin aux 500 canonniers de l'armée de Marmont que Sélim avait demandés et qui étaient déjà en Bosnie. Mustapha craignait que cette petite troupe n'éprouvât des mauvais traitements de la part des pachas hostiles au passage des étrangers sur leurs territoires. L'intention était bonne; mais Napoléon se servira de cette maladresse de la manière que nous allons voir. Puis Mustapha, dans le trouble du premier moment, oublia d'annoncer aussitôt à Napoléon son accession au trône; il ne le fit que le 22 juillet, et ce grave manquement sera un nouveau grief pour l'Empereur [1].

Dans ces circonstances difficiles, Sébastiani fit preuve d'une habileté extrême; il eut des conférences avec le nouveau reis effendi, avec le chef des janissaires, avec les principaux ulémas; leur démontra que la continuation de la guerre avec les Russes et les Anglais était indispensable au maintien de la puissance ottomane, et exploita adroitement une victoire que la flotte turque venait de remporter sur Siniavin, le 22 mai, dans les

[1] D'après ARMAND LEFEBVRE, *op. cit.*, vol. III, p. 100, le refus des canonniers fut la cause qui décida Napoléon à abandonner la Turquie à Tilsit. Cf. aussi la lettre de Napoléon à Champagny, du 23 septembre 1807 (13288).

eaux de Ténédos. Un succès complet couronna ces efforts. Mustapha donna ordre à l'armée du Danube de commencer sans retard les hostilités contre Michelson, et envoya à Napoléon les pistolets que Sélim lui avait destinés et à Talleyrand les cassolettes à parfums[1]. Ces présents valaient bien une lettre; ils indiquaient au moins une intention amicale.

Le 14 juin, le Divan s'engagea par une note officielle à continuer la guerre avec la Russie et l'Angleterre, et à ne faire la paix que conjointement avec la France, et Sébastiani n'hésita pas à lui répondre par lettre, séance tenante, que jamais Napoléon ne séparerait sa cause de celle de la Porte. Quelle ironie du sort! Ce même jour, 14 juin 1807, l'Empereur gagnait la bataille de Friedland, et inaugurait la seconde phase de sa politique orientale : celle du morcellement de la Turquie.

VIII

PÉNIBLE ÉPREUVE. TILSIT

Sébastiani, en prenant au nom de la France l'engagement de ne faire la paix avec la Russie que conjointement avec la Porte, restait dans la lettre de ses instructions, et confirmait les promesses formelles et récentes de Napoléon à Sélim[2]. Sa hâte à prendre de nouveau cet engagement s'explique. Pozzo di Borgo, agent diplomatique du tsar, est à Ténédos, à bord de la flotte russe, et il offre au Divan l'évacuation immédiate par Michelson de la Moldo-Valachie, et de l'Égypte par les Anglais. Deux mois auparavant, ces derniers s'étaient emparés d'Alexandrie et essayaient d'occuper le delta du Nil. Tout cela s'exécutera de suite si la Porte veut reprendre ses anciennes relations avec la Russie. Bien plus, le cabinet de Londres, désavouant n'importe qui ou n'importe quoi, quand c'est nécessaire, répudie la conduite de l'amiral Duckworth et d'Arbuthnot et envoie sir Paget

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 214, f. 152.
[2] Ces promesses étaient contenues dans deux lettres adressées par l'Empereur au Sultan, les 3 et 7 avril précédents (12277 et 12324).

à Constantinople pour faire des excuses et renouer les relations. Sébastiani obtient que les offres de Pozzo et de Paget restent sans réponses et, le 20 juin, le reis effendi écrit à Talleyrand pour l'assurer que l'amitié de Mustapha envers Napoléon est aussi inaltérable que celle de Sélim [1]. Malheureusement cette lettre arriva à destination après la conclusion du traité de Tilsit. Même en admettant qu'elle fût arrivée avant, elle n'aurait pas modifié la conduite de Napoléon. Sébastiani fut très satisfait de la nouvelle victoire qu'il venait de remporter sur les diplomates anglais et russes; et il ne se doutait pas dans quelle affreuse position il allait se trouver bientôt par la faute de l'Empereur.

On se souvient qu'à la fin de décembre 1806 deux envoyés, l'un persan, l'autre turc, étaient partis pour aller conclure avec Napoléon un traité d'alliance offensive et défensive. Après de longues discussions, Talleyrand traita avec le Persan le 9 mai 1807, et le général Gardane partit pour Téhéran avec le traité [2]. Il aurait été logique de conclure en même temps avec la Porte, puisqu'il s'agissait d'une alliance à trois; mais Napoléon songeait déjà à modifier sa politique orientale. Atermoyant sans cesse, s'absentant de son quartier général, disant que l'envoyé turc n'avait pas de pleins pouvoirs suffisants, l'Empereur cherchait tous les moyens de gagner du temps. De son côté, Emin effendi voulait que l'alliance fût temporaire et non perpétuelle. Les négociations, conduites par Caulaincourt, traînèrent en longueur, et Tilsit survint avant qu'elles eussent abouti. C'est tout ce que désirait Napoléon.

Le 18 juillet, la nouvelle de l'armistice et de l'entrevue de Tilsit éclata comme un coup de foudre à Constantinople; les ministres affolés assiégèrent Sébastiani de questions. Est-ce la paix? et quelle paix? L'intégrité de la Turquie sera-t-elle confirmée, comme la France l'a tant de fois garantie par des engagements formels?

L'ambassadeur ne peut répondre, car il ne sait rien. Talley-

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, vol. 214, f. 161, 168, 183.
[2] Cf. Driault. Napoléon à Finkinstein. *Revue d'hist. diplom.*, année 1895.

rand l'a seulement avisé, par une courte dépêche, de la signature de l'armistice et de l'entrevue des deux empereurs sur un radeau au milieu du Niémen, mais sans un mot de plus[1].

« Depuis que je suis à Constantinople, répondit Sébastiani, je me suis trouvé quelquefois dans des situations difficiles. Jamais aucune ne m'a été plus pénible que celle-ci. J'ai l'air d'avoir trompé ce gouvernement, et de vouloir le tromper encore, car je me crois dans l'obligation de l'empêcher de traiter avec Pozzo di Borgo et Paget, ce que j'ai fait... Je marche à tâtons. »

Des bruits arrivés du camp du Danube disent que la France a abandonné la Porte à la discrétion des Russes; ils sont sans fondement, mais on y croit volontiers. Sébastiani essaye de calmer les justes appréhensions des ministres; n'ont-ils pas comme garantie le traité du 25 juin 1802, qui sauvegarde l'intégrité de l'Empire? Napoléon ne manquera pas à sa parole.

Quelques jours se passent, et rien ne vient de Pologne: l'anxiété du général est terrible, le peuple s'agite, il a conscience que quelque chose d'anormal se trame contre la Turquie; on envahit deux fois l'ambassade de France; un fanatique met le pistolet sur la gorge de l'ambassadeur et sans l'intervention des ulémas il eût été massacré avec toute la légation. Les ulémas haïssent tous les chrétiens, mais les Russes plus que les autres, et pour ce motif ils soutiennent actuellement la politique française, et Mustapha est un jouet entre leurs mains. Sébastiani ne tremble pas pour lui, car, soldat avant tout, il ignore la crainte, mais pour l'enfant de quatre mois que lui a laissé sa chère Fanny[1].

Le 9 août, il est mandé à la Porte; les ministres réunis lui mettent sous les yeux une lettre de Talleyrand au grand vizir, du 9 juillet, l'avisant de la signature de la paix de Tilsit et lui communiquant les trois articles qui concernent la Porte, savoir:

Art. 21. — Les hostilités seront immédiatement suspendues entre la Russie et la Turquie;

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 214, f. 202. Talleyrand à Sébastiani, 29 juin 1807.

[2] Il se décida à le faire partir pour la France, et cet enfant, qui devait être plus tard la duchesse de Praslin, arriva à Paris à la fin de décembre.

Art. 22. — Les Russes évacueront la Moldavie et la Valachie; mais les troupes ottomanes n'occuperont ces provinces que lors de l'échange des ratifications du futur traité de paix définitif entre la Porte et la Russie ;

Art. 23. — Le tsar offrira sa médiation entre la France et l'Angleterre.

Sébastiani n'en peut croire ses yeux, il ignore la conclusion du traité de Tilsit, Talleyrand ne l'en a même pas prévenu! Jamais on n'a vu un ambassadeur ne pas être prévenu d'un événement grave par son propre cabinet, lorsque ce cabinet en avise la cour auprès de laquelle cet ambassadeur est accrédité.

Se moque-t-on de lui? Les ministres jouissent de son trouble; ils lui montrent le traité de 1802, les lettres de Napoléon à Sélim, les notes de Brune, les siennes, qui toutes garantissent l'intégrité de l'Empire et promettent de ne pas traiter sans la Porte.

Le général, un moment interdit, fait face à l'attaque, essaye de tenir tête à l'orage, de couvrir la mauvaise foi flagrante de son maître par des protestations d'amitié et l'assurance qu'il n'abandonnera pas la Turquie. Mais ses interlocuteurs lui présentent de nouveau les articles de Tilsit; ils se sentent sacrifiés et en termes amers se plaignent de la conduite de Napoléon. La scène devient impossible et Sébastiani, changeant de ton, impose silence et rompt cette conférence qui devenait injurieuse pour ses fonctions et son caractère [1].

Rentré à l'ambassade le général demande son rappel immédiat en termes impérieux, car il ne peut plus rester à Constantinople après la scène qui vient de se passer et il a appris, de la bouche du reis effendi, la mission de Guilleminot à l'armée du Danube, mission qui le déconsidère, selon lui, en sa qualité d'ambassadeur.

Voici ce qui s'était passé. Le 9 juillet, surlendemain de la signature de la paix de Tilsit, Talleyrand avait envoyé à Sébastiani le texte officiel du traité et de nouvelles instructions; mais,

[1] *Loc. cit., Turquie,* t. 214, f. 356, Sébastiani à Talleyrand, 7 août 1807.

au lieu de lui adresser le paquet par un courrier rapide, il l'avait confié à l'adjudant-commandant Guilleminot chargé d'aller au camp turc négocier l'armistice avec les Russes.

Guilleminot voyagea lentement, resta au camp, et soit négligence, soit oubli, n'envoya le paquet à Sébastiani que quinze jours plus tard. L'ambassadeur le reçut seulement le 21 août, d'où son ignorance des événements et l'entrevue pénible du 9 août avec le Divan.

IX

SOUMISSION DE LA PORTE

La lettre de Talleyrand du 9 juillet 1807 [1] indiquait dans quelles conditions devait s'accomplir le changement radical de la politique orientale de Napoléon. D'abord Sébastiani ne communiquera à la Porte que les trois articles ci-dessus mentionnés; il lui cachera avec soin la cession des Sept Iles et de Cattaro à la France (comme si les Turcs auraient pu l'ignorer longtemps); il obtiendra le passage par le Bosphore de quatre vaisseaux russes allant à Corfou; il dira combien l'Empereur est mécontent du renvoi des cinq cents canonniers de l'armée de Dalmatie, et de ce que Mustapha ne lui ait pas encore écrit pour notifier son avènement; enfin, les officiers français qui ont défendu Constantinople quitteront de suite cette capitale.

La partie secrète des engagements de Tilsit est insinuée dans cette phrase de la dépêche de Talleyrand : « Je dois faire connaître à Votre Excellence, pour elle seule et pour son instruction personnelle, que les dispositions de Sa Majesté pour la Sublime Porte n'ont pu qu'être altérées par les derniers événements, et que son système, sur lequel elle a encore des indécisions, pourrait changer. Le sort de Sélim lui a été au cœur. L'Empereur est encore ami de la Porte, mais il est redevenu celui de la Russie. »

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, corresp. t.. 214, f. 211. Cf. aussi la lettre de Napoléon à Talleyrand, de Tilsit, 9 juillet 1807 (12885-6).

Mustapha adhéra la mort dans l'âme aux clauses du traité de Tilsit[1] qui concernaient la Turquie et satisfit sur-le-champ toutes les exigences de Napoléon. Des pleins pouvoirs qui permettraient à Muhid effendi, ambassadeur à Paris, de traiter la paix avec le comte Tolstoï, sous l'œil de l'Empereur, furent immédiatement envoyés.

Sébastiani estima alors que son rôle diplomatique à Constantinople était terminé. « J'ai pu tout souffrir, tout supporter, lorsque j'ignorais la bataille de Friedland et les événements qui l'ont suivie; je considérais alors qu'il fallait avant tout soutenir la diversion sur le Danube, mais je dois prévenir Votre Excellence que si je recevais maintenant quelque insulte, ainsi que je puis à tout instant m'y attendre, je croirais devoir à la dignité d'un ambassadeur de Sa Majesté de ne plus prolonger mon séjour dans ce pays[2]. » Enfin, son rappel est la seule faveur qu'il sollicite.

Tout autre que Napoléon aurait cédé à ces demandes de rappel si souvent répétées au point d'en devenir importunes; mais il connaissait à fond le caractère de Sébastiani, pour avoir fait la campagne d'Italie et plusieurs autres avec lui; il savait que s'il était très pétulant, vif et hardi, il possédait aussi une extrême souplesse. Talleyrand ne répondit donc point à sa demande de rappel.

On sait que, quelque temps après avoir pris les engagements secrets de Tilsit, Napoléon en eut regret et chercha un moyen de les éluder, temporairement au moins[3].

Dans cette nouvelle disposition d'esprit, il dicta la dépêche à Sébastiani du 7 septembre 1807. Il se justifie d'abord, à sa manière, d'avoir abandonné son alliée à Tilsit : « La Porte n'a pas à se plaindre de ce traité; elle voulait recouvrer la Crimée, voilà d'où vient sa mauvaise humeur. Le pouvait-elle dans l'état actuel de

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 214, f. 379. Sébastiani à Talleyrand, 23 août 1807.
[2] *Loc. cit.*, *Turquie*, supplément.. t. 24, f. 140, 22 sept. 1807.
[3] Cf. THIERS, *op. cit.*, t. VIII, f. 223 et suiv. A. VANDAL. *Napoléon et Alexandre*, vol. I, chap. III, *passim*.

ses armées qui massacrent leurs chefs? Elle est loin d'avoir été abandonnée par la France, puisque le traité stipule l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie par les Russes, chose que toutes les forces ottomanes n'auraient jamais pu obtenir. »

Il y a du vrai dans ce raisonnement; mais voici qui est au moins étrange : « Quel traité liait la Turquie à la France? Les engagements de l'Empereur ont été personnels avec Sélim. La France n'a manqué à aucun de ses engagements puisqu'elle n'en a contracté aucun. »

Quelle singulière casuistique! Où a-t-on jamais vu qu'un traité conclu avec une puissance devenait caduc à la mort du souverain qui la gouvernait au moment de la signature du protocole? Napoléon laisse protester la signature de Bonaparte et il ne veut plus se souvenir que par l'article 5 du traité de Paris il a formellement garanti l'intégrité de la Turquie. Il reprend son grief connu : « Mustapha ne m'a pas avisé assez tôt de son élévation au trône. » On se souvient qu'il le fit avec un retard de deux mois, retard regrettable, mais imputable aux circonstances. Après ces élucubrations, destinées uniquement à se justifier, l'Empereur conclut : « Pourtant, si la Porte continue à se confier à la France, l'Empereur la soutiendra encore, *il lui assurera la possession de la Moldavie et de la Valachie*, et cette puissance aura encore quelques moments de végétation. (Et Tilsit!) Mais si la Porte conclut la paix avec l'Angleterre, si de quelque manière que ce soit elle s'est séparée de la France, regardez-la comme perdue. L'Empereur ne se refusera plus au projet présenté depuis Tilsit, de partager les provinces et son système politique aura pris fin avec l'année [1]. »

Au milieu des contradictions que contenait cette dépêche, Sébastiani devina une partie des articles occultes de Tilsit. Heureusement sa tâche est circonscrite et il va tout mettre en œuvre pour empêcher la Turquie de céder aux sollicitations de l'Angleterre. Le prince Soutzo, drogman de la Porte, lui en a révélé le

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 215, f. 18.

secret. Le cabinet de Londres fait un dernier effort pour enlever la Turquie à l'alliance française, et le traité de Tilsit sert admirablement ses desseins. Lord Cornwallis, avec vingt voiles, croise dans l'archipel et lord Paget, renouvelant sa tentative, offre l'évacuation d'Alexandrie et une protection efficace contre les projets ambitieux de la France et de la Russie. Que le Divan traite avec l'Angleterre, qu'il continue à laisser entrer les marchandises anglaises et, grâce à la supériorité des flottes britanniques, l'Islam sera intangible. La proposition est tentante, car le cabinet de Londres a tout intérêt à être sincère. Le Divan, grâce à des indiscrétions du côté russe, n'ignore plus rien des articles occultes de Tilsitt; il hésite. Il fallut toute la dextérité de Sébastiani pour contre-balancer les offres de l'Angleterre. La reprise d'Alexandrie sur les Anglais par Méhémet Ali vint à point pour seconder ses efforts. « Les Anglais veulent vous protéger, dit-il aux ministres, et ils ne savent même pas défendre Alexandrie contre des Arabes. » L'argument porta, la peur de Napoléon fut plus forte que celle de l'Angleterre, et le Divan courba la tête; Paget n'obtint rien.

Une réédition de l'entreprise de Duckworth était à craindre; la flotte de Cornwallis se composait de puissants navires et les batteries de Constantinople, quoique bien armées, n'avaient plus pour y commander les officiers français rappelés par Napoléon, comme nous l'avons dit plus haut.

Après un moment d'anxiété on apprit que les Anglais, renonçant à se venger, avaient fait voile pour Malte.

Mustapha adhéra au blocus continental, fit saisir les marchandises britanniques, confisqua les biens des Anglais, et envoya à Napoléon des chevaux de prix, auxquels Sébastiani joignit deux des siens de la plus grande beauté et dont les harnachements étaient brodés d'or, de perles et de diamants. Marmont et Lauriston reçurent l'ordre du Croissant, et l'ambassadeur, comblé d'attentions, put écrire, le 6 octobre, à son maître « que l'influence de Sa Majesté à Constantinople est plus grande qu'elle ne l'a jamais été ». Il ajoute en bon courtisan : « L'Empire

turc, si on le partage, doit être en entier à Sa Majesté[1]. »

Sébastiani espère avoir un moment de répit, et atteindre sans encombre la fin de son ambassade; mais un nouvel orage se prépare. Les Russes s'étaient engagés par l'armistice de Slobodzié[2], conclu par Guilleminot le 24 août, à évacuer la Moldo-Valachie. Loin de le faire, ils y augmentaient continuellement leurs troupes, et le tsar, sûr du consentement tacite de Napoléon, refusa de ratifier cet armistice. Le reis effendi, qui avait été ambassadeur à Paris[3], et se vantait de connaître les secrets desseins de l'Empereur, disait à tout venant que ce prince avait donné son consentement à l'occupation indéfinie des provinces danubiennes par les Russes. Ce qui était vrai, après tout.

Le voile tombe des yeux de tous les Ottomans; la populace de Constantinople s'ameute de nouveau contre les Français, quelques-uns sont massacrés, d'autres torturés par les agents de la police; l'ambassadeur court de réels dangers, et il est sur le point de quitter la ville avec tous nos nationaux et les Italiens[4], pour les soustraire à une mort certaine. Heureusement le chef des ulémas intervint encore, le peuple se calma et d'éclatantes réparations furent faites à l'ambassadeur. Comme il fallait absolument une victime pour apaiser les passions populaires, le prince Alexandre Soutzo, premier drogman de la Porte, et partisan avéré de la France, eut la tête tranchée.

X

LA MISSION DOULOUREUSE

L'année 1807 se termina tristement pour Sébastiani. L'ignorance dans laquelle il se trouvait des véritables dispositions de

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 215, f. 81 et 119.
[2] Cf., pour la conclusion de cet armistice, Driault, la Question d'Orient en 1807. *Revue d'hist. diplom.*, juillet 1900.
[3] Il avait quitté ce poste en octobre 1806.
[4] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 215, f. 235 et 237. Sébastiani à Talleyrand, 23 et 24 novembre 1807.

Napoléon relativement aux provinces danubiennes, la crainte d'avoir à annoncer peut-être au Divan leur cession à la Russie, ses chagrins personnels, tout contribuait à l'accabler. Son état de santé devenu très grave lui arrache cette plainte : « Il est vraiment pénible pour moi de voir que je n'ai inspiré aucun intérêt à Sa Majesté et de voir que l'on me traite avec la plus grande insensibilité. J'ai le bras droit dans l'état le plus déplorable (suite de sa blessure d'Austerlitz) et mon corps est une plaie, j'ai une maladie de peau affreuse. Qu'il est affligeant d'être forcé de vous donner des détails si désagréables ! » Sébastiani remet alors pour quelques semaines la gestion des affaires à Latour-Maubourg [1], son premier secrétaire. Deux mois auparavant, Talleyrand avait promis à Sébastiani de lui donner bientôt un successeur, et dans l'attente de son arrivée celui-ci avait expédié en France ses effets et divers autres objets. Mais le successeur ne vint pas et Napoléon, pour faire prendre patience au général, lui envoya la croix de Fer à l'occasion du premier janvier 1808.

L'état de l'ambassadeur s'aggrava encore ; sa maladie de peau fut déclarée une affection scorbutique que le climat maritime rendait incurable ; il ne quittait plus le lit, son bras droit était presque paralysé, sa maigreur effrayante ; il ne pouvait prendre de nourriture.

C'est dans cet état pitoyable qu'il reçut, le 12 février, l'ordre de transmettre au Divan une importante dépêche de Champagny [2]. Les ministres, qui s'attendaient à une communication agréable, lui fixèrent avec empressement une audience. Incapable de marcher, l'ambassadeur se fait porter en litière au Sérail, et devant le Divan au complet déclare que les négociations de paix se poursuivent à Paris entre Muhib effendi et Tolstoï ; puis ajoute textuellement ce qui suit : « L'Empereur me charge de demander ce que la Porte serait dans l'intention de faire si les Russes voulaient garder la Valachie et la Moldavie. Se déci-

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 215, f. 260, 28 et 29 décembre 1807.

[2] *Loc. cit.*, *Turquie*, t. 216, f. 25. Champagny à Sébastiani, 14 janvier 1808, et Napoléon à Champagny, 12 janvier 1808 (13446).

derait-elle à s'exposer de nouveau à une longue guerre et à tous les risques qu'elle peut entraîner pour reprendre ses provinces? »

Napoléon, après beaucoup de tergiversations, venait de se décider à donner satisfaction à Alexandre et cette dépêche était le corollaire inévitable de celle du 9 juillet précédent, et des engagements pris à Tilsit. C'est l'aveu de la trahison de l'Empereur envers la Turquie, fait par la bouche de son ambassadeur.

Un an auparavant, à pareille époque, Sébastiani défendait Constantinople contre les Anglais et conservait à la France un allié fidèle; il y a deux mois, il déclarait encore solennellement que l'intégrité de l'Empire serait respectée, et aujourd'hui il demandait, au nom de la France, le sacrifice de deux belles provinces de l'Empire. Les ministres supportèrent ce coup terrible avec une force de caractère étonnante, qui frappa l'ambassadeur. Le désespoir et l'indignation étaient peints sur le visage des partisans de la France; ceux qui nous étaient hostiles, notamment le reis effendi, prirent un air de triomphe.

Avant de répondre officiellement à une aussi grave question, le Divan demanda de prendre l'avis du sultan, des chefs des janissaires et des ulémas. Tous furent unanimes. La loi du Prophète défend de céder la moindre parcelle de l'Islam avant d'avoir combattu jusqu'à la dernière extrémité : ce sera donc la guerre sainte et l'Islam tout entier, remué jusque dans ses fondements, se lèvera pour lutter contre la France et la Russie. Malgré l'appui des flottes britanniques, la Turquie succombera, on le savait bien; mais on s'ensevelira sous les ruines de Constantinople après avoir versé des torrents de sang. Bientôt d'ailleurs, Mustapha écrira à son *grand ami* Napoléon et fera un dernier appel à sa bonne foi et au respect des traités.

Un diplomate nouveau à Constantinople aurait été mieux placé que Sébastiani pour faire aux Turcs des ouvertures de ce genre, et le général souffrait cruellement dans sa dignité d'honnête homme et comme ami de la Porte. Il l'avoue à son maître, ne lui cache rien et lui fait observer quelles suites funestes auront

la guerre sainte et le soulèvement général de l'Islam. D'abord le prestige séculaire de la France sombrera peut-être dans une guerre de ce genre, et les pertes de ses nationaux établis en Turquie seront incalculables [1].

La dépêche de Champagny, du 14 janvier, contenait une autre requête ainsi conçue : « Si les Anglais tentaient un débarquement à Corfou, ou s'ils cherchaient à intercepter les communications de cette île avec l'Italie, la Porte se chargerait-elle d'obliger Ali, pacha de Janina, à approvisionner la forteresse de Corfou et à protéger le passage de 4 à 5,000 Français qui iraient de Cattaro à Butrinto en suivant le littoral albanais, pour de là gagner Corfou? Il ne suffit pas que la Porte autorise le passage de ces troupes; elle doit encore forcer Ali pacha à s'y prêter de bonne grâce. Il faut aussi que la pointe de Butrinto soit garnie d'artillerie et d'infanterie turques, plus 1,500 cavaliers, pour empêcher les Anglais d'y faire une descente. »

Cette demande de l'autorisation de passage n'avait rien en elle-même qui pût froisser les Turcs, si elle n'avait pas été présentée en même temps que la demande de cession de la Moldo-Valachie. Pour obtenir plus sûrement cette autorisation, dont il avait un pressant besoin, Napoléon écrivit à Mustapha une lettre que Sébastiani lut en plein Divan. En voici la substance :

L'Empereur a reçu avec plaisir la lettre par laquelle le sultan l'avisait de son avènement; il lui promet de le réconcilier avec la Russie, réconciliation dont il verra bientôt le résultat. Puis, en termes enthousiastes, il sollicite son allié de l'aider à lutter contre l'Angleterre, mais ne fait pas la moindre allusion aux provinces danubiennes [2].

Malgré son état de santé précaire, l'ambassadeur multiplie ses démarches auprès des ministres, des ulémas, des janissaires; mais en présence de l'exaltation de la population, le Divan n'accor-

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, corresp., t. 216, f. 100-115. Sébastiani à Champagny, 12 et 15 février 1808.

[2] Cette lettre, qui se trouve dans la correspondance de *Turquie*, t. 216, f. 46, est du 22 janvier 1808; *elle ne figure pas dans* la correspondance imprimée de Napoléon (vol. 16).

dera le passage pour Corfou que contre un engagement formel et signé par l'ambassadeur, de maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman. Sébastiani, qui connaît maintenant le but de la politique napoléonienne, refuse d'y consentir, et déclare que si, dans trois jours il n'a pas les firmans nécessaires au passage, il quittera son poste, abandonnant la Porte au ressentiment de l'Empereur.

Le 5 mars, Halet effendi tombe en disgrâce, et nos partisans l'emportent dans le Divan; les janissaires consentent au passage, Mustapha signe les firmans, et de Torcy et de Coigny, officiers d'ordonnance de Sébastiani, partent pour visiter les pachas intéressés dans cette opération.

Dix jours plus tard, nouvelle révolution au palais : le lieutenant du grand vizir, qui est notre ami, est renversé à son tour. Sébastiani apprend de source sûre que les firmans, bien qu'envoyés, ne seront pas exécutés; que le passage par l'Albanie sera refusé à nos troupes au dernier moment; enfin, que le sentiment général devient tellement hostile à la France, que toute nouvelle démarche serait dangereuse. Une lettre du général César Berthier, gouverneur de Corfou, est la cause de ce changement de front.

Cet officier demandait à Ali pacha la remise de Butrinto, afin d'y établir une garnison française, outrepassant ainsi les ordres de Napoléon, qui voulait voir Butrinto occupé par les Turcs et non par nos troupes. Dans le cas seulement où les Anglais livreraient bataille sur ce point, nos soldats pourraient occuper Butrinto, afin d'épargner des pertes aux Ottomans. Sébastiani ne put jamais faire comprendre au Divan cette distinction, et pour les ministres Berthier était le vrai, le seul dépositaire de la volonté de l'Empereur. Convenons qu'on avait trop trompé les Turcs dans ces derniers temps pour qu'ils accordassent une créance aveugle aux dires de l'ambassadeur[1].

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, corresp., t. 216, f. 155, 177, 192. Sébastiani à Champagny, 5, 14, 20 mars 1808. — Gantheaume ayant pu faire passer par mer 4,000 hommes de Tarente à Corfou, le passage par le littoral turc devint inutile ; aussi Napoléon pardonna-t-il à Mustapha de l'avoir refusé.

Brisé par la maladie, épuisé par ces dernières luttes, l'ambassadeur se demande s'il doit mettre à exécution sa menace de quitter Constantinople.

Une lettre de Champagny le tira d'embarras et lui procura un soulagement immédiat. Napoléon a encore changé d'avis au sujet de la cession des provinces danubiennes; la dépêche de Sébastiani du 15 février lui représentant la guerre sainte comme suite de cette cession n'est pas étrangère à cette résolution; il recule et couvre ainsi sa retraite :

« Ma dépêche du 14 janvier n'a pas, ce me semble, été entendue d'une manière convenable. Lorsqu'on commence une négociation, il faut en prévoir toutes les difficultés, et avoir sous les yeux toutes les chances qui peuvent s'en suivre; la nécessité de continuer la guerre pour éviter une paix désavantageuse est la plus ordinaire de toutes. Comment cette supposition a-t-elle pu jetter l'alarme dans le Divan?

« Il est certain que cette négociation est difficile et que nos relations avec le cabinet de Saint-Pétersbourg ont pour objet d'en aplanir les difficultés. Du moins l'Empereur saura-t-il garantir la Turquie du renouvellement des hostilités qu'elle paraît craindre dans ce moment[1]. »

C'était une reculade en bonne forme, mais elle tranquillisait momentanément le Divan. Sébastiani fut bien heureux de lui communiquer cette dépêche, mais encore plus de lui annoncer son départ prochain; car l'Empereur consentait à ce qu'il revînt en France, à la condition que ce départ ne causerait aucune inquiétude à la Porte. Il eût été cruel et inutile de la part de Napoléon de laisser plus longtemps le général à Constantinople; car il eût succombé à bref délai au scorbut qui le dévorait.

Dans son audience d'adieu, il reçut des mains de Mustapha une lettre pour l'Empereur, sollicitant son appui et exprimant le vœu que les négociations entre Tolstoï et Muhib fussent bientôt

[1] *Loc. cit.*, *Turquie*, corresp., t. 216, f. 186. Champagny à Sébastiani, 17 mars 1808.

terminées et aboutissent à une nouvelle proclamation de l'intégrité de la Turquie. Sébastiani lui en donna l'espoir, que l'événement devait tromper, hélas! et lui fit comprendre qu'il défendrait encore mieux la cause de la Porte à Paris, qu'en restant à Constantinople. Il laissa le sultan sous une bonne impression et en reçut comme cadeau de départ un cheval richement caparaçonné et la traditionnelle boîte en brillants.

Le dernier acte de l'ambassadeur fut la signature d'un contrat pour l'achat et le transport au palais de France, à Péra, de onze statues de marbre, une de bronze, toutes de grandeur naturelle, plusieurs vases de bronze, divers objets et ustensiles antiques, des pierres gravées et médailles anciennes. Une somme de deux mille piastres fut remise comme acompte au sieur Georges Anglio, qui avait découvert ces merveilles en Asie Mineure. Napoléon se montra enchanté de cette acquisition.

Parti le 27 avril de Stamboul, Sébastiani passa par la mer Noire, Varna et Bucarest, et recueillit sur sa route de nombreux témoignages d'estime des pachas.

Combien il est regrettable que l'état de santé de l'ambassadeur ne lui ait pas permis de rester plus longtemps à son poste! Par sa grande connaissance des choses d'Orient, son ascendant sur les Turcs, la confiance qu'il leur inspirait personnellement, son énergie et son habileté, il eût peut-être empêché la Porte de se jeter dans les bras de l'Angleterre, comme elle le fit par le traité du 5 janvier 1809.

P. Coquelle.

UN ROI DÉTRONÉ RÉFUGIÉ EN FRANCE

DOM ANTOINE Ier DE PORTUGAL

(1580-1595)

(Suite[1])

VIII

GOUVERNEMENT DESPOTIQUE DE PHILIPPE II EN PORTUGAL

Tandis que Dom Antoine recevait l'hospitalité en France, Philippe II triomphait en Portugal. Après la prise d'Oporto, il avait fait répandre habilement le bruit de la mort de son rival; ce qui provoqua la soumission de plusieurs provinces. L'absence de tout prétendant national, le duc de Bragance n'ayant pas bougé et Dom Antoine étant en fuite, aplanissait les chemins pour une victoire entière des Castillans, et les plus fermes partisans de l'indépendance du Portugal ne pouvaient eux-mêmes que s'incliner devant l'habile politique du « Démon du Midi ». Le ministre de ses vengeances, le sanguinaire duc d'Albe, convaincu qu'on ne pouvait assurer les conquêtes sans répandre des flots de sang, fit trancher la tête à tous ceux qui, ayant pris ostensiblement le parti de Dom Antoine, tombèrent entre ses mains.

Avant que Philippe II eût franchi la frontière de son nouveau royaume, les cœurs les plus intrépides étaient intimidés par sa cruauté. Au reste, continuant son système de gouvernement, il

[1] Voir la *Revue* du 1er avril 1904.

ne pardonna à aucun de ceux qui avaient favorisé son rival, ni même à leur famille. Il fit subir d'indignes traitements aux plus grands personnages. Le comte de Vimioso, connétable de Portugal, qui, fidèle à la cause de Dom Antoine, irrévocablement liée à ses yeux à celle de l'indépendance de la patrie, avait suivi le roi détrôné en France, vit sa mère, la comtesse de Vimioso, et sept de ses filles, belles, jeunes et dignes de respect, éprouver les pires violences du monarque castillan. Bien que leur naissance fût des plus illustres — puisque la branche des Vimioso descendait de Dom Alphonse, comte d'Ourem, petit-fils de Jean Ier, le père de la patrie, et appartenait ainsi à la famille royale — Philippe II les fit conduire par ses soldats en Castille, où elles furent ensevelies vivantes dans les sombres cachots de la tour de Torquado. Dom Emmanuel, frère du comte de Vimioso, qui s'était tenu à l'écart de toute manifestation, fut, malgré sa réserve, arrêté à Lisbonne et traîné en Espagne pour y être gardé en prison avec une excessive dureté. La comtesse de Torres-Vedras, femme de Dom Manuel de Silva, éprouva le même sort. La veuve de Dom Diego de Menezes, à qui le duc d'Albe avait fait trancher la tête après la prise de Cascaes, fut dépouillée de tous ses biens et condamnée à un bannissement perpétuel. Dom Diego Botheilho, fils du duc Francisco, qui avait été gouverneur de Tanger sous le règne de Jean III, fut arrêté d'une manière honteuse au château de Setubal, et son frère, craignant le même sort, eut recours à la fuite. Philippe II le fit poursuivre avec ordre de le tuer; et comme ceux qui étaient chargés de cette mission ne purent le saisir, il exila en Castille sa femme, ses deux fils et trois de ses filles, qui étaient religieuses au couvent de l'ordre de Sainte-Claire à Lisbonne. Un seigneur romain, Charles Sforza, de l'antique famille des Ursins, qui, venu au secours de Dom Antoine, avait été fait prisonnier à Oporto, et Phœbus Moniz, l'ancien chambellan de Jean III, qui s'était attiré la haine irréconciliable de Philippe II par ses discours aux Cortès, furent emprisonnés et périrent mystérieusement peu de jours après, empoisonnés vraisemblablement sur l'ordre du roi de Castille. En un mot,

Philippe II ne laissa en Portugal pas un homme de tête ni de courage, afin de n'être point troublé dans la possession de son nouveau royaume.

La multitude des partisans populaires de Dom Antoine fut ensuite diversement décimée. Le zèle que Philippe II ressentait pour l'Église romaine ne l'empêcha point, sans avoir égard au sexe et à l'habit et nonobstant l'immunité cléricale, de faire périr, lancés pendant la nuit du haut des tours de Saint-Julien et de Celem dans les eaux du Tage, plus de deux mille prêtres, religieux ou religieuses, plus ennemis encore du joug de la Castille et pour ce motif plus attachés au parti national de Dom Antoine, que le reste de la nation. Le peuple crut alors le fleuve frappé d'excommunication et s'abstint de manger le poisson que l'on y pêchait. Il fallut, pour ne pas perdre une source de subsistance, si nécessaire pour la nombreuse population de Lisbonne, que Dom Georges d'Almeida vînt en grande cérémonie lever le prétendu interdit. Il paraît aussi qu'à la suite de tant de supplices, le féroce et superstitieux Philippe éprouva lui-même quelques inquiétudes à raison de la qualité de ces condamnés : deux mille victimes à froc et à surplis effrayèrent la conscience de ce bigot sanguinaire.

Après avoir pleinement satisfait ses sentiments de vengeance, le roi d'Espagne se décida à entrer en Portugal. Il convoqua les États généraux à Tomar pour le mois d'avril 1581, et il se rendit lui-même dans cette ville pour traiter de la nouvelle organisation du royaume, selon les termes de la capitulation qu'il se proposait de jurer. Avant l'ouverture des États, Philippe II fut sacré roi de Portugal, dans l'antique couvent des religieux de l'ordre du Christ. Toutes les cérémonies accoutumées s'accomplirent avec plus de pompe et de magnificence que d'habitude, mais non avec les mêmes marques de joie; car les Portugais, bien que courbés sous le joug du despote, ne pouvaient oublier leur haine des Castillans. Dès que les Cortès furent réunies, les représentants de la nation demandèrent au nouveau roi de faire cesser les persécutions que continuait toujours le duc d'Albe.

L'artificieux monarque répondit par ce menaçant dilemme : « De deux choses l'une : ou bien le Portugal appartient à Philippe, ou bien il appartient à Dom Antoine, grand prieur de Crato, proclamé roi par une partie du peuple; dans le premier cas, ceux qui ont mis des conditions aux démarches qu'ils ont faites méritent la mort pour avoir vendu leurs services à leur souverain; dans le second cas, ils n'étaient que des traîtres et des lâches et doivent être traités comme tels. » Cependant la férocité même la plus frénétique a des limites; aussi Philippe II promit-il de proclamer une amnistie lors de son entrée à Lisbonne. Il reconnut également, comme loi fondamentale de l'État, que le Portugal resterait un royaume indépendant et séparé de la Castille, avec sa capitale, ses tribunaux et son administration particulière.

Il n'était pas suffisant de châtier ceux que le roi d'Espagne affectait de considérer comme des rebelles; il fallait aussi satisfaire tous ceux qui, par un lâche intérêt, avaient abandonné la cause de l'indépendance nationale et qui pressaient le nouveau maître de leur donner la récompense promise. Philippe commença par reconnaître l'habileté de ceux dont il s'était servi pour se créer des partisans en Portugal. Le duc d'Ossuna reçut la vice-royauté de Naples; le jésuite Henriquez, confesseur du cardinal-roi Dom Henri, fut pourvu d'un évêché, en attendant la pourpre romaine, et Dom Christophe de Mora obtint le titre de gentilhomme de la Chambre, ce qui était une charge considérable à la cour de Madrid. Ensuite le roi fit assembler un conseil, devant lequel il renvoya tous les solliciteurs, qui eurent lieu d'être satisfaits, puisqu'il leur fut distribué la valeur de plus de dix-huit millions de ducats. En se rendant à Lisbonne, Philippe II alla voir la duchesse de Bragance, dont le mari lui avait rendu un service assez important en n'embrassant pas la cause de Dom Antoine, pour l'engager à lui témoigner quelques égards. La conduite du duc avait décidé une grande partie de la noblesse à rester dans l'inaction; et cependant ce haut personnage n'avait pas lieu de se montrer content, car le duc d'Albe l'avait traité d'abord en

suspect et s'était même emparé de son château de Visossa. Le roi de Castille trouva le duc de Bragance fort affaibli par une maladie dont il devait mourir peu de mois après, ce qui explique la conduite si effacée qu'il venait de tenir dans des circonstances où était en jeu l'indépendance et l'existence même du Portugal. Profitant habilement de son état, le perfide politique parvint à obtenir du duc la renonciation formelle de tous les droits de sa famille sur le trône de Lisbonne, moyennant la somme d'un million sept cent mille ducats, le titre de chevalier de la Toison d'or et la dignité héréditaire dans sa famille. Cependant, au moment de mourir, le duc se ressaisit : il se repentit de son acte de faiblesse et protesta contre l'abandon par lui fait des droits de son fils. Aussi Philippe II chercha-t-il, après son décès, à obtenir de nouveau de la duchesse de Bragance sa renonciation, pour elle et pour le jeune Théodose, à leurs droits incontestables sur le trône d'Emmanuel le Fortuné ; mais il trouva cette généreuse princesse aussi inaccessible aux flatteries qu'à la crainte. « A Dieu ne plaise, répondit-elle à toutes les avances du monarque castillan, que je trafique aussi lâchement des dernières volontés de mon époux, qui m'a laissée gardienne des droits de mon fils ! Ils sont impérissables et c'est une propriété sacrée que vous ne pouvez pas plus m'acheter que je ne puis vous la vendre. » Ce fut de ces nobles paroles que s'inspira, en 1640 son petit-fils, le duc Jean de Bragance, pour monter sous le nom de Jean IV sur le trône de Portugal, ne se croyant pas lié par la renonciation forcée de son grand-père en 1581.

Philippe II, ayant réglé les principales affaires de son nouveau royaume, fit son entrée solennelle à Lisbonne, le 24 juin 1581, un an juste après que son malheureux rival, Dom Antoine, avait été proclamé roi à la suite d'une élection populaire et nationale. Le monarque castillan fut reçu si froidement par la masse de ses sujets portugais que, cherchant à les gagner à sa cause, il déchargea le peuple des plus lourds impôts, affirma avec solennité qu'il maintiendrait intégralement les institutions existantes, et que nul Castillan n'occuperait les emplois de l'administration

portugaise. Il proclama ensuite une amnistie, plus apparente que réelle, pour tous ceux qui s'étaient déclarés contre lui, à la réserve d'une liste de cinquante-six personnes du premier rang, indignes à ses yeux de toute grâce. En tête de cette liste figuraient Dom Antoine, grand prieur de Crato, le comte de Vimioso, ex-connétable de Portugal, et l'évêque des Algarves, Dom Emmanuel Delmada, auquel Philippe ne pouvait pardonner l'arrêt par lequel il avait proclamé la légitimité de la naissance de son rival. En outre, malgré la prétendue amnistie accordée par lui, le prince poursuivit de sa haine les religieux qui avaient écrit ou prêché contre lui, et il outra tellement ses persécutions et ses vengeances que non seulement il enleva toutes les charges à ceux qui en avaient été pourvus par Dom Antoine, mais qu'il les déclara indignes, eux et même leurs familles, d'en posséder jamais aucune. En un mot, Philippe, faute de modération dans sa conduite, devint le mauvais génie du Portugal, et ses nouveaux sujets, se voyant traités si cruellement, se repentirent amèrement de n'avoir pas accompli tout ce qu'ils auraient pu faire pour éviter de tomber sous sa domination tyrannique. Mais il était trop tard pour songer à rien entreprendre : toutes les places fortes du royaume et la capitale étaient entre les mains des Castillans.

IX

EXPÉDITIONS DE PHILIPPE II AUX ILES TERCÈRES

Après l'occupation de Lisbonne par le duc d'Albe, la soumission du Brésil et des colonies portugaises en Afrique et en Asie avait complété la victoire de Philippe II. Cependant les îles Tercères ou Açores, cet important archipel où touchaient au départ et au retour les flottes des Indes, demeuraient, grâce à la fermeté de leur gouverneur, Dom Scipion de Figueredo, ennemi irréconciliable des Castillans, attachées au parti national que représentait Dom Antoine Ier. Seule l'île de Saint-Michel se mit

sous l'obéissance de Philippe. Or, bien que tout le Portugal fût occupé par ses troupes, le nouveau monarque ne jouissait pas encore tranquillement de son succès; il comprenait que pour le rendre définitif il fallait y joindre la possession des Açores. Tant que ces îles auraient un gouverneur tenant les intérêts de Dom Antoine, Philippe II se sentait mal assis dans sa conquête et reconnaissait qu'il devrait toujours craindre pour ses galions revenant des Indes. Le roi d'Espagne aurait bien voulu n'être pas obligé d'employer la force contre Dom Scipion de Figueredo, dont il appréciait la valeur et la prudence, et il chargea son ministre, Dom Ruy Gomez de Silva, prince d'Eboli, de négocier avec ce gouverneur, auquel le rattachaient des liens de famille. Dom Ruy Gomez, qui désirait servir la politique du roi son maître, et qui, en bon parent, s'intéressait aussi à la fortune de Dom Scipion de Figueredo, fit tous ses efforts pour le gagner à la cause de la Castille. D'abord il lui écrivit que Dom Antoine, après la prise d'Oporto, avait péri dans sa fuite, et qu'il n'y avait plus aucun motif de prolonger la résistance. Le prudent gouverneur répondit à cette communication qu'il refusait de mettre bas les armes avant d'être bien assuré de cette mort. Alors le prince d'Eboli manda à Dom Scipion, au nom de Philippe II, que, s'il consentait à remettre les îles sans combat, il serait élevé aux plus hautes charges du royaume. L'adroit ministre ne manqua pas de faire au gouverneur qu'il voulait séduire la plus triste peinture des malheurs de Dom Antoine et de tous ceux qui s'étaient attachés à sa cause. Il fit ressortir avec force que Dom Scipion de Figueredo était d'autant plus libre de se déclarer pour le roi Philippe II, que personne ne pourrait sans injustice l'accuser de trahison envers Dom Antoine, puisqu'il était gouverneur des Açores sous le règne du cardinal-roi Dom Henri, ayant été investi de cette charge par Dom Sébastien lui-même, avant le départ de cet infortuné monarque pour l'Afrique.

Tandis que le prince d'Eboli cherchait à circonvenir ce gouverneur fidèle, Dom Antoine, qui était parvenu à gagner la terre

hospitalière de France, envoya un léger navire aux îles Tercères pour démentir le bruit de sa mort et annoncer l'arrivée prochaine d'importants secours. Alors le prince d'Eboli, changeant de tactique, voulut joindre les menaces aux promesses pour réduire Dom Scipion de Figueredo au point qu'il désirait; il lui fit entendre, par quelques partisans que le roi de Castille avait aux îles, que, s'il s'opiniâtrait à résister, il devait compter que non seulement l'accès du Portugal lui serait fermé, ainsi qu'aux membres de sa famille, tant que Philippe II régnerait, mais encore que les grands biens qu'il possédait dans le royaume seraient confisqués. Les menaces, pas plus que les promesses, n'eurent d'action sur le cœur généreux de Dom Scipion de Figueredo et sur celui de ses deux frères qui se trouvaient auprès de lui. Dom Aloïsio Mendez de Vasconcellos, chevalier de Malte, qui en 1622 fut grand maître de l'Ordre et mourut sept mois après, âgé de plus de quatre-vingts ans, et Dom Gomez, encore fort jeune, pour lequel la fortune et les honneurs devaient avoir un grand attrait, encouragèrent, par haine des Castillans, leur aîné à rester fidèle au parti national de Dom Antoine. Cette vertu austère leur attira une longue suite de malheurs, et il aurait été plus avantageux pour la prospérité de leur maison qu'ils se fussent courbés comme tant d'autres sous le joug de Philippe II.

Dom Scipion de Figueredo manda au prince d'Eboli qu'il soutiendrait les intérêts de Dom Antoine, roi légitimement élu de Portugal, jusqu'au dernier moment de sa vie; que rien ne pourrait le contraindre à reconnaître l'usurpateur de la couronne, et que, si le roi de Castille attendait sa soumission pour compléter son triomphe, il pourrait bien rester imparfait. Cette fière réponse irrita profondément Philippe II qui, ne doutant pas de la fermeté des sentiments de Dom Scipion et de ses frères, ne songea plus à les ménager. Il confisqua tous les biens de cette famille et fit partir une flotte avec des troupes pour occuper les Tercères. Le roi plaça à la tête de cette expédition un capitaine castillan, créature du duc d'Albe, Dom Balde, si plein de con-

fiance en lui-même qu'il croyait sa victoire assurée. Mais Dom Scipion n'avait rien négligé pour assurer la défense des îles; les Espagnols dans leurs tentatives de débarquement furent vigoureusement repoussés, et, après avoir perdu plus de sept cents hommes, Dom Balde dut se retirer à la hâte et revint en Espagne couvert de honte et de confusion. Pour surcroît d'infortune, Philippe II le fit arrêter à son retour comme coupable de n'avoir pas fidèlement exécuté les ordres reçus, et le secours de tous ses amis, du puissant duc d'Albe surtout, lui fut nécessaire pour sauver sa tête. Le roi de Castille était d'autant plus irrité de cet échec, qu'il venait d'être averti du bon accueil que Dom Antoine avait reçu à la cour de France. La promesse de lui donner d'importants secours avait obtenu un commencement d'exécution, et des troupes étaient parties pour protéger les îles Tercères contre toute nouvelle tentative espagnole. Comme, tant que cet archipel appartiendrait à Antoine, sa position lui fournissait une excellente base d'opérations pour pénétrer en Portugal, Philippe II résolut de s'en emparer à tout prix; et il prépara une seconde expédition composée de troupes choisies.

Dom Scipion de Figueredo fut averti du départ de Lisbonne de cette seconde expédition; il disposait, en comparaison des forces ennemies, d'un si petit nombre de soldats qu'un cœur moins intrépide que le sien aurait plutôt songé à s'assurer une capitulation honorable qu'à tenter une défense à peu près impossible. Toutefois, rien ne parvint à ébranler le courage de ce vaillant gouverneur, et il imagina une ruse de guerre qui lui réussit de tous points. N'ayant pu s'opposer utilement au débarquement des Castillans, il fit cacher le jour du combat dans un pli de terrain, avant d'engager l'action, une partie de ses meilleurs soldats, auxquels il réunit tous les hommes de l'île capables de porter les armes; puis il marcha contre les ennemis à la tête des troupes qui lui restaient. Comme les Espagnols croyaient bien connaître le détail de ses forces et qu'ils ne s'attendaient pas à avoir un grand nombre d'adversaires à combattre, ils engagèrent l'action en gens sûrs de vaincre. Les soldats de Dom

Scipion de Figueredo, suivant les ordres qu'ils avaient reçus, après avoir bravement combattu quelque temps, battirent soudain en retraite, comme accablés par le nombre de leurs adversaires. Les Castillans, croyant tenir une victoire assurée, les poursuivirent en désordre, lorsque, tout à coup, ceux qui étaient cachés s'élancèrent sur eux en poussant de grands cris, tandis que Dom Scipion de Figueredo arrêtait la fuite simulée des siens. Surpris de cette manœuvre, à laquelle ils étaient si loin de s'attendre, les envahisseurs furent convaincus que les habitants de l'île avaient reçu d'importants secours français, et, frappés d'une terreur panique, ils s'enfuirent de tous côtés. Leur défaite fut si complète et le carnage si grand que, d'après certains récits, le sang coula en telle abondance que les eaux du rivage de la mer en perdirent leur couleur pendant plusieurs jours. Il ne resta vivants que deux soldats, que l'on découvrit cachés dans le creux d'un vieux saule; on les fit tirer au sort, et celui que la fortune favorisa, échappant seul au massacre, fut renvoyé en Europe pour y porter la terrible nouvelle de la mort de tous ses compagnons.

X

EXPÉDITION FRANÇAISE AUX ILES TERCÈRES

Dom Antoine, réfugié au château du Plessis-Piquet, attendait impatiemment la réalisation des promesses à lui faites par Henri III et Élisabeth Tudor; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne devait guère compter sur les secours de la France ou de l'Angleterre. Il fut averti que la parcimonieuse reine anglaise, bien qu'ennemie implacable de Philippe II, ne se presserait pas de se mettre en dépense pour un roi fugitif dont la cause lui semblait désespérée. En France, Henri III, suffisamment préoccupé du soin de ses propres affaires, n'avait ni le loisir ni les moyens de reconquérir la couronne d'un monarque détrôné. Le roi d'Espagne pouvait donc se croire à l'abri des tentatives de son

rival lorsque Dom Antoine parvint à obtenir le concours effectif de Catherine de Médicis, en lui promettant que, s'il rentrait en possession de ses États, il lui céderait la souveraineté du Brésil. A la suite de cette convention, Henri III autorisa la reine-mère à faire des levées d'hommes dans le royaume et à équiper à ses frais autant de vaisseaux qu'il lui plairait pour transporter en Portugal des troupes dont le commandement devait être donné à Philippe Strozzi, d'origine florentine, cousin de Catherine de Médicis, colonel général de l'infanterie française, qui s'était distingué dans de nombreux combats par sa valeur et sa prudence. Les préparatifs de cette expédition venaient d'être commencés lorsque parvint en France la nouvelle de la dernière victoire remportée aux Tercères par Dom Scipion de Figueredo. Catherine de Médicis, dont la superstition faisait le fond du caractère, regarda cet avantage comme un présage de bon augure et en parla avec admiration, déclarant que la conduite de ce gouverneur mériterait une couronne. Dom Antoine, qui trouvait que les préparatifs de l'expédition projetée marchaient trop lentement, pensa que la présence de Dom Scipion aurait un bon effet sur l'esprit de la reine-mère, et il lui donna l'ordre de venir le rejoindre en France. Il nomma gouverneur des Tercères Dom Manuel de Silva, créé comte de Torres-Vedras, qui partit avec huit cents hommes destinés à défendre l'archipel sous le commandement du capitaine de Landerau, en attendant que l'expédition fût prête.

Dès que Dom Manuel de Silva fut arrivé à Tercère, Dom Scipion de Figueredo n'eut pas plus tôt pris connaissance des ordres de Dom Antoine qu'il s'embarqua au mois de janvier 1582, avec ses deux frères. Pour faciliter la lutte contre Philippe II, ils emportèrent avec eux tout ce qu'ils avaient de plus précieux, et ils mirent ces richesses à la disposition de Dom Antoine, lorsqu'ils l'eurent rejoint à Paris. Antoine reçut ces fidèles serviteurs avec de grandes marques de joie, et, après que Scipion lui eut rendu un compte exact de sa victoire sur les Castillans et de la situation excellente dans laquelle il avait

laissé l'archipel, le roi, pour éterniser le souvenir de la défaite de ses ennemis et de la gloire de ce vaillant gouverneur, voulut qu'il ajoutât à ses armes des ondes d'argent en champ de gueules. Il le présenta ensuite à la cour de France, où Catherine de Médicis, Henri III et les plus grands seigneurs le comblèrent de prévenances. Mais Dom Scipion était un homme d'action : il s'intéressait trop au succès de Dom Antoine et à la ruine de Philippe II, pour se laisser amollir par les agréments de son séjour en France, et il s'informa aussitôt de l'état de l'expédition projetée. Le comte de Vimioso lui apprit que la reine-mère avait bien donné des ordres pour assembler des troupes et équiper des vaisseaux; mais que, comme Dom Antoine n'osait pas la presser trop vivement, les préparatifs ne s'exécutaient qu'avec lenteur. Scipion alla aussitôt trouver le prince et le pria de le conduire auprès de Catherine de Médicis. Admis en présence de la reine, comme c'était un homme de tête autant que de cœur, il lui fit comprendre qu'on devait hâter le plus possible le départ de l'expédition et la diriger sur les Tercères et non vers les côtes de Portugal, parce que la flotte des Indes, conduisant les galions chargés de l'or du Mexique et du Pérou, passerait bientôt à l'archipel, et que, si on pouvait s'emparer de ces trésors, ce serait porter un coup sensible à la puissance de Philippe II.

L'espérance d'acquérir de si grandes richesses fit presser l'armement par Catherine de Médicis; le rendez-vous général de la flotte fut fixé à Belle-Isle-en-Mer, sur la côte de Bretagne; Philippe Strozzi fut nommé amiral, le comte de Brissac vice-amiral et un gentilhomme poitevin, Yves de Sainte-Soleinne, commandant d'une escadre auxiliaire. Au commencement du mois de juin, tous les préparatifs étant terminés, Dom Antoine se rendit à Nantes, où il monta sur le vaisseau amiral qui l'attendait. Il était accompagné du comte de Vimioso, de Dom Scipion de Figueredo, de Dom Gomez, son frère, et de tous les gentilshommes de sa maison, dont le nombre n'était pas très considérable. Il arriva à Belle-Isle le 12 juin, muni des pleins pouvoirs du roi Henri III et de Catherine de Médicis sur toute

l'armée navale, et la flotte mit à la voile le 14 juin 1582. Elle était composée de cinquante-cinq navires de divers tonnages, trente galères, vingt pataches, cinq gros vaisseaux, et elle portait près de six mille hommes de troupes dont beaucoup étaient protestants. Après une heureuse navigation, la flotte aborda le 16 juillet à l'île de Saint-Michel, la seule des neuf Açores qui tînt pour Philippe II, et où se trouvait une importante garnison espagnole. Dom Antoine prit terre, malgré la résistance de huit cents Castillans qui voulaient empêcher sa descente dans l'île. Le lendemain, ayant opéré le débarquement de toutes ses troupes, il se mit à leur tête et défit complètement Dom Félix de Noguera, gouverneur pour Philippe II, qui avait rassemblé plus de quatre mille hommes pour jeter les Français à la mer. Dans cette rencontre, les Castillans eurent leur commandant tué, deux des principaux officiers grièvement blessés et plus de deux cents hommes mis hors de combat, tandis que Dom Antoine ne perdit que douze hommes et un capitaine nommé de Roquemoret. Les Espagnols gagnèrent précipitamment la citadelle et Antoine fit une entrée triomphale dans la ville de Punta-Delgada, capitale de l'île. A la suite de ce succès, tous les Portugais, qui ne supportaient que par force la domination de Philippe II, s'empressèrent de reconnaître Dom Antoine pour leur souverain légitime, et, comme marque de leur soumission, ils lui apportèrent les clefs de toutes les villes et des châteaux forts de l'île Saint-Michel. Le monarque leur réserva l'accueil le plus gracieux, ne leur demandant pour tout subside que les vivres frais nécessaires à la subsistance de ses troupes; satisfaits de cette modération, les magistrats se chargèrent avec empressement de pourvoir à l'entretien de l'armée.

L'expédition s'annonçait donc sous des auspices très favorables : malheureusement, Antoine commit une faute des plus lourdes en retardant, par humanité et pour ménager le sang de ses soldats, de s'emparer de vive force, et, coûte que coûte, de la citadelle de Punta-Delgada, qu'il se croyait sûr de réduire par la famine. Cette prise, en le rendant maître absolu de l'archipel

des Açores, lui aurait sûrement permis de se saisir de la flotte des Indes, dont les richesses lui auraient fourni les moyens suffisants pour entretenir des troupes et des vaisseaux pendant au moins deux ou trois ans. Or, Philippe II, averti des succès de Dom Antoine à Saint-Michel, ne se dissimula pas de quelle importance capitale c'était pour lui d'empêcher les trésors du Pérou et du Mexique de tomber entre les mains de son rival, et il fit immédiatement partir de Séville une escadre importante afin de voler au secours du marquis de Santa-Cruz, qui escortait les galions des Indes avec une flotte de quarante voiles. Lorsque tous les vaisseaux espagnols furent réunis, le marquis de Santa-Cruz vint, le 25 juillet 1582, se mettre à couvert sous les canons de la citadelle de Punta-Delgada, en attendant l'occasion de surprendre les Français. Dom Antoine comprit alors la faute qu'il avait commise, en négligeant de chasser complètement les Castillans de l'île; mais il n'était plus temps d'y remédier : la citadelle avait reçu d'assez puissants secours pour la mettre à l'abri de tout coup de main, et il décida d'assembler un conseil pour régler les mesures à prendre. Il fut alors résolu que le roi demeurerait à terre, pour maintenir la garnison espagnole du château, et que l'amiral Strozzi engagerait dès le lendemain un combat naval.

Il y avait malheureusement dans la flotte française beaucoup de mésintelligence et de jalousie, qui provoquaient trop fréquemment des querelles et des scènes de désordre. Il s'y était embarqué un très grand nombre de volontaires, la plupart capitaines, qui, armés et équipés à leurs frais, n'obéissaient pas facilement, et les deux amiraux, bien qu'ayant donné des preuves de vaillance et de capacité, étaient si faibles et si négligents, que leurs ordres avaient perdu toute autorité et toute vigueur. Lorsque l'action s'engagea le 26 juillet 1582, à peine y eut-il douze vaisseaux qui accomplirent leur devoir; les autres ne combattirent que mollement, et le capitaine de Sainte-Soleinne, prétextant des ordres secrets de la reine-mère, se retira même avec les dix-huit vaisseaux de son escadre auxiliaire sans

vouloir prendre part au combat. Le choc néanmoins ne laissa pas que d'être fort sanglant. Les navires espagnols étaient supérieurs aux navires français par leurs dimensions et leur artillerie; mais la valeur et l'opiniâtreté étaient égales de part et d'autre. Les vaisseaux se tinrent accrochés comme s'il avait été décidé de vider la question à l'abordage, à coups de hache et de cimeterre; et, après de longues heures de cette lutte acharnée, le marquis de Santa-Cruz parvint à envelopper de toutes parts le vaisseau amiral français. Philippe Strozzi se défendit longtemps avec une énergie désespérée, mais les forces étaient trop inégales pour qu'il ne succombât pas : son lieutenant, le comte de Brissac, fut d'abord tué, et lui-même, grièvement blessé au genou, tomba au pouvoir des Espagnols, qui s'emparèrent de son navire. En présence de ce désastre, le comte de Vimioso, connétable de Portugal, qui était monté sur un vaisseau léger pour être des premiers au combat, fut tellement désespéré qu'il se précipita en aveugle sur les ennemis et reçut tant de blessures, que la perte de tout son sang entraîna sa mort deux jours après. Quand le vaisseau amiral eut été capturé, les autres prirent le large; une partie se retira à l'île de Tercère et quelques-uns firent voile vers la France. Trois cents prisonniers, parmi lesquels se trouvaient quatre-vingts gentilshommes, tombèrent entre les mains de leurs ennemis, et il n'y eut point de tortures que les Castillans, imbus du fanatisme et de la cruauté de leur maître, n'inventassent pour faire souffrir ces malheureux. Le marquis de Santa-Cruz, digne émule du duc d'Albe, déshonora sa victoire par la plus lâche et la plus basse cruauté. Comme on avait jeté sur son navire l'infortuné Philippe Strozzi, qui, le genou fracassé, ne pouvait se tenir debout, il donna l'ordre à un soldat de le frapper au bas ventre d'un coup de dague par dessous le pont de cordes, puis il le fit larder de coups de hallebarde et lancer dans la mer avant qu'il eût rendu le dernier soupir.

La garnison de la citadelle de Punta-Delgada, qui avait été renforcée par le marquis de Santa-Cruz, voyant le désastre de la

flotte française, fit une sortie et attaqua vigoureusement les troupes découragées du malheureux Dom Antoine. Ce prince, abattu par la ruine de ses espérances, chercha dans le combat une mort glorieuse, qui aurait terminé le grand différend qui s'agitait entre lui et Philippe II, si la prévoyance et le dévouement de Dom Scipion de Figueredo et de Dom Gomez ne l'avaient arraché au trépas. Ils rallièrent les troupes, se replièrent en bon ordre et obligèrent le roi à se retirer avec eux dans Angra, la capitale de l'île Tercère, qui était bien fortifiée et où vinrent les rejoindre dix-sept vaisseaux français de ceux qui avaient si mollement combattu. Le marquis de Santa-Cruz n'essaya pas de forcer Dom Antoine dans sa retraite, mais, voulant se défaire de lui pour être agréable à Philippe II, il soudoya un traître chargé de l'assassiner. Ce misérable, ayant été découvert au moment où il s'approchait du roi pour le frapper, eut la tête tranchée. Furieux d'avoir échoué dans son projet, Santa-Cruz tourna sa rage contre les trois cents prisonniers français qu'il avait entre les mains. Après les avoir livrés enchaînés aux outrages de la populace dans l'île de Saint-Michel, malgré les supplications de ses propres soldats, indignés d'un traitement aussi odieux infligé à de courageux adversaires, il les condamna à mort comme hérétiques, ennemis du repos public, fauteurs de rébellion, corsaires et violateurs de la paix existant entre les couronnes de France et d'Espagne. Tous périrent le même jour; les gentilshommes furent égorgés, les autres pendus à deux pieds de terre, et un prêtre français, qui avait entendu la confession de ses compagnons d'infortune, reçut la mort le dernier.

Dom Antoine, avec le reste des troupes de l'expédition et celles du capitaine de Landerau, se maintint dans l'île de Tercère, et, ayant réuni une flotte de trente-sept voiles, il s'efforça de s'emparer de l'île de Madère au mois d'octobre 1582. Mais les éléments eux aussi semblèrent vouloir se liguer contre la fortune du malheureux prince : une furieuse tempête dispersa ses vaisseaux et celui qui le portait revint presque seul à Angra à la fin

de l'automne. Alors, craignant d'être cerné aux Açores, en hiver, par les vents et les tempêtes et, au printemps, par le retour de la flotte d'Espagne, Dom Antoine regagna tristement la terre de France. A son retour, pauvre et malheureux comme il l'était, il fut moins bien accueilli que lors de sa première arrivée, quand il offrait des pierreries aux grands de la Cour et était prodigue de belles et riches promesses pour tous ceux qui s'intéressaient à sa cause. La reine-mère semblait fort affligée de la perte de tant de braves capitaines et particulièrement de celle de Philippe Strozzi, qu'elle affectionnait beaucoup. Sur son ordre, Yves de Sainte-Soleinne fut arrêté : le cours de son procès établit péremptoirement qu'un vil intérêt avait été le mobile de son refus de prendre part au combat naval de Saint-Michel. Il s'était laissé corrompre à Belle-Isle, avant le départ de l'expédition, par un agent espagnol, moyennant la somme de soixante mille écus payables à Gênes. Cet infâme personnage ne jouit pas du fruit de sa trahison : dégradé de la noblesse comme lâche et poltron, il fut condamné à une prison perpétuelle et il ne tarda pas à périr dans son cachot. Le procès et l'exécution d'un autre agent espagnol, Salcède, le 25 octobre 1582, jeta aussi un nouveau jour sur la politique tortueuse et déloyale de Philippe II. Cet aventurier avait offert au duc d'Anjou, frère de Henri III, reconnu duc de Brabant, les services d'un régiment de volontaires qu'il avait enrôlés à ses frais en Champagne. Toutefois, quelques circonstances suspectes éveillèrent l'attention du prince d'Orange sur ce capitaine dont la réputation était détestable et qui avait été condamné par le Parlement de Rouen à être suffoqué en eau chaude pour crimes de fausse monnaie et d'incendie. Le prince apprit que ce Salcède avait séjourné au camp du prince de Parme avant de se présenter au duc de Brabant. Il fut arrêté à Bruges ; et, entre autres crimes, il avoua que le duc de Guise l'avait chargé d'espionner l'armement naval préparé sous le commandement de Philippe Strozzi, afin de fournir des renseignements au roi d'Espagne.

Au mois de mars de l'année suivante 1583, pour éviter de

laisser tomber les Açores entre les mains de Philippe II, Catherine de Médicis envoya dans l'île de Tercère, sur la demande de Dom Antoine, le commandeur de Chastes avec huit cents hommes de troupe. Malheureusement le nouveau chef ne s'entendit pas avec le gouverneur Dom Manuel de Silva, comte de Torres-Vedras, qui se montra au-dessous de sa tâche, et qui par ses extravagances compromit tous les efforts des Français. La trahison, qui était l'arme favorite de Philippe II, vint encore compliquer une situation déjà fort mauvaise : un sergent-major, Jean-Baptiste de Serniche, gagné par l'or castillan, livra au marquis de Santa-Cruz le château qui commandait Angra, capitale de Tercère. Dom Manuel de Silva, après avoir été défait dans un combat engagé dans les murs de la ville, se réfugia dans les montagnes; mais il ne tarda pas à être pris, et le marquis de Santa-Cruz lui fit trancher la tête par la main du bourreau. Cependant, ce féroce Espagnol, probablement rassasié du sang des partisans de Dom Antoine, qu'il avait versé à flots, accorda une capitulation honorable au commandeur de Chastes et à ses soldats, qui furent ramenés en France au mois d'août 1583.

Maître enfin de l'île de Tercère et de tout l'archipel des Açores, Philippe II traita les malheureux insulaires avec une atroce barbarie : tous leurs biens furent confisqués et leurs personnes réduites en servitude. Les ecclésiastiques et les moines surtout, qui s'étaient montrés les plus acharnés dans leur résistance, furent impitoyablement châtiés : la plupart périrent entassés dans des cachots, privés d'air et de nourriture, et le roi fit transporter au loin dans des colonies espagnoles ceux dont il épargna la vie.

XI

DOM ANTOINE Ier EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

Le vieux duc d'Albe était mort à Lisbonne le 11 décembre 1582, entre les bras de son maître; mais sa disparition n'avait apporté aucun soulagement à la situation du Portugal, que Phi-

lippe II tyrannisait et dévastait systématiquement. Les hommes, les chevaux, l'argent, les provisions, les munitions, l'artillerie, tout était enlevé dans les campagnes, dans les villes et dans les arsenaux au profit de la Castille. Les moindres plaintes étaient étouffées par les plus cruels châtiments. Tant de barbarie exposait le Démon du Midi à la vengeance des Portugais, et à deux reprises on essaya d'attenter à ses jours. Ne se sentant plus en sûreté au milieu d'un peuple poussé au désespoir, ce monarque quitta le Portugal au mois de mai 1583, résolu de le traiter à l'avenir en pays de conquête et de le ruiner complètement pour le réduire à l'impuissance de tenter une révolte. Sous le sceptre castillan, ce royaume, si florissant naguère, livré alors à la rapacité des gouverneurs et autres officiers publics, appauvri, dégradé, perdit sa dignité et son opulence. Philippe II rendait cette justice aux Portugais de comprendre que cette nation généreuse ne serait véritablement soumise que lorsqu'elle serait anéantie.

Malgré la triste position où se trouvait réduit Dom Antoine, le roi de Castille attribuait à l'attachement que beaucoup de Portugais avaient conservé pour sa personne une partie de l'animadversion que lui témoignaient ses nouveaux sujets, et il avait envoyé en France des émissaires secrets qui observaient toutes les démarches de son rival, toujours en quête d'une occasion favorable pour se défaire de lui. Dom Antoine s'était retiré au château de Rueil, lorsque quatre spadassins castillans faillirent, au mois de mars 1583, mettre fin aux jours de ce malheureux prince, qui ne leur échappa que grâce au sang-froid de son fils aîné, à peine âgé de quinze ans. L'assassinat, du reste, était un des moyens d'action les plus fréquents de la politique de Philippe II; et, tandis qu'il cherchait à frapper son rival à la couronne de Portugal, il soudoyait des assassins pour attenter à la vie du prince Henri de Béarn, en même temps qu'il feignait de négocier avec lui. L'aventure du capitaine de compagnie Michaud et celle de l'aventurier Loro, d'une taille colossale et d'une figure sinistre, venu trouver le prince comme un trans-

fuge qui s'offrait à lui livrer Fontarabie, alors qu'il était payé par l'or espagnol afin de l'assassiner, sont assez connues pour qu'il suffise de les rappeler.

Alors Dom Antoine s'adressa au pape Grégoire XIII pour se plaindre au chef suprême de la Chrétienté des procédés odieux de Philippe II à son égard, et de la conduite inhumaine que ce despote tenait en Portugal, n'épargnant pas plus dans sa rage le clergé que la noblesse ou le peuple. Sa lettre fut publiée en une plaquette de quatre-vingts pages, sans lieu ni date, ni nom d'imprimeur, portant pour titre : « *Exemplar epistolæ quæ Antonii I, Portugalliæ et Algarbiorum Regis nomine, ad Sanctissimum Patrem Gregorium XIII dicitur esse missa, Lusitano sermone conscripta, opere tamen et industria Octavii Silvii, equitis Romani, latinitate donata et in lucem edita, ac Jacobo de Mendoça, Hispano equite, dedicata.* » Dom Antoine faisait dans cet écrit le récit de ses propres misères et de toutes les souffrances endurées par les Portugais de distinction qui avaient été cruellement traités par Philippe II. Il insistait en particulier sur la situation de Scipion de Figueredo de Vasconcellos, « noble docteur du Droit Impérial, et gouverneur, au nom du Roy Dom Sébastien, des îles Tercères, lequel, après que le roy Philippes ne put jamais l'allécher et attirer à soi, par promesses et flatteries, à ce qu'il trahit, rendît et mît entre ses mains les villes et forteresses qui lui avaient été données et commises en charge, il se rua et se jetta avec fureur sur ses biens (comme il a de coutume), les envia et prit ; mais ce gentilhomme très constant, contint le peuple en sa foy, promesse et devoir, et fut celuy, le premier des nôtres en ce temps, qui remporta une victoire glorieuse des Castillans, s'acquit le nom de Chef et Gouverneur très fidèle, et s'est démontré aux ennemis tel soldat et capitaine, de telle sorte qu'en lui on ne voit pas moins reluire la splendeur des lettres que la gloire militaire. »

Malheureusement pour le roi fugitif, le pape Grégoire XIII tenait à ménager Philippe II, qu'il pressait d'attaquer la reine d'Angleterre, et il se garda d'inter-

venir en faveur de Dom Antoine et des seigneurs portugais.

Croyant être plus en sûreté en Bretagne qu'aux environs de Paris, Antoine, en 1584, se retira au château de Hennebont, que lui avait offert la reine-mère Catherine de Médicis. Peu de temps après qu'il y fut établi, la mort du duc d'Anjou, frère puîné de Henri III, qui lui-même n'avait pas de postérité, arrivée le 10 juin 1584, fit de Henri de Navarre l'héritier direct et légitime de la couronne de France. Les Ligueurs et les Guises, qui prétendaient exclure de la couronne le prince béarnais, se placèrent sous la protection du roi d'Espagne. Alors la Ligue excita en France de furieux troubles, et, comme dans ces sortes de mouvement tout le monde tranche du maître et que les actions les plus noires se commettent impunément, Philippe II jugea le moment opportun pour se défaire définitivement de son rival Dom Antoine. Profitant des intelligences qu'il avait en France, il envoya un agent secret, Dom Jean de Hérédia, auprès du duc de Mercœur, gouverneur de la Bretagne, fort attaché au parti de la Ligue. Après avoir obtenu l'assentiment du duc, cet émissaire parvint à gagner par ses présents le sieur de Montigny, capitaine du château de Hennebont, où se trouvait Antoine, et ce triste personnage s'engagea à livrer l'hôte de la France entre les mains des Castillans. Heureusement que ce prince avait conservé dans son infortune des amis fidèles qui veillaient sur sa personne et qui l'avertirent sans retard de ce qui se tramait contre lui. Dom Antoine s'empressa de quitter un lieu où il courait de si grands périls; il se rendit près d'Auvray chez un gentilhomme, le baron du Plessis du Quert, qui lui avait offert un asile secret; et, peu de jours après, il alla, avec toutes sortes de précautions pour ne pas être découvert, au château de Beauvoir en Poitou, que Mme de Garnache, duchesse de Loudunois, avait mis à sa disposition. Mais où le malheureux roi détrôné de Portugal aurait-il pu trouver un asile sûr contre les persécutions de l'artificieux Philippe? Le lieu de sa retraite fut bientôt connu du roi de Castille, qui ne l'y laissa pas en repos. Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, qui, par des motifs d'intérêt, avait

promis de saisir Antoine et de le remettre entre les mains de Dom Jean de Hérédia, chargé de le conduire par mer en Espagne, assembla des troupes à la fin du mois de juillet 1585, pour exécuter ce lâche dessein. Au milieu des troubles qui désolaient la France, ce projet n'aurait pas rencontré d'obstacles, si la duchesse de Loudunois n'en avait pas été avertie à temps. Elle se hâta d'envoyer au prince de l'argent, des chevaux et des hommes pour le conduire en lieu de sûreté et lui recommanda de quitter sur-le-champ le château de Beauvoir. En même temps, cette généreuse princesse, voulant empêcher le duc de Mercœur de poursuivre dans son nouveau refuge le monarque fugitif, fit partir un courrier pour apprendre à Henri III ce qui se passait.

Le roi de France, touché de compassion pour les malheurs de Dom Antoine et irrité contre le gouverneur de Bretagne, lui adressa immédiatement la lettre suivante :

« A mon beau-frère le duc de Mercueur, pair de France, gouverneur et mon lieutenant-général en Bretagne.

« Mon cousin, le seigneur Dom Antoine, roi élu de Portugal, s'étant retiré et réfugié en mon royaume, qui a toujours été le lieu d'hospitalité et de sûr accès et demeure aux étrangers affligés, mon intention a été qu'il y pût être et demeurer en toute liberté et sûreté, se comportant doucement, sans faire ni entreprendre chose préjudiciable à mon service, comme je sais qu'il a fait jusque à présent; j'ai su toutefois (à mon très grand regret), que quelques siens ennemis ont voulu attenter à sa personne et à celle de ses enfants et gens de leur suite, et ont usé de plusieurs insolences et outrages, jusqu'à prendre et piller leurs biens et hardes, et emmener deux pataches, armes et victuailles, appartenant à mon dict cousin Dom Antoine, violant en cela le droit des gens et d'hospitalité, qui a toujours été en singulière recommandation et respect entre toutes les nations; ce que j'ai trouvé fort étrange, et pour ce, j'ai fait expédier mes lettres-patentes de commission, pour informer des choses susdictes et aussi pour faire rendre et restituer lesdictes pataches et biens qui ont été pris appartenant à mon dict cousin Dom

Antoine, ses dicts enfants et ceux de sa suite, lesquels, par autres mes lettres-patentes, j'ai pris en ma protection et sauvegarde, dont j'ai bien voulu vous avertir par cette lettre, qui sera aussi pour vous prier, mon beau-frère, de vouloir bien tenir la main, et vous employer à ce que mes dictes lettres-patentes de commission et sauvegarde soient exécutées, et observées de point en point, et que bonne et brève justice soit faite à mon dict cousin Dom Antoine, avec restitution des choses prises, qui ont été menées à Nantes, en votre gouvernement; et, outre que vous ferez une œuvre louable, vous me donnerez un singulier plaisir et contentement. Priant Dieu, mon beau-frère, vous avoir en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Paris, ce douzième jour d'août 1585. *Signé* HENRY, et plus bas PINART. »

Les lettres dont parle Henri III au duc de Mercœur, comme ayant été envoyées à Dom Antoine, étaient ainsi conçues :

« Lettres-patentes de sauvegarde octroyées par le roi Henri III au roi de Portugal :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne. A tous nos lieutenants-généraux en nos armées, gouverneurs et nos lieutenants-généraux en nos provinces, maréchaux et maîtres de camp, capitaines et gouverneurs particuliers de nos villes, places et châteaux, chefs et conducteurs de nos gens de guerre, tant de cheval que de pied de quelque nation qu'ils soient, maréchaux et fourriers des logis, baillifs, sénéchaux, prévôts, juges ou leurs lieutenants, maires, échevins, consuls, jurats et conseillers de nos dictes villes, et à tous nos autres justiciers, officiers et sujets qu'il appartiendra et à qui ces présentes seront montrées, Salut. S'étant notre cher et aimé cousin Dom Antoine, roi élu de Portugal, retiré et réfugié en cetuy notre royaume, qui a toujours été lieu d'hospitalité et de sûr accès et demeure des étrangers affligés, nous avons toujours voulu et entendu qu'il y fût et demeurât en toute liberté et sûreté, se comportant doucement, sans faire chose préjudiciable à notre dict royaume, comme nous savons qu'il a fait jusqu'à présent;

toutefois nous avons su que par les menées et pratiques d'aucuns ses ennemis, on a voulu naguère le surprendre et attenter à sa personne et celle de ses enfants et ceux de sa suite, violant en cela le droit des gens et d'hospitalité qui a toujours été en singulier respect et observation, même entre les nations païennes et les plus barbares : ce que nous avons trouvé et trouvons fort étrange, comme étant cette entreprise faite contre notre autorité, à quoi désirons pourvoir et obvier à l'avenir. A ces causes, nous avons pris et mis, prenons et mettons par ces présentes, signées de notre main, notre dict cousin Dom Antoine, roi élu de Portugal, en notre protection et sauvegarde spéciale, ensemble ses dicts enfants, prêtres et religieux, gentilshommes et officiers et autres gens de leur suite, à la charge qu'ils se comporteront et vivront en toute modestie, sans faire chose préjudiciable à notre service, faisant très expresses inhibitions et défenses à tous nos sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient d'attenter ou faire attenter et entreprendre aucune chose contre leurs personnes et de leur prendre ou fourrager, piller, emporter ou emmener leurs vaisseaux de mer, chevaux, chariots, meubles, vivres, hardes et autres biens quelconques qui leur appartiennent, sur peine d'encourir notre indignation et d'être punis et châtiés selon la rigueur de nos ordonnances comme infracteurs de cette présente sauvegarde et violateurs des droits d'hospitalité. Enjoignons à nos dicts baillifs et sénéchaux, prévôts et juges ordinaires des lieux, prévôts de nos aimés et féaux cousins les maréchaux de France, vi-baillifs et vi-sénéchaux et autres nos juges ou leurs lieutenants, et chacun d'eux sur ce requis, informer des contraventions qui seront faites à cette notre présente sauvegarde, et contre ceux qui se trouveront chargés et coupables, procéder et en faire punition telle que le cas le requerra. Car tel est notre plaisir.

« Donné à Paris, le treizième jour d'août l'an de grâce 1585, et de notre règne le douzième. *Signé* Henri, et plus bas, par le roi, la reine sa mère présente, *signé* Pinart, et scellé du grand sceau de cire jaune sur simple queue. »

Henri III, poussé en cette circonstance par sa mère la reine Catherine de Médicis, ainsi que l'établit la fin du document précédent, avait secoué son habituelle torpeur et pris des mesures énergiques. Avant même d'adresser au duc de Mercœur de sévères remontrances, le 12 août, et de signer le lendemain des lettres de sauvegarde en faveur du roi détrôné, il avait expédié, le 10 de ce même mois, des ordres précis pour faire rendre justice à Dom Antoine. Voici la pièce qui constate ce fait :

« Lettres patentes de commission pour informer et procéder contre ceux qui s'était efforcés de prendre ledict roi de Portugal.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, au sénéchal de Nantes ou son lieutenant, Salut. Nous avons entendu que un nommé dom Jean de Heredia, espagnol, se disant neveu du sieur marquis de Sainte-Croix, avec quelques autres ses complices et adhérents, de leur autorité privée au préjudice de la nôtre, et contre les lois et louables coutumes de notre royaume, qui a été toujours le refuge et lieu d'hospitalité des étrangers affligés, se sont naguères efforcés de se saisir et appréhender la personne de notre très cher et très amé cousin Dom Antoine, roi de Portugal et celle de ses enfants et ceux de leur suite, qui s'était retiré au château de Beauvoir appartenant à notre cousine la dame de la Garnache, et qu'ils ont pris et pillé tout ce qu'ils ont pu trouver leur appartenir, et même qu'un nommé Beauchesne, lieutenant du capitaine Escallin, accompagné de plusieurs de ses adhérents, a pris près dudict Beauvoir deux pataches armées et avictuaillées, ensemble cent arquebuses et cinquante mousquets et autres hardes et meubles appartenant à notre dict cousin Dom Antoine, lesquelles ils ont mené audict Nantes. Et outre que ledict Heredia a ci-devant fait mettre prisonnier un prêtre portugais nommé Fructuoso Rodrigues, venant de La Rochelle avec lettres de notre dict cousin Dom Antoine, le détenant encore en la maison d'un autre espagnol, nommé Pierre Dalmanduche, logé en la Fosse dudict Nantes, qui ne l'a voulu mettre en liberté quelque instance qui en ait été faite : Davantage que la femme d'un chapelier, nommé

Valledolit, retire en sa maison certains espions étrangers au préjudice de notre service : qui sont toutes choses que nous trouvons fort étranges comme grandement préjudiciables à notre autorité, lesquelles nous ne voulons passer sous silence. A ces causes, nous vous mandons et commettons par ces présentes que vous ayez à informer diligemment, secrètement et bien, des entreprises, violences, pilleries et cas susdicts, leurs circonstances et dépendances, suivant les mémoires qui à cette fin vous seront baillés de la part de notre dict cousin Dom Antoine; lesdibtes informations faites, vous nous enverrez, ou à notre très cher féal chancelier, un double collationné de votre greffier feablement clos et scellé. Et néanmoins sur lesdictes informations vous procéderez contre lesdicts de Heredia, Beauchesne, Almanduche, leurs alliés et complices, et aussi contre la femme dudict chapelier par les voies ordinaires de notre justice selon nos ordonnances : Et ferez incontinent relâcher et mettre en liberté ledict Fructuoso Rodrigues, prêtre portugais, hors la maison dudict d'Almanduche et lui ferez rendre lesdictes lettres de notre dict cousin Dom Antoine et ferez pareillement rendre et restituer à pur et à plain lesdictes deux pataches, armes et victuailles qui y étaient lorsqu'elles furent prises, ensemble lesdictes arquebuses et mousquets, meubles hardes et autres choses qui ont été pillées et emportées appartenant à notredict cousin Dom Antoine et à sesdists enfants et gens de leurs suite, et ferez le tout consigner et mettre ès mains de Diego Rodrigues, qui a charge d'icelui notredict cousin de les retirer, sans souffrir qu'il leur en soit retenu aucune chose, usant en cela de telle et si bonne diligence que nous en puissions connaître le contentement et satisfaction qu'en aura reçu notredict cousin. Car tel est notre plaisir. De ce faisant nous avons donné et donnons plein pouvoir, puissance, autorité, commission et mandement spécial : mandons à tous nos justiciers, officiers et sujets qu'à vous en ce faisant ils obéissent, prêtent et donnent conseil, confort, aide et prisons si métier est et requis en sont.

« Donné à Paris, le dizième jour d'août, l'an de grâce 1585, et

de notre règne le douzième. *Signé :* HENRI, et plus bas, par le roi, PINART.

Ces ordres royaux étaient suivis de cette missive :

« Lettre du roi sur le sujet desdictes lettres-patentes de commission et sauvegarde aux maire et échevins de la ville de Nantes :

« De par le roi, chers et bien amés, de tout temps et ancienneté cestuy notre royaume a été le lieu de retraite et hospitalité des étrangers exilés et affligés, qui a donné occasion à notre très cher et très amé cousin le seigneur Dom Antoine roi élu de Portugal de s'y retirer et s'y réfugier, et à nous de le y souffrir et donner lieu de sûr accès et demeure : toutefois nous avons entendu que, à la suscitation d'un Espagnol, nommé don Jean de Heredia, qui se dit neveu du marquis de Sainte-Croix, l'on a naguère attenté à la personne de notredict cousin et de ses enfants et gens de leur suite, et outrepillé, emporté et emmené tout ce que l'on a pu prendre de leurs biens, même deux pataches armes et victuailles qui lui appartiennent, qu'un nommé Beauchesne, lieutenant du capitaine Escallin, et ses adhérents ont prises près Beauvoir-sur-Mer, et aussi que le dict de Heredia sans formalité de justice a fait mettre prisonnier en la maison d'un Espagnol demeurant à la Fosse de Nantes, un prêtre Portugais nommé Fructuoso Rodrigues, venant de La Rochelle avec lettres de notredict cousin Dom Antoine ; ce que nous avons trouvé fort étrange, pour être chose directement contre notre intention et autorité et contre le droit des gens et d'hospitalité qui a toujours été tenu inviolable entre toute les nations, même païennes et plus barbares : occasion pour quoi nous avons fait expédier nos lettres-patentes de commission adressantes au sénéchal de Nantes pour informer et procéder contre les coupables par voie de justice, et aussi pour faire rendre et restituer à notredict cousin lesdictes pataches, armes, vivres et autres choses qui lui ont été prises et à ses dicts enfants et gens de leur suite, auxquels afin que tels attentats n'adviennent plus, nous avons aussi fait expédier nos lettres-patentes de sauvegarde ; dont nous

avons bien voulu vous avertir par la présente qui sera aussi pour vous dire et mander que teniez la main à l'exécution et observation de nosdictes lettres-patentes de commission et sauvegarde sans souffrir qu'il y soit contrevenu, et vous nous ferez service très agréable.

« Donné à Paris, le treizième jour d'août 1585. *Signé :* HENRI, et plus bas PINART. »

L'intervention du roi Henri III eut pour effet de mettre à l'abri de toute tentative ou poursuite du duc de Mercœur Dom Antoine, qui rentra même dans la partie la plus précieuse des objets dont il avait été frustré. Au château de Beauvoir-sur-Mer, Antoine avait avec lui ses deux fils aînés : Dom Emmanuel, alors âgé de dix-sept ans, et Dom Christophe, qui n'en avait que quinze. Pour hâter sa fuite, il n'emmena avec lui que Dom Emmanuel et laissa à Beauvoir Dom Christophe et le reste de sa maison. Dom Antoine gagna rapidement La Rochelle, où il fut en sûreté contre la fureur du roi de Castille. Sixte-Quint venait d'être élu pape le 24 avril 1585 : il ne passait pas pour être l'ami de Philippe II et le partisan de la toute-puissance de l'Espagne. Désirant rendre le nouveau Souverain Pontife favorable à sa cause, Dom Antoine lui adressa de La Rochelle une missive fort soumise, dans laquelle, après avoir rappelé tout ce qu'il avait souffert ainsi que les Portugais qui lui étaient restés fidèles, il en appelait à la justice du Saint-Siège apostolique. Cette lettre est datée « le jour de devant les nones d'août », c'est-à-dire le 6 août 1585. Quelques semaines plus tard, Dom Christophe vint rejoindre son père déguisé en laquais, et fut bientôt suivi par les gentilshommes de la maison du roi détrôné et les gens de leur suite, qui n'eurent pas besoin de prendre de grandes précautions; car ce n'était pas à eux qu'en voulait surtout Philippe II. Antoine songea alors à quitter la France, ne voulant, pour ne pas laisser suspecter sa foi religieuse, rester trop longtemps à La Rochelle, un des boulevards du protestantisme. Du reste, il était appelé avec insistance en Angleterre par Élisabeth, ainsi que le prouve la lettre suivante du comte de Leycester, favori de celle

qu'on parait, par flatterie, du titre de la « Reine vierge d'Occident » :

« A la Royale Majesté du roi de Portugal :

« Sire, La Sérénissime reine ma maîtresse, après avoir écrit ses lettres, sur l'avertissement nouvellement arrivé, m'a commandé d'écrire à Votre Majesté que si vous vous trouvez là avec soupçon de danger de votre personne et vie, en tout cas, venez le plus tôt que vous pourrez ici en son royaume, là où vous serez très bien venu, serez en assurance et recevrez la courtoisie qui convient à votre personne, et elle vous la peut montrer; et tout ceci m'a commandé Sa Majesté le vous certifier de sa part. Quant à moi, je vous prie très dévotieusement de même, ne désirant autre chose davantage que de vous voir hors de danger, et être ici en assurance, là où je vous pourrai faire service et vous témoigner l'amour et l'affection que je porte à Votre Majesté, comme j'ai récité plus amplement au capitaine Édouard Prim, et ainsi baisant vos royales mains, je recommande Votre Majesté à Notre Seigneur.

« De la cour d'Angleterre le 24 mai 1585.

« De votre Royale Majesté, le très humble serviteur. R. LEYCESTER. »

Paul DURAND-LAPIE.

(A suivre.)

LETTRE DE M. LE COMTE D'HARCOURT

M. le comte Bernard d'Harcourt, ancien ambassadeur de France à Rome et à Londres, vice-président de la Société d'Histoire diplomatique, empêché d'assister, le 10 juin dernier, à notre assemblée générale annuelle, a adressé à ce sujet à M. le baron de Courcel, président de la Société, la lettre suivante dont nous sommes persuadés que nos lecteurs prendront connaissance avec un vif intérêt. Ceux d'entre eux qui cherchent à se rendre compte des conditions d'existence de la diplomatie goûteront particulièrement les réflexions que ce sujet inspire à l'un des vétérans les plus honorés de la carrière, dont les premiers services datent de 1839, et qui, octogénaire aujourd'hui, garde dans sa verte vieillesse un attachement passionné aux choses diplomatiques.

Paris, 13 août 1904.

Mon cher Ami,

Les dures injonctions de la vieillesse m'obligent à vous écrire au crayon. J'ai lu, ou plutôt je me suis fait lire, votre allocution à la dernière assemblée générale de la Société d'Histoire diplomatique. En rendant hommage à de regrettés défunts, vous indiquez quelques-unes des erreurs qui ont cours dans le public sur la diplomatie, et qui, grâce aux journaux, deviennent pour beaucoup de gens l'opinion courante. Tantôt, en effet, on représente le diplomate comme ayant pour unique souci de nouer ou dénouer des alliances, tantôt comme un oisif, tantôt comme une sorte de Don Juan, doublé d'un Machiavel, tantôt comme absorbé exclusivement par des organisations de fêtes, ou par la gastronomie. — La diplomatie ne mérite assurément ni ces excès d'honneur, ni ces déclamations ridicules. Vous faites ressortir justement les analogies qu'elle offre avec le haut commerce, qui exige, lui aussi, des études longues et approfondies, dans le but d'apprécier et de prévoir les grands courants commerciaux qui conduisent les

nations, quelquefois d'une façon inconsciente, à des groupements nouveaux. Ce haut commerce a également un point commun avec la diplomatie. Tous deux se voilent la face, quand les situations s'enveniment. Leur rôle est suspendu dès que la guerre éclate, et ne reprend qu'au rétablissement de la paix.

Je m'attarde à causer, tandis que je devrais tout d'abord m'excuser d'être un membre si inactif de la Société d'Histoire diplomatique. J'en exprime mon regret à notre président, et je lui renouvelle en même temps l'assurance de ma vive affection.

B. D'HARCOURT.

COMPTES RENDUS

Le duc de Mortemart et le baron de Bourgoing, par M. le baron Pierre de Bourgoing. — Paris, Émile Paul, 1904, in-12.

En 1828, le duc de Mortemart, ancien officier d'ordonnance de Napoléon, était ambassadeur de France en Russie. Il obtint de Charles X et de l'empereur Nicolas Ier de faire partie, avec quelques officiers français, MM. Hector de Béarn, de Fitz-James, de Crussol, de Bourgoing, de la Ferronays, de la Rochejaquelein, d'une mission militaire, qui prendrait part à la guerre que les Russes avaient entreprise contre la Turquie. La campagne fut difficile et il fallut, la première année, se contenter de la prise de Varna.

Le duc de Mortemart écrivait fréquemment au comte de la Ferronays, ministre des Affaires étrangères, pour lui donner des détails sur les opérations et lui raconter ce que disait et pensait le tsar. Ce sont ces correspondances dont M. le baron Pierre de Bourgoing a tiré une sorte de journal intitulé : *le Duc de Mortemart au quartier impérial russe pendant la campagne de* 1828. A l'hiver, le général-ambassadeur repartit pour la France; il passa par Vienne et obtint la neutralité de l'Autriche, servant ainsi très utilement la politique de la Russie, notre alliée d'alors.

La seconde partie de ce petit volume contient sur cette même campagne les *Souvenirs* du baron de Bourgoing, ancien capitaine de la garde impériale, chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, qui, comme son chef, combattit avec les Russes et prit une part active au siège de Silistrie. Nous avons ainsi toute une suite d'informations précises, écrites sur place, par des diplomates et des soldats, très informés et bons observateurs. C'était un précieux héritage qu'il eût été dommage de ne pas utiliser.

B. de P.

Staatkundige Opsteller, par M. de Beaufort. — 1904, in-8°.

Le volume que vient de publier M. de Beaufort, ancien ministre des Affaires étrangères aux Pays-Bas, contient sous forme d'essais, ou plutôt de causeries, des réflexions fort intéressantes sur le développement pratique de la monarchie constitutionnelle, en particulier dans les Pays-Bas.

L'auteur se déclare partisan de cette forme de gouvernement, non pas comme étant la seule bonne; mais parce que, dans les pays où elle est fondée sur une tradition historique, elle donne le plus de garanties d'un gouvernement équilibré et de l'indépendance des fonctionnaires. Le fonctionnement

d'une constitution ne dépend pas de la théorie, dit-il. Le seul régime durable est celui qui répond aux exigences de la nation et qui s'adapte à ses tendances. La constitution prussienne accorde autant de droits au parlement que celle des Pays-Bas, et pourtant le régime prussien est presque absolu; celui des Pays-Bas, tout à fait parlementaire. L'auteur passe en revue l'évolution du système constitutionnel dans les principaux pays.

L'histoire de la Révolution française nous enseigne que la puissance d'une seule assemblée législative peut dégénérer en un despotisme sans égal. L'assemblée élue par le peuple doit se rendre compte que sa puissance est limitée par celle d'autres pouvoirs dans l'État. L'équilibre entre ces pouvoirs s'est singulièrement maintenu aux Pays-Bas, où la première Chambre, élue par les conseils généraux (provinciaux), naguère parmi les plus riches, aujourd'hui parmi différentes catégories, représentant surtout les capacités (c'est-à-dire les classes cultivées), agit comme un frein, même alors qu'elle ne dispose pas du droit d'initiative, ou même de celui d'amendement, — que l'auteur voudrait lui voir concéder, — droits garantis à la Chambre haute dans la plupart des constitutions. Grâce à son mode d'élection, la première chambre néerlandaise subit régulièrement, bien que tardivement et dans une mesure plus faible, les revirements de partis qui se produisent dans la seconde Chambre.

Le régime anglais, qui est universellement admiré à si juste titre, n'a pu s'établir dans aucune autre monarchie à défaut de l'existence de deux grands partis distincts et du système de majorités relatives et non absolues, qui se pratique aux élections en Angleterre. Du reste, comme dit Gneist, c'est par l'éducation et non par des statuts que la nation britannique s'est développée si magistralement au point de vue politique.

Dans ces essais, dont les derniers surtout sont consacrés presque essentiellement aux conditions existant dans les Pays-Bas, M. de Beaufort met en relief, au moyen de comparaisons judicieuses, la valeur des institutions politiques de son pays; il le fait toutefois dans un esprit impartial, ne cachant pas les côtés faibles, mais relevant aussi la force et la vitalité de ces institutions, — qualités dues à leur développement progressif et au caractère de la nation.

Chevalier DE S.

La Colonisation de la Louisiane à l'époque de Law, par HENRI GRAVIER. — Paris, Masson, 1904, in-8°.

Un jeune homme, mort à vingt ans, dont le travail de « licence histotorique » est présenté à ses amis et à un public restreint par son professeur, M. Marcel Dubois, tel est l'objet de l'élégante brochure, très documentée et pleine d'idées, qui ne saurait passer inaperçue.

Le sort de la colonie française de la Louisiane s'est trouvé lié en 1717 au succès des entreprises de la banque de Law. La Compagnie d'Occident, fondée par lettres patentes du régent, était ce que nous appellerions aujourd'hui une compagnie « à charte ». On lui assurait pendant vingt-cinq ans le monopole du commerce de la Louisiane, avec des conditions d'indépendance presque complètes. Les premiers directeurs étaient nommés par le roi; ils se renouvelaient ensuite entre eux. Le « fonds » de la Compagnie, fixé à 100 millions, était garanti par 4 millions de rente. Toutes les idées sur lesquelles le projet était basé se trouvaient en avance de plus

d'un siècle, aussi bien que les données de Law sur la banque d'État, le papier-monnaie et le crédit.

Au bout de deux ans, la Louisiane et sa Compagnie étaient en pleine prospérité, en dépit de la guerre avec l'Espagne. Mais la jalousie de l'Angleterre, les attaques auxquelles Law et son « système » ne purent résister en France, ne tardèrent pas à tout faire sombrer, y compris les espérances de prospérité coloniale, sur lesquelles on pouvait très naturellement compter.

M. Henri Gravier a exposé ces faits avec un enthousiasme juvénile, dénotant de rares qualités qui — comme l'avenir français de la Louisiane — se trouvent aujourd'hui malheureusement disparues avant leur maturité. Il ne reste qu'à leur rendre un dernier hommage.

Général marquis Armand d'Hautpoul. — Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration Mémoires inédits publiés par le comte Fleury. — Librairie Émile Paul, éditeur, 100, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Encore des mémoires sur la Révolution et l'Empire! Ne vous semble-t-il pas que chacun des auteurs de ce drame ou de cette épopée veuille fixer pour la postérité le geste ou le cri qui a créé sa renommée? Le public devrait se lasser de ces tableaux lugubres de la Convention, de ces combats titanesques de Napoléon. Hé bien, non! L'intérêt renaît à chaque nouveau livre, et le lecteur, toujours curieux, court à toutes les représentations de la pièce qui tant de fois l'a ému et fait vibrer.

Les souvenirs du général d'Hautpoul commencent en 1788, c'est-à-dire à sa première jeunesse, et se continuent sans interruption jusqu'en 1808. Puis, brusquement, ils s'interrompent, pour ne reprendre qu'en 1830 et raconter en quelques chapitres émouvants la chute de Charles X. Nous ne saurions trop recommander la lecture de ces dernières pages, non seulement parce qu'elles sont palpitantes d'intérêt, mais encore parce qu'elles décrivent des faits sur lesquels la critique historique n'est pas encore définitivement fixée.

J'adresserai aux *Souvenirs* de d'Hautpoul un reproche : c'est de raconter les faits politiques ou guerriers avec une sécheresse qui rappelle la concision des manuels à l'usage des écoliers : la nomenclature des batailles, des traités et autres événements publics s'y trouve en entier; mais souvent il manque à ce récit l'aperçu philosophique, le trait humoristique et un je ne sais quoi de vécu qui en relèverait la saveur. Cette légère réserve une fois faite, je n'hésite pas à reconnaître qu'il y a dans ce livre des pages où la curiosité du lecteur est largement satisfaite.

Tel est, par exemple, le récit de la vie de la famille d'Hautpoul pendant la Terreur. Après cette lecture, on se représente admirablement ce que devait être l'existence pleine de vicissitudes, d'angoisses et de misères d'une famille noble dont les biens ont été expropriés, dont les titres nobiliaires ont été proscrits et qu'un vulgaire délateur peut d'un mot envoyer à l'échafaud.

Je citerai encore le récit des étapes de route du jeune officier d'Hautpoul depuis le camp de Boulogne jusqu'aux plaines d'Austerlitz. On con-

naît merveilleusement les résultats de cette marche foudroyante de rapidité à travers le centre de l'Europe. Mais comment s'est opéré le transport de cette multitude d'hommes, de ces canons, de ces approvisionnements, de ces subsistances? C'est ce que le gros public ignore. Les récits de guerre ont un grand tort, c'est de négliger l'effort individuel pour ne montrer que la poussée de la masse. Certes, il est intéressant d'apprendre que la masse, autrement dit une armée, a remporté un succès; mais nous désirerions savoir par quels moyens chaque individualité de cette masse a concouru au succès final; nous voudrions connaître, en empruntant à l'arithmétique le procédé bien connu de la réduction à l'unité, le travail matériel, la tension, l'effort de chaque soldat, de chaque officier. Lorsqu'on aura lu les chapitres des *Souvenirs* auxquels nous faisons allusion, on se rendra compte de l'entrain, de la discipline, de l'endurance du soldat de la Grande Armée, en même temps que de la précision des ordres et de l'admirable tactique du commandement.

Nous avons déjà dit un mot de la partie du volume qui se réfère aux journées de juillet 1830. De ce récit, de dramatique allure, se dégage une triste constatation : c'est l'incurie du pouvoir devant l'émeute. On ne voudra jamais croire que les célèbres ordonnances dont l'une cassait la Chambre des députés, dont l'autre supprimait la liberté de la Presse, dont la troisième modifiait le système électoral, aient été promulguées sans que ni le préfet de police ni le gouverneur militaire de Paris en aient été prévenus.

Au moins, y avait-il des troupes dans la garnison de Paris? Hélas, non ! Cette garnison flottait entre 7,000 et 8,000 hommes; le ministre de la Guerre était absent et son secrétaire général ne connut les ordonnances que par la lecture du *Moniteur* officiel. Était-ce possible de lutter sans soldats, sans chefs, sans direction contre l'émeute que dirigeaient des hommes déterminés comme La Fayette et les généraux Gérard, Lamarque, Lobau, etc.? Sans entrer dans le détail du récit que je viens d'esquisser, je renvoie le lecteur au livre ; il sera certainement saisi par l'intérêt puissant qui se dégage de ces quelques chapitres.

Édouard TROPLONG.

Le Portugal et le Saint-Siège, 3e volume. *Roses d'or envoyées aux rois de Portugal pendant le XVIe siècle*, par le marquis MAC-SWINEY DE MASHANAGLASS. — Un vol. in-8°, Paris, Picard, 1904.

M. Mac-Swiney vient de faire paraître le troisième volume de son intéressante histoire des relations du Portugal avec le Saint-Siège. L'auteur y recherche avant tout l'information précise et le document authentique : il se trouve ainsi conduit à nous parler longuement des envois de Roses d'or faits aux monarques lusitains et à leurs familles, pendant le cours de ce seizième siècle qui fut la période la plus brillante et la plus glorieuse de l'histoire du Portugal.

En travaillant pour la gloire et la puissance de leur maison, Dom Emmanuel le Fortuné et ses successeurs se trouvèrent travailler au développement du prestige et de l'autorité de l'Église Ce n'était pas en effet le drapeau portugais seul qu'allèrent planter dans les terres récemment découvertes du nouveau monde, comme sur les côtes d'Afrique et d'Asie, ces

hardis navigateurs que chante Camoëns, qui conquirent l'Inde et la Guinée, et découvrirent chemin faisant le Brésil; c'était aussi la croix du Christ. La juridiction de Rome s'étendait ainsi en des régions où jusqu'alors elle n'avait eu aucune action, et le Saint-Siège gagnait aux conquêtes de Vasco de Gama et aux découvertes d'Alvarez Cabral autant et plus peut-être que le Portugal lui-même. Déjà, dans leurs croisades contre les Maures, Jean le Grand et Alphonse l'Africain avaient fait reculer le croissant devant la croix; et voilà qu'Emmanuel le Fortuné, Jean III et Sébastien allaient assurer à la religion chrétienne de nouveaux et magnifiques triomphes. Comment reconnaître tant de services? Déjà le Saint-Siège avait épuisé toute la série des faveurs ecclésiastiques: déjà, à bout de distinctions et d'honneurs à conférer aux rois croisés, il avait inventé de leur offrir des épées d'honneur pour continuer à combattre l'infidèle. Mais ce n'était plus de croisade à proprement parler qu'il s'agissait maintenant : il fallait trouver autre chose. Les papes se mirent donc à envoyer aux souverains portugais cette fameuse *Rose d'or*, le don symbolique le plus éclatant que puisse faire le Saint-Siège.

Dom Emmanuel le Fortuné fut le premier à la recevoir; le dernier fut l'infant Jean, huitième fils du roi Jean III, devenu pourtant alors son héritier.

Il ne faut pas croire cependant que, pendant cette longue période dont s'occupe le troisième volume de M. Mac-Swiney et qui s'étend de 1499 à 1554, il n'y ait eu entre le Saint-Siège et la cour de Portugal que de bons rapports. Le livre que nous avons sous les yeux relate en effet plus d'un conflit, et notamment cette longue querelle de Clément VII et de Jules III contre le roi Jean, à propos de l'établissement du tribunal de l'Inquisition en Portugal. Jean III avait horreur du juif: il voulait détruire ou chasser de son royaume tout représentant de cette race exécrée, qu'il se fût, oui ou non, converti au christianisme. Les souverains pontifes s'opposèrent à cette œuvre d'extermination et firent tout pour modérer et limiter la ferveur de Jean III. Brûler des hérétiques était à cette époque une chose toute naturelle et que l'on considérait, non seulement comme un droit, mais comme un devoir. Les papes ne pouvaient s'y opposer; mais brûler des convertis, des nouveaux chrétiens, uniquement parce qu'ils appartenaient à une nation détestée; c'était là une injustice, à laquelle ne voulurent se prêter ni Clément VII ni Jules III. Seul le bras séculier exerça à cet égard la vengeance du roi : le tribunal ecclésiastique ne fut pas autorisé à s'y associer.

Cette page du volume de M. Mac-Swiney n'est pas une des moins curieuses de sa belle étude. Elle apporte, à la vérité, sur le rôle de l'Église en ces sombres jours de l'Inquisition espagnole et lusitaine, une contribution précieuse, qu'il nous a paru intéressant de signaler ici.

B. M.

Journal des campagnes du baron Percy, *chirurgien en chef de la Grande Armée*, publié d'après les manuscrits inédits, avec une introduction, par M. Émile Longin. — Plon-Nourrit et Cie, imprimeurs éditeurs, 8, rue Garancière.

En commençant la lecture de ce livre, nous étions plein de méfiance sur le degré d'intérêt qu'il exciterait en nous. Que peut être, nous disions-nous,

le journal d'un chirurgien d'armée, sinon une nomenclature de bras et de jambes coupées, une dissertation sur les ambulances, des constatations variées sur la pénétration des balles, etc. ? Certes, nous ne nous étions pas trompés dans notre *diagnostic*; mais, à côté des récits techniques que comporte le sujet, il y a pour le lecteur un aperçu philosophique d'un puissant intérêt. C'est la vie du soldat en campagne, avec ses misères et ses joies; c'est son humanité quand il a bien mangé, et sa cruauté quand, famélique, il se replie devant un ennemi vainqueur; c'est sa discipline à certaines heures, et son indiscipline à certaines autres; c'est sa confiance dans le général qui est victorieux, chaud à crier à la trahison lorsque ce général est battu; c'est son mépris de la mort, quand il est électrisé par l'odeur de la poudre, et l'intensité de sa peur au moment du sauve-qui-peut.

Toutes ces constatations en parties inverses se trouvent dans les récits du baron Percy et les font lire avec fruit.

Percy avait débuté en 1782 dans le service actif comme chirurgien-major au régiment de Bourg-Cavalerie; mais auparavant ce n'était pas un inconnu dans le monde de la chirurgie militaire; il avait même remporté, grâce à de nombreux ouvrages ou mémoires, tant de prix dans les concours, qu'on l'avait prié de ne plus se présenter, parce que les rivaux n'osaient affronter la lutte contre lui. Il fait successivement campagne aux armées de la Moselle, du Rhin, d'Helvétie et du Danube avec Jourdan, Moreau, Masséna et Lecourbe. Nous le retrouvons ensuite chirurgien de la Grande Armée à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eylau, à Friedland, à Tilsit et enfin en Espagne. Il mourut en 1825.

Nous ne résistons pas au plaisir de citer une page de ces récits où se révèlent toutes les horreurs qui accompagnent une armée en marche :

« Il fait froid et beaucoup de vent. Nous voilà dans la carriole; mais, après avoir fait une demi-lieue, nous trouvons le régiment de grosse cavalerie qu'il faut voir défiler lentement et souvent homme par homme, à cause des mauvais pas. Nous tentons de nous échapper par les terres : plusieurs voitures y restent; la nôtre s'en tire à peine, et toujours le chemin devient plus mauvais Alors je prends le parti de monter à cheval et de renvoyer le pauvre équipage au village d'où nous sortons, me proposant de venir le retrouver le lendemain avec une permission du major-général de retourner à Varsovie. Je chemine à cheval par un temps mêlé de grêle, de neige, à ne pas y résister; nous voyons de toutes parts des débris de voitures, des chevaux enterrés dans la boue et ne pouvant en sortir, des bœufs périssant enfoncés dans la terre jusqu'au ventre. Ici, est un champ de bataille de la veille : il ne s'y trouve par bonheur que quelques cadavres. Là, brûlent des maisons, par derrière lesquelles nous passons pour n'être pas étouffés par la fumée. On n'entend que des cris pour exciter les bêtes et les hommes à redoubler d'efforts dans ces malheureux terrains, où ce qu'on appelle la route a disparu sous les eaux et dans la boue. Les carrosses à six chevaux de l'empereur ont le sort commun; les roues tombent dans d'épouvantables fondrières, et l'attelage blanc et superbe, venant à s'abattre et à se rouler dans la boue, n'est bientôt plus reconnaissable. Le train d'artillerie laisse plusieurs caissons. Des auditeurs sortent de leurs belles demeures pour pousser à la roue et mêler leurs cris à ceux des cochers et des postillons; mais au moment où la voiture allait sortir d'embarras, la flèche casse, et voilà nos pauvres voyageurs condamnés à passer la nuit au

bivouac. Hélas! chacun a des peines; les miennes sont de tousser avec douleur, d'être horriblement fatigué et dégoûté. Nous arrivons à Ciechanow, petite ville ayant une abbaye assez pauvre. Nous y avons pris une chambre et nous en avons ôté le fumier; nous y avons fait grand feu pour sécher nos habits et pour cuire les poules et les oies que M. d'Albavie, mon compagnon, avait su se procurer. Il a fallu laisser entrer soixante soldats du 4e corps; ces pauvres gens étaient trempés et morfondus; ils souhaitaient périr et se battre plutôt que de mener deux jours encore une pareille vie. »

Ce récit angoissant nous a paru d'autant plus digne d'intérêt qu'au moment où nous écrivons ces lignes, deux peuples, dont l'un est particulièrement notre ami, supportent héroïquement les maux de la guerre, et que le tableau dont nous venons de donner copie se représente peut-être tous les jours dans les plaines de la Mandchourie.

Édouard TROPLONG.

Le Chevalier d'Éon, d'après des documents inédits (1728-1810), par MM. OCTAVE HOMBERG et FERNAND JOUSSELIN — Paris, Plon, 1904, in-12.

L'histoire du chevalier d'Éon de Beaumont était connue, l'énigme de son sexe avait été depuis longtemps devinée; et on s'étonne même que les contemporains aient pu avoir un doute. Mais les extraordinaires aventures du personnage ressemblaient à une légende. Un heureux hasard ayant permis à MM. Homberg et Jousselin de mettre la main, en Angleterre, — où le chevalier avait résidé si longtemps à plusieurs reprises, — sur les papiers et la correspondance d'Éon, confisqués après sa mort par un de ses nombreux créanciers, l'occasion était vraiment trop belle pour ne pas la saisir. Encore fallait-il une habileté de main suffisante et une connaissance assez complète des choses du dix-huitième siècle pour mettre en œuvre des documents très personnels, qui n'ont de valeur qu'à condition d'être rapprochés de pièces authentiques. C'est ce qu'ont tenté, non sans succès, les auteurs, en consultant les archives des Affaires étrangères et les documents administratifs conservés à la municipalité de Tonnerre, où vivait la famille d'Éon.

C'est la diplomatie secrète de Louis XV qui donna le moyen au chevalier d'Éon, simple capitaine de dragons, de sortir du rang et de devenir un personnage. Il commença pourtant par être attaché régulièrement à la mission en Russie du chevalier Douglas, du marquis de l'Hôpital et du baron de Breteuil : c'est lui qui apporta en France l'accession du tsar au traité de 1758. Avec le duc de Nivernais, il travailla en Angleterre aux difficiles négociations de la paix de 1763. Puis, il remplit le monde par sa querelle avec le comte de Guerchy. Pensionné par le roi, il reste à Londres comme l'agent du comte de Broglie, chef caché des négociations occultes de Louis XV. Il rend des services en cette qualité à Mme du Barry et devient dangereux par le nombre d'affaires délicates dont il tient le secret. Louis XVI et le comte de Vergennes veulent se débarrasser d'un secrétaire peu docile et singulièrement exigeant. De là, l'étrange négociation dont est chargé Beaumarchais pour acheter le silence du chevalier et obtenir des papiers compromettants. Un traité en règle est signé en double le 4 no-

vembre 1775. C'est de ce jour qu'acceptant une pension de 12,000 livres et le payement de ses dettes, le chevalier d'Éon se reconnaît femme, promet de s'habiller conformément à son sexe, tout en gardant le droit de porter la croix de Saint-Louis. Comme il tardait à quitter son uniforme de dragon en rentrant en France, une ordonnance spéciale de Vergennes, rendue à Versailles le 27 août 1777, le lui imposa.

Les pièces en sont publiées intégralement par MM. O. Homberg et F. Jousselin, qui racontent que tout cela fut fait au grand jour, à l'ébahissement de tous les gens qui connaissaient d'Éon depuis vingt ans et qui s'amusaient à recevoir « la chevalière » dans leurs salons, en plaisantant sur une métamorphose qui ne lui avait rien enlevé de son esprit. La comtesse d'Ons-en-Bray, Mme Tercier, le marquis Le Camus, le duc de Chaulnes, M. Genêt, le père de Mme Campan, le marquis d'Autichamp, son ancien colonel, la duchesse de Montmorency, aussi bien que les Talon, les Tascher, les Tanlay, les Nicolaï, les d'Aguesseau, se « la » disputent à l'envi et l'envoient chercher dans leurs carrosses. Comment se fait-il que l'histoire ait pu hésiter un instant sur son identité?

Ce n'est pas une des moindres curiosités de ce livre que de suivre pas à pas cette carrière extraordinaire, qui se termine misérablement à Londres, en 1810, comme elle avait commencé. En confirmant tout ce qu'on savait déjà, les auteurs y ont ajouté les plus piquants détails, et, au fond, le sujet ne comportait pas autre chose.

B. DE P.

Les Brigands, par FRANTZ FUNCK-BRENTANO. — Paris, Hachette, 1904; in-4° de IV-330 pages, avec 26 planches en couleurs hors texte.

M. Frantz Funck-Brentano possède un talent tout particulier pour rendre intéressante et attrayante l'histoire qui est une science toujours sérieuse, parfois sévère; ce talent n'est pas celui d'un vulgarisateur, sachant mettre en évidence certains faits curieux pour glisser sur d'autres et sans jamais rien approfondir; il est le résultat de recherches considérables, groupées d'après une rigoureuse méthode, présentées avec le charme d'une plume élégante, qui ne se laisse jamais aller toutefois à écrire une jolie phrase dictée par l'imagination.

Son nouvel ouvrage, *les Brigands*, possède toutes les qualités des précédents, qui sont bien connus et ont été, pour la plupart, signalés dans la *Revue d'histoire diplomatique*. Mais, comme il lui fallait restreindre un pareil sujet, il a négligé de préférence les détails scabreux, permettant ainsi à son livre d'être mis entre toutes les mains, d'être lu avec autant de plaisir par de jeunes amateurs, que d'intérêt par les érudits. D'ailleurs, certains chapitres ne lui fourniront-ils pas, dans la suite, matière à de plus amples développements et ne constitueront-ils pas autant de volumes?

Qu'il s'agisse des Routiers du moyen âge, de Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue, de Guilleri, des Flibustiers, de Cartouche et de Mandrin ou du brigandage révolutionnaire, M. Frantz Funck-Brentano ne néglige jamais d'indiquer exactement les sources auxquelles il a puisé, documents inédits ou travaux d'historiens. Bien qu'il soit permis d'en douter à première vue, les questions diplomatiques interviennent dans plusieurs chapitres. L'institution des Flibustiers est fort intéressante pour l'étude du droit interna-

tional ou, tout au moins, peut lui servir d'excellent préambule. D'autre part, le nom de Mandrin est bien souvent cité dans les documents conservés aux Archives du ministère des Affaires étrangères (*Correspondance de Turin*, t. CCXXIV-VI ; *Mémoires et documents, Sardaigne*, t. XIX) ; son arrestation illégale, en territoire étranger, le 11 mai 1755, donna lieu à de violents incidents diplomatiques : Charles-Emmanuel III rappela de Paris son ambassadeur, le comte de Sartirane, refusa de recevoir les explications du comte de Chauvelin, accrédité auprès de lui, et Louis XV dut envoyer à la cour de Turin, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, le maréchal de Noailles, pour présenter ses excuses et renouer les relations interrompues depuis plusieurs mois.

Pour montrer comment, parmi tant d'autres, cet épisode se trouve décrit, il suffit de rappeler quelques lignes de l'appréciation récemment formulée par M. Albert Sorel sur M. Frantz Funck-Brentano : « Son imagination portée aux restitutions historiques, son sens artiste, son talent de conteur, qui mettent en si singulière valeur ses qualités de chercheur et d'historien, — on l'a vu dans ses livres des *Poisons* et du *Collier* — ont trouvé ici belle matière à s'étendre. Voilà donc *les Brigands*, sinon réhabilités, au moins ressuscités à leur tour. »

MAURICE BOUTRY.

Quelques réflexions sur la politique extérieure, par M. DE LABOULAYE, ancien ambassadeur. — Imprimerie Schneider, Paris, 1904, in-8°.

M. de Laboulaye fut, on s'en souvient, un des premiers artisans de l'alliance franco-russe. Il était donc intéressant de connaître son opinion sur le rapprochement, et l'impression que, selon lui, cet événement a dû produire à Saint-Pétersbourg. La brochure, que nous avons sous les yeux, répond à ce point d'interrogation. M. de Laboulaye cherche à y démontrer que nous ne pourrions pas rendre de plus grand service à la Russie, que celui de renouer de bons et intimes rapports avec la Grande-Bretagne, servant ainsi de pont à un accommodement, qui s'imposerait, entre notre ancienne alliée et notre nouvelle amie. Les succès des Japonais et l'acuité du péril jaune, qui pourrait résulter d'une continuation de ces succès, ferait, selon lui, de cette entente une des nécessités inéluctables de l'heure présente. Les réflexions de notre ancien ambassadeur portent encore sur d'autres points et notamment sur notre ingratitude envers Léon XIII, qui fut, avec Alexandre III, le seul ami de la France aux temps où elle n'en avait plus, ou n'en avait pas encore. M. de Laboulaye nous montre avec quelle sollicitude le dernier souverain pontife s'entêta à nous conserver un protectorat religieux dont nos parlementaires semblent faire bon marché, mais dont tous nos diplomates, sans exception aucune, apprécient la valeur, et que convoitent, à qui mieux mieux, les Italiens et les Allemands. Il se demande enfin, non sans anxiété, si le nouveau Pape pourra longtemps résister aux sollicitations de Guillaume et de Victor-Emmanuel, et fait des vœux, sans oser l'espérer, pour que Pie X sauve, malgré nous, notre influence et notre prestige en Orient et en Extrême-Orient, comme l'avait fait Léon XIII.

Les opinions de M. de Laboulaye peuvent être discutées; mais elles sont

étayées sur une argumentation solide et se recommandent d'une connaissance personnelle des choses et des hommes, dont on ne saurait contester la haute valeur. Elles étaient, par conséquent, utiles à connaître et seront, même pour ceux qui ne les partagent pas entièrement, un document intéressant et une profitable leçon. B. M.

Overzicht van de door Bronnenpublicatie aan te Vullen leemten der Nederlandsche Geschiedkennis. — La Haye, 1904, gr. in-8°.

La commission chargée de donner son avis sur les publications historiques projetées par le gouvernement royal néerlandais vient de faire paraître, avec un grand luxe d'impression, une sorte de rapport, qui porte ce titre : « Aperçu des lacunes qu'il faudrait remplir pour la publication des sources de l'histoire des Pays-Bas ». Cette commission, qui se compose de dix membres, presque tous connus par des travaux importants, observe qu'il est tout d'abord nécessaire de diviser les sujets de telle sorte qu'ils puissent tous être traités et que certains ne le soient pas deux fois. Puis elle trace une sorte de plan, divisé en soixante-deux chapitres, avec pour chaque chapitre des indications différentes pour le composer. Le moyen âge comprend onze numéros, dont un serait consacré à l'abbaye d'Egmont, l'autre à la cathédrale d'Utrecht. Le seizième siècle et l'introduction du protestantisme en Hollande ont une importance considérable ; il reste, paraît-il, beaucoup à puiser pour cette histoire dans les lettres inédites d'Érasme et dans celles de Guillaume d'Orange. Après le gouvernement anglais de Leycester, vient l'établissement de la République : la commission recommande l'étude de l'organisation politique, financière, économique des Provinces-Unies, de la banque commerciale d'Amsterdam, des grandes compagnies des Indes orientales et occidentales, des écoles, de la marine. Enfin, on n'oublie pas les écrivains qui ont ouvert la voie, Thorbecke particulièrement, et les professeurs de Leyde ou d'Utrecht. Les diplomates ne sont pas oubliés pour le temps où la Hollande avait dans le monde une influence incontestée.

On voit que le programme est complet : il est de nature à renouveler toute l'histoire des Pays-Bas, d'autant que les savants qui l'ont élaboré sont très capables de le réaliser. B. P.

Le gérant : J. BOURDEL.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 6062.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA DIX-HUITIÈME ANNÉE (1904)

Bureau de la Société, p. 1.

Conseil d'Administration, p. 2.

Liste des membres de la Société, p. 3.

Recueils périodiques avec lesquels la *Revue* échange ses publications, p. 19.

La Doctrine de Monroe (suite et fin), par M. le marquis de Barral-Montferrat, p. 21, 379.

L'Ambassade du maréchal Brune a Constantinople (1803-1805), par M. P. Coquelle, p. 53.

Une Mission diplomatique en Pologne au seizième siècle, par M. le marquis de Persan, p. 74, 200.

Le Gouvernement de M. Thiers, par M. le comte d'Antioche, p. 109.

Dom Antoine Ier, roi de Portugal (1580-1595), par M. Paul Durand-Lapie, p. 133, 275, 612.

Comptes rendus, p. 144.

Un Frère de Richelieu, le cardinal de Lyon, par M. le comte F. de Mun, p. 161.

Les Accords internationaux relatifs a l'arbitrage, par M. F. de Saint-Charles, p. 237.

Le Chevalier Barberini chez le tsar Jean le Terrible, par M. W. Tcharykow, p. 252.

Comptes rendus, p. 308.

Recherches et copies de documents dans les dépôts d'archives de l'étranger. Archives du Vatican, p. 318.

Assemblée générale de la Société, p. 321.

Compte rendu de M. le Trésorier, p. 322.

Rapport de MM. les Secrétaires, p. 324.

Allocution de M. le Président, p. 337.

Le Prince de Talleyrand et les affaires d'Italie au Congrès de Vienne, par M. G. Gallavresi, p. 348.

Le Journal de la mère adoptive de Bernadotte, par M. Ola Hansson, p. 467.

Les Entrevues de Martin Hübner avec le duc de Choiseul, par M. Fredrik Bajer, p. 406.

Politique et diplomatie de Jacques Cœur (suite et fin), par Mme C.-B. Favre, p. 425.

L'Accord franco-anglais et l'Europe, par M. Fleury de Saint-Charles, p. 454.

Comptes rendus, p. 476.

Un Frère de Mazarin. Le cardinal de Sainte-Cécile, par M. le comte G. de Mun, p. 497.

La Seconde Occupation de Francfort en 1796, par M. Arthur Raffalovitch, p. 531.

Isabelle de France, reine d'Angleterre (1389-1409), par M. Léon Mirot, p. 546.

Sébastiani, ambassadeur a Constantinople, par M. P. Coquelle, p. 574.

Lettre de M. le comte d'Harcourt, p. 641.

Comptes rendus, p. 643.

Table des matières de la dix-huitième année, p. 653.

Table des auteurs, p. 655.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Antioche (Le Comte d'). — PP. 109, 494.
Auvray (Lucien). — P. 155.
Baguenault de Puchesse (Le comte de). — PP. 149, 155, 311, 485, 649.
Bajer (Fredrik). — P. 406.
Barral (Le marquis de). — PP. 53, 158, 324, 379, 646.
Boutry (Maurice). — PP. 493, 650.
Burenstam (Ch. de). — P. 151.
Doniol (Henri). — P. 146.
Coquelle (P.). — PP. 53, 574.
Courcel (Le baron de). — PP. 337, 641.
Durand-Lapie (Paul). — PP. 133, 275, 612.
Favre (Mme C.-B.). — P. 425.
Gallavresi (G.). — P. 348.
Harcourt (Comte d'). — P. 641.
Hansson (Ola). — P. 365.
Lacombe (Bernard de). — PP. 310, 483.
Mirot (Léon). — P. 545.
Mun (Comte G. de). — PP. 161, 497.
Noel (Octave). — P. 322.
Persan (Le marquis de). — PP. 74, 200.
Raffalovich (Arthur). — P. 531.
Saint-Charles (Fl. de). — PP. 237, 454.
Stockmayer (Von). — P. 476.
Troplong (Édouard). — PP. 308, 314, 487, 647.
Tcharykow (W.). — P. 252.

$\frac{1}{2}$ Qm.

MAR 6 - 1945